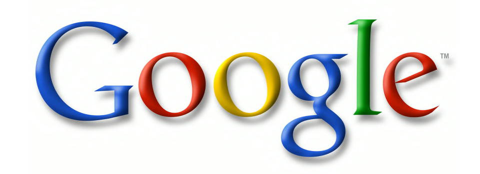
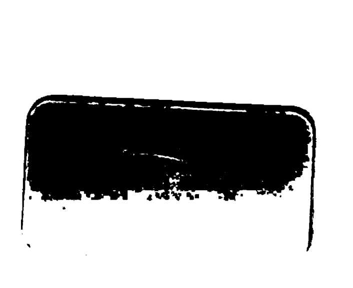






SOCIÉTÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

X.

La Société n'entend approuver ni improuver les opinions émises dans les travaux qu'elle publie; elles appartiennent à leurs auteurs, qui en sont seuls garants.

Les lettres, mémoires, etc., etc., doivent être adressés *(franc de port)* à M. Louis FABRE, Secrétaire de la Société, rue Traversière-de-l'Ange, 4; et les objets d'histoire naturelle à M. COMPANYO, Conservateur du Cabinet, place Laborie, 5, à Perpignan.

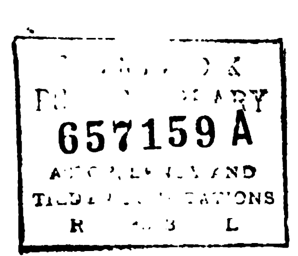
SOCIÉTÉ
AGRICOLE, SCIENTIFIQUE
ET LITTÉRAIRE
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

DIXIÈME VOLUME.

> Faisons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un jour : Il y eut à Perpignan une société d'hommes à intentions généreuses, dont les travaux furent utiles à leur pays.
>
> (JAUBERT DE RÉART, Ier Bulletin, p. 4.)



PERPIGNAN.
IMPRIMERIE DE J.-B. ALZINE,
Rue des Trois-Rois, 1.
1856.



SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

COMPOSITION DU BUREAU POUR LES ANNÉES

1855.

Président : M. LLOUBES (AUGUSTE), ✻, banquier, ancien maire de la ville, membre du Conseil-Général d'Agriculture et du Conseil-Général du département.

Vice-Président : M. COMPANYO, père, docteur-médecin, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.

Secrétaire : M. FABRE (Louis), professeur de troisième et de commerce au Collége.

Vice-Secrétaire : M. RIBES, directeur de l'école primaire supérieure.

Trésorier : M. SIAU (Antoine), négociant.

Archiviste : M. l'abbé FINES, chanoine-titulaire.

1856.

Président : M. LLOUBES (AUGUSTE), ✻, banquier, ancien maire de la ville, membre du Conseil-Général d'Agriculture et du Conseil-Général du département.

Vice-Président : M. COMPANYO, père, docteur-médecin, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.

Secrétaire : M. FABRE (Louis), professeur de troisième et de commerce au Collége.

Vice-Secrétaire : M. CORTIE, professeur de sixième au Collége.

Trésorier : M. SIAU (Antoine), négociant.

Archiviste : M. FAURE, médecin.

COMITÉ DE RÉDACTION :

1855.

M. ARGIOT (Jacques), homme de lettres.

M. BRIOL, professeur de rhétorique au Collége.

1856.

M. BRIOL, professeur de rhétorique au Collége.

M. LUTRAND, professeur de mathématiques.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

Années 1855 et 1856,

par M. Fabre, secrétaire.

La Société, pendant l'impression et depuis la publication de son dernier *Bulletin*, a éprouvé des pertes sensibles. Elle s'est vu d'abord enlever l'illustre François Arago, son président honoraire et notre compatriote, qui, par son génie et son vaste savoir, devenu citoyen de l'univers, ne cessa, durant sa vie, de porter le plus vif intérêt au lieu de sa naissance et à la Société des Pyrénées-Orientales, long-temps placée sous ses auspices. Sans parler, en effet, de tant d'autres avantages dont nous avons été dotés à la sollicitation et par l'influence de M. Arago, c'est à lui que nous devons cette immense quantité de livres scientifiques dont s'enrichissait tous les ans la bibliothèque publique de Perpignan. Pas un ouvrage de ce genre ne paraissait sans être adressé en double exemplaire au Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences; il ne recevait aucun de ces envois sans le partager avec son pays natal. C'est encore par l'initiative de M. Arago, que la Société reçoit régulièrement les annales des sciences naturelles, ouvrage immense et précieux. Aussi avons-nous cru devoir, en commençant ce bulletin, payer à la mémoire de l'illustre savant qui jetait tant d'éclat sur la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, le juste tribut de nos regrets, auxquels se sont associés la France entière et tout le

monde savant. Nous avons perdu depuis M. Pierre Puiggari, ancien principal du Collége de Perpignan, et M. Renard de Saint-Malo, ancien sous-préfet de Céret, tous deux littérateurs distingués et savants antiquaires, dont les précieux travaux ont enrichi nos précédents bulletins. — Nous citerons encore M. Jaubert-Campagne, l'auteur du *Vieux Roussillon;* M. Titus Falip, géomètre recommandable, et M. le docteur Emmanuel Bonafos, professeur de botanique émérite et médecin distingué. Après avoir déploré que tant de précieux collaborateurs nous aient été enlevés coup sur coup, nous ajouterons que par un bonheur inespéré, la Société s'est en même temps accrue de quelques nouveaux membres qui remplacent dignement plusieurs de ceux qu'elle a perdus en si peu de mois. Le résumé que nous allons donner de ses travaux pendant les deux années qui viennent de s'écouler, et les importants mémoires dont se composera ce bulletin, justifieront sans aucun doute ce que nous venons d'avancer.

Nous diviserons notre compte-rendu en trois sections, suivant les différentes qualifications de la Société.

Agriculture.

La Société a porté principalement ses investigations sur la maladie de la vigne. Elle a accueilli avec intérêt et reconnaissance toutes les communications qui lui ont été faites sur ce grave sujet. Pas un nouveau remède n'a paru sans qu'elle ait nommé une commission pour en faire l'essai. Malheureusement, au soufrage près, dont elle a constaté plusieurs fois les heureux résultats, tous les procédés indiqués jus-

qu'aujourd'hui ont été infructueux. Toutefois, M. Auguste Lloubes, président actuel de la Société, lui a communiqué, dans une des dernières séances qu'elle a tenues, une observation qu'il a faite. Il a remarqué qu'en général les vignes qui longent les grandes routes et qui sont sous le vent dominant, ne sont pas attaquées de l'*oïdium*, jusqu'à certaine distance de ces routes. Il pense que la poussière, qui, soulevée par le vent, vient continuellement couvrir les feuilles et les raisins, est sans doute un préservatif aussi puissant que le soufre dont on a saupoudré certaines vignes, qu'on a ainsi garanties. Cette observation a été accueillie comme un trait de lumière pouvant servir à éclairer le mystère du fléau qui désole nos vignobles.

Dans la séance du 11 janvier 1854, M. le Président a déposé sur le bureau quelques belles pommes de terre, présentées par M. Côme Rouffia, qui croit avoir si bien réussi, parce que, contre l'usage ordinaire, il les avait semées entières.

M. Antoine Siau a proposé d'encourager l'exhibition sur le bureau de la Société des produits nouveaux intéressant les arts, l'horticulture et l'arboriculture, et dignes d'être mentionnés au procès-verbal. Il cite à ce sujet trois nouvelles variétés de chrysanthêmes qui, récemment obtenues par M. Michel Fabre, auraient figuré avec éclat aux expositions de Paris. La proposition de M. Siau a été reçue favorablement, et les horticulteurs ayant créé et obtenu quelque nouveau produit, sont désormais engagés à le présenter à la Société, qui en fera mention au procès-verbal.

Dans la séance du 1er février 1854, M. Joseph Llobet, rapporteur d'une commission chargée de répon-

dre à une série de questions proposées par le Gouvernement et par l'entremise de M. le Préfet, sur la maladie de la vigne, a soumis à la discussion de la Société chacune des réponses, qui ont été successivement approuvées.

Le 8 mars 1854, M. Charles Lazerme, rapporteur d'une commission nommée pour examiner et essayer une charrue araire, inventée par M. Fourcade, forgeron à Saint-Paul-de-Fenouillet, présente à la Société le résultat de cette opération, et fait ressortir tous les avantages de ce nouvel instrument, dont l'adoption paraît destinée à rendre de grands services à l'agriculture, conclusion qu'adopte la Société.

M. Faure lit un mémoire sur la maladie de la vigne. Établissant d'abord qu'il y a dans l'agriculture deux hommes parfaitement distincts, l'homme pratique et l'homme de science, l'auteur se livre à de hautes réflexions. Il entre ensuite en matière et n'oublie rien de ce qui peut éclairer l'importante question qu'il traite. Le mémoire de M. Faure doit être lu et médité. La Société l'a si bien senti qu'elle s'est empressée d'en confier l'examen à la commission qui a déjà répondu aux questions de M. le Ministre de l'Agriculture sur la maladie de la vigne.

M. le Président présente à la Société de la graine d'argane, que M. Companyo, père, s'est procurée au Ministère de l'Agriculture, et on en fait la distribution aux membres qui désirent l'essayer, tout en rappelant que cette plante existe depuis long-temps en pleine terre dans notre jardin botanique.

Le 22 mars 1854, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, annonçant pour l'année 1855 une exposition universelle, sous la prési-

dence de S. A. I. le prince Napoléon, et demandant, pour organiser un ou plusieurs comités, chargés de rechercher les produits de notre département, une liste de candidats aussi nombreuse que possible, et sur laquelle sera pris le nombre des membres, selon leurs spécialités, les plus en rapport avec les besoins agricoles, manufacturiers ou artistiques du département. M. le Président pense qu'une seule commission serait insuffisante. Il est d'avis d'en nommer une par arrondissement, et d'en établir le centre à Perpignan. Cette proposition est adoptée, et sur l'invitation de M. le Président, chacun des membres présents indique nos produits agricoles, manufacturiers ou artistiques qui se présentent à sa mémoire.

Ont été mentionnés en conséquence : tous nos vins, — luzerne, — liéges, — olives et huile, — micocouliers, — figues, — chanvres, — lins, — miel, — graines de trèfle, — blé de la Salanque, — salaisons, — sels marins, — marbres, — chocolat, — ouvrages en buis faits à St-Paul, — soie, — graine de vers à soie, — échantillons de draps, — papier à cigarrette, — peaux tannées, — cuirs semelles, — gourdes en peau, — confitures de tomates, — résiné, — fruits confits, — eau de vie, surtout de muscat, — mines de fer, — cercles et douelles en châtaignier, — bois façonnés, — placages, — roseaux, — amadou, — peaux de chevreau, — espardilles, — dentelles.

Le 10 mai 1854, M. Faure lit un mémoire sur la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture par des parasites, leurs ennemis.

Le 14 juin 1854, M. Companyo, père, en terminant un rapport sur un mémoire de M. Leroy de Mabille, relatif à la maladie de la pomme de terre

et aux moyens de régénérer cette plante, rappelle les essais qu'il fit lui-même à ce sujet, lorsqu'il était encore directeur de la Pépinière départementale, et les succès qui couronnèrent ses expériences.

Le 12 juillet 1854, M. le Président dépose sur le bureau et présente à la Société de belles aubergines, obtenues trois semaines au moins avant l'époque ordinaire, par M. Marquy, jardinier, à Ille.

Le 11 octobre 1854, M. le Président communique à la Société une lettre dont M. le Préfet accompagne une circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics demande des renseignements relatifs à la pratique du drainage dans chaque département. Après avoir pris connaissance des différentes questions qui lui sont adressées sur cet objet, la Société engage M. le Président à répondre que le premier arrondissement des Pyrénées Orientales présente approximativement 1,000 hectares à drainer; 400 hectares le deuxième, et 300 hectares le troisième, et que, sur les fonds alloués pour propager le drainage, M. le Ministre pourrait accorder à notre département 2,000 francs pour être employés en distributions gratuites de drains et trois machines à drainer.

Le 8 novembre 1854, M. le Président donne quelques nouveaux renseignements sur la maladie de la vigne, sur les moyens curatifs employés jusqu'à ce jour et sur la récolte de l'année. L'expérience a prouvé, dit-il en terminant, que le vin produit par les vignes malades et traitées avec la chaux a le grave inconvénient de n'être pas potable, tandis que le soufre ne communique au vin qu'une odeur et un arrière goût qui diminuent successivement.

Le 17 janvier 1855, M. Faure donne lecture d'un Mémoire qu'il a composé sur le libre-échange à l'occasion de la polémique qui s'est engagée entre M. Michel Chevalier et notre honorable député. En reconnaissant les bonnes intentions des adversaires du régime protecteur, M. Faure expose avec clarté et énergie tous les inconvénients qui résulteraient du libre-échange, adopté sans restriction, et termine par ces mots qui résument sa pensée :

« Si notre France ne se trouve pas assez riche en « capitaux, fixes ou circulants, assez pourvue d'ou- « vriers consommés dans la pratique des arts méca- « niques pour affronter une épreuve décisive, qu'elle « patiente encore. En attendant, nous l'engagerons à « réviser soigneusement ses tarifs, à supprimer sans « plus de retard sa protection à toute industrie ca- « pable de pouvoir soutenir la libre concurrence; « qu'elle marche enfin prudemment, mais avec per- « sévérance, vers l'amélioration. Il y va pour elle de « son honneur, de son rang dans le monde et de ses « destinées futures. »

A ce mémoire M. le Président ajoute verbalement quelques nouvelles observations, dont il appuie l'opinion de M. Justin Durand et de M. Faure, et cite certaines denrées qui, depuis quelque temps, entrent librement en France sans aucun avantage pour le consommateur, ce qui est un argument, selon lui, contre le libre-échange.

Le 11 avril 1855, M. Faure fait un rapport favorable sur deux traités d'agriculture par M. Eugène Grollier, qui, par l'entremise de M. François, chef de comptabilité à la recette générale, les avait soumis à l'appréciation de la Société, avec prière d'en

favoriser la vente dans le département des Pyrénées-Orientales. L'opinion de la Société sur ces deux ouvrages est transmise à M. François.

On décide que le prochain *Bulletin* contiendra une relation des produits horticoles de notre département, et l'on nomme pour s'occuper de ce travail une commission composée de MM. Antoine Siau, Ribes, Sauveur Dadins, Faure et Companyo, père.

Le 25 avril 1855, M. Companyo, père, fait l'éloge d'un traité de botanique qu'a reçu la Société, et qui a pour titre : *Flore des plantes nouvelles ou peu connues de l'Asie occidentale*, par M. le comte Jaubert.

Communication du rapport présenté au Jury départemental des Pyrénées-Orientales par le rapporteur M. Lloubes, Auguste, membre du Conseil-Général, ancien maire de Perpignan, sur les objets envoyés par le département à l'Exposition universelle de 1855.

Le 6 juin 1855, M. Guiraud de Saint-Marsal, analysant un Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, consigne dans son rapport un fait que, vu son importance et le bon exemple qu'il donne, nous transcrivons en entier :

« M. Lavoisier, instituteur primaire à Pernes, arron-
« dissement de Boulogne, a réalisé dans sa commune
« le vœu formé par une foule de Sociétés savantes :
« l'éducation agricole, théorique et pratique, dont
« il donne les premiers éléments à ses élèves. Il a
« acheté un hectare, trente ares de terrain, dont il
« a divisé la culture en herbages, blé, fèves en ligne
« et légumes. Il y conduit journellement ses élèves
« aux heures de récréation, et ils y trouvent l'ins-

« truction et la santé par l'exercice auquel donnent « lieu ces travaux. »

M. le Président dépose sur le bureau trois plantes attaquées de la même maladie que la vigne, savoir : la nigelle de Damas, une tige de houblon sauvage, et un rosier bengale. Il pense que cette maladie a peut-être été importée dans nos contrées par quelqu'un qui aura fait venir des plantes des pays lointains, et les aura cultivées en serre-chaude, puisque c'est sur une treille ainsi cultivée dans les serres de Margate, et au milieu d'autres végétaux, que la maladie a paru en 1845, et cette opinion lui donne l'espoir de voir bientôt nos vignes délivrées de l'oïdium.

Le 18 juillet 1855, M. Antoine Siau a parlé de deux nouveaux remèdes contre l'oïdium, qui ont été essayés par M. Ernest Farines et qui n'ont pas réussi. Il ajoute que M. de Saint-Victor, membre de la Société, a préservé une de ses vignes au moyen du flambage, tandis que la vigne voisine, où l'on n'a pas appliqué ce remède, est fortement attaquée.

M. le Président communique une lettre de M. le Préfet du département, qui lui transmet, de la part de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, deux exemplaires d'une notice indiquant les procédés employés jusqu'ici avec le plus de succès pour mettre les blés coupés à l'abri des intempéries et en assurer la conservation. La Société est priée en même temps d'employer tous les moyens qui sont à sa disposition pour répandre parmi les agriculteurs la connaissance des procédés mentionnés dans cette notice.

M. le Président propose ensuite d'ajouter aux pri-

mes qui seront distribuées sur les fonds départementaux, dans la séance publique que tiendra prochainement la Société, le don d'une médaille en bronze à M. Magnères, de Saint-André, pour la taille intelligente des oliviers.

29 juillet 1855. La Société a tenu sa séance publique annuelle pour la distribution de médailles et de primes départementales pour l'amélioration de l'espèce bovine.

M. le Président a ouvert cette séance par un discours remarquable et vivement applaudi, sur les conditions actuelles et futures de l'industrie agricole dans le département des Pyrénées Orientales.

Dans la même séance, M. Ribes, sous-secrétaire, a communiqué un article très curieux de M. Durand, de Saint-Nazaire, sur le chien de berger. « Jusqu'ici, « nous avions cru, sur la foi de M. de Buffon, que le « chien de berger méritait d'occuper une place des « plus éminentes dans la classification des animaux « vertueux et utiles. Grâce à M. Durand, nous de- « vons être complètement revenus de cette erreur. « Le chien de berger ne sera plus à nos yeux, com- « me aux yeux de l'habile agronome, qu'un embarras « et qu'un danger. Désormais, le vilain quadrupède « redescendra dans la hiérarchie de la race canine, « au rang infime que lui assignent ses instincts per- « vers et sa hideuse figure. »

A la suite de l'exposition publique des fleurs, des fruits et des légumes de notre département, faite les 15, 16 et 17 septembre, sous le patronnage et aux frais de la Société, M. le Président lui a soumis les récompenses votées par la commission nommée à cet effet. On a décidé ce qui suit :

La médaille d'argent destinée au jardinier qui présenterait le plus bel ensemble de plantes potagères,—réservée;

La médaille de bronze, à celui qui présenterait les plus belles variétés nouvelles de fruits et de plantes potagères, — décernée à M. Marquy, jardinier, à Ille;

La médaille de bronze destinée à celui qui aurait pratiqué dans son jardin la culture la plus intelligente,—réservée;

Une mention honorable est décernée à MM. Margail, Raymond et Taillade, François;

La médaille d'argent destinée à l'horticulteur qui présenterait le plus bel ensemble de fruits,—réservée;

La médaille de bronze pour la plus belle collection de fleurs,—réservée;

Une mention honorable a été décernée à MM. Marc Robert et Laurent Baretge;

La médaille de bronze pour les plus beaux échantillons d'une espèce de fleur,—décernée à M. Aleron, père;

Une mention honorable à MM. Pierre Garrette et Bresson;

Une médaille d'argent est en outre décernée à MM. Robin, frères, à qui le département des Pyrénées-Orientales doit le perfectionnement de l'arboriculture, et l'importation d'un grand nombre d'arbres fruitiers.

La Société adopte ensuite les propositions suivantes, faites par le Jury des expositions, savoir:

Une exposition de fleurs, de fruits et de légumes aura lieu en 1856, du 10 au 15 juin;

On décernera à cette occasion:

Une médaille d'argent, grand module, au jardinier qui présentera le plus bel ensemble de primeurs en plantes potagères;

Une médaille d'argent, petit module, à celui qui présentera les plus belles espèces de primeurs en plantes potagères;

Une médaille de bronze pour la culture la plus intelligente;

Une médaille de bronze pour l'introduction dans notre département d'une ou plusieurs espèces nouvelles de plantes potagères;

Une médaille d'argent, petit module, pour le plus bel ensemble de fleurs;

Une médaille de bronze pour les plus beaux échantillons d'une espèce de fleurs;

Une médaille de bronze pour les plus beaux types de fleurs obtenues de semis;

Il sera décerné en outre plusieurs mentions honorables.

Les personnes qui, dans l'intervalle d'une exposition à l'autre, auront obtenu de beaux types de fleurs de semis, seront dans le cas d'être primées, pourvu qu'elles fassent constater par la commission l'authenticité de la provenance de semis et la nature de la fleur.

Une exposition aura toujours lieu dans le mois de septembre.

Le Jury portera son jugement sans connaître les noms des exposants.

On a désigné pour visiter les jardins une commission composée de MM. Companyo, père, Antoine Siau, Sauveur Dadins, Aleron, père, Robin, cadet, l'abbé Delhoste, Ribes, Astors et Guiraud de Saint-Marsal.

M. Siau communique ensuite à la Société un travail des plus importants dont la Société l'a chargé, et qu'il a très bien exécuté. Il comprend :

1° Un calendrier horticole ou statistique, mois par mois, de tous les fruits et de tous les légumes que produit notre département;

2° Une notice sur le produit du jardinage de la banlieue de Perpignan;

3° Les dépenses et les recettes du jardinier, ayant à ferme un jardin de trois hectares (cinq ayminates);

4° Le détail des fruits et des légumes exportés;

5° Enfin, quelques détails sur l'état et les produits de l'horticulture et de l'arboriculture dans la commune d'Ille, ainsi que dans les arrondissements de Prades et de Céret. Ces renseignements, que M. Siau s'efforce de compléter tous les jours, sont les premiers éléments d'une statistique analogue à celle qu'il a dressée pour la banlieue de Perpignan.

Après la lecture de cet intéressant travail, la Société, sur la proposition de M. le Président, vote des remercîments à M. Antoine Siau et à la commission qui l'a aidé dans ses recherches.

Sciences et Arts.

Le 1er février 1854, M. Companyo, fils, a communiqué à la Société un mémoire sur les eaux thermales des Pyrénées-Orientales. Chaque source savamment analysée, tous les établissements décrits avec les plus grands détails, et présentant une série de séduisants tableaux, démontrent qu'on peut trouver en toute saison dans notre contrée, sous un des plus beaux ciels de l'Europe, les sites les plus pittoresques, et des eaux offrant ensemble les propriétés

thérapeutiques, dont la réunion ne se rencontre nulle autre part.

Le 22 mars 1854, M. Amédée Maurice, agent-voyer en chef du département, a soumis à l'appréciation de la Société : 1° une notice sur les travaux qu'il a exécutés au pont de Rivesaltes ; 2° un carnet de nivellement, mettant cette opération à la portée de tout le monde. — On a nommé pour examiner ce double travail et en rendre compte, une commission composée de MM. Caffe, Béguin et Crova, père.

Dans la séance publique du 29 juillet 1855, M. Fauvelle a lu un mémoire ingénieux et profond sur les causes de la dérivation des cours d'eau, et M. Danjan, professeur à l'École-Normale de Perpignan, a fait l'éloge de la science. Ce dernier travail se recommande par quelques idées neuves et heureusement exprimées.

Le 18 juillet 1855, M. le Président a donné lecture d'un mémoire offert à la Société par l'auteur, M. Jean Conzalés, officier de santé à Palalda, et traitant du choléra, des causes qui le produisent et du traitement à suivre pour combattre ce fléau. M. Faure a été chargé d'apprécier cette œuvre et d'en faire un rapport.

Le 31 octobre 1855, M. André Crova lit la première partie d'un travail qu'il a fait sur les piles. Il indique d'abord quelques inconvénients des piles actuellement employées, et donne ensuite une idée des modifications qu'il y a apportées. Il annonce un prochain travail, dans lequel il exposera l'application des piles aux machines électromotrices.

Le 5 novembre 1855, M. Faure communique à la Société un mémoire intitulé : *Coup-d'œil rapide sur les Pyrénées en général, et plus particulièrement sur nos Pyrénées-Orientales*.

Littérature, Histoire, Antiquités.

Le 26 avril 1854, M. Companyo, fils, communique à la Société un envoi de M. Prax, vice-consul de France, à Saint-Domingue (Haïti), dans lequel il remercie la Société de l'avoir reçu au nombre de ses membres correspondants, et lui adresse un mémoire fort curieux sur l'empereur Soulouque (Faustin Ier), et renfermant en outre des anecdotes avec des détails pleins d'intérêt sur les mœurs et les usages de ce nouvel empire, sur la baie, le port, la ville des Gonaïves et ses environs.

Le 10 mai 1854, rapport de M. Fabre sur les *Premières Leçons de lecture*, à l'usage des écoles et des familles, par M. Morer, instituteur, à Thuir, ancien élève de l'École-Normale de Perpignan. Cette nouvelle méthode offre des avantages qu'apprécieront toutes les personnes qui s'occupent d'instruction primaire.

M. l'abbé Fines, pour remercier la Société de l'avoir reçu au nombre de ses membres, lit une pièce de vers, dont il lui offre l'hommage.

Dans la séance publique du 30 juillet 1854, M. Pre Batlle a adressé à Monseigneur Gerbet un remercîment en vers, où il a été le digne interprète des sentiments de toute l'assemblée.

M. l'abbé Fines, dans quelques pages écrites avec clarté et netteté, avec une logique convaincante; a prouvé que la religion est l'amie des beaux-arts; que c'est aux sources pures de la foi que l'artiste doit puiser ses inspirations, attendu que la stérilité est au fond du scepticisme.

Notice de M. Sirven sur le donjon de la citadelle de Perpignan.

M. Faure a exposé avec énergie et conviction les devoirs du médecin. L'écrivain, qui se trouvait sur son terrain, a parfaitement développé sa thèse.

M. Fabre, secrétaire du bureau, a clos cette série de lectures par le récit en vers d'un trait d'amour filial, qu'il a intitulé le *Nid d'aigle*.

Le 11 octobre 1854, article nécrologique, où M. Morer, archiviste de la Préfecture, déplore la perte que, dans le courant du mois d'août de la même année, ont faite le Roussillon et la Société des Pyrénées-Orientales en particulier, par le décès de M. Pierre Puiggari, à qui ses travaux littéraires assurent désormais un rang distingué parmi les hommes remarquables de notre contrée. M. Morer, racontant la vie, les études et les longs services du savant professeur, a fait ressortir son beau caractère, et tout ce que lui doivent l'histoire et les lettres françaises et espagnoles.

Mémoire de M. Faure sur la filiation des langues. On y remarque une foule d'aperçus nouveaux et remplis d'intérêt.

Le 6 décembre 1854, M. Aussel, professeur de seconde au Collége de Perpignan, a lu une étude critique sur les traités de rhétorique que nous ont laissés les anciens.

Notice de M. Sirven sur M Duchalmeau, qui remplit à Perpignan les fonctions de Maire, dans les circonstances les plus critiques de notre première révolution, qui, par sa bienveillance, son humanité et son énergie, rendit d'immenses services à la cité et sut se concilier l'affection et la reconnaissance de tous les habitants.

Le 20 décembre 1854, a été lu un rapport sur des pièces de vers, adressées à la Société par l'auteur, M. Authemau, moulinier en soie, à l'Ile-sur la-Sorgue (Vaucluse). M. Guiraud de St-Marsal, qui, conjointement avec M. Batlle, a examiné ces productions, en désigne quelques-unes pour être insérées dans le prochain bulletin de la Société.

Le 17 janvier 1855, M. l'abbé Fines, analysant la 9me livraison (septembre 1854) du tome Ier du *Bulletin des Sociétés savantes,* y a remarqué quelques ouvrages signalés à M. le Ministre de l'Instruction publique par le Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Parmi les publications à exécuter sont: le roman de Girard de Roussillon et les actes du Concile schismatique tenu à Perpignan en 1408. Comme ces deux ouvrages doivent toucher par quelque endroit à notre histoire locale, M. l'abbé Fines demande s'il ne serait pas possible d'obtenir un exemplaire de chacun d'eux pour la bibliothèque de notre Société.

M. Cortie, professeur au Collége de Perpignan, donne lecture d'un discours sur le goût, ses éléments et ses principes. Cet essai se recommande par les saines doctrines littéraires, et le talent qu'y fait paraître le jeune professeur.

Le 11 avril 1855, M. Aussel lit, sur la poésie épique, une étude où il a examiné successivement les principaux poëmes du genre, en les comparant avec les conditions sociales et les évènements qui les ont inspirés.

Le 6 juin 1855, M. l'abbé Fines communique à la Société un résumé en vers de l'histoire de France, qu'il a composé pour l'instruction d'un de ses neveux. L'auteur regrette de n'avoir pas été en mesure

de donner ce résumé complet : il est vraiment fâcheux qu'il ait dû se borner aux deux premières races de nos rois.

M. Faure lit une étude, qu'il a intitulée : *Les Maximes de sagesse et de morale des anciens philosophes ne sont pas un effet de la puissance de la raison humaine, mais ont été puisées dans la Sainte Bible.*

Après ces lectures, M. le Président dépose sur le bureau trois opuscules, que l'auteur, M. Alart, adresse à la Société, dont il fait partie, pour être insérés dans le premier bulletin qu'elle publiera. Ce sont : 1° *Les Trinitaires de Corbiach,* épisode de l'histoire du Conflent dans le seizième siècle ; 2° *La Géographie historique du Conflent ;* 3° une notice sur le troubadour Bérenger de Palazol, qui, ainsi que Guillem de Cabestang, florissait vers le milieu du douzième siècle. Ces trois précieux morceaux prouvent que M. Alart marche dignement sur les traces des deux savants antiquaires dont nous regrettons la perte.

Le 18 juillet 1855, M. l'abbé Fines lit sur les Eunuques un mémoire, où il expose les motifs de la confiance que leur accordaient les monarques de l'Égypte et de la Perse, etc., et l'étymologie du mot *eunuque,* signifiant d'abord, non pas homme mutilé, comme le mot latin *spado,* mais simplement chambellan.

Dans la séance publique du 29 juillet, M. Aussel lit une dissertation sur la véritable grandeur.

Vient ensuite une notice de M. l'abbé Fines sur le célèbre évêque Guy de Terrena, enfant de Perpignan, qui a mérité d'être appelé par plusieurs historiens le plus savant homme de son siècle. M. Fines demande

à juste titre, que le portrait de l'illustre Roussillonnais prenne enfin dans notre Musée la place qui lui est due.

M. l'abbé Fines donne aussi lecture d'une pièce de vers en l'honneur de Notre-Dame de Font-Romeu.

M. Guiraud de Saint-Marsal communique une relation historique sur les inondations de la Basse et de la Tet.

M. Faure exprime quelques idées lumineuses sur les progrès de notre civilisation, et de la part que lui apportent les sociétés littéraires, scientifiques et agricoles.

Ces lectures sont terminées par une nouvelle composition poétique de M. le Secrétaire de la Société. Elle est intitulée la *Dinde*. Henri IV, exténué de fatigue, arrive incognito dans la maison d'un des officiers de son armée. La dame du logis, prise au dépourvu, ne trouve à lui offrir qu'une dinde appartenant à un artisan du voisinage, lequel, après avoir partagé le repas du prince, demande en échange de son volatile des titres de noblesse, qui lui sont accordés par le bon et joyeux monarque.

Nous ajouterons à ce résumé, que la Société des Pyrénées-Orientales recevant en échange de ses *Bulletins* les publications de presque toutes les Sociétés agricoles, scientifiques et littéraires de France, confie chacun de ces envois à un de ses membres, suivant sa spécialité, pour en rendre compte. Ces analyses la mettent à même de connaître les travaux de ces diverses compagnies, et de profiter de toutes les découvertes et perfectionnements qui ont lieu dans toute l'étendue de l'empire.

ÉLISABETH DE FRANCE,

REINE D'ESPAGNE,

SON MARIAGE.—SA COUR.—SES RELATIONS AVEC LA FRANCE.

1559.—1568.

Par M. Édouard de Barthélemy,

Correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, membre de la Société scientifique des Pyrénées-Orientales, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, des Académies de Reims, d'Arras et de Belgique (Archéologie), des Comités archéologiques de la Marne, du grand duché de Luxembourg, d'Arlon et de Trèves, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société d'Histoire de France, etc.

Le traité de Cateau-Cambrésis contenait, ainsi qu'on le sait, comme condition, le mariage d'Élisabeth de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, avec Philippe II, roi d'Espagne. Cette union venait de se célébrer à Paris, et le duc d'Albe y avait représenté le fils de Charles Quint, quand Henri II périt dans un des tournois donnés à l'occasion de ces fêtes, qui amusèrent pendant plusieurs jours la cour. Philippe se trouvait alors dans les Pays-Bas, mais à la veille de quitter une contrée qui lui déplaisait et où il n'était pas aimé. Quoiqu'il ne connût pas sa femme, il la chérissait déjà, et éprouvait encore un plus vif désir de retourner en Espagne, puisque c'était là seulement qu'il devait la rejoindre. «Sa Majesté, au surplus,» écrit à la reine mère l'évêque de Limoges, ambassadeur de France auprès de Philippe, «a un singulier contente-«ment de la reyne catholique sa femme et luy porte, «comme j'estime que vous aurez entendu par mes pré-

«cédentes dépesches, l'amour telle que vous et elle «sauriez le désirer[1].» Outre les qualités personnelles d'Élisabeth, son royal mari voyait en effet des intérêts sérieux se rattacher à cette union, où la politique avait eu plus d'action que l'amour. L'assurance pour lui de demeurer en bonne intelligence avec la France à un moment où les Pays-Bas donnaient déjà de graves inquiétudes, et une dot de 400.000 florins, n'étaient pas choses à dédaigner. Mais, nous le verrons en continuant, et j'insiste à dessein sur ce point, ce prince éprouvait une véritable inclination pour la femme qu'il devait au hasard des guerres : les historiens se sont tous mépris à cet égard en posant Élisabeth comme une victime. Philippe n'était doué d'un caractère ni brillant ni chevaleresque, mais d'un esprit doux, réfléchi, laborieux, sincère. «Je trouve ce «prince,» écrit encore de l'Aubespine au cardinal de Lorraine, «luy fort entier à ses affaires et qui n'en «pert pas une heure, estant tout le long du jour sur «des papiers; il est aussy prince d'amityé et de pa«rolle, et se paye de raison quant en telles choses on «parle à luy franchement[2].»

Le 8 août 1559, Philippe II s'embarqua sur le canal de Gand pour aller prendre la mer en Zélande, tandis que l'évêque de Limoges, auquel nous verrons tenir un rang important dans cette histoire, se dirigeait sur Paris, peu désireux de faire une aussi longue traversée, et pressé d'ailleurs de venir rendre ses hommages aux princes de Guise, qui gouvernaient alors la France sous le nom du jeune et faible François II.

[1] De Gand, 19 juillet 1559. Simon de l'Aubespine, évêque de Limoges, abbé de Bellefontaine, un des diplomates distingués de ce temps.

[2] De Gand, 27 juillet 1559.

La reine Élisabeth demeura encore à la cour pour pouvoir assister au sacre de son frère, célébré à Reims le 18 septembre; elle alla passer ensuite quelques jours à l'abbaye de Vauluisant, près de Sens, en Champagne, et écrivit de là à l'évêque de Limoges, reparti pour Madrid : « Qu'ayant entendu le désir qu'a le roy, mon « Seigneur, de me veoir, avec moins de regrets, je me « suis délibérée de m'achemyner bientost pour l'aller « trouver (22 octobre). » Les historiens se sont servi de ces mots *avec moins de regrets,* pour déclarer qu'Élisabeth n'accomplissait ce voyage qu'avec un chagrin mal dissimulé : ils sont dans l'erreur. Cette princesse, âgée seulement de quatorze ans, n'avait jamais quitté la cour de France, où elle était heureuse et entourée. Rien de plus naturel que de la voir hésiter et se résoudre avec quelque peine à cet expatriement loin de tous ses parents, et pour rejoindre un mari qu'elle ne connaissait pas. Mais de là à conclure à l'incompatibilité d'humeur, d'âge et de caractère entre les deux époux, il y a trop loin : Philippe, d'ailleurs, qu'on se plait à représenter comme un vieillard n'avait alors que trente-deux ans. Il est certain, cependant, que de retard en retard, Élisabeth ne se décida à partir qu'au mois de décembre. Le roi et la reine-mère la conduisirent jusqu'à Poitiers, « où il y eut « bien des larmes de répandues, » nous dit l'historien de Thou. Elle continua sa route, accompagnée du cardinal de Bourbon, du prince de la Roche-sur-Yon et d'autres seigneurs, et rencontra, à Bordeaux, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, chargé de la remettre aux mains des Espagnols. La reine arriva le 31 décembre 1559 à Saint-Jean-Pied-de-Port, et quitta le deuil pour se vêtir, avec ses femmes, à l'espagnole,

en velours noir garni de jais, avec «la coiffure de volants «à la lorraine.» Le 3 janvier, la caravane se remit en marche, sur des chevaux et des mulets, pour gagner Roncevaux, où devait avoir lieu la remise officielle. L'ascension ne se fit pas sans peine, à cause du vent et de la neige : on arriva cependant, et la reine fut reçue dans l'église de Roncevaux par le clergé et une assemblée nombreuse de gentilshommes, «si bien en «poinst qu'on ne voyait qu'or sur escarlatte de ve- «lours cramoisy, et tous tant chargés de chaînes qu'ils «en avoient le col tout courbé[1]. Quelques-uns vou- «loient dire que le roy d'Espaigne y estoit en habit «dissimulé, mais il n'en estoit rien; n'y avoient que «le marquis de Savette, le marquis de Velos, le comte «de Breigna et le comte de Modica qui ne vouloient «se donner à cognoistre. La reyne entrant à l'église «fort bien tapissée et parfumée de cassollettes, parée «d'une grande quantité de cierges et lampes, la cha- «pelle de musique du cardinal (de Bourbon), qu'on «estime beaucoup, chanta tant que ladite dame dit «son oraison, après laquelle fut conduite à sa cham- «bre. Les neiges et les vents qui avoient esté si grands, «furent cause de faire retourner le cardinal et le «duc (de l'Infantado) qui, le lendemain matin s'es- «toient mis en chemain de l'Espinal, distant d'une «lieue de Roncevaux, pour faire leur réception, «comme ils mandèrent. Il sembloit que la reyne leur «fit gaigner la moitié du chemin; et pour cet effect, «plusieurs gentilshommes en vindrent disputer, tant «qu'à la fin le courrier major, par l'advis du roy de

[1] Je vais laisser parler un anonyme, dont la relation originale se trouve dans les dépêches de l'Aubespine, dans son portefeuille de la Bibliothèque Impériale.

« Navarre, de Monseigneur le Prince et de M. de
« Lansac, leur alla dire qu'il estoit meilleur et néces-
« saire qu'ils prinsent la peine de venir le lendemain
« faire leur dite réception, plutost que de mettre la
« reyne aux champs et faire demeurer la leitière dé-
« couverte dans les neiges pour estre veue et bailler
« la main à baiser à tout le monde, et eux aussy venir
« descendre à pied et se mettre à genoux dans ladite
« neige qui estoit haute de bien trois pieds, ce dont
« ils s'accordèrent. Ce jour se passa ainsy et Dieu sçait
« cependant si la reyne estoit regardée à son disner et
« souper, par les seigneurs déguisés, qui s'estonnoient
« de la bonne grâce, contenance et gravité de cette
« princesse, de laquelle ils receurent en eux un tel
« contentement qu'il n'est possible de le décrire, et
« quant aux dames et aux damoiselles, si d'aventure
« elles sortoient, elles n'avoient point faute de com-
« paignie ny de serviteurs, qui commençoient de
« bonne heure à prendre place chacun en la bonne
« grâce de celle qui luy sembloit plus agréable, s'en-
« quérant de leur nom et de leur maison. Le lende-
« main, 6e janvier, la reyne ayant ouye la messe dans
« la chapelle du cardinal, après le disner, fit tapisser
« une grande salle en laquelle, quant elle sentit que
« les députés s'aprochoient, se retira, ayant le roy de
« Navarre et Mgr le Prince assis à la main droite,
« Mlle de Montpensier et Mme de Rieux à sa gauche,
« près d'une chaise à dos préparée pour le cardinal
« et d'une escabelle de velours pour le duc. Toutes
« les dames et damoiselles estoient d'un rang à l'en-
« tour; le reste des personnes estoient en rondeur,
« laissant une grande place vuide pour ceux qui
« viendroient baiser les mains. Somme que M. le

« cardinal de Bourbon estant allé pour les recevoir, « ils arrivent, demeurant encore bien long-temps en « bas à s'acoustrer, et cependant la reyne estendoit « sa main à tous ceux (pourveu qu'ils fussent d'appa- « rance) qui la vouloient baiser, comme est la cous- « tume du pays. La suitte du cardinal estoit d'environ « soixante gentilshommes fort braves, trente ou qua- « rante laquais et autant de paiges vêtus de velours « cramoisy et manteaux d'écarlate bandés dudit ve- « lours. Le duc de l'Infantado avoit encore plus de « paiges et de laquais vestus de sayes de toile d'or, « bandés à deux bandes de velours cramoisy et de « manteaux de velours cramoisy à deux bandes de « toile d'or; les autres seigneurs avoient leurs paiges « et laquais fort bien en poinst de velours de toutes « couleurs et de passements d'or. Quelques-uns mes- « sieurs montèrent avec eux, qui estoient les plus « principaux des seigneurs [1], qui lors se firent cognois- « tre, estant paravant déguisés: ce donc tout l'ordre

[1] Voici les noms des principaux seigneurs de la suite du duc de l'Infantado et du cardinal de Burgos : Marquis de Sevrette, fils dudit duc; comte de Saldagne; comte de Moricque, fils aîné de l'amirante de Castille, gendre du marquis de Sevrette; comte de Tandilla, vice-roi de Grenade, fils du marquis de Montdéjar, gendre dudit duc; marquis de Montesclaros (du Mendoça); comte de Ribadavia (id.); comte de Ribadeo (id); dom Diégo Hurtado de Mandoça, fils du marquis de Canette, vice-roi du Pérou; dom Diégo de Mandoça, ambassadeur à Rome; dom Juan de Mandoça, ambassadeur à Venise; dom Luis de Mandoça de Junquerra; dom Juan de Mandoça de Delfresne; dom Urbain d'Arellane; dom Francisque de Mandoça, fils du marquis de Sevrette; vicomte de Chelves; comtesse d'Uregna, sœur du duc d'Alburquerque, dame d'honneur désignée de la reine, et son fils; le duc de Nagerac; le marquis de Gousveille, gendre de la comtesse d'Uregna; dom Frédéric de Portugal, grand écuyer désigné de la reine; dom de Guzman, maître d'hôtel désigné; dom Bernardin de Manrique; dom Ph. de Lescan, et plus de deux mille cinq cents gentilshommes et écuyers, au dire de l'historien de Thou.

« se perdit et les Espagnols mirent tout en presse et « confusion, tant que le cardinal et le duc furent « bien long-temps sans pouvoir approcher du lieu où « estoit la reyne. Ledit cardinal, vestu d'escarlatte « et d'un roquet, faisant une grande révérance, le « genouil en terre, et le duc, d'une petite robe de « damas, baisant la main, furent fort humainement « et gracieusement receus et embrassés de la reyne, « qui les fit incontinent seoir et couvrir. Lors le roy « de Navarre commença à parler et eux à répondre, « et après quelques non longs propos d'une part et de « l'autre, ils prinrent et enlevèrent la reyne, et par « de bien mauvais temps et chemins (n'eut esté les « pionniers qui alloient devant) la menèrent coucher « à l'Espinart, qui est à une bonne lieue, laissant le « roy de Navarre et le cardinal seuls en cette grande « salle, fort mélancholiques de laisser la reyne et « bien aises toutefois de l'avoir conduite jusques en « ce lieu en tel état et disposition (Dieu mercy) qu'ils « avoient désiré. Elle fut conduite jusqu'à la couchée « avec trompettes, hautbois et tambourins à la mau- « resque, qui ne cessèrent de sonner tout le long du « chemin, et continuèrent quasi tout le long du soir, « durant lequel elle ne fut point visitée par le car- « dinal et le duc qui la laissèrent reposer, mais en- « voyèrent souvent savoir de ses nouvelles. Ledit « cardinal arrivé voulut faire convier pour la reyne : « il envoya un grand chandelier d'argent avec un grand « et gros flambeau qui esclairoit toute la salle, qui es- « toit pleine de leurs paiges et laquais portant flam- « beaux pour esclairer et conduire toutes les dames « qui entroient et sortoient; mesme par les chemins « ils usent de cette courtoisie; ils envoyent tous leurs

« laquais pour demeurer près d'elles et conduire leurs
« haquenées; ils tiennent fort grande maison et en-
« voyent toujours convier quelqu'un de la maison de
« la reyne à manger avec eux, et à chaque repas un
« service de viandes aux dames et damoiselles. Au
« partir de l'Espinart, la reyne, après avoir ouy la
« messe, à laquelle assistèrent lesdits sieurs cardinal
« et duc, et avoir disné, alla coucher à... deux lieues
« de Pampelune, et le lendemain, 7e janvier, après
« disner, ladite dame, vestue d'une robe de velours
« noir à l'espagnole, passementée d'argent et coiffée
« d'une petite tocque, fit son entrée dans sa leitière
« avec Mme de Rieux, accompagnée du cardinal à
« dextre et du duc à senestre. Approchant de la ville,
« elle fut saluée d'une infinité de canonades et d'ar-
« tillerie; et prenant le chemin courbé pour gagner
« une plaine qui est la plus belle advenue de la ville
« qu'il est possible, vient audevant d'elle, avec trom-
« pettes et hautbois, le connestable de Navarre, fort
« vieil et ancien officier, accompagné des gentilshom-
« mes et officiers de la ville qu'on appelle les jurades,
« en nombre de douze, vestus de grandes robes lon-
« gues de velours noir, bordées à l'entour de trois
« passements d'or, les manches fort larges et renver-
« sées à paraments de damas bleu : devant eux estoient
« cinq ou six officiers portant grosses masses d'argent,
« qui tous mirent pied à terre pour baiser les mains
« à la reyne, puis un peu plus avant se présenta à
« pied le vice-roy de Navarre, suivy des gens de la
« justice, vestus de robes longues de velours noir.
« Cependant force masques, montés sur des chevaux
« ou mulets ayant sonnettes, courroient çà et là et une
« grande bande d'autres masques, gens de la ville, qui

« faisoient parmy les champs une danse avec les filles,
« vestues et tondues à la mode de Biscaye, ayant à leurs
« testes couronnes de velours de toutes couleurs. Cha-
« cun, du plus grand au plus petit, démonstroit tous
« les signes de joie et d'allégresse qu'il pouvoit. Puis
« approchant la reyne de trois cents pas vers la porte,
« elle entra sous une arche ou portail de peincture et
« d'armoirie, depuis lequel le chemin large estoit des
« deux costés borné de barrières couvertes de buis et
« de lierre, avec un rang de pins plantés de chaque
« costé, jusqu'à la porte de la ville. En ladite barrière
« estoient arrangés les enfants de la ville, armés et en
« bon équipage, qui firent une salve, passant la reyne.
« Il faisoit si beau veoir cette grande allée longue et
« droite, qu'à mon jugement s'estoit de toute l'entrée
« ce qui avoit meilleure grace. Au bout, près la porte,
« y avoit un gros may ou buisson plein de fusées qui
« s'allumoient par une flamme de feu qui descendoit
« artificiellement du haut d'un clocher; sur la porte
« estoient les armoiries repeinctes du feu empereur
« de quant il fist son entrée; sur le rempart et mu-
« raille de la ville estoient trois compagnies qui de-
« meurent ordinairement en garnison dans la ville,
« tous armés et en rang, comme si ils vouloient re-
« ceveoir l'assaut, qui pareillement firent une furieuse
« salve. A l'entrée de la ville la reyne fut couverte
« d'un fort beau daiz ou poille, porté par les jurades
« à six bastons dorés, ledit daiz en cinq écussons faist
« dans l'un desquels il y avait les armes de la ville et
« dans l'autre un F et un Y liez d'un lac d'amour, le
« tout de broderie d'or sur satin cramoisy; au bas de
« chaque écusson pendoit une grosse houppe d'or. A
« l'entrée estoit un tableau des trois Charités; puis plus

« bas estoit un petit théâtre où il y avoit une feinte
« d'un pélican qui se frappoit à l'estomac et faisoit
« saillir le sang, y avoit un homme dessus qui récita
« quelques vers; puis en suyvant estoit portrait le pre-
« mier roy de Navarre armé, et ung portail sur lequel
« estoient peinctes femmes tenant cornes d'abondance
« avec les armoiries du roy et de la reyne; de là au
« bout de la rue, qui est belle, longue et large et fort
« droite, y avoit un autre portail fort grand, au haut
« duquel y avoit une Paix ayant les armes soubs les
« pieds et en escript : *Unio constans, fortis divisio flexa*
« Au détour d'une autre rue y avoit encore d'autres
« statues des plus anciens roys de Navarre et ung autre
« grand portail sur lequel y avoit une fille vestue et
« assise en reyne, accompagnée de trois ou quatre
« autres, et près d'elle ung bien grand mirouer et en
« escript : *Ad regale speculum totus se componit orbis;*
« puis au bout de l'autre rue ung autre portail au haut
« duquel estoit enlevé le roy Philippe en portraiture,
« et à costé les armoiries de l'un et de l'autre avec les
« F et Y liez ensemble et au-dessous : *Philippo Hispa-*
« *niarum regi catholico et Ysabellæ catholicæ reginæ.*

« La reyne ayant faist son entrée assez tard fut me-
« née au palais après avoir esté à l'église épiscopale
« avec quantité de flambeaux, où arrivant elle trouva
« la comtesse de Ureigna, habillée en femme veufue
« et la marquise de Velles, sa fille. Il ne se fit rien
« digne d'escrire, sinon que force dames du pays,
« montées sur leurs chapines, la venoient veoir boire
« et manger, l'admirant en toute sorte, ne se pouvant
« saouler de la regarder. Le lendemain, la reyne (pour
« ce que la comtesse l'en pria) s'habillait à la française,
« ce que les dames du pays trouvèrent si beau, que

« la reyne depuis ne s'est point accoustrée autrement « qu'une fois ou deux. Ce jour elle fut visitée des « seigneurs de la suite et autres régents et gouver- « neurs du pays. Le lendemain, la reyne sortit après « disner sur une gallerie, près la chambre de la com- « tesse, pour veoir le passe-temps de quatre ou cinq « taureaux, qui furent combattus en la cour à force « de baguettes aiguillonnées par le bout d'aleines « qu'on leur dardoit; puis ensuite plusieurs fusées « faistes en branches peinctes, on apporta au milieu « de la cour un chasteau aussy peinct, plein de fu- « sées et de poudres qui, avec une merveilleuse des- « serre, fut incontinent consumé entièrement. La « colation de confitures cependant se préparoit en la « chambre de la comtesse, fort honorable, où la « reyne alla prendre son vin. Toute la nuit et le « jour se promenoient des masques; les feux de joye « tous les soirs; il n'estoit heure que quelque pièce « ne tirast, qu'on ne sonnat trompettes, hautbois, « tambourins. Bref, je ne vis jamais tant d'allégresse, « de sorte qu'on disoit que les Castillans en estoient « jaloux et envyeux, disant aux Navarrois que si la « reyne eut esté de leur pays ou d'autre que la Fran- « ce, ils n'en eussent pas tant fait de la moitié. Le « 10e du mois, la reyne partit dudit Pampelune, et « fut convoyée jusqu'un peu loing de la ville par les « susdits connestable, vice-roy, et enfants de la ville « avec trompettes et hautbois, et vient coucher à « Arrasein, le lendemain à Olite, chasteau navarrois, « où elle trouva la marquise de Corte, femme de « celuy qui en l'absence du prince d'Evoly [1] coucha

[1] Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, ambassadeur à Paris; c'est ce personnage que M. V. Hugo a fait paraître dans un de ses drames.

« en la chambre du roy, qui luy fit tout l'honneur
« et bon traitement qu'il est possible. Le chasteau
« est bien meublé de beaux buffets d'argent, tapis-
« series et lits ; tout se parfume de cassolettes et si
« plein de confitures et dragées qu'on n'en tenoit
« compte.

« Le lendemain, la reyne vient coucher à Cappa-
« rosa, de là à Valtière ; le lendemain, 14e, la reyne
« fit son entrée à Tudéla, dernière ville de Navarre,
« aussy grande quasy que Pampelune, assise le long
« d'un beau fleuve nommé Iberus ; les capitaines et
« jurades vinrent au devant d'elle baiser les mains.
« Elle avoit le même accoustrement que quand elle
« entra à Pampelune. Les jurades aussy avoient les
« mesmes costumes qu'en cette dite ville, mais avec
« des parements de velours cramoisy. Je ne dis point
« de l'affluence du peuple qui abordoit de çà et de là
« pour la voir de quinze lieues et plus ; somme que
« la reyne, parvenue à l'entrée du pont, qui est grand,
« beau et de pierre, trouva un portail de toile peincte
« en peincture seulement, au haut duquel estoit un
« petit eschaffaud plein de hautbois et trompettes,
« au-dehors quelques vers, à l'entour force lierre et
« cyprès et grand may en forme de pyramide. Passant
« ladite dame par dessoubs, elle fut couverte par les-
« dits jurades d'un poille de velours cramoisy avec
« franges d'or et armoiries de la ville, le fond dudit
« poille de velours cramoisy à fond de toile d'or. Au
« bout du pont estoient les armoiries et quelques vers
« escritps, les rues toutes tendues et tapissées ; elle
« fut conduite à l'église, de là à son logis où fut jouée
« une petite comédie par des masques habillés en
« pèlerins de S. Jacques qui l'estoient venus accom-

« pagner, dansant avec sonnettes. La comédie estoit
« des sept vertus qui composèrent un homme, et les
« sept vices contraires le défirent et desmembrèrent.
« Après souper, force torches et flambeaux avec une
« infinité de peuple s'assemblèrent sur des eschaffauds
« en la cour, les gentilshommes de la ville en deux
« bandes, ayant chascune deux hommes portant flam-
« beaux, vestus tous d'une parure et des couleurs de
« leur partie, qui estoit l'une blanc et violet, l'autre
« blanc et rouge; lesdits gentilshommes armés entrè-
« rent en combat un à un, la barrière entre deux,
« premièrement à la pique cinq ou six coups, plus à
« la masse autant, et autant à l'épée. Quand ils se
« vouloient opiniastrer, y avoient gens qui les sépa-
« roient; après tous combattirent ensemble desdites
« trois sortes d'armes, et le lendemain les taureaux
« furent combattus et se fit sur la rivière un combat
« à coups d'orange. Il y avoit si grande masse de da-
« mes, gentilshommes et peuple venus de Saragosse
« et d'autres lieux que c'est incroyable. »

Le voyage continua ainsi, et la reine arriva vers le 28 janvier à Guadalajarra, où Philippe était venu la surprendre avec son fils, Don Carlos, Jeanne, sa fille, et toute sa cour. La ratification du mariage eut lieu à Tolède, et le cardinal de Burgos donna aux époux la bénédiction nuptiale le 2 février. Des fêtes magnifiques accompagnèrent cette cérémonie.

Comme on le voit, les Espagnols avaient dignement reçu leur nouvelle souveraine; et la jeune princesse devait sentir ses regrets s'effacer en voyant l'élan d'une nation qui saluait en elle le gage de la paix entre les deux peuples, qu'une si longue guerre venait de séparer. Une scène fâcheuse avait cependant éclaté au

milieu de ces fêtes splendides, et fut la cause première de toutes les rivalités qui, comme nous le verrons, divisèrent par la suite les dames de la cour d'Élisabeth. En sortant de Pampelune, la reine offrit une place près d'elle à la comtesse d'Urégna, qui refusa; les litières de Mlle de Montpensier et de Mme de Rieux suivaient celle d'Élisabeth, quand les gens de Mme d'Urégna s'avancèrent rapidement, heurtèrent brutalement ceux de Mlle de Montpensier et prirent son rang : il en résulta un désordre assez grand et des plaintes très vives. La reine intervint et fit dire à la comtesse : « Qu'il luy eût été très agréable qu'elle « montât dans sa leitière, comme elle pouvoit encore « le faire, mais qu'après cela, elle la prioit d'estre « contente que mesdites damoiselle et dame pour estre « princesses de son sang et de la maison royale, estran- « gères en ce pays et non ses sujettes, fussent estimées « et honorées comme il leur appartenoit[1]. » La comtesse d'Urégna dissimula mal son dépit, s'excusa cependant et promit de punir ses gens; mais de ce moment elle commença à chercher les moyens de contrarier les dames françaises, et de mettre les choses sur un pied qui devait, dans un temps assez court, forcer la reine à les sacrifier et à les renvoyer en France. Les tracasseries ne furent pas un des moindres ennuis de la jeune princesse, et la cause déterminante des intrigues de cour qui ne cessèrent de l'importuner.

La réception d'Élisabeth à Madrid fut vraiment magnifique; et si elle jugeait de son avenir par cette brillante et pompeuse préface, elle devait s'estimer

[1] Lettre de Lansac de Saint-Gelais au cardinal de Lorraine.

heureuse de l'union à laquelle l'avait destinée la raison politique. Elle parut d'ailleurs éprouver ce sentiment; car, dès les premiers jours de son installation, on la voit s'occuper uniquement des fêtes et des divertissements, dont le roi son époux avait garde de la priver. Elle était souvent dans sa chambre, « enfermée avec ses dames, qu'elle faisoit danser les « unes après les autres, elle-même dansant plusieurs « fois, estant disposte et gaillarde qu'il estoit possi« ble[1]. » Philippe lui plaisait beaucoup, malgré les méchants bruits qui avaient circulé au sujet de l'infant Don Carlos; et le bon évêque de Limoges, dans sa correspondance, ne nous laisse aucun doute sur les intimes rapports qui existaient entre les deux époux. Au même moment, on s'occupait de composer la maison de la reine, où l'on devait conserver le moins de Français possible. Le comte d'Albe d'Aliste, beau-frère du duc d'Albe, nommé grand-maître; Frédéric de Portugal, grand-écuyer; J. de Guzman, maître-d'hôtel; la comtesse d'Urégna, cameraja-major, furent les premiers désignés.

Une courte maladie vint interrompre un instant ces débuts; mais les fêtes et les tournois recommencèrent avec les jours gras, et nous sommes obligés de reconnaître que dans les dépêches de l'ambassadeur de France, il est bien souvent question de D. Carlos. Carlos était boiteux, maladif, au point qu'on désespérait de lui, et Élisabeth lui témoignait en toute occasion des preuves continuelles sinon d'amour au moins d'un intérêt bien grand. Il ne faut pas cependant en venir à adopter les malveillantes conclusions

[1] M. de Limoges au roi, 23 février 1560.

de la plupart des historiens contemporains; car, en même temps, M. de Limoges parle à la reine-mère, « de l'honneste comportement de la jeune reine et du « contentement et satisfaction de son mary[1]. »

L'organisation de la maison de la reine traînait en longueur, par suite de l'opposition qu'elle faisait à consentir à se séparer de ses serviteurs, et elle finit par dresser un état de ceux qu'elle voulait conserver malgré le comte d'Albe et la comtesse d'Urégna :

André de Vermont, second maître d'hôtel.

Chevalier Salviati, de Vaulx, de Vasseur, d'Esperney, Dupéron, gentilshommes de la bouche.

Marquis de Bourdelan, premier écuyer; de Lantal, de Chaulne, écuyers d'écurie.

Claude Gabelet, premier aumônier; trois chapelains, dont un espagnol; deux clercs de chapelle, et le père Consilii, confesseur.

Trois secrétaires, dont un espagnol.

J. Burgeois, premier médecin[2]; un second médecin; un chirurgien; un apothicaire.

Six valets de chambre.

Un tailleur-cousturier des habillements de la reyne.

Le nain Montaigne.

Trois huissiers de chambre; un maître et un valet de la garde-robe.

[1] J'ai dit que la dot d'Élisabeth s'élevait à 400.000 écus au soleil (équivalant à 426.666 ducats et 2/3); Philippe les reçut presque comptant et constitua à la reine les domaines suivants à titre d'hypothèques : les villes de Soria, Molina, Aranda, Sepalveda, Camon, Alcaras, S.-Clément, Albarata, Villanueva-de-la-Para, Valladerey. Il fut en outre décidé que la reine toucherait une somme de 35.605 ducats pour organiser sa maison, plus une rente annuelle de 60.000 ducats.

[2] Fils sans doute du premier médecin de François I[er] et frère de Jérôme, évêque de Châlons-sur-Marne.

Deux tapissiers-brodeurs; un pelletier; un mercier; un passementier; un orfèvre (Arnault Duverger).

Le sieur de Boisvins, garde des dames « estant vieil « et marié. »

Deux fourriers (les maréchaux-des-logis étant espagnols).

Émery Tissart, trésorier de la maison.

Daniel Durand, trésorier des menus plaisirs.

Aignon Dufour, contrôleur.

Six violons; un joueur de musette.

Plus, un certain nombre de menus officiers de la fourrière, cuisine, paneterie, eschansonnerie « qui « connoissent son goût et façon de vivre. »

Toutes ces petites difficultés s'aplanirent, en même temps que la reine catholique prenait un assez grand ascendant sur l'esprit de Philippe, pour rendre de réels services à la cour de France, et occuper une certaine position dans la politique du moment, où de graves évènements s'accomplissaient par suite des mouvements des religionnaires en France, de l'insurrection d'Écosse et de l'attitude de la reine d'Angleterre, hostile à François II, et qui faisait « sa patte de velours» à l'Escurial. Les Guise songeaient à resserrer encore plus étroitement les liens qui unissaient la France et l'Espagne, et voulaient marier Madame avec le prince héréditaire; tandis que le prince de Portugal recherchait sa main ou du moins qu'on la recherchait pour lui. L'évêque de Limoges occupait alors une haute position à Madrid : non-seulement il était le représentant officiel de la France et l'agent des Guise, qu'il ménageait d'autant plus qu'il n'avait pas toujours été leur ami; mais il servait aussi d'intermédiaire entre la reine-mère et sa fille,

voulant à tout évènement se réserver une porte ouverte en cas d'un accident, que rendait vraisemblable déjà la faible santé de François II. Il entretenait à ce titre une correspondance suivie avec Catherine de Médicis, et donnait de fréquents conseils à la jeune Élisabeth au milieu des intrigues de toute sorte et des tracasseries qui ne cessaient de l'importuner. Philippe II, cependant, écoutait volontiers sa femme et lui donna raison dans la petite dispute avec Mme d'Urégna, malgré les efforts de celle-ci pour faire une question importante de cette insignifiante affaire. La comtesse ne se tint pas cependant pour battue; mais Élisabeth fit intervenir le roi, et en triompha aisément. « La « reyne et le roy (écrit à Catherine de Médicis, un de « ses correspondants) ont tousjours continué en leur « bonne santé et façons d'amytié à l'acostumé, sinon « qu'il me semble qu'elle commence à prendre un che- « min de lui parler de ses affaires plus privement[1]. » Le même correspondant parle de l'infant D. Carlos, et laisse échapper à ce sujet cette phrase assez significative : « Je croye qu'il vouldroit être davantage son « parent, » en ajoutant qu'ils passent leur temps constamment ensemble à Madrid. J'avoue que je ne puis ajouter foi à ces malveillantes allégations : Carlos avait quatorze ans, la reine n'en avait pas quinze, et il me semble beaucoup plus simple de voir dans cette phrase une allusion au désir de l'infant d'épouser la sœur d'Élisabeth.

Il résulte aussi de la correspondance de la reine avec sa mère qu'elle se plaisait en Espagne, et accueillait plus favorablement qu'au début ses nouveaux sujets;

[1] Du 11 août 1560.

de plus, elle prenait goût à la politique et en parlait souvent. Dans une de ses lettres à Catherine de Médicis, elle s'expliquait très nettement sur les plaintes mal fondées de Mlle de Montpensier, et vantait le bon caractère de son grand-maître, le comte d'Albe; en même temps elle se plaignait avec une grande vigueur de ce que les Marseillais avaient prêté des bâtiments aux Maures pour venir sur les côtes d'Espagne, et priait sa mère « d'y faire mettre prompt remède[1]. » Les contemporains, cependant, affirment que la position de la reine à Madrid était assez pénible et celle de ses dames tout à fait désagréable; mais qu'elle se taisait de peur que ses plaintes ne fissent trop de bruit et qu'elle ne fût encore plus mal après. On ne peut trouver la vérité exacte dans la volumineuse correspondance que j'ai eu sous les yeux : toutes les dépêches, quelles qu'elles fussent, passaient entre les mains des Guise : il est facile de voir, en effet, qu'Élisabeth ne se laissait aller à aucune causerie intime, et d'un autre côté Catherine, à chaque instant, loue la conduite des princes Lorrains et approuve les mesures rigoureuses employées contre les religionnaires, quand on sait pertinemment qu'à cette époque elle penchait assez pour les princes de Bourbon et les réformés, par dépit contre ses puissants rivaux. Du reste, l'entente cordiale entre les deux gouvernements, sans être moins solide, n'était déjà plus aussi intime. Les Guise voulaient réunir un concile national à Paris, pour aviser aux moyens de réprimer l'extension des idées nouvelles; le Pape s'y refusait en décidant le renouvellement du concile

[1] Du mois de septembre 1560.

de Trente; Philippe II se prononçait énergiquement pour le Souverain Pontife et agissait près de François II pour l'amener à son sentiment. Il lui envoya même un ambassadeur spécial, Don Antonio de Tolède; et un historien espagnol s'exprime ainsi au sujet de cette mission : « Comme il y avoit alors en « France de grands troubles, causés par l'insolence « des hérétiques qui y étoient, et que ceux-ci deman- « doient que les points contestés fussent jugés par un « concile provincial, le roi Don Philippe dépêcha « dans ce royaume Don Antonio de Tolède, afin « d'engager le roi François II à n'y pas consentir, « parce que les choses qui concernoient la croyance « universelle de l'Église, ne pouvoient être décidées « que par un concile général[1]. » Malgré les efforts intelligents de l'évêque de Limoges; malgré probablement les tentatives de la reine Élisabeth près de son mari, ce dernier demeura inébranlable dans son opinion, qui d'ailleurs était la seule raisonnable.

En ce moment[2] la cour d'Espagne présentait le plus étrange spectacle : des rivalités de toute sorte, des jalousies, des tracasseries séparaient tous les seigneurs et y renouvelaient, presque chaque jour, des scènes fâcheuses. Le résultat fut le départ du duc d'Albe, que la jeune reine regretta beaucoup. A ce moment elle était souffrante, et l'on espérait que sa maladie n'était, comme le mande l'évêque de Limoges à la reine-mère « qu'une maladie de neuf mois. » Catherine de Médicis en conçut une grande joie, s'empressa de transmettre à l'Aubespine des conseils qui devaient être donnés à Élisabeth, mais quon a le droit

[1] J. de Ferreras, *Hist. gén. d'Espagne*, XIVe partie, tom. IX, p. 422.
[2] Mois d'octobre 1560.

de voir avec étonnement passer par la bouche d'un prélat. « La chose du monde que je désire le plus, « lui écrit-elle, est de luy veoir ung enfant. » Mais ce n'était qu'une indisposition réellement passagère, dont la princesse fut promptement guérie, et qui servit à lui prouver encore davantage l'affection de son mari. « Il (le roi) fait bien office de bon mary; « car tant que j'ay eu la fièvre, il n'a jamais bougé « d'issy et ne l'a-t-on jamais çeu engarder qu'il me « vint veoir tous les jours, et depuis qu'il est à To- « lède, est venu trois fois. Je vous dirais comme je « suis la plus heureuse femme du monde et ne tiens « cet heur que de vous[1]. » Les querelles entre ses dames françaises seulement l'attristaient, principalement celles qui divisaient Mmes de Clermont et de Vineulx. Catherine s'y intéressait grandement et adressait de vifs reproches à l'évêque de Limoges de lui laisser ignorer ces particularités, le prévenant « qu'elle a à Madrid des espions qui lui mandent « tout ce qu'on y fait. » Puis, elle prend la plume et lui trace de main de maître une règle de conduite, que je crois trop curieuse pour la passer sous silence: « Madame, ma fille, j'é entendeu par d'aucouns qui « sont venus d'Espagne, commant vos femmes ne se « peuvent accorder ensamble, et que Mme de Vineulx « veult à toute feorce entrer en vos afaires; set que « je trove merveilleusement mauvès, et voyre set « que je luy en mande et ausi à Mme de Clermont. « Pour ce, suivez set que je vous dis au partir, car « vous savez comment vous y ymporteneret que l'on « seut set que vous avez; car set vostre mary le savest,

[1] Madrid, novembre 1560.

« aseurez-vous qui ne vous veoiret jeamès. Et ancore « que je panse qu'ele vous souit fidèle, si ay-se que « j'é entendu qu'el ayme fort la faveur et les byens; « et puisque sela ayst, l'on oublie quelque fouis set « que l'on douit à sa maistresse pour complère à « son maistre, qui a plus de moyen de luy en faire « que vous n'avez. Et aussy j'e houy dire à seus qui « aunt aysté auprès de vous que vous ne faystes cas « de pas heune de vos fames tant que de Vineulx, « et que de ma cousine ni de Mme de Clermont, ni « même de sa mère, vous n'an tenez conte au prys « d'elle, si bien que tous les Ayspagnols et vostre « mary mesme s'en mosquent. Et de vray au lieu que « vous tenez et héou vous aystes, sela syet très mal et « monstre trop de avoyr ancore de l'enfant, d'entre- « tenir et fayre cas devant lé jeans de vos filles. Quand « vous aystes seule en vostre chambre, an privé, pasez « vostre temps et vous jouays avecques aylles toutes, « et devant lé jeans faystes cas et bonne chère à vostre « cousine et à Mme de Clermont, et les entretenez « souvent, et croyez-les, car y sont touttes deux sages « et n'ément rien tant que vostre hauneur et vostre « contentement. Et se aultres jounes garses *(jeunes « filles)* ne vous pouvent aprendre que folye et sotti- « se. Pour ce faystes set que je vous mende, si vous « volez que je saye contente de vous et que je vous « ayme, et que je croye que me aymez comme de- « vez, vous aystant set que je vous suys, et ne dési- « rant ryen plus en set monde que vous veoir si eu- « reulse que gaie toutte vostre vye aystre contente: « set vostre bonne mère. CATERINE. »

On voit quel ton prenait la reine-mère quand elle écrivait à sa fille, et on est tenté de croire ce que dit

Brantôme, qu'elle la craignait tellement qu'il lui avait entendu dire « qu'elle ne reçut jamais lettre « de sa mère sans trembler en l'ouvrant. » En même temps, l'évêque de Limoges intervenait directement dans cette grave affaire, parlant assez rudement à Mme de Vineulx, au point que celle-ci voulait retourner en France, ce qui désespérait Élisabeth. Le comte d'Albe voulait le renvoi de Mme de Clermont; les dames espagnoles intervenaient au milieu de tout cela, et cette réunion de conflits causait un état de choses qui menaçait de devenir intolérable, Mme de Vineulx allant jusqu'à accuser Mme de Clermont d'avoir *volé* dix mille écus donnés par Catherine à sa fille. Ce fut alors au tour de Mme de Clermont de voir sa position devenir impossible, bien que la reine tînt plus qu'à toute autre à elle qui, par son rang de première dame, était dans sa plus étroite intimité. Le duc d'Albe parla au roi des inconvénients qu'amènerait un plus long séjour de la comtesse, et Philippe II comprenant que son absence aplanirait toutes les petites questions de jalousies de cour, et en même temps rendrait plus espagnole sa femme, lui demanda le renvoi de sa première dame. Ce point une fois décidé, il fallut prendre des ménagements pour couvrir la retraite de Mme de Clermont, qui était de la maison de Bretagne-Avaugour.

La mort presque subite de François II vint arrêter ces petites négociations et donner de plus graves soucis aux hommes d'État. François II mort, le pouvoir échappait aux Guise pour retourner à Catherine de Médicis. Grande fut l'inquiétude à la cour de Madrid sur la direction qui allait être donnée aux affaires, d'autant plus que Philippe II professait une haine

implacable contre Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et ses frères, pour lesquels on savait que Catherine avait témoigné un vif intérêt lors de l'accusation capitale dirigée contre le prince de Condé, et qui lui eût été si fatale si François II eût vécu seulement quelques jours de plus. Et en effet, dès le 19 décembre 1560, la reine mère rappelait à la cour les Bourbons et les vieux serviteurs de Henri II, mais en même temps elle écrivait à sa fille pour lui promettre la continuation de son amitié pour elle et son mari. Elle ne dissimula pas dans sa lettre la satisfaction qu'elle éprouvait à reprendre les rênes du gouvernement, et dit naïvement, en parlant du jeune Charles IX : « Y m'é si aubéysant et n'a nul comen« dement que seluy que je luy permets. » Le même courrier portait ce billet à Élisabeth :

« Ma dame ma bonne seur, je n'ay voulu perdre « l'occasion de ce courrier que la reyne ma dame vous « envoye exprès, sans vous mander de mes nouvelles, « qui sont fort bonnes et vous asseurer toujours de « l'amitié que je vous ay promise, vous priant de la « croire et en asseurer bien le roy, monsieur mon bon « frère, auquel je désire la faire connoistre par tous « les moyens qui seront en ma puissance. Je remet« tray le demeurant de mes nouvelles à la reyne, « madame ma mère, qui les vous fait entendre bien « particulièrement. Votre bon frère. CHARLES. »

Élisabeth répondait aussitôt à son frère cette lettre, que je trouve charmante de gentillesse et de délicatesse :

« Monsieur, ma maladie a esté cause que je ne « vous ay pas escrit depuis la fortune qui vous a ve« neue en perdant le feu roy nostre frère. Si esse que

« je ne veux faillir, estant tous deux si fortunés, de
« vous dire combien nous devons prier Dieu pour la
« reyne nostre mère, qu'il luy plaise nous la garder;
« et encor que je saiche que vous luy serez bien obéis-
« sant, je vous ferès souvenir touttefois combien vous
« la devez aymer et honorer, puisque vous luy estes
« tenu de tout le bien et honneur que vous avez.
« J'ay bien pris la hardiesse de vous le dire ainsy
« m'assurant que vous ne trouverez rien mauvais de
« vostre *fame*, et que, ayant changé d'estat, vous
« n'avez point changé de volonté en mon endroit et
« m'aymerez autant que vous avez accoustumé. De
« quoy je vous supplie bien humblement et tenir
« toujours en votre bonne grace. Votre humble
« sœur. Élisabeth. »

Élisabeth venait en effet de tomber malade de la petite vérole, et assez gravement pour qu'on crût devoir la faire administrer; mais elle s'était remise promptement. Il n'était plus question alors à sa cour que des nombreux mariages qui se négociaient en l'air. Les Guise voulaient unir Marie Stuart à l'infant Don Carlos, projet dont la pensée seule exaspérait la reine-mère; celle-ci songeait à unir Charles IX à la princesse d'Espagne, et Marguerite de France, sœur de la reine, avec le même Don Carlos, à la place duquel les princes Lorrains auraient accepté Don Juan d'Autriche; enfin Mlle de Montpensier épousait le comte d'Eu, fils du duc de Nevers, et rentrait en France, « qui ancore qu'elle soit bien alliée, n'a-t-elle « grant peine de laisser la reyne et la reyne elle[1]. » Catherine envoya alors à Tolède les portraits de Marie

[1] Mme de Clermont à la reine-mère. Tolède, 6 février 1561.

Stuart et de la jeune Marguerite, et Don Carlos, après les avoir regardés, préféra cette dernière, et s'écria : « *Mas hermosa es la pequeña!*[1] » Ces portraits furent une grande consolation pour Élisabeth, qui souffrait réellement de son éloignement. Elle les fit placer dans son cabinet et passait des heures à les regarder. « Le soir, quand elle a dit ses eures, après avoir fait « révérense à Dieu, elle ne faut jamais, an vostre « souvenance, de la fere à vostre penture et après au « roy et aux ostres[2]. » Elle s'était remise assez vite, comme je l'ai dit, de sa petite vérole; mais cette maladie avait laissé des traces qu'il fallait soigner avec les plus grandes précautions, ce qui du reste, nous dit Brantôme, eut un plein succès, « car les gens « d'église même ne la pouvoient regarder, de peur d'en « estre espris et en causer jalousie au roy. » Pendant toute cette maladie, Philippe II se montra le plus attentif des maris et Élisabeth le dit à sa mère. « Vous « dirès-je, madame, que sy ce n'estoit la bonne com- « pagnie où je suis en ce lieu et l'heur que j'ay de « voir tous les jours le roy mon seigneur, je trouve- « rois se lieu l'un des plus fascheux du monde; mais « je vous asseure que j'ay un si bon mary et suis si « heureuse que, quand il le seroit cent fois davan- « tage, je ne m'y fascherois point. »

A ce moment, Élisabeth était chargée par la cour de France de ménager le mariage de sa sœur avec D. Carlos, que la reine de Bohême recherchait pour

[1] La reine à la reine-mère, février 1561.— Il y avait aussi les portraits de Catherine, de François II, de Charles IX et de Henri III.

[2] Lettre d'un inconnu à la reine-mère, sans doute un de ses espions, 1er janvier 1561. Le correspondant y entre dans des détails de nature à prouver que le roi portait le plus tendre amour à sa femme.

sa fille. Catherine attachait une grande importance à cette union, au point même de consentir à lui voir épouser Marie Stuart, plutôt qu'une étrangère. « Ne « perdez l'occasion (mande-t-elle à sa fille) de guarder « qu'il ne soit marié à aultre femme que à vostre « sœur ou *à vostre belle-sœur,* et me semble que y « devez mestre tous vos *sin san* pour fayre l'ung ou « l'aultre mariage, car autrement vous seriez en dan- « ger d'estre la plus malheureuse du monde, si vostre « mary venoit à mourir, luy estant roy, comme yl « seroit, si n'avoit espousé quelque femme qui fust « ung vous-même, comme seroit vostre sœur. » En même temps, Catherine engage sa fille à se faire appuyer par la princesse d'Espagne, en lui promettant de lui faire épouser Charles IX. Élisabeth, comprenant la vérité de ces objections, se décida, lors de la démarche de la reine de Bohême, à en parler à son mari, qui se contenta de lui répondre que D. Carlos était bien jeune et avait une bien faible santé. Avec l'évêque de Limoges, qui venait de passer plusieurs semaines éloigné des affaires, à cause d'une forte fièvre, Catherine est plus explicite qu'avec sa fille. Elle lui recommande de soigner le mariage de D. Carlos, mais surtout de rompre à tout prix celui *manigancé* par les Guise. Il y eut alors un système d'intrigues inextricables, chacun tirant à soi et tentant de réussir près de Philippe II, qui demeurait assez inébranlable, quoiqu'il ne cessât de protester de son dévoûment pour la France et de son affection pour sa belle-mère : on cherchait à se tromper avec assez de cynisme et à se dérober les dépêches qu'on écrivait; du moins, l'évêque de Limoges, se plaignant à la reine-mère des menées d'un certain religieux envoyé par le car-

dinal de Lorraine au prince d'Eboly, qui faisait bonne chère, dépensait beaucoup d'argent et expédiait force courriers, lui dit, tout franchement, qu'il a séduit l'aubergiste chez lequel il logeait, « mais qu'il luy a esté « impossible de recouvrer ses lettres [1]. » Catherine, chaque fois qu'elle écrivait à sa fille, lui recommandait ce mariage, allant jusqu'à dire que c'était le seul moyen que son amitié ne diminuât pas pour elle; elle la prie aussi d'intervenir pour obtenir que Philippe indemnisât le roi de Navarre, dont elle avait besoin, et qui depuis longues années était dépouillé d'une partie de ses états, et enfin la prévient qu'elle va rappeler Mme de Clermont, dont les allures lui déplaisent, et qu'il faudra la remplacer par Mme de Vineulx. Il est curieux d'étudier ce caractère vraiment extraordinaire de Catherine de Médicis qui, à une époque où elle avait tout à reconstituer en France, à ramener les Bourbons, à éloigner les Guise, à écraser les protestants, ne s'en occupe pas moins des plus petits détails de la cour de Madrid, et ne veut perdre aucune des prérogatives de son autorité maternelle: elle met avec un grand soin sa fille au courant de tout ce qui se passait en France. Vers le milieu de l'année 1561, elle ne parle presque plus des négociations relatives au mariage, songeant uniquement à procurer quelques adoucissements à la position équivoque du roi de Navarre. On a beaucoup parlé des ruses de Catherine, et l'on n'a pas manqué de ranger parmi ses intrigues les promesses qu'elle faisait alors à Antoine de Bourbon, de solliciter près de Philippe un dédommagement à l'usurpation dont il avait été

[1] Du 17 mars 1561.

victime. Toutes les lettres de la reine-mère en Espagne sont remplies de recommandations pressantes à ce sujet; ce n'est pas sa faute si elles sont demeurées sans effet. Il est certain qu'elle aimait peu le roi de Navarre; mais le besoin qu'elle avait de lui, rendait ses protestations sincères. D'ailleurs elle ne dissimulait pas les motifs qui la faisaient agir, et ces motifs subsistèrent jusqu'à la mort d'Antoine. Mais il y avait à Madrid un homme qui, malgré ses apparences toutes contraires, gênait fortement les démarches de la reine-mère, qui l'obligeait à prendre des précautions infinies dans sa correspondance, et dont elle n'osait pas encore se débarrasser: c'était l'évêque de Limoges, créature des Guise, et qui entravait tout par sa duplicité habile. Il répandait, tout en se cachant soigneusement, les bruits les plus étranges; au point, qu'une fois, la reine-mère dut écrire à sa fille, pour l'assurer qu'elle continuait à aller à la messe et que le jeune roi ne penchait nullement pour les idées nouvelles. Ce ne fut qu'au mois d'août que Catherine commença à être rassurée pour les affaires de par delà les Pyrénées, quand Marie Stuart se fut enfin embarquée pour regagner son royaume d'Écosse, et rendit au moins invraisemblable, par son éloignement, toute pensée de mariage avec ce pauvre Don Carlos, qui préoccupait si vivement la reine depuis près d'un an. Mais aussi les relations avec la cour de Madrid devinrent moins intimes. Élisabeth demeura beaucoup plus isolée: Mme de Clermont et Mlle de Montpensier l'avaient quittée, et elle ne recevait que rarement des nouvelles de France. Au printemps de 1562, Catherine se décida à rappeler Sébastien de l'Aubespine, qui déplaisait fortement au roi de Navarre. Ne

voulant pas, cependant, que ce rappel eût l'air d'une disgrace, elle saisit le prétexte de la mauvaise santé de l'évêque de Limoges, quoiqu'il assurât pouvoir comme à l'ordinaire vaquer à ses affaires, et nomma à sa place Jean Évrard de Saint-Sulpice, ami de l'Aubespine, homme nouveau et sans antécédents, mais qui ne voulut pas accepter sa mission sans l'assentiment de son prédécesseur[1]. Cet agent diplomatique fut parfaitement accueilli en Espagne, ainsi qu'on le voit par ce billet d'Élisabeth à sa mère : « Vous n'eus- « siez sceu anvoyer personne qui eust esté plus agréa- « ble au roy mon seigneur que luy. Et quant à moy « j'ay esté bien ayse de sa venue, et puisqu'il sait si « bien le chemin d'Espagne, je vous supplie ne luy « leisser oublier. Il vous dira là où il m'a trouvée, « quand il est venu prendre congé de moy, et comme « nous vous y souhestions ; et pour ce qu'il vous dira « bien au long tout ce qu'il vous plaira savoir, et « combien le roy mon seigneur est bon mary, car il « en est témoing[2]. »

A cette époque, un évènement qui avait failli avoir les plus tristes conséquences, était venu attrister la cour. Un jour, étant à l'Université d'Alcala, D. Carlos tomba, en courant, du haut d'un escalier, et se heurta violemment la tête au point de perdre connaissance. Au bout de quelque temps, cet accident parut devoir prendre un caractère plus grave qu'on ne l'avait d'abord pensé ; on trépana le pauvre prince, sans trop de raison, et on lui augmenta ainsi la fièvre, qui devint très inquiétante. Philippe II fut appelé en toute hâte et arriva précisément comme les gens de l'art ne

[1] Avril 1562.
[2] De Madrid, 20 octobre 1562.

conservaient plus aucune espérance. Le prince recouvra cependant presque miraculeusement la santé, car ce fut après l'avoir revêtu du linceul de saint Diégo en désespoir de cause, qu'un mieux sensible se fit sentir[1]. Don Carlos se remit en quelques jours, et aussitôt le roi poursuivit, près de la cour de Rome, la canonisation régulière du Bienheureux qui venait de donner une preuve si éclatante de la puissance de son intercession. Ce prince ne revint du reste à la vie que pour chagriner étrangement son père. D'un caractère fantasque, violent, même cruel, il ne supportait aucune résistance, aucune contradiction : la cour était tous les jours témoin de quelqu'un de ces actes d'emportement sauvage, dont l'historien Ferreras nous trace le plus triste tableau. Philippe supporta long-temps ces excès; mais, à la fin, son fils ayant voulu quitter l'Espagne pour aller épouser l'archiduchesse Anne, fille de l'empereur Maximilien, le roi dut le faire arrêter et garder à vue. Don Carlos ne supporta pas long-temps cette servitude: il se soumit à un régime déplorable pour une santé aussi délabrée que la sienne, demeurant quelquefois plusieurs jours sans prendre de nourriture, d'autrefois mangeant avec énormité; il contracta bientôt une grave maladie, qui l'emporta le 24 juillet 1568. Un assez grand nombre d'auteurs ont accusé Philippe II d'avoir contribué à la mort de son fils; mais une accusation aussi odieuse doit être soigneusement écartée.

Comme on peut le penser, cette succession d'évènements, jointe aux préoccupations des expéditions

[1] J. de Ferreras, tome IX, p. 458.

d'Afrique, avaient singulièrement attristé la cour. Élisabeth avait été peu à peu séparée de quelques-unes de ses femmes, de la plupart de ses serviteurs : désirant ardemment avoir une entrevue avec sa famille, elle s'était vue refuser jusqu'à cette légitime distraction. Elle passait ses journées presque seule, tantôt à Tolède, tantôt à Madrid, tantôt à l'Escurial, que son mari venait de fonder, tandis que Philippe II était absorbé par la guerre contre les Maures, et les préoccupations de la politique et des questions religieuses, qui s'aggravaient chaque jour. A la fin, Élisabeth obtint cependant, et à l'aide encore de cette même politique qui attristait tant sa vie, cette entrevue trop long-temps attendue. Elle eut à s'occuper d'abord d'obtenir de Charles IX la translation de Saint-Denis à Tolède du corps de saint Eugène, que le chapitre de cette ville désirait, le considérant comme son premier évêque. Charles IX accéda à la demande de sa sœur, malgré la résistance du cardinal de Lorraine, abbé de Saint-Denis, et lui annonça en même temps qu'il allait se rendre avec sa mère à Bayonne, pour conférer avec elle sur les mesures à prendre contre les hérétiques qui se multipliaient et gagnaient certaines provinces d'Espagne. La jeune reine ne se fit pas prier pour accomplir ce voyage; et quittant son mari, qui ne pouvait s'absenter en ce moment, elle partit le 8 avril 1565, accompagnée de Jean de Manrique, son premier majordome, des ducs d'Albe, d'Ossana et de l'Infantado, du cardinal de Burgos, des évêques de Pampelune et de Calahorra, et d'une cour nombreuse. Catherine de Médicis traversa la Bidassoa, et l'entrevue des deux reines fut des plus touchantes, au dire d'un contemporain. Charles IX

ne chercha pas à dissimuler la joie qu'il éprouvait à revoir sa sœur; et cette dernière, heureuse de fouler encore une fois le sol de sa patrie, vint à Bayonne, où se donnèrent les fêtes les plus brillantes. La cour logea à l'Évêché; Élisabeth s'installa dans une maison voisine, qui communiquait avec le palais par une galerie couverte et bâtie exprès. Au milieu des bals et des tournois, cependant, s'ouvrirent des conférences sérieuses; mais rien ne fut conclu, la jeune reine ne voulant pas s'engager sans l'assentiment du roi. Philippe était probablement demeuré en Espagne, pour laisser ces négociations dans le vague et ne pas avoir à combattre en face les projets de Catherine, qui supportait difficilement la contradiction. On se décida néanmoins des deux côtés à poursuivre avec encore plus de sévérité que par le passé les prétendus réformés. On parla aussi des mariages de Don Carlos, qui vivait encore alors, avec Marguerite, sœur de la reine Élisabeth, et de Charles IX avec l'infante Jeanne, qui aurait eu les Flandres en dot; mais aucun de ces projets n'eut de suite.

Élisabeth quitta Bayonne après un séjour de trois semaines et revint à Madrid, où son mari lui témoigna beaucoup de joie de la revoir. Pendant les conférences, le duc d'Albe avait demandé à Charles IX, au nom de son maître, le retrait de la permission donnée aux hérétiques de se rassembler dans les villes françaises; mais les conseillers du jeune roi ne voulurent pas, à cet instant, consentir à un tel acte de rigueur. Philippe, alors, demanda et obtint à Rome la séparation des provinces de Biscaye et de Guipuscoa, qui relevaient encore du diocèse de Bayonne pour le spirituel, et fit parvenir au Pape de nou-

velles protestations en faveur du concile de Trente, auquel la France se montrait toujours assez hostile.

En résumé, les relations entre les deux couronnes furent loin de gagner en intimité à l'entrevue de Bayonne. Les deux cours demeurèrent assurément en bons termes, mais avec une nuance de froideur qui n'échappait à personne. Personne non plus n'ignorait les efforts que Catherine de Médicis avait faits pour agir sur sa fille; mais forcée de reconnaître qu'Élisabeth était ouvertement attachée à la politique de son mari et de son pays d'adoption, elle ne put ni ne sut lui dissimuler son profond mécontentement. La mère et la fille se quittèrent peu satisfaites, l'une de voir ses projets dérangés et son influence amoindrie; l'autre en reconnaissant que la reine-mère ne voyait en elle qu'un instrument, et que son affection dépendait principalement des services qu'elle pouvait rendre. Le retour d'Élisabeth fut assez triste; elle comprenait qu'elle avait creusé un abîme entre les deux pays, et qu'elle ne devait plus chercher de bonheur que dans cette cour de Madrid, qui lui inspirait si peu de sympathies et lui offrait si peu de ressources.

L'année suivante, Élisabeth accoucha, le 12 août, d'une fille, qui fut nommée Élisabeth, du nom de sa mère; Claire, à cause du jour de sa naissance, et Eugénie, à cause du saint dont la reine avait demandé les reliques en France [1]. Elle eut une seconde fille, nommée Catherine, et qui naquit le 10 octobre 1567. Enfin, en 1568, elle était grosse de nouveau; cette fois elle fut assez gravement malade;

[1] Ferreras.—Cabreras.—Calmenarez, *Hist. de Ségovie.*

traitée par des moyens trop violents, elle fit une fausse couche au mois de septembre, à Madrid; prise aussitôt par une forte fièvre maligne, elle expira le 3 octobre, à l'âge de vingt-trois ans. Cette princesse fut universellement regrettée : d'un caractère doux, aimable et bienveillant; douée de qualités sérieuses, qui se développèrent rapidement quand elle eut secoué le joug que lui imposait la tutelle de sa mère, elle avait su prendre une solide position à la cour, et avait plu à cette noblesse chevaleresque, mais susceptible, qui avait vu avec un profond étonnement et une certaine défiance une fille des Valois venir s'asseoir sur le trône de ses rois. Le chagrin que Philippe II ne pouvait pas cacher est une réponse suffisante aux accusations calomnieuses que les écrivains ne manquèrent de répéter à cette occasion, comme pour la mort de Don Carlos.

Le corps d'Élisabeth, revêtu de l'habit franciscain, fut déposé dans le couvent des Carmes déchaussés, et le service fut présidé par l'évêque de Cuença.

BÉRENGER DE PALAZOL (1150).

Par M. B. Alart, membre résidant.

I.

Parmi les nombreux troubadours que le Roussillon a produits, il en est deux surtout, Guillem de Cabestanh et Bérenger de Palazol qui, par le nombre et le mérite de leurs poésies, peuvent honorablement soutenir la comparaison avec les Bernard de Ventadour et les Arnaud Daniel, et produire leurs chansons parmi les plus gracieuses créations de la muse romane, à l'époque de sa jeunesse et de sa plus noble pureté. Les deux poètes Roussillonnais n'eurent que leur épée pour toute fortune; mais, quoique braves tous les deux, ils laissèrent à Bernard-Arnaud de Monteuc et à Bertrand de Born les chants de guerre et l'arme déjà sanglante de la satire, et, ne regardant que l'amour comme essentiellement poétique et essentiellement fait pour être chanté, ils demandèrent à la galanterie chevaleresque ses plus délicates inspirations. Il règne dans les couplets de Cabestanh cette teinte mélancolique, accent de la douleur intérieure, que l'on retrouve dans la poésie religieuse et mystique des Arabes et des Castillans, et qui semble annoncer les brûlantes contemplations de Dante, tandis que la grâce et l'enthousiasme respectueux de Palazol font

pressentir la tendresse suave et chrétienne de Pétrarque et d'Ausias March. Mais ces nuances sont peu tranchées dans nos deux troubadours. A la saison des fleurs, ils chantaient sous le même ciel et avec un égal talent, les accents plaintifs et les douces inquiétudes de leur cœur. Il semble aussi résulter de certains documents, que cette Ermessende, *qui faisait trouver de si bonnes chansons* à Bérenger, aurait épousé le frère de Saurimonde, la sensible châtelaine pour qui Guillem de Cabestanh brûlait d'une flamme si vive et si bien partagée. Si le fait était vrai, les deux troubadours, qui étaient déjà si rapprochés par le lieu de leur naissance [1], l'auraient été bien davantage par les liens de famille qui unissaient leurs dames; et, du haut des tours de Castell-Rossellò, où Guillem *fo noyritz enfans* dans l'art d'aimer et de *trouver*, le jeune écuyer dut porter bien des fois ses regards sur l'autre rive de la Tet, vers le tertre de Torrelles et le château de

[1] La patrie de G. de Cabestanh a été l'objet de longues controverses, terminées, a ce qu'il semble, par les documents indiqués par M. Puiggari, et surtout par le testament d'Arnaud de Cabestanh, père du troubadour, et seigneur du fief de Cabestanh, situé à une lieue de Perpignan (*Cartulaire du Temple*, fol. 44). La fable si long-temps accréditée sur la fin tragique du poète roussillonnais, quoique rejetée par M. Henry (*Le Guide en Roussillon*, pag. 157) qui s'en était si vivement constitué le défenseur, vient d'être encore répétée par un écrivain qui ne connaissait pas sans doute les travaux de M. Puiggari, puisqu'il n'a tenu aucun compte de ses découvertes. (*La Presse Littéraire*, n° du 15 février 1854.)

Il est moins difficile de découvrir la patrie de Bérenger dont le nom, Palazol, Palasols ou Pallol, en latin Palatiolum, s'applique à différents domaines et villages situés aux environs d'Elne, de Céret, d'Arles, etc. Ce nom se retrouve aussi, transformé en Palau, dans la Cerdagne et à Finestret. Bérenger était originaire du fief de Pallol, ancienne *villa* située dans le voisinage et à l'ouest d'Elne, le seul domaine de ce nom que l'on trouve dans l'*ancien comté* de Roussillon. Une charte de 916 l'appelle *Pallol d'amont* (*villare Palatiolum superiorem*. Marca, 66).

Pétralata, où Bérenger cherchait aussi des yeux l'objet de ses amours,

> *Manthas sazos que de vos me sove,*
> *E vir mos huelh devas vostre repaire.* (Bér. *cans.* VI.)

La parenté des deux châtelaines n'a pas été suffisamment établie; mais il semble que ces rapprochements auraient dû rendre inséparables les noms des deux troubadours et leur faire partager la même célébrité. Loin de là, tandis que Guillaume de Cabestanh, grâce à un récit romanesque, dont l'impossibilité historique a été surtout démontrée par la persévérante érudition de M. Puiggari, donnait lieu à d'innombrables dissertations, et obtenait, à l'occasion de ses fabuleuses infortunes, les éloges de tous les critiques qui se sont occupés de la littérature méridionale, le nom de Bérenger était à peine cité par de rares érudits, qui se bornaient à louer la douceur de sa poésie, la tendresse de ses sentiments, et, sous prétexte que *ses vers n'offrent rien de particulier,* les laissaient ensevelis dans les manuscrits ou dans le silencieux recueil de Raynouard.

Bérenger de Palazol ne peut que gagner à se produire. Il n'a chanté que l'amour, comme on le chantait au xiie siècle : l'idolâtrie qu'il voue à sa dame n'est pas une de ces passions nées du délire des sens; c'est un enthousiasme respectueux qui relève l'objet aimé, le divinise et se plaît à le parer de toutes les perfections. Le changement des mœurs et des idées a bien affaibli le sentiment d'admiration qui transportait nos pères à cet égard. De même que nous avons cessé de prendre autant d'intérêt aux prouesses des paladins, nous ne sommes guère touchés non plus par la déli-

catesse fastidieuse des chevaliers-troubadours, ni par l'interminable répétition des charmes et des rigueurs d'une maîtresse, peut-être idéale, et en tout cas inconnue à nous. Mais ces défauts, qui rendent à peu près illisibles les sonnets italiens des trois derniers siècles, ces sons mélancoliques, monotones et inintellectuels qui indiquent si peu de douleur et de sentiment réel dans le poète, se laissent à peine deviner chez les troubadours du XII[e] siècle, et ne se montrent nulle part dans les poëmes galants de Palazol. Ce n'est pas non plus une de ces imaginations emportées,

Qui per escalf trespassen veritat,

comme dit Ausias March; c'est un tendre génie qui chante ce qu'il éprouve, dans une langue énergique et polie, avec ce goût, qui, sans atteindre encore à la pureté classique, recherchait au moins cette grâce qui s'allie si facilement au naturel et à la vérité des sentiments.

Une traduction ne peut que détruire les beautés d'une versification, dont le mécanisme surpasse en raffinements et en difficultés celui de toutes les poésies modernes de l'Europe. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de donner ici la seconde des chansons de Bérenger de Palazol, pour justifier les éloges que nous venons de lui donner.

« De la seule merveille que l'on ait vue, et pour qui nuit et jour
« je veille, je pense et je soupire, je veux m'éloigner, si mon cœur
« veut me suivre, bien décidé à ne plus revenir en sa présence; car
« elle a long-temps nourri mes espérances par beaux semblants, mais
« ses réponses sont si cruelles pour moi, qu'elle n'a jamais voulu
« écouter ni mes prières ni mes soupirs.

« Jamais mes yeux ne reverront les siens, s'il ne lui plaît de me « mander auprès d'elle ; car plus je la vois, plus mes désirs me tuent, « et plus je l'aime, plus je cours à ma perte. Mais dès que je ne la « vois plus, je me trouble, je languis, rien ne me sourit plus dans « l'univers, et peu s'en faut que je ne cesse d'entendre et de voir.

« Ah ! belle dame, noble et douce personne, de beaux semblants « et de gentil accueil ! à peine sais-je prendre un parti ; dois-je vous « voir ou non, revenir à vous ou vous fuir? Je n'ai savoir ni esprit « qui me vienne en aide, et je suis entré si profondément dans votre « amour, que je ne sais par où j'en puis sortir.

« Et cependant, si je voyais en vous envie ou volonté d'accorder « la moindre faveur à l'amour que j'éprouve pour vous, c'est bien « un mal dont je ne voudrais jamais guérir. Mais je l'attends en « vain de vous. C'est donc au vrai Dieu que je me confie ; je me « sépare de vous, et ce n'est pas de mon propre gré, car rien sans « vous ne peut me donner le bonheur, et vous voyez si je peux m'en « séparer avec joie.

« Vous savez que je vous aime sans tromperie ; mais je vous suis « encore bien plus fidèle que je ne saurais le dire, et, puisque mon « destin dépend de vous seule, Madame, qui pouvez me faire vivre « ou mourir, daignez au moins m'accorder assez de pitié pour sou- « tenir mon cœur qui me manque, fuit et se fond, car je ne sais où « chercher du secours si vos rigueurs me font mourir. »

Au risque de passer pour téméraire, nous oserons rappeler que plusieurs sentiments exprimés ici par Bérenger, se retrouvent dans l'un des chefs-d'œuvre de la poésie lyrique des Grecs, dans l'ode sublime où Sappho peint en traits de flamme les transports de sa passion. La strophe finale de la jeune fille de Lesbos est admirablement reproduite par ce vers rapide, où le troubadour semble avoir épuisé toutes les ressources de sa langue monosyllabique :

Dona, que l cor que m falh e m fug e m fon
Me sostenguatz, etc.

Il n'est pas besoin d'ajouter que nos poètes du XIIe siècle n'avaient aucune notion de l'antiquité classique; et la seule conclusion que nous voulions tirer de ces analogies, c'est que Bérenger de Palazol puisait ses sentiments dans la nature, sentiments de tous les temps et de tous les pays. Il serait donc facile de prouver par des citations que ce troubadour occupe un des premiers rangs dans la poésie amoureuse du XIIe siècle. Mais ce n'est pas sous ce rapport qu'il nous intéresse le plus; et peut-être n'aurions-nous pas pris la plume à son occasion, si la plupart des critiques qui ont parlé de lui n'avaient reculé d'un demi-siècle trop tard l'époque où il florissait. Cette erreur n'est pas sans importance pour l'histoire littéraire du Roussillon; et, si nous parvenons à la détruire, il en résultera que le mouvement intellectuel et poétique de notre province, attribué généralement à l'exemple et à l'influence d'Alphonse d'Aragon, remonte au moins au commencement du XIIe siècle, et se développa surtout par les encouragements de l'avant-dernier comte de Roussillon.

II.

Dom Vaissète *(Hist. du Languedoc)* met Bérenger de Palazol au nombre des troubadours qui fleurirent sous Raymond V, comte de Toulouse. Ginguené [1] le fait mourir vers la fin du XIIe siècle; M. Puiggari [2] le dit contemporain de Guillem de Cabestanh, et M. Henry [3] le déclare postérieur à ce troubadour,

[1] *Hist. littér. de la France*, tom. XV, pag. 443.
[2] *Annuaire de* 1834, pag. 140.
[3] *Hist. du Roussillon*, tom. I, pag. LV.

qui vivait encore et guerroyait en 1212. M. Puiggari cite seul, à l'appui de son opinion, quelques documents qu'il est facile de faire accorder avec celle que nous avons émise nous-même. Voici, d'abord, comment s'exprime une ancienne notice romane qui précède les chansons de Palazol, dans les manuscrits de la Bibliothèque Impériale :

« Bérenger de Palazol fut de la Catalogne, de la terre du comte « de Roussillon. Ce fut un chevalier sans fortune, mais distingué par « ses talents, instruit et plein de bravoure. Il composa de bonnes « poésies, et chanta N' Ermessen d'Avignon, femme d'En Arnaut « d'Avignon, qui était fils de Na Maria de Peiralata [1]. »

La maison d'*Avinyo,* l'une des plus distinguées de la Catalogne, est connue, dès le XIIe siècle, par un Maître qu'elle donna à la Milice du Temple. Une branche de la famille nobiliaire d'*Avinyo* vivait à Elne au XIVe siècle, et à Ille dans les deux siècles suivants. Un de ses membres était abbé de Jau en 1539. Quant à la famille de *Péralada*, étrangère, selon nous, à la ville de ce nom, située en Ampurdan [2], elle paraît d'origine roussillonnaise, et doit son nom au château de *Petralata,* ou château de Torrelles [3]. Il résulte des documents indiqués par M. Puiggari, qu'en 1201, une dame, portant le nom de *Marie de Péralada*,

[1] Raynouard, *Choix*, etc. — Les expressions dont se sert le biographe « *Berengiers de Palazol si fo de Cataloigna de la terra* del Comte de Rossil- « lon » rapportent l'existence du poète au temps des comtes particuliers du Roussillon, dont le dernier mourut en 1173.

[2] Les vicomtes de Rochaberti étaient seigneurs de cette ville.

[3] Le bailliage de ce château fut inféodé à Arnald Amilot de Torrelles par Ermengaud de Urg, le 15 des calendes d'août 1257. « *Bajuliam honorum* « *que... pertinent ad Castrum nostrum qui vocatur* de Petralata *quod est in* « *terminis et in adiacencia Sancti Juliani de Turrillis*, etc. »

vendit ce château à sa fille Saurimonde, femme de Raimond de Castell-Rossello (*Archives du Domaine*, liasse, tit. 154), et cette même Saurimonde —*Saurimunda filia Domine* Marie de Petralata — se constituait vassale de Pons de Vernet en 1210 (*Ibidem*, tit. 229). Ces documents, joints à deux actes de l'an 1207, sur lesquels figure le nom de Bérenger *de Palatiolo* (*Cartulaire du Temple*) ont paru suffisants à M. Puiggari pour déclarer que le troubadour Bérenger était *contemporain* de Guillaume de Cabestanh. Il se peut, en effet, que Bérenger fût encore vivant en 1207, et qu'il ait été à ce titre contemporain de Cabestanh: c'est tout ce qu'a voulu dire M. Puiggari, nous en sommes convaincu. Mais, comme troubadour, Guillaume de Cabestanh a été précédé de ving-cinq ans au moins par Bérenger, qui brillait déjà de tout son éclat avant 1150. Qu'il chantât, dès cette époque, l'épouse d'Arnaud d'Avinyo, c'est ce que nous ne saurions ni dire ni penser; et, en admettant que cette Marie, dont parle le biographe provençal, soit la même que celle dont le nom se trouve sur nos parchemins, sa belle-fille figurerait une des dernières, dans l'ordre de date, sur la liste des amours du poète. Quoi qu'il en soit, Bérenger ne nomme Ermessende dans aucune des chansons qui restent de lui. Dans une seule pièce, il nomme l'objet de ses chants, qu'il appelle Marie; mais quelques passages prouvent assez que Bérenger ne débutait pas alors dans la carrière poétique, et qu'avant d'accorder à *Maria*

La flor de la cortesia,

le galant chevalier avait adressé ses hommages à bien d'autres dames, qu'il avait eu déjà le temps d'oublier:

Per vos ai oblidat,
E non per autra re,
Tot quant avi' amat
Que de pauc m'en sove;
Si ai per vos camjat,
Camjatz, Dona, per me
Vostre cor abdurat.....
Chansos, a Na Maria
Vai dir qu'ieu chantaria,
S'ieu en sabi' aver grat.

Mais il existe dans les chansons mêmes de Bérenger une indication autrement importante, qui suffit pour déterminer l'époque où il florissait, et qui, par un hasard assez difficile à comprendre, semble avoir échappé à l'attention de tous ceux qui se sont occupés de lui. Nous voulons parler de l'*envoi* de la chanson, qui commence avec tant de grâce et de mouvement :

S'ieu sabi' aver guidardo
De chanzo, si la fazia,
Ades la comensaria
Cunhdeta de motz e de so, etc.

En voici le dernier couplet :

« Ici finira ma chanson, et je ne veux pas qu'elle soit plus longue, « car elle *serait apprise* avec plus de peine *par mon Seigneur,* et ses « compagnons, le *comte Jaufre*, que Dieu protége ! Il est plein de « talents et de connaissances, et fait tant d'actions nobles et coura- « geuses, que les médisants même ne pourraient l'incriminer. »

Aissi finira ma chanso,
E no vuelh pus longa sia,
Que pus greu la 'n apenria
Mo Senher, *e siey companho,*
Lo Coms Jaufres, *que Dieus ampar,*
Quar es adreitz e conoissens,

E fay tans de ricx faitz valens,
Lauzengiers no 'l pot encolpar.

Le *comte Jaufre, seigneur* de Bérenger de Palazol, ne peut être que Jofre ou Gausfred III, comte de Roussillon dès l'an 1113, et mort seulement en février 1164 (*Marca*, n° 443). Dans cette longue existence, marquée par tant de désordres et de ruines, il est cependant possible de préciser, entre l'an 1145 et l'an 1150 environ, l'époque si digne d'intérêt, où le comte Jofre et sa petite cour apprenaient les chansons du poète-chevalier. On sait, en effet, que vers l'an 1151, le comte de Roussillon, mettant en pratique les principes dont les troubadours lui développaient la séduisante théorie, abandonna son épouse Ermengarde pour épouser une autre femme, et attira sur sa tête les foudres d'Eugène III et d'Adrien IV. Son fils Guinard prit aussi les armes pour venger l'honneur de sa mère; et, après avoir ravagé le Roussillon, priva peut-être son père du peu de droits que lui laissait encore l'Église, car il paraît seul revêtu du titre de comte dans des actes de 1157 (*Marca*, n° 427), et de 1162 (*D'Achéry, Spicileg.*, tom. III, page 536). Or, quel que soit l'esprit licencieux et irréligieux de certains troubadours, il est difficile d'admettre que Gausfred eût encore affiché son adultère lorsque Bérenger de Palazol parlait de ses nobles actions; ce n'est pas au moment où une révoltante immoralité armait un fils contre son père, déjà frappé par les anathèmes de deux papes, qu'un pauvre poète aurait osé dire que les médisants seuls pouvaient incriminer le comte excommunié. La composition qui nous occupe est donc antérieure à l'an 1150, et contemporaine des monuments religieux que l'architecture

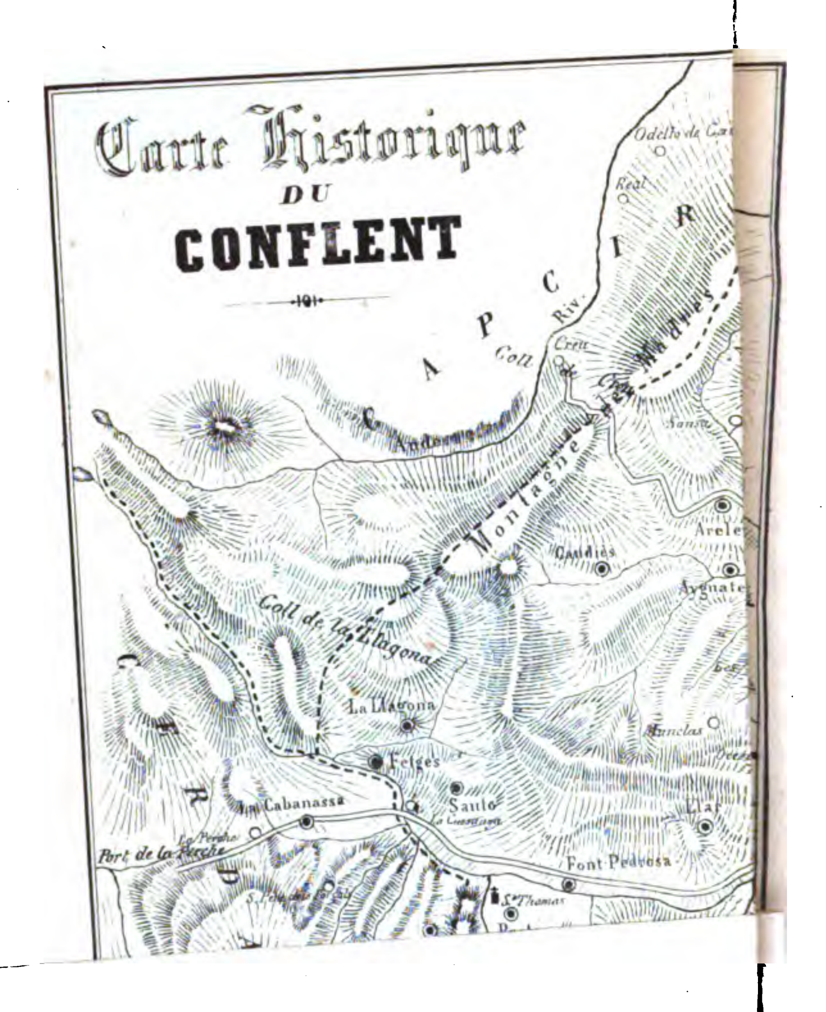
romane multipliait alors dans notre province, et dont le chef-d'œuvre (l'église de Serrabona) était consacré en 1151 (*Procur. Roy.*, reg. 32, f° 226).

Nous n'avons pas à atténuer les fautes de l'avant-dernier comte de Roussillon; mais, quelque répulsion qu'inspirent ses débordements, on ne peut s'empêcher de lui tenir compte de la faveur qu'il accordait aux troubadours. Le flambeau des lettres, que tant de guerres désastreuses n'ont pu éteindre dans notre province, éclaire de ses premières lueurs les règnes de Raymond IV et de Gausfred III. Ce fait, déjà bien constaté par les vers de Bérenger de Palazol, est confirmé par Pierre Vidal, troubadour du XIIIe siècle, dans une pièce où il énumère tous les protecteurs de la poésie provençale, et cite notre comte entre Pons d'Empuries et le père d'Alphonse d'Aragon,

> *E Jaufre que tan fo prezatz*
> *Per mans locx e per mans regnatz.*

Le nom du fils de Gausfred ne nous est point parvenu entouré de pareils éloges: il n'est guère connu que par ses brigandages, et Bertrand de Born se rappelait peut-être les jours où Jofre chantait les vers de Palazol, lorsqu'il mêlait le nom du *comte proscrit* aux traits satiriques lancés contre Alphonse, *le fils du Barcelonais,*

> *Qu'el non a suenh mas que s'engrais*
> *E beva per Rossilhones,*
> *On fo dezeretatz* Jaufres.


Carte Historique
DU
CONFLENT
CAPCIR
Montagne
Coll de la Llagona
La Llagona
Felges
Cabanassa
Sauto
Port de la Perche
Font Pedrosa
Caudies
Arele
Aygnate
Odello
Real
Andorre

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU CONFLENT,

Par M. B. ALART, membre résidant.

M. de Saint-Malo, qui avait bien voulu m'honorer de ses communications et de ses conseils, m'avait engagé à composer, sur la géographie historique du Conflent, un travail dont il pouvait lui-même remplir le cadre mieux que personne ; mais notre regrettable collègue était persuadé que, pour être menées à bonne fin, les recherches archéologiques doivent être entreprises par de nombreux explorateurs, répartis, pour ainsi dire, dans chaque canton du département, et dont les travaux réunis peuvent seuls éclairer d'une manière satisfaisante l'histoire de notre province. Je parcourus donc, autant que possible, les diverses parties du Conflent, et je compulsai tous les documents publiés sur notre pays dans les recueils de Baluze, de D'Achéry, de Bofarull, de la *Gallia christiana*, des *Historiens de France*, du *Languedoc*, etc., et plus de six mille pièces inédites provenant des anciennes archives du Conflent. Cet ensemble de documents m'a permis de faire, sur la géographie historique de ce pays, un travail qui, on le pense bien, ne saurait être complet, mais dont les indications peuvent être d'une grande utilité pour l'intelligence de nos anciens documents historiques. Cette considération m'a engagé à soumettre ces recherches à la *Société*, dans l'espoir que ce premier essai portera quelqu'un de nos collègues à faire pour le reste du département, ce que j'ai tenté pour une de ses parties.

Le pays du Conflent, comprenant la partie supérieure du bassin de la Tet, avec ses affluents jusqu'au passage resserré de Rodès, était borné au nord

par une chaîne[1] des Corbières, qui le séparait du pays de Fenouillet; à l'est, par les défilés de Terranera, qui le séparaient du Roussillon; au sud, par le Canigo et les Pyrénées, qui le séparaient du Vallespir et de la Vall de Ribes; à l'ouest, par la Cerdagne et par la montagne de Madres, qui le sépare du Capcir.

Les limites du Conflent étaient tracées par la nature, et s'étendaient sans doute anciennement jusqu'au *port de la Perche*, comme semble l'indiquer un document de l'an 819 (*Marca*, n° 1), qui mentionne nominativement toutes les dépendances du diocèse d'Urgel, sans y comprendre aucune paroisse du bassin de la Tet. Les comtes de Cerdagne, Guillem Raymond, en 1095, et Guillem Jorda, deux ans après, indiquent aussi, sans toutefois nommer le Conflent, des délimitations[2] qui correspondent à peu près aux bornes naturelles de ce pays, telles que nous les avons données. Mais tous les autres documents, à partir de l'an 897, au lieu d'étendre le Conflent jusqu'au *port de la Perche*, bornent ce pays, ainsi que le diocèse d'Elne, au *cours de la Tet*[3] et au *port de Jardo*[4], situé entre Planès et la rivière de

[1] Cette chaîne, qui sépare le bassin de la Tet de celui de la Desig (affluent de l'Agly), est appelée les *muntanyes de Dotre (de Ultra)*, en 1465, à cause de sa situation *au-delà* de la Tet. On trouvait sur le versant du sud le lieu de Dotrera, anciennement *Ultraria*, dont le nom avait la même origine.

[2] *De Insula usque ad* Pertiam. — *De* Partica Porti *usque ad Insulam.* (*Marca*, 311 et 313.) — *Voyez la note* A, *à la fin de ce mémoire.*

[3] On lit dans un règlement fait en 1304 sur les limites du Capcir et des comtés de Foix et de Cerdagne : « *Item pronunciamus quod Vicaria Ceritanie* « *extenditur* de Pinu Sancta usque ad flumen Tetis, *et de Baxaga usque ad* « *Malum.* » (Anciennes arch. de l'Université, liass. 3 et 7, parch. 105 et 107.)

[4] *Ecclesias... in Rossilionense pertinentes et Confluentibus* à portu Iardonis *usque ad mare.* (*Marca*, 58.)

Balaguer [1], et laissent par conséquent à la Cerdagne et au diocèse d'Urgel, les paroisses de Planès, dels Forcats [2] et de la Cabanasse, bien qu'elles soient situées dans le bassin de la Tet.

Tout le Conflent est couvert de montagnes et de collines, dont les ramifications descendent souvent jusqu'à la Tet, alimentée par de nombreux affluents, auxquels ce pays doit sans doute son nom. Les principaux sont, sur la rive gauche : la rivière d'*Oleta*, formée par la réunion de la rivière de *Cabrils* ou de la *Vall del Feu* et de celle d'*Evol*, la rivière de *Conat*, celle de *Castallar*, la *Coma de Paradis*, la *Coma Dotrera* ou de *Tarerach*, et le torrent *del Anech* ou de *Ropidera*. Sur la rive droite : la rivière de *Prats-de-Balaguer*, celle des *Karança*, celles d'*Anyer*, de *Py*, de *Vernet*, *lo Riu Merder*, la rivière de *Litera*, la *Coma de Cavalera* ou de *Lesco*, celles de *Llonat* et de *Marquexanes*, le torrent de *Gotmar*, la rivière de *Lentilla* ou *Nentilla*, formée de la rivière de *Finestret* et de celle de *Llech* ou de *Ceners*, la *Coma del Pla de Joch*, celle de *Conillac*, et le *Riu Fagès*, formé de la réunion de la rivière de *Motsanes* ou de *Rigarda* et de celle de *Croses* ou de *Domanova*.

Nous ne trouvons pas, dans l'ancien Conflent, d'autres divisions géographiques que celle des *vallées*, dont

[1] En 966, la limite du lieu d'*Inforcats* « *descendit per medium Ted usque* « *ad pontem qui est in strata publica quæ intrat in valle Balaguer, et* inde « *vadit* usque in Iordanem, *et ascendit per Inforcatos*, etc. » (*Marca*, 105.)

[2] D'après une charte qui paraît être de l'an 876 (*Marca*, 56) l'église de Saint-Pierre-dels-Forcats serait située *in Valle Confluente;* mais ce document ne s'exprime pas d'une manière bien nette et précise à cet égard. Une autre pièce, du 22 septembre 1430, range cette même église *(S. Petri de Infurcatis)* parmi celles qui étaient soumises à la visite de l'évêque d'Elne. Tous les autres documents attribuent cette église au diocèse d'Urgel.

il existe quelques traces dans les vieux documents. Ainsi, la partie supérieure du cours de la Tet, jusqu'au passage *dels Graus*, semble avoir porté anciennement le nom de *Vallée Engarra (Marca, 19)*. La vallée dite aujourd'hui de *Cabrils*, s'appelait *Vall del Feu* (du fief), sans que nous puissions reconnaître l'origine de cette dénomination, que l'on trouve pour la première fois en 1258 *(Inventaire d'Agullana)*. Le bassin de la rivière de Castallar s'appelle *Vallis Molegiga* (de Molitg) dès le IXe siècle [1]. On trouve encore les *Vallées* de *Balaguer*, de *Conat*, de *Karança*, de *Valmanya*, etc.

ROUTES.—Les documents de l'époque romaine sont muets sur les voies de communication qui devaient nécessairement exister, à travers le Conflent, entre la ville de Livia et celles d'Illiberri et de Ruscino; mais nous connaissons, à partir du IXe siècle, l'existence et la direction d'une ancienne voie qui mettait le Roussillon en communication avec la Cerdagne. Cette route, appelée *Strata Francisca* [2] aux IXe et Xe siècles, *Strata Conflentana* [3] au XIe, *Strata* et *Via regia*

[1] *Marca*, 62. D'après ce document, le village de *Coma*, qui se trouve sur le versant propre de la Tet, était compris dans la *Vallée de Molig*. Cette erreur topographique s'explique par l'histoire du village de Coma, qui a toujours dépendu de la baronnie de Molig ou de Paracols.

[2] En 865, on trouve, comme limite commune de Prades et de Codalet, « *de tercia parte in* strata francisca *in petra fita à Sancti Felici*, etc. » *(Livre « rouge de Prades*, fol. 258; voyez aussi *Marca*, 73, 87, 135, 164; Acher. *Specileg*. to. VIII, p. 537.) La même voie se retrouve en 876 comme limite de Saint-Pierre-dels-Forcats « *de quinta in* strata francisca *superiore*, etc. » *(Marca*, 56, 73.)

[3] Le 5 des nones d'octobre, an XI de Robert (1007), donation d'un alleu situé « *infra fines et terminos de Salaone, sive Luppiani, in loco quem vocant* « Casals Borrals... *et affrontat... de parte aquilonis in alaude de Oliba Comite* « *in ipsa* strata conflentana. » (Anciennes arch. de l'Univ., parch. 96 H.)

ou *Iter regium (Cami real)* dans les siècles suivants, partait de la ville d'Elne [1], passait à *Salaon*, près de Llupia, et entrait dans le Conflent par le col de Terranera. Elle remontait ensuite la rive droite de la rivière de Motsanes jusqu'au château Tarraça, coupait en deux la plaine de Joch jusqu'au Lentilla [2], et arrivait à Marquexanes, d'où elle se dirigeait vers la Cerdagne, en suivant à peu près jusqu'à la Perche le parcours de la route impériale actuelle. Le second chemin royal se rattachait au premier au pont d'Oleta, parcourait la Vall del Feu, et entrait dans le Capcir par le *Col de Creu*. Enfin, un troisième *chemin royal* partait de Prada; remontait la vallée de Castallar, et entrait dans le pays de Roquefort par le *Col de Jau*. Les autres chemins publics du Conflent conduisaient dans le Capcir par le col de la *Llagona;* dans le pays de Fenouillet par les cols *del Tribe,* de *Roca gelera,* de *Sequéra* ou de *Tarerach;* dans le Vallespir par les cols de *las Arcas,* de *Llebrera* et de *Pla Guillem,* et dans l'Espagne par les cols de *Madona,* de la *Gegana* et de *Nou-fonts.*

Les plus anciennes chartes montrent le pays de Conflent divisé en sections, plus ou moins étendues, qui, généralement, forment encore aujourd'hui nos

[1] En 916, donation du « *villare quod vocant Palatiolum superiorem, quæ* « *est in adjacentia de Vico Elna... de parte meridie affrontat in terminia* qui « discurrit de Vico Elna ad Valle Confluente. » *(Marca*, n° 66.)

[2] La section de cette route comprise entre Terranera et Marquexanes, signalée déjà vers l'an 840. « *Vinea I. quod infrontat in strata et in castro* « Tarraça, » *(Marca*, 26), fut abandonnée vers la fin du XIIe siècle. Une charte de Jacques de Mayorque, du 8 des ides de juin 1308, l'appelle déjà la vieille route *(ad stratam veterem)*, et ses restes portent encore le nom de *la Strada.*

communes. Toutes ces divisions renfermaient au moins un village *(villa)*, et comprenaient souvent plusieurs subdivisions ou *territoires (termini, termens)* où existaient une ou plusieurs habitations rurales, *manses*, *bordes*, dont la réunion s'appelle dans les anciens titres *villare, villula, villaruncula*.

Villefranche est la seule ville du Conflent dont l'origine soit connue, et les autres datent, au moins, de la domination romaine, bien que leurs noms figurent pour la première fois dans les chartes des IXe et Xe siècles. Mais il serait puéril et ridicule de ne faire remonter l'origine d'une ville, qu'à l'époque où son nom se montre enregistré dans un acte de vente ou de donation. Le nom du Conflent ne paraît lui-même qu'en 843. Que s'était-il passé dans ce pays avant cette époque? Qui avait fondé ses villes et ses villages? L'histoire est à peu près muette à cet égard; mais on connaît les peuples qui ont successivement établi leur domination dans le Conflent : ils ont laissé des traces de leur passage dans les noms qu'ils ont donnés aux localités, et c'est par là seulement que l'on peut aujourd'hui exprimer quelques conjectures sur l'origine de la plupart des centres de population du pays qui nous occupe, car tous les noms propres ont été originairement significatifs, et il n'est pas dans la nature de l'homme d'appliquer aux choses dont il s'est occupé des sons qui ne réveillent aucune impression dans la mémoire, aucune idée dans son esprit.

Les Phéniciens et les Grecs ont parcouru de bonne heure tous les rivages de la Méditerranée, et ont fondé sur nos côtes des comptoirs, des villes et des temples, dont les noms, encore conservés, marquent l'influence

de ces peuples sur la première civilisation de notre pays. Mais cette influence, nous le croyons, n'a jamais dépassé le bord de la mer dans le pays de Ruscino; et quoique d'anciennes traditions attribuent aux Phéniciens la première exploitation des mines de nos montagnes, le Conflent n'a conservé dans les noms de ses villes et villages aucune preuve certaine du séjour de ce peuple dans ce pays [1].

D'après les plus anciens témoignages historiques, les premiers habitants des bords de la Tet se composaient de *Sordons*, à la partie inférieure, et de *Cerétans*, à la partie haute de la vallée [2]. Après eux sont venus les *Romains*, les *Wisigoths* et les *Arabes*, dont les langues, du moins celle des premiers, peuvent expliquer bon nombre de noms de villes et de lieux du Conflent; mais beaucoup d'autres ne peuvent s'interpréter par aucune de ces trois langues, et doivent leur origine à un peuple plus ancien, qui ne peut être que le peuple *Cérétan*. Ce peuple, si l'on en juge par l'étymologie des noms des pays qu'il a occupés, appartenait à la famille Ibérienne et se servait d'un idiome particulier, ayant de grands rapports avec la langue des Vascons, et mélangé de quelques éléments celtiques, puisque l'on retrouve des indices

[1] Feu M. Puiggari s'était occupé des *Cerelani* des Pyrénées, auxquels il attribuait une origine Crétoise et par suite Phénicienne (*Le Publicateur*, année 1835). Les preuves étymologiques données dans son travail, sont loin de paraître décisives; d'ailleurs, M. P. n'avait signalé dans le Conflent que le seul village d'*En*, dont le nom *(fontaine)* peut à la rigueur s'interpréter par les langues sémitiques.

[2] Presque tous les géographes ont placé les *Consuarani* dans le Conflent, sur la foi de Pline, dont voici les propres expressions : « *In ora (Narbonensis* « *provinciæ) regio* Sardonum, *intusque* Consuaranorum. » Il nous semble que le mot *intus* peut tout aussi bien s'entendre du bassin de la Garonne, où l'on trouve, en effet, les *Consuarani* dans les siècles suivants.

de ces deux langues dans beaucoup d'anciens noms géographiques de notre pays. Nous n'avons pas l'intention d'indiquer ici l'origine étymologique des noms de chacune de nos localités; car ce ne sont pas seulement nos villes et nos villages, ce sont surtout les noms des divers territoires, des ravins, des rochers, etc., de notre département, qui pourraient fournir, pour une pareille étude, des résultats souvent satisfaisants et toujours pleins d'intérêt. Nous nous bornerons à de courtes observations sur les dérivés des idiomes dont il reste quelques traces dans le Conflent.

LANGUE BASQUE.—A cette langue appartiennent, dans une seule vallée du Conflent, *Llech* (habitation), *Asta-bero* (roche-chaude), Estoher (*Astovere*, dans les anciennes chartes), *Asp-eri* (village inférieur), Espira (appelé *villa Asperi* dans une charte de l'an 981, *Marca*, 79). *Llar* (pâturage), dans le haut Conflent. *Baso* (forêt), Baho, en Roussillon.

LANGUE CELTIQUE.—Les dialectes celtiques peuvent revendiquer un grand nombre de dénominations de notre département, entre autres celle de *Kexans* (*casse*, chêne), que l'on trouve en Cerdagne, dans le Vallespir (*Caixas*), et dans le Conflent (*Mar-Quexanes*[1]), où ce nom se montre précédé de l'affixe celtique *mar* (sur), qui se trouve également dans *Marceval*, *Mar-suga*, etc. Le mot celtique *Ker* (rocher[2]),

[1] *Sur-les-chênes*. Le village de Marquexanes est borné à l'ouest par celui de Llonat, dont l'église paroissiale s'appelle, encore aujourd'hui, *Santa-Maria-del-Roure* (du chêne).

[2] En 985, on trouve dans les délimitations du territoire de Cuxa « *deinde* « *tenditur ad* rupem sive cherum *Clarinti*. » (*Marca*, 135.)—En 1055, on trouve, au sud d'Arbussols, un *chero Beran* (*Marca*, 214), que les actes du XVII[e] siècle appellent *Roc de Bara* (aujourd'hui *Roc Redon*).

est extrêmement fréquent dans le Conflent, où il se trouve sous les formes *Ker, Cher, Quer, Cor, Car, Quera*, etc., dans presque toutes nos communes, le plus souvent accompagné d'un nom latin ou catalan, *Car-roig, Cher-alb, Cher-acut, Ker-mal, Car-aut, Ker-rotundo, Car-ramat; Cher-de-carrega-pauch*, près de *Celra*, dans une charte de l'an 1021 (*Marca*, 186).

Peut-être faut-il rattacher à l'ancienne langue des Cerrétans la particule *Sa*, qui figure dans beaucoup de noms propres du pays, dans lesquels elle semble avoir joué le rôle de notre article *la*. Le reste du nom s'explique quelquefois par la langue basque. *Sa-Mbuga* (La Mouga, rivière), *Sa-horra* (La Ginebrera, lieu planté de genièvres), *Sa-hilla, Sa-horla*, dont le radical simple *Orla* ou *Orula*, existe en Roussillon, se trouvent dans nos plus anciennes chartes. On peut y voir une syncope du déterminatif latin *ipsa*, qui eut de bonne heure le même sens; mais on peut aussi remarquer que la même particule reparaît, avec la signification que nous lui attribuons, dès le XIIIe siècle, dans une infinité de noms de famille du pays : *Sa-Garriga* (La Garrigue), *Sa-Tor* (La Tour), *Sa-Parra* (La Treille), *Sa-Trilla, Sa-Muntada, Sa-Costa, Sa-Nespleda, Sa-Casa*, etc.

LANGUE LATINE. — Les noms latins abondent dans le Conflent, et sont tirés, de la nature du terrain (*Arenianæ, Ropidera*, etc.), de la situation (*Jugum* (Joch), *Entre-valls, Belloch, Valmanya*, etc.), des sources (*Font-pedrosa, Caudiers, Aygua-tebia*, etc.), des cultures qui s'y pratiquaient (*los Horts, Prada, Prats*, etc.), de quelque domaine particulier (*Camplong, Campells, Campolme, Vilella, Domanova, Ca-*

noettes, etc.), de terrains censiers ou autres dépendances de familles romaines (*Vincianum*, *Porcinianum*, *Sansianum*, *Aurelianum*, *Cornelianum*, *Taurinianum*, *Lucianæ*, *Secundanianum* (Serdinya), etc.).

Wisigoths. — Les Wisigoths ont occupé le Conflent pendant plus de deux siècles, mais tout ce pays était déjà habité avant leur domination, et ils n'ont laissé des noms qu'à des rochers (*Cher-Ennego*), à des ravins (*Torrent de Godmar*), ou à des domaines de peu d'importance, tels que *Guixà* (*Vitesano*) et *Vuytezà* (*Vhitesano*), qui semblent une corruption de *Witiza*, nom gothique très commun parmi les habitants du Conflent au IXe siècle.

Arabes. — Les Arabes n'ont fait que passer dans le Conflent, et nous n'y trouvons aucune construction, aucun nom, qui puisse leur être attribué avec certitude, quoiqu'il existe encore dans ce pays un grand nombre de tours, de châteaux et de cimetières, dont les traditions populaires font remonter l'origine jusqu'aux *Maures*. Nous avons pu nous assurer que la plupart de ces dénominations, dans le Conflent, ne remontent pas au-delà du XVIe siècle [1].

Domination Franque. — Le Conflent se soumit, en même temps que le Roussillon, au roi Pépin, vers

[1] Les Arabes n'en ont pas moins laissé dans notre pays de nombreuses locutions, qui ont enrichi l'ancienne langue catalane. Une des plus anciennes dont l'introduction soit constatée dans notre pays, est celle d'*alzina* (chêne-vert); ce mot, dérivé du berbère *zin*, fut porté par les Arabes dans la Péninsule, où il s'est conservé dans le castillan *encina;* on le trouve en usage, dans le Conflent, en 865, dans les confrontations de la ville de Prada « *pervenit in Luscone ad* ipsa Elzina, *et de* ipsa Alzina *vadit ad alia petra fita.* » (*Livre rouge de Prades*).

l'an 760; mais les détails historiques se réduisent à fort peu de chose, pour ce pays, pendant le premier siècle de cette domination nouvelle. On voit cependant que *Béra*, qui fut comte de Barcelone dans les premières années du IXe siècle, avait aux environs de Canavellas des propriétés, qu'il transmit à sa fille *Rotrodis* (BALUZE, *Append. Capitular.* tit. 98). Un des fils de ce même Béra, le *comte Argila*, possédait aussi tout ou partie du territoire d'Eus; et, lorsque le roi Charles-le-Chauve eut donné la *ville de Prada* à son *fidèle Sicfrid* ou *Sunifred* (*Marca*, 15), ces deux seigneurs séparèrent leurs domaines, vers l'an 844, par un mur, qui servait encore de limite à ces deux communes dans les premières années du XIVe siècle[1]. *Sicfrid* ou *Sunifred Ier* mourut vers l'an 875, et ses descendants gouvernèrent, pendant plusieurs siècles, tous les pays de la Marche d'Espagne. L'histoire du Conflent se déroule, dès lors, sans difficulté, appuyée sur de nombreux documents. Ce pays n'a jamais eu de *comtes* particuliers, bien qu'il soit appelé *comté* dans quelques titres anciens; dans le plus grand nombre, ce n'est qu'un *pays* (*pagus Confluentis*), ou même une simple *vallée* (*vallis Confluentana*), que nous trouvons, à toutes les époques, annexée au *comté de Cerdagne*.

[1] On lit dans la charte relative aux limites du territoire de Prades, en 865 : « *et inde vadit per ipsa terminia ad ipsa pariete qui dividit inter* « Prata *et* Lusconem, *et diviserunt per ipsa pariete ipsas villas Suniofredus et* « *Argila comites, usque in medio alveo Tedo,* » (Archives de la Mairie de Prades, *Livre rouge*, fol. 238.) Ce mur est appelé *la paret de Cavalera*, comme on le voit par l'acte de vente d'une vigne « *que quidem vinea est in terminis* « Sancti-Petri de Prata, *loco vocato* Vinyer del Oliu, *et affrontat ex una parte* « *in* pariete de Cavalera qui dividit terminos Prate et Eucii, *etc.*, XI. *Kal.* « *marcii* 1307. » (Parch. arch. de la Mairie de Vinça.) Le territoire de *Llusco* ou de *Cavalera* se trouve aujourd'hui compris dans celui de la commune d'Eus.

Comtes de Cerdagne qui ont dominé sur le Conflent:

869.	MIRO Ier..	895.
895.	WIFFRED Ier LE-VELU (comte de Barcelone) frère de Miro Ier.	898.
898.	MIRO II, fils de Wiffred Ier	928.
928.	SENIOFRED, fils de Miro II..	967.
967.	OLIBA, frère de Seniofred..	990.
990.	WIFFRED II, fils d'Oliba.	1049.
1049.	RAYMOND, fils de Wiffred II.	1064.
1067.	GUILLEM-RAYMOND.	1095.
1095.	GUILLEM-JORDA	1110.
1110.	BERNARD-GUILLEM	1117.

Le Conflent n'en eut pas moins une administration particulière dès l'an 865. Un *vicaire,* ou lieutenant du comte, l'administrait à cette époque; mais la présence habituelle du comte de Cerdagne y rendant sans doute inutile l'existence du *vicaire,* la Cerdagne et le Conflent n'eurent bientôt plus qu'un seul *vicomte,* dont les attributions sont loin d'être définies, mais qui se montre en 963 avec le titre de *vicomte de Cerdagne,* et semble avoir exercé sa juridiction depuis les limites du Vallespir, à travers le Conflent et la Cerdagne, jusqu'à la Seu-d'Urgel et au-delà. La *vicomté de Cerdagne,* dont les titulaires prennent aussi les titres de *vicomtes de Joch,* de *Castell-Bo,* et même de *Castell-nou* (sur le Sègre), s'éteignit avant la réunion du comté de Cerdagne au comté de Barcelone, 1118. (*Voir la note* B.)

Le Conflent formait une *viguerie* dès l'an 1126[1], mais il n'y avait encore qu'un seul *juge* ou *viguier* pour ce pays et la Cerdagne, comme on le voit par

[1] *Procurat. roy.*, reg. 3, fol. 36.

des chartes de l'an 1158 [1] et de l'an 1217 [2]. Nous trouvons seulement en 1243 [3], pour le Conflent et le Capcir, un *viguier* particulier qui prit le titre de *viguier de Villefranche* ou *de Conflent* jusqu'en 1789.

CHEF-LIEU DU CONFLENT.—La célébration des plaids publics, présidés par le comte ou par son délégué, avait lieu d'ordinaire dans le *château comtal*, qui, de la sorte, devenait naturellement le chef-lieu du district, comme on le voit pour le comté de Bésalu. Il ne paraît pas que le Conflent ait jamais eu un siége quelconque affecté à la résidence du comte ou de son vicaire durant le IXe siècle; et les plaids de ce pays, qui nous restent de cette époque, se tiennent: au *château de Saint-Étienne*, au dessus de Clara, en 865; dans l'église de *Saint-Saturnin de Vernet*, en 874; à *Ascaro*, vers l'an 876; dans l'église d'*Astoher*, le 31 janvier 879, et dans celle de *Clara*, le 10 février suivant. Nous n'avons aucun renseignement sur les plaids du Conflent dans le siècle suivant. Ceux que nous connaissons du XIe siècle sont célébrés *dans l'église de Sainte-Marie de Cornella*, en 1019 (*Marca*, 184), et dans le *palais de Cornella*, en 1049 (*Ibid.*, 232). Le *palais* ou *château* de Cornella fut donc la résidence ordinaire des comtes de Cerdagne, même après que Guillem-Raymond eut donné une véritable capitale au Conflent, en fondant *Villefranche*, où il établit le siége de la juridiction et de l'administration du pays (1095). Les ruines du *château comtal* de Cor-

[1] *Bernardus de Bruliano*, judex Cerritaniæ et Confluentis (*Marca*, 530).

[2] *Guillemus de Anzore*, vicarius Ceritanie et Confluentis (*Procurat. roy.*, reg. 2, fol. 109; *Arch.* de la Mairie de Vinça, Privileg. 58).

[3] *Cartulaire* de Villefranche.

nella furent données au monastère de ce village par le roi Pierre IV [1], et Villefranche demeura, jusqu'en 1789, le *forum* et le véritable chef-lieu du Conflent, bien que certains viguiers, depuis la réunion à la France, aient momentanément établi leur résidence, tantôt à Vinça, tantôt à Prades [2].

Liste des villes, villages et hameaux du Conflent, avec la date où leur nom se montre pour la première fois dans les documents.

840.	Exalata	*locus.* .	Exalada.
	Taurinianum.	*villa.* .	Taurinya.
	Curtes.	*villa.* .	Cours.
	Cuxanum..	*villare.*	Cuyxa.
	Arrianum..	*villa.* .	Arria.
841.	Paulianum.	*villare.*	
843.	Prata..	*villa.* .	Prada.
	Kanoas..	*villare.*	Canoha.
845.	Molegiga.	*villa.* .	Molig.
	Comba.	*villa.* .	Coma.
846.	Canavellas.	*villa.* .	Canavellas.

[1] Une charte de Jean, roi d'Aragon (1er septembre 1389), nous apprend qu'à cette époque, les chanoines de Cornella, avaient transféré leur monastère dans les bâtiments de cet ancien château : « *In quoddam castrum sive pala-* « *tium dirutum, situm in dextro latere desuper ecclesiam ipsius monasterii ; quod* « *castrum gloriose memorie Princeps Illustris Dominus Petrus genitor noster,* « *Aragonum Rex, Priori et conventui dicti monasterii dedit sciam et concessit...* »

[2] On lit dans l'*Annuaire* de 1834, page 155 « Villefranche était la capi- « tale de nom (du Conflent), car la résidence du viguier et le siége de la « viguerie étaient à Prades. » Cela ne doit s'entendre que d'une partie du XVIIIe siècle, car les anciennes prescriptions étaient rigoureusement observées à cet égard, sous la domination castillane, et nous trouvons, en 1591, un viguier de Conflent, dont le titre et l'autorité furent méconnus par diverses communes, parce qu'il avait daté ses ordres *de Prada*, 15 mai. « *Y que vos* « *no siau Veguer* (disent les syndics des communes) *constats clarament, pus* « *veuhen que vos no residiu en la vila de* Vilafrancha, cap de la Vegaria, *ahont* « *tendrieu obligacio de residir si fosseu* Veguer, *y es lo lloch destinat de la* « *Cort*, etc. »

849.	Lecho.	*vallis.* .	Llech.
855.	Balagarium.	*villa.* . .	Balaguer.
860.	Intervalles.	*villare.*	Entrevalls.
	Ocenias	*villare.*	
864.	Lusco	*villa.* .	Llusco.
	Avellanetum.	*villare.*	Avellanet.
865.	Manuculas.	*villare.*	Munclas.
	Tovecale.	*villa.* .	Thuevol.
	Lare.	*villare.*	Llar.
867.	Saltone..	*villa.* .	Sauto.
871.	Cotaleto.	*villa.* .	Codalet.
	Marazanos.	*villa.* .	Marians.
	Agnerra.	*villa.* .	Anyer.
873.	Campolongo	*villare.*	
874.	Talatio.	*villa.* .	Talau.
	Verneto	*villa.* .	Vernet.
	Sovanias.	*villa.* .	Soanyes.
875.	Ipso Plano.		Los Plans.
	Oleta..	*villa.* .	Oleta.
876.	Ascarone.	*villa.* .	Ascaro.
878.	Tobes.	*villa.* .	Tuès.
	Albareto.		Albaret.
	Emne.	*villa.* .	En.
879.	Astovere.	*villa.* .	Astoher.
	Clerano	*villa.* .	Clara.
	Pommario..		Pomers.
906.	Campilias..		Campells.
	Folianum..	*villa.* .	Fulha.
937.	Cirasago.	*villa.* .	Cirach.
	Castellani	*villa.* .	Catllar.
950.	Vallismagna	*villa.* .	Valmanya.
	Laguna..	*villa.* .	La Llagona.
	Vincianum.	*villa.* .	Vinça.
	Saorla.	*villa.* .	Saorla.
	Arbussolas.	*villa.* .	Arbussols.
	Planiçolas..		Planissols.
	Terrades.		Entre Eus et Arbussóls.
	Falguerias.	*villa.* .	Falgueras.

950.	Foliolits	*villa*.	Fillols.
	Cornelianum	*villa*.	Cornella.
	Saorra	*villa*.	Saorra.
	Taresago	*villa*.	Tarerach.
	Torresindum		Toren.
	Pino	*villa*.	Py.
	Segondanianum	*villa*.	Serdinya.
	Jujuls	*villa*.	Jujuls.
	Flazanum	*villa*.	Flassa.
	Purciana	*villa*.	Purcinyans.
	Evole	*villa*.	Evol.
	Altino?		
957.	Bardolio	*villa*.	Bordoll.
958.	Senaria	*villa*.	Seners.
962.	Pujo Alto.		
	Feges	*villa*.	Fetges.
	Fenestredo	*villa*.	Finestret.
	Pratos	*locus*.	Prats.
966.	Castrum Sancti-Martini		Castell.
974.	Villella	*villa*.	Vilella.
	Asperi	*villa*.	Aspira.
985.	Casalono		Calaons.
	Mosedo	*villa*.	Mosset.
1007.	Marquexanes	*villa*.	Marquexanes.
1008.	Penedes. (Entre Aspira et Marquexanes.)		
1009.	Rigasdanum	*villa*.	Rigarda.
1010.	Mentedo	*villa*.	Mentet.
	Stagnilios		Stanyils.
	Marceval	*villa*.	Marcevol.
	Ropidaria	*villa*.	Ropidera.
	Vulcraria		Llussanes *ou* Dotrera.
	Oreliano	*villare*.	Orella.
	Cirlano	*villare*.	Celra.
	Tubiro	*villare*.	Tuhir.
	Vitesano		Guixà.
	Caprilios		Cabrils.
	Vallils		Valclls.
	Arenianes		Arenyans.

1010.	Gluvianas.		Glorianas.
	Erzillano.	*villare.*	Sabilla.
	Vallis Stabia		Vallestavia.
1011.	Vuincedo.		Juncet, près de Serdinya.
1017.	Marignanos.		Marinyans.
	Vhitesano.		Vuytesa.
1021.	Merlino.		Maurli.
1025.	Mirles.	*villare.*	Territoire de Serdinya.
1035.	Vincitellum.	*villare.*	Juncet (dels Masos).
	Favarias.	*villare.*	Mas de la Sacristia?
	Lunad.		Llonat.
	Elz.	*villa.*	Eus.
1036.	Fornols.	*villa.*	Fornols.
	Campoltme.	*villa.*	Campoma.
1072.	Aqua tepida	*villa.*	Ayguatebia.
1095.	VILLA-LIBERA-CONFLUENTIS.		Villafrancha.
1151.	Jocho.	*villa.*	Joch.
1163.	Belloloco.	*villa.*	Belloch.
1173.	Villaracho.		Villarach.
1186.	Orbagnan	*vallis.*	Orbanya.
	Chonato.	*villa.*	Conat.
	Lugols.		Lugols.
1213.	Rodes.		Rodes.
1217.	Cerola.	*villare.*	Cerola.
	Bredis.		Brèsas.
1261.	Sofruins.		Sofrunys.
	Bulcla.		La Volella.
1264.	La Vall de Spira	*villare.*	La Vall.
1265.	Sansiano.		Sansa.
1266.	Arletas.		Dans la vallée de Conat.
	Nabilles.		Dans la vallée de Conat.
1288.	Telleto.	*villare.*	Tallet, près de Vallestavia.
1307.	Noedes.	*villa.*	Noèdas.
1310.	Orti.	*villare.*	Los Horts.
	Calders.	*villa.*	Caudiès.
	Foxanum.	*villare.*	Foxà.
	Cases noves *ou* Cases novetes.		Canoettas.
1319.	Croses.		Près de Domanova.

1327. Montelia. . . . . Près de Nohèdes.
1348. Corbiaco. . . . . Corbiach.
1352. Mesons.. . . . . Près de Vallestavia.
1355. Lo Royre.. . . . . Lo Royre.
1356. Evallans. . . . . Près de Conat.
1358. Font Pedrosa. . . . . Font-Pedrosa.
1366. La Autzina. . . . . Territoire de Glorianes.
1373. La Bastida de Mas Carda.. . . . Territoire de Mosset.
1376. Gaujach. . . . . Territoire d'Aspira.
1385. Araleu. . . . . Ralleu.
1455. La Guardia.. . . . . Près dels Horts.

Chacun de ces villages, et souvent chaque section de leur territoire, formait une seigneurie particulière dont l'histoire ne saurait être développée ici. Nous nous bornerons à donner le tableau général des *seigneuries du Conflent* vers l'an 1350.

Villes et Villages du Roi.

Villefranche.	Vinça.	Vilella.
Serdinya.	Cornella.	Rodès.
Juncet.	Fulha.	Ropidera.
Flaça.	Sahorra.	Nohèdas.
Marinyans.	Conat.	Orbanya.

Seigneuries ecclésiastiques.

Prada, Canoha,	Le Camérier de la Grasse.
Cerola, Sansa, Belloch,	Le Prieur de Cornella-de-Conflent.
Ceners,	Le Sacristain de Cornella-de-Conflent.
Ayguatebia, Puyals,	Le Chapitre de la cathédrale d'Urgel.

Castell,	
Vernet,	
Marquexanes,	
Llonat,	
Avellanet,	
Juncet (dels Masos),	L'Abbé de Saint-Martin-de-Canigo.
Orella,	
Celra,	
Guixa,	
Marli,	
Bordoll,	
Clariana,	L'Abbé de Jau.
Marcevol,	Le Prieur de Marcevol.
Py,	L'Abbé de Camprodon.
Mented,	L'Abbé de Ripoll.
Codalet,	
Catllar,	
Ria,	
Cirach,	
Taurinya,	
Clara,	
Valmanya,	
La Llagona,	
Fontpedrosa,	
Prats,	
Saint-Thomas,	
Thuès,	L'Abbé de Saint-Michel-de-Cuyxa.
Entrevalls,	
En,	
Llar,	
Cabrils,	
Thuevol,	
Los Plans,	
Muncles,	
Talau,	
Canavellas,	
Llugols,	
Lo Mas de l'Alzina,	

Vallestavia,	Le Camérier de Saint-Michel-de-Cuyxa.
Llussanes,	L'Infirmier de Saint-Michel-de-Cuyxa.
Llech, Arbussols,	Le Prieur majeur de Saint-Michel-de-Cuyxa.
Fillols, Tarerach,	Le Prévôt de Fillols et de Puy-Laurens, (moine de Cuyxa).
Soanyes, Marians,	Le Prévôt de Cerdagne (moine de Cuyxa).

Seigneuries des Barons.

Evol, Tuhir, Oleta, La Bastida, Los Horts, Fetges, Sauto,	Vicomte d'Evol.
Mosset, Bresas,	Baron de Mosset.
Anyer, Purcinyans,	Baron d'Anyer.
Molig, Campoma, Coma, Paracols, Fornols, Stanyils,	Baron de Molig ou de Paracols.
Astoher, Eus,	Vicomte d'Ille.
Joch, Sahilla,	Baron de Joch [1].

[1] Le château de Joch, ancien manoir des *vicomtes de Cerdagne*, devint, dans les dernières années du XVIe siècle, le siége d'une nouvelle *vicomté*, dont les titulaires, outre les dépendances de la baronnie de Joch, possédaient Rodès et Ropidera, dans le Conflent; Trébillach, Sequèra, Rocavert, Prats et Rabouillet, dans le pays de Fenouillet.

Saborla, Finestret, Rigarda, Foixà,	*Suite* de la baronnie de Joch.
Sofrunys, Glorianas,	Le Baron de Joch et le Prieur de Serrabona.
Jujuls, Aspira, Villerach, Toren, Caudies, Areleu,	Seigneuries particulières.

Toutes ces localités étaient d'abord appelées *villæ*, quelle que fût leur importance. Elles portent généralement le titre de châteaux (*castra*) durant les XIIIe et XIVe siècles; et c'est seulement dans les quatre derniers siècles, qu'on les distingue en *villes* et *llochs* (villages), selon leur importance. Parmi les premières se trouvaient : *Villefranche, Vinça, Prada, Oleta, Codalet, Mosset* et *Rodès*. Les deux premières, outre leur territoire propre, avaient un territoire justicier, pris sur les communes voisines. Cette banlieue, qui quadruplait, pour ainsi dire, l'étendue du territoire primitif de ces villes, porte le nom de *Dechs* dans les anciens actes; elle fut concédée à l'Université de Vinça, par une charte de Jacques, roi de Majorque, le 8 des ides de juin 1308; la date de la concession n'est pas connue pour Villefranche[1]. Chacune de

[1] Voici les limites des Dechs de Vinça, d'après la charte de concession : « *De riparia de Rigardano, citra versus villam ipsam* (de Vinciano); *et de via* « *que dicitur de* Pengalops, *prout protenditur usque ad molendina Sancti* « *Johannis, que sunt in riparia de Lentiliano seu de Finestreto; et in illo* « *spacio quod est ab ipsa riparia citra, quantum protenditur inferius usque ad* « stratam veterem, *prout ipsa strata protenditur usque ad torrentem de Gol-*

ces communes eut sa vie propre, dont l'histoire, pour quelques-unes du moins, ne manquerait pas d'intérêt. —Nous nous bornerons à donner ici l'exposé chronologique de l'institution ou de l'apparition de leurs consuls, tel qu'il résulte des documents que nous avons pu consulter :

1302.	Villefranche.	3 consuls.
1306.	Vinça.	3 *idem.*
1340.	Rodès.	2 *idem.*
1349.	Saborra.	2 *idem.*
1358.	Joch..	2 *idem.*
1364.	Eus.	2 *idem.*
1365.	Ropidera	2 *idem.*
1379.	Mosset..	2 *idem.*
1395.	Vall de Molig ou de Paracols. .	2 *idem.*
1416.	Astoher.	2 *idem.*
1423.	Prada.	3 *idem.*
1426.	Catllar..	2 *idem.*
1485.	Codalet.	2 *idem.*

A partir du XVIe siècle, chaque commune du Conflent eut des consuls, et quelques-unes, telles que Rodès, Astoher, Mosset, Codalet, Catllar, qui n'en avaient que deux primitivement, en eurent trois désormais.

Les villes et villages du roi furent les premiers, dans le Conflent, à obtenir l'institution du *consulat ;* quelques barons suivirent cet exemple, imité, seu-

« *mar, et prout ipse torrens protenditur inferius usque ad ripariam Thelidis ;* « *et ultra dictam ripariam Thelis prout aqua labitur versus Vincianum* » Les Dechs de Villefranche sont ainsi indiqués en 1352: « *De ponte de Gornerio* » *usque ad crucem de Sechdenyano, et ab eadem cruce usque ad crucem de Foliano* « *et à cruce de Foliano usque ad palancham de Corneliano; de quibus* Dechs, *etc.* » (Archives de la Mairie de Vinça, *Tresllat de Privilegis*, n° 40.—*Procès de Joch*, fol. 40, et *Procès* n° 7. — Voyez pièces justificatives, n° 1.)

lement un siècle après, par les seigneurs ecclésiastiques. Ce fait remarquable résulte du tableau donné ci-dessus, et se prouve surtout par ce qui se passait dans deux villages d'une faible importance, Ropidera et Ceners, l'un et l'autre entièrement détruits aujourd'hui. Le premier, qui dépendait du roi, avait déjà deux consuls en 1365. Le second, qui avait pour seigneur le sacristain du monastère de Cornella, formait aussi, à cette époque, une commune, dont un document de l'an 1389 fait connaître nominativement tous les habitants, *facientes comunitatem loci de Cenerüs;* mais aucun d'entr'eux ne porte le titre de consul, quoiqu'ils fassent une reconnaissance au nom de la commune, et les autres actes de cette localité gardent le même silence sur le consulat. Enfin, l'importante ville de Prada, qui dépendait du monastère de la Grasse, obtint de son seigneur, le camérier Galceran de Villanova, à la date du 28 juin 1423, le privilége *de faire trois consuls le jour de la Toussaint.* Cette institution fonctionnait depuis plus de cent vingt ans dans les villes royales de Villefranche et de Vinça (*voyez la note* C). Le jour de l'élection des consuls variait, presque pour chaque commune; quelques-unes même le changèrent dans la suite du temps. Ainsi, la ville de Vinça, qui anciennement élisait ses consuls le dernier dimanche de carnaval, les élut le 24 juin, à partir de l'an 1372.

Industrie.—L'industrie du Conflent peut fournir des pages intéressantes aux annales commerciales du département, et on se ferait difficilement une idée de la multiplicité des usines jadis en activité dans ce pays, si on en juge par les nombreux foyers dont nos

montagnes conservent encore les indices[1]. Nous nous bornerons à indiquer ici, d'après les documents, les diverses localités où furent exploités les fers et les laines, les deux branches les plus importantes de l'ancienne industrie du Conflent.

Forges (Fargnas ou Molinas de fer).

1127 à Py.
1420 à Valmanya.
1429 à Campoma.
1430 à Vallestavia.
1504 à Vernet.
1533 à Thoès.
1540 à Mosset (6 forges).
1550 à La Bastida d'Oleta.
1571 à Gonat (2 forges).
1593 à Llech.
1664 à La Cassanya.
1671 à Mentet.
— à Anyer.
— à Ria.

Scieries de bois (Molis serradors de fusta).

1403 à Eus.
1446 à Noèdes.
1537 à Saint-Martin-de-Canigo.
1553 à Py.
1559 à Jau.
1559 à Sant-Barthomeu (territoire de Mosset).

Topographie du lainage.

1110 à Vernet, moulin à foulon.
1351 à Villefranche, seconde manufacture, après Perpignan, investie de juridiction disciplinaire sur les petites fabriques du rayon.
1354 à Vinça, cinq moulins à foulon.
1559 à Prades, pareurs.

[1] *Conflent te y gosa de totes les fertilitats y abundancies de Cerdanya y Rossello, y excedeix en moltes, en particular en la fabrica de ferros, de totes sorts, y claus, que obran mes en Conflent à soles que en totes les demes parts de Rossello y Cerdanya; y entra per ell quiscun any un gran thesor de diner.* (Bosch, *Titols de honor*, etc., p. 87.)

1560 à Mosset, pareur.
1627 à Joch, moulin à foulon.
1655 à Finestret, pareur.
— à Catllar, pareurs, etc.

Géographie militaire. — Presque tous les lieux du Conflent conservent encore des débris de châteaux ou d'enceintes fortifiées, dont les habitants font généralement remonter l'origine à la féodalité. Il est certain que, du xe au xiie siècles, tous les seigneurs, laïques ou ecclésiastiques, faibles et puissants, s'empressèrent également à fortifier leur indépendance ou leur domination, en couvrant de tours et de remparts les montagnes et les fleuves, les villas et les manoirs, les églises et les couvents. Mais l'histoire nous montre des châteaux dans le Conflent, bien long-temps avant l'établissement du régime féodal. Tels sont ceux de *Tarraça,* de *Saint-Martin* (Castell), de *Paracols*, d'*Eus*, de *Saint-Etienne*, etc. Ces constructions, bâties sur des escarpements ou sur des rochers déjà fortifiés par la nature, sur le passage des routes ou sur le cours des rivières, remontent probablement jusqu'à la domination romaine, et semblent avoir été uniquement destinées à la défense nationale. Les châteaux nommés ci-dessus se trouvent tous anciennement sous la domination des rois Francs ou des comtes, leurs successeurs; et ces souverains défendirent expressément aux seigneurs d'en construire d'autres, sans leur autorisation, comme on le voit dans le testament du comte Wiffred [1]. On trouve,

[1] *Mando ut ecclesia de Molig, teneat eam Bernardus de Castro Sono... et ut nemo ibi construat castrum sine consensu comitis Cerritaniæ.* (1036. D'Acher., *Specilegi.* tom. III, pag. 592.

en effet, plusieurs permissions de ce genre accordées au XII[e] siècle et dans les siècles suivants[1].

Toutes les anciennes forteresses du Conflent sont indifféremment appelées *castra* dans les anciens actes, et ce mot qui, le plus souvent, s'applique à des enceintes carrées, peu étendues, ou même à de véritables tours (*Tarraça, Paracols, Saint-Etienne*, etc.), s'entend aussi de vastes enceintes capables d'abriter une nombreuse population[2]. Ces dernières sont appelées plus communément *fortitudines*, et en catalan *fortalesas*, *forses*, etc. Les châteaux de la féodalité sont ordinairement appelés *castella*; mais ce nom lui-même est appliqué arbitrairement dans les actes du moyen-âge, et, tel château, comme celui de Vernet, se trouve appelé *castrum* (en 876) et *castellum* (en 1224). Le mot *castrum* est employé souvent comme synonyme de *villa* ou *territoire*, dans les actes de la province, aux XIII[e] et XIV[e] siècles.

Châteaux et tours du Conflent.

841 Castrum Tarraça (Tour de Rigarda).
864 — Sancti-Stephani (au-dessus de Clara).
876 — Verneto.
966 — Sancti-Martini (Castell).

[1] En 1172, privilége accordé à l'abbé de Canigo « *quod possit construere* « *fortitudinem sive forciam in villa de Marchexanes.* » (Inventaire d'Agullana, n° 95. Voyez aussi *Ibid.* n° 113; *Marca*, 465; *Gallia christiana*, tom. VI, *Instrum. anni* 1187) — Le XI des calend. de novembre 1245, Jacques-le-Conquérant accorde divers priviléges aux hommes de la commune de Vinça, « *condicione tamen adjicimus, ut propriis expensis vestris faciatis et* « *hedificetis murum universum dicte ville, taliter quod dicta villa muris circum-* « *quaque claudatur.* » (Archiv. de la Mairie de Vinça.)

[2] *Ann.* 907. *Castro Castriserra... ut* istius castri populus, *et alii qui infra ejus terminos sunt, etc.* (Marca, 63).

1095 Castrum Rotenis (Rodès?).
— de Ylice (Eus).
— de Paracollis (au-dessus de Molig).
1186 — Chonato (Conat).
1195 — de Arriano (Arria).
1231 — Marlino (Maurli, au-dessus de Turol).
1254 — de Vallestavia.
1260 — de Sahorra.
— de Evol.
1265 — de Sansiano.
— de Jocho.
1287 — de Foliano (La Bolella).
1290 — de Celrano.
1320 — de Sauto.
1349 — de Glosianis.
1364 — de Caudies.
1389 — de Corneliano.
1437 — de Moligio.
1450 La Bastida del Vescomte d'Evol (au-dessous d'Oleta).
1500 Castrum de Anyer.
— de Mosset.
— de Valells.
— de Valmanya, etc.

Tours.

1349 Turris de Rigarda.
1350 — de *Mas Cardà* (vallée de Mosset).
1389 — de Ceneriis.
— de Cours.
— de Goa.
— de la Guardia, etc.

Fortalesas ou villes fortifiées.

1019 Forcia de Vinça.
1095 — de Villafranca.
1172 — de Marquexanes.
1243 — de Marcivol.

1305 — de Codalet.
— de Prata.
1349 — de Ropidera.
1363 — de Tarerach.
1393 — de Joch.
de Mosset.
de Catllar.
d'Oleta.
de Rodès.
d'Estoher.
d'Eus, etc.

Tous les monastères du Conflent étaient entourés de hautes et épaisses murailles, qui en faisaient de véritables forteresses. Le monastère de Corbiach fut entouré de murs, en 1576, pour résister aux Huguenots, et le monastère de Marcevol conserve encore un chemin de ronde et des meurtrières pratiquées dans ses épaisses murailles. Plusieurs églises furent aussi fortifiées aux xe et xie siècles, comme on le voit par les actes de la *Trève de Dieu*, où elles sont appelées *Ecclesiæ incastellatæ*. Celle de Ropidera est la seule église fortifiée que nous connaissions dans le Conflent.

Tels étaient les asiles derrière lesquels se retranchaient les populations dans les jours de danger; et lorsque la frontière était envahie par une armée étrangère, les *somatents* du Conflent se portaient aux défilés du *col de Terranera*, dont les hauteurs se couvrirent encore de redoutes et de canons, en 1640 et 1794.

Conflent Chrétien. — La foi chrétienne fut prêchée, vers l'an 250, dans la ville de Narbonne, d'où elle s'étendit rapidement jusqu'aux Pyrénées; mais le diocèse d'Elne est signalé, pour la première fois,

vers l'an 571, et notre histoire religieuse est à peu près inconnue jusqu'à l'époque de la domination franke. Les limites du diocèse d'Elne semblent avoir éprouvé quelques variations sous la domination des Wisigoths, et le roi Wamba fit décréter, vers l'an 675, une constitution qui fixait le ressort et la circonscription des évêchés de son royaume, *sicut antiquitas denotaret*. Les confins de chaque diocèse sont marqués dans cette constitution; mais, c'est en des termes si barbares ou corrompus, qu'on n'en peut tirer aucun parti, selon D. Vaissète [1]. Quoi qu'il en

[1] Voici les limites attribuées au diocèse d'Elne, d'après la constitution de Wamba: « *Elna hæc teneat : de Angera usque Rosinolam, de Laterosa usque* « *Lamussam.* » *(Hist. rer. Franc.*, tom. II, p. 719.) Il ne paraît pas impossible de retrouver ces anciennes limites, en les rapprochant des indications fournies par une bulle de l'an 897, qui semble répéter, quoiqu'en termes différents et avec plus de précision, les bornes déjà données par la division gothique. Cette bulle attribue au diocèse d'Elne « *omnes ecclesias in Rossi-* « *lionense pertinentes et Confluentibus à* portu Iardonis *usque ad mare, et à* » *termino Narbonensi usque Bisullunense.* » *(Marca,* 58.) La limite de l'est, ou de *la mer,* n'est autre que celle de *Rosinola*, corruption de *Roscilions* (Castell-Rossello). *Lamusa* semble une corruption de *Lamuga*, et cette rivière, ordinairement appelée *Sambuca*, est encore donnée, avec le *pays de Besalu*, comme limite du diocèse d'Elne, en 1142 (*Marca*, 401). *Laterosa* correspond à un point quelconque de la frontière du Narbonais. Quant à *Angera,* qui bornait aussi le diocèse de Carcassonne (*Carcasona hæc teneat, de* Monte Rufo *usque ad* Angeram, *etc.*), il faut le chercher dans le haut Conflent, où l'on trouve en effet la *vallée Engarra*, au IXe siècle, et le village d'Anyer, appelé *Agnera, Angerro, Anger,* dans nos plus anciens documents (*Specileg. d'Acher*. tom. VIII, p. 349; *Marca,* 87, 135). Il est vrai que, du village d'Anyer au *Port de Jardo,* il y avait encore deux paroisses, qui, de tout temps, ont fait partie du diocèse d'Elne ; mais les limites de l'an 675 ne sont pas données avec une rigoureuse exactitude, puisque, *de Ruscino à la mer,* il y avait, sans doute dès cette époque, la paroisse de Canet, qui ne se trouverait comprise dans aucun diocèse, s'il fallait prendre au pied de la lettre les indications de la constitution de Wamba. En citant les noms de *Roscilions* et d'*Agnerra,* ce document ne semble avoir voulu nommer que les villes les plus importantes et les plus rapprochées des limites réelles du diocèse, et il faut en

soit, le Conflent se trouvait alors compris dans le diocèse d'Elne, et il n'en a jamais été séparé depuis cette époque.

Après l'expulsion des Arabes, le Conflent se trouve divisé en paroisses, dont la circonscription ne correspondait pas exactement à celle des communes, et dont le nombre était bien plus considérable que de nos jours[1] Leur origine est inconnue; mais on peut conjecturer que presque toutes nos églises remontent aux premiers siècles du christianisme, car celles que les documents signalent avant le XIe siècle sont sous l'invocation des Apôtres et des Saints de la primitive Église, et on n'en trouve aucune de consacrée aux Saints d'origine Franque ou Gothique, dont le culte était cependant assez répandu dans le pays, comme on le voit par l'inventaire des reliques vénérées à Cuyxa vers l'an 1040[2].

Liste des Églises paroissiales et rurales du Conflent.

846	Ecclesia	S. Andreæ,	de Llar.
849	—	S. Salvatoris,	de Llech.
855	—	SS. Salvatoris et Petri,	de Prada.
	—	S. Martini,	de Canoha.
864	Ecclesiola		Follonichs?
	Ecclesia	S. Felicis,	de Codalet.

conclure qu'au-dessus de Nyer, le Conflent ne possédait alors aucun centre de population important : ce qui est assez conforme aux autres données de l'histoire.

[1] Dès le IXe siècle, Llech, Estoher et Clara avaient chacun leur église, et Ceners, qui se trouvait au milieu de ces trois villages, devait bien avoir la sienne quoiqu'elle soit citée beaucoup plus tard par les documents.

[2] On y trouve des reliques de saint Landbert, de saint Gunterand, de saint Ugbert, de saint Philibert, de saint Leudger, et autres saints d'origine barbare. (*Marca*, 224).

874	Ecclesia	S. Saturnini,	de Vernet.
	Cella	S. Vincentii,	de Camplong.
878	Ecclesia	S. Cypriani,	de Sahorra.
879	—	S. Stephani,	d'Astoher.
	—	S. Martini,	de Clara.
	Cella	S. Thomæ,	(de Balaguer).
906	Ecclesia	S. Stephani,	de Campells.
	—	Sª Eulaliæ,	de Folha.
937	—	S. Fructuosi,	de Taurinya.
	—	S. Andreæ,	de Catllar.
950	—	S. Vincentii,	de Valmanya.
	—	S. Vincentii,	de La Llagona.
981	—	S. Martini,	d'Ascaro.
	—	S. Cucuphati,	près d'Ascaro.
985	—	Sª Mariæ,	de Riquer.
	—	S. Stephani,	de Talau.
	—	S. Mauricii,	de Sauto.
996	—	S. Martini,	de Canigo (*lo vell*).
1010	—	Sª Eulaliæ,	d'Arbussols.
	—	S. Adriani,	de Tuèbol?
	—	S. Petri d'Exalada (dels Graus de Cerola).	
	—	S. Andreæ,	de Vallestavia.
1011	—	S. Clementis,	*de la Serra*, pr. de Fulha.
1017	—	S. Pauli,	de Py.
	—	S. Andreæ,	d'Evol.
1019	—	Sª Mariæ,	de Cornella.
1025	—	Sª Eulaliæ,	de Marquexanes.
1035	—	S. Vincentii,	d'Eus.
1036	—	Sª Mariæ,	de Molig.
1040	—	Sª Mariæ ad Presepium,	(à la crèche) de Cuyxa.
1072	—	S. Felicis,	d'Ayguatebia.
1091	—	Sª Mariæ-de-Gradibus,	à Marcevol.
1095	—	S. Jacobi,	de Villefranche.
1097	—	S. Vincentii,	de Mented.
1142	—	S. Salvatoris,	d'Arbussols.
1144	—	Sª Eulaliæ,	de Vilella.
1151	—	S. Martini,	de Joch.
1151	—	Sª Mariæ,	de Marinyans.

1163	Ecclesia	S. Stephani,	de Sahorra.
	—	S. Jacobi,	d'Anyer.
	—	S. Andreæ [1],	de Belloch.
	—	SS. Cosmæ et Damiani,	de Serdinya.
	—	S. Marcelli,	de Flaça.
1173	—	S. Stephani,	de Villarach.
1178	—	S. Petri,	de Belloch.
1186	—	S. Johannis,	de Conat.
1190	—	Sæ Mariæ,	d'Aspira.
1204	—	S. Juliani,	de Vinça.
	—	S. Felicis,	de Ropidera.
	—	S. Johannis,	de Seners.
	—	S. Juliani,	de Mosset.
	—	S.	d'En.
1217	—	S. Martini,	de Canavellas.
1218	—	Sæ Mariæ,	du Château d'Eus.
	—	S. Stephani,	de Coma.
	—	S. Martini,	de Stenyils.
1231	—	Sæ Colombæ,	de Bordoll.
1242	—	S. Germani,	de Cuyxa.
1260	—	Sæ Colombæ,	de Finestret.
1261	—	S. Stephani,	de Sofrunys.
1265	—	S. Stephani,	de Glorianes.
	—	S. Vincentii,	d'Arria.
1276	—	S. Juliani,	d'Avellanet.
1278	—	S. Michaelis,	dels Plans.
1293	—	Sæ Mariæ,	de Domanova.
1296	—	Sæ Cæcilæ,	de Celra.
1297	—	S. Stephani-del-Prat,	de la Vall-d'Aspira.
1299	—	S. Andreæ,	de Tarerach.
	—	Sæ Mariæ-Magdalenes,	de Nentilla.
1301	—	S. Jacobi,	de Calahons.
1307	—	S. Martini,	de Nohèdes.
1334	—	Sæ Mariæ,	de Corbiach.
	—	Sæ Mariæ,	d'Orella.
1348	—	S. Johannis,	de Rodès.

[1] *Sanctæ-Mariæ*, selon un acte de 1635.

1350	Ecclesia	S. Valentini,	du château de Rodès.
1352	—	S. Stephani,	de la Rocha de Pomers.
1354	—	S. Juliani,	de Jujols.
1355	—	Sæ Mariæ,	del Royre.
1363	—	S. Petri de la Rocha (N. D. de Vie).	
	—	Sæ Crucis,	de Toren.
	—	Sæ Mariæ,	d'Oleta.
1369	—	S. Felicis,	entre Aspira et Finestret.
1375	—	S. Johannis,	de Sansa.
	—	S. Juliani,	d'Areleu.
	—	S. Martini,	de Cauders.
	—	S. Ascischi,	de Porcinyans.
	—	S. Justi,	de Guissa.
1381	—	S. Stephani,	d'Orbanya.
1389	—	S. Stephani,	de Bréses.
1392	—	S. Petri,	du château de Joch.
1394	—	Sæ Magdalenes,	(vallée de Conat).
1395	—	S. Johannis,	de Fulha.
1398	—	S. Justi,	de Lonat.
1402	—	S. Petri,	de Fillols.
1430	—	S.	de Thuès.
	—	S. Clementis,	de Sirach.
1434	—	S. Johannis,	de Dossoros.
1450	—	S. Sebastiani,	de l'hôpital de Vinça.
1493	—	S. Juliani (nova),	de Mosset.
1510	—	S. Christophori,	de Fornols.
	—	Sæ Margaritæ,	de Llugols.
1536	—	Sæ Mariæ-de-Coma-Gelada,	à Mosset.
1547	—	S.	du château de Mosset.
1562	—	SS. Cosmæ et Damiani,	de Prada.
1581	—	Sæ Mariæ del Veynat d'Avall,	près d'Ascaro.
158.	—	Sæ Mariæ de Rosario,	à Prades.
1595	—	S. Andreæ,	d'Oleta.
1600	—	Sæ Magdalenes,	de Saborla.
1616	—	S. Galderici del Barri del Prat,	à Vinça.
1631	—	S. Fructuosi,	de Marians.
	—	Sæ Eugeniæ,	de Soanyes.
	—	Sæ Eulaliæ,	de Rigarda.

1672	Ecclesia	S^a^ Mariæ,	de Prats de Balaguer.
	—	S. Pauli,	près de Fontpedrosa.
	—	S. Dominici,	de Rigarda.
	—	S. Valentini,	de Cours.
1707	—	S^a^ Annæ, dels Quatre-Termens (entre Glorianes et La Bastida).	

Toutes ces églises étaient desservies par des prêtres, qui prennent ordinairement le titre de *Rectors* ou de *Capellas*. Ce dernier s'applique plus particulièrement aux desservants des églises rurales et des châteaux. Le titre d'*Hebdomadier* était attaché à la cure d'Arria, et celui de *Sacristain* à celles de Sahorra et de Serdinya.

Le personnel des églises du Conflent fut considérablement augmenté, après le XIIIe siècle, par la fondation de *Bénéfices*, dont les titulaires, lorsqu'ils furent en nombre suffisant, se constituèrent en *Communautés ecclésiastiques*, ayant chacune des administrateurs et des revenus particuliers.

Communautés ecclésiastiques du Conflent.

Communauté des Prêtres de Saint-Julien de Vinça, vers 1330.
Idem de Saint-Jacques de Villefranche, vers 1330.
Idem de Saint-Pierre de Prades, vers 1330.
Idem de Saint-Julien de Mosset, vers 1393.
Idem de Ste-Eulalie de Marquexanes, 5 novembre 1566, etc.

Ajoutons, pour compléter ce qui se rapporte au clergé séculier, que le titre d'*Archidiacre de Conflent* était porté par un chanoine du chapitre d'Elne (1215); et que l'*Official* ecclésiastique *du Conflent* résidait ordinairement à Villefranche.

PÈLERINAGES. — Le plus célèbre du Conflent était le *Pardon* institué, selon la tradition, par la piété

filiale d'un pape, dont la mère aurait été ensevelie dans l'église du village de *Marcevol*. Ce *Pardon*, fondé probablement dans le XIIe siècle, est mentionné pour la première fois en 1371, et consistait en indulgences qui pouvaient se gagner seulement dans les années où la fête de l'Invention de la Sainte-Croix (3 mai) était un vendredi.

Clergé régulier. — Monastères.

Abbayes. — Ordre de Saint-Benoît.

Saint-André d'*Exalada*. — Fondée vers l'an 840. — Emportée par une inondation de la Tet, vers l'an 878.

Saint-Germain, et plus tard Saint-Michel de *Cuyxa*. — Fondée vers l'an 876. — 1789.

Saint-Martin de *Canigo*. — Fondée vers l'an 1007. — Sécularisée en 1783.

Ordre cistercien.

Sainte-Marie de *Jau* ou de *Clariana*. — Existait déjà en 1162. — Était ruinée en 1713, quoiqu'elle eût encore des Abbés en titre à l'époque de la Révolution.

Prieurés. — Ordre de la T. S. Trinité, de la rédemption des captifs.

Sainte-Marie de Corbiach. — Fondé le 28 juin 1575. — 1608.

Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

Sainte-Marie de Cornella. — Fondé en 1097. — 1712.
Sainte-Marie d'Espira. — Signalé en 1191. — 1236?
Sainte-Marie de Corbiach. — 1610 — 1789 ?

Chanoines réguliers de l'ordre du Saint-Sépulcre.

Sainte-Marie de Marcevol. — Fondé vers l'an 1147. — Sécularisé par Bulle apostolique du 16 des kalendes d'août 1484.

Couvents.

Couvent des Frères-Mineurs de Saint-François, à Villefranche.— Existait déjà en 1258.

Couvent des Frères-Capucins, à Vinça.—Fondé en 1589.

Couvent des Frères-Capucins, à Prades.—1637?

Prieurés ruraux.

Sainte-Marie d'Espira. — 1236? — 1789.

Saint-Pierre de Belloch.—Ancienne chapellenie érigée en *Prieuré* vers l'an 1370, uni au monastère de Canigo par Bulle apostolique du 13 août 1402.

Obédiences monastiques. — Du monastère de la Grasse.

Cella de Saint-Sauveur et de Saint-Pierre à Prades.—855.

Du monastère de Cuyxa.

Cella de Saint-Vincent de Camplong (à l'Est de Vernet).—876.

Cella de Saint-Thomas (de Balaguer). — 879.

Prieuré de Sainte-Marie de Riquer (près de Catllar).—1073.

Prieuré de Saint-Jacques de Calahons.—1301.

Prévôté de Saint-Pierre de Fillols.

Du monastère de Canigo.

Prévôté de Sainte-Marie d'Orella.

Prieuré de Saint-Pierre de Belloch.—1402.

Du monastère de Serrabona.

Prévôté de Saint-Martin de Joch.—1303.

Prévôté de Sainte-Marie de Marinyans.— 1303.

Prévôté de Sainte-Marie d'Oleta.—1370.

Du monastère de Cornella.

Prévôté de Saint-Jacques de Camarola (entre Vernet et Cornella).

Prévôté de Saint-Pierre de la Rocha *(Notre-Dame de Vie)*.

Hôpitaux. — Outre les institutions de charité que l'on trouvait autrefois, dans presque tous les villages du Conflent, sous le nom d'*aumônes communes*, les documents signalent encore une *maison des lépreux*, près de Villefranche, en 1285, et des *hôpitaux*, dans la même ville, en 1398, à Vinça (1330), à Prada (1350), à Rodès (1350), à Oleta (1382), à Mosset (1547), à Marquexanes (1560), à Eus (1568), à Codalet (1633), etc.

NOTES.

(A) Note sur les anciennes limites du Conflent.

Les précieuses archives de Boule-Ternère, que nous avons eu depuis peu seulement l'occasion d'examiner, nous ont appris que cette commune faisait anciennement partie du Conflent. Ce fait, déjà vaguement indiqué dans une charte très corrompue de l'an 1020 (*Marca*, 192), explique clairement les limites données au Conflent en 1097, *de Partica Porti usque ad Insulam* (*Ibid.*, 313). La commune de Bula-Terranera fut séparée de la viguerie de Conflent et transférée dans celle de Roussillon, par une charte du roi Jacques de Majorque, en date du 3 des ides d'octobre de l'an 1309 (*Arch. de Boule*, parch. nº 16). Mais cette séparation fut purement administrative, et, par la même charte, le roi de Majorque conservait à la ville de Boule-Ternère tous les droits et priviléges dont elle avait joui jusqu'alors en sa qualité de commune du Conflent, entr'autres celui d'envoyer ses bestiaux aux pasquiers de ce pays, et d'y acheter du blé pour sa propre consommation : tous droits confirmés par plusieurs sentences et chartes royales, dont la dernière est du 24 décembre 1403 (*Ibid*, parch. nº 90. — Voyez les Pièces justificatives, nº 2).

(B) NOTE SUR L'ANCIENNE *VICOMTÉ DE JOCH* ET DE *CERDAGNE*.

Les comtes déléguaient leurs fonctions à des employés subalternes, désignés anciennement sous le nom de *vicarii*, et plus tard sous celui de *vicomtes*. Les attributions de ces officiers se rattachaient principalement à l'exercice de la justice, et on en trouve dans chacun des *pays* des Marches Gothiques, même dans les villes où les comtes avaient établi leur résidence [1]. Il est donc hors de doute que le *pays* du Conflent avait des *vicomtes* dès le IXe siècle, comme on le voit par un plaid qui y fut célébré en 869, sous la présidence du *vicomte Eldesind* (BALUZ. *Capitular*. append. tit. 98). Ce titre devint ensuite héréditaire, et l'on trouve, en 962 et 966 (*Marca*, 97, 104), un certain *vicomte Isarn*, qui appartenait au Conflent, selon toutes les probabilités [2] ; mais l'extrême rareté des documents relatifs à cette vicomté, et le vague et l'obscurité de leurs indications, imposent la plus scrupuleuse réserve à cet égard, et l'on doit se borner à constater l'existence d'une ancienne *vicomté de Conflent*, dont le siége était fixé au château de *Joch*, comme le prouvent deux documents rapportés plus loin. Tout porte même à croire que cette vicomté n'existait plus dès la fin du Xe siècle, et que le titre et les droits en avaient été acquis par les *vicomtes de Cerdagne*, dont l'histoire est aussi fort obscure.

Les *vicomtes de Cerdagne* semblent se rattacher, par des liens de parenté, aux comtes de ce pays, et l'un d'eux, le comte Miro, choisit pour ses manumisseurs, en 928, « *son fidèle Unifred*, vicomte, sa « cousine *Gilesinda*, et leur fils *Remesario*, vicomte. » On trouve aussi, en 953, un *vicomte Bernard* (*Marca*, 90), qui s'intitule vi-

[1] En 994, Borrel, comte de Barcelone, choisit pour être ses exécuteurs testamentaires, ses *vicomtes* de Gérone, de *Barcelone* et d'Urgel (*Marca*, 141).

[2] Bofarull (*Los Condes de Barcelona, etc.*, tom. I), cite, dans le IXe siècle, un *vicomte de Conflent*, qui paraît être le même que *Bernard, vicomte de Cerdagne* : « *Sant Armengol, obispo de Urgel, fué hijo, sin ningun género de duda* « *de Bernardo*, vizconde de Conflent, *y de Guisla ó Wisla, hija de Seniofredo* « *de Llusá, conforme así lo ha demostrado y probado ya el senyor Villanueva á* « *que nos remitimos.* » (*Viage literario*, tom. 10.)

comte de Cerdagne (*vicecomes Ceritaniensium*), en 963, dans une charte par laquelle il renonce, moyennant 200 sous de Malgone, à certains droits de justice, que ses parents et prédécesseurs recevaient sur les possessions du monastère de Cuyxa, situées dans sa vicomté, *infra vicecomitatu meo* (*Marca*, 102). Son nom figure encore en 966, dans le testament du comte Seniofred. Il existe ensuite une lacune dans la liste des vicomtes de Cerdagne, jusqu'en 1019, si l'on peut, toutefois, considérer comme en faisant partie un certain *Seniofred, vicomte*, dont le nom figure à côté de celui du comte de Cerdagne dans une charte de cette année (*Marca*, 184). C'était sans doute l'époux de la *vicomtesse Adaltrudis*, dont le fils, également nommé *Seniofred*, et époux de *Guisla*, prend aussi le titre de *vicomte*, deux ans après (*Marca*, 162).

Le titre de *vicomte de Cerdagne* est pris, pour la dernière fois, en 1035 (*Marca*, 214) par *Bernard*, que les documents nomment encore en 1046 (*Ibid.*, 232), et en 1073 (*Invent. d'Agullana*). Le titre de *vicomte*, porté depuis l'an 1084, par Henri, frère de Guillem-Raymond, comte de Cerdagne, semble avoir été purement honorifique, et il faut chercher le fils et successeur du vicomte Bernard parmi les fondateurs du monastère de Serrabona, où nous trouvons, en 1081, le *vicomte Raymond-Bernard* et son frère Bernard-Bernard parmi les principaux bienfaiteurs de cette maison (*Archives de Solsona*). Si l'on considère que les plus importantes possessions de Serrabona furent situées dans le Conflent et la Cerdagne, on peut compter Raymond-Bernard, auteur de cette dotation, parmi les *vicomtes* de ce dernier pays, et le considérer comme le père de *Pierre-Raymond*, qui prit le titre de *vicomte de Castelbo, de Cerdagne et de Joch*, et se fit aussi remarquer par ses libéralités en faveur du même monastère [1]. Le 4 des calendes de mars 1134, le successeur

[1] En 1265, Bertrand Gil, commissaire royal dans les comtés de Cerdagne et de Conflent, reconnut l'allodialité des possessions du prieuré de Serrabona dans ces deux pays : « *Exceptis* Manso de Casasiis de Urgio, *quem legavit in suo testamento dicto Monasterio* Petrus-Raymundi *quondam* vice-« comes Ceritanie, *et quibusdam terris et censibus quos dicto monasterio con-« tulit apud Quexans* Sebilia *quondam* vice comitissa Ceritanie; *et quodam « manso apud Pratum de Quexans, et duabus dimidiis bordis apud Saorlam, in « termino castri de Joch, quem et quas dedit predicto monasterio* Petrus de « Castellnou *quondam* vices comes Ceritanie et de Joch; *que quidem omnia*

des comtes de Cerdagne, Raymond-Bérenger, comte de Barcelone, « donna à Pierre-Raymond, vicomte de Castellbo, *les fiefs de la « vicomté de Cerdagne,* excepté le tiers d'une seigneurie que ledit « vicomte laissait à Gauceran. » *(Marca,* tit. 385.)

Comme on le voit, les *vicomtés de Joch* et *de Cerdagne* n'en formaient plus qu'une avec celle de *Castellbo,* pendant le XIIe siècle, et leurs droits arrivèrent ensemble aux comtes de Foix par le mariage de Roger-Bernard avec Ermessende, fille unique d'*Arnaud, vicomte de Castellbo* (1202). L'histoire des comtes de Foix est assez connue; mais ces héritiers des vicomtes de Cerdagne conservèrent long-temps, sur ce pays et sur le château de Joch, des droits, dont l'existence vient à l'appui de nos inductions, et qu'il importe de faire connaître à ce titre.

Le 5 juillet 1329, en exécution des dernières volontés de Gaston, comte de Foix, Gaston, son fils et successeur, donna à son frère Roger-Bernard « *vicomitatum Castriboni et terram Urgelleti, etc., nec- « non* et loca seu illud quod habebat *in villa de Podio Ceritano et « in Comitatu Ceritanie* et Confluenti. » (Preuves de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc.)*

« *proxime memorata, inveni, per instrumenta à dicto* Priore *in judicio pro- « ducta, fore eidem monasterio collata à* vicecomitibus Cerritanie feuda- « tariis Domini nostri Regis in vicecomitatu *predicto, etc. Lata fuit hec « sentencia in Perpiniano* XV° *kalendas augusti anno Domini* M.CC.LX.V. *in pre- « sencia, etc.* (Charte provenant des archives de l'église de Solsona.)— Nous avions ignoré l'existence de l'ancienne *vicomté de Joch*, avant la découverte de ce document, le seul qui en fit mention, à notre connaissance, lorsque M. P. Tastu eut l'obligeance de nous communiquer l'acte de vente de quelques droits de cette même vicomté, dont l'existence est désormais attestée d'une manière irrécusable. Voici un extrait de ce document: « *Ego, « Arnaldus Bertrandi, per me et successores meos, vendo tibi domino meo Ilde- « fonso regi Aragonum omnem honorem quem habeo vel habere debeo de* vice- « comitatu de Joch, *à Villafrancha usque ad Sedem Urgellensem, exceptis « duabus cavalleriis per* MCC. *sol. Mel. Predictum honorem tibi vendo Domino « meo Regi in perpetuum et quicquid juris in* vicecomitatu de Joch *habeo vel « habere debeo, scilicet alodium meum proprium quod est in villa de Yx, et « fevos quos tenent per me vel tenere debent* milites illius vicecomitatus, « *exceptis predictis cavalleriis, et de meo jure et dominio in tuum jus et domi- « nium trado, et trado eciam tibi Regi instrumenta et raciones quas habeo de « predicto honore, etc. Actum est hoc apud Yx, IX. mensis junii anno Domini « M.C.LXX.VII.* Sig✝num, etc. » *(Arch. roy. d'Aragon,* regist. 4, n° 121.)

Le 3 janvier 1354, Roger-Bernard de Foix, vicomte de Castellbo, inféoda au chevalier Roger de Rovenac « la moitié des lieux de « Joch, de Finestret et de Saorla, dans le Conflent, ainsi que les « droits qu'il y possédait par indivis avec André, vicomte de Canet « et d'Ille, » à la charge, pour le feudataire, d'offrir aux vicomtes de Castellbo une paire de gants en cuir blanc, *unum par crotecarum corii albi,* toutes les fois qu'il y aurait dans ce fief mutation de seigneur ou de vassal (*Arch. de la Mairie de Vinça, Procès de* 1432). Cette obligation fut encore remplie le 24 novembre 1406, par Éléonore de Perellos, dame du château et des lieux de Joch, Finestret et Saorla, qui prêta hommage et serment de fidélité à Jean de Foix, vicomte de Castelbo, *ab prestacio de un parell de guans de cuyro blanc (Ibid.).* Nous ne savons pas si cet hommage fut renouvelé par les successeurs d'Éléonore, mais les faits qui l'avaient constitué sont encore rappelés dans une supplique présentée au roi d'Aragon, le 22 novembre 1418 : « *Castrum de Jocho* (y est-il dit) *et loca plani ejus « tenentur in feudum pro vestra Regia Magestate, que illa infeu- « davit Egregio comiti Ffuxi, seu viceeomiti Castri-Boni, et dic- « tus vicecomes illa reinfeudavit, etc.* » (*Ibid., Procès,* n° 3.)

(C) Note sur les armoiries et le sceau consulaire des villes royales du Conflent.

On sait que le 8 juillet 1400, le roi Martin permit à la ville de Perpignan de changer le sceau du consulat et les armoiries de la commune, de prendre, à cet effet, son écu royal (d'or à quatre pals de gueules) et de le surcharger de l'image de S. Jean-Baptiste (*Liv. I. Provis.,* fol. 208). La pragmatique du roi parle d'un sceau plus ancien, dont le type était peut-être, comme le pensait M. Puiggari, l'image de S. Jean, patron de la commune (*Bulletin de la Société,* tom. IX, p. 106). Il paraît plus probable que l'ancien sceau de Perpignan portait tout simplement l'écu royal d'Aragon, et ressemblait aux anciens sceaux consulaires des villes royales du Conflent.

La ville de Vinça avait des armoiries, dont il est fait mention, pour la première fois, en décembre 1407 [1]; et sur lesquelles nous

[1] A cette époque, les consuls de Vinça firent célébrer une neuvaine pour

n'avons pu recueillir que les détails suivants. Dans une réunion de la confrérie des pareurs de Vinça, du 12 février 1649, on voit un candidat présenter, pour son admission, « *una pessa de drap, feta* « *be y legitimament, segons retglas de art de parayre, lo qual es* « *estat marcat ab las* marcas de la vila, *ço es, en* la una *de lasquals* « *y ha gravat* St Julia y St Jaume menor Apostol[1], *y en* l'altra *las* « barras de Arago *ab lo nom de* VINÇA. » (Jos. Tinxo, notaire.)

Les *barres d'Aragon*, avec le nom de *Vinça*, se trouvent également sur l'ancien sceau de la commune, dans neuf quittances, contresignées par les consuls de Vinça, et allant du 23 juin 1455 au 23 juin 1460. Ce sceau, d'un module de 21 millimètres, porte l'écu royal d'Aragon, sans couronne, avec la légende + S (egel) D (e) VINSA (étoile). Or, à l'époque où nous en retrouvons les empreintes, la ville de Vinça, séparée de la couronne royale, depuis le 7 janvier 1358 jusqu'au 8 juin 1586, avait des seigneurs particuliers, membres de la famille de Rocaberti, dont elle aurait pris les armoiries plutôt que celles d'Aragon, si celles-ci ne lui eussent été acquises à une époque antérieure. Il est donc probable que les armes de Vinça, comme celles de Villefranche datent du règne de Pierre IV, et sont antérieures à l'an 1358[2]. A cette époque, cette ville, qui jouissait des mêmes priviléges que Villefranche, fut donnée à l'*Infantissa Joanna*, fille du roi d'Aragon, mais elle conserva, sous ses nouveaux seigneurs, tous ses priviléges, parmi lesquels était compris sans doute celui de porter l'écu royal dans ses armoiries.

l'âme de Michel de Perellos, seigneur de Joch, et empruntèrent pour cette cérémonie, un *pali* des Frères *del Carme*, sur lequel ils firent broder ou peindre les armoiries de la ville : « *Pague per fer posar* lo senyal de la vila, « *al dit pali* VIII. *diners (Despesa d'En P. Albar, consol)* ».

[1] Ce premier sceau, sur lequel figuraient unis les deux patrons de Vinça et de Villefranche, appartenait à la confrérie des pareurs de ces deux villes, et rappelait l'ancienne juridiction des *Préposés* des pareurs de Villefranche sur les autres fabriques du Conflent. La même suprématie existait au XVIe siècle, pour les ouvriers tanneurs et cordonniers, qui n'exerçaient leur métier, dans divers lieux du Conflent, qu'avec l'autorisation des *maîtres* de Villefranche.

[2] Le sceau du Consulat de Vinça fut acheté, et peut-être concédé, en 1550 ; on lit parmi les dépenses de cette année : « *Item, paga al* sagel *que compre* del. « cosolat, XVIII. *diners (Despesa d'En P. Rasedor, consol de Vinça*, 1550.) »

NOTE SUR QUELQUES LIEUX DÉTRUITS DU CONFLENT.

Les ruines qui existent encore sur divers points du Conflent, aujourd'hui inhabités, ont fait dire souvent que ce pays était autrefois plus peuplé que de nos jours. Cette opinion peut être vraie pour certains villages, et même pour quelques cantons, car on trouve, en 1282, une communauté religieuse et plus de vingt-cinq familles dans le village de Marcevol qui n'en contient que cinq aujourd'hui. Un siècle après, on trouve de huit à quinze familles dans les villages de Ceners et de Ropidera qui sont entièrement détruits depuis longtemps, et les documents du xve siècle signalent encore deux cimetières dans la vallée de Croses, qui ne renferme plus que quatre ou cinq métairies. Enfin, les travaux de l'agriculture et les inondations mettent souvent à découvert des tombes et des cimetières anciens dont l'existence et la situation s'expliquent par les usages religieux de nos ancêtres. Il est certain que les ressources alimentaires n'ont pas diminué dans le diocèse d'Elne; et si la ruine de l'industrie a fait émigrer quelques familles que le lainage faisait vivre, d'autre part la plupart des fléaux, qui ont jadis dépeuplé le Roussillon, les pestes, les famines, les guerres, ne sont plus que de rares accidents dans l'histoire de ce pays; et nous croyons pouvoir affirmer que la population du Conflent n'a jamais été, depuis le xive siècle, plus nombreuse qu'elle ne l'est de nos jours. Nous nous abstiendrons de donner ici des détails qui pourront être développés un jour sur cette intéressante question, et nous nous bornerons à de courtes observations sur quelques lieux du Conflent dont nous n'avons pu reconnaître exactement la situation.

Villar Paulianum. — (Vers l'an 743?) « Du temps du roi Aumar, lorsque Ibn-Aumar régissait Narbonne », le *villar Paulianum* était possédé par un certain Mascara, dont les descendants donnèrent ce domaine au monastère d'Exalada, en 841 (*Marca*, 40). D'après M. de Saint-Malo (*Le Publicateur*), la terre de Paulian ne pourrait être inscrite dans nos comtés, quoique les possessions connues du monastère d'Exalada soient toutes situées dans le Conflent ou dans la partie de la Cerdagne qui l'avoisine. Ce *villar* fut cédé par la communauté au comte Miro en 869, sauf quelques petites pièces de terre possédées, dans ledit *villare Poliano (sic)*, par di-

vers propriétaires, entr'autres par une certaine *Nonvolenda (Marca,* 39), que l'on retrouve, en 869, propriétaire de vignes et de champs à *las Scalas (Graus)*, à *Palmalada*, à *Oncenias*, à *Planosos*, de champs à *Llar* « par succession de ses parents », et d'un moulin à *Oleta (Marca*, 40). Évidemment, sa *petiola* de terre du *villar Paulianum* ou *Poliano* ne pouvait être guère éloignée de ces mêmes localités, qui sont toutes autour d'Exalada, et c'est probablement dans cette partie du haut Conflent qu'il faudrait chercher ce *villar* dont aucun autre monument ne fait mention.

Ocenias. — Le *villar d'Ocenias* semble situé entre les lieux de Talau, de Munclas et dels Plans; mais les indications des documents sont trop vagues pour qu'il soit possible de mieux indiquer sa situation.

Puyals. — Les *stils* de Villefranche citent au xive siècle, dans le voisinage d'Ayguatébia, un village de *Puyals*, le même sans doute que le *Pujo alto*, dont il est fait mention dans deux chartes de l'an 962 *(Marca*, 97, 99).

Bordoll. — Semble être le lieu appelé aujourd'hui *Turol.*

Mirles. — Était compris dans le territoire de Serdinya.

Penedes. — Était situé entre Marquexanes et Aspira, dans le territoire de ce dernier village.

Planissols. — Le territoire de Planissols était situé entre celui de Stanyils et celui d'Arbussols.

Terrades. — Entre Eus et Arbussols.

La situation géographique des autres villages ruinés du Conflent, tels que Camplong, Stanyils, Gaujach, Seners, Sofrunys, Ropidera [1], Vilella, Llech, Valells, Celra, etc., est facile à déterminer par les ruines qui en restent encore, et par les indications des anciens documents.

[1] On trouve, en 1365, deux habitants de Ropidera qui se nomment Guillem Pages d'*Amont* et G. Pages d'*Avayl*. Ces qualifications, qui pourraient faire croire qu'il y avait deux villages de Ropidera, se rapportent aux rues *haute* et *basse* de ce village, où l'on trouve encore un Pages *de la Plassa* en 1393. La même particularité existe au xvie siècle, parmi les habitants de Mosset et de beaucoup d'autres endroits.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — CONCESSION DES *DECHS* DE VINÇA.

Noverint universi quod nos Jacobus, Dei graciâ Rex Maioricarum, Comes Rossilionis et Ceritanie et Dominus Montispessulani, attendentes quod villa nostra de Vinciano, secundum multitudinem habitatorum ejusdem habet modicum territorium seu terminos, et cum contingit homines ipsius ville delinquere extra suum territorium, ubi habent plurima predia, conveniuntur in curia Vicarii Confluentis et habent ire ad Villamfrancham et ibi litigare, non absque magnis laboribus et expensis : Quapropter, ab hujusmodi gravamine ipsos homines relevare volentes et eorum indempnitati providere, volumus, statuimes ac ipsis hominibus indulgemus de gracia speciali : Quod si ipsi homines habitantes et habitaturi in futurum in villa predicta de Vinciano extra illius territorium seu terminos deliquerint, de *Riparia de Rigardano* citra versus villam ipsam, et de *Via* que dicitur *de Pengalops* prout protenditur usque ad *Molendina Sancti-Johannis* que sunt in *Riparia de Lentiliano* seu *de Finestreto*, et in illo spacio quod est ab ipsa *Riparia* citra quantum protenditur inferius usque ad *Stratam veterem* prout ipsa *Strata* protenditur usque ad *Torrentem de Golmar* et prout ipse *Torrens* protenditur inferius usque ad *Ripariam Thetidis*, et ultra dictam *Ripariam Thetis* prout aqua labitur versus Vincianum : pro aliquo delicto seu delictis comissis aut comitendis infra spacium hujusmodi, ipsi homines de Vinciano presentes et futuri ex nunc non conveniantur nec habeant litigare nec judicentur in Villafrancha Confluentis nec alibi, nisi in ipsa villa de Vinciano. Hujusmodi autem indultum et graciam dictis hominibus de Vinciano damus et concedimus absque juris prejudicio alieni ; Mandantes Vicariis, Bajulis, Judicibus et aliis Officialibus nostris presentibus et futuris quod indultum et graciam premissam dictis hominibus de Vinciano teneant et observent, et faciant ab omnibus inviolabiliter observari. In cujus rei testimonium presentem cartam sigillo nostro pendenti jussimus comuniri. Quod est actum in dicta villa de Vinciano, octavo Idus Julii anno Domini M° CCC° octavo.

Ego Laurencius Plasensa scriptor prefati Domini nostri Regis ipsiusque mandato hanc cartam scribi feci et suo sigillo pendenti [illegible]avi et clausi. et subsignavi meo publico et solito sig+no. (*Archives de la Mairie de Vinça*.)

N° 2. — UNION DE BULA-TERRANERA AU ROUSSILLON.

Jacobus Dei gracia Rex Maiorie. Comes Rossilionis et Ceritanie et Dominus Montisp. notum facimus universis quod, de mandato et ordinacione nostra, Castrum de Bula de Terrenera, quod ab antiquo fuit et esse consuevit longissimis temporibus in et de Vicaria Confluentis, translatum est et subiectum ad Vicariam Rossilionis, et Vicario Rossilionis subest et suberit ex nunc. Sed per huiusmodi translacionem nolumus nec intendimus quod condicio usus pascendi seu pascuha aut pascheria et jura Nobilis Petri de Fenoleto domini dicti Castri et hominum eiusdem Castri presencium et futurorum, et alii usus, consuetudines, libertates seu in munitates et ad emprivia eorumdem aliquam recipiant mutacionem, seu crescant in aliquo vel decrescant; ymmo perseverent et durent ac remaneant eo modo et in eo statu in quo fuerunt et erant tempore quo dictum Castrum suberat Vicarie et Vicario Confluentis. Precipientes locum nostrum tenentibus, Viccariis, baiulis, procuratoribus et aliis omnibus officialibus nostris presentibus et futuris quod, quantum ad pascuha pascheria et alios omnes usus libertates in munitates et consuetudines, modum et condicionem antiquitus observatam, dum Castrum predictum suberat Vicarie et Vicario Confluentis, domino et hominibus dicti castri presentibus et futuris teneant et conservent firmiter, et non faciant vel veniant contra nec aliquem permitant facere vel venire. In cuius rei testimonium presentem cartam nostro sigillo pendenti jussimus communiri. Quod est actum Perpiniani Tercio Idus octobri anno Domini M·CCC· nono.

Ego Laurencius Plasensa scriptor publicus prefati Domini Regis ipsius mandato hanc cartam scribi feci et clausi et subsignavi meo publico et solito sig+no. (*Archives de la Mairie de Boule-Ternère*, parchem. n° 16.)

LES TRINITAIRES DE CORBIACH.

(ÉPISODE DE L'HISTOIRE DU CONFLENT AU XVI[e] SIÈCLE *.)

Par M. B. Alart, membre résidant.

Sur la rive gauche de la Tet, en face du Canigo, s'ouvre la vallée de Molig, une des plus importantes du Conflent par ses établissements thermaux, par ses produits agricoles et industriels, par ses pacages et les riches forêts qui couvrent encore sa partie supérieure. Ce canton n'offre pas moins d'intérêt au point de vue historique; car la féodalité y avait fortement établi son empire, et les ruines de ses donjons dominent encore la rivière de Castallar, depuis le Puig de Paracols, jusqu'au château des barons de Mosset, vieux manoir, dont les armes et les chasses [1] réveillaient autrefois les échos, et dont la vaste enceinte abrite

* Cette notice est entièrement composée d'après les actes de deux notaires, Laurent et Michel Fabre, dont M[e] Sallens, notaire à Vinça, a bien voulu mettre les minutes à notre disposition, avec une obligeance et un empressement dont nous aimons à lui témoigner ici notre reconnaissance. Puissions-nous en avoir fait un assez bon usage pour donner une idée des ressources nouvelles et inépuisables que l'histoire du Roussillon peut tirer des registres d'actes des anciens notaires, dans lesquels se trouve enfoui, souvent dans un assez bon état de conservation, tout ce qu'il y eut de vie dans notre pays, pendant les trois ou quatre derniers siècles !

[1] Le 26 juin 1549, Bernard Ros, du lieu de Rocafort, fut élargi de la prison du château de Mosset, par Don Johan Garau de Cruylles y de Santa Pau, et s'engagea à porter à ce seigneur une paire d'autours *(stors ó estos)* pour la chasse, avec caution de six ducats d'or.

silencieusement de nombreuses familles plébéiennes, tandis que le marteau des usines retentit encore au fond de la vallée. Tout autour se dressent de hautes montagnes couvertes de rochers aux formes bizarres, et de forêts dont les massifs ombragent des monuments druidiques; et plus loin, au-delà des monts et des forêts, sont les fameux étangs de Nohèdes, aux apparitions funèbres et diaboliques, dernier refuge des antiques superstitions qui semblent avoir accompli dans ces lieux reculés leurs derniers sacrifices.

Les souvenirs celtiques abondent dans cette vallée, et sont frappants, surtout dans les noms de lieux; de vagues traditions feraient même penser que les Phéniciens auraient les premiers exploité les fers de Mosset. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir du XIV[e] siècle, les documents historiques constatent dans cette ville la présence de nombreux ouvriers étrangers, parmi lesquels les actes du XVI[e] siècle signalent des individus originaires de Gênes, du Toulousain, du Quercy, de l'Agenais et de la Gascogne. Ce mouvement de population ne dut pas être sans influence sur la moralité des habitants, et, à l'époque que nous avons ici spécialement en vue, vers l'an 1570, les actes notariés de Mosset signalent dans cette ville de nombreuses querelles et guerres de famille, le plus souvent terminées par des assassinats. Le voisinage de la frontière et les retraites faciles que les bandes de brigands trouvaient dans ce pays accidenté, ne contribuèrent pas peu à entretenir dans cette population ces mœurs sauvages, dont la contagion avait fini par atteindre même le clergé, puisque, dans une seule année, on trouve deux actes de pardon en faveur de deux prêtres de Mosset, accusés de meurtre

ou de blessures graves [1]. Cependant la religion avait redoublé d'efforts pour vaincre cette nature rebelle, pour éclairer ces forêts de sa lumière, et adoucir les mœurs de ces hommes de fer. Elle avait multiplié ses établissements dans cette vallée; et, en 1575, à l'époque où les Trinitaires s'établirent à Corbiach, on comptait un monastère et six églises dans la seule paroisse de Mosset. Ces établissements étaient, en suivant le cours de la rivière de Castallar [2]:

[1] Le jugement que nous exprimons ici n'est rien moins que téméraire, et nous pourrions le justifier par des citations nombreuses; il suffira de donner les deux pièces auxquelles nous faisons allusion : « Ego Catherina, « uxor relicta Guillermi Romenguera loci de Mosseto, etc., sciens et atten- « dens vos, Michaellem Maydat, una cum et seu in companiam discreti « Andree Maydat *presbiteri* et Johannis Maydat fratrum vestrorum omnium « loci de Mosseto, circa X. menses sunt elapsi, hoccidisse mortemque et « seu necem in personam dicti quondam viri mei perpetrasse in platea loci « de Mosseto, exortasione sive causa rixe alicujus inter vos et dictum vi- « rum meum in dicta platea secute; et sciens et attendens dictum quon- « dam virum meum causam fuisse sue rixe et fecisse principium ex quo « secuta fuit ejus mors, etc. idcircho etc. parco, indulgeo, etc. vobis, « predictam mortem, seu necem, etc. Actum in loco de Mosseto, die 24 « octobris 1560, etc. ». Ici, du moins, la provocation ne venait pas de la part des meurtriers; mais le muletier qui accordait la grâce suivante ne fait pas entrer cette considération parmi les motifs qui le poussèrent à pardonner l'agression dont il avait été l'objet: « Moi, Pierre Lavila, *traginer* « de Mosset, sachant et considérant qu'en ces jours dernièrement écoulés, « le vénérable S[r] Jean Brunet, prêtre dudit lieu, dans une rixe survenue « entre nous, a tiré sa dague contre moi et m'en a donné un coup sur la « tête, en m'accablant d'injures et d'outrages; volontiers, etc., pour l'a- « mour de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, à l'heure de sa passion bénie, « et pour la rémission de nos péchés, accorda son pardon et son indul- « gence à ceux qui le crucifiaient, etc., je pardonne et remets audit sieur « Jean Brunet lesdits coups et blessures que j'en ai reçus avec toutes les « injures et offenses, etc. Mosset, le 19 octobre 1560 ».

[2] Cette rivière, que les documents officiels appellent Castellane, est appelée rivière de Castellar dans les anciens actes, et c'est le nom que lui donnent encore aujourd'hui les habitants de Mosset (ou Castallar, sans

1° L'ancienne abbaye cistercienne de Sainte-Marie de Jau ou de Clariana, qui existait déjà en 1162;

2° La *Chapelle du Château* de Mosset (*la Capella del Castell*) signalée dans un acte du 19 septembre 1547[1];

3° La *nouvelle* église paroissiale de *Saint-Julien*, sur l'origine de laquelle nous n'avons pu recueillir aucun renseignement (vers la fin du xve siècle?);

4° La *Chapelle de la Conception de la Vierge Marie*, dite aussi *Sainte Marie de la Chapelle* ou *Église dels Vedrinyans*, située dans les murs de Mosset, près de la porte de *Coma-Gelada*. Il en est fait mention, pour la première fois, en 1536;

5° *Saint-Étienne de Bresas*, sur la rive droite de la rivière, mentionnée dès le xive siècle;

6° Au-dessous de Bresas et du même côté de la rivière, *Saint-Julien-le-Vieux*, l'ancienne église de Mosset[2]. Quoique privé de son titre paroissial, ce sanctuaire n'avait pas cessé d'être ouvert au culte, et nous trouvons, dans un testament du 10 août 1546, un legs *à l'œuvre de Saint-Julien-le-Vieux*[3]. Il existe encore, en 1584, un domaine situé *al celler de Jau, près du cimetière de l'église vieille de Saint-Julien;*

mouiller le *ll*). Cette dénomination provient sans doute du village de Catllar, appelé *Castella* dans quelques chartes du moyen-âge (*Marca*, n° 360).

[1] « Si cas sera que lo noble Senyor de Mosset ho sos hereters volran hoyr « les misses en lo present Castell de Mosset, dits preveres agen de anar « celebrar dites misses en la *Capella de dit Castell* de Mosset ». Capitols pactats entre lo Senyor de Mosset y los preveres de Mosset, any 1547.

[2] L'ancienne ville de Mosset était située entre cette vieille église et Corbiach, sur la rive gauche de la rivière, en face du pont appelé *lo Pontarro*. On trouvait encore sur ce point, en 1580, quelques maisons et des ruines qui s'appelaient *Mosset lo vell*.

[3] « A l'obra de Sant Jolia lo vell, sis diners, etc. ». Testament de Bartholomeu Arnau de Mosset.

7° Enfin, de l'autre côté de la rivière, et en face de cette église primitive, s'élèvent encore les ruines de Corbiach, objet de cette notice.

ANCIENNE ÉGLISE DE CORBIACH.

L'ancienne église de *Sainte Marie de Corbiach,* était située sur le chemin qui conduit de Molig à Mosset, à une petite distance de la rivière de Castallar. Qu'il ait existé primitivement un château dans ce site pittoresque, c'est ce que la disposition des lieux rend assez probable; et c'est là qu'il faudrait chercher le berceau d'une illustre famille du Conflent, celle des *chevaliers de Corbiach,* qui se montrent dans les dernières années du XII[e] siècle[1] et s'éteignent en 1376. Nous ignorons d'ailleurs quels droits ils purent avoir sur l'ancien domaine de Corbiach, qui dut passer de bonne heure aux Maisons de Mosset, d'Oms, d'Ille, de Santa-Pau et de Cruylles, successivement possesseurs de la baronnie de Mosset. Le manoir féodal, s'il en exista jamais sur ce point, disparut bientôt; et, dès le XIV[e] siècle, on n'y trouve plus qu'une simple chapelle, recommandée à la piété des fidèles du Conflent[2]. Le dernier des Corbiach n'oublia pas le berceau de ses pères dans ses libéralités testamentaires, en date du 4 février 1376[3], et une note de l'an 1407 y si-

[1] *Liber feudor.* A, f° 115.

[2] Nous en trouvons une première mention dans le testament de Saurina Fayxina d'Ille (6 des ides de juillet 1354) : « Lego Ecclesie Sancte Marie « de Corbiacho mediam lipram sere, etc. »

[3] « Lego, amore Dei, operi *Ecclesie B. Marie de Corbiach* XX. solidos. » *Test.* Vener. Bernardi de Corbiacho, domicelli.

gnale un bénéfice fondé par un certain P. Nègre[1]. Un autre testament, du 15 septembre 1555, parle d'une *Confrérie de Corbiach*, sur laquelle nous n'avons pas de renseignements[2]. Autour de l'église s'étendaient alors des cimetières destinés à la sépulture des habitants de Mosset, comme on le voit par tous les testaments de cette ville antérieurs à l'an 1570. Les testateurs laissent leurs corps « au cimetière de Corbiach, avec le *droit de sépulture* pour les dépenses de pain, du vin et des autres objets nécessaires aux funérailles, et l'huile des lampes qui brûlent nuit et jour dans la chapelle. » On le voit, le sanctuaire de Corbiach inspirait aux habitants de Mosset une vénération, dont l'origine devait être fort ancienne, et dont on trouve une nouvelle preuve dans le magnifique mausolée que le Seigneur de Mosset y avait fait construire en 1549[3].

[1] « Item, a II. de desembre, pague XI. libr. a Mosen P. Balle, Rector de « Mosset, procurador dels Capelas del dit loc e de lur comu, per lo sens « e interes que la vila de Vinsa fa al dit comu per lo Benefici que Mosen « P. Negre institui a Sancta Maria de Qorbiac. » Despesa feyta per En G. Riba qosol (de Vinça). *Arch. de la mairie de Vinça.* — On trouve un autre bénéfice fondé *in capella sive Ecclesia Beate Marie de Corbiacho*, par Pierre Vedrinyans de Mosset, occupé par Manald Segui, prêtre, en 1551, et par J. Pierre Pallas, prêtre de Prades, en 1570.

[2] « Item, leixi, per la mia anima a salvar, celebrar en la yglesia de la « Verge Maria de Corbiach un *obit* ho *anavarsari*, celebrador per los pre« veres del loc de Mosset, quiscun any, lo endema de la Confraria de « Corbiach, ço es a prop lo cantar major *dels Confrares de dita Confraria « de Corbiach.* » Testam. d'Esteve Cadell, rector de Sauto. — Cette confrérie avait dû être reconstituée depuis peu d'années, car on trouve dans un acte du 9 octobre 1549, une dette dont la somme doit être remise *ad opus fiendum de la Confraria nova de Corbiacho*.

[3] Ce monument étant aujourd'hui complètement détruit, nous croyons utile de donner ici l'acte qui en fait connaître l'ordonnance :

« Die VIII° mensis augusti anno M°D°XXXX°VIIII° in castro de Mosseto

Les revenus de Corbiach étaient peu considérables, et consistaient en quelques rentes et propriétés territoriales, administrées par deux ou trois *obrers*, parmi

« Los noms de Nostre Senyor Deu Jesucrist y de la gloriosa Verge Maria,
« mare sua, humilment invocats; entre lo noble Senyor Don Johan Garau
« de Cruylles y de Santa-Pau, Senyor de Mosset, de una part, y mestre
« Laurens Gallart peyrer habitant a Prades de Liu terra de Fransa de Saut,
« de la part altra, son estats fets los pactes seguents :

« Et primo, es pactat e concordat entre dites parts, que lo dit mestre
« Laurens Gallart peyrer, de grat promet e conve al dit noble Senyor Don
« Johan Garau de Cruylles, y al noble Senyor Don Hugo de Cruylles y
« Santa-Pau, son fill, presents, de fer be construhir una capella, ab son
« tumul eo sepultura dintre dita capella, dintre la Sglesa de la Verge
« Maria de Corbiach, en la paret eo loch hont esta la trona de dita Sglesia,
« la qual ffara de pedra picada, y l'arcada de pedra picada, la qual arcada
« fara que ysqua de un pam mes que la paret de dita sglesia si menester
« sera.

« Item, es pactat que dit mestre Laurens peyrer fara dintre dita capella
« un altar de pedra picada ab dues pedres picades livadisses ab dues anel-
« les de ferro; apres una altra pedra gran picada de sobre, de la largaria
« com aura menester com de un altre altar; y fara al ffondo de dit altar
« un raxat de ferro livadis que age quatre palms de ffondo.

« Item, es pactat que, dintre dita capella, dit mestre fara, com de
« present promet ffer, un tumul eo sepulcre de sobre dit altar, ab un angel
« de cada cap y un altre al mig, que sobreysquen de cada cap del mes
« alt del tumul, de la boca del cor en amont, conformes a la grandaria
« y grossaria que convindra, que sostinguen dit tumul ab les mans.
« Y mes, fara dos homens salvatges que sostinguen dit tumul ab les spal-
« les : tot de bona pedra picada. E mes, y fara de sobre dit tumul un
« home armat, en blanch, de genollons, ab les mans junctes, de la gran-
« daria y grossaria de un home : ayxibe de pedra picada.

« Item, es pactat que y fara, en dita capella, de sobre dit altar, un
« crucifici, ab Nostra Dona de la part dreta, y Sant Johan de la part
« squerra, y Sancta Magdalena baix al peu de la creu, si y pora estar :
« ayxibe tot de pedra picada; ab spay ques pugua dir missa sobre dit altar.

« Item, es pactat que lo dit mestre Laurens peyrer se anira scapolar les
« pedres a la pedrera, y lo Senyor les y fara portar, ensemps ab tot l'altre
« pertret y aura menester, a Corbiach. E lo dit mestre Laurens Gallart
« peyrer promet e conve al dit noble Senyor de fer dita capella, ab les obres
« e ymages desus spasifficades de pedra picada, ben obrades be y deguda-

lesquels figurent des consuls, de simples particuliers et des prêtres de Mosset, et quelquefois l'*ermite* de la chapelle. Ce dernier était ordinairement un religieux de quelque ordre mendiant, qui résidait à Corbiach; mais ce lieu n'avait reçu aucune communauté religieuse avant l'arrivée des Trinitaires[1].

L'ordre des religieux Trinitaires, institué vers la fin du XIIe siècle pour le rachat des Chrétiens captifs chez les Musulmans, s'était promptement répandu

« ment, a coneguda de mestres y homens sperts, y a coneguda de gent de « be y donara spedicio; per les quals cosses a tenir y servar, lo dit mestre « Laurens Gallart peyrer obligua al dit noble Senyor tots sos bens mobles e « inmobles presents y sdevenidors.

« Item, es pactat entre dites parts que lo dit noble Senyor donara e « pagara al dit mestre Laurens Gallart lo peyrer, per les dites obres e con- « struccio de dita capella, cent liures de moneda corrent, pagadores en « aquesta manera, que li donara les pagues del modo y manera que mos- « sen Johan Brunet prevere dira.

« *Que quidem capitula, etc. dicte partes laudarunt, etc. Et ipsa tenere et ser-* « *vare promiserunt sibi ipsis ad invicem et vice versa; pro quibus unus alteri* « *obligarunt eorum bona presencia et futura, Renunciantes, etc. Jurarunt, etc.* « *Testes, Venerabil. domini Michael Matheu, presbiter et vicarius de Mosseto,* « *et Manaldus Segui, presbiter, dicti loci habitator, et ego Laurencius Fabra,* « *notarius, etc.* »

Manuale contractuum baronie de Mosseto, annor. 1548—1549, *f°* 56.

[1] M. Henry a consacré deux lignes au « monastère de Corbiac qui, « *fondé pour des religieux Servites*, reçut ensuite des Trinitaires et fut donné « enfin aux Grands-Augustins au commencement du XVIIe siècle. » *Guide en Roussillon*, page 205. Cette destination primitive du monastère ne s'accorde avec aucun des faits connus par les documents contemporains, qui ne montrent qu'un simple hermite à Corbiach jusqu'en 1575. On trouve, dès l'an 1364 « Guillemus Ernach, *monachus* (et ailleurs *donatus*) « Be Marie de Corbiacho. » *(Archives d'Ille)*; et le 6 décembre 1546, une vente d'un champ faite « *religioso fratri Galderico Carbonell, ordinis S. Fran-* « *cisci, heremite B. Marie de Corbiacho, et D. Miacheli Matheu, presbitero de* « *Mosseto, operariis operis dicte B. Marie de Corbiacho.* »

dans les contrées méridionales de l'Europe, et comptait au XVI[e] siècle environ deux cent cinquante couvents, divisés en treize provinces, dont trois en Espagne, la Nouvelle-Castille, la Vieille-Castille et l'Aragon. Cet ordre n'avait encore fondé aucun établissement dans le diocèse d'Elne, lorsque Pierre Oriola, religieux du monastère des Trinitaires de Barcelone, vint exposer à Don Garau de Cruylles y de Santa-Pau, baron de Mosset et de Castell-Fullit, que le *Sanctuaire* ou *Chapelle de Corbiach* serait un lieu des plus convenables pour la fondation d'un monastère [1].

On était en 1575. La guerre civile continuait toujours en France et avait rejeté sur les frontières du Conflent des bandes de Huguenots, qui menaçaient de saccager Mosset et les villes voisines, et avaient inspiré aux habitants une profonde terreur et des préoccupations qui se laissent voir même dans les contrats de fermage passés à cette époque [2]. Les craintes étaient bien plus vives chez le clergé, que les Protestants menaçaient de toute leur colère, et l'avenir devait se présenter sous un aspect peu ras-

[1] Ce que nous disons ici résulte de l'acte de donation de l'église de Corbiach aux Trinitaires; mais le seigneur de Mosset était alors sous la tutelle de sa mère qui déclare elle-même, dans son testament, que ces religieux avaient été attirés à Mosset par ses pieuses libéralités : « Attenent y « considerant, dit-elle, yo haver instituit y fundat lo monastir de Nostra- « Senyora de Corbiach, y en aquell haver posat frares del orde de la Sanc- « tissima Trinitat, etc. »

[2] Le 20 avril 1574, bail à ferme de la forge de la Bastida (dans la baronnie de Mosset) dont les conditions seront résiliées « en cas que Uga- « naus o Francesos tinguessen presa ninguna fortalessa en Spanya o en « aquesta terra ». On trouve, dans cette même année, plusieurs actes dans lesquels la même clause est répétée.

surant pour le nouvel établissement. Mais ces craintes et ces dangers ne pouvaient arrêter de pauvres religieux que l'amour de l'humanité poussait jusqu'aux plages inhospitalières de la Barbarie, partout où il y avait des Chrétiens à rendre à leur patrie et à la liberté. La cession de la chapelle fut donc décidée, et l'acte de donation se fit le 28 juin 1575.

Par cet acte, le jeune Seigneur de Mosset, agissant avec le consentement et l'approbation de sa mère, Dona Luisa de Cruylles y de Cabrera, déclare donner purement et simplement, et céder à l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité de la province d'Aragon et au Rév. frère Jérôme Garcia, docteur en théologie, religieux et ministre du monastère des Trinitaires de Barcelone et Provincial d'Aragon, le *Sanctuaire* ou *Chapelle de Corbiach*, avec tous ses vêtements et ornements d'autel, maisons, cloîtres, couverts, patus, bâtiments, champs, prés, vignes, bois, terres, jardins et autres possessions, droits, territoires et autres dépendances; avec les offrandes, vœux, aumônes, legs et autres charités, ainsi que les censaux, pensions, intérêts et revenus quelconques appartenant à ladite église, que le donateur cède *pour qu'il y soit construit et édifié un monastère,* où habiteront des frères de l'ordre de la Sainte-Trinité. Le Seigneur de Mosset se réservait le droit de patronnage du futur monastère, avec la faculté d'en user toutes les fois qu'il en serait besoin; et il était expressément déclaré que les religieux ne pourraient habiter ailleurs que dans le monastère. Le frère Jérôme Garcia accepta la donation avec toutes ses conditions, et promit de s'y conformer, en présence de Matthieu-Bernard

Vilamala, donzell de Saint-Étienne d'Enbas, et de Michel Malle, de Mosset.

Le même jour, le Seigneur de Mosset remit les clefs de l'église de Corbiach au Provincial d'Aragon, pour le mettre en possession du nouveau monastère. Le Provincial en ouvrit les portes, se dirigea vers l'autel de Sainte-Marie, lut dans le missel, et, après les autres formalités usitées en pareille circonstance, il nomma frère Pierre Oriola, *Ministre du monastère de Sainte-Marie de Corbiach*. Immédiatement après, le notaire Michel Fabre notifia cette prise de possession à Dominique Carbonell, Barthélemy Bes et Jean Figuères, consuls de la communauté de Mosset, aux *obrers de Corbiach* et aux autres habitants de la ville présents à la cérémonie. Tous s'écrièrent qu'ils tenaient pour agréable cette donation, « faite, dirent-« ils, pour le bien, la sainteté et l'accroissement du « culte divin. »

Le Provincial d'Aragon n'avait pris possession que de la *chapelle de Corbiach*, autour de laquelle il devait bien exister quelque corps de logis, suffisant peut-être pour un établissement provisoire; mais rien n'indique dans quel état se trouvaient les travaux nécessaires à la nouvelle destination de cette église, et divers passages de l'acte de donation feraient croire que tout était encore à faire [1]. Les anciens bâtiments tombaient de vétusté et n'offraient plus que des ruines. Cependant le monastère était constitué, et, le 12 juillet suivant, frère Pierre Oriola, *Ministre ou Prieur du monastère de Sainte-Marie de Cor-*

[1] « Locum... aptum... ad *construendum*, *edificandum* et instituendum « *monasterium* »; et, plus loin : « ad opus et effectum *construendi et edifi-* « *candi* in eadem Ecclesia *monasterium*. »

biach, prenait à ferme les revenus de l'église de Mosset, au prix annuel de 180 livres, monnaie de Perpignan, avec charge de desservir ou de faire desservir les offices divins dans ladite église, et d'y administrer les sacrements. Il devait dès-lors avoir quelques religieux sous sa direction, comme l'indique un testament du 18 mars suivant, où se trouve un legs pour *les frères de Corbiach*[1].

Dona Luisa de Cabrera s'était portée garant pour le Ministre de Corbiach, dans l'acte de fermage énoncé ci-dessus; mais le Seigneur de Mosset n'était guère en mesure de multiplier ses libéralités en faveur des religieux Trinitaires, et leur Maison touchait déjà à la ruine et à la misère huit mois après sa fondation, lorsqu'un *donzell,* établi à Mosset, vint à leur secours. Les considérants de l'acte de donation qu'il leur fit, montrent parfaitement la situation désastreuse du monastère à cette époque :

« Dominique Gil, donzell, domicilié à Mosset, etc.
« Eu égard à la grande dévotion que j'ai pour le mo-
« nastère de la Bienheureuse Marie de Corbiach, pour
« les messes et autres divins offices qui s'y célèbrent,
« et pour qu'à l'avenir, sous la direction de Dieu, on
« puisse y faire les travaux et les réparations néces-
« saires; considérant la misère et l'extrême pauvreté
« de ce monastère, qui est présentement détruit et
« rasé jusqu'à terre[2]; considérant aussi qu'il a besoin

[1] « Leyxi als frares de Corbiach, losquals se trobaran en las mias hon-
« ras, etc. (*Test.* de Guillem Fabra de Mosset, 18 mars 1576). »

[2] « Cum in presentiarum dictum monasterium sit dirrutum et omninò
« solo equatum, ac vergat maximam inopiam et paupertatem, egeatque
« ad presens pluribus edifficiis et reparacionibus et maxime... necesse sit...
« munire eundem muris et parietibus... propter grave et imminens peri-
« culum Uganaudorum quod dicto monasterio imminet, etc. »

«de plusieurs édifices et de grandes réparations, et «qu'il doit surtout être entouré et fortifié de bons «murs, de telle sorte que les religieux puissent y «vivre tranquillement et avec plus de sûreté, à «cause des terribles et imminents dangers dont les «Huguenots menacent ce monastère, peu éloigné du «royaume de France; pour ces motifs, etc., pour le «salut de mon âme et de celle de mes parents, etc., «je donne audit monastère de Corbiach, et à son «ministre ou supérieur, le R. F. Pierre Oriola, et à «ses successeurs à perpétuité, etc., 204 ducats d'or, «valant 408 livres, monnaie de Roussillon, etc., etc. «Fait à Mosset, le 28 mars 1576.»

La dévotion particulière de Dominique Gil pour le monastère de Corbiach se rattachait à de douloureux souvenirs. Son père, Don Milano Gil, donzell d'Alagon, avait été assassiné, cinq ou six ans auparavant, sur le chemin qui conduit de cette chapelle à Mosset; et, à la date du 26 juillet 1575, en présence, et sans doute, d'après les conseils de Pierre Oriola, le fils de la victime accordait son pardon à un habitant de Mosset, accusé «d'avoir concouru à la mort dudit «Milano Gil, par ses actes, par ses conseils, sa faveur «et son aide.»

Les libéralités du gentilhomme venaient fort à propos; et, à partir de cette époque, les actes du monastère nous le montrent habité par un certain nombre de frères que nous trouvons réunis en chapitre, le 18 septembre 1576, pour la nomination d'un syndic du couvent.

Le nombre des conventuels était encore de six, deux ans après, le 16 septembre 1578. A cette date, la communauté chargeait Narcisse Pebernat, orfèvre

de Gérone, de recouvrer les frais de sépulture d'un prêtre de Montagut (diocèse de Gérone), décédé et enseveli à Corbiach.

Les Trinitaires avaient déjà acquis plusieurs propriétés autour de leur monastère, et leur Maison prospérait, grâce à la protection et aux secours que leur accordait la veuve de Don Johan Garau de Cruylles y de Santa-Pau, mère du jeune baron de Mosset. Mais Dona Luisa mourut en cette année, et son testament, fait à Perpignan, le 30 mars 1578, est rempli de legs et de fondations pieuses en faveur du monastère de Corbiach. La testatrice léguait 600 livres barcelonaises, *que servescan per obres y edifficis de dit Monastir*. Elle déclarait aussi « qu'en temps passé, « elle avait fait vœu et promis de donner audit « monastère 200 ducats d'or, une fois payés, et une « rente annuelle de 30 ducats d'or, si la mine qu'elle « faisait chercher à cette époque, était découverte se- « lon ses désirs, et si le minerai en était assez bon pour « que les forges de la baronnie de Mosset pussent « l'employer facilement. Aussi, ajoute Dona Luisa, « voyant que ledit vœu s'est accompli selon mes dé- « sirs et mes volontés, par concession de Notre Sei- « gneur Dieu et de Notre Dame, sa mère, et comme « il est certain que, par l'intercession de Notre-Dame « de Corbiach, ce vœu a été pour Don Garau de « Cruylles, mon fils, une source de fortune et de « profit, je charge ce dernier d'accomplir ma pro- « messe. » Nous avons trouvé diverses quittances délivrées au Seigneur de Mosset par les frères de Corbiach, pour la célébration de messes dans ce monastère pour l'âme de Dona Luisa de Cabrera; mais nous avons cherché vainement celle des 200 ducats

d'or, et la détresse dans laquelle nous verrons bientôt la communauté de Corbiach, ferait supposer que la rente annuelle de 30 ducats d'or ne lui fut pas régulièrement payée.

Le 26 juillet suivant, « sur les exhortations de Bar« thélemy Ferrandez, présenté en théologie, religieux « du monastère de Corbiach, Monserrat Viada, bras« sier, de Mosset, considérant qu'il est conforme à la « doctrine de N. S. Jésus-Christ de pardonner les in« jures, » remet et pardonne à Antoine de La Casa les blessures graves qu'il en avait reçues « et en raison « desquelles, celui-ci était exilé de sa demeure, banni « et obligé d'errer à l'aventure. »

Le premier ministre de Corbiach, Pierre Oriola, ne figure pas long-temps sur les actes du monastère; son nom se trouve, pour la dernière fois, dans une réunion conventuelle du 12 octobre 1579. Il mourut sans doute peu de temps après, et fut remplacé par Barthélemy Ferrandez, dont nous avons eu l'occasion de citer le nom, et qui se trouvait au monastère depuis l'an 1578 seulement.

L'établissement de Corbiach semblait, dès son origine, condamné à une existence précaire, dont nous ne pouvons pas suivre toutes les péripéties; mais les frères étaient sérieusement menacés, sinon dans leur existence, au moins dans leurs intérêts, en 1580. Pour aviser à leur salut, ils usèrent de la faculté que leur donnaient leurs priviléges et se choisirent des *conservateurs*. — Voici quelques extraits de l'acte de cette élection :

« Le 18 mai 1580, les religieux conventuels de « Corbiach, réunis par mandement de Barthélemy « Ferrandez, *président* du monastère, considérant

« que diverses personnes, tant ecclésiastiques que « séculières, contrevenant aux priviléges, grâces et « immunités que la Bulle *Mare magnum* accorde aux « Quatre Ordres Mendiants, et que les Souverains « Pontifes ont plus tard étendus à l'Ordre de la « Très-Sainte-Trinité, ne craignent pas de moles- « ter, inquiéter, préjudicier, troubler et vexer de « diverses manières le Président et les personnes qui « composent notre dit monastère; voulant aussi jouir « desdits priviléges, et en vertu de ladite Bulle, nous « élisons, nommons et déléguons, avec le titre de « *conservateurs* de notre dit monastère, de ses biens « et de ses droits, les Très Révérends Seigneurs, frère « Bernard de Palatios, Général de l'Ordre de Saint- « Antoine de Vienne et Précepteur de la Maison de « Saint-Antoine de la ville de Perpignan, et Jean « Asemar, Chanoine de l'église de la Réal, de ladite « ville, quoique absents, etc., les suppliant d'accom- « plir et exécuter tout le contenu de ladite Bulle « *Mare magnum*, pour protéger et conserver, selon « ses prescriptions, les personnes, les biens et les « droits de notre monastère, etc. »

Nous ne savons si les *conservateurs* remplirent tous les devoirs que leur imposait leur mandat; toujours est-il que, trois ans après, les mêmes causes subsistant encore, et en vertu du privilége *Mare magnum*, les religieux de Corbiach, réunis en chapitre dans le chœur de leur église, nommèrent *conservateur* frère Thomas Ribes, Prieur du monastère de Sainte-Marie-du-Mont-Carmel de Perpignan (12 juillet 1583).

Les Trinitaires avaient surtout à se plaindre de François Sinta, curé de Mosset, qu'ils accusaient *d'avoir pris quelques gerbes de blé* sur la récolte des

propriétés du monastère. Le 5 décembre 1583, le Prieur du Mont-Carmel, s'intitulant *Juge et Conservateur apostolique du Monastère de Corbiach*, écrivit à l'accusé une *lettre apostolique d'avertissement et de citation*, et en même temps il chargea Antoine Peytavi, prêtre de Mosset, d'informer sur la plainte en question. Ces pièces devaient être notifiées à l'accusé, qui les arracha des mains de celui qui les lui présentait, et l'enquête ne put avoir lieu tout de suite. Enfin, après diverses lettres échangées entre les deux parties, à l'instance de frère Antoine Costafreda, conventuel et économe du monastère de Corbiach, le *conservateur* ordonna au prêtre Peytavi « d'annoncer et faire an« noncer publiquement l'excommunication du Sei« gneur François Sinta, dans l'église paroissiale de « Mosset ou ailleurs, s'il le faut, tous les dimanches « et jours de fête, pendant la célébration de la messe « et lorsque le peuple serait assemblé pour entendre « les offices divins. » Ces lettres furent lues aux fidèles, le mercredi 28 décembre 1584, dans l'église de Mosset, par Antoine Peytavi, qui en fit, en outre, afficher une copie à la porte de l'église. Nous ignorons la suite de ces débats.

Le ministre Barthélemy Ferrandez était mort depuis le commencement de ce procès, et le monastère, dont le personnel était déjà considérablement réduit, était dirigé par Antoine Costafreda, qui prend seulement le titre de *Président,* ou même d'*Économe* du monastère, dans les actes de cette époque, et celui de *Ministre,* dans un contrat du 8 janvier 1588. C'est Gabriel Planes ou Planas, qui est revêtu de ce dernier titre dans les assemblées du chapitre de Corbiach de l'an 1589, tandis que Costafreda y figure en

qualité de *Vicaire*, ou même de simple *Prêtre*. Mais, dès l'année suivante, Costafreda reprend son titre de *Ministre*, qu'il conserva sans doute jusqu'à sa mort. Les actes du monastère n'offrent d'ailleurs aucun intérêt à cette époque, et ne renferment que des quittances de censives, des reçus de rentes, des nominations de *baciniers de Corbiach*, etc., et nous trouvons les religieux réunis pour la dernière fois dans la chapelle de Saint-Joseph, le 21 mars 1593, pour la nomination d'un Procureur chargé de faire un emprunt au nom du monastère.

Le 24 juillet suivant, Antic Duls, de Rodès, faisait un legs de dix messes « au monastère de N.-D. de « Corbiach, de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité ; » et, par acte *fait à Mosset*, le 9 août 1595, Magdelaine Llobet, donnait « au monastère de la B. Vierge-« Marie de Corbiach, de l'ordre de la Très-Sainte-« Trinité, et aux Révérends frères et conventuels « dudit monastère, *quoique absents*, et à leurs succes-« seurs en ce même monastère » sa part de l'héritage de Don Pedro de Cruylles, Seigneur de Regadell (Viguerie de Manresa.)

Les termes de ces documents semblent indiquer que le monastère était désert à cette époque. C'est un fait qu'il nous est impossible d'établir rigoureusement, mais qui acquiert un très haut degré de probabilité si l'on considère ce qui se passait alors à Mosset. Le Seigneur de cette ville, le fondateur du monastère de Corbiach, était accablé de dettes et n'avait pu, malgré les généreuses subventions de ses vassaux, satisfaire ses nombreux créanciers, qui avaient fait saisir et vendre tous les revenus de sa baronnie en 1592. En même temps, les meurtres, les vols et cri-

mes de toute sorte, se multipliaient d'une manière effrayante sur toute cette frontière sans cesse occupée par des bandes de brigands et de Huguenots, et dans la nuit du 11 août 1592, huit moissonneurs furent égorgés dans un champ du territoire de Mosset, *per alguns fills de perditio, Francesos y Uganaus*. Malheureusement, le séjour de la ville n'était pas plus sûr que celui de la campagne, à cette époque, si nous en croyons le Seigneur de Molig, dont les vassaux n'osaient pas même entrer à Mosset « parce que cette « ville est une caverne de voleurs et de bandouliers[1], « comme cela est public et notoire dans la terre de « Conflent (13 octobre 1596). » Nous avons les pièces d'un procès intenté, vers la même époque, aux soldats de la garnison de Mosset, accusés de complicité avec les brigands qui rendaient cette montagne inhabitable, et le capitaine de cette troupe, n'ayant pas reçu à temps le bois que les consuls de la ville devaient lui fournir, avait fait brûler les meubles et les toitures du château. La sécurité du monastère devait être bien compromise avec de pareils défenseurs; et tous ces désordres, joints à la détresse dans laquelle se trouvaient déjà les religieux[2], durent

[1] « Per que dita vila es spelunca de lladres y bandolers, com es public « y notori en la terra de Conflent ». Ce langage appartient à un ennemi du seigneur de Mosset, mais le baron de Molig cite des faits à l'appui de son jugement confirmé d'ailleurs par une infinité de documents qui ne signalent que des désordres et des calamités affreuses dans ce pays pendant les dernières années du XVIe siècle.

[2] Un acte de cette époque nous montre les religieux de Corbiach à bout de ressources pécuniaires, sans crédit ni secours, obligés de vendre une pièce de terre au seul acheteur qui se fût présenté, pour le prix de dix-huit livres « afin de subvenir à la nourriture des religieux et des gens de service « qui étaient dans le monastère. »

leur faire abandonner ces parages désolés pour chercher ailleurs une hospitalité moins précaire.

Ce départ s'expliquerait, d'ailleurs, par un acte passé au territoire d'Ille, le 13 juillet 1595, et qui montre qu'à cette époque « l'ordre de la Très-Sainte-« Trinité pour la Rédemption des Captifs, voulant « fonder un monastère dans la ville de Perpignan, « et ayant choisi à cet effet le local d'une maison et « d'un jardin qui appartenaient à D. Juan de Lupia, « donzell, domicilié à Perpignan, et baron de Cas-« tellnou, » ce Seigneur donna cette propriété aux Trinitaires, à condition que le monastère serait élevé aux frais de l'Ordre, et consacré dans deux ans au plus tard [1].

Les religieux de Corbiach allèrent-ils habiter le nouveau monastère? C'est ce que nous ignorons; mais nous avons compulsé plusieurs registres d'actes faits à Mosset ou aux environs, dans les dix dernières années du XVIe siècle : aucun ne fait mention des Trinitaires de Corbiach dans l'intervalle écoulé de l'an 1595 à l'an 1604; et leur monastère était sans doute inhabité en 1598, lorsque la trahison ouvrit les portes de Mosset à huit cents Français, que les habitants parvinrent cependant à chasser [2].

Un peu de calme naquit avec le XVIIe siècle, et

1 La maison concédée, située dans la paroisse de Saint-Matthieu, avait pour confronts : à l'Est la rue de Saint-Matthieu, au Midi le monastère de Saint-Martin, à l'Ouest la pupille Ortafa, au Nord la rue qui va *al carrer de Sant-Frances*.

2 « Lo any 1598, la empresa volgueren fer los Francesos de pendrer « Mosset en Conflent a trahicio, mes de 800 ; y, ja guanyada la major part, « foren expellits, y restaren los naturals ab victoria. Lo mateix succehi a « Eus ». (Bosch, *Titols de honor*, etc., f° 62).

l'Ordre des Trinitaires en profita sans doute pour faire une dernière apparition au monastère de Corbiach. C'est ce que nous apprend un acte du 25 septembre 1604, où nous voyons une assemblée capitulaire tenue au réfectoire par *fray* Jérôme Strada, *Ministre,* et quatre autres frères conventuels, réunis pour autoriser la vente d'une maison que le monastère possédait à Mosset. C'est le dernier signe de vie que nous ayons pu recueillir, et le couvent semble avoir été abandonné peu de temps après. Son fondateur, Don Garau de Cruylles y de Santa-Pau, comte de Montagut et baron de Castell-Fullit et de Mosset, fit son testament dans cette dernière ville, le 31 août 1605. Il choisit sa sépulture « au monastère de « Notre-Dame de Corbiach, de l'ordre de la T.-S.- « Trinité, dans l'église, à l'endroit où son père et ses « ancêtres sont ensevelis. » Il laissait aussi à cette Maison 500 livres de Barcelone, pour réparations *(per obres de dit Monestir)*; mais rien n'indique qu'il y eût encore des religieux, et un moine de l'ordre de Saint-François figure comme témoin dans ce testament.

Enfin, à la date du 6 septembre 1608, Antoine Thomas, de Mosset, fondait dans la chapelle de Sainte-Marie de Mosset, ou *dels Vedrinyans*, un anniversaire « qui sera, disait-il, célébré par six prê- « tres ou frères du monastère de Corbiach, et provi- « soirement par des prêtres de la communauté ecclé- « siastique de Mosset, *parce qu'en ce moment il n'y a* « *pas un seul religieux dans ce monastère* [1]. »

[1] « Dicto monasterio de Corbiacho nunch de presenti Religiosis carenti. » (*Manuale Josephi Fabra, notarii,* anno 1608, f° 569).

Le 2 juillet 1610, le monastère de Corbiach était occupé par des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, ayant à leur tête le Prieur François Tallada[1].

La communauté des Trinitaires de Corbiach avait à sa tête un frère portant le titre de *Ministre* ou celui de *Président*, équivalant à ceux de *Prieur* ou de *Supérieur*, qu'ils prenaient aussi quelquefois.

Voici les noms de ces ministres, avec les dates de leur succession, telles qu'elles résultent des documents:

Ministres des Trinitaires de Corbiach.

Pierre Oriola........	du 28 juin	1575	au 12 octobre	1579.
Barthélemy Ferrandez...	du 1er mars	1580	au 14 déc.	1583.
Antoine Costafreda..........		1587	......	1588.
Gabriel Planas........	du 9 janv.	1589	au 21 avril	1589.
Antoine Costafreda (2e fois)......		1590	au 8 janvier	1594.
Jérôme Strada.......	25 sept.	1604.		

En 1589 et 1591, on trouve aussi deux religieux qui prennent le titre de *Prédicateurs* du monastère. L'Économe ou *Procureur* était élu par tous les frères. Le reste de la communauté se composait de frères *prêtres* et de frères *profès*. Les faibles ressources du monastère de Corbiach ne permirent jamais d'y entretenir un grand nombre de religieux; en effet, la communauté, composée de six membres lors de la fondation, en comptait neuf en 1579, et se maintint au nombre

[1] On trouve encore, entre autres Prieurs augustins de Corbiach, au XVIIe siècle : Nicolas Montaner, 30 janv. 1611.—Nicolas Bonabosch, 11 février 1627. — Jean Texidor, 9 octobre 1651. — Victorien Marlain, 21 août 1688.

de sept jusqu'en 1584 : on n'en trouve plus que cinq après cette époque jusqu'a l'abandon du monastère. D'ailleurs, à l'exception des Ministres, les Trinitaires passaient rarement plus de deux ou trois ans à Corbiach, et les actes que nous avons pu recueillir ne nous en font connaître que trente, parmi lesquels se trouvent un *présenté en théologie*, deux *prêtres prédicateurs*, neuf *prêtres* et dix-huit *profès*. Mais, ces documents, joints à dix ou douze procès-verbaux de réunions capitulaires, donnent peu de lumières sur la vie intérieure du monastère, et l'on voit seulement qu'ici, comme dans les autres couvents, les religieux se réunissaient par ordre du Ministre, au son de la cloche, dans le chœur de leur chapelle jusqu'en 1589, et au réfectoire dans les années suivantes. Il y eut aussi des réunions dans la chapelle de Saint-Joseph, le 5 mars 1580 et le 21 mars 1593, et une autre *dans le cloître (intus claustrum dicti monasterii Dive Virginis Marie de Corbiacho)*, le 27 octobre 1582.

De tous les établissements religieux fondés dans le Conflent, aucun, sans même en excepter celui d'Exalada, n'a eu une existence aussi courte que le monastère des Trinitaires de Corbiach. Vingt ans, à peine, après sa fondation, on le voit disparaître, se relever ensuite pour un jour seulement, et s'éteindre immédiatement après. Il ne put jamais acquérir une grande importance dans cette existence si courte et si précaire, et il n'est guère possible d'apprécier l'influence qu'il put exercer sur la population de Mosset. Au point de vue agricole et industriel, cette influence fut nulle, on peut l'affirmer; car les Trinitaires de Corbiach ne s'adonnaient ni à la culture

des arts ni à celle de la terre, et tous leurs domaines étaient affermés[1].

Au point de vue de la morale, l'influence des Trinitaires dut être aussi fort restreinte à Mosset, et ses effets échappent presque entièrement à nos investigations. Aux yeux de bien des gens, les moines des ordres mendiants ne semblent pas avoir d'autre plan de vie que de la passer dans l'ignorance et l'oisiveté, pour l'amour de Dieu; bien différents de ces religieux du premier âge monastique, que nous voyons, pendant douze siècles, également appliqués à la culture de la terre et à celle de l'esprit, remplaçant des arbres stériles par des champs de blé, bâtissant des maisons qui plus tard deviennent des villes; ou bien occupés à recueillir des volumes, à les transcrire, à peindre des images, à tracer des plans de bâtiments et d'églises. Les Trinitaires n'ont apporté au monde ni les sciences, ni les arts; mais ils ont aussi leur place dans l'histoire de l'humanité. L'exemple de la souffrance et de l'humilité n'est jamais inutile à la moralisation des hommes; et, à ces vertus, les Tri-

[1] L'acte suivant fait connaître les conditions auxquelles les biens du monastère étaient affermés :

« A 28 de juny 1587, lo Reverent Pare, fra Antoni Costafreda, President del Monestir de Corbiac, etc., dona las terras del regatiu *a migas* a Climens Deviu, y las dels aspres *al ters :* so es, que bestrauran quiscun per sa cota part la sement y tots los treballs, empero no de llaurar, sino de sagar, garbajar y batre : s'enten las terras dels baxans y no lo cortal. Y mes, lo dit Pare, fra Antoni, li dona llibertat que puga fer pasturar per les parts de entorn de casa tots los bous y vaques de llaurar, so es apres de aver dallat lo rabagul. » Le *cortal* dont il est question ici était un domaine d'une contenance de cent journaux de terre, situé au territoire de Mosset, au lieu dit *a Scales*. Le monastère l'avait acheté de Jean Guilla de Mosset, le 31 mars 1581.

nitaires en joignirent une autre, la charité, qu'ils ont pratiquée jusqu'à l'héroïsme.

Nous avons déjà indiqué deux faits de réconciliation, opérés parmi les habitants de Mosset, par les soins des religieux de Corbiach. Mais les actes de cette nature s'inscrivent rarement dans les registres des notaires, et la terre ignore bien souvent les noms de leurs auteurs. Ils sont écrits dans le ciel avec ceux de tant de Trinitaires, héros de la charité, qui, souvent au prix de leur vie, parcouraient les plages africaines et rachetaient les Chrétiens que la guerre ou la piraterie faisaient tomber aux mains des Musulmans.

Le captif, qui comptait les heures de ses afflictions sur la rive étrangère, voyait souvent tomber ses chaînes à la voix de quelques Trinitaires aux manteaux déchirés, n'ayant d'autres trésors que ceux de la charité publique; et, lorsque nos pères voyaient l'esclave infortuné rentrer libre dans sa patrie, ils ne demandaient pas si, en contribuant à sa rançon, ils ne l'avaient pas fait aux dépens de l'aumône destinée aux aveugles, aux infirmes et aux vieillards.

DE LA POÉSIE ÉPIQUE;

INFÉRIORITÉ DE LA FRANCE DANS L'ÉPOPÉE,

Par M. **AUSSEL**, Professeur de Seconde au Collége de Perpignan,
membre résidant.

La littérature française, si riche d'inspiration et de génie, n'a pas encore produit une de ces grandes créations épiques qui font la gloire et l'orgueil d'une nation; cela tient à deux causes principales: à la nature de notre idiome, essentiellement analytique, et à l'absence des conditions sociales nécessaires à l'apparition du poète épique; peut-être aussi est-il vrai de dire qu'il a manqué à la France un homme de génie, capable de fournir la carrière de l'épopée. L'Italie se glorifie d'avoir vu naître Dante et le Tasse; le Portugal a produit le Camoëns, et l'aveugle d'Albion est quelquefois comparable à Homère lui-même; mais c'est en vain que Voltaire entreprit de donner une épopée à la France, il devait rester au-dessous de tous ses rivaux. Voltaire fut, par dessus tout, le poète du XVIIIe siècle, et il n'y avait rien d'épique dans ce siècle de la philosophie et du perfectionnement littéraire.

La poésie épique, naïve et conteuse, d'un naturel et d'une grâce admirables, telle enfin qu'on la trouve dans Homère, n'appartient pas à tous les âges; elle ne se trouve qu'à des époques primitives, voisines de l'enfance des peuples. C'est la simplicité des premiers âges,

c'est la beauté du monde naissant qui produisit cette merveille qu'on nomme Homère. Il emprunta tous ses tableaux à la nature encore vierge, et il lui doit cette simplicité sublime, cette aimable sérénité que le monde a perdues depuis. Les peuples gardaient le souvenir des grandes actions qui s'étaient accomplies dans les siècles passés, et l'imagination de chaque âge venait encore embellir ces récits merveilleux. Homère eut la gloire de les recueillir et de les ramener à l'unité; par un privilége du génie, il s'appropria tout ce qu'avait inventé l'imagination des hommes. Après les poëmes homériques, il ne fallait rien moins qu'une religion nouvelle, pour fournir une autre source de merveilleux; et il fallait encore des imaginations bien jeunes, pour se plaire aux longs récits de l'épopée. Ce ne fut qu'au moyen-âge, quand le monde, sortant d'une enfance nouvelle, marchait vers la civilisation moderne, que Dante put retrouver cette haute inspiration qui fait le poète primitif, et s'élever jusqu'à cette œuvre première et originale qu'on nomme le poëme épique. Toute la science du moyen-âge, l'histoire de la chrétienté, les passions qui agitaient ses contemporains, tout a été reproduit dans l'œuvre de Dante; et ce caractère encyclopédique, qui éclate aussi dans Homère, ne se retrouve plus dans aucun monument du génie poétique. Toutefois, malgré l'indomptable originalité du génie de Dante, les souvenirs de l'antiquité pèsent sur lui : il imite les anciens, celui que nul n'a imité depuis; mais, comme Homère, il a créé toute une littérature, et avec lui commence une époque nouvelle.

L'imitation, telle est la loi des épopées secondaires.

L'*Énéide* est une savante imitation de l'art grec; et si la grandeur des destinées de Rome ne soutenait la poésie de Virgile; s'il n'avait pas montré un talent d'imitation vraiment incomparable, on sentirait davantage, combien, pour l'inspiration et le génie, il était au-dessous d'Homère. Cependant l'*Énéide* est le plus grand monument des muses latines: le sujet de ce poëme remonte aux plus hautes antiquités de l'Italie et touche aux temps fabuleux de la Grèce. La société romaine portait dans son sein le sujet d'une épopée, plus grande et plus majestueuse que celles d'Homère, et deux siècles de travaux littéraires en avaient préparé l'enfantement. Comme Virgile était né d'Homère; le Tasse est né de Dante, et Milton lui-même est né de Shakspeare, cet autre poète primitif du moyen-âge. L'Italie eut moins à souffrir du régime féodal que les autres contrées de l'Europe; c'est là que se préparèrent ou s'accomplirent les plus grands évènements; c'est là que commença la vie nouvelle; là aussi devait naître la haute poésie des temps modernes. Les Croisades offraient un sujet véritablement épique; mais le Tasse vint trop tard, et il ne put prendre au sérieux le merveilleux du Christianisme, si puissant et si terrible dans les chants de l'Homère de Florence. Les mœurs avaient changé, et le poète qui connut les délices de la cour de Ferrare, ne pouvait pas reproduire dans son imposante grandeur cette époque antérieure et à demi-barbare, où le plus noble enthousiasme avait jeté l'Europe sur l'Asie. Le Tasse imite les anciens, et, ce qui fut toujours l'écueil du poète, il mêle ensemble deux civilisations diverses, en décrivant les temps passés d'après les mœurs et les idées de son siècle. La belle

imagination du Tasse ne pouvait égaler l'indépendance et l'originalité de Dante; et cependant il a agrandi la carrière épique en mettant en présence deux mondes opposés, le monde de l'Orient et celui de l'Occident.

Si maintenant nous portons nos regards vers la France, nous verrons qu'elle n'a jamais été dans les conditions nécessaires pour produire une de ces épopées primitives que le monde a vues si rarement, et que, s'il y a eu chez nous un poète assez hardi pour tenter la carrière de l'épopée savante et érudite, il était condamné d'avance par la nature de son talent et par l'état de la société où il a vécu, à une insurmontable infériorité. Le génie de Charlemagne apparaît comme un météore dans un siècle de fer; mais ses conquêtes ne laissèrent qu'un souvenir informe et confus dans l'imagination des hommes. Plus tard, les exploits des Normands et leurs courses lointaines étonnèrent les peuples, et n'eurent pas un grand résultat pour la civilisation et la poésie; notre idiome n'était pas né encore, la nation entière n'avait pas pris part à tous ces évènements, et la France n'avait pas, comme elle l'a eue depuis, la première place dans les destinées du monde; et pourtant, comme les exploits des Normands et surtout les Croisades remuèrent profondément tous les esprits, il se fit un semblable mouvement dans la littérature, et on vit apparaître un nombre prodigieux de poëmes pleins de récits merveilleux et d'étonnantes aventures. Les fabliaux, où se révèle déjà l'esprit français, et les romans de chevalerie, voilà toute notre littérature au moyen-âge; mais ce ne sont que des essais informes et sans art, écrits dans une langue grossière et à

demi-barbare, d'ailleurs en harmonie avec cette société multiple et complexe que nous appelons la féodalité. L'inspiration poétique ne peut jaillir du sein de la barbarie; et pour que le génie littéraire se manifeste chez un peuple, il faut qu'il trouve une langue toute prête et que ce peuple ait déjà accompli de grandes choses. La Grèce jouissait du repos après la victoire qu'elle avait remportée sur l'Asie, lorsqu'elle produisit Homère; ses peuples divers, n'ayant plus rien à craindre des barbares, commençaient à se réunir en corps de nation, et désormais les arts et les lettres pouvaient se développer dans son sein, comme dans leur véritable patrie. Ajoutez que les Grecs parlaient la langue la plus poétique que les hommes aient jamais parlée, et que ce peuple était doué des plus merveilleuses dispositions pour tous les arts de l'esprit. Toutes ces causes ont concouru à préparer l'*Iliade*, et il s'est trouvé un poète d'un esprit créateur qui a produit cette œuvre immortelle. La poésie épique n'avait pas manqué non plus aux premiers temps de Rome, dont le berceau est entouré de fables poétiques; mais les occupations de la guerre et la rudesse de l'idiome national retardèrent jusqu'à Auguste l'apparition d'une véritable épopée. Ennius était né pour la grande poésie; mais la langue lui a fait défaut, et il n'a pas eu l'idée de cette unité puissante qui fait vivre l'*Iliade*. Ce qui était arrivé aux Romains, qui eurent enfin l'*Énéide*, s'est renouvelé pour la France. Durant tout le moyen-âge, non-seulement un grand poète n'est pas apparu en France, mais si par quelque heureux accident il se fût révélé, l'état toujours incertain et si laborieux de la société, l'imperfection de notre langue, et l'absence

d'un sujet vraiment épique l'auraient empêché de rien produire de comparable même à l'épopée du Tasse, si inférieure à celles d'Homère. Vous trouverez çà et là quelques veines de poésie épique dans nos longs romans de chevalerie, et vous découvrirez à cette époque trois mythologies diverses : le merveilleux du christianisme, avec toutes les vieilles légendes; les traditions de la chevalerie, venues des douze pairs de Charlemagne, et empruntées aux Maures d'Espagne; et, enfin, une mythologie toute allégorique, née de l'humeur fantastique et rêveuse des peuples du Nord. Mais quelle œuvre littéraire, quelle création de poète eût pu mêler ensemble tant d'éléments divers, et offrir un tableau complet de la féodalité? Pour peindre le moyen-âge, avec tous ses accidents de civilisation et de barbarie, il fallait le drame de Shakspeare, drame sans unité et sans règles.

La France n'a point produit d'épopée au moyen-âge, quoiqu'il y eût alors dans les esprits de merveilleuses dispositions pour la poésie épique: notre langue n'était pas encore formée; la nation française, composée d'éléments disparates, ne présentait pas un ensemble homogène, et notre monarchie était loin de s'être définitivement constituée. Lorsqu'enfin une langue poétique, pleine d'élégance et de noblesse, capable de se prêter à toutes les inspirations du poète, fut née, comme par enchantement, du travail et de l'érudition qui marquent le XVI[e] siècle, les esprits se trouvèrent trop cultivés pour goûter la poésie épique, et il fallut recourir à un autre genre de poésie d'un intérêt plus vif et mieux soutenu. La poésie dramatique, joignant à la beauté de la forme la vivacité de l'intérêt, et s'attachant surtout à des peintures d'une vérité générale,

convient essentiellement à une société élégante et polie, qui va chercher au théâtre des émotions vives et profondes, à la fois douloureuses et agréables, telles qu'en produit la terreur tempérée par la pitié. Aucun sujet d'épopée nationale ne se présentait d'ailleurs aux poètes du XVIIe siècle : Louis avait effacé de sa gloire tout ce qui l'avait précédé, et il était désigné, par l'admiration des contemporains, comme le héros nécessaire de toute création poétique. L'*Énéide* avait été faite pour chanter Auguste, et, outre qu'il n'est pas facile de refaire un tel poëme, nul évènement de notre histoire ne pouvait se prêter à une semblable fiction. Les esprits religieux du XVIIe siècle se seraient refusés à l'emploi du merveilleux chrétien; et la poésie dramatique avait eu un si grand succès qu'il n'y avait plus de place pour aucun autre genre. Ainsi cette grande époque littéraire n'a point produit d'épopée; et cependant chez une nation voisine venait de s'élever un monument vraiment épique, comparable aux plus sublimes créations de l'esprit humain. Mais c'est au feu d'une guerre civile et religieuse que Milton conçut et enfanta le *Paradis perdu*. Le savoir et l'érudition ont toujours ralenti la marche du génie, et cependant Milton, enthousiaste et sublime, s'inspire de l'érudition même : tant les évènements contemporains exercent de puissance sur les plus grands poètes.

Des guerres de religion ont aussi désolé la France, et de là devait naître chez nous une épopée nationale, non pas telle que les épopées primitives, mais semblable à ces compositions épiques, qui, dans un siècle de culture littéraire, ne portent plus l'empreinte d'une inspiration originale et sublime, et offrent cependant

de grandes beautés. Le sujet de la *Henriade* présentait des beautés neuves et vraiment épiques : la peinture d'une société rude encore et en proie au fanatisme, et par dessus tout un principal personnage plein de vertus sublimes et admirable dans ses défauts mêmes. Ce n'est pas le sujet qui a manqué au poète, c'est le poète qui n'a pas compris toute la grandeur de son sujet. Voltaire fut le poète d'un siècle sceptique et rassasié de toutes les jouissances de l'esprit : il excella dans la poésie légère ; mais il n'avait ni cette puissance d'imagination, ni cette vigueur de génie, qui auraient été si nécessaires pour retrouver tout ce qu'il y avait de vie et d'enthousiasme dans les mœurs grossières de la ligue ; et rien, autour de lui, ne pouvait lui rappeler l'activité si forte et si énergique des siècles passés. Cependant cette épopée nationale nous intéresse par les souvenirs de son héros, et nous charme par l'éclat de la poésie ; mais on n'y sent pas cette haute inspiration et cet enthousiasme de l'âme qui font la poésie épique. Voltaire imite Virgile ; mais il s'en faut bien que la *Henriade* ait la grandeur et la majesté de l'*Énéide*. C'est la grandeur de Rome, c'est l'orgueil national qui soutient le génie de Virgile, et Voltaire n'avait d'autre appui que son brillant talent et un vif amour de la gloire. Il s'était interdit, ou à peu près, l'élément religieux, et je ne sais, si le poète et son siècle étaient faits pour le comprendre.

Il nous reste à examiner si notre langue pouvait se prêter à la poésie épique. D'habiles critiques ont répondu négativement, et nous devons convenir que notre versification est singulièrement pénible et monotone. Cependant notre poésie a revêtu tant de

caractères divers, qu'on ne saurait affirmer avec certitude qu'elle n'eût pu s'élever à la poésie épique, s'il se fût rencontré un sujet digne de l'épopée et un homme capable de le traiter de génie ; la perfection de Racine égale celle de Virgile, et le style fort, énergique de Corneille vaut bien la diction mâle et fière de Lucain. Sans doute les langues anciennes étaient plus poétiques que notre idiome : toutes les règles de leur prosodie n'égalent pas la difficulté de la rime, qui est la plus grande dans notre système de versification ; presque toutes les syllabes du grec et du latin étaient sonores, et nous n'avons à peu près que des syllabes muettes ; enfin les inversions étaient naturelles aux langues anciennes, et nous sommes forcés de suivre le mouvement analytique de la pensée, ou plutôt notre langue n'a d'autres inversions que celles qu'elle doit à quelque heureux accident du génie ou à l'imitation des langues anciennes. Concluons que notre idiome offre des difficultés presque insurmontables pour la poésie épique, qui a surtout besoin d'abandon, de facilité, de naturel : ce qui le prouverait, ce sont les nombreux poëmes en prose qu'a produits la France. Enfin, si nous voulons nous résumer, nous dirons qu'au temps où il y avait quelque chose d'épique dans les traditions populaires, notre langue n'était pas encore formée, et que, lorsque nous eûmes une langue poétique, telle quelle, la société, dans son ordonnance régulière et son imposant ensemble, ne présentait aucun de ces accidents heureux pour le poète, en ce qu'ils peuvent l'élever aux grandes proportions de l'épopée. Mais nous avons eu du moins des poëmes en prose, dont il ne sera pas hors de propos de parler ici.

La révolution d'Angleterre avait enfanté Milton, et le poète, dans ses chants sublimes, retraça une image des évènements dont il avait été le témoin ou l'apologiste. Une révolution bien autrement puissante renouvela la France et ébranla le monde. Pourquoi ne s'est-il pas élevé un poète pour célébrer un tel évènement? Il y avait là de quoi inspirer le génie: les catastrophes les plus tragiques et les plus grands dévoûments, le plus haut enthousiasme et la lutte la plus terrible. Mais ici le simple récit des faits avait quelque chose de si extraordinaire, que l'histoire seule pouvait décrire ces tragiques scènes et en faire la leçon de tous les âges. Elles n'ont pas été sans influence sur un jeune écrivain, qui a été le plus grand poète de nos jours, quoiqu'il ait écrit en prose. Exilé de sa patrie, et contemplant de loin cet enfantement laborieux d'un ordre nouveau, qui ne devait se manifester que long-temps après; frappé surtout des attaques dirigées contre la religion de ses pères, il revit par la pensée la lutte suprême que cette même religion avait soutenue contre le monde romain, et entreprit de ramener ses contemporains à la foi et aux antiques vertus. L'empire romain envahi de toutes parts par la religion nouvelle, le Paganisme essayant un dernier effort et succombant par la patience même de ses victimes, les vertus des Chrétiens éclatant en tous lieux et la foi florissante dans le désert et chez les barbares, lui ont fourni d'admirables, de sublimes tableaux. Mais les peintures touchantes lui sont plus familières. Un écrivain plus grand et mieux inspiré avait embelli la sagesse antique de tout le charme de la morale chrétienne. L'imagination riante de la Grèce et la beauté

chrétienne s'allient et s'unissent ensemble dans le *Télémaque*. Vous diriez la fleur la plus pure des lettres grecques, et vous trouvez à chaque pas l'empreinte de la pensée moderne. Tout s'unit dans ce livre inimitable, pour en faire la lecture la plus attachante et la plus salutaire. Si vous n'y remarquez pas la puissance d'un esprit créateur, vous y trouvez quelque chose de plus précieux, la plus haute sagesse et la morale la plus pure, un style enchanteur et un abandon plein de grâce. C'est un monument à part, un chef-d'œuvre de l'esprit humain, un livre unique dont s'honorera toujours notre patrie. Après le *Télémaque*, après les *Martyrs*, le génie baisse, et on ne trouve rien qui approche de nos chefs-d'œuvre, si ce n'est peut-être les pathétiques récits de *Jocelyn*.

DE LA VÉRITABLE GRANDEUR.

(FRAGMENT.)

Par M. AUSSEL, Professeur de Seconde au Collége de Perpignan,
membre-résidant.

On a dit qu'il n'y a rien de grand que ce qui est fait avec calme; et cette grandeur est à la portée de tous les hommes, parce qu'il n'y a personne qui n'ait à triompher de lui-même ou des obstacles qu'il rencontre. La vie, en effet, a pour chacun de nous des difficultés de toutes sortes : difficultés qui nous viennent de la part des hommes, de l'enchaînement des choses et surtout de nous-mêmes; mais ce qui exerce le plus l'âme de l'homme, fortifie en même temps et fait éclater sa vertu. Toutefois, dans ces luttes perpétuelles, la plupart sentent bientôt leur énergie faiblir et s'abattre; et, parce que la lutte serait longue jusqu'à la victoire, ils tombent dans l'inaction et la torpeur. Quelques-uns seulement, au milieu des coups de la fortune et malgré tous les desseins contraires, s'élèvent et grandissent, déployant une force inconnue à eux-mêmes. Leurs espérances, leurs desseins, leur crédit même, peuvent être renversés, et l'intégrité de leur vie atteinte par des bruits sinistres; ils restent cependant inébranlables, et, soutenus par le témoignage de leur conscience, ils triomphent encore dans leur âme. La vertu et le véritable cou-

rage sont à ce prix; mais leur récompense ne saurait leur manquer dans le sentiment du bien et du devoir. Celui qui porte en soi la véritable grandeur est affecté sans doute par tous les évènements de la vie; mais par l'élévation de l'esprit il les domine et les juge, prenant constamment le parti le plus sûr, celui du devoir; tandis que par l'énergie de son âme il semble préparé contre tous les accidents et paraît soumettre la fortune à lui-même. Il est ému pourtant de tout ce qui affecte les autres hommes, et son émotion est d'autant plus profonde que la trempe de son âme est meilleure; mais la raison et le sentiment du devoir ramènent bientôt le calme, et ce qui semblait devoir l'emporter hors de lui-même ou l'abattre, le montre dans toute sa dignité. C'est dans les circonstances graves et difficiles que se révèle l'homme de bien; il embrasse tout ensemble les faits et leurs causes, et se montre supérieur aux évènements mêmes. Mais pour comprendre et exécuter en tous lieux ce qui est le plus honorable, il faut que la précipitation ne se mêle ni au dessein ni à l'action; il faut, en d'autres termes, que celui qui résout ou agit soit maître de lui-même.

Toute la puissance de l'homme est renfermée dans l'élévation de l'esprit et la grandeur de l'âme; et quoique ces deux facultés ne se soient pas toujours trouvées également dans les plus grands hommes, il faut bien les imaginer réunies ensemble et parfaitement développées, pour concevoir le plus haut état de dignité et de grandeur où l'homme puisse atteindre. L'élévation de l'esprit et la grandeur de l'âme ont chacune leur vertu propre et leur puissance particulière, et toutefois, à considérer ce qui s'est fait de

grand parmi les hommes, on voit aisément que si un esprit supérieur se révèle dans la conception du dessein, la force de l'âme ne se manifeste pas moins dans l'exécution. Tel fut le privilége des hommes illustres, et tel est encore celui de ceux qui aujourd'hui même ont droit à notre respect. Ainsi, pour accomplir quelque chose de grand, l'homme doit posséder les deux puissances qui lui sont propres et s'en servir avec calme, comme d'un instrument fait à son usage. —A cette condition seule nous donnons l'estime et l'admiration.

Mais quelle est cette supériorité de l'esprit accordée seulement à quelques hommes, et que chacun admire en proportion de ce qu'il peut lui-même concevoir et comprendre? C'est une puissance créatrice que j'appellerais volontiers le génie, une faculté de découvrir et de disposer à l'instant même ce qui est nécessaire aux grandes entreprises; une faculté si haute, que celui qui en est doué, quelles que soient les circonstances présentes et la résolution à prendre, reconnaît à l'instant même et par une vue soudaine, ce qui est convenable et utile, ce qui doit donner le succès, et dispose enfin tous ses moyens pour qu'il n'arrive rien d'imprévu ou de contraire. Un tel homme aperçoit en chaque chose ce qui est possible, et le poursuit avec résolution; et lorsque, dans les grandes occasions, plusieurs partis s'offrent à la fois à son esprit, il voit sans trouble, embrasse et exécute celui qui est tout ensemble utile et généreux. Nous pouvons donc le reconnaître, cette étendue de l'esprit et cette rectitude du jugement appartiennent uniquement aux grands hommes, et rien ne leur est plus contraire que la témérité et l'ignorance, défauts

d'un esprit incertain et inquiet; et si nous voulons nous considérer nous-mêmes, nous verrons qu'il n'y aura de grandeur dans notre vie et dans nos actions, qu'autant que nous posséderons un esprit droit et un jugement sain, et que c'est descendre au-dessous de soi-même que de trop laisser à la témérité et à la fortune. La raison calme et maîtresse d'elle-même doit donc tenir l'empire; car il n'y a rien de grand dans l'homme, aussitôt qu'il abandonne les rênes aux passions.

L'élévation et l'étendue de l'esprit ont la première place dans ce que les hommes ont fait de grand, et rien ne peut suppléer à cette puissance; cependant ce qui nous touche davantage, c'est un grand cœur avec ses nobles instincts. De là viennent les pensées généreuses, les nobles inspirations et les dévoûments sublimes. Les actes de vertu l'emportent sans doute sur les plus hautes conceptions du génie; et si la vertu est ordinairement éclairée par une raison sublime, elle est toujours l'accent d'une âme généreuse. Le génie créateur nous étonne et nous subjugue, la vertu seule nous émeut et nous touche. Les esprits sublimes nous accablent par leur élévation, et les grandes âmes réveillent ce qu'il y a de noble en nous et nous emportent avec elles sur les ailes de la charité. C'est la gloire de notre humanité, que ce qu'il y a de plus beau et de plus grand au monde, un dévoûment généreux, un sentiment sublime, puisse se révéler et se produire dans l'homme modeste, aussi bien que dans celui qui est en spectacle aux peuples. Il y a même ceci de remarquable, que l'élévation de l'âme n'est pas la même chose que sa grandeur : les uns s'élèvent et s'abaissent avec les évène-

ments, de telle sorte qu'ils paraissent être uniquement soutenus par les circonstances et le rôle qu'ils ont à remplir; les autres au contraire trouvent en eux-mêmes leur véritable grandeur, et ils s'élèvent naturellement aux inspirations magnanimes et aux actes généreux. Ce qu'ils ont de plus noble leur vient d'eux-mêmes, et tout leur est occasion pour se révéler et se produire. Mais que l'âme grandisse d'elle-même ou en présence des évènements, elle ne grandit qu'à la condition d'être calme et maîtresse d'elle-même.

Mais, si j'ai dû marquer les deux sources de la grandeur humaine, il faut bien reconnaître que la nature n'a pas mutilé l'homme comme on le ferait dans une étroite analyse; et que si on admire tantôt l'élévation de la pensée et tantôt la noblesse de l'âme, on les trouve réunies ensemble dans les nobles et dignes représentants de notre humanité.

Montrons, maintenant, par des exemples ce que peut chacune de ces deux facultés, et ce qu'elles peuvent unies ensemble. Qu'on se figure une assemblée délibérant sur une question qui doit décider du salut de l'État : l'anxiété est dans tous les esprits, l'avenir paraît incertain, et le présent, qui n'admet aucun retard, demeure inconnu; alors un homme prudent et sage prend la parole, et, tandis qu'il parle, la lutte des partis tombe, les passions se calment, ce qui était incertain et obscur devient clair et frappant de vérité, et enfin la raison et la sagesse éclairent tous les esprits. C'est là véritablement le triomphe de la prudence; mais quelle autorité la raison n'acquerra-t-elle pas, si elle est soutenue par la probité et une résolution magnanime! Et dans les évènements de la guerre, que ne peut un esprit prévoyant, résolu,

également éloigné de la témérité et de l'hésitation! il est la condition essentielle du succès. L'exemple d'Alexandre pourrait nous le montrer, et nous pourrions admirer ici, avec le plus sage des publicistes, la lenteur et la prudence du conquérant, au début de la guerre, et, après la victoire, sa marche rapide et sa témérité, qui est alors de la sagesse. Mais sans reproduire ce jugement célèbre, nous pouvons en conclure que les fameux capitaines n'ont rien fait de grand, qu'en agissant avec calme et prudence, en déployant la plus haute puissance du génie et l'ardeur sublime de l'âme. Dans le gouvernement des États, combien la prudence est nécessaire! et que de maux la témérité et la passion n'ont-elles pas causés aux peuples! Dans cet art difficile, celui-là seul a excellé, qui a su attendre le moment de l'entreprise, régler la conduite de l'action, augmenter les chances du succès et écarter les obstacles. Ainsi, à la guerre et dans le gouvernement des États, ce qui a été entrepris avec sagesse et exécuté avec courage, l'a été par des hommes d'un esprit éminent sans doute; mais quoique le conseil domine dans leurs actions, ils n'auraient rien accompli de grand, s'ils n'avaient porté en eux cette force de l'âme qui exécute les sages desseins. Il ne faut rien moins que toutes les facultés de l'homme pour produire quelque chose de grand, et néanmoins c'est tantôt la vigueur de l'esprit et tantôt la force de l'âme qui domine davantage. Un bien petit nombre ont pu réunir, comme Alexandre, les plus hautes conceptions de l'esprit et les grandes qualités de l'âme; ceux-là doivent davantage à leur siècle, et les autres sont grands par eux-mêmes.

Nous admirons ce qu'il y a d'élevé dans la pensée humaine, et nous sommes touchés par la grandeur de l'âme. Mais qu'est-ce donc que cette grandeur, sinon l'état d'une âme maîtresse d'elle-même et révélant ce qu'elle a de noble et de sublime? On loue la magnanimité d'Auguste, et le peintre le plus admirable de l'humanité nous découvre ici ce qu'elle a de plus touchant. Tant qu'Auguste délibère en lui-même, nous avons le spectacle d'une lutte sublime; mais sa grande âme ne se révèle tout entière, qu'au moment, où triomphant de lui-même, il rend son amitié à Cinna. Il est beau de se vaincre soi-même et de pardonner à un ennemi. C'est un noble état que celui où l'homme obéit à une intelligence supérieure et suit les mouvements d'un cœur magnanime. Les grands hommes sont faits pour y atteindre, et c'est le devoir de tous de s'exercer à cette lutte. Celui qui se propose toujours le bien et l'honnête, peut s'élever à la véritable grandeur; et ils ont droit à notre estime, le magistrat que sa conscience élève à la hauteur de ses devoirs, et le politique qui veille au salut de l'État.

Si je voulais me faire une idée de ce que peuvent l'élévation de la pensée et la noblesse de l'âme, quand elles dominent également dans le même homme, je choisirais un exemple parmi les orateurs; car ils ont aussi une puissance souveraine. On admire l'antique Démosthène, et ce grand cœur qui respire pour Athènes, cette haute intelligence uniquement occupée de la patrie, nous étonnent et nous touchent encore; mais dans cette lutte généreuse d'un homme que rien ne peut abattre, l'incertitude de la victoire, l'inquiétude de la défaite et le doute même

ont-ils laissé au génie sa puissance calme et majestueuse? On sent tout l'effort de la lutte à cette véhémence qui entraîne, et on peut concevoir encore une plus haute éloquence, celle qui ne douta jamais du succès et de la justice de sa cause. Il était réservé à notre pays d'entendre une pareille éloquence, inspirée par le génie et soutenue par une foi sublime. Elle fut toute puissante sur nos pères; elle vit avec le génie de la patrie; elle est toujours ancienne et toujours nouvelle. C'est la plus haute expression de la pensée moderne, la défense admirable d'une cause qui ne saurait vieillir. La France se glorifie d'avoir eu un conquérant comparable à Alexandre lui-même; mais les peuples n'ont rien produit qu'on puisse égaler au peintre de Polyeucte et à Bossuet. Ils seront toujours les types les plus élevés de la véritable grandeur, et l'éternelle couronne de la France.

QUEL PROFIT PEUT-ON TIRER DE NOS JOURS

DES PRÉCEPTES DES ANCIENS SUR LA RHÉTORIQUE?

Par M. AUSSEL, Professeur de Seconde au Collége de Perpignan,

membre résidant.

Deux qualités principales sont nécessaires à l'orateur pour produire l'œuvre de l'éloquence : l'audace et l'inspiration soudaine. S'il y joint une raison droite et ferme, un caractère hardi et résolu, une sensibilité vive et capable des grandes passions, enfin une pénétration d'esprit qui le mène toujours droit au but, il pourra s'élever au premier rang parmi les plus grands orateurs. Mais toutes ces facultés éminentes, c'est la nature qui les donne aux hommes d'élite dans une haute proportion, et il faut des circonstances favorables pour qu'elles éclatent et se produisent au-dehors. Et cependant cette faculté de la parole qu'un tel homme en naissant apporte avec lui, ne devra-t-elle rien aux travaux de la première jeunesse, et pourra-t-elle se produire dignement, si celui qui la possède n'en a recherché les secrets et les ressources dans les modèles et les leçons des grands maîtres? Cicéron n'en finit pas, quand il énumère les connaissances nécessaires à l'orateur, et il faut bien convenir que cette

variété de connaissances est l'aliment même de la parole. Pour qu'un orateur s'élève et grandisse, il ne suffit pas que la nature lui ait été prodigue de ses dons, il faut aussi qu'il se soit fait une haute et sublime idée de l'éloquence; et cette idée, il la prendra dans les préceptes des anciens, qui eux-mêmes en contemplaient la vivante image dans les chefs-d'œuvre du génie. Ce ne sont pas des préceptes stériles que ceux que nous ont laissés un Aristote, l'esprit le plus vaste de l'antiquité, et un Cicéron, le plus grand orateur de Rome. Nous sommes transportés au-dessus de nous-mêmes, quand nous contemplons dans une œuvre oratoire toutes les ressources qu'un homme a tirées de son propre génie, et notre admiration s'accroît encore, quand nous venons à entrevoir le travail de la conception première. C'est là précisément ce que les anciens, dans leurs traités de rhétorique, excellent à nous montrer, quoique des critiques modernes soient allés plus loin peut-être dans cet art si difficile. Ils conduisent leur disciple comme par la main dans le sanctuaire du génie, et lui en découvent toutes les richesses. Qu'on s'imagine Cicéron expliquant les discours d'un Crassus, d'un Antoine; montrant comment ces grands orateurs concevaient et embrassaient un sujet, et disant ensuite quelle marche hardie et libre suit la véritable éloquence, et on reconnaîtra aussitôt que jamais plus haute leçon ne pouvait être donnée sur l'art oratoire. Sans doute, en écoutant un orateur, en lisant une œuvre d'éloquence, nous sentons que le génie d'autrui enflamme notre esprit; mais, pour que nous puissions nous élever jusqu'à lui, le suivre dans sa marche, le comprendre enfin, il faut que nous ayons appris, dans les livres des rhéteurs,

quelle est la fin de l'éloquence et quels en sont les moyens.

L'art, chez les Grecs et chez les Romains, imitateurs de la Grèce, était l'objet de leurs constants efforts; il avait ses lois, sa religion, son culte. Ils avaient conçu, pour chaque genre, un type idéal qu'ils s'efforçaient de reproduire dans toutes leurs œuvres; et ce type idéal a bien pu se modifier en partie avec le temps, mais les traits principaux n'en sont pas encore altérés, et ils sont tout aussi vrais et aussi frappants de nos jours, qu'ils l'étaient pour les anciens. Cette théorie du beau, appliquée aux arts, à la poésie, à l'éloquence, Platon l'a développée avec un merveilleux talent dans plusieurs de ses dialogues. Mais, sans nous arrêter aux brillantes spéculations du génie grec, nous rappellerons seulement que ce philosophe a le premier indiqué la véritable fin de l'éloquence, qui est de rendre les hommes plus heureux et meilleurs; et, tout en reconnaissant que les grands orateurs ne se proposent pas toujours un but aussi noble et que tel n'est pas essentiellement l'objet de l'éloquence délibérative, la plus grande de nos jours, nous établirons cependant comme un principe également vrai dans tous les temps, que, pour la perfection de l'art, pour la dignité de sa propre mission, l'orateur doit tendre toujours vers ce but élevé et s'efforçer de justifier cette parole d'un ancien: « L'homme de bien seul peut être éloquent. » C'est surtout aux traités d'Aristote et de Cicéron, dont le génie était à la fois et si positif et si pratique, que nous demanderons des préceptes applicables encore aujourd'hui. Et, en effet, s'il est vrai que la connaissance du cœur humain soit nécessaire à l'orateur;

si toute la puissance de la parole consiste dans l'art de raisonner, quel livre offrit jamais plus ample matière à la méditation que celui dans lequel Aristote s'efforce de ramener l'éloquence des voies fatales où l'entraînaient les sophistes, aux seules règles de la raison et du bon sens, et où, tout en faisant une large part au langage de la passion, il montre qu'à la raison seule appartient toute supériorité? Il s'étend longuement sur les divers genres d'éloquence et sur tout ce qui a rapport à chaque genre; il dit quelle est la nature de chaque passion, et quelles sont les mœurs des différents âges et des diverses classes parmi les hommes; il explique quelles qualités constituent le style oratoire, et enseigne à éviter les défauts contraires; enfin, il apprend à disposer les diverses parties d'un discours, de manière à former un tout, un ensemble harmonique. Une pensée unique et féconde a présidé à la composition du traité d'Aristote, celle de diriger tous les efforts et toutes les facultés de l'orateur vers une méthode de raisonnement propre à l'éloquence, et vers l'art tout aussi difficile de traiter les passions; et ni cette étude des passions ni cette méthode de déduction n'ont jamais été surpassées. Enfin, dans cette rhétorique, qui tient de si près à la philosophie, on trouve sur toutes sortes de sujets une foule de pensées fécondes, dictées par l'expérience, et que le bon sens des siècles a confirmées. Il semble d'ailleurs qu'Aristote n'a rien voulu laisser à désirer à ses disciples, et qu'il s'était proposé de leur apprendre à traiter toutes sortes de questions, et de les rendre capables de soutenir, dans chaque sujet, le pour et le contre: genre de défaut qu'on reprochait aux sophistes, et

dont il n'est pas tout à fait exempt lui-même. On peut dire, cependant, pour le justifier, qu'il faut bien qu'un orateur sache reconnaître les faux raisonnements de son adversaire, afin de pouvoir les réfuter.

Quelque chose manquerait peut-être à ce traité déjà si complet, si Cicéron, s'emparant des mêmes idées et les développant à sa manière, ne fût venu animer de son éloquente parole la doctrine du maître. Nulle part ailleurs on ne prendra une idée plus haute et plus juste de l'éloquence que dans ces dialogues, où il s'applique avec un si vif enthousiasme à retracer le portrait du parfait orateur; où il expose avec un noble orgueil tout ce qu'il a appris sur son art par une longue pratique des plus grandes affaires, tous les procédés que lui a suggérés son propre talent et tous ceux aussi qu'il a remarqués dans les autres orateurs, ses prédécesseurs ou ses contemporains. Otez des admirables traités de Cicéron, quelques parties moins importantes pour nous, ce qui tient plus particulièrement à la langue, au pays, à l'époque, et tout le reste pourra convenir à nos sociétés modernes, à tous les genres d'éloquence, à celle de la chaire, comme à l'éloquence délibérative; c'est que, dans tous les arts, il y a deux parties bien distinctes : l'une, qui tient essentiellement à la forme extérieure et qui change avec les mœurs et les circonstances; l'autre, qui est plus de l'essence de l'art et qui convient également à toutes les époques. Et qu'on ne pense pas que, dans les dialogues de Cicéron, cette dernière partie soit restreinte à quelques principes généraux toujours applicables, à quelques vues plus hautes et plus larges auxquelles le talent sait toujours s'élever; car, tout au contraire, elle s'étend à ce qui fait le fond même de l'éloquence, à la

manière d'opérer la conviction par les preuves, et d'agir sur les autres hommes par l'expression des mœurs et des passions. Aristote avait analysé tous les procédés de l'éloquence, et était descendu jusqu'aux plus simples détails; Cicéron en fait, pour ainsi dire, la synthèse, il arme le jeune orateur pour les luttes du forum, il met en sa main toutes les ressources de la parole et lui apprend à les avoir toujours prêtes pour tous les hasards du combat. Il n'y a qu'une seule manière de démontrer la vérité aux hommes, quand on la possède : c'est de parler à leur raison; il n'y en a qu'une non plus de s'emparer de leur volonté et de les faire agir : c'est d'exciter leurs passions, en étant soi-même profondément ému et en s'adressant en même temps à la raison, qui est toujours si puissante et veut être satisfaite. Cicéron ne nous conduit pas à la découverte de la vérité, mais il nous enseigne à la démontrer aux autres; il ne prétend pas donner à notre âme une sensibilité qu'elle n'a pas, ni à notre esprit une justesse et une rectitude qui lui manquent; mais il nous dit quel est le langage des passions, et comment procède la saine raison pour prouver invinciblement la vérité, lorsqu'elle l'a découverte. Aussi devons-nous encore aujourd'hui apprendre de Cicéron et d'Aristote, deux siences, pour lesquelles les anciens seront toujours nos maîtres : la science du cœur humain et l'art du raisonnement. L'investigation moderne, il est vrai, peut seule nous faire découvrir la vérité; mais il faut bien se garder de trop négliger la méthode de déduction, tant cultivée des anciens et si puissante dans l'éloquence. C'est la logique qui fait la supériorité de Démosthène, et jamais il n'a été égalé

pour l'art de présenter et d'enchaîner ses preuves. Quant à la science de l'homme, à cette partie du moins de cette science qui se rapporte à l'expression des passions et des sentiments, les anciens nous l'ont transmise tout entière; et si, sous certains rapports, les modernes sont allés plus loin dans cette étude, pour tout ce qui tient à la vie pratique, les anciens n'ont pas été surpassés. Entraîner les volontés, dominer les esprits, voilà toute l'éloquence; et c'est là ce que Cicéron nous enseigne, lui qui possédait cette science ou ce talent à un si haut degré, lui qui représentait chez un peuple d'orateurs la plus haute puissance de la parole. Enfin, si nous considérons l'éloquence sous le point de vue de l'art, nous irons en chercher chez les anciens la théorie la plus haute et la plus belle, comme aussi les plus parfaits modèles. Il n'y a pas jusqu'à ces préceptes tant rebattus des quatre parties de la rhétorique et des divers genres d'éloquence, qui n'aient leur utilité; et quoique un homme de talent observe toutes ces règles sans y penser, il lui sera toujours utile de les connaître, et à ceux surtout qui veulent juger des ouvrages de l'esprit. Il n'y a pas un seul genre où il soit permis, même à un homme supérieur, de négliger une seule des règles dictées par l'expérience; et si quelques-uns semblent s'élever au-dessus des règles, ce n'est pas qu'ils les ignorent ou les dédaignent: ils les inventeraient plutôt, comme les ont trouvées les anciens.

Les règles données par Aristote et par Cicéron, sont les procédés mêmes qu'employèrent les grands orateurs de l'antiquité; et, assurément, si l'éloquence a pu s'exercer sur de nouveaux objets, elle n'a pu découvrir d'autres moyens de persuader et de convain-

cre, ni l'expérience fournir des préceptes plus utiles. Le pathétique et le raisonnement, tels sont les deux moyens qu'emploie l'éloquence; et la perfection de l'art consiste à les combiner de telle sorte qu'ils se soutiennent et se fortifient l'un l'autre, dans un enchaînement rigoureux de preuves et de mouvements oratoires. Mais le raisonnement qui convient à l'éloquence, n'est pas une suite de démonstrations savantes, intelligibles seulement pour ceux qui ont la clef de la science ou le secret de l'énigme; c'est bien plutôt une suite de vérités claires, évidentes, que la saine raison découvre et que le bon sens des hommes saisit à l'instant même. Et si le raisonnement ingénieux et subtil, si toute démonstration savamment artificielle est fatale à l'éloquence, il y a bien aussi telle sorte de pathétique que le véritable orateur doit s'interdire et que l'antiquité ne connut jamais. L'émotion d'une âme forte à la vue d'un grand objet, l'ardeur sublime avec laquelle elle poursuit un noble but, tel est le pathétique vraiment oratoire; loin de l'affaiblir et de l'abattre, il élève et agrandit l'homme. Cet art d'approprier les raisons les plus solides et les plus convaincantes à l'intelligence ordinaire des hommes, ce soin de s'adresser uniquement aux seules passions qui sont pour chacun et pour tous les plus puissants mobiles, c'est là ce que les anciens pratiquaient au plus haut degré et ce qu'ils nous enseignent dans leurs admirables écrits. Ils avaient un sentiment élevé de toutes les convenances, et ce sentiment s'alliait chez eux avec la simplicité et la grandeur, la dignité et le naturel. Ce qu'ils appelaient l'expression des mœurs avait bien souvent une toute autre puissance que le simple raisonnement ou le lan-

gage de la passion; et bien souvent aussi l'orateur emportait par son autorité ce qu'il eût difficilement obtenu par la preuve ou l'émotion. Il y a, en effet, des circonstances où la parole d'un homme de bien est une autorité toute puissante, et il n'est pas toujours nécessaire ou utile d'émouvoir et de convaincre. Les grandes vérités même s'imposent plutôt qu'elles ne se démontrent, parce qu'elles sont les principes éternels de la vie humaine, et que vouloir les éclaircir, c'est en affaiblir le sentiment chez l'homme. Qui prouva jamais qu'on doit aimer sa patrie? Ce n'est pas là le défaut des anciens, chez qui le nom seul de patrie réveillait tant de souvenirs et un si vif enthousiasme. Mais quand, l'expression des mœurs s'alliant avec le raisonnement et le pathétique, l'orateur parle avec l'accent de l'autorité et de la conviction, alors le talent de la parole éclate dans toute sa puissance. Plaire, toucher et convaincre, c'est là ce qu'enseigne Cicéron; et il nous apprend aussi quel est, sous tous les rapports, le prix des convenances, dont ses dialogues sont d'ailleurs un si parfait modèle, par le ton de dignité et de noblesse qui y règne toujours.

Pour montrer combien les préceptes des anciens sur la rhétorique peuvent encore aujourd'hui être utiles, il nous suffira de dire quel parti nos grands orateurs ont su tirer des préceptes de Cicéron, et comment ses savantes théories se sont trouvées par là confirmées, même chez les modernes, et en des genres inconnus des anciens. Cicéron, s'occupant plus particulièrement de l'éloquence judiciaire, enseigne l'art d'agrandir les petites choses et de diminuer les grandes, de présenter une affaire sous le point de vue le plus favorable à sa cause, et il indi-

que mille moyens qui certes ne font pas la haute éloquence, mais qui annoncent dans un avocat une prodigieuse habileté, et qui sont presque toujours employés avec succès : cet art, cette habileté étonnante dans l'exposition des faits, cette discussion adroite et subtile que Cicéron explique avec complaisance, on retrouve tout cela dans nos orateurs du barreau, avec les différences pourtant qui existent entre les anciens et les modernes. Mais il est d'autres parties, dont nous avons déjà parlé, plus importantes et qui méritent davantage notre attention : je veux dire le pathétique et les preuves. C'est dans l'éloquence même de la chaire, qu'on trouvera la confirmation des théories de l'orateur romain sur les grandes parties de l'art oratoire. Qu'on se rappelle tout ce que Cicéron a écrit sur le choix et l'arrangement des preuves, et qu'on lise les sermons de Bourdaloue, et l'on verra que ce prédicateur dialecticien, par la nature de son talent et par la connaissance de son art, a rigoureusement suivi et confirmé en même temps les règles de Cicéron. Si on lit dans le même esprit Massillon, on trouvera encore chez lui l'application libre, mais exacte, de tous les préceptes relatifs au pathétique et au style. Il n'y a que Bossuet qui garde toujours l'allure libre et franche du génie, non que ses chefs-d'œuvre contredisent les règles des rhéteurs, mais parce qu'il semble, dans ses libres élans, s'affranchir de toutes les règles pour suivre sa propre inspiration. Et cependant les règles données par les rhéteurs sont-elles autre chose que les procédés naturels de l'éloquence, judicieusement observés et présentés sous forme de doctrine? Et Bossuet lui-même, que ne doit-il pas à l'étude des anciens, à

cette étude où son talent, déjà parvenu à la maturité, vint se retremper, comme pour atteindre à la perfection? N'a-t-il point perfectionné par leur commerce ce goût pur et sévère, qui le porte toujours vers ce qui est naturel et simple, vers les idées également accessibles aux plus hautes intelligences et aux esprits vulgaires? Admirable privilége d'un génie incomparable! Les esprits les plus élevés ont peine à le suivre dans son libre essor, et cependant le plus simple de ses auditeurs est éclairé de sa vive lumière. Croirait-on que toutes les convenances n'ont jamais été mieux observées que par un tel orateur? Il en est le plus parfait modèle, parce qu'il avait la dignité et le caractère d'un apôtre de la vérité.

Mais, dira-t-on, les anciens n'attachaient-ils pas trop d'importance à la perfection du style, à ce qui fait la parure et non le fond de l'éloquence, et tout ce qu'ils prescrivent là-dessus peut-il bien s'appliquer et convenir dans nos assemblées délibérantes? Non, sans doute; et, outre le génie de notre langue si différent de celui des langues anciennes, outre les modifications incalculables que la civilisation moderne a dû apporter à l'éloquence, la nécessité de parler soudainement, l'importance et la multiplicité des questions qui s'agitent sur nos tribunes, tout cela empêche l'orateur de s'appliquer long-temps à polir son style, et tout lui rappelle au contraire que sa mission est d'éclairer les esprits et non de charmer ses auditeurs. L'œuvre de l'éloquence consiste pour nous à éclairer, à instruire, et celui-là seul a atteint ce but qui a fait briller la lumière à tous les yeux et porté la conviction dans les âmes. Cependant il faudrait bien se garder de juger de la puissance de la

parole chez les anciens, et des procédés ordinaires de l'éloquence, uniquement d'après ces monuments admirables qui nous en sont restés; d'après ces discours qu'une main habile retouchait et rendait plus parfaits, il est vrai, mais en faisant disparaître toutes les traces de la parole soudaine et inspirée. Cette éloquence qui nous apparaît aujourd'hui sous des formes si belles, si harmonieuses, si achevées, ne se produisait pas, il s'en faut de beaucoup, avec le même appareil, dans les luttes du forum; et là encore, comme chez les modernes, la grandeur du sujet et la chaleur du combat ne laissaient guère le loisir de parer et d'orner le discours; là aussi il fallait prouver qu'on avait pour soi la raison, le bon droit, la justice; et ce n'était pas tout, car il fallait par les grands mouvements de la passion entraîner les volontés, subjuguer une assemblée turbulente et indocile. On peut bien reprocher à la Grèce et à Rome d'avoir été trop éprises du charme de la parole; mais à en juger par les grands effets qu'elle produisait, on doit croire que cette parole ardente et rapide n'était bien souvent que le cri d'une âme forte et convaincue. Nous pouvons le croire, l'éloquence s'est produite sous toutes les formes possibles chez les anciens; et s'ils ne peuvent nous donner le génie, qui est un don de la nature, nous trouverons toujours dans les traités de Cicéron des conseils sages et utiles, une connaissance de l'art approfondie et solide, des vues élevées et fécondes sur toutes les parties dont se compose ce grand art de la parole; enfin il apprendra à nos orateurs, à quels travaux ils doivent se soumettre avant de prétendre à éclairer les autres hommes, et comment ils pourront mettre en œuvre toutes les res-

sources qu'ils auront acquises, par de longues années d'un travail assidu et d'une pratique constante.

Maintenant qu'il y ait dans Quintilien un assez grand nombre de préceptes inutiles, et qu'à l'exemple des autres rhéteurs de la Grèce et de Rome, il ait donné trop d'importance à certaines parties d'un bien faible intérêt pour le véritable orateur; qu'un critique aussi habile fasse quelquefois consister l'éloquence dans des procédés, à la vérité ingénieux, mais frivoles; que tout ce qu'il dit, par exemple, sur l'action et la mémoire, quelque vrai qu'il soit d'ailleurs, ne puisse aboutir qu'à entraver même le véritable talent, si toutefois un homme né pour l'éloquence peut se soumettre à étudier, à pratiquer tant de préceptes frivoles : voilà ce dont on est forcé de convenir. Mais Quintilien n'avait pas vu de véritables orateurs, et rien ne pouvait, sous Domitien, lui donner une idée de l'antique éloquence. Il n'y avait alors que des déclamateurs, des esprits brillants et frivoles, et rien n'est plus mortel à l'éloquence que la déclamation, que le désir et le besoin de briller. Sans doute, l'habile rhéteur avait le sentiment de l'éloquence des anciens temps, et il travailla sa vie entière à en ramener le goût; mais que pouvait-il contre le torrent qui entraînait tout? Et que peut un livre, quelque solide et bien pensé qu'il soit, pour ramener et faire fleurir l'éloquence, quand mille causes diverses se réunissent pour la détruire? La liberté est nécessaire à l'éloquence; elles se soutiennent l'une l'autre, et disparaissent ensemble. Et cela seul fait comprendre pourquoi tous ceux qui ont écrit sur l'éloquence, à diverses époques, ont été impuissants à en retarder la corruption, à arrêter les pro-

grès du mauvais goût. Après Aristote, la Grèce n'a plus produit de grands orateurs, et l'éloquence romaine est morte avec Cicéron : on ne s'avise guère de tracer les règles d'un art au moment où cet art grandissant toujours, semble ne devoir jamais périr. Étudions néanmoins leurs traités pour y apprendre quelle fut l'éloquence chez les anciens, et quelle idée ils se faisaient du parfait orateur.

L'enseignement historique ayant succédé, de nos jours, à l'enseignement dogmatique, celui où excellent surtout Aristote et Cicéron, on pourrait croire que nous devons étudier la rhétorique sous un nouveau point de vue; il n'en est rien pourtant. Les préceptes de rhétorique, donnés par les anciens, doivent être toujours la base première de toute instruction solide. Il faut s'être fait une idée nette et précise d'un art quelconque; il faut en connaître les préceptes éternels et immuables; il faut savoir ce qui en constitue la plus haute beauté, avant de pouvoir étudier cet art dans les nombreuses applications qu'en ont faites les divers peuples. Et pour l'éloquence, il faut savoir ce qui en fait la beauté parfaite, avant d'en étudier les divers monuments, sous le point de vue de l'art et sous le point de vue historique. Sans cela on confondrait ce qui n'est qu'accidentel et passager avec ce qui est toujours beau, toujours vrai. Enfin, pour comprendre la haute éloquence, il faut s'être formé de bonne heure au grand et au sublime. Sans doute, c'est par l'âme que nous sentons la grande beauté dans tous les genres, et nous ne pouvons pas ici suppléer à ce qui nous manque; cependant, nous sommes toujours les maîtres de développer en nous les nobles sentiments et de vaincre les basses passions.

Il y a un art du sublime que Longin nous enseigne. Ce qui fait défaut dans Quintilien, ce qui seul inspire l'éloquence, l'élévation et la force de l'âme, nous le trouvons dans les pages véhémentes de Longin. Il nous rappelle les vues élevées de Platon, et nous apprend que la générosité, le dévoûment, le mépris des richesses, l'amour du juste et de l'honnête, peuvent seuls élever nos pensées et nous porter vers le sublime. Salutaire leçon, donnée par le dernier des rhéteurs de l'antiquité! Sage précepte, que nous devons méditer sans cesse, et qui renferme toute la vraie littérature!

LE GOUT, SES ÉLÉMENTS, SES PRINCIPES,

Par M. J. CORTIE, Licencié ès-lettres, Régent de Sixième

au Collége de Perpignan, membre résidant.

Il est dans le domaine de l'esprit une question, moitié philosophique, moitié littéraire, dont l'importance est grande et la solution difficile. C'est la question du goût. Invoqué à chaque instant dans les diverses circonstances de la vie humaine, le goût entre surtout comme élément indispensable dans les productions de l'art, dont il fixe le caractère, contrôle les procédés et marque le but, exerçant par là l'influence la plus manifeste sur le développement des destinées sociales. Qu'est-ce donc que le goût? Quels en sont les éléments et les principes? Et, d'abord, y a-t-il ici des principes? Doit-on reconnaître, en matière de goût, une loi souveraine qui sanctionne les jugements et les œuvres, ou bien l'anarchie artistique existe-t-elle en droit par l'absence de toute autorité légitime? Tels sont les principaux points à examiner dans la question dont je vous parle. Je n'ai pas la prétention de vous exposer, sur un sujet aussi délicat, une théorie proprement dite. J'oserai seulement, Messieurs, soumettre à votre bienveillante appréciation quelques idées consciencieuses, fruits, prématurés peut-être, d'un sincère amour de la vérité. J'ai pensé qu'un travail sur cette matière pour-

rait être favorablement accueilli dans une Assemblée qui s'honore d'entretenir et de propager dans notre pays le culte de l'art et l'habitude des récréations intellectuelles.

Le goût, tel que nous l'entendons, consiste dans la faculté de percevoir le beau. Emprunté à l'un des cinq sens, ce nom est évidemment impropre, puisque la prérogative qu'il désigne n'offre rien de matériel, ni dans sa nature, ni dans son objet; mais l'emploi de cette métaphore est, jusqu'à un certain point, justifié par l'analogie. Le goût, en effet, s'attache au beau comme à l'aliment de notre âme; il en aspire la substance; il en distingue les nuances diverses; il en savoure, en un mot, l'inexprimable douceur. C'est dans l'exercice de cette faculté merveilleuse que l'homme trouve la source de ses jouissances les plus exquises, les plus variées et les plus pures.

Mais quel est dans l'esprit humain le principe de ces émotions délicieuses que procure à l'homme de goût la contemplation du beau? A la vue d'une figure expressive, d'un site agréable, d'un objet artistique présentant les caractères d'une conception heureuse et d'une exécution irréprochable, l'âme s'éveille; un charme tout particulier la séduit et la captive; nous sentons naître et se développer en nous une sorte de joie indéfinissable. Cependant, cette satisfaction n'est pas parfaite: il s'y mêle, malgré nous, une certaine hésitation qui en altère la plénitude; nous nous défions de nous mêmes, et nous semblons craindre que ce plaisir, auquel nous nous abandonnons, ne soit le résultat illégitime d'une illusion qui nous égare. Effectivement, si, par notre propre atten-

tion ou par les avis d'une expérience étrangère, nous arrivons à découvrir dans l'objet de notre contemplation certains défauts, que la raison seule peut saisir, le plaisir diminue, bien que l'impression reste la même; au contraire, si la réflexion vient justifier les mouvements de notre sensibilité, le plaisir augmente aussitôt, et nous nous y livrons alors avec un sentiment de sécurité, qui le fortifie et le complète.

Les plaisirs du goût supposent donc dans leur plénitude la coopération de deux facultés essentielles : la sensibilité, qui reçoit les impressions; la raison, qui s'applique à ces premières données, les examine et les sanctionne.

L'intervention de la raison dans la perception du beau est nécessaire et souveraine : nécessaire, puisque sans elle les sensations sont changeantes, fugitives, impuissantes à satisfaire ce besoin de l'âme qui nous attire vers le beau; souveraine, car aussitôt que le jugement a commencé d'exercer son contrôle, la sensibilité n'est plus en rapport avec les objets que par l'intermédiaire de la raison, dont les décisions déterminent d'une manière irrésistible notre plaisir ou notre peine. Ce sont là des faits universellement constatés par l'expérience. Nul ne saurait les révoquer en doute. Ils dominent, dans la pratique, ceux-là même qui, par théorie, seraient portés à les nier. De quelques idées qu'on le suppose imbu, on ne peut concevoir qu'un homme éprouve en présence d'un objet des jouissances complètes, s'il ne le trouve beau, et qu'il le trouve beau, je ne le dirai pas pour tout le monde, ce qui serait le comble de l'absurdité, mais même pour lui seul, si cet objet n'a fait qu'agréer à sa sensibilité sans obtenir le suffrage de

sa raison. Gardons-nous, du reste, de confondre le goût intellectuel, celui qui s'attache au beau, avec le goût physique, qui a le bon pour objet. S'agit-il du beau? la volonté la plus opiniâtre ne pourra nous faire aimer ce que notre raison désapprouvera. Dans le goût physique, c'est précisément tout le contraire qui arrive, et tous les efforts de la raison sont impuissants à modifier les impressions reçues. Dans le premier cas, le sentiment résulte du jugement, qui est absolu; dans le second, les jugements, qui sont personnels, viennent toujours à la suite des sensations. C'est une distinction qu'il est essentiel de ne pas perdre de vue; car elle est radicale et peut prévenir beaucoup d'erreurs.

Toutes ces considérations se rapportent directement au but que nous voulons atteindre. Elles ne tendent à rien moins qu'à prouver l'existence des règles du goût. Admettre, en effet, la puissance et la nécessité du jugement dans les questions de goût, n'est-ce pas admettre qu'il existe, en dehors des modifications de la sensibilité, des principes régulateurs en vertu desquels nous exerçons ce jugement? Et si tout le monde est d'accord sur le premier point, n'avons-nous pas à l'appui du second l'argument si respecté du consentement unanime?

Supposons un instant que ces principes n'existent pas : nous tombons aussitôt dans des conséquences absurdes. Si les principes du goût n'existent pas, le beau n'a d'autre mesure que notre satisfaction particulière. Mais si tout ce qui plaît est beau par cela seul qu'il plaît, il s'ensuit que tout est beau; car, dans l'infinie variété des tempéraments et des dispositions particulières, il n'est pas un seul objet qui ne

puisse plaire au moins à un homme. Réciproquement, et par une raison semblable, tout serait laid, l'objet le plus généralement regardé comme beau devant infailliblement trouver dans l'innombrable quantité des individus quelque nature exceptionnelle qui le repousse. Il n'y aurait ni beau ni laid, ou plutôt tout serait à la fois beau et laid, ce qui implique contradiction; car la distinction du beau et du laid est aussi innée dans l'homme que la distinction du bien et du mal, sur laquelle se fondent les principes rarement contestés de la loi morale.

Voilà donc l'existence des règles du goût démontrée par un raisonnement méthodique, basé sur une de ces vérités premières qui s'imposent à nous par la force de l'évidence. Le goût n'est pas, comme on l'a quelquefois prétendu, une chose essentiellement relative. Il ne se borne pas à recevoir des impressions. Il juge les objets et il motive ses jugements. Le goût a des principes : la raison le proclame et l'expérience le confirme. Quels sont ces principes? — Tâchons, Messieurs, de le déterminer.

Si, tout en admettant dans le goût la nécessité des principes, chacun était libre de les choisir ou de se les faire, l'on comprend aisément que cette anarchie dont nous parlions tout-à-l'heure, bien que ne régnant pas en droit, existerait de fait par la multiplicité des théories. Il faut donc, autant que possible, dans l'intérêt de l'esprit humain et de l'art, ramener à l'unité tous les principes divergents, par la consécration d'un principe supérieur, inviolable, sous l'empire duquel pourront légalement se faire jour les divers systèmes.

Si nous connaissions le beau en lui-même, ce principe se trouverait par cela seul établi.

Or, la beauté absolue réside en Dieu. Nous ne pouvons contempler ici-bas que des reflets plus ou moins affaiblis de cette beauté infinie. Parmi les êtres dont se compose l'ensemble de la création, celui qui reproduit le mieux la nature divine, et qui, par conséquent, se rapproche le plus de ce type de beauté que nons concevons sans le comprendre, c'est l'homme, considéré dans la triple combinaison de sa nature spirituelle. La réunion de ces trois caractères : sensibilité, intelligence, volonté, sera la mesure à laquelle nous nous en rapporterons sans cesse dans l'appréciation de la beauté. La sensibilité, c'est la vie, avec ses plaisirs et ses peines; l'intelligence, c'est le vrai; la volonté, convenablement dirigée, c'est le bien: trois attributs qui sont les éléments de trois différents genres de beauté, et dont la réunion constitue la beauté parfaite, dans les limites que Dieu a fixées à la connaissance qu'il nous en donne. Entre ces divers ordres de beauté, il existe une certaine hiérarchie. A la beauté morale appartient, sans contredit, le premier rang; car c'est par l'emploi de sa liberté conformément à l'idée du bien, que l'homme semble se rapprocher le plus de son créateur. Et remarquez, Messieurs, que le principe de cette beauté morale est à peu près le seul privilége que l'on n'ait pas disputé à l'humanité. La sensibilité, sauf les passions d'un certain ordre, nous est commune avec les animaux qui nous entourent. Certains physiologistes, des philosophes même, ont combattu, au nom de la brute, contre les prétentions de l'esprit humain, le monopole des facultés intellectuelles; mais la distinction du bien et du mal, le sentiment du devoir, le mérite et le démérite, les jugements inévitables de la conscience

morale, sont des notions et des faits dont on reconnaît à l'homme la possession exclusive, quelles que soient d'ailleurs l'origine et la portée qu'on leur attribue. Dans les arts, comme dans la vie réelle, ce sera donc faire preuve d'un goût excellent que de préférer les pures inspirations de la vertu aux plus brillants éclairs de l'intelligence ; tandis que l'intelligence, qui reste à nos yeux l'apanage inaliénable de la nature humaine, sera préférable à la sensibilité pure et simple, propriété commune du règne animal tout entier.

L'application de ces principes s'étend au monde physique ; car ce n'est pas seulement dans les objets qui participent de notre personnalité que se distinguent ces trois caractères, éléments du beau véritable. Toute la nature en porte l'empreinte. Dieu, il est vrai, l'y a gravée moins profondément que dans l'âme humaine, ce chef-d'œuvre de la création ; mais elle s'y montre presque toujours avec plus d'éclat que dans les productions du génie de l'homme. L'aspect d'une campagne délicieuse, fertile en productions salutaires, couverte d'arbres utiles, illuminée par les rayons d'un brillant soleil, ne fait-elle pas naître en nous l'idée d'une bonté, d'une intelligence et d'une puissance infinies? Pourquoi déclarons-nous moins belle la vue d'un désert aride et désolé, si ce n'est que nous y trouvons moins sensible cette triple émanation de la beauté spirituelle?

Telle est cette loi souveraine dont nous avions reconnu la nécessité. L'application en est simple et infaillible. Dans le monde de l'art, par exemple, où la conformité d'opinion est une chose à la fois si désirable et si rare, elle nous offre un moyen aussi sûr que facile de diriger nos jugements. L'on peut dire

hardiment que, depuis la création la plus vaste jusqu'au moindre détail, une pensée sera d'autant plus digne de notre suffrage, qu'elle révélera chez celui qui l'a produite une sensibilité plus grande, une intelligence plus heureuse, une volonté plus ferme de faire le bien.

La beauté divine, reflétée dans l'âme humaine et perçue par la conscience, est, vous le voyez, Messieurs, notre règle, notre mesure, notre terme de comparaison dans les opérations du goût. Ce principe, dont j'ai essayé de démontrer régulièrement la réalité, ne demande, pour être connu, ni des études spéciales, ni de laborieuses recherches. Au contraire, il existe originairement dans l'intelligence de tout homme, parce que tout homme trouve dans sa conscience le témoignage irrécusable de la supériorité de sa nature. Aussi, s'agit-il, dans le perfectionnement du goût, non pas d'acquérir la connaissance d'une vérité qui nous appartient déjà; mais d'empêcher cette notion primordiale de s'obscurcir sous l'influence de l'éducation, des passions et des théories arbitraires. Quant à la sensibilité, bien que nous la subordonnions à la raison, en tant qu'élément appréciateur du beau, nous sommes loin toutefois d'en méconnaître l'importance. Si c'est par la raison que nous connaissons le beau, c'est par la sensibilité que nous l'aimons et que nous sommes portés à le rechercher. Otez l'amour du beau, vous enlevez les jouissances qu'il procure; à quoi sert dès lors la connaissance des éléments qui le constituent?

Or, Messieurs, cette passion pour le beau, indispensable au goût, et principe des caractères élevés, ne nous est pas donnée ou refusée par un caprice

de la Providence. La Providence ne nous fait ni bons ni mauvais : elle nous fait libres; mais elle met en nous, à côté des inclinations dépravées, le germe de toutes les belles passions. Heureux celui qui a pu protéger et féconder cette précieuse semence! En échange des soins qu'il aura mis à conserver ses dons, la Providence lui réserve d'inappréciables faveurs. A lui, dans les arts, cette faculté d'admiration qui est, selon la belle expression de Cousin, le signe d'une raison élevée servie par un noble cœur. A lui, dans le monde, les fécondes illusions de l'idéal, dont les déceptions les plus amères ne tariront jamais la source. A lui les élans de la générosité, l'exaltation du dévoûment, les joies intimes et profondes que procure l'accomplissement du devoir. A lui cette confiance inaltérable, qui cherche, reconnaît et bénit le doigt de Dieu jusque dans les misères de la vie. A lui seul, enfin, cet enthousiasme sublime qui nous unit au Créateur par les aspirations sincères et libres de la reconnaissance et de l'amour.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU JURY DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

Par M. **AUGUSTE LLOUBES**, membre du Conseil-Général,
ancien Maire de Perpignan, rapporteur.

Messieurs,

Je viens, à la fois, obéir aux instructions transmises par la Commission impériale, et remplir le mandat dont vous m'avez chargé, en faisant un rapport succinct sur les objets partant du département pour aller figurer au Palais de l'Industrie.

Et d'abord, je crois indispensable de présenter quelques considérations destinées à expliquer la nature de l'envoi.

Le Jury, dont nous sommes tous membres, a non-seulement suivi les instructions que lui traçaient ses attributions; mais prenant conseil de son dévoûment aux intérêts du pays, il a usé de toute son influence et des moyens dont il pouvait disposer pour appeler à concourir le plus grand nombre de producteurs ou d'industriels. Si les résultats n'ont pas rempli son attente, il faut s'en prendre un peu aux effets désastreux de l'épidémie, qui a sévi pendant long-temps dans notre beau département, et beaucoup à l'apathie des habitants, toutes les fois qu'il s'agit de se produire

au dehors. Cette circonstance, en opposition directe avec la vivacité naturelle de leur caractère, est d'autant plus fâcheuse, qu'elle les prive des bénéfices qu'ils retireraient en s'attachant à être moins ignorés. Cela dit, je dois quelques justifications à la fabrication grossière des objets en laine présentés.

Le jour où nous avons été assez heureux pour appartenir à la France, notre industrie manufacturière a cessé d'exister. Les métiers, dont les produits étaient recherchés depuis les côtes d'Italie jusqu'à celles du Bosphore et de la Barbarie, cessèrent de battre, en présence de la concurrence des autres métiers du reste de la France, dont nous devenions une province. Notre position de pays de transit entre la France, l'Espagne et ses possessions en Belgique, fut profondément modifiée, et une barrière de douanes nous ferma l'accès des pays au-delà des Pyrénées, dépendant de la couronne d'Aragon, dont le nôtre était un des plus beaux fleurons, comme une barrière politique nous fermait l'accès des pays du Levant, amis du royaume dont nous venions d'être détachés. Toutes ces causes firent que l'industrie locale de tissage et de teinture, alors si florissante, n'eut plus de raison d'être, et disparut, ne léguant aux générations nouvelles d'autres souvenirs que le nom de quelques grands fabricants inscrits sur les rues de notre ville. Toutefois, dans quelques rares villages de nos montagnes, à portée, par leur position frontière, de pouvoir écouler leurs produits en Espagne ou en France, suivant leur convenance, la fabrication des tissus de laine ne cessa pas complètement. Mais, réduite à de minces proportions, et stationnaire dans ses procédés, elle tend à s'effacer devant les perfec-

tionnements, en arrière desquels il n'est plus permis aujourd'hui de se tenir : aussi, Messieurs, en statuant sur l'admission des produits fabriqués, n'avons-nous pas entendu les accepter pour qu'ils supportent le parallèle avec les produits des contrées où le progrès a été en croissant; mais bien pour qu'ils donnent une idée, soit par leur perfection relative, soit par leur prix de vente, des services que rendent encore aux besoins locaux les hommes industrieux qui ne s'effraient pas d'une concurrence, contre laquelle il leur est impossible de lutter.

J'indiquerai, à leur place, les objets exposés qui trouvent un débouché ailleurs que dans la consommation locale.

Je pourrais bien faire le relevé des productions que nous étions en droit de voir figurer à l'exposition, et qu'il est très regrettable de ne voir briller que par leur absence; mais je ne le ferai pas, parce que cela me conduirait peut-être à ne pas assez voiler les personnes auxquelles le Jury pourrait adresser justement le reproche de s'être trop renfermées dans leur égoïsme. Cela fera ressortir davantage la bonne volonté de celles dont je vais avoir à retracer ci-après les noms.

MM. Benet (Pierre) de Tautavel, Cases (Joseph) de Casteil, Alazet, de Latour-de-France, Durand, de Saint-Nazaire, exposent du miel blanc. La qualité en est irréprochable, et ce produit se distingue par un parfum particulier que peuvent seules donner les nombreuses plantes aromatiques de nos montagnes que les abeilles vont butiner. Le miel de notre département est généralement connu, dans le commerce, sous le nom de miel de Narbonne : espérons que les résultats de l'exposition lui restitueront sa véritable origine.

MM. Hortet, à La Preste, Mercader, à Vernet-les-Bains, Bouis (Dominique) aux Graus d'Olette, actuellement à Perpignan, tous propriétaires d'établissements thermaux, ont exposé des eaux minérales. Les vertus thérapeutiques des eaux dont notre département est si abondamment pourvu, sont trop connues, pour qu'il soit nécessaire de les faire ressortir ici. Il est utile toutefois que quelques échantillons figurent à une exposition à laquelle tout l'univers est convié.

MM. Lloubes (Auguste) à Perpignan, Barthe, à Latour-de-France, exposent de l'huile d'olives à bouche. En présence de la concurrence toujours croissante que l'huile sans saveur extraite de la graine de sésame fait à l'olivier, dont la culture est si précieuse pour le Midi de la France, et de la prévention que la Provence seule produit des huiles fines pour la table, il est heureux de pouvoir faire connaître que les Pyrénées-Orientales produisent aussi, et abondamment, des huiles fines et d'un rendement très avantageux dans leur emploi culinaire, à cause de leur constitution généreuse. Notre département est celui de France où il se récolte le plus d'huile d'olives; il n'est donc pas sans importance de le faire apprécier à ce point de vue.

MM. Roussel (Calixte) à Rivesaltes, Bonnet-Desmazes (Laurent) à Saint-Laurent-de-la-Salanque, Caloni (Auguste) à Collioure, Coronat (Charles) à Latour-de-France, Rey (Louis) à *idem*, Bassal (Célestin) à Rivesaltes, présentent de nombreux échantillons de vins fins et de commerce, ainsi que d'eau-de-vie de muscat. Il me paraît indispensable de placer ici quelques observations: Si la France est le pays du

monde qui produit le plus de vins et de meilleurs vins, le Roussillon est, à son tour, le pays de France, qui, relativement à sa surface, produit le plus de vins et en qualités supérieures.

Les crus généreux de la plaine, réservés pour l'exportation à l'intérieur et à l'extérieur, n'ont point d'égaux. Employés en France, ils servent à relever tous ces petits vins qui s'y récoltent en abondance, et qui, cependant, ne feraient point la fortune des contrées où on les produit, si les coupages avec les Roussillon surtout n'en facilitaient pas le déplacement, et n'en assuraient pas la conservation. — Exportés au-delà des mers, ils trouvent dans les deux Amériques un débouché toujours croissant, et ils possèdent seuls l'avantage précieux de se bonifier au lieu de se décomposer en traversant la Ligne.

Conservés chez les producteurs, ils acquièrent, en vieillissant, une finesse et une saveur qui, loin de les priver de leur force, la concentrent davantage et en font les vins de dessert les plus exquis. L'introduction récente des vins d'Espagne a fait reconnaître combien nos vins de toutes sortes leur étaient supérieurs : cette circonstance est d'autant plus heureuse, que l'exposition va faire briller dans tout son éclat la branche la plus importante de notre industrie agricole et commerciale.

Tous les types principaux de nos vins, et ils sont nombreux, seront représentés. Les crus de Latour, produisant des vins de commerce et des vins de table ayant beaucoup d'analogie avec le Bourgogne ; les crus de Rivesaltes, Baixas, Espira, Tautavel, Maury, Salses, Perpignan, Banyuls et Collioure, figureront

dignement, et le Jury départemental doit, je crois, signaler d'une manière particulière les exposants ci-après : Bonnet-Desmazes, Laurent, à Saint-Laurent-de-la-Salanque, Roussel (Calixte) à Rivesaltes, Bassal, (Célestin) à Rivesaltes, comme ayant tous présenté de beaux et de nombreux échantillons.

MM. Bonnet-Desmazes (Laurent) de Saint-Laurent-de-la-Salanque, Vallarino (cadet) de Perpignan, Durand (Sauveur) de Saint-Nazaire, ont exposé du froment, de la graine de luzerne, de l'orge et de l'avoine. Tous ces grains sont remarquables par leur poids à l'hectolitre, et nous devons désigner particulièrement à l'examen du Jury national, le froment qui est employé spécialement à la régénération de la semence dans notre département et qui est si recherché par les cultivateurs du Languedoc, auxquels il procure de magnifiques récoltes; et la graine de luzerne qui n'a subi aucune préparation par l'huile pour la lustrer et est pure de tout mélange de graines étrangères. Ces deux produits des *terres salanques* ont un type particulier, et leur débouché à l'extérieur est considérable : la graine de luzerne se vend principalement, à Rouen, pour la teinture, et dans le reste de la France et de l'Allemagne pour l'ensemencement des prairies.

MM. Bonnet et Durand, déjà nommés, présentent aussi des toisons de laine métis et de laine mérinos, en suint. La finesse, le nerf et le rendement de ces laines seront certainement appréciés à l'exposition; ces produits donneront une idée des bons résultats que peut offrir dans ce département l'éducation de l'espèce ovine.

MM. Vallarino (cadet) et Fossaty (Joseph) de Per-

pignan, présentent des chocolats de leur fabrication: ces exposants doivent être recommandés d'une manière particulière. Dans notre département, le chocolat, cet aliment, à la fois sain et substantiel, est un véritable produit alimentaire, et sa fabrication a lieu dans des conditions que ne surpassent certainement pas les perfectionnements usités dans le Nord, où l'on ne fait guère du chocolat qu'un bonbon. Travaillé, ici, à la pierre, il perd moins son arôme que dans les pays où une machine est employée à sa fabrication, ce dernier procédé exigeant, pour que la pâte n'adhère pas aux cylindres, un degré trop élevé de torréfaction du cacao. La consommation considérable de chocolat qui se fait dans le département, et l'exportation qui en est très grande, rendent cette branche d'industrie fort importante.

M. Vallarino (cadet), expose aussi des $^3/_6$ de marc de raisin et des $^3/_6$ de pomme. C'est exceptionnellement qu'il a été tenté, cette année, de fabriquer du cidre, et le $^3/_6$ de marc peut seul être considéré comme un produit du pays. Il s'en distille annuellement des quantités considérables; et le Roussillon est la contrée qui, par la générosité de ses vins, procure l'emploi le plus avantageux de la rafle. Les $^3/_6$ de marc, malgré leur goût particulier, sont très recherchés, et ont un débouché continuel dans les États d'Allemagne, où l'on aime leur saveur. Le département possède un nombre très grand de fabriques de $^3/_6$.

MM. Rozès (frères), à Collioure, présentent des échantillons de bouchons de diverses qualités : ils devraient être encouragés, leur fabrication ne s'exerçant que sur le liége de notre province. La culture du

chêne-liége a pris de grands développements dans notre pays, où cet arbre précieux est indigène; la qualité du liége récolté vient après celle du liége de Catalogne, qui est le meilleur entre tous.

M. Bougnol (cadet), de Saint-Paul-de-Fenouillet, présente des échantillons nombreux de bimbeloterie de buis, sortant tous de ses ateliers: une mention particulière lui est due. Il a donné à sa fabrication une extension considérable; il a inventé des outils, qu'il a substitués à l'emploi grossier de la hache; et, enfin, après avoir débuté par l'ébauche de tous les objets, qui étaient envoyés à Saint-Claude (Jura) pour être finis, il a réuni à ses ateliers la dernière confection, et la main d'œuvre profite tout entière à nos compatriotes. Son exemple a eu pour résultat d'amener dans le département beaucoup d'ouvriers de Saint-Claude, qui s'y sont fixés et ont même envahi les communes limitrophes de l'Aude, où ils se sont établis pour leur compte. Le fini et le bas prix de la bimbeloterie de M. Bougnol sont remarquables. Cette industrie est d'autant plus importante que les buis sont épuisés dans les forêts du Jura, tandis que celles de notre département et de l'Aude en sont abondamment pourvues.

M. Respaud (Jacques), à Olette, présente des gourdes en peau de bouc, dont le travail est très beau. C'est encore un homme intelligent à citer: il est parvenu à faire rechercher les produits de son travail sur tous les points de la France, et, en particulier, dans les ports d'embarquement.

M. Busquet, à Saint-Paul-de-Fenouillet, expose du sumac en poudre et des cristaux de tartre; le sumac vient spontanément dans nos forêts. Il s'en exporte

des quantités considérables à Rouen, où on l'emploie à la teinture. Il est heureux que M. Busquet ait tiré parti d'un produit naturel qui n'était pas utilisé jusqu'à lui.

Les cristaux de tartre de cet exposant sont tels qu'on les extrait des bassins de dépôt des distilleries de $^3/_6$. Il y a peu d'années que ces résidus sont utilisés dans le Midi, où ils constituent maintenant le bénéfice le plus net de la distillation. L'emploi des tartres bruts ou purifiés est considérable dans l'industrie. Ils servent, surtout, à la coloration des fromages de Hollande. Le département retire un profit notable du produit du tartre lorsque la vigne est dans des conditions normales.

Le même M. Busquet et M. Barthe, à Latour-de-France, exposent du vinaigre de vin de très bonne qualité. Cette branche secondaire de l'industrie vinicole n'est pas encore développée, comme elle pourrait l'être. La consommation et l'emploi du vinaigre sont considérables; et quand on songe qu'ailleurs la fabrication du vinaigre de vin exige certains procédés particuliers, tandis qu'ici il peut être obtenu, soit du vin, soit du marc de raisin, avec la plus grande facilité, et que beaucoup de contrées de la France n'emploient que du vinaigre de bois, on peut s'étonner à bon droit que nos vinaigres de vin, qui réunissent toutes les conditions de bonne qualité et de bas prix, ne soient pas plus demandés : espérons que l'exposition, qui les mettra en relief, les fera rechercher.

M. Paillés (Jacques) à Saillagouse, présente des échantillons de bas blancs et noirs en laine.

Cette industrie mérite des encouragements : elle occupe pendant l'hiver un grand nombre de femmes

et de jeunes filles dans les cantons élevés de notre département, dont la neige couvre le sol pendant plusieurs mois, et où les bras trouveraient difficilement un autre emploi. Des métiers ont été installés depuis quelque temps pour fabriquer des bas; mais ils n'ont point diminué la production à la main, et l'on n'emploie exclusivement que de la laine filée dans le pays.

Le commerce des bas de laine est considérable : il s'en exporte en Espagne; la Provence, ainsi que la rivière de Gênes en procurent un grand débouché. M. Paillés, ainsi que l'on peut en juger, produit dans de très bonnes conditions.

M. Roger (Michel), à Prats-de-Molló, expose des draps de diverses qualités, de la flanelle et des couvertures en laine. C'est un de ces fabricants courageux dont nous avons parlé au début ds ce rapport. Ses produits communs s'adressent à un grand nombre de consommateurs, et par cela seul sont intéressants. Il peut les livrer à bas prix, et le Jury doit les recommander à l'examen du Jury national.

M. Pompidor (Louis), à Prats-de-Molló, présente des espardilles à brodequin et des espardilles simples. Cette industrie est très importante dans cette commune et dans le reste du département. La population pauvre ne fait presque usage que de cette chaussure économique et légère, non-seulement pendant l'été, mais aussi pendant une bonne partie de l'hiver; cette chaussure ne contribue pas peu à rendre plus apparente l'agilité des habitants de nos campagnes. Cette fabrication utilise dans notre département beaucoup de bras; elle est produite surtout avec des chanvres tirés de Bologne. Le pays et les environs de Grenoble four-

nissent à peu près un quart de la plante textile nécessaire aux ateliers existants; le peignage n'a guère lieu qu'à Perpignan et est fait à la main. Cet exposant, dont les produits sont remarquables, devrait être vivement recommandé.

MM. Bardou (Joseph) et Bardou (Pierre), à Perpignan, présentent, chacun pour leur compte, dans seize boîtes, des échantillons variés de papier à cigarrettes de leur fabrication. Je ne suivrai pas dans ses progrès extraordinaires l'emploi du papier à cigarrettes. Circonscrit d'abord à l'Espagne, à notre département et à quelques points du littoral méditerranéen français, il est passé aujourd'hui dans les habitudes de toute la France, et sa fabrication constitue à Perpignan une véritable industrie. Les exposants ont fait comme le Gouvernement, en cherchant à flatter sans cesse le goût des consommateurs: leurs papiers sont composés avec divers parfums, et doivent procurer aux fumeurs des délices qu'eux seuls peuvent apprécier.

La marque des exposants est très recherchée dans toute la France, celle du premier surtout, et le Jury leur doit une recommandation particulière auprès du Jury national.

M. Caloni (Auguste), à Collioure, déjà nommé, envoie des bocaux d'anchois salés. L'industrie qu'il représente à l'exposition, est considérable dans les communes de Collioure, Port-Vendres et Banyuls, qui sont contiguës. De mai à octobre, elle emploie de nombreux bateaux qui se livrent à la pêche de la sardine et de l'anchois dans notre mer, dont les fonds particuliers et les côtes rocheuses, ont le privilége d'attirer annuellement, en grande

abondance, ces deux précieux poissons. Un nombre infini de femmes et d'hommes hors d'état de tenir la mer sont employés à la salaison, à la réparation, à l'étendage des filets, et à la construction des barils.

Les anchois des trois communes ci-dessus, remarquables par leur grosseur et finement préparés dans la saumure au brun-rouge, sont expédiés dans toute la France en barils ou en bocaux, au gré des consommateurs. Préparés au sec, au sel blanc et pressés, ils trouvent un emploi considérable à Gênes, d'où on les répand dans tout le Piémont et l'Allemagne.

Cette industrie importante produit, dans quelques mois, plusieurs centaines de mille francs.

Les bocaux exposés par M. Caloni, attireront certainement l'attention du Jury national.

M. Fourcade, François, à Saint-Paul-de-Fenouillet, présente une charrue araire en fer à trois rechanges, de son invention. C'est encore un des habitants de cette commune si intelligente et si industrieuse, que nous avons déjà nommée; nous devons le recommander tout particulièrement.

Frappé des inconvénients que présente dans certains cas l'araire en bois, si usitée dans notre département pour beaucoup de travaux, M. Fourcade a cherché à les éviter.

L'araire en bois, indispensable quand il ne s'agit que de déchirer la terre dans les fonds arrosables ou dans ceux que l'on veut ameublir rapidement, entre avec difficulté dans le sol, exige un tirage assez fort et est très sujette à se démancher; elle rend toutefois, par la simplicité de sa forme toute primitive, des services incontestables. L'araire de Monsieur Fourcade, destinée à la remplacer, est simple

dans son mécanisme et d'une construction solide; son soc a la forme de celui de l'araire en bois; deux ailes en fer, fixes ou mobiles à volonté, sont très ingénieusement adaptées sur le soc, et sont destinées à écarter légèrement à droite et à gauche la terre soulevée. Des expériences faites sur des terrains de nature différente et dans des vignes, pour lesquelles cet instrument sera d'un emploi fort utile, ont constaté que le tirage en était facile, qu'il produisait un on travail, et que c'était une bonne acquisition pour l'agriculture.

M. Fourcade ne s'est pas borné à l'obtention d'un brevet; il a monté en grand la fabrication de ses charrues, dont il a fait une industrie, et il commence déjà à en exporter des quantités considérables en Algérie.

Le Jury a pensé que les pièces présentées expliquaient suffisamment la charrue Fourcade, et n'a pas compris l'age dans l'envoi fait à Paris.

M. Barthe, à Latour-de-France, présente des cocons de vers à soie et de la garance cultivée.

Chargé de l'administration des domaines de M. le marquis de Ginestous, dans le canton de Latour, il le fait avec une intelligence remarquable. De la graine de ver à soie est distribuée gratuitement, chaque année, aux habitants de la commune qui en font la demande; la feuille des mûriers de M. de Ginestous leur est aussi concédée, et le produit en cocons est partagé à la fin de la campagne. Cette espèce de colonage partiaire, si je puis m'exprimer ainsi, donne de bons résultats, et procure de l'aisance à beaucoup de pauvres gens. M. Barthe se livre aussi à cette industrie, et nous estimons que son exemple, autant que l'excellente qualité de ses produits, méritent une recom

13

mandation. Si nos grands éleveurs, dont les chambrées avortent généralement, adoptaient le système de M. de Ginestous, leurs petites éducations réussiraient toujours; et, avec moins de frais, l'industrie séricole du département atteindrait un grand développement.

L'essai de culture de la garance par M. Barthe, a constaté qu'elle était de très bonne qualité; il se propose d'opérer plus en grand. Notre département a occupé jusqu'au XVII[e] siècle un rang très élevé dans la production de cette plante tinctoriale. Cette industrie était si importante que son contrôle était un des priviléges des évêques d'Elne, qui constataient par l'apposition de leurs sceaux la loyauté de la garance réduite en poudre. Aussi les dépôts considérables qu'on en fesait à Nîmes, pour la Provence et le Lyonnais; à Florence, pour l'Italie, attestaient-ils sa bonne qualité et la confiance qu'inspirait sa provenance. Cette culture, comme celle de la gaude, du safran et du pastel, disparut avec la fabrication des lainages, pour les causes déduites plus haut.

Les bords de nos fossés où coulent des eaux vives, sont couverts de garances sauvages, et démontrent à la génération présente que lorsqu'elle voudra tirer plus de profit de ses fonds généreux et de ses arrosages, elle n'a qu'à refaire le passé en cultivant de nouveau la garance.

M. Cortès, Pierre, à Prades, présente des échantillons des minerais de fer d'Escaro. Il y aurait beaucoup à dire, si je voulais décrire la richesse de nos mines de fer, leur puissance et leur bonne qualité. Mais, M. Cortès étant le seul des nombreux exploitants de mines qui ait fait preuve de bonne volonté, je ne m'occuperai que de lui. Son minerai n'est pas

brillant à l'œil: extrait d'un gîte moins puissant que celui du Canigou, il est cependant d'un rendement fort élevé et produit du fer de très bonne espèce; sa mine alimente plusieurs forges, et nous ne doutons pas que les résultats de l'essai du minerai d'Escaro ne fixent particulièrement l'attention du Jury national.

MM. Massot, Philippe, à Perpignan, et Bergue, Barthélemi, à Sorède, exposent des manches de fouets. M. Massot a joint à son envoi une branche de micocoulier, telle qu'elle est taillée de la souche, avant d'être refendue pour l'extraction des manches.

Les *Perpignans* sont trop connus en France pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans des développements à leur sujet. Je dirai seulement que leur fabrication occupe un nombre considérable d'ouvriers à Perpignan et à Sorède notamment; que ces ouvriers sont généralement fort habiles dans leur art, et qu'ils ne travaillent que des micocouliers cultivés dans le département et spécialement à Sorède. Cet arbre précieux a, dans notre pays, des propriétés que ne peuvent lui disputer les micocouliers d'Espagne ni ceux du Piémont. Seul il réunit les conditions de flexibilité qui permettent de le tresser en un nombre infini de brins ou de donner au manche une longueur extraordinaire.

Les objets exposés par MM. Massot et Bergue méritent une mention particulière.

M. Vilasèque, père et ses fils, à Perpignan, exposent un fouloir-égrappoir de leur invention.

Ils ont obtenu un brevet qui leur a valu une médaille à l'exposition de 1844; leur machine est d'un agencement ingénieux : un seul homme la fait mouvoir, et la modicité de son prix la rend accessible

aux petits propriétaires. Dans les pays où l'on a besoin d'égrapper la vendange, elle rendra certainement des services. Étant établie à double fin, elle peut être employée dans le Roussillon au foulage seulement : l'enlèvement du manchon qui égrappe, suffit pour l'affecter à ce dernier emploi. M. Vilasèque et ses fils ont apporté de grandes modifications à leur première invention, et nous estimons que leur procédé sera apprécié pour les pays du Nord surtout, où la présence de la grappe pendant la fermentation est un obstacle à la bonne qualité du vin.

M. Rivière, Jean-Baptiste, a obtenu l'autorisation de faire transporter lui-même à Paris ses fleurs artificielles en coquillages. Je dirai à son sujet que c'est un ouvrier fort habile, et que son travail fixera certainement l'attention.

Arrivé à la fin de ma tâche, j'exprimerai, Messieurs, l'espoir d'avoir obtenu votre approbation en entrant dans quelques développements, bien plus capables qu'une nomenclature aride, de faire apprécier loin de nous les conditions dans lesquelles se produit dans notre beau pays chacun des objets présentés. Leur qualité relative vaudra, il faut l'espérer, quelques récompenses à nos exposants, et leur imposera ainsi l'obligation de faire mieux.

Nous aurions, sans doute, eu le droit de compter sur une exhibition plus importante de ce qui se fait chez nous ; mais, toute faible qu'elle est, elle pourra revendiquer sa modeste part de l'éclat que va jeter, dans les circonstances présentes, sur le règne déjà si grand de l'Empereur, cette fête gigantesque de l'industrie et du génie de toutes les nations.

Perpignan, le 1er avril 1855.

ÉTAT NOMINATIF DES EXPOSANTS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

QUI ONT OBTENU DES RÉCOMPENSES :

MM. Lloubes (Auguste), à Perpignan, médaille d'argent de 1re classe, pour son huile d'olive à bouche.

Cuillé, Directeur de la Ferme-École, à Perpignan, médaille d'argent, pour la bonne direction de l'École.

Bonet-Desmazes (Laurent), à Saint-Laurent-de-la-Salanque, médaille d'argent, pour ses vins, et de bronze, pour ses grains.

Roussel, à Rivesaltes, médaille de bronze, pour ses vins.

Bouis (Dominique), à Perpignan, mention honorable, pour ses eaux thermales.

Caloni, à Collioure, mention honorable, pour ses salaisons d'anchois.

Mercader, à Vernet-les-Bains, mention honorable, pour ses eaux thermales.

Vilasèque (Louis), père et fils, à Perpignan, mention honorable, pour leur fouloir-égrappoir.

Vallarino, cadet, à Perpignan, mention honorable, pour ses eaux-de-vie.

Bardou (Joseph), à Perpignan, mention honorable, pour son papier à cigarrette.

MM. Jaubert de Passa, Président de la Commission d'examen des produits envoyés à l'exposition, médaille d'argent.

Cuillé, Secrétaire, médaille de bronze.

Lloubes (Auguste), Rapporteur, médaille de bronze.

RAPPORT SUR L'INDUSTRIE MARAICHÈRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

Par M. **Antoine Siau**, trésorier de la Société.

Messieurs,

Le département des Pyrénées-Orientales, qui s'est placé depuis long-temps à la tête de ceux du Midi, pour les productions maraîchères, manquait d'une statistique. Il appartenait à la Société Agricole, Scientifique et Littéraire d'en créer les premiers éléments.

Une commission fut nommée dans la séance du 4 juillet dernier. Elle fut composée de MM. Companyo, père, notre vice-président, Louis Robin, Sauveur Dadins, Louis Faure, et Antoine Siau.

Cette commission m'ayant fait l'honneur de me nommer son rapporteur, je viens vous soumettre son travail.

C'est un aperçu de nos cultures maraîchères et de celles de nos arbres fruitiers, qui servira de point de départ et de moyen d'appréciation au moment où le chemin de fer va leur donner une impulsion plus grande, et lorsque des améliorations notables sont sur le point d'être réalisées.

Notre département doit à la richesse du sol, à la douceur de son climat, où la température moyenne est de 15 degrés centigrades, où le thermomètre descend rarement au-dessous de zéro; à l'intelligence de ses habitants, et surtout aux canaux d'arrosage, la bonté et la précocité naturelles de ses produits.

Un avenir brillant lui est réservé lorsque le chemin de fer exportera ses productions, en quelques heures, d'un bout de la France à l'autre; parce qu'alors, en recevant nos légumes et surtout nos fruits dans leur état de maturité, on pourra apprécier les qualités qui leur sont particulières.

Jusqu'à présent nos jardiniers n'avaient pas senti le besoin de l'instruction, puisque sur trois cents environ, il n'y en a que trente ou quarante qui sachent lire et écrire.

Ils apprendront bientôt, par expérience, que, pour diriger une bonne culture maraîchère, le travail et la routine, si intelligents qu'ils soient, ne suffiront plus; qu'il leur faudra emprunter à la science ses pratiques ingénieuses pour donner à leurs produits cette précocité, qui deviendra une condition désormais indispensable, pour résister à des concurrents habiles qui ne manqueront pas de venir dans un pays si bien favorisé de la nature.

Le maraîcher du Roussillon ne doit pas se procurer à grands frais l'eau qui lui est nécessaire; elle lui arrive naturellement par les canaux d'arrosage, alimentés sans cesse par les eaux vives de nos montagnes.

Une simple vanne, placée sur les canaux de dérivation, suffit pour élever l'eau au niveau du sol, où de petits canaux la dirigent sur toute la superficie du jardin.

Les frais d'arrosage sont minimes; car ils sont répartis entre tous les tenanciers, proportionnellement à l'étendue des terres qu'ils possèdent ou exploitent. On peut les évaluer en moyenne à la somme de 5 fr. 25 c. par hectare. Les contributions sont en moyenne de 38 fr. par hectare.

Ces dépenses sont à la charge des propriétaires; et comme sur trois cents jardins on ne compte que vingt-six à vingt-huit jardiniers propriétaires du sol, nous n'avons pas compris ces frais dans les dépenses du fermier.

La grande facilité d'arrosage présente assez souvent de graves inconvénients, par la mauvaise disposition des pentes dans les carrés. Le volume d'eau introduit sans ménagement est nuisible, non-seulement aux produits, mais au sol lui-même.

Apportons à notre culture de nouvelles améliorations; formons des vergers de nos arbres fruitiers: ces arbres auront plus de longévité, les racines n'étant plus tourmentées par la charrue et ne recevant que l'eau qui leur est nécessaire; les fruits auront même plus de saveur.

Les demandes multipliées qui nous seront bientôt adressées, rendront insuffisants les terrains consacrés au jardinage; de nouveaux canaux, et à leur défaut des puits à roue devront être créés.

Une transformation s'opèrera alors dans notre beau Roussillon, qui est destiné à devenir le jardin d'hiver de la France.

De grandes améliorations ont été successivement introduites dans notre culture potagère. Les résultats sont immenses.

Comparons ce qu'elle est de nos jours, à ce qu'elle était il y a un siècle :

En 1750, Perpignan n'avait que 81 hectares de terre plantés en jardins potagers, d'après la statistique de M. l'intendant de Bertin;

En 1826, d'après le cadastre, on comptait 168 hectares;

Nous en trouvons, en 1855, 914 hectares, dont 536 sur la rive gauche de la Tet, et 378 sur la rive droite.

Bientôt tous les champs qui sont à l'arrosage seront livrés à l'horticulture.

Pour rendre notre travail plus utile, nous y avons joint nos calendriers maraîchers et fruitiers.

Le premier met en relief la variété, la précocité et le renouvellement de nos légumes.

Le second est le catalogue fidèle de nos arbres fruitiers, dont la culture sur nos terrains a fait reconnaître la bonté des produits.

Ce calendrier indique l'époque de la maturité des fruits et la durée de leur conservation, soit sur l'arbre, soit dans le fruitier.

C'est une occasion pour nous de rendre un éclatant témoignage de gratitude aux frères Robin, pour les soins et les sacrifices qu'ils s'imposent dans le choix de leurs sujets.

Leurs pépinières méritent d'être classées parmi les plus remarquables du Midi.

Produit des Jardins Potagers de la banlieue de Perpignan sur 914 hectares.

400 hectares en artichauts, qui portent 5.150.000 pieds, dont le revenu, au minimum de 20 centimes par pied, est de 1.030.000 francs, soit 4.120.000 douzaines à 25 centimes, ci.	1.030.000 fr.
46 hectares en asperges, dont le produit est de 116.000 francs, environ 387,000 bottes de demi kilogramme, à 30 centimes, ci..	116.000
30 hectares en aubergines, produisant 250.000 douzaines à 20 centimes.	50.000
A reporter.	1.196.000 fr.

		Report.	1.196.000 fr.
3	hectares	en melons, produisant 40.000, à 25 centimes.	20.000 fr.
40	hectares	tomates.	80.000
50	*idem*	choux.	50.000
40	*idem*	laitues	20.000
15	*idem*	céleri.	10.000
40	*idem*	chicorée.	10.000
25	*idem*	cardons.	15.000
25	*idem*	haricots tendres, peu cultivés dans les terrains à l'arrosage.	30.000
10	*idem*	piments.	5.000
20	*idem*	oignons.	30.000
6	*idem*	ail.	20.000
600	*idem*	haricots en grain	300.000
500	*idem*	pommes de terre.	300.000
30	*idem*	petits-pois	25.000
8	*idem*	concombres	6.000
5	*idem*	courges.	7.000
50	*idem*	navets.	30.000
10	*idem*	épinards et oseille.	5.000
45	*idem*	radis.	50.000
15	*idem*	poireaux.	8.000
15	*idem*	carottes.	12.000
7	*idem*	salsifis.	3.500
3	*idem*	betteraves.	1.500
1	*idem*	persil.	3.000
40	*idem*	fraises, toutes les espèces.	50.000
40	*idem*	fèves.	24.000
		TOTAL.	2.286.000 fr.

On n'ignore pas que la plupart des légumes sont renouvelés plusieurs fois dans le courant de l'année, et qu'autour des artichauts on cultive des petits-pois et fèves, et plus tard des haricots.

Produit des arbres fruitiers dans les jardins.

On compte 450 hectares plantés en arbres fruitiers.

100.000	pêchers produisent	310.000 fr.
14.000	abricotiers	56.000
35.000	poiriers	77.500
30.000	pommiers	90.000
6.000	pruniers	8.000
15.000	figuiers	40.000
5.000	grenadiers	15.000
2.000	cerisiers	5.000
	Total	601.500 fr.

Récapitulation.

Total des légumes	2.286.000 fr.
des fruits	601.500
Ensemble	2.887.500

Je dis : 2.887.500 fr.
148.500 fr. à déduire, ayant été employés en engrais ou à l'entretien de deux porcs ou de la volaille du jardinier.
2.739.000 fr.

Produit net, deux millions sept cent trente-neuf mille francs.

Les arbres ou arbustes d'orangerie sont principalement cultivés dans les jardins des amateurs.

Une partie est livrée à la pleine terre, l'autre est placée dans des pots. Leur nombre, dans les environs de Perpignan, est de 2.500 à 2.800.

On remarque plusieurs variétés de citronniers et

d'orangers, des poncires, des cédras, des bigarades, des chinois, etc.

Quelques jardins potagers possèdent des orangers en pleine terre; mais le nombre ne dépasse pas sept à huit cents. — On trouve dans ces divers jardins un certain nombre de néfliers du Japon et de pistachiers. Nos terrains et notre climat sont très favorables à leur culture; ils sont d'un bon produit : on devrait les multiplier.

Dépenses du jardinier ayant à ferme un jardin de 3 hectares (5 ayminates).

Fermage.		1.000 fr.
Salaire de 4 ouvriers à 600 francs.		2.400
Salaire de 2 femmes à 365 francs..		730
Salaire du garçon et nourriture		530
Valeur de deux chevaux (600 francs) durée 8 ans.. .		105
Nourriture des 2 chevaux.		450
Ferrure et vétérinaire..	24	
Frais des harnais.	30	84
Intérêt des 2 chevaux..	30	
Charrues et entretien		26
Charrette, valeur 300 francs, durée 6 ans et entretien.		70
L'âne 100 francs, durée 8 ans et entretien		113
Fumier animal et paille.		740
Intérêt de la charrette, charrues, âne, harnais, chevaux (550 francs).		28
Entretien des outils.		30
Dépense du jardinier et de sa famille..		1.200
Abonnement pour l'enlèvement des boues et immondices de la ville.		60
Location des 3 mètres qu'occupe au marché la jardinière, à 9 francs 50 centimes par trimestre.		38
Total des dépenses		7604 fr.

Généralement les frais ne s'élèvent pas à cette

somme; mais ils sont indispensables à une bonne culture.

Le jardinier n'emploie que trois ouvriers, et moins de fumier animal.

Le total des fruits et légumes, 2.739.000 fr., divisé par 914 hectares, donne, par hectare, 3.000 francs environ.

Le produit des trois hectares est donc de 9.000 fr. En déduisant les frais du jardinier, 7.604 fr., il reste de bénéfice, 1.396 fr., soit 465 fr. par hectare, ou 279 fr. par ayminate.

Détails sur l'Exportation.

Il sort, année commune :

Par la Porte Notre-Dame.

3.400 charges d'homme ou femme de 50 kilogrammes.	170.000 kil.	3.670.200 kil.
2.920 charges d'âne de 60 kilog.	175.200	
4.300 charrettes de 750 kilog. . .	332.500	

(Les charges d'homme et de femme sont destinées aux chariots et tartanes qui stationnent au faubourg).

Par la Porte Saint-Martin.

2.980 charges d'âne de 60 kilog.	149.000 kil.	1.379.000 kil.
1.825 charrettes de 750 kilog. .	1.230.000	

Par la Porte Canet.

1.390 charges d'âne de 60 kilog. .	69.500 kil.	519.500 kil.
720 charrettes de 750 kilog. . .	450.000	
Total des trois portes.		5.568.700 kil.

5.568.700 kilogrammes dont la valeur, prix moyen de 25 centimes par kilogramme, est de. . . . . 1.392.175 fr.

Les diligences transportent :

Année commune. . . .	850.000 kilog.
Le roulage accéléré. . .	250.000
Ensemble. . . .	1.100.000 kilog.

Dont la valeur est au moins de. . . . . 600.000 fr.

(Comme ce sont des artichauts-primeurs, asperges, petits-pois, pêches, abricots, etc., qui donnent ce chiffre, le prix du kilogramme est plus élevé).

On compte encore par an :

3.650 charrettes qui vont prendre leur chargement dans les jardins sans passer à l'octroi; elles transportent 2.737.500 kilogrammes, dont le prix, à 25 centimes, élève la valeur à.	684.375
Les fruits et légumes consommés par la population de Perpignan peuvent être estimés à.	380.000
Ceux vendus dans les jardins par petites sommes doivent être portés pour les 914 hectares à. . .	75.000
Total.	3.131.550 fr.

Total de la sortie. . . 3.131.550 fr.
La différence de . . . 392.550 fr. (plus de 12 pour cent.)
avec le produit de . . 2.739.000 fr. des jardins, représente le bénéfice des revendeuses et celui des jardiniers sur le marché.

Les prix de nos fruits et légumes sont inférieurs à ceux des départements du Midi : ces évaluations augmenteront à mesure que la voie ferrée se rapprochera de nous.

L'exportation des primeurs en légumes et fruits serait plus considérable; mais les transports par les diligences sont insuffisants. Elle pourrait être doublée.

L'exportation ne tardera pas à s'emparer des produits qui sortent par nos diverses portes, à charges

d'homme et d'âne, destinés jusqu'à ce jour à des localités des environs où se créent des jardins.

Notes des produits horticoles de la commune d'Ille.

La commune d'Ille compte à l'arrosage 836 hectares. On y trouve plusieurs pépinières d'arbres fruitiers, et surtout de belles variétés de pêchers. Elle fournit au département une partie de ses plants de légumes. Son débouché s'étend dans l'Aude et l'Ariége. — Divers pépiniéristes s'y livrent à cette industrie.

Voici l'état approximatif de ses produits, d'après les notes qui nous ont été fournies :

900.000 plants de chou de Milan hâtif, dit *femelle;* prix du mille, 2 fr. 50 c.

600.000 plants chou-blanc, à 2 fr. 50 c.

300.000 plants chou-brocoli-blanc hâtif et jaune, de 3 à 4 fr. le mille.

3.000.000 plants d'oignon, de 75 c. à 1 fr. le mille.

180.000 plants de tomate, à 5 fr. le mille.

180.000 plants d'aubergine, à 20 fr. le mille.

150.000 plants de poivron, à 3 fr. le mille.

120.000 plants de laitue, de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 75 c. le mille.

90.000 plants de céleri, de 2 fr. à 2 fr. 50 c. le mille.

30.000 plants de betterave, de 3 à 4 fr. le mille. La betterave est destinée à l'alimentation de l'homme.

Les plants de chou-primeur se vendent 5 fr. le mil.

La vente de tous ces produits doit être évaluée à 13 ou 14.000 francs.

On compte dans cette commune :

240 hectares en haricots récoltés en grain, valeur de 100 à 120.000 francs;

60 hectares en pommes de terre, de 30 à 36.000 fr.;
25.000 pêchers environ, produisent 75.000 fr.;
5.000 abricotiers blancs, donnent 30.000 fr.;
Le revenu des tomates est de 6.000 fr.;
Celui des artichauts, de 6 à 8.000 fr.;
Celui des melons, de 2 à 300 fr.;
La vente annuelle des fruits d'oranger et de la fleur (ce sont des oranges, citrons, poncires et bigarades), est de 1.500 à 1.600 fr.;
Celle des arbres d'orangerie, de 2.000 à 2.500 fr.;
Celle des plantes d'agrément, — principalement d'œillets, — 2.500 à 3.000 fr.

Nous voulions nous borner à ce qui se rattache à l'horticulture; mais nous mentionnerons encore :

La production du maïs, qui est de 100.000 francs environ;
La culture fourragère, qui est étendue;
Le nombre des oliviers considérable.

CALENDRIER HORTICOLE.

LÉGUMES.

JANVIER.

ARTICHAUT. *Blanc précoce.* Cette espèce produit abondamment dans ce mois : c'est l'un des meilleurs produits de nos jardins. Bien rarement les gelées viennent l'atteindre; et lorsqu'elles arrivent, on devrait couvrir les pieds de litières, ce qui est négligé. Autrefois on plantait en septembre ou octobre les œilletons qui sont adhérents au pied; on divise maintenant la plante en trois ou quatre éclats que l'on repique dans les mois de juin et de juillet.

CAROTTE *jaune longue*. Préférable aux autres.—*Rouge longue*.—*Courte hâtive de Hollande*.

CARDON D'ESPAGNE, *à côtes très pleines*. On le sème en mars et avril et en août ou septembre.

CÉLERI. *Le plein violet de Tours* et *le blanc* (ce dernier doit être préféré).

CHICORÉE. *La frisée de Meaux* et *celle à feuille ronde*, sont les deux meilleures. On sème quelquefois en mars et principalement en avril, à partir de cette époque pendant neuf mois.

CHOU *pommé blanc*.—*Pommé de Milan* ou *Pommé frisé*. —*Vert-pommé* (excellente qualité) On les sème en février, mars et mai. — *Chou de Milan nain hâtif*, dit *chou-femelle*. Semer tous les mois.— *Chou-fleur*. Semer en mars et avril.

ÉPINARD. Semer depuis août jusqu'en décembre.

LAITUE. Diverses espèces. Celle de Naples et surtout celle de Russie, introduites depuis deux à trois ans, méritent d'être propagées. — Les semer en mars, avril et août.

NAVET *petit demi-long*. Semer en août et septembre.

OSEILLE *à larges feuilles*. Semer en mars.

PERSIL. Nous en avons en plein vent toute l'année. On le sème en mai.

POIREAU *gros court*. Semer en février et mars.

RADIS *rond hâtif*.—*Rose*. Ces deux excellentes espèces ne sont pas assez cultivées. On sème tous les mois.

SALSIFIS *blanc*. — *Noir* ou *Scorcenère*. Cette dernière espèce est préférable et mérite d'être plus cultivée. Semer en février.

FÉVRIER.

Le potager produit, comme dans le mois précédent, des artichauts, des cardons, des carottes, des chico-

rées, des choux-fleurs et autres, des laitues, divers navets et radis.

Le *pois-nain*, qu'on sème en novembre et décembre (espèce très productive) commence à paraître dans la dernière quinzaine du mois.

MARS.

L'*artichaut blanc précoce*, continue de produire. Les pieds qui avaient souffert des gelées en janvier, reprennent leurs produits pendant ce mois.

ARTICHAUT *maurisque*, connu sous ce nom dans le pays. Il se recommande par sa beauté et sa bonté. Néanmoins on ne doit pas le préférer à l'*artichaut blanc*, qui est plus précoce, et qui produit presque toute l'année.

ASPERGE. Sa culture facile offre de grands avantages. Elle n'est pas assez étendue, et pourrait être d'un grand rapport, surtout si on y introduisait la *Violette* de Hollande et l'asperge d'Allemagne. Nous ne saurions trop recommander ces variétés.

CARDON d'Espagne. — CAROTTE de diverses espèces. —CÉLERI.—CHOU-FLEUR.—CHOU-BROCOLI (en abondance).—CHOU-NAIN hâtif.—CHOU-NAIN en pain de sucre. Semer en avril.

ÉPINARD.—FÈVE. Semer en novembre et décembre.

LAITUE-*pommée*. — *Romaine*. Diverses espèces.

OIGNON *blanc*. — AIL tendre. — POIREAU. — RADIS.— SALSIFIS *blanc* et SALSIFIS *noir*.

POIS-NAIN (abonde).

AVRIL.

ARTICHAUT *blanc* précoce (produit abondamment).

ASPERGE. — CAROTTE. — CHOU. Toutes les espèces du mois précédent.

Épinard. — Oignon *blanc.* — Oseille. — Poireau.— Pois-*nain.*—Pois-*Michaud.*—Radis (espèces diverses).—Salsifis *blanc* et *noir.*—Haricot *vert.*

Fève (grosse ordinaire).

Laitue-*pommée.*—*Romaine.*

MAI.

Artichaut *blanc.*

Artichaut *maurisque* (porte en abondance).

Artichaut *de Mai* (commence son produit). Cette dernière espèce est très productive; mais comme tardive, elle n'est pas avantageuse.

Ail *tendre.*— Asperge (en abondance).

Carotte *nouvelle* (les diverses espèces).

Chou-*nain hâtif.*—Chou *vert.*

Courge. *Ronde.*—*Naine.*—*Longue.* On en a jusqu'en septembre.

Fève *grosse ordinaire.*—Laitue-*pommée* et *romaine,*—Navet *petit-demi-long,*—Oignon *blanc,*—Oseille, —Pois-*nain* et *Michaud* (en abondance).

Pomme de terre *précoce naine.* On plante toutes les variétés depuis janvier jusqu'en juin. La *précoce naine,* excellente qualité, est d'un grand produit.

Radis. Les diverses variétés.

JUIN.

Aubergine. — Laitue (toutes les variétés).

Betterave-*naine.*—*Jaune.*—*Rouge.* Fin fév. et mars.

Carotte. — Chicorée *frisée.* — Chou-*nain hâtif.* — Chou *vert.*—*Blanc-pommé.*

Concombre-*nain hâtif* (qu'on sème en février et mars).

Courge *ronde-naine.*— *Longue.*— *Grande.*— *Noire.*— *Blanche.*—*Verte.*

Fève (en abondance).

HARICOT *vert*.—*Blanc-quarantaine*.—*Jaune-nain*. Toutes les espèces de haricots sont semées depuis le commencement de mars jusqu'en juillet.

OIGNON *blanc*.—OSEILLE.—POIREAU *jeune*.

POIS-*nain*.—POIS-*Michaud*.

POMME DE TERRE *jaune-naine*.—*Jaune-commune*.—*Blanche*.

RADIS (les diverses variétés).

TOMATE. Se sème en janvier, février et mars.

JUILLET.

AUBERGINE *violette*. — *Noire* (très précoce). — *Jaune* (c'est une bonne variété; elle est aussi très précoce et devrait être plus répandue).

BETTERAVE-*naine jaune*.—*Naine rouge*.

CAROTTE. — CHICORÉE *frisée*, dite *escarolle*. — CHOU *blanc-pommé*. — COURGE. — CONCOMBRE-*nain hâtif*. —*Blanc-long*.

HARICOT *jaune-nain*.—*Blanc-d'Espagne*.—*Nankin*.

LAITUE-*pommée verte*.

NAVET recueilli dans les terrains sablonneux.

OIGNON *blanc*.—*Rouge-pommé*.

PIMENT *long-ordinaire*. — POMME DE TERRE (abonde).

RADIS. — TOMATE.

AOUT.

AUBERGINE *violette*.—*Noire*.—*Jaune*.

BETTERAVE. Les diverses variétés.

CAROTTE.— CHICORÉE. — CONCOMBRE.— COURGE (les diverses variétés).—CHOU *blanc-pommé*.

HARICOT. Les diverses variétés. On les récolte jusqu'à la fin d'octobre.

LAITUE-*pommée*.—*Verte*.

MELON. Les diverses variétés cultivées dans le pays

sont : le *Cantaloup*, *Cavaillon*, *Muscateil*, *Valence*, *Malte*, *Ananas*. On les sème en mars, avril et mai. On néglige trop les primeurs, lorsque, à peu de frais, à bonne exposition, nous pourrions en avoir à la fin de juin. Quelques jardiniers s'y préparent.

NAVET. — OIGNON-*pommé blanc*. — *Rouge*.

PIMENTS divers. — POIREAU. — POMME DE TERRE (en abondance). C'est l'époque où l'on fait la provision de la pomme de terre précoce, pour la semer en décembre.

RADIS. — TOMATE.

SEPTEMBRE.

ARTICHAUT *blanc*. Paraît à la première quinzaine.

AUBERGINE. Les diverses variétés.

BETTERAVE. Les diverses variétés.

CAROTTE et CHICORÉE (les diverses variétés). — CHOU *blanc-pommé*. — CONCOMBRE (les diverses variétés). — COURGE (qu'on sème en mai).

CÉLERI *blanc*, commence à paraître. Le *Céleri hâtif* devrait être très cultivé ; il est bien apprécié ; le cœur est bien fourni ; les côtes pleines, et il blanchit promptement.

LAITUE-*pommée*. — *Verte*.

NAVET. — OIGNON. — OSEILLE *à larges feuilles*.

PETIT-POIS VERT. — PIMENT. — POIREAU. — POMME DE TERRE. — POTIRON.

RADIS. — TOMATE.

OCTOBRE.

ARTICHAUT *blanc*. — AUBERGINE. — BETTERAVE. — CARDON D'ESPAGNE. — CAROTTE. — CÉLERI. — CHICORÉE. — CHOU *blanc*. — *Pommé*. — *Vert-pommé*. — CORNICHON. — COURGE. — ÉPINARD. — LAITUE. —

Melons : *Blanc de Valence et Ananas*. — Navet. — Oseille. — Piment à confire. — Pomme de terre (c'est l'époque de sa récolte). — Potiron. — Radis. — Salsifis. — Tomate.

NOVEMBRE.

Artichaut *blanc*. — Betterave. — Cardon d'Espagne. — Carotte. — Céleri. — Chicorée. — Chou *blanc*. — *Nain-hâtif*. — *Vert-pommé*. — Cornichon. — Courge. — Épinard. — Laitue. — Melon *blanc de Valence*. — Navet de diverses variétés. — Oseille. — Pois-*Michaud*. — Potiron. — Radis. — Salsifis.

DÉCEMBRE.

Artichaut *blanc*. — Betterave. — Cardon d'Espagne. — Carotte. — Céleri *blanc, plein*. — Cerfeuil (toute l'année). — Chicorée *frisée et à larges feuilles*. — Chou-*nain hâtif; blanc-pommé; vert-pommé et non pommé*. — Chou-fleur (tendre). — Ciboule (toute l'année). — Cresson *alenois* et *roquette* pendant tout l'hiver. On recueille le *cresson* près des eaux vives, où il vient naturellement. — Épinard. — Échalotte. — Laitue. — Navet d'hiver. — Oseille. — Poireau *à carte blanche*. — Persil (toute l'année). — Radis. — Salsifis.

Parmi les légumineuses dont nous devrions étendre la culture, sont : le *chou-hâtif en pain de sucre*, très tendre et excellent. Semer en août et septembre, et récolter en février et mars. — *Chou-conique de Poméranie*, dont la pomme est très pleine et dure jusqu'au sommet; elle est très bonne. En semant en mars, on pourrait le cueillir en août et septembre. — *Chou-cabus d'Alsace* ou *Chou-quintal* (la pomme en est énor-

me). En semant en juillet, on l'aurait bon à cueillir en décembre. — *Laitue romaine Alphange*. Cette variété est des plus grosses et des meilleures.

Généralement, la moitié de nos jardins potagers est plantée en *artichauts*. Tout y vient en plein vent. Les cloches n'ont pas été jusqu'à présent employées. A Ille, on se sert de bâches pour faire les semis des légumes les plus hâtifs. A mesure que l'exportation s'étendra, on en créera un plus grand nombre, à Perpignan, où les bâches à semis sont bien limitées. De notables améliorations sont préparées par quelques-uns de nos bons jardiniers.

ÉPOQUES DES SEMIS.

Ail. Semer depuis février jusqu'en septembre.

Asperge. On sème en janvier ou février; on repique à partir d'octobre jusqu'en février.

Aubergine. Semer en janvier, repiquer en mars, transplanter fin avril ou mai.

Betterave. Semer en février et mars.

Cardon. Semer en mars et avril, et en août ou septembre.

Carotte, *Chicorée*, *Épinard*, *Laitue*, *Oseille*, *Radis*, *Salsifis* et *Scorcenère*. On peut semer tous les mois.

Céleri. Semer en février, mars et avril.

Chicorée. On la sème pendant neuf mois, à partir de la première quinzaine de mars.

Chou de Milan noir, hâtif, dit *femelle,* qui est apprécié comme la meilleure variété dans nos contrées. On sème principalement en juin, puis en août et septembre; on le recueille en novembre, décembre et janvier. On pourrait semer tous les mois.

Chou pain-de-sucre, dit *nain*. On sème toute l'année.

Chou blanc, grosse espèce. Semer depuis mars jusqu'en janvier.

Chou-Brocoli blanc, hâtif et *jaune*. Semer en juillet.

Chou-fleur. Semer en mars et avril. Il y en a trois espèces.

Concombre.— Courge.— Potiron. Semer en mars et avril.

Fève. Semer en septembre, octobre et novembre.

Haricot tendre. Semer fin février et mars.

Haricot en grain. Depuis le commencement de mars jusqu'en juillet.

Melon. Semer en février, mars, avril et mai. C'est ce qui se pratique jusqu'à présent : nos jardiniers n'ayant pas encore fait usage des cloches, ne peuvent semer plutôt.

Navet. On le sème généralement en juillet, dans nos plaines; à la montagne, en août et septembre. Les terrains sablonneux lui sont favorables.

Oignon. Semer depuis mars jusqu'en septembre.

Persil. Semer en février et mars.

Petit-pois. On sème depuis le 1er septembre jusqu'en mai; l'on devrait semer encore en juin et juillet, aux terrains propices.

Piment. Semer en janvier, février et mars.

Poireau. Semer en mars.

Pomme de terre jaune-naine. Est la plus précoce; vient ensuite la *Jaune-grosse*, puis la *Blanche-commune*. On sème depuis décembre jusqu'à la fin de mai.— Les pommes de terre qu'on arrache en mai sont réservées en partie pour les semis.

Tomate. Semer en janvier, février et mars.

CALENDRIER FRUITIER.

JANVIER.

Le fruitier fournit des

POIRES : *Saint-Germain*, — *Besi Chaumontel*, — *Passe-Colmar*, — *Virgouleuse*, — *Royale d'hiver*, — *Beurré d'Aremberg*, — *Marise*, — *Bergamotte d'Esparen*, — *Belle Angevine*, — *Doyenné Goubault*, — *Pater-Noster*, — *Sabine d'hiver*, — *Saint-Jean-Baptiste*, — *Vauquelin*, — *Bon-Chrétien d'Auch*, — *Colmar des Invalides*.

POMMES : *Reinette d'Angleterre*, — *Grise franche dorée*, — du *Canada rouge* et *blanche*, — *Fenouillet rouge* et *jaune*, — *Camoise longue de Catalogne*, — *Gelée* ou *Glace*, la *blanche* et la *rose*.

RAISINS : *Blanquette*, — *Grenache*, — *Pique-Poul*, — *St-Antoine*, et plusieurs autres.

FÉVRIER.

Le fruitier fournit les mêmes raisins que dans le mois précédent.

POIRES : *Arménie*, — *Panachée*, — *Verte*, — *Impériale à feuilles de chêne*, — *Râteau des Pyrénées*, — *Doyenné d'hiver*, — *Bergamottes : de Pâques*, *de la Pentecôte*, *d'Esparen* et *de Parthenay*, — *Saint Jean-Baptiste*, — *Vauquelin*, — *Bon-Chrétien d'Auch*, — *Belle Angevine*, — *Colmar des Invalides*.

POMMES : *Gros* et *petit Api*, — *Belle de Saumur*, — *Calville blanche*, — *Postophe d'hiver*, — *Belle du Hâvre*, — *Reinettes : d'Angleterre*, *du Canada*, *d'Espagne*, *du Vigan*, *de Pâques*, *Rouge*, — *Grosse de Douay*, — *Royale d'hiver*, — *de Berdaguer*.

MARS.

Le fruitier fournit une partie des raisins du mois précédent.

POIRES : *Arménie, verte* et *panachée, — Râteau des Pyrénées, — Bergamottes : de la Pentecôte, d'Esparen, de Partenay, — Colmar des Invalides, — Vauquelin, — Beurrés : Bretonneau, Bezi de Chaumontel, Caning.*

POMMES : *Reinettes du Canada, d'Angleterre, Rouge,* et autres.

AVRIL.

CERISES. Les cerises dites de *Saint-Georges* paraissent. Cette espèce, précieuse par sa précocité, est cultivée sur plusieurs points de l'arrondissement de Céret. On y trouve trois variétés. La meilleure est à chair ferme. Si elles étaient cùltivées dans des endroits abrités et à bonne exposition au soleil, on pourrait devancer l'époque de la maturité. Ce serait d'un bon rapport.

Vers la dernière quinzaine du mois, la pleine terre fournit des *Fraises communes des Alpes* et des *Quatre-Saisons.* — Si la culture de ces dernières était mieux entendue, elles fourniraient des fruits toute l'année.

POIRES. Le fruitier se dégarnit. On y trouve encore des *Bergamottes de la Pentecôte, de Pâques,* etc., — *Râteau des Pyrénées, — Colmar des Invalides, — Vauquelin.*

POMMES : *La petite Reinette, — Calville blanche, — le gros* et *le petit Api.*

MAI.

Le fruitier sera bientôt dégarni. On y trouve encore les pommes, le *gros* et le *petit Api.*

La pleine terre fournit les fraises des *Quatre-Saisons.* Les communes sont en plein rapport.

Les *Fraises Wilmot, — Keen, — Comte de Paris, — Prémices de Bagnolet, — Comtesse de Marne,* etc., etc., donnent aussi leurs fruits.

Les *Cerises Saint-Georges* continuent leurs produits.

JUIN.

Plusieurs cerisiers, et toutes les espèces de fraisiers et de groseillers sont en plein rapport.

Abricots précoces.

Poires : *Petit-Muscat,—Saint-Jean doré,—Gros Saint-Jean vert.*

JUILLET.

Avant-Pêche *rouge.*

Abricot-Pêche *de Nancy.*

Cerises : *Guines* et *Bigarreaux.*

Figues : *Noire longue,— OEil de Perdrix,—Blancal.* —D'autres espèces bifères donnent leur premier fruit.

Pêches : *Magdeleine,—Grosse Rouge,—de Montreuil,—Grosse Jaune,—Pavie-Magdeleine.*

Poires : *Bergamotte d'été,* dite *Tendral,—Muscateille,—l'Épargne,— Cuisse-Dame,—Muscat-Robert,—Cramoisine,—Angélique d'été,—Bellissime d'été.*

Prunes : *Royale de Tours, rouge,* très bonne et très grosse, qui doit être propagée.

Raisin *de la Magdeleine.*

AOUT.

Figues : *Négrette,— Blancal,— Ancouri,—de Porc.*

Pêches : Diverses variétés. Les préférées sont : le *Gros Pavie,—Magdeleine,—Pavie Pompone,—Pavie veloutée,— Téton de Vénus,—Jaune de Catalogne, d'Espagne,—Merlicoton,—Pavie de Montauban.*

Poires : *Beurré d'été,—Orange tulipé,—Rousselet le gros,—Épine d'été,—Angélique de Rome,—Bon-Chrétien d'été,—Rousselet de Rheims.*

Pommes : La *Blanche d'Août,— Rambourg d'été.*

P**RUNES** : *Englebert,* très bonne et très grosse, bleuâtre, —*Reine Claude dorée* et la *verte.*

R**AISINS**: *Muscat blanc,—de la Magdeleine,—Blanquette,* et plusieurs autres espèces.

SEPTEMBRE.

F**IGUES** : *Négrette,—Bourdissot noir* et *blanc,—Bardal de Valence,—Coll de Senyora blanc* et *noir,—Nacre, —Figues de Collioure,* peau très fine et blanche.— *Coll de Matchou, — Marseille, — OEil de Perdrix, — Blancal, — Troumpe-Cassayre.*

P**ÊCHES** : Une infinité d'espèces abondent sur nos marchés, parmi lesquelles nous remarquons : le *Gros Pavie tardif,*—le *Pavie Téton de Vénus,*—le *Gros Jaune,*—la *Pêche Grosse Jaune.*

P**OIRES** : *Beurré gris,— Belle de Bruxelles,— Doyenné blanc, — Sucré vert, — Duchesse d'Angoulême, — Doyenné musqué,—Louise bonne d'Avranche,—Colmar d'Aremberg, — Frédéric de Wurtemberg, — Doyenné Defais, — Grosse verte longue précoce, — Jalousie de Fontenay* (Vendée), —*Poire Seigneur, —Saint-Michel-Archange,— Beurrés : Piqueri, Aurore, Amanlis,* et de *Nemrod.*

P**OMMES** : *Camoise,—Fenouillet rouge* et *gris.*

P**RUNES**; Diverses variétés. Nous citerons parmi celles qui doivent être propagées, et qui se distinguent par leur bonté et leur grosseur : *Coë* ou *Goutte d'or,—Coëtche violette,* de la grosseur d'un œuf de poule, exposée par M. Eychenne, aîné, —l'*Impératrice* ou *Diadème violette;* elle paraît dans la dernière quinzaine.

R**AISINS** de table : *Alicante,—Blanquette de Limoux,*— le *Capricieux,—Chasselas doré, hâtif, gourmet tar-*

dif,—Lamoricière,—la *Grosse Perle,—Magdeleine blanc,—Cornichon blanc* et *violet,—Muscat blanc, rouge, romain, katouva, tokai,—Malaga rose,—Malvoisie doré,—Madère blanc,—Saint Antoine,—Macabeu blanc.* Quelques-unes de ces variétés ne sont pas assez cultivées.

OCTOBRE.

FIGUES: *Négrette,—Lacan,—Bagassal,—Bacan,—Blancal,—Bardal,—Coll de Matchou,—Marseille,—OEil de Perdrix,—Bourdissot blanc et noir,—Coll de Senyora,—Troumpe-Cassayre,—Bourraous.*

GRENADES.

PÊCHE : *Pavie tardive.*

POIRES : *Bellissime d'automne,—Beurrés : Adam, Saint-Nicolas, Hardy, Charneuse, Napoléon, Gris, Charles d'Autriche,—Doyennés : panaché, blanc, bronzé, musqué,—Bergamotte cadette,—Duc de Bordeaux,—Beurrés : duchesse d'Angoulême, Baronne de Mello, Navez,—Colmar musqué d'automne,—les Deux Sœurs,—Dillon,—Poire-Pomme,—Saint-Michel Archange,—Wellington.*

POMMES : *Fenouillet rouge, jaune* et *gris,—Merveille,—Belle de Tours.*

PRUNE : *Sainte-Catherine.*

RAISINS. Toutes les variétés du mois précédent.

NOVEMBRE.

Les poiriers se dégarnissent; mais le fruitier n'en devient que plus riche. On y trouve les

FIGUES : *Coll de Senyora blanc* et *noir, Sang de Lièvre.*

GRENADES.

PÊCHE : *Pavie tardive.*

POIRES : *Beurrés d'Aremberg, d'Ardenpont, Afroi, Bezi-Lamote, Diel, Duval, Napoléon, l'Urbaniste, des Trois Tours, Bonne de Malines, Louise Bonne, Passe Colmar, le Triomphe de Jodoigne, d'Anjou, Duc de Bordeaux, de Cleirgeau,—Arménie verte* et *panachée,—Doyenné gris,—Bergamotte cadette,—Poire Pomme,—Van mon Léon Leclerc.*

POMMES : *Fenouillet rouge* et *jaune,—Merveille,—Camoise,—Gelée* ou *Glace,—Reinette.*

DÉCEMBRE.

Les arbres sont entièrement dépouillés. Le fruitier renferme :

GRENADES.

POIRES : *Colmar des Invalides,—Royale d'hiver,—St-Germain,—Virgouleuse,—Beurrés : Incomparable, Saint-Nicolas, Marquise, Colmar, Angélique de Bordeaux, de Flandres, Trésor-d'Amour, Belle-Angevine, d'Anjou, Morise, Cleirgeau,—Bon-Chrétien d'Auch,—Doyenné Goubault,—Bergamottes : de Pâques, de la Pentecôte,—S. Jean-Baptiste,—Esparen,—Arménie verte* et *panachée,—Fondante de Malines,—Pater Noster,—Sabine d'hiver.*

POMMES : *Fenouillet rouge,—Merveille,—Api le gros* et *le petit,—Calville rouge,—Camoise,—Reinettes : Blanche, Dorée, d'Angleterre, d'Espagne, Grosse, Rouge,—Roi des Pépins,—Glace* ou *Gelée.*

MÉMOIRE SUR LES INONDATIONS

OCCASIONNÉES PAR LES CRUES DE LA TET ET DE LA BASSE

AUX ENVIRONS DE PERPIGNAN,

Par M. le Baron **Guiraud de Saint-Marsal**,
membre résidant.

SITUATION DE PERPIGNAN.

La ville de Perpignan, située au confluent des deux rivières de la Tet et de la Basse, a depuis long-temps ses environs, dans la partie la plus belle, la plus productive, ravagés par des crues rapides, des inondations sur de vastes surfaces. Le lit de la première se comble journellement. Les grands travaux opérés, surtout depuis la conquête du Roussillon, ont été sans succès pour la maintenir et l'empêcher de se déverser vers le nord, suivant la pente générale du sol. Tous les obstacles opposés à cette action destructive ont été renversés. On sent toute l'importance de préserver d'une complète dévastation le fertile territoire compris entre Perpignan, Castell-Rossellò, Canet, Sainte-Marie, Bonpas et Saint-Estève. Avant d'exposer ce qu'on a fait, et de rechercher ce qu'il conviendrait de faire, ainsi que pour discuter l'emploi des moyens de remédier au mal, il faut examiner les effets successifs des crues, en remontant aussi haut que le permettront les archives de la Direction du Génie militaire, des Ponts-et-Chaussées et des communes.

COURS DE LA TET.

La rivière de la Tet prend sa source à près de quatre lieues au-dessus de Mont-Louis. Elle coule avec rapidité dans une étroite vallée jusqu'à Villefranche. La pente diminue dans la plaine. Elle se conserve toutefois assez forte, puisque de Perpignan à la mer on a encore 24m 62 de hauteur, pour une longueur de 14.169m 23. Le développement du cours total de ce torrent peut être évalué à vingt-cinq lieues ou 111.000 mètres. Or la place de Mont-Louis est élevée de 800 toises ou 1.560 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il s'ensuit que, moyennement, la pente est de 0m 014 par mètre.

Presque à sec tout l'été, à cause des nombreux canaux de dérivation pour l'arrosage des terres, son lit se remplit au bout de quelques heures d'une forte pluie. Il est rare qu'une année se passe sans débordement, par l'effet des orages ou lorsque la fonte des neiges a lieu; et, surtout, à la suite de ces chutes d'eau abondantes et de longue durée, inconnues dans le Nord de la France, mais dont le Midi et les pays chauds éprouvent souvent le désastre. La Tet, grossie des innombrables torrents qui se précipitent du Canigou, des flancs dénudés au nord des montagnes de la frontière et des versants méridionaux peu cultivés de celles qui nous séparent du département de l'Aude, s'élève en quelques heures de plusieurs mètres, surtout lorsque les vents de mer en refoulent les eaux; elle surmonte ses rives et se jette dans les terres, qu'elle ravage, et dont il devient de jour en jour plus difficile de la repousser, pour lui faire reprendre son cours ordinaire.

COURS DE LA BASSE.

La Basse est alimentée par de fortes sources qui naissent aux environs de Thuir. Son cours n'a pas deux lieues de développement. Comme elle reçoit les eaux d'une surface considérable de terrain, ses crues, occasionnées par des pluies locales, des averses, sont promptes, mais de peu de durée. Lorsque, dans ces circonstances, le niveau de la Tet se trouve aussi très élevé, elle forme digue, et la Basse reflue vers le pont, inonde les Tanneries, où elle cause des dommages considérables, pénètre dans l'intérieur de la ville par les égouts, et se déverse dans la Tet par le faubourg et les glacis.

PONTS.

On ne connaît pas l'époque de la construction primitive du pont en pierre sur la Tet. On sait qu'en 1196, le roi Alphonse II d'Aragon en fit don aux Hospitaliers, ainsi que des terrains voisins, à charge d'entretien. Détruit par une crue en 1264, on le rétablit de suite. En 1421, les trois arches du côté du faubourg furent emportées. On les reconstruisit l'année suivante. Les quatre autres eurent le même sort en décembre 1553. Les premières furent encore emportées: deux en 1737, une en 1740, et reconstruites en 1742, telles qu'on les voit aujourd'hui. On donna 8 mètres au lieu de 5^{m} 30 entre les garde-fous. La fondation, assise profondément, fut exécutée en mortier de pouzzolane, et protégée par un massif de gros cailloux, avec pilotage, grillage et palplanches sur deux files. Dans l'état actuel, le pont a 136 mètres de longueur; mais les piles très massives et les re-

tombées des voûtes laissent à peine libres 72 mètres. Les bancs de gravier interceptent encore une grande partie des arches, et rendent tout-à-fait insuffisant le vide pour le passage des eaux. M. de Vauban, lors de son premier voyage, en 1679, ordonna l'établissement du pont des Eaux-Vives, qui, sur 200 mètres de longueur, a plus de la moitié occupée par les piles et des portions de digue à double revêtement extérieur. Cet illustre ingénieur crut avoir ainsi paré aux inondations, et ménagé aux crues tout le débouché nécessaire. Ses calculs eussent, en effet, été justes, si par la suite l'encombrement du lit ordinaire n'avait singulièrement réduit le passage au grand pont, dit de la *Pierre*, et jeté au-delà la plus forte masse des eaux. Il est bon de faire connaître qu'il y a maintenant deux arches sous le massif entre les ponts.

La Basse a deux ponts dans l'intérieur de la ville, et un immédiatement au-dehors. Le pont Notre-Dame, sur la principale entrée au nord, formé d'une seule arche, n'offre au passage des eaux qu'une surface de 80 mètres carrés. Le pont de la *Sal*, par lequel on communique à la Ville-Neuve, a quatre arches, dont le vide peut fournir de 96 à 100 mètres carrés. Le beau pont à deux arches, nouvellement construit sur la route d'Espagne, qui contourne les glacis, laisse libre une largeur de 25 mètres sur 4^{m} 46 d'élévation au-dessus du sol de la rivière. Le passage est d'à peu près 90 mètres carrés.

HISTORIQUE DES INONDATIONS.

Nous ne saurions remonter au-delà de 1679 pour des indications précises et authentiques sur les inondations les plus considérables causées par la Tet. J'ai

fait mention des effets désastreux de crues antérieures sur le pont de la Pierre. J'en citerai encore trois, très remarquables : le 13 octobre 1566, le 18 novembre 1628, le 16 octobre 1632. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître, que sous le comte Miron, vers la fin du IXe siècle, une crue extraordinaire emporta le monastère de Saint-André d'Exalada, construit sur un point très élevé au-dessus du lit du fleuve.

1679.—Le cours de la Tet était fort désordonné, son lit immense. Les eaux se portaient tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Les travaux, pour les empêcher de s'étendre, consistaient en épis de piquets, clayonnages et cailloux, ainsi qu'en déblaiement des arches; mais les crues fournissant plus que les vides du pont n'en pouvaient recevoir, la rivière débordait par la gauche, et couvrait aisément de vastes étendues.

La Basse, dont le lit longeait les glacis, depuis le Castillet, y causait de grands dommages.

1687.—Lors de l'exécution du pont des Eaux-Vives, la rivière, qui avait éprouvé plusieurs crues depuis peu, se divisait en deux bras, à peu près vis-à-vis le saillant du bastion du Jardin Botanique (n° 75). L'un coulait le long du chemin de Prades et de l'enclos du faubourg, protégé par l'argamas ou mur épais de deux mètres, solidement construit en ciment, et dont on voit encore des vestiges ; l'autre, se dirigeait par la gauche, à 75 mètres de l'extrémité du grand pont.

1700.—Forte crue, qui enleva tout le terrain jusqu'à l'enclos des Capucins, occupant l'espace actuel, depuis la crête des chemins couverts jusqu'à la route de Prades. Les Ingénieurs proposèrent un mur cons-

truit et fondé comme celui du faubourg : par économie, l'Intendant se contenta de forts piquets et clayonnages, qui ne tardèrent pas à être emportés.

1703.—Il tomba à la fin de décembre des torrents de pluie, qui causèrent les plus grands dommages. Presque tous les ponts furent rompus, les chemins, les moindres ruisseaux devinrent des rivières; les communications restèrent interrompues pendant 12 jours; le pilotage de 1700, pour détourner la Tet du chemin de Prades, disparut; le pont de la Sal, alors en construction, eut beaucoup à souffrir de cette crue.

1710.— Débordement dont nos archives ne fixent point l'époque. Route de Prades toujours attaquée, malgré les soins des Ingénieurs pour la préserver. Il n'existait plus qu'un passage de trois pieds entre la rivière et la clôture des Capucins. Nouvelle formation de tunages et clayonnages.

1714.—Le 24 novembre, débordement considérable de la Basse. Le petit bâtardeau du fossé droit du bastion du Castillet, détruit. Le canal des égouts, entre la place et la contre-garde (nº 18) de la porte Notre-Dame, encombré; la voûte et les embrasures du flanc droit de cet ouvrage, emportées. On rétablit tout l'année suivante, ainsi que l'arcade de la croix, ou la dernière du grand pont, qui menaçait ruine. La Tet s'étant aussi élevée très haut, on pava le pont des Eaux-Vives, dont les voûtes étaient seulement couvertes de terres, et dont on avait à tort formé le remplissage des portions en chaussée.

1716.—Le 20 novembre, une crue emporta une partie du mur de chaussée, au couchant du pont des Eaux-Vives, entre les deux passages. Les Ingénieurs voulaient substituer deux arches au plein de

la chaussée centrale. On ne le fit point. La Tet, divisée en deux branches, passait sous la dernière arche de chaque pont; on les ramena à celles du côté du faubourg.

1719.—Au mois de novembre, terrible inondation qui ouvre encore la chaussée centrale du pont des Eaux-Vives, et endommage fort celle du côté du Languedoc. Tous les tunages et fascinages, disposés en 1716 pour couvrir et protéger le massif central, furent rasés; les terres entre les revêtements s'écroulèrent. Le Directeur du Génie Joblot insista, sans succès, pour qu'on remplît en maçonnerie, jusqu'au niveau des plus hautes eaux, le reste en terre jusqu'au pavé, avec tunages, pilots et palplanches, pour prévenir les affouillements.

Ce débordement causa l'abandon de l'entreprise sur Roses, que devait opérer le maréchal de Berwick. Il dut même recourir à des moyens extraordinaires pour ramener son armée en France.

1721.—La digue Orry fut exécutée afin de mettre un terme aux irruptions de la Tet, qui venait encore de déborder l'année précédente. Elle avait alors 500 mètres vis-à-vis l'angle du marché aux bestiaux actuel, et passait à 2.000 mètres de la métairie Anglade, tendant à se jeter constamment vers Bonpas. On dut donner à cette digue 1.500 mètres, dont 1.100 dans la partie au-dessus du pont.

1726.—Deux inondations eurent lieu dans le courant de cette année. La première, du 8 juin, fit une trouée complète de 60 mètres dans la partie de la digue récemment exécutée, attenant à l'amont du pont.; elle enleva la moitié de l'épaisseur de la partie à l'aval, sur 210 mètres de longueur, et attaqua

fortement l'angle supérieur, au point de rattachement du terrain.

La seconde, du 26 novembre, rasa 400 mètres de digue, dont 100 au-dessus, 300 au-dessous de l'angle qu'elle formait, et accrut jusqu'à 140 mètres la brèche auprès du pont. La Tet se partagea en trois branches, qui passèrent aux deux premières arches du grand pont et aux passages des Eaux-Vives. Tout le chemin, depuis ce point jusqu'au jardin Peyrottes (maintenant Saint-Hilaire) fut abîmé et rendu impraticable. On s'empressa de garnir en palplanches 140 mètres du pied de la digue, à l'angle ou coude de la tête, contre lequel se portaient toutes les crues.

1732.—Du 14 au 17 novembre, pluies continuelles, d'où résulte une forte inondation. Digue écornée sur 60 mètres de longueur et 2 mètres d'épaisseur : il paraît qu'elle était plantée de mûriers. La rivière perça à 300 mètres au-dessus de l'extrémité supérieure de la digue, et jeta un bras qui aboutit aux dernières arches du pont des Eaux-Vives; l'autre passait contre le faubourg, et tirant droit sur la tour de Castell-Rosselló, communiquait au ruisseau de Canet, vis-à-vis le saillant de la demi-lune (nº 12), au-delà de l'Escourridou.

1737.—Au commencement de novembre de cette année, la Tet s'éleva rapidement à une hauteur énorme; elle ouvrit une large brèche à la digue, et enleva une arche du pont des Eaux-Vives. Des trois du vieux pont, construites en 1421, la première et la troisième, du côté du faubourg, furent aussi emportées dans la nuit du 10 au 11, tandis que, par une remarquable singularité, la deuxième resta sur pied. On les remplaça toutes d'abord en charpente, avec recouvrement

de gravier, et on répara la digue. Les culées du pont de la Sal furent très maltraitées; un barrage servant à fournir de l'eau de la Basse à l'Hôpital militaire fut détruit.

1740. — La deuxième arche du grand pont, qui avait résisté en 1737, croula le 27 janvier, par l'action d'une forte crue, due à des pluies abondantes et à la fonte des neiges : elle dura trois jours, du 25 au 28. La Ville-Neuve eut trois pieds d'eau ; 60 mètres de la digue Orry furent entamés, sur 4 mètres d'épaisseur. Tous les dommages des dernières crues ne furent réparés qu'en 1742; la reconstruction des trois arches du pont ne se termina qu'en 1748.

Nota. De 1742 à 1745, les Ingénieurs des Ponts et Chaussées remplacèrent les Ingénieurs militaires pour les travaux civils dans le Roussillon. Depuis cette époque, les archives de la Direction du Génie sont muettes sur les crues de la Tet et les travaux relatifs. Il a fallu puiser des renseignements dans les cartons des administrations civiles, et malheureusement leur tenue et la conservation des documents à consulter y sont bien inférieures.

1763. — Du 16 au 17 octobre, crue considérable. Nouvelle crue, du 28 au 29, la plus forte qu'on eût encore vue : elle fut de 4 mètres, un mètre plus haut qu'en 1732 ; la première arche du côté du faubourg était entièrement pleine; il restait aux autres deux à trois pieds de vide. Le radier des quatre anciennes étant couvert de 4 pieds de sable, on calcula qu'il passait par les vides 3.848 pieds carrés d'eau, sur 4.835, dimension de la tranche que fournissait la rivière.

La digue Orry fut rongée sur 180 mètres de long

et 5 d'épaisseur, à peu de distance du pont. La partie au-dessous, encore informe, souffrit bien plus. La rive droite éprouva aussi de très considérables dégradations, en face de l'ouvrage saillant de la Ville-Neuve (nº 73). Presque tous les épis, construits à grands frais, disparurent. Après l'écoulement des fortes eaux, la rivière qui avait formé un coude de 500 mètres, tombait perpendiculairement sur la route, vis-à-vis le moulin de la Porte; elle se portait de là sur le pan-coupé de la digue, puis au saillant 73, puis à 200 mètres du pont, contre la digue; passant ensuite à la quatrième arche, elle frappait à la pointe du faubourg, au Mas-Donat, en face, et venait fixer son cours le long de la rive méridionale.

1766.—Les deux rivières, mais surtout la Basse, éprouvèrent une forte crue à la fin de novembre. Nous avons peu de détails sur la Tet, qui avait déjà grossi le 5 octobre : on sait seulement qu'elle s'éleva de 4m50 au-dessus du radier des trois premières arches du côté du faubourg; il y eut une brèche de 160 mètres au-dessus du Champ-de-Mars.

La Basse renversa le mur de soutènement du quai des glacis, entre cette rivière et la porte St-Martin; elle jeta dans le fossé partie de la contre-escarpe du bastion du Jardin Botanique. Le resserrement du lit par la digue du moulin des Quatre-Cazals fut cause de ces désastres, ainsi que du recreusement du fond de la rivière.

1772.—Le 7 décembre, crue extraordinaire, sur laquelle nous avons conservé assez de détails pour les effets de la Basse. Elle s'éleva de 4m 40, et surmonta de deux mètres les égouts les plus hauts. Les cotes de l'inondation étaient de 5m35 au-dessus du bas

radier du grand pont; de 3 mètres au-dessus du seuil du pavillon, dans le bastion du Jardin des Plantes (nº 72); de 1m 40 sur le tablier du pont-levis de la Sal; de 1m 35 sur le seuil du bureau des Fermes, dans la place d'armes Notre-Dame, et de 2 pouces ou 0m 054, au-dessus de la clef de ce pont. Elle pénétra dans la ville, dont les rues basses furent couvertes d'eau, à laquelle se réunit celle de l'intérieur, qui ne put s'écouler; car l'évacuation de la pluie tombant sur près de la moitié de la ville, devait s'opérer par le canal de la gorge de la contre-garde, carrant 12 pieds ou 1m 27.

La crue, barrée par le massif du pont Notre-Dame, monta rapidement, franchit les bâtardeaux de la Ville-Neuve, et se dirigeant vers le passage de la place d'armes, enleva la barrière, déracina les bornes, renversa le mur de gorge. La sortie du conduit de l'Escourridou, étant d'une plus faible dimension que les baies de l'entrée et des égouts, il en résulta une élévation contre le flanc, qui fit refluer les eaux dans l'intérieur, et obligea les Ingénieurs à faire usage du canon placé sur le pont-levis, pour détruire le masque des embrasures. On s'empressa, lorsque l'inondation eut cessé, d'accroître l'ouverture du canal, de manière que le carré du passage eût 42 pieds, celui des baies d'entrée n'en ayant que 33.

La Tet s'éleva de 5m 50 au-dessus du radier du pont. Elle arrêta et refoula les eaux de la Basse. Cette cote, qui répond à près de 17 pieds, est de 0m 054 supérieure à la clef du pont Notre-Dame, et c'est la plus grande hauteur à laquelle les inondations se soient encore élevées.

1777. — Deux inondations en juin et octobre; une

troisième le 15 novembre, qui dégrada la digue, vis-à-vis le Séminaire du faubourg, et jeta la rivière contre l'enclos des Capucins, après avoir emporté le chemin de Prades. Les bancs de sable, au-dessus et au-dessous, étaient de 2m50 plus élevés que le radier du pont. Les eaux passaient alors aux deux premières arches du côté du faubourg. Il y eut une portion de route détruite auprès du jardin Saint-Hilaire. Plusieurs arches du pont des Eaux-Vives ayant été emportées, on établit pour les communications des travées en bois qui, bientôt dégradées elles-mêmes, rendirent indispensable la formation d'une chaussée inférieure submersible, avec deux ponceaux pour l'assèchement. La Basse grossit aussi et monta au-dessus du seuil de l'octroi à la cote de 1772. La brèche du quai près des Quatre-Cazals s'agrandit.

1779.—Deux fortes crues, en octobre et novembre, reportèrent le lit de la Tet de droite à gauche.

1783.—Il y eut de moindres crues, mais fréquentes, qui comblèrent le lit de la Tet, surtout sous les quatre vieilles arches du grand pont.

1784.—Crue de la Basse, dont on ne cite pas l'époque. Elle dut être assez considérable, puisque le quai, qu'on venait de reconstruire, fut enlevé. Un banc de gravier solide obstruait la rivière; il fallut la déblayer, et redresser son cours, du bastion Saint-François (nº 26) au pont Notre-Dame, pour obtenir le libre écoulement des eaux.

1787.—Débordement, le 15 janvier, qui ravage les jardins Saint-Jacques et toute la partie inférieure au pont jusqu'à la tour de Castell-Rosselló.

1791.—Autre débordement, qui jette la Tet vers la Ville-Neuve.

1793. — Autre inondation, qui agit dans le même sens, mais bien plus dangereuse. Elle enleva la route de Prades et partie des glacis de la Ville-Neuve. La Basse grossit aussi, et détruisit le barrage portant l'eau à l'Hôpital militaire.

1795. — Le rétablissement de cette chaussée était fort avancé, quand une crue considérable, occasionnée par des pluies abondantes, qui durèrent trois jours, les 9, 10 et 11 décembre, rasèrent l'ouvrage. A cette époque, une faible levée, parallèle à la digue Orry, avait été formée de la première maison du faubourg au moulin de la *Pou* (aujourd'hui Caget) sur la route de Prades : elle fut détruite. Un bras de la Tet touchait au saillant de la Ville-Neuve.

1801. — A la fin de 1801, cette rivière, par suite d'inondations récentes, se partageait en deux bras, à la hauteur du bastion Botanique. Le premier se jetait contre la digue Orry, dont il avait rasé 200 mètres à l'angle-coude d'amont ; il la côtoyait ensuite jusqu'à 300 mètres du pont ; et de là à 250 mètres au-dessous, il coulait sur le tiers de son épaisseur moyenne, qu'il avait corrodée, et passait à la dernière arche du côté du Champ-de-Mars. Le second, formait un coude, dont le bord extérieur occupait au midi le terrain de la route de Prades. Après avoir écorné le saillant 73, il filait le long de la muraille dite *argamas* pour s'écouler par les trois premières arches du pont.

1806. — Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées avaient fait de grandes dépenses à la digue, ajouté de nombreux épis, quand arriva la crue du 30 avril, qui détruisit tout. La rivière, frappant contre la digue en amont, se jeta vers la droite, endommagea fortement la digue méridionale de la Basse ; après avoir

passé aux deux premières arches du pont, elle fit irruption sur les glacis de la porte Notre-Dame à Saint-Jacques; traversa la Promenade, et ravagea les jardins et les propriétés particulières, jusqu'auprès de Castell-Rosselló.

Vives réclamations du Syndicat, au nom des tenanciers, qui désiraient qu'on rendît plus solide la pointe ou môle, formé à la réunion des deux rivières.

1814. — Très forte inondation du 1er au 2 novembre. La Promenade, plantée depuis peu en platanes, fut envahie par les eaux qui dégradèrent les glacis. La digue de la Basse en terre, revêtue de cailloux avec chaînes de pierre de taille, céda à l'effort de la crue des deux rivières. Rompue vis-à-vis le saillant de la demi-lune du front Saint-Jean (nº 15), elle donna passage à un courant rapide qui se dirigea vers la Pépinière, que la ville entretenait alors au bout de la Promenade, arracha des arbres, couvrit les allées de bancs de sable, ravina le terrain et vint se jeter dans le canal maçonné de l'Escourridou, par lequel les eaux s'écoulèrent vers la Tet. La digue Orry fut rompue et rasée au-dessus du pan-coupé d'amont sur 200 mètres de longueur. Les habitants du faubourg, craignant d'être submergés, furent, dit-on, dans la nuit entamer cette digue et faciliter ainsi l'action de la rivière, qui probablement ne l'aurait pas renversée. Le torrent se précipita par cette brèche, couvrit de gravier une étendue considérable et emporta la route de Narbonne, près du jardin Saint-Hilaire. Les communications interrompues pendant quelques jours sur ce point pour le roulage, eurent lieu au moyen de bâteaux; les eaux des deux rivières se rejoignirent au bas des glacís Notre-Dame.

1820. — Inondation au mois d'octobre. La digue fut faiblement endommagée; le Champ-de-Mars en reçut les débris.

1828.—Le 28 octobre, orage terrible qui occasionne une forte crue. Les digues souffrirent beaucoup; la campagne fut ravagée. La Basse s'éleva rapidement, et à une telle hauteur pendant la nuit, qu'au point du jour la grille du flanc de la contre-garde, embarrassée de racines et branchages, ne put être levée. On parvint, non sans peine, à la dégager afin de diminuer la hauteur des eaux qui avaient pénétré dans la ville par les égouts.

1832.—Au commencement de novembre, toutes les rivières du Roussillon débordèrent. La Basse s'éleva peu, les pluies ayant eu principalement lieu dans la montagne; mais la Tet devint très considérable. La digue Orry fut détruite jusqu'à l'extrémité du Champ-de-Mars, sur lequel passa le grand courant des eaux, après avoir emporté le chemin de Saint-Estève et ravagé presque toute la propriété Fabre-Galay. Le lit changea des dernières arches aux premières vers le faubourg, contre lequel un bras s'établit, après avoir détruit le massif énorme des éperons et atterrissements formés au nord de la chaussée de Prades; celle de Narbonne fut coupée auprès du jardin Saint-Hilaire. Le débordement envahit les jardins Saint-Jacques par l'ouverture que les eaux pratiquèrent au travers de la propriété Amanrich (jadis Saint-Laurent), dégarnie imprudemment de plantations au franc-bord. Le chemin au-dessous du pont des Eaux-Vives disparut.

1833.—Dans la nuit du 9 octobre les pluies de déluge, qui tombaient par torrents depuis 24 heures

sur la plus grande partie du département, firent déborder les trois principales rivières qui ruinèrent les propriétés et causèrent des dommages incalculables.

La digue Orry fut rasée jusqu'à 200 mètres de la tête du pont. La chaussée des Eaux-Vives entre les deux passages de trois arches eut sa muraille ouest détruite. Une profonde excavation se forma auprès du jardin Saint-Hilaire. L'inondation recouvrit jusqu'au tiers de la distance au Vernet. La Tet, partagée en deux bras à l'extrémité de la Pépinière départementale, se porta sur les deux premières arches du grand pont et le passage nord de celui des Eaux-Vives. Le principal cours des eaux traversa le Champ-de-Mars et se dirigea sur Bonpas. Le champ Capot, immédiatement au-dessus de la Pépinière, disparut; les jardins Saint-Jacques, déjà fort maltraités en 1832, furent de nouveau ravagés, couverts de sable et de cailloux, ainsi que le terrain de la rive droite jusqu'à Castell-Rossello.

La Basse s'éleva précisément à la même hauteur qu'en 1772 : 2m 90 dans le bastion du Jardin des Plantes (nº 72), 1m 37 sur le tablier du pont-levis de la Sal, 1m 30 sur le seuil de l'octroi de la place d'armes Notre-Dame; elle surmonta le bâtardeau, renversa son petit mur parapet du côté de la rivière, une partie de celui de la gorge de cette place d'armes; et, se précipitant vers la sortie, le torrent brisa la barrière, renversa la guérite, le mur de profil gauche, déracina d'énormes bornes qui furent entraînées, et forma une profonde excavation. Les eaux coulèrent rapidement pendant trente-six heures entre le faubourg et le pied du glacis. Le faubourg, ainsi que la Ville-Neuve submergés souffrirent beau-

coup. Plusieurs murs de clôture furent renversés. La langue de terre à l'embouchure des deux rivières emportée; il se forma un courant au travers de la Promenade, qui déboucha à 30 mètres du pont de l'Escourridou où se fit un entonnoir considérable. La vanne du Castillet qu'on n'avait pu lever, ainsi que la grille du flanc droit de la contre-garde, dut céder au poids de l'eau; elle se rompit, et toutes les ordures et branchages ayant bouché la grille, les eaux s'ouvrirent un débouché jusqu'à 2m 50 de profondeur en sous-œuvre. Le flanc resta en l'air, arc-bouté par ses deux extrémités. Les fondations du vieux mur d'enceinte étant dépassées, les terres de l'intérieur coulèrent, et il se forma sur le rempart un énorme entonnoir qui compromit beaucoup les maisons voisines. La place ouverte à cette époque pour la construction d'une courtine entre les bastions Saint-François, Saint-Martin, donna accès à la Basse qui pénétra dans toute la partie inférieure des quartiers Saint-Martin et Notre-Dame.

Il convient d'indiquer ici la limite des plus fortes inondations dans l'intérieur de la ville : les rues Notre-Dame, Mailly, Saint-Martin, des Augustins, de l'Ange, sont les principales qu'atteignent les eaux en tout ou en partie.

De 1833 à 1842 il n'y a pas eu de crue remarquable.

1842. — Le 24 août un orage terrible suivit le littoral de la Méditerranée, de Toulon à Barcelone, et causa de grands désastres. A Perpignan, la fête de saint Barthélemi, patron de la Ville-Neuve, fut troublée par une crue de la Basse si subite, qu'on eut à peine le temps de monter du rez-de-chaussée

aux étages. Vingt-six chevaux périrent au râtelier. En un clin-d'œil, le faubourg, la partie basse de la ville, de la porte Notre-Dame à celle de Saint-Martin, furent couverts d'eau. Le torrent frappait d'aplomb et avec impétuosité sur tous les ouvrages de la place, entre l'entrée et la sortie de la Basse. Le déversement des eaux s'opérait vers la Tet par le marché aux bestiaux dont la clôture fut renversée. La route de Mont-Louis éprouva de fortes dégradations. Au pont Notre-Dame, la hauteur de la crue dépassait 4 mètres. Le garde-fou du passage à la Ville-Neuve, le mur droit de soutènement de la sortie de la place d'armes subirent l'effet ordinaire des crues de cette force. On dut les reconstruire. Toutefois, l'inondation ayant eu peu de durée, et l'écoulement s'étant opéré rapidement, les dommages ne furent pas très considérables.

Une circonstance singulière mérite d'être rapportée : après la baisse des eaux, la fermentation fit prendre feu aux fourrages mouillés de deux greniers de la Ville-Neuve, dont les bâtisses, dans ce court espace de temps, furent victimes de deux fléaux d'une nature bien opposée.

Nous avons décrit avec détail les effets de ces dernières crues. Il serait à désirer que nos devanciers eussent consacré quelques moments à l'utile, l'important historique de chaque événement semblable.

De 1842 à 1853. — La Salanque, de Perpignan à la mer, a depuis cette crue de 1842 éprouvé trois inondations de bien moindre action, quoique ayant occasionné d'assez grands dommages, surtout aux rives de la Tet, en décembre 1845, juillet 1852 et mai 1853.

Telle est l'analyse succincte des mémoires et des documents que j'ai pu consulter et de ce dont j'ai moi-même été témoin, concernant les effets et les époques des plus grandes inondations causées par les deux rivières qui passent à Perpignan. Je n'ai pas craint de citer la reproduction à peu près constante des mêmes faits, la considérant au contraire comme le vrai moyen de fixer les idées sur la direction des crues, et de nous faire porter des conclusions fondées sur leur action.

Afin de ne pas donner trop d'extension à ce mémoire, et nous bornant à répondre au titre, nous n'avons point parlé des résultats désastreux des inondations les plus fortes qui ont eu lieu dans le Roussillon à diverses époques : il nous eût fallu d'ailleurs des renseignements que nous aurions sans doute été dans l'impossibilité de nous procurer. Je ne puis, cependant, passer sous silence, pour bien faire apprécier ce que c'est qu'une pluie d'orage dans le Roussillon, l'effet de la cruc du Tech à Prats-de-Molló le 16 octobre 1763. Après douze heures seulement de chute d'eau, le torrent presqu'à sa source s'éleva de 30 à 35 pieds. Il fit dans la vallée d'épouvantables ravages, qu'une commission évalua à plus d'un million et demi. Il périt beaucoup de monde. On remarqua sur les flancs du Canigou d'énormes jets d'eau s'élançant de terre. Il fut constaté par les ingénieurs que la rapidité du cours sous le pont de Prats-de-Molló, était de 50 à 60 toises par seconde.

EFFETS DES INONDATIONS.

L'examen attentif des circonstances qui ont causé les inondations et de leurs effets autour de la place

de Perpignan, aux époques les plus reculées, sur lesquelles nous possédons des documents, démontre :

1° Que généralement les pluies d'automne, tombant avec abondance pendant deux à trois jours, occasionnent les débordements. On trouve en effet que sur trente-cinq inondations, dont la date est parfaitement connue, douze appartiennent au mois de novembre, dix au mois d'octobre, cinq à décembre; en tout vingt-sept et les plus terribles : celles de 1703, 1737, 1763, 1772, au XVIIIe siècle; 1814, 1833 et 1842 au XIXe siècle;

2° Que le maximum des crues a été jusqu'ici de $5^{m}50$ (16 pieds 11 pouces) au-dessus du bas radier du grand pont, c'est-à dire celui des trois premières arches du côté du faubourg, cote qui répond à $0^{m}054$ (2 pouces) au-dessus de l'arc du pont Notre-Dame;

3° Que la Tet a une forte tendance vers le nord, la pente naturelle du terrain existant du pont à la plaine de la Salanque, et les eaux s'y portant constamment lorsqu'un obstacle artificiel ne s'y oppose pas;

4° Que les ouvertures du pont de la Pierre, fussent-elles dégagées des sables, ne suffiraient point au passage des grandes eaux, à plus forte raison, dans l'état actuel, les radiers en étant recouverts d'un mètre et demi;

5° Que le pont des Eaux-Vives est d'une construction défectueuse, ayant trop de surface pleine, et n'offrant pas à l'action des eaux la résistance convenable;

6° Que les déversements de la rivière fournissaient, lorsque la digue était rompue à son extrémité amont, deux branches à gauche du cours ordinaire : l'une sous le pont des Eaux-Vives, l'autre à 150 mètres

au-delà sur la route de Narbonne, dont elle submergeait une grande partie;

7° Que les bancs de sable du milieu de la rivière, supérieurs au niveau de presque tous les terrains extérieurs vers le nord, se rapprochent annuellement de l'ancien relief de la digue;

8° Que le courant principal de la Tet est très variable, se portant à droite, à gauche, jamais au centre du grand pont. Dans ses débordements, elle se jette vers l'un des débouchés du pont des Eaux-Vives contre la route de Prades et la Pépinière ou contre la propriété Fabre et le Champ-de-Mars, suivant que des causes variables elles-mêmes décident la direction nouvelle.

Quant à la Basse, les effets de ses crues sont toujours les mêmes. Le pont Notre-Dame offre 760 pieds carrés ou 80 mètres de débouché, auquel on peut joindre les 2m 50 du conduit sous le Castillet. Lorsque la crue dépasse 4 mètres de hauteur, et par conséquent donne plus de 80 mètres au passage entre les deux bâtardeaux d'entrée sous le bastion Saint-François, le pont d'aval ne saurait recevoir ce volume accru d'ailleurs du produit des dix à douze égouts de la ville. Les eaux surmontent alors le garde-corps du bâtardeau d'aval, près de l'octroi, et s'écoulent avec violence par la barrière vers le faubourg; de sorte qu'on a la certitude, d'après les antécédents, qu'arrivée à une certaine hauteur qui paraît être le niveau de 3 mètres au-dessus du Jardin des Plantes, et 1m 30 sur le tablier de la porte de la Sal, la Basse trouve une voie par laquelle l'inondation se déverse, ce qui sauve la population de la Ville-Neuve.

TRAVAUX ET PROJETS.

Qu'a-t-on fait depuis des siècles, et particulièrement depuis 1679, pour combattre l'action destructive des deux rivières?

LA TET.

Traitons d'abord de la Tet, dont il est infiniment plus important de s'occuper. Les règlements les plus anciens, et on remonte à celui de 1338 des Rois de Mayorque, ont pour but le redressement en ligne droite du cours de cette rivière. Les hauteurs étant situées au midi, il est clair que les ouvrages d'art doivent former obstacle au nord; et c'est ce qu'on ne saurait obtenir qu'à grands frais et avec des entretiens coûteux et non interrompus par la suite. Aussi, les dispositions de ces règlements ne furent point réalisées. L'état de la rivière, tel qu'on le représente en 1338, et tel qu'il était en 1642, lors de la prise de Perpignan et de l'occupation française, se retrouve en 1716 et 1721, lors du projet de la digue Orry. Il n'existait aucun barrage, aucune levée de terre où ses débordements fussent arrêtés, aucun autre débouché pour les eaux que le pont dit de la Pierre, lorsque le maréchal de Vauban fit sa première inspection dans le Roussillon (1679). Aussi, ce pont fut souvent emporté, et on se bornait toujours à son rétablissement, sans songer aux moyens de diminuer ou de dévier l'action des eaux, auxquelles on livrait un immense et fertile territoire sans protection.

Vauban sentit la nécessité de pratiquer un second débouché pour servir lors des crues. Il comptait que

les eaux se répandraient tranquillement, sans raviner le sol, sans entraîner au loin les terres; il comptait aussi maintenir le vrai, l'ancien cours, ne ménageant à l'écoulement qu'un supplément accidentel. Il apprit plus tard à connaître cette rivière, si difficile à contenir. Le nouveau pont eut deux passages de trois arches chaqu'un, en tout 73m mètres de vide. Les trois autres portions en chaussée furent trop faiblement établies, entre deux murs de soutènement peu épais, mal construits, sans talus, l'encaissement, plein de terre et de gravier, mode économique, mais peu solide, comme on ne tarda pas à l'éprouver. Commencé en 1688, il ne fut terminé qu'en 1698. La dépense ne s'éleva guère qu'à 35.000 livres (de notre monnaie actuelle 97.000 francs). Le devis du marché porte un pilotage de 9 pieds, grillage au-dessus, paré de deux cours de palplanches. La plus forte partie de la dépense fut au compte de l'extraordinaire des guerres, ce qui dans ce cas, comme à des époques postérieures, n'a pas permis de faire des relevés bien exacts.

1714.—A la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, on appliqua des sommes considérables, sans aucun succès, pour sauver le chemin de Prades, assailli de plus en plus par la rivière à chaque débordement. On rétablit des arches de l'ancien pont, dont plusieurs, et surtout la première, dite de la Croix, menaçaient ruine. On dépensait beaucoup en entretien des chaussées, à combler les excavations au pied du pont des Eaux-Vives, à guérir après chaque crue le mal qu'elle avait fait aux terres, aux constructions, aux plantations, aux déblais du lit des rivières, etc. On pouvait prévoir que leur niveau s'élevant sans

cesse, et la masse des eaux que fournissaient les montagnes dénudées progressivement d'arbres et de terres, augmentant sensiblement, on éprouverait de grands désastres. Les inondations de 1714 et 1716 décidèrent les ingénieurs à abandonner le système des palliatifs et l'emploi de demi-moyens.

1716. — Le Directeur des fortifications Joblot envoya au Ministère un projet de redressement du lit de la Tet conforme au règlement de 1338. Il le dirigea suivant des lignes droites partant du pied des hauteurs, à 900 mètres au-dessus de la tour du Soler, village situé à une lieue de Perpignan; de ce point au tuf dit de M. d'Oms, sous la chapelle Ste-Eugénie; côtoyant d'abord l'escarpement, changeant ensuite de direction vis-à-vis le Mas-Générés, ou de Don Angel, à 1.853 toises du grand pont, et venant aboutir à la première arche; de là il menait une ligne au pied des hauteurs de Castell-Rosselló, conformément à un autre édit des Rois d'Aragon de 1378; et de ce point une direction unique, jusque vis-à-vis Canet, à 400 toises du village, et se raccordant avec une portion coudée au débouché de la rivière dans la mer. Son cours, très sinueux, à cette époque, occupait un espace immense. La branche principale s'éloignait de 400 toises du Soler; puis touchant presqu'au canal de la Poudrière ou du Vernet, elle se rapprochait à 150 toises de Baho, frappait la rive droite près des Capucins, à Perpignan, allait passer sous la dernière arche du grand pont, et se jetait du côté de Bonpas, causant d'incalculables dommages aux propriétés. On avait de la peine à la maintenir éloignée à 550 toises de ce village, au moyen de travaux continus en clayonnages et terrassements. Cet Ingénieur voulait

porter à 80 toises le lit que les anciens règlements fixaient à 60. Il proposa de creuser une grande cunette centrale, formant, avec ses déblais, une digue au nord, pour s'opposer à la tendance naturelle des eaux dans cette direction.

On avait commencé en 1717 la reconstruction de la partie écroulée du pont des Eaux-Vives, qu'on voulait accroître de trois nouvelles arches, et on avait déjà dépensé de 8 à 9.000 fr., quand la crue de 1719 vint tout détruire : bâtardeau, tunages, terrassements, tout fut rasé. Joblot était d'avis qu'on ne fît l'encaissement en terre qu'au-dessus de la portée des plus hautes inondations, remplissant le dessous en bonne maçonnerie. On ne s'y conforma pas dans la reprise des travaux en 1720, qui coûtèrent au Ministère à peu près 40.000 francs, y compris la réparation des ponts de la Pierre et de Notre-Dame. Le pont des Eaux-Vives fut alors pavé, et des files de palplanches garnirent le pied des maçonneries, pour prévenir les affouillements.

1721. — Commencement d'exécution de la digue Orry, sous l'inspection de l'auteur du projet, le Directeur des fortifications Joblot. Il était temps de resserrer le lit ordinaire, dans des limites qui ne pussent être franchies que par les crues. On se proposa de lui donner 950 mètres en ligne droite et 150 d'évasement au-dessus du pont ; la portion au-dessous ne dut avoir que 400 mètres. On fit d'abord la digue supérieure, à laquelle on donna, comme on l'a déjà dit, 20 mètres d'épaisseur. La hauteur fut de 2m 66, avec un talus du double du côté des terres. Tunage presque droit, avec clayons et remplissage en cailloux vers la rivière. Deux canaux, l'un de 40 mètres, l'autre

de 20, reçurent au centre les eaux ordinaires. On admit que les crues les élargiraient, et qu'on parviendrait ainsi à former un cours central. Pour creuser les canaux de 1.400 mètres de longueur, il fallut couper des bancs de sable, dont le relief variait de 1m 30 à 3m 30 au-dessus du fond de la cunette, dont la pente fut réglée à $^1/_{380}$. On voit, sur plusieurs dessins de cette année, la digue défendue par des épis, formant des angles aigus avec le cours de la rivière, pour obtenir des atterrissements.

Les comptes du 30 avril 1723 portent à 104.000 fr. la dépense déjà faite; et d'après un rapport du 30 juin suivant, il aurait fallu ajouter encore pour 136.000 fr. d'ouvrages, en tout 240.000 francs. On ajourna leur exécution, de sorte que la digue resta imparfaite, et l'on eut bientôt à se repentir de ne l'avoir pas terminée. L'Intendant Orry, de concert avec les Ingénieurs, pensait que les propriétaires des terres, dans un certain rayon, devaient contribuer aux dépenses.

1726. — Les crues de cette année en détruisirent presque la moitié. On s'occupa de tout rétablir, et plus solidement qu'auparavant : on garnit de pilots et palplanches plus de 140 mètres, du pied de la digue à l'angle saillant de la tête, contre lequel avait agi violemment l'effort des eaux; le pont des Eaux-Vives et une grande étendue de chemin, fortement endommagés, exigèrent l'application d'une bonne partie de la dépense, qui dans les comptes du 5 janvier 1729 est portée à 186.000 francs, indépendamment de 3.000 francs pour menus travaux d'urgence en 1727. Cette somme énorme ne fut pas entièrement consacrée aux reconstructions. Les détails du règlement difinitif de la dépense, attribuent 86.000 francs

aux déblais pour former des canaux au centre de la rivière. Ils furent employés du reste au massif de la digue.

1732.—On trouve plus loin, en 1731, 14.000 liv. de dépenses, et 4.000 liv. aux états du 20 janvier 1732, ce qui n'empêcha pas que la digue ne reçût encore de fortes atteintes de l'inondation de cette année, qui en rongea une partie, et la perça même sur une étendue considérable. Les comptes du 20 octobre 1733 et 6 mars 1734, indiquent l'application d'une somme de 26.000 livres aux réparations des deux rives; car l'une des branches se portait sur le cours Jallais (route de Prades), et menaçait de le couper sur ce point, malgré un grand nombre d'épis, établis pour jeter les eaux vers le centre.

1738. — On venait de terminer les travaux protecteurs des digues et des bords de la rivière, auxquels on avait dépensé 12.000 livres, quand la crue de novembre 1737, qui emporta deux arches du grand pont et une de celui des Eaux-Vives, ouvrit aussi une large brèche à la digue Orry. On jeta de suite des ponts en charpente, qui coûtèrent 26.000 livres. On répara le cours Jallais. Les comptes du 27 décembre 1738 et 3 juillet 1739 portent à 44.000 liv. les frais du rétablissement de la digue, au moyen des sables du lit de la rivière, où l'on creusa une large cunette.

La route récemment construite (depuis 1735) entre la Tet et le hameau du Vernet, fut bouleversée. On y appliqua 18.000 liv. en travaux; elle en avait coûté 110.000 pour son établissement.

En 1740 et 1741 on dut encore employer 78.000 l. pour un troisième pont provisoire en charpente, sur

la deuxième arche du grand pont, qui croula le 27 janvier, et la fermeture de 190 mètres de digue, qu'on revêtit en saucissons et fascines, le pied défendu par des pilotages et des coffrages en cailloux. On ouvrit des canaux portant sur le cours Jallais, afin de détourner de la gauche le courant existant à cette époque. Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, installés depuis 1747 dans le Roussillon, furent chargés de la reconstruction des trois premières arches du grand pont. Nous indiquerons assez imparfaitement les travaux exécutés ou projetés par eux depuis cette époque, faute de documents, qui manquent même dans les archives de cette administration, et qui présentent des lacunes considérables.

1763.—On se hâta de réparer tous les dommages des inondations de cette année. Les comptes portent la dépense à 30.000 liv., principalement employées à la digue et pour sauver la rive droite, très compromise au saillant de la demi-lune de la Ville-Neuve.

1767.—Nouveaux frais s'élevant à 24.000 livres entièrement consacrées à la digue dans la partie voisine du pont et au coude supérieur. La partie inférieure n'avait jamais été finie et ne se maintenait que par les décombres qu'on y jetait.

1772.—On dut exécuter à la fin de cette année, et pendant les deux suivantes, des travaux très considérables pour rétablir les digues, épis, tunages, dégradés. Il ne reste aucun document pour apprécier leur valeur. Des états spéciaux indiquent seulement que les masses de déblais de la rivière servant à remblayer la digue s'opéraient par corvées, ce qui exigea, suivant le toisé, 1.275 toises cubes à transporter moyennement à trois relais. Les divers corps

de métiers fournissaient leur quote-part proportionnellement à leur fortune et au nombre d'individus dont ils étaient composés.

1778. — On est plus fixé sur les dépenses qui suivirent l'année 1777. Quoique les ravages de la rivière eussent été bien moindres qu'en 1772, un compte du 15 juin 1778 s'élève à 48.000 livres, dont 4 à 5 mille appliquées à la brèche et à l'entonnoir formé sur la chaussée du Vernet près du jardin Saint-Hilaire. Il paraît que dans la crainte d'une nouvelle crue on fit une levée provisoire pendant le rétablissement de la digue Orry.

Des crues si fréquentes, si dévastatrices, la certitude que l'élévation progressive du lit de la Tet donnerait lieu par la suite à des effets plus désastreux encore, firent songer à s'occuper sérieusement des moyens de contenir les eaux. L'Ingénieur des ponts et chaussées Kolly de Montgazon remit le 19 juillet 1777 un mémoire sur les ouvrages qu'il jugeait nécessaires pour l'organisation des rives et du lit de la rivière, depuis le moulin de la Porte (actuellement Méric) jusqu'à l'embouchure de la Basse. Son système consistait à établir deux digues parallèles laissant entr'elles un passage de 75 à 80 toises, ayant la longueur de 1.050 toises à l'amont avec des retours de 699 toises à gauche et seulement 54 toises sur la rive droite, afin de rattacher les têtes à des points solides élevés. La partie des digues, inférieure au pont ne devait s'étendre qu'à 160 toises du môle à l'embouchure de la Basse qui aurait aussi sa rive droite protégée par une digue.

Quant à l'épaisseur et au mode d'organisation, toutes les digues ont, suivant le projet, une enve-

loppe, un recouvrement en perré de gros cailloux coupé de 4 en 4 mètres par des chaînes de libages. Au bas, pour garantir le pied des affouillements, un bon enrochement avec un cours de pilots et palplanches.

L'état estimatif de ce projet s'éleva très haut, à 475.000 francs monnaie actuelle. L'adjudication des travaux eut lieu le 7 novembre 1780; on commença à les mettre à exécution dans le courant des années suivantes; et, à la fin de 1785, on avait déjà dépensé 290.000 francs pour fermer une brèche de 250 mètres formée au coude supérieur et pour rétablir sur 300 mètres la digue inférieure au pont. On devait la pousser plus loin; mais les propriétaires de la rive méridionale firent de vives réclamations, et on ajourna le prolongement.

Il faut remarquer qu'avant les premiers travaux, suivant ce système, on avait, dans les deux campagnes de 1779 et 1780, dépensé en terrassements et fascinages, ainsi que pour combler les ravinements du Champ-de-Mars, une somme de 26.000 francs la première année, et 8.000 la seconde. Cette dernière était spécialement le résultat des labours des graviers et des plantations de la digue et des franc-bords jusqu'au moulin de la Pou (Caget).

Des lettres patentes, en date du 14 août 1779, avaient attribué 250.000 livres sur un fonds général de 500 pour les travaux des rivières.

Une décision ministérielle du 15 juin 1783 avait fixé dans le Domaine, et à la charge des Ponts et Chaussées, les rives des deux rivières depuis le moulin de la Porte jusqu'à 420 toises (819 mètres) à l'aval du pont.

1786.—M. Gaillon, ingénieur des Ponts et Chaussées, refondit le travail de son prédécesseur, qu'il modifia et étendit à des constructions dont on ne s'était pas occupé. Il réduisit à 2.000 mètres la longueur des digues à former sur les rives. Celle d'Orry devait être reculée de manière qu'en reconstruisant les quatre vieilles arches du grand pont, on leur donnât 74 mètres au lieu de 49, qu'elles ont maintenant. Il proposa le remplacement du pont des Eaux-Vives, par un système plus solide, établi sur pilotis, substituant trois arches aux six actuelles, qui malgré leurs 73 mètres de passage sont loin d'être suffisantes lors des grandes inondations. Il adoptait, au reste, le môle à l'embouchure de la Basse, la disposition des digues Montgazon, leur recouvrement en perré, et leur rattachement en amont, presque vis-à-vis le Mas-Bon (maintenant Romeu).

On ne pense pas que les débouchés résultant de ce projet répondissent encore aux besoins, surtout en ce qui concerne le pont des Eaux-Vives, vers lequel se portent les eaux des déversements supérieurs, et principalement celles du torrent de la Boule, qui aboutit à la Tet au-dessous de Saint-Estève, et ne manque point, au défaut d'un lit assez spacieux, de franchir ses bords et de causer les dommages qu'éprouve ordinairement la portion de route comprise entre les ponts et les jardins Saint-Hilaire, Desprès, etc.

L'évaluation de tous ces ouvrages montait à 556.860 livres, qui feraient aujourd'hui plus de 600.000 francs.

1802.—Une dépense aussi forte, avec la probabilité de ne pas complètement remplir l'objet important d'encaisser les eaux des plus fortes crues, de leur interdire les débordements vers la gauche du cours de

la Tet, et l'action trop violente contre la rive meridionale de la Basse, dut effrayer. Aussi ne fit-on, pour ainsi dire, qu'amorcer le projet, sur les points qui réclamaient les plus urgentes réparations. On voulut des réductions, que présenta l'Ingénieur Saussine en 1802. Il proposa : 1° Un canal de 1.700 mètres en amont, et 1.300 à l'aval, creusé dans les sables du lit de la rivière; 2° Le perré conforme au mode adopté par ses prédécesseurs : ligne de charpente en chêne au bas, sur 1.800 mètres de développement; 3° Barrages, tunages et clayons, à deux rangs de pieux de 10 pieds, enfoncés de sept, et formant des rectangles de deux mètres sur un; 4° Plantation de neuf hectares de saules, peupliers, osiers.

Ces travaux, estimés 265.452 francs, furent trouvés encore trop chers. Le Ministère les réduisit à 87.705 f. On avait déjà dépensé 45.026 fr. en amont, indépendamment des remblais opérés sur les glacis de la Ville-Neuve et la route de Prades, auxquels, de son côté, le Génie militaire avait appliqué 8.200 fr., quand arriva la crue du 30 avril 1806, qui détruisit tout, et rendit indispensables des mesures urgentes, pour sauver le terrain de la droite jusques à Castell-Rosselló.

1806.—L'Ingénieur des Ponts et Chaussées Billoin, remit sous les yeux des Autorités et du Ministère les trois grands projets antérieurs. Adaptant le sien à la situation présente des choses, et négligeant, à tort peut-être, la rive droite de la Tet, il réclama :

Pour la restauration de la digue Orry.	30.712 fr.
—la rive gauche de la Basse.	12.991
—celle en forme de môle arrondi	41.434
—la prolongation de sa rive droite.	16.799
Total.	101.936 fr.

Il regardait surtout comme urgente l'exécution des deux derniers articles, précisément ceux que combattait le Génie militaire, ainsi que nous le verrons plus bas. On fera attention que les déblais du lit de la Tet ne figurent pas dans ce projet, tandis qu'ils entraient pour 48.000 francs dans celui Saussine. On pensait sans doute que leur emploi se ferait en entier pour le remblais et la digue.

Depuis cette époque, et surtout après les inondations de 1814 et 1820, on a fait l'application d'assez fortes sommes, toutes en plantations, piquetages et clayonnages chargés de cailloux, épis et recreusement de cunettes centrales.

1816.—L'Ingénieur en chef l'Éveillé, reconnaissant la nécessité de la conservation de la digue Orry, présenta, en 1816, un état de réparations qui, uniquement pour cet objet, s'élevait à 36.000 francs. Des discussions très vives sur la répartition de la dépense, dont il voulait faire supporter la plus grande partie aux particuliers, firent ajourner ces travaux, qu'il était urgent d'effectuer. On éprouva plus tard les résultats de cette lutte. Intéressés à ne pas laisser établir, en principe, qu'ils devaient concourir aux travaux de la digue, les tenanciers des terres exposèrent alors, comme à l'époque de sa construction, que: créée et constamment entretenue par l'État, pour la protection des ponts et la conservation des communications, on était d'autant moins fondé à les imposer, qu'elle était plutôt nuisible qu'utile aux territoires inférieurs que les débris des parties rompues couvraient de graviers; et s'étayant de quelques circonstances, où les Intendants de la Province avaient jugé à propos de réclamer des secours pour réparer les

dommages soufferts par des propriétaires peu fortunés, ils furent même jusqu'à prétendre qu'on leur devait des indemnités, au lieu de leur demander des fonds pour les désastres qu'occasionnait la rupture de cette digue. Le Conseil de Préfecture appuya, le 15 juillet 1816, les conclusions des tenanciers; mais M. Molé, Directeur-Général des Ponts et Chaussées, décida qu'ils entreraient dans les dépenses pour les trois-quarts, ce qui était beaucoup trop. Sur de nouvelles représentations à cet égard, une décision de M. Becquey, en date du 27 novembre 1817, prescrivit de regarder le projet de réparation comme non avenu, attendu que, d'une part, les tenanciers déclaraient que la digue leur était inutile, et que, d'autre part, suivant les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, les ponts et la route n° 9 pouvaient s'en passer.

Nous nous plaisons à rappeler ici que l'Ingénieur l'Éveillé a puissamment contribué aux atterrissements de la rive droite de la Tet. Il était parvenu à pousser le bord méridional jusqu'à l'alignement de la première arche du grand pont. Le terrain étendu, qu'on désigne sous le nom de Pépinière départementale, protégé par des épis, et organisé dans le double but de la solidité et de l'agrément, lui doit son existence, ou du moins de notables accroissements. Malheureusement, les terribles inondations de 1832 et 1833 ont rongé la ligne protectrice, rasé les épis, enlevé presque en entier la propriété Capot, supérieure à l'extrémité ouest de la Pépinière. On doit s'attendre à de plus graves accidents, quand de pareilles crues se renouvelleront. Des barrages insignifiants, le recouvrement du talus des rives entamées par des fascinages, des labours peu profonds, des

cunettes, des fossés, au travers d'énormes masses de gravier, sont des remèdes sans efficacité. On doit recourir à des moyens plus énergiques, et ne pas tout compromettre par des économies mal entendues. Nous verrons à quel système se sont arrêtés MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

LA BASSE.

Venons-en à la Basse, dont les crues sont loin d'avoir autant d'importance; mais elles intéressent spécialement la ville de Perpignan.

Lors de la conquête, cette petite rivière coulait le long de l'enceinte, depuis la porte Saint-Martin jusqu'au saillant de l'église Saint-Jean; de là, se jetant à gauche, elle donnait le mouvement à deux moulins sur l'emplacement de la Promenade actuelle, et allait se réunir à la Tet à une distance de la place, sur laquelle les plans ne s'accordent pas. M. de Vauban, dans ses instructions sur les lieux, et dans un mémoire concernant les fortifications de cette place, prescrivit de lui creuser un canal en-dessous du pont Notre-Dame, suivant la direction du lit compris entre la porte *de la Sal* et le Castillet. Il eut pour but, non-seulement de se procurer l'espace indispensable au développement des fortifications, depuis le pont jusqu'aux hauteurs Saint-Jacques, mais encore de faciliter aux crues un rapide écoulement. D'après les effets actuels, malgré ce débouché direct, dont l'exécution fut terminée en 1685, on peut se figurer les dommages qu'elle devait occasionner quand son lit était tortueux. La prise d'eau du canal des Jardiniers, qui se prolonge jusqu'à Canet, fut établie en même

temps, afin de maintenir les droits acquis par les propriétaires des jardins Saint-Jacques et des moulins inférieurs. Le projet de Vauban comprenait aussi des quais et des ponts bâtardeaux de réunion avec les branches extrêmes de l'ouvrage à corne de la Ville-Neuve. Il est probable que cette disposition, si importante sous le triple rapport des communications, de la conservation des ouvrages et bâtiments, ainsi que pour la défense, recevra plus tard son exécution.

Le détail historique des crues de 1714, 1737, 1766, 1772, 1777, 1784, 1796, 1833, les plus considérables dont la connaissance nous soit parvenue, fait apprécier le mal que peut causer cette rivière. Il se borne à inonder le rez-de-chaussée des maisons de la Ville-Neuve et du faubourg, même quelquefois les quartiers inférieurs de la ville. Elle renversera des clôtures, emportera des portions de terrain au-dessous du pont Notre-Dame. On l'a vue, en 1714, 1772, 1766, 1833 et 1842, endommager fortement le canal qui coule entre le vieux mur d'enceinte et la contre-garde 18, ainsi que le flanc droit de cet ouvrage; détruire le revêtement de la demi-lune St-François, renverser les murs de gorge, ceux du bâtardeau et du profil de sortie de la place-d'armes Notre-Dame. C'est beaucoup, sans doute, puisqu'il en résulte des pertes considérables pour les propriétaires des maisons inondées; mais je crois pouvoir conclure des effets des crues de 1772, 1833 et 1842, qu'il n'y a point de danger pour la Ville-Neuve. Aussitôt que les eaux recouvrent de quelques pouces la clef de l'arc du pont Notre-Dame, elles renversent le petit mur de passage du bâtardeau, et ce qui ne peut s'é-

couler par l'ouverture de l'arche et l'égout du Castillet, se déverse au travers de la place-d'armes.

Les réparations et constructions spécialement relatives à l'action seule des crues de la Basse, furent exécutées aux époques suivantes :

En 1687. Dallage du canal-égout du Castillet, bouleversé par les eaux, 8.850 fr.

En 1717. Réparation des dégâts de 1714, 6.400 fr.

En 1768. Redress[t] du canal du Castillet, 4.000 fr.

En 1776. Son élargissement, à cause des dommages de la crue de 1772, 3.000 fr.

En 1823. Reconstruction du bâtardeau du flanc, détruit par les crues, 2.000 fr.

En 1825 et 1826. Déblai des graviers qui encombraient le lit de l'entrée jusqu'au Castillet, 3.600 fr.

On ne tient pas compte des entretiens courants.

En 1833. Les désordres dus à la crue de cette année, furent réparés de suite. On y dépensa, 3.097 fr.

En 1838, l'Ingénieur en chef Rabourdin, mit à exécution l'établissement d'un môle indiqué, en 1820, par l'Ingénieur l'Éveillé, pour prolonger et renforcer la langue de terre qui séparait, jusqu'à leur jonction, les deux rivières. Formée en pierres perdues, sur 580 mètres de longueur, depuis l'angle méridional du pont, il avait assez bien résisté jusqu'en 1853, au moyen de légers entretiens annuels. Les fortes dégradations occasionnées sur ce point par la crue de cette année, ont exigé des travaux d'un autre genre, qu'il est douteux de voir réussir, le courant de la Basse portant sur les dernières maisons du faubourg, auxquelles se rattache le môle.

RÉSULTATS DES TRAVAUX ET PROJETS FUTURS.

LA TET.

L'analyse des travaux et des projets relatifs au cours de la Tet démontre que, malgré tout ce qu'on a fait pour maintenir libre le centre du lit, afin qu'il passât par les débouchés le plus d'eau possible; malgré la digue Orry, et les nombreux épis, tunages, clayonnages des rives, les crues n'ont pas cessé d'encombrer la rivière, et de renverser les masses formant l'encaissement. On a vu qu'elles se sont précipitées, à chaque inondation, vers la Salanque, soit par l'insuffisance du passage qu'offre le pont des Eaux-Vives, soit qu'ayant pénétré plus haut que la tête de la digue, leur direction les portât sur le jardin Saint-Hilaire (autrefois Peyrottes). Les dépenses pour remédier à ces effets désastreux se sont élevées très haut. Le relevé des sommes dont j'ai pu recueillir les comptes réguliers donne un total de plus d'un million dans l'espace de quatre-vingts ans (de 1720 à 1800), et c'est encore, sans aucun doute, bien inférieur à la réalité; car on n'a pas fait entrer en ligne la valeur des corvées, ainsi qu'une foule de menues dépenses d'entretien, ou acquittées sur des fonds extraordinaires, ou dont la trace s'est perdue dans les archives incomplètes des Ponts et Chaussées. On ne devrait point regretter, si on eût réussi, une application annuelle de 12 à 13.000 francs au maintien des deux rives, au creusement du lit et à la réparation des ponts; mais on ne saurait disconvenir qu'on n'a trouvé aucun remède au mal, après plus d'un siècle de travaux et de projets produits par des hommes éclairés, obser-

vateurs, ayant l'expérience d'un long séjour sur les lieux et la connaissance des effets antérieurs. A l'exception de la partie du bord méridional répondant à la Pépinière départementale, reporté par un large atterrissement vers la ligne centrale du cours de la rivière, la digue presque effacée, le Champ-de-Mars raviné, couvert de gravier, le faubourg, dont un bras de la Tet corrode le pied des maisons, les jardins Saint-Jacques souvent dévastés et sans protection, ainsi que les terrains du bord opposé, le lit plus encombré de sables qu'il ne le fut peut-être à aucune époque, le pont des Eaux-Vives sapé jusqu'aux fondements et croulant de tous côtés, attestent cette fâcheuse vérité. En conclura-t-on qu'il est inutile de combattre une action que tant de dépenses, tant d'ouvrages, péniblement élevés, n'ont pu détruire ou même affaiblir? Ce serait pousser trop loin le découragement. Profitons des fautes de nos devanciers ou plutôt de leurs essais, quoique infructueux, et tâchons d'arriver à de meilleurs résultats dans les travaux concernant le cours des eaux : on aurait grand tort, d'ailleurs, d'attribuer, uniquement au vice des moyens employés, les effets d'une foule de circonstances accidentelles et de causes naturelles, souvent invincibles.

Quel fut, quel doit être le but? Contenir dans un canal convenablement étendu et encaissé, les eaux ordinaires et même les crues peu considérables du torrent; organiser l'encaissement de manière à ce que les grandes eaux en surmontent le sommet aisément et sans l'endommager, leur procurer un libre écoulement en dehors du lit principal.

La question de la digue Orry se présente ici la première. Faut-il l'abandonner ou la rétablir telle qu'on la

construisit et sur le même emplacement? Faut-il adopter une autre disposition?

L'inclinaison générale du terrain allant du sud au nord, nul doute qu'au défaut d'une barrière qui les contienne, les eaux ordinaires, à plus forte raison les crues, tendant à gagner sans cesse vers la gauche, changeraient par la suite les plus belles cultures en gravier; la route serait emportée, les communications souvent interrompues. L'état de 1721, reproduit momentanément par l'inondation de 1833, se consoliderait et ne tarderait pas à empirer. En quelque lieu qu'on la place, il nous paraît donc indispensable d'avoir une levée, une digue, dans la direction de l'est à l'ouest. Une largeur de lit de 140^{m}, à peu près égale à la longueur du grand pont, suffirait aux crues modérées. Elle serait même superflue pour le cours naturel de la saison d'hiver; et pendant les autres, l'irrigation met à sec les rivières du Roussillon. Aussi l'ordonnance royale du 20 mai 1818 l'a fixée à 80 mètres seulement. Dans la situation actuelle, cette digue, qui aurait son sommet au niveau de la clef des arches, dirigerait vers le débouché principal, toutes les eaux qu'il pourrait évacuer. Le surplus, dans des cas heureusement très rares, surmonterait cet obstacle.

Mais c'est surtout par des considérations militaires qu'il importe de maintenir la rivière aussi près que possible. Il est aisé de comprendre l'énorme différence qui résulterait dans l'intérêt de la défense de l'éloignement du lit, qui, suivant actuellement le pied des glacis de la Ville-Neuve, ne laisse guère à l'assiégeant l'espace pour développer ses tranchées. Une telle situation sera toujours un épouvantail par le danger des crues qui causeraient certainement la

perte de l'ennemi, comme faillit l'éprouver en 1542 le Dauphin, depuis Henri II. On doit s'étonner même que, sous ce rapport, on ait permis de former l'atterrissement de la Pépinière.

Ainsi, nous admettons en principe que le rétablissement de la digue Orry serait une utile, une importante opération ; et quoique persuadé que la dépense sera toujours un obstacle à la réalisation du projet, nous exposerons nos vues à ce sujet. Pour qu'elle fût solide au point le plus en prise à l'action du torrent, il faudrait la rattacher à une ancienne partie du bord septentrional, assez élevée et formée de terres fermes, compactes, défendue par des plantations à 1.100 mètres en amont du pont. On la mènerait presque en ligne droite divergente à partir de la dernière arche. Cette dimension est bien inférieure aux proportions du projet Montgazon qui embrassait près de 1.800 toises, tout compris, sur la rive gauche. Son but était d'interdire aux crues l'épanchement en arrière de la digue Orry, qui avait précisément la longueur que nous proposons. Il faudra ne la prolonger que de 200 mètres à l'aval; car la rentrée du superflu des crues qui s'écoulera par le pont des Eaux-Vives, doit avoir lieu à peu de distance, afin d'épargner autant que possible les terres en culture. Le point de rattachement en amont le plus naturel est celui de la digue primitive. Il a constamment résisté à la violence des plus fortes crues et se trouve encore ferme et prédominant quand tout le terrain des environs a éprouvé des bouleversements.

On ne conçoit pas que, suivant le projet de 1721, on ait construit en tunages élevés d'aplomb le côté

méridional de la digue Orry. Quelle durée pouvaient avoir des brins de bois employés verts et successivement exposés à l'eau, au soleil, à toutes les variations de l'atmosphère? Un échafaudage de cette nature fut bientôt avarié, détruit. On venait à peine d'y mettre la dernière main, et déjà près de la moitié de la digue disparut par l'action des crues de 1726. On a vu plus haut qu'à chaque inondation elle fut plus ou moins fortement endommagée, malgré les épis et les files de palplanches dont on protégea les points contre lesquels se portait ordinairement l'effort des eaux. Nous croyons cependant qu'avec un entretien annuel, des soins, de la persévérance, le mal eût été bien moindre; mais, jadis, comme à présent, les travaux au lieu d'être préventifs furent toujours forcés. On employa des sommes énormes à la fois au lieu de consacrer au maintien d'une barrière aussi précieuse des attributions peu considérables qui, appliquées tous les ans avec discernement, auraient sauvé peut-être le fertile territoire, entre Bonpas et les ponts, des ravages auxquels il fut si souvent exposé. Nous avons vu de nos jours reproduire cette disposition de tunages élevés auxquels des rattachements à la rive plus solides qu'en 1721, des soins continus et un entretien intelligent, ont donné une existence plus prolongée et de meilleurs résultats.

Le système de M. de Montgazon (en 1778) qu'on mit en pratique sur quelques portions de la digue Orry et de celle de la Basse, n'a pas eu de succès. Les pavés du perré, formant une couche mince sur sable sans liaison, se détachaient facilement. La chute d'un seul, donnant accès à l'eau, causait, si on ne se hâtait de le remplacer, celle des cailloux contigus,

et bientôt les surfaces dénudées, s'étendant jusqu'aux chaînes en pierre de taille qui croulaient, la digne, à la première crue, restait sans défense, d'autant que son inclinaison n'avait pas le talus naturel. De tous les ouvrages de ce genre construits à grands frais, il reste à peine quelques vestiges, et même de petites portions entièrement en dalles de pierre auprès des ponts n'ont pu résister à la violence des eaux.

Appelé dans le temps à donner mon opinion sur le mode qu'il convenait d'adopter pour le rétablissement de la digue, je ne trouvai rien de mieux, après mûre réflexion sur les antécédents et sur le peu de résistance qu'offraient toutes les dispositions dont les sables et les tunages étaient la base, que de proposer la construction d'un revêtement en maçonnerie, au $^1/_{10}$ de talus du côté de la rivière, terrassé de 12 mètres d'épaisseur rejoignant le terrain naturel par une pente très douce : il règnerait sur les 1.100 mètres en amont et les 200 à l'aval déterminés ci-dessus. Le rattachement aux points solides, s'effectuerait par des levées de terre à double talus prolongé. Ce massif, couvert de plantations, amortirait l'action des eaux qui s'élèveraient assez pour le surmonter. Point d'obstacle d'aplomb, point de chute au versant opposé, et, s'il était possible, l'éloignement de la route départementale de la ligne intérieure On pourrait, je pense, compter sur la conservation, la résistance d'une digue ainsi organisée. Le revêtement en maçonnerie bien fondé, préservé d'affouillement par une ligne de palplanches, ainsi que d'un encaissement en pilots et clayonnages, serait tenu plus bas que la moins élevée des sept arches du grand pont. Je n'entrerai point dans le détail d'évaluation de ce

système adressé au ministère en 1834. Il devait, suivant le bordereau des prix à cette époque, exiger une dépense de 200 francs par mètre courant, d'où, pour la totalité des 1.100 mètres d'amont et 200 d'aval du pont, l'exécution s'élèverait à 260.000 fr.

Il resterait à évaluer les digues du raccordement, les épis pour préserver surtout la rive droite, les traverses de rattachement au terrain naturel, la disposition inférieure au pont pour faire rentrer les eaux superflues dans la Tet lors des grandes crues. Il serait difficile d'apprécier les dépenses auxquelles les travaux donneraient lieu dans l'étendue du domaine des Ponts et Chaussées, depuis le moulin de la Porte (Méric) jusqu'à 819 mètres au-dessous du grand pont.

Celui des Eaux-Vives tombe en ruine. Les réparations y seraient pour ainsi dire à pure perte, puisqu'il manque par les fondations et la faiblesse des murs de revêtement des parties en chaussée. On ne saurait mieux faire que d'établir sur cet important débouché un pont suspendu, laissant libre un passage de 100 mètres; la rampe qu'exigerait le relief de la culée nord, formerait digue sur la route de Narbonne, et contribuerait à préserver le territoire inférieur des débordements.

LA BASSE.

On n'a presque rien fait encore pour contenir la Basse et combattre l'atterrissement du canal à son embouchure. La digue ébauchée de la rive droite au-dessous de la prise d'eau du ruisseau de Canet ou *dels Ortolans*, reçut en 1785 une application du perré avec chaînes en pierre de taille, sur une por-

tion de sa longueur : il en existe à peine des indications.

Pour diminuer l'effet des crues de cette petite rivière, on doit d'abord s'opposer à ce qu'au faubourg les clôtures, les atterrissements, soutenus par des piquets et des clayonnages, avancent dans son lit de manière à rendre le passage moindre qu'au pont. Il faut prohiber la plantation de grands arbres sur ses bords, leur chute formant des brèches et barrant le cours des eaux qui se rejettent avec violence contre la rive opposée. On doit prendre garde que la digue *dels Ortolans* ne soit pas trop relevée, ce qui contribuerait au rehaussement du fond du lit de la Basse. L'embouchure tenue libre, débarrassée de sables, doit trouver à droite la résistance solide que nous voulons à gauche pour la Tet; et c'est ici le lieu d'exposer le dissentiment des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et du Génie militaire sur le projet d'organisation nécessaire pour cette embouchure si voisine des glacis.

Après les inondations de 1772 et 1777, on s'occupa sérieusement des moyens de mettre un terme aux désastres occasionnés par les crues des deux rivières. L'administration des Ponts et Chaussées résolut de conserver la digue Orry, qu'on répara complètement en 1778, et de former sur la rive droite, ainsi qu'à l'embouchure de la Basse, une disposition analogue propre à encaisser le lit et rompre l'action destructive des courants lors des crues. L'établissement d'une digue parallèle à celle d'Orry sur la rive droite de la Tet en amont, ne donna lieu à aucune objection de la part des ingénieurs militaires. Il en fut autrement de la disposition projetée pour la Basse.

Quoique la discussion ait maintenant un moindre intérêt qu'alors, il ne m'a point paru hors de propos d'en donner ici une courte analyse.

Le projet adopté par le Conseil des Ponts et Chaussées le 9 juin 1778, consistait à dévier le cours de la rivière vers la droite comblant, sur la gauche, partie de l'ancien lit, afin d'opérer beaucoup plus bas son raccordement avec la Tet. Ils proposaient, en conséquence, la formation d'un môle entre les deux rivières et la construction d'une digue à la rive droite, suivant la nouvelle direction adoptée. Admettant les crues simultanées et isolées, ils pensaient que le môle, établissant une barrière à leur confluant, annulerait ou au moins affaiblirait beaucoup leur action réciproque. Leur but, en descendant le point de réunion et obliquant le cours de la Basse, était d'obtenir une résultante des efforts des deux courants qui passeraient au centre du lit commun. Quant à la nature de la construction, c'était un massif en terre destiné d'abord à avoir des talus à 45 degrés revêtus en cailloux.

Il ne fut pas difficile au génie militaire de prouver clairement qu'on produirait un effet contraire à ce qu'on se proposait d'obtenir. Rétrécir, embarrasser l'embouchure de la Basse par un môle, en dévier la direction vers la droite, c'était annuler l'action de cette rivière contre la Tet, dont la violence resterait tout entière; en faire agir les crues comme cône entre le môle et sa rive droite; enfin sacrifier certainement la rive méridionale des deux rivières, pour prévenir la destruction imaginaire de la rive gauche de la Tet par les crues de la Basse.

Quant aux considérations militaires que nous n'ex-

poserons pas, que pouvait-on inventer de plus nuisible à la défense, qu'un môle de 320 mètres de longueur et une digue en prolongement de 165 mètres ayant 4 mètres de relief au-dessus du sol d'un canal complètement défilé de tous les ouvrages de la place? Les ingénieurs militaires auxquels il n'était pas permis d'adopter un système pareil, proposèrent une disposition qui maintenait la forme, la longueur et la direction de l'embouchure alors existante.

M. de Mailly, gouverneur de la province, soutint le projet des Ponts et Chaussées, qu'il appuya de l'adhésion des tenanciers de la rive droite. Une partie de la digue ainsi que le môle eurent un commencement d'exécution en 1783, avec le pavé et ces chaînes de pierre qui devaient les rendre indestructibles. Tout disparut en peu d'années; et lorsqu'en 1807 la discussion recommença, les ingénieurs militaires purent corroborer leur opinion par les résultats de l'expérience. Les effets de l'inondation de 1833 donnèrent un nouveau poids au sentiment de ces officiers. La Basse renversa, heureusement pour la population du faubourg, partie du môle en terre qui s'oppose à son cours direct. La crue de 1853 a rompu aussi cet obstacle qu'on avait renforcé en 1838 par un chargement considérable en cailloux.

Hors de Perpignan, la Basse, profondément encaissée, fait peu de mal dans son court trajet; mais les dégâts des moindres débordements de la Tet sont immenses. Aussi ne faut-il pas borner aux environs de Perpignan les ouvrages propres à s'en garantir. Le recreusement de son lit, le redressement en ligne droite autant que possible du cours principal, l'établissement, la conservation des barrages, digues, épis,

doivent être l'objet des sollicitudes des autorités et des commissions syndicales. La négligence autant que le manque de fonds ont causé la ruine de la digue Orry, et on peut ajouter que les changements de système y ont contribué : l'un voulait trop resserrer le cours des eaux, l'autre leur laisser un trop libre épanchement. On se flatta jadis d'élever des barrières insurmontables. L'expérience a prouvé qu'on ne réussirait point ainsi. Les crues doivent surmonter les rives sans effort, en glissant sur le contour arrondi de leur surface, pourvue d'ailleurs de plantations d'arbustes pliants ou d'arbres à coupes régulières, conformément à l'ordonnance du 20 mai 1818. Au surplus, les règlements, les dispositions administratives ne manquent pas. Il faut les faire observer.

DÉPENSES.

Nous avons vu que, dans le XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, les ingénieurs civils ainsi que les officiers du génie militaire, ont constamment maintenu dans leurs projets le rétablissement de la digue Orry avec l'étendue et l'élévation qu'on lui donna lors de sa création. Nous avons fait connaître qu'ils tenaient aussi à l'application de travaux solides pour l'embouchure de la Basse. Il n'y avait entr'eux quelque dissentiment que sur la forme des ouvrages. Il résultait de ces dispositions, des devis en quelque sorte effrayants, puisque celui du projet Gaillon en 1786 s'élèverait en monnaie actuelle à 600.000 fr. Ce que je proposais en 1834, en supposant qu'on eût persisté dans les mêmes vues, aurait presque atteint 500.000 francs, savoir :

Pour la digne Orry.	260.000 fr.
Embouchure de la Basse suivant un projet de 1807.	80.000
Pont suspendu, pour 100 mètres	100.000
Épis, plantations, déblais, remblais et creusement du lit.	50.000
	490.000 fr.

Dépense qui pouvait, au reste, être répartie entre le Ministère de la Guerre, intéressé à maintenir la rivière aussi près que possible des fortifications; le Ministère de l'Intérieur, pour les communications du 1er ordre; le Département dans l'intérêt du commerce et des communications du 2e ordre; la Ville, pour les avantages qui lui en reviendraient : la conservation du faubourg, des promenades et la garantie des usages auxquels on emploie la Basse; enfin, les tenanciers confrontants sur une certaine étendue de territoire en aval des ponts.

L'insuccès de l'application de sommes très considérables à la digue Orry, et plus que de l'incertitude sur les effets d'un système d'obstacles insurmontables à opposer à l'action des terribles crues de la Tet, ont décidé les Ingénieurs des Ponts et Chaussées à abandonner la voie des projets grandioses, et à se borner au maintien de ce qui nous reste de cette digue et des rives du fleuve par de simples entretiens, qui ne dépassent pas annuellement 5.000 fr. A la vérité, le Syndicat de la Tet fait, de son côté, des travaux importants et coûteux, tels que ceux d'une disposition bien entendue, opérés contre les maisons du faubourg, immédiatement sous le pont de Pierre, et, en outre, le rétablissement de l'espèce de môle formé par l'Ingénieur Rabourdin. Ce massif, que les tenanciers des jardins St-Jacques considèrent comme

un moyen des plus efficaces de préserver leur précieux territoire, est regardé par l'Administration des Ponts et Chaussées, comme tout à fait étranger au but principal de ses travaux : la conservation des ponts et la sûreté des communications. Des enrochements en forts quartiers de pierre, d'au moins 2 pieds cubiques ou $^{1}/_{15}$ de mètre cube, disposés au pied des rives, partout où elles sont menacées, ont pour effet d'arrêter leur corrosion. On les rattache au terrain solide par des barrages de même nature, et quelquefois seulement en forts clayonnages. Employés depuis 1848, dans les travaux exécutés par l'État en amont du pont de la Tet, sur la route nº 9, et en 1853 sur la rive gauche du Tech, les résultats en paraissent satisfaisants, et la dépense moins considérable qu'on pourrait le croire, parce qu'on n'établit les enrochements qu'aux sommets des bricoles formées par le courant. On comprend qu'avec ce système, on ne prétend plus faire obstacle au déversement des eaux par les moindres crues.

Peut-être regrettera-t on un jour cette digue Orry, à laquelle nos devanciers, pendant plus d'un siècle, attachèrent tant de prix, et pour laquelle on a fait de si grands sacrifices, non sans résultat. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur le cours de la Tet en 1720, existant aux archives du Génie militaire. Où en serait-on, si on n'avait mis obstacle à ses progrès vers le nord! Déjà une branche arrivait au village de Bompas : elle n'avait pas un grand trajet à faire pour se jeter dans l'Agly. Ses irruptions ravinant le sol dans toutes les directions, déplaçant sans cesse le lit principal, et enlevant la terre végétale, n'auraient plus laissé qu'une vaste plaine impropre à la culture.

C'est à la digue qu'on a dû l'avantage du déversement calme et uniforme de la portion des eaux, à laquelle les arches des deux ponts ne pouvaient donner passage. Sans elle, chaque pluie d'orage, la moindre élévation de la rivière, aurait, dans certaines années, recouvert plusieurs fois les terres de la rive gauche, dévasté les récoltes, interrompu les travaux agricoles, et, on peut ajouter, vicié l'air par de trop fréquentes stagnations dans les bas fonds. Ainsi, faisant même abstraction des intérêts généraux : de la sûreté des communications en tout temps et de la défense de la place, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que la digue Orry a rendu d'immenses services, et il est permis d'émettre la crainte que, pour se soustraire à de fortes dépenses, on ne compromette maintenant un vaste et magnifique territoire, en tenant trop bas l'encaissement de la rivière, et donnant ainsi aux eaux un trop facile accès dans les terres.

LA VIE DES VÉGÉTAUX,

Par M. le Baron **GUERAUD DE SAINT-MARSAL**,
membre résidant.

La vie, c'est naître, croître, se reproduire et mourir. Ces conditions existent dans le règne végétal; mais une question se présente d'abord à l'esprit du naturaliste, qui veut faire de la physiologie végétale une étude particulière: tous les actes de l'existence d'une plante sont-ils uniquement l'effet d'un mécanisme? Le classement des êtres en trois règnes, laisse à leurs limites quelque incertitude. La division n'est pas si tranchée, qu'on ne découvre des analogies entre ceux de ces êtres dont l'organisation est la plus simple. Suivons le cours de la vie végétale; à chaque pas nous reconnaîtrons ces analogies, et nous les verrons se multiplier en la comparant à celle des êtres animés.

La graine, la semence éprouve même à l'air libre, l'effet d'une action vivifiante, que favorisent la chaleur et l'humidité. Elle devient infiniment plus énergique, lorsque mise en contact avec la terre, environnée d'éléments qui excitent la fermentation, la faculté productive de cette semence est vivement provoquée. C'est dans ce but que l'homme, guidé par l'expérience, prépare pour les végétaux dont la culture a pour lui un grand intérêt, le sol favorable à leur développement. En rassemblant autour d'eux, en leur fournissant les substances les plus propres à

les alimenter, il seconde puissamment la nature. Les résultats vont en quelque sorte jusqu'au merveilleux; car, par des essais récents en Algérie, on a obtenu d'un seul grain de blé 130 épis, et d'un grain d'orge 312.

La faculté de germination des plantes est étonnante, et on se ferait difficilement une idée de sa force et de sa durée, si des faits bien connus n'en fournissaient des preuves incontestables. Elles sont telles que les graines de l'herbier de Tournefort ont parfaitement levé après cent ans d'existence, et qu'on a fait germer des grains de blé enfouis dans les tombeaux depuis plus de vingt siècles. Un fait unique, incroyable, mais qui paraît constaté, prouverait que la force végétative peut, comme celle de germination, avoir, dans certaines conditions, une durée illimitée. Sur le sol de la ville exhumée d'Herculanum, une plante desséchée se ranima quand la lumière et l'air pénétrèrent sous l'épaisse voûte de lave qui l'avait recouverte dans la terrible éruption du Vésuve en 79. Elle verdit, des feuilles poussèrent, elle se couronna de fleurs. La vie reparut après un sommeil de dix-sept siècles. C'est peut-être à ses premiers pas dans la carrière de la vie que, si j'ose prématurément m'exprimer ainsi, l'instinct de la plante se manifeste de la manière la plus frappante. L'embryon, souvent à peine perceptible au microscope, se joue de la ténacité du sol, et surmonte tous les obstacles pour gagner la surface, pour sortir du néant. Peu importe la position du grain, du tubercule, le germe pousse; il ne se méprend point sur la direction qu'il doit suivre pour se montrer au jour. Trouve-t-il un caillou? il le tourne. La place est-elle sillonnée par les racines d'un autre végétal? il s'insinue à travers. Il paraît, enfin, tantôt sous forme d'un cône

à pointe aiguë, tantôt entre deux lobes ou cotylédons, et comme couché dans son berceau. Bientôt il prend son essor. Chaque jour, chaque heure, le voit déployer ses forces. Autour de la tige commencent à se grouper des bourgeons, des feuilles, qui lui fournissent de nouveaux moyens d'extension. La jeune plante puise dans l'air les substances qui conviennent à ses besoins, et surtout cet azote qui joue un si grand rôle dans le règne animal. Sous le sol, ses racines naissantes pompent les sucs qui lui sont nécessaires; et c'est encore avec une admirable sagacité qu'elle en fait le choix, et repousse ceux qui pourraient lui nuire. L'agriculteur n'ignore pas qu'un végétal, un arbre, réussit rarement s'il succède à un végétal, à un arbre de même espèce. Les sucs favorables à sa nature étant épuisés, la plante, avide de nourriture, obligée de s'accommoder d'aliments qui lui sont impropres, souffre, dépérit ou meurt. Tel l'enfant qui suce un lait dépourvu des qualités convenables à son âge, à sa constitution, ne prospère point et rend indispensable un changement de nourrice.

Débarrassée de ses langes, la plante a grandi; ses facultés se développent rapidement: elle semble sourire à la nature, qui lui prodigue ses faveurs; à l'homme, qui veille avec sollicitude à sa prospérité. Chaque mouvement, chaque progrès de ses organes, tend au but de sa création. On ne saurait déjà méconnaître, en les observant, que leur jeu n'a rien de la régularité, de la précision d'une machine. Il faut bien pourtant admettre une action, qui n'est sans doute ni la pensée, ni la volonté, mais qui décèle l'être vivant, l'être animé, susceptible, sinon de sensibilité, du moins d'irritabilité. Tout ce qui existe dans l'ani-

mal : une organisation propre à la conservation, au mouvement; la moelle, le tissu cellulaire, la sève au lieu de sang, des canaux nourriciers, un épiderme, et jusqu'au duvet ou poil plus ou moins rude dont il est revêtu; tous les éléments, toutes les parties constitutives de l'existence des animaux, entrent aussi dans la structure et la formation du végétal. Il jouit pleinement des facultés de la respiration et de la transpiration. Au printemps, la sève fermente; même effet, sur le sang des animaux. On voit souvent l'excrétion végétale se manifester à l'extérieur. Ainsi les résines, la manne, la gomme, sont des excrétions matérielles. D'autres, à l'état de vapeur, ne sont point apparentes. La fraxinelle exhale une huile essentielle, aisément inflammable. On peut dès lors établir en quoi la vie des végétaux diffère de celle des animaux. Chez les premiers, la fibre rigide, l'absence de nerfs, dont, toutefois, des observations récentes semblent indiquer l'existence, rendent la nature des sensations très imparfaite. La volonté, le pouvoir de translation leur manquent; mais quand de leur position fixe toutes les plantes recherchent le soleil, se penchent, se dirigent vers la lumière, pénétrant s'il le faut au travers des fissures du rocher; quand l'arbre, s'élevant au milieu des masses de haute végétation, s'efforce de les dominer, pour savourer avec délices les chaudes émanations de ce grand mobile de la force vitale, il est permis de croire qu'ils comprennent, qu'ils ont l'instinct de leurs besoins.

Hâtons-nous de passer à des faits plus positifs. Qui ne connaît les mouvements de la sensitive? Le moindre contact la flétrit; en le réitérant on la ferait mourir. Déplacés, la tige d'une plante, seulement un rameau,

les feuilles se meuvent d'elles-mêmes et se tournent vers la lumière. Si la tige est coudée, elle reprend bientôt la verticale. La dionée a des feuilles ouvertes en deux valves, entre lesquelles suinte une liqueur mielleuse qui attire les insectes : elles se referment aussitôt qu'ils s'en rapprochent, et les prennent dans le piége. De même, les poils épineux de la fleur du rossolis se redressent au moindre contact d'un moucheron et le percent de mille dards. Ces mouvements sont tout-à-fait pareils à ceux des actinées et des polypes du corail. On voit dans nos montagnes le souci-hygromètre se fermer à l'approche de la pluie. D'autres plantes, le réséda, l'héliotrope, se tournent vers le soleil. Une espèce de sainfoin, rapporté des bords du Gange, élève et abaisse successivement ses folioles qui s'agitent vivement lorsqu'il fait chaud. La cuscute, ce fléau des céréales, dirige ses filets de préférence, et comme par instinct, vers les plantes dont elle doit se nourrir. Le lierre, la vigne, le vanillier, doués d'un instinct semblable, ont fourni d'heureuses inspirations aux poètes. En réalité, leurs embrassements étouffent l'objet de leur perfide tendresse. A ces faits, qui fortifient le soupçon qu'il y a plus qu'une action mécanique dans les mouvements des végétaux, ajoutons que le sommeil, indispensable aux animaux, se manifeste d'une manière non équivoque chez une foule de plantes, et particulièrement sous les climats équinoxiaux. Au coucher du soleil, les fleurs du lizeron, du pissenlit, se ferment et ne s'ouvrent qu'à l'aurore ; le nénuphar s'enfonce sous l'eau ; la balsamine, les mimosas, les tamarins, resserrent leur feuillage. Au contraire, la belle-de-nuit, le jasmin d'Arabie, dorment le jour, et comme la chouette, la chauve-sou-

ris, sont des sentinelles nocturnes. Nous ferons remarquer, enfin, que l'eau, dont l'animal ne peut se passer dans son alimentation, est au moins aussi nécessaire au végétal. Elle ranime les plantes flétries; elle rend la vie à celles que la chaleur a presque desséchées.

Ainsi que l'homme et les animaux, la plante expatriée n'est plus ce qu'elle était dans le pays natal. Ces arbres, ces végétaux, exilés dans nos jardins, dans nos serres, ce n'est pas seulement le froid ou la chaleur qu'il faut leur procurer; ce n'est pas la terre, l'engrais, qu'on approprierait à leur nature, et une culture spéciale qu'on saurait imiter, mais en général il leur faut le ciel, le sol, le climat de la partie du globe que leur assigna le créateur : loin d'eux ils languissent et la plupart ne sont plus bientôt que des êtres détériorés. Eh! que n'éprouve pas comme eux, l'Africain, l'habitant des zones glaciales, transportés dans nos opulentes cités, dans les plus fertiles contrées? Rendez à l'un ses forêts, son pâle soleil; à l'autre, ses tristes, ses brûlants déserts; leur souvenir les poursuit sur la terre étrangère; l'éclat de nos villes les éblouit sans les charmer. Que leur importent les merveilleux produits de notre civilisation? Aliments, habitudes, mœurs, tout a changé pour eux; aussi les voit-on dépérir, perdre l'énergie, la santé, et souvent la mort n'est que le terme de leurs regrets.

En continuant de suivre l'accroissement de la plante, surtout dans la phase la plus importante de sa vie, nous mettrons au jour de nouveaux faits, qui caractériseront de plus en plus la nature des sensations qu'elle paraît éprouver. Entrons dans la période brillante de la floraison. La plante a développé ses feuilles, ses rameaux, ses branches, tout le luxe de la végétation.

D'abord enveloppé d'un fourreau et protégé par un étui couvert d'écailles, le bouton force ces obstacles, et déploye son élégante corolle. C'est à l'époque de la fécondation que les fleurs étalent leur plus riche parure, et que la nature de la vie sensitive des plantes se décèle ostensiblement. Presque toujours la fleur porte les deux sexes. On les voit quelquefois séparés sur des fleurs différentes, du même végétal; enfin, mais très rarement, ils sont isolés sur des individus de même espèce. Lorsque la même fleur réunit le pistil et les étamines, les naturalistes ont constaté par une foule d'observations, des mouvements qui ne sauraient être un effet mécanique. Les étamines inclinées, quelquefois couchées horizontalement, se détachent des pétales et parcourent jusqu'à un quart de cercle pour se rapprocher du pistil. Les liliacées, les géraniums, les kalmias, les rues, les scrophulaires, offrent des dispositions d'étamines très variées; leur action sera toujours sans doute un mystère, mais elle ne peut avoir d'autre mobile que l'irritabilité très prononcée des organes des plantes à cette période de la végétation. Le but de la nature se décèle alors par leur appropriation à la structure de la fleur. Citons, pour exemple, les familles des amarillis, des fuchsias, des sauges. Généralement plus court que les étamines, le pistil les dépasse au contraire dans leurs fleurs penchées vers la terre ou recouvertes d'un pavillon.

Lorsque le même individu porte des fleurs de sexe différent, rien n'est plus aisé que la communication de la poussière fécondante. Cette disposition existe pour le maïs, le ricin, le melon, l'arachide, etc., etc. Au sujet de cette dernière plante oléifère, nous n'omettrons pas de signaler un étrange phénomène

physiologique. Les longs pédoncules portant la fleur femelle, se courbent vers le sol aussitôt après la fécondation; ils plongent et pénètrent dans la terre, où le fruit se forme et mûrit. Peut-on n'admettre qu'un effet mécanique dans le mouvement exceptionnel de ces pédoncules, tout-à-fait contraire à l'action solaire, qui relève et ramène à la verticale toutes les parties des végétaux, quelle que soit la cause de leur déviation? Si les fleurs du même sexe appartiennent à des individus différents, la fécondation éprouve des difficultés proportionnées aux distances: l'abeille, le papillon, les vents sont alors chargés de la transmission. Le chanvre, le houblon, le pistachier, le palmier, sont rangés dans cette catégorie. Nous ferons une mention spéciale du dernier. Père nourricier du désert, les Arabes ont grand soin d'assurer ses produits; car la perte d'une récolte serait une horrible calamité. L'Égypte l'éprouva, dit-on, en 1800, l'occupation française ayant empêché d'aller, suivant la coutume, chercher dans les forêts les branches de palmier mâle, dont on secoue la poussière autour du palmier femelle, le seul qu'on cultive.

Qu'il me soit permis, ici, de jeter une fiction dans un sujet qui prête à l'imagination tant d'idées poétiques. Ce palmier négligé, relégué dans les bois, et ne devant rien qu'à la nature, c'est en vain qu'agitant ses rameaux fleuris avec un doux murmure, il les dirige vers une amante éloignée; ses efforts pour s'arracher au sol où l'enchaîna le destin sont impuissants; il ne peut, dans sa cruelle anxiété, que confier au vent l'expression de ses désirs. Le fidèle messager est accueilli avec un vif empressement; et bientôt, sur cette terre stérile, s'élèvent de nombreux reje-

tons, qui formeront un jour une oasis, où le fervent pèlerin, où l'Arabe de la caravane, viendront chercher un abri contre les feux du tropique et l'épais tourbillon des sables du désert. Pour ne rien négliger de ce qui peut établir des rapports prononcés entre les êtres des deux règnes, nous ferons remarquer que ce mode de fécondation du palmier, pratiqué en Égypte, est parfaitement analogue au merveilleux moyen, récemment découvert, de reproduire des poissons à de grandes distances.

La nature s'est montrée bien autrement prévoyante et ingénieuse pour la fécondation des plantes aquatiques, qui ne saurait s'effectuer sous l'eau. Les fleurs de l'utriculaire et du nymphéa s'élèvent et s'ouvrent à sa surface. Il en est de même de toutes celles de ce genre. Mais le plus étrange, le plus merveilleux phénomène s'opère pour la valisnère, plante très commune dans le canal du Midi. La fleur femelle est portée sur une hampe en spirale, qui lui permet de suivre la hausse et la baisse des eaux. La fleur mâle, fixée à la racine, brise le lien qui la retient captive, et monte, impatiente, à la surface, au moment, où s'épanouit la fleur femelle, qui bientôt après descend au fond des eaux, où sa graine doit mûrir. Écartons ici toute fiction, toute poésie. Peut-on s'empêcher de reconnaître en quelque sorte un acte réfléchi, et n'y a-t-il pas dans cette fleur, qui s'élance à point nommé, possession d'une faculté sensitive comparable à celle de l'animal auquel on accorde l'instinct et le jugement?

Nous ne pousserons pas plus loin les citations à l'appui d'une opinion qui aurait cependant infiniment gagné à un exposé moins concis et surtout moins réservé.

Après la fécondation, la fleur ne tarde pas à se faner. Pour quelques plantes, la tigride par exemple, le court espace d'une demi-journée voit la fleur naître, briller des plus riches couleurs et mourir. L'éphémère, dans le règne animal, a le même sort. Né du sein des eaux, au coucher du soleil, il ne fait usage de ses ailes de gaze que pour chercher une compagne. En quelques heures, enfant, adolescent, vieillard : avant l'aurore il a disparu. Nous ne ferons que mentionner la formation du fruit, de la graine et de sa croissance jusqu'à maturité. Les plantes ont divers moyens ingénieux de répandre et de fixer la semence, soit en lançant leurs graines par un effet de compression ou d'élasticité, soit en faisant usage des ailes, aigrettes, hameçons, dont la nature les a pourvues. Les plantes annuelles ayant atteint le but auquel tendent tous les êtres animés, se dessèchent et meurent. Les végétaux vivaces ont une existence moins circonscrite. La durée des arbres n'a pas de limites précises comme la vie des animaux. Tous les ans se renouvellent pour eux les mêmes phénomènes. Chaque printemps leur végétation se ranime. Les feuilles, les fleurs, les fruits, renaissent pour transmettre l'existence et disparaître. Tous les ans, de nouveaux bourgeons produisent des rameaux, qui deviennent des branches. Enfin, chaque année ajoute à leur tige une nouvelle couche ligneuse enveloppant les précédentes; et c'est de leur nombre qu'on déduit l'âge de ces géants de la création. Il en est qui acquièrent en effet des dimensions colossales et atteignent une vétusté qui compte par siècles. Issus d'un faible embryon, leur tête audacieuse touche à la voûte céleste. Ils ceignent de leurs bras de vastes surfaces. Sur leur tronc, leurs rameaux, vivent de nom-

breuses populations d'insectes; à leur pied s'établit la bête fauve; au sommet, le nid de l'aigle. Ils ont vu les générations s'écouler comme un fleuve rapide. Au Sénégal, aux îles du Cap-Vert, on trouve des baobabs de 30 à 35 pieds de diamètre, qu'on estime par des calculs de proportion exister depuis plus de six mille ans. Nous citerons encore le dragonnier de Ténériffe, un arbre récemment découvert en Californie, le wasingtonia des États-Unis, l'eucalyptus de la terre de Diémen, les énormes chênes de Westphalie, mentionnés dans l'histoire des plantes de Ray (ayant tous au moins 30 pieds de diamètre, et de 2 à 400 de hauteur); mais, par-dessus tout, le fameux châtaignier de l'Etna, dont la circonférence atteint 50 mètres. Oserai-je énoncer l'opinion que plusieurs de ces immenses monuments végétaux remontent au-delà du dernier cataclysme de notre globe? Restés debout tandis que tous les êtres organisés étaient engloutis, ce sont des témoins vivants de cette grande période des révolutions de la terre, qui vit ses forêts de hautes fougères, peuplées de mammonts et de mastodontes, et dont toutes les productions de la nature avaient des proportions gigantesques. Oh! que ne sont-ils doués de la parole, comme les chênes antiques de la forêt sacrée de Dodone! Nous leur demanderions, au lieu d'oracles, de nous instruire du passé; ils porteraient la lumière dans les profondes ténèbres de l'histoire mystérieuse des premiers âges.

Le semis n'est pas l'unique moyen de reproduction des végétaux. La marcotte, la bouture, la greffe, sont souvent employées pour les plantes vivaces. Par les deux premières, on obtient la continuation du même individu; par la greffe, on transporte un sujet sur un

individu de même espèce : c'est un étranger introduit dans la famille, qui n'a qu'à s'en féliciter, car l'opération tend toujours à une amélioration. Du mode de reproduction par bouture, découle un fait dont on tire une nouvelle preuve des analogies qui existent entre les deux règnes. La bouture n'est autre chose qu'une portion de branche d'arbre ou de plante plongée en terre, dont les bourgeons poussent sous le sol des racines, et au-dessus des rameaux. Or, comment s'opère la multiplication des polypes et même des lombrics ou vers de terre? Ne se reproduisent-ils pas en les divisant, en faisant des boutures? Cette analogie, ce mode de reproduction des plantes, comparé au mode semblable pour quelques êtres appartenant au règne animal, avait tellement frappé, au commencement du siècle, un naturaliste distingué, qu'il voulait que l'on considérât comme polypiers, les conferves et les ulves, et autres végétaux aquatiques de même nature, dont la reproduction s'opère en effet par tronçons ou boutures. On voit que par leurs bases ou leurs extrémités les plus imparfaites, les deux règnes organisés ont des rapports si intimes, qu'on ne saurait poser la limite qui les sépare.

Nous avons suivi pas à pas le cours de la vie de la plante. Nous l'avons vue naître, se reproduire et mourir. Nous avons reconnu que, pour une parfaite analogie avec l'animal, il lui manque une organisation nerveuse, la volonté, le pouvoir de translation. Si donc on ne peut donner à l'exercice de ses fonctions le nom de sensibilité, attribuons-lui un instinct bien inférieur sans doute à celui des animaux, mais aussi bien éloigné d'un simple mécanisme. Les végétaux exercent réellement les mêmes fonctions qu'eux.

Ils souffrent s'il y a dérangement dans ces fonctions; ils meurent quand elles cessent. Ils ont, comme les animaux, la veille et le sommeil; or le sommeil c'est la suspension de la vie sensitive, car la vie végétale n'est jamais suspendue.

D'après leurs remarquables analogies avec les êtres animés, et le faisceau d'observations formé par les naturalistes avec autant de sagacité que de persévérance, n'est-on pas en droit de prétendre que *les plantes ont des sensations?* On objectera qu'on ne saurait admettre une solution aussi positive d'un problème, dont les données sont en général des impressions, plutôt que des faits incontestables. C'est juste aux yeux de la froide raison, et nous nous berçons peut-être d'une illusion; mais qu'on nous en laisse le charme, qu'on laisse à l'imagination le privilége d'enfanter si l'on veut des rêves, de mettre au jour des systèmes plus séduisants que fondés. Eh! qui pourrait ne pas aimer les croyances si populaires des anciens, cette ingénieuse mythologie qui animait toute la nature? Ainsi, dans le règne végétal, chaque arbre avait son hamadryade; sous l'écorce du pin et du laurier étaient captives deux victimes de l'amour: Pitys et Daphné. Le peuplier argenté renfermait les sœurs inconsolables de Phaëton. L'anémone rappelait Adonis; les pleurs de Myrrha, sa coupable mère, découlaient du balsamier. Narcisse, Hyacinthe, vivaient encore sous les traits de ces belles fleurs. Changée en tournesol, la jalouse Clythie suivait tous les mouvements du soleil. L'arbre à l'encens naquit sur la tombe de Leucothoé, baignée des larmes d'Apollon. Le sang de Pyrame et Thisbé avait rougi le fruit du mûrier. Agités par le vent, les roseaux

rendaient les gémissements de la nymphe Syrinx, se précipitant dans les eaux pour échapper aux poursuites d'un Dieu. Je ne saurais croire que ces êtres pourvus d'une admirable puissance végétative, et dont la substance s'identifie avec celle de tout ce qui eut la vie et la pensée, ne soient eux-mêmes que de simples machines. Non, ils ont le sentiment physique du bien-être et de la souffrance.

Un instinct plus développé serait-il pour eux une faveur, même à l'époque si intéressante de la floraison, où se manifestent avec tant d'énergie les caractères de la vie sensitive? Cette orgueilleuse tige qui frappe nos yeux par l'éclat de ses vives couleurs, ces fleurs dont les parfums enivrent nos sens, ces roses qu'envie la jeune fille pour parer son chaste sein ou arrêter les boucles de ses blonds cheveux, dans quelques heures, hélas! se flétriront leurs brillantes corolles. Ce triomphe bien court serait plein d'amertume, si un rayon d'intelligence leur faisait pressentir qu'il touche à leur tombeau.

Bornons-nous donc à réclamer qu'on reconnaisse aux végétaux, aux fleurs, une existence telle que l'établissent tant de faits observés, et les nombreux rapports dont on ne saurait nier la réalité entre tous les actes de la vie des individus des deux règnes. En définitive, si les plantes n'ont pas des sensations, si elles ne possèdent pas un instinct, il est incontestable qu'elles agissent comme si elles jouissaient de ces facultés.

Concluons, dans le doute, comme aurait conclu notre naïf et spirituel Montaigne:

Que savons-nous!!!

Séance publique du 30 Juillet 1854.

PRÉSIDENCE DE M. AUG. LLOUBES.

PROGRAMME.

Première partie.

1° Ouverture ;
2° Discours du Président ;
3° Discours de M. le Préfet ;
4° Musique ;
5° Influence de la religion sur les beaux-arts, par M. l'abbé Fines, chanoine titulaire ;
6° Rapport sur l'exploitation de M. Jouy-d'Arnaud, par M. Companyo, fils ;
7° Musique ;
8° Rapport sur les plantations de M. Morat, par M. Companyo, père ;
9° L'humble israélite. — Le moyen de vivre long-temps, pièce de vers, par M. l'abbé Fines ;
10° Musique, morceau entier.

Deuxième partie.

11° Des devoirs du médecin, par M. Faure ;
12° Rapport sur les cultures de M. Marquy, par M. Siau ;
13° Musique ;
14° Chronique perpignanaise, par M. Sirven ;
15° Rapport sur la race porcine, par M. Faure ;
16° Le nid d'aigle, anecdote historique en vers, par M. Fabre ;
17° Lecture du programme du prochain concours ;
18° Remise des médailles et des primes ;
19° Musique, morceau final.

A l'ouverture de la séance M. le Président prononce le discours suivant :

Messieurs,

« S'il a été donné à une génération d'apprécier toute la valeur des fruits de la terre et tout le prix du travail de l'homme pour les multiplier, c'est assurément à la nôtre, et pendant l'année que nous venons de traverser.

« En effet, par une coïncidence bien fatale, toutes les substances alimentaires ont été à un prix excessif, et le blé, la plus importante de toutes, n'a pu se vendre qu'à un taux qui a dû amener de la gêne sous beaucoup de toits, et qui en d'autres temps aurait donné des appréhensions pour la tranquillité publique. L'influence des idées religieuses, la civilisation avancée de la France et son bon sens, lui ont fait supporter avec résignation une crise que l'on ne pouvait imputer à personne, et dont le Gouvernement de l'Empereur avait, avec une rare prévoyance, adouci les effets autant qu'il était en lui de le faire.

« Le retour périodique de cette cherté de céréales, d'autant plus sensible en France, que les habitudes d'alimentation des habitants y font consommer beaucoup de pain, porte avec lui un enseignement. Le blé doit être cultivé avec le plus grand soin, et sa production augmentée. Dans un pays où il y a tant d'hommes et tant de capitaux, il ne faut pas qu'un pouce de terrain propre au blé soit abandonné aux ajoncs et aux eaux croupissantes et malsaines des marais : la charrue doit extirper les uns, un canal doit faire écouler les autres ; et de riches moissons s'élèveront là où naguère ne se formaient que des miasmes délétères.

« La Société va décerner, tout à l'heure, une médaille d'or, dont je dois faire une mention particulière. M. Azéma, notre collègue, aussi modeste qu'agronome distingué, vient de dessécher un étang de deux cents hectares. Des difficultés de tout genre, des dépenses énormes ne l'ont pas arrêté : il a mené son œuvre à bonne fin, et conquis à l'agriculture, pour augmenter la production générale, des surfaces immenses couvertes par les eaux. C'est un bel exemple et une bonne chose; mais, outre les nouveaux terrains à consacrer au blé, il en est qu'il ne faut pas lui enlever, et nous devons désapprouver ce renversement d'idées qui fait affecter à la vigne des terres de première qualité pour la production du blé. Ce département a été sobre, je dois le dire, d'innovations de ce genre; il a compris que la quantité ne s'obtient qu'au détriment de la qualité, et que les vins du Roussillon seront toujours indispensables et recherchés, si on leur conserve leur type particulier. Ce n'est pas dans un fonds généreux qu'ils le puiseront. Le Languedoc a dû sa fortune, j'en conviens, aux faits contre lesquels je m'élève; mais ce qui est fait avec excès ne peut exister long-temps. L'oïdium sévit avec plus d'intensité sur les vignes plantées dans un bon sol, et il vient de surgir pour elles un ennemi plus durable.

« Le blocus continental donna naissance, il y a cinquante ans, à l'industrie du sucre de betterave; les résidus, mis à profit, fournirent quelques alcools, dont l'introduction dans le commerce passa d'abord inaperçue. C'est seulement depuis quelques années, que les eaux-de-vie de vin devaient compter dans le Nord avec les eaux-de-vie de betterave : elles vont

être exclues à peu près de ce marché. L'oïdium, en faisant hausser outre mesure les premières, a poussé à la production des $^3/_6$ de betterave, et les fabricants du Nord sont parvenus, à force d'essais, à obtenir directement du sirop, ce qu'ils ne pouvaient retirer que des résidus. Ils n'ont pas fait de sucre cette année, mais seulement de l'eau-de-vie; et l'on en est venu à ce point, que, sur les marchés du Midi, on n'estime plus, pour établir le cours des $^3/_6$, si le vin manque ou non, mais bien si la betterave est ou non malade. Singulière anomalie, qui ne peut aller qu'en augmentant, et qui aura pour résultat, dans le Midi, de faire restituer à la culture du blé les terrains trop généreux qu'on lui avait enlevés.

« Ceci m'amène naturellement à vous entretenir quelques instants du terrible fléau qui sévit sur nos vignobles, et qui menace de les frapper de stérilité.

« On a beaucoup cherché depuis quelque-temps à expliquer la présence de l'oïdium. Des systèmes plus ou moins ingénieux ont été mis en avant; mais aucun d'eux ne supporte une discussion sérieuse, et les faits les contredisent tous. Dans notre opinion, il peut y avoir eu une cause occasionnelle de l'invasion; mais elle n'existe plus.

« En 1845, on reconnut pour la première fois à Margate, sur des treilles cultivées dans des serres chaudes, la présence de l'oïdium. Ce cryptogame végétait peut-être avant cela sur les vignes sauvages, dans quelque coin ignoré du monde, et la flore de l'Europe en a été malheureusement enrichie, peut-être avec l'introduction de quelque cépage nouveau, peut-être avec l'importation de quelque plante nouvelle sur laquelle il vivait inaperçu. Des treilles de

Margate il passa aux treilles de Paris, à celles du reste de la France, de l'Italie, c'est-à-dire sur la vigne grimpante, se rapprochant le plus de l'état sauvage, et enfin il envahit les vignobles du monde entier. Partout, l'intensité du mal qu'il cause, augmente en raison de l'ancienneté de son apparition.

« Comment admettre que la cause qui peut avoir fait paraître l'oïdium en 1845 existe encore et simultanément au cap de Bonne-Espérance, à Madère, aux îles Canaries, en Espagne, en France, en Hongrie, en Grèce, etc., c'est-à-dire sous les latitudes et les climats les plus opposés? Tout le monde reconnaît que c'est une végétation parasite, qui attaque la vigne; les savants ont constaté qu'elle était produite par un champignon se multipliant par ses graines en huit heures.

« Ainsi, pendant les vingt-quatre heures que la terre met à tourner sur elle-même, trois générations d'oïdium se sont succédées. Là est toute l'explication de la maladie et de son extension: pourvu d'organes, comme tous ses congénères, l'oïdium se reproduit de lui-même et sans cause extérieure; il obéit à la loi de son existence, et sévit d'autant plus dans un pays qu'il s'y reproduit depuis plus long-temps. Ce sont là les faits dans toute leur simplicité; et en les acceptant on pourra, nous le croyons, atteindre un résultat. En effet, il est constaté que tous les traitements faits en vue d'une maladie de la vigne n'ont donné que des résultats négatifs, tandis que ceux qui ont attaqué seulement et directement la plante parasite en ont donné de satisfaisants. De ce nombre sont: le soufrage comme à Thomery, l'emploi de brosses comme à Saint-Rémy, celui de la terre bien sèche et

tamisée au lieu de soufre comme à Estagel, et celui de la chaux du gazomètre comme à Perpignan. Cette année, où tout le monde expérimente, sera concluante pour l'efficacité des divers moyens curatifs proposés; et nous estimons que si, l'année suivante, on se concerte, ou si l'on est contraint, comme cela a lieu pour l'échenillage, à se concerter pour attaquer partout, en temps opportun et convenablement, l'oïdium par les moyens reconnus les meilleurs, on le contrariera dans sa végétation, on réduira ses ravages, et l'on arrivera successivement à le rendre inoffensif et à le faire disparaître. Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour; mais Dieu n'a pas voulu que nous obtinssions quelque chose sans labeur, et c'est pour en faire bon emploi qu'il nous a doués de notre activité.

« Nous aurions failli à notre tâche si nous n'avions pas livré les observations qui précèdent à la critique des hommes compétents : et comment ne la remplirions-nous pas, quand nous voyons un Prince de l'Église, dans sa gracieuse bienveillance et au lendemain d'un voyage fatigant, faire le sacrifice de quelques-uns de ses moments précieux pour encourager par son auguste présence nos modestes travaux; quand nous voyons les autorités les plus haut placées dans la hiérarchie faire trève à leurs graves préoccupations, pour rehausser l'éclat de cette solennité, et quand nous vous voyons, vous tous qui avez la bonté de m'écouter, nous apporter le concours de vos sympathies!

« Une exposition de fruits et de fleurs sera faite en septembre par la Société : nous comptons, comme chaque année, sur l'empressement des exposants. Mais il se prépare à Paris, pour 1855, une exposition

universelle, pour laquelle nous faisons appel au patriotisme de nos concitoyens. Le monde entier y sera représenté; la France doit y briller au premier rang. Préparons-nous, nous qui sommes si richement dotés par Dieu de produits naturels, à y figurer dignement. Ouvriers de cette immense ruche que forme la nation française, nous avons notre cellule à remplir; et pendant que nos fils ou nos frères suivent à travers le Bosphore et le Sund le chemin de la gloire et de l'honneur, et vont châtier dans l'ambition d'un chef de barbares, l'apôtre d'une hérésie, prouvons, si nous ne sommes pas assez heureux pour les suivre, que nous coopérons aussi dans notre sphère à tout ce qui peut augmenter la grandeur de notre patrie. »

RÉCOMPENSES ACCORDÉES.

Primes sur les 1.000 francs alloués par l'État.

300 francs à M. Jouy-d'Arnaud pour son exploitation bien dirigée, ayant comparativement à sa surface la plus forte proportion de cultures fourragères.

100 francs à M. Jouy-d'Arnaud, pour le bel ensemble de bétail entretenu sur son exploitation.

150 francs à M. Azéma pour son dessèchement et mise en valeur de l'étang de Villeneuve.

100 francs à M. J. Morat pour défrichement et plantation de terres précédemment incultes.

100 francs à M. Jacques Marquy pour perfectionnement dans la culture maraîchère.

60 francs à Séraphine Randé pour quarante-huit ans de service comme servante de ferme.

40 francs à Dixonne, de Terrats, pour trente ans de service comme valet de ferme.

50 francs à M. F. Fourcade, de Saint-Paul, pour sa charrue perfectionnée.

100 francs à M. G. Cuillé, prime pour la multiplication et l'amélioration des animaux de l'espèce porcine.

Médaille d'or à M. Azéma pour son dessèchement de l'étang de Villeneuve.

Distribution entre cinquante-neuf concurrents de la somme de 2.965 francs pour primes du département pour l'amélioration de la race bovine.

Séance publique du 29 Juillet 1855.

Présidence de M. Aug. Lloubes.

Cette solennité, que M. le baron de Lassus-Saint-Géniès, M. le baron Duffourc d'Antist, général commandant la division, et M. Jouy-d'Arnaud, maire de la ville de Perpignan, ont honorée de leur présence, avait attiré un public d'élite, heureux de témoigner aux agriculteurs l'intérêt qu'inspirent leur dévoûment et leurs travaux.

A deux heures précises, après une symphonie exécutée par les élèves des Frères de l'École chrétienne, la séance a été ouverte par un remarquable discours, prononcé par M. le Président, sur les conditions actuelles et futures de l'industrie agricole dans le département des Pyrénées-Orientales. Cette allocution a été religieusement écoutée et vivement applaudie.

Messieurs, a dit M. le Président :

« Nous avions émis, il y a un an, l'opinion que l'*oïdium* n'était pas une maladie spéciale de la vigne. Cela a pu paraître paradoxal; mais les faits sont venus confirmer notre manière de voir. De nombreuses plantes de nos jardins, même de nos haies, ont été atteintes, dès le printemps, par ce cryptogame dévastateur, et, chose remarquable, elles sont toutes vivaces et à feuilles persistantes. Sur elles, comme sur la vigne, c'est moins la végétation que la fructi-

fication qui a souffert. Ceci semble indiquer que les rudiments des fleurs, et plus tard les fruits, renferment des sucs particuliers qui favorisent la reproduction de ce redoutable parasite. Si l'on songe à son extrême petitesse, dont les secrets ne sont dévoilés que sous un microscope grossissant six mille fois; et si l'on se rapporte aux dommages que font dans les champs tous ces insectes, dont la présence n'est reconnue que par la destruction qui en est la conséquence, on est obligé de s'incliner devant la puissance des infiniments petits. Ceci ne doit pas cependant effrayer; et si la lutte semble être la condition inséparable de la vie, il faut lutter.

« Le découragement a pris quelques personnes, et elles ne donnent plus à la vigne les mêmes soins. Elles commettent une déplorable erreur. Les sacrifices momentanés qui leur seraient imposés, seraient largement compensés le jour où la vigne reprendrait sa luxuriante végétation; car elle ne paraît pas condamnée à mourir : l'oïdium a disparu des vignobles des environs de Paris, qu'il avait envahi les premiers; le tour des nôtres ne peut manquer d'arriver. En attendant, nous devons suivre avec intérêt toutes les tentatives qui se font pour détruire cette mucédinée, et elles ne sont pas concluantes, il faut le dire. Il n'existe point de moyen curatif proprement dit. Les traitements préventifs seuls donnent quelques résultats; et parmi ceux-ci, l'emploi du soufre occupe le premier rang. Nous saurons sous peu s'il aura tenu tout ce que l'apparence promet dans ce moment.

« Si l'une des mamelles de notre agriculture est accidentellement tarie, il en est d'autres heureusement qui coulent abondamment, sans pouvoir toute-

fois la suppléer. C'est le cas d'apprécier combien la parfaite entente de la culture peut augmenter la richesse d'une contrée; et pour la nôtre, en particulier, nous devons dire que si ses procédés sont perfectionnés, elle a un peu négligé l'industrie agricole. Que de plantes textiles, tinctoriales, oléagineuses ou médicinales, que de racines qu'elle pourrait s'approprier! Que de bétail elle pourrait élever, et que d'engrais elle pourrait se procurer avec les foins qu'elle laisse exporter sans aucune compensation pour elle! Nos agriculteurs ne manqueront pas de s'engager dans la voie du progrès, maintenant qu'il s'agit de combler le déficit de la vigne, et que les distances s'effacent devant la rapidité des communications, qui permet d'aller étudier ce qui se fait ailleurs que chez soi.

« Nos cultures maraîchères ont distancé les cultures purement agricoles. Soumises à des conditions différentes, et stimulées par l'appât du bénéfice, elles progressent constamment, et nos maraîchers arrivent sans chaleur artificielle, en forçant les semis sous châssis, en repiquant à l'air libre et seulement au moyen d'abris, à obtenir des produits précoces dont la beauté le dispute à la saveur.

« Encore quelques mois, et les locomotives qui siffleront à nos portes achèveront la conversion en jardins de presque tous nos terrains irrigués. Alors se répandront forcément dans le Midi tous ces praticiens du jardinage du Nord, qui ne pourront plus lutter, et qui viendront vulgariser cette taille raisonnée des arbres, qui, pour ne pas être indispensable chez nous, n'en est pas moins le moyen presque assuré d'empêcher le fruit de tomber en été, et de le rendre plus gros.

« La culture générale doit obligatoirement se perfectionner. La valeur du sol va s'accroissant continuellement : l'accroissement du produit doit suivre. L'émoi qu'a causé il y a quelques années la découverte de nouveaux pays aurifères, a dû avoir beaucoup d'analogie avec celui qui suivit, il y a trois siècles, l'exploitation des mines du Mexique et de l'Amérique du Sud. Cependant aucune perturbation n'en résulta : la fortune publique se créa, la propriété acquit une valeur, l'aisance se répandit. A notre époque, dans des proportions beaucoup plus vastes, et sur une population beaucoup plus considérable, les mêmes effets se produiront. Comment appréhender que l'or devienne trop commun, quand l'industrie et les arts créent chaque jour de nouvelles valeurs; quand le commerce amène de nouveaux produits; quand l'incessante activité de l'homme le pousse à accroître la somme de son bien-être! Quelle preuve n'avons-nous pas de tout ceci dans la merveilleuse création des chemins de fer! De quelle quantité la valeur primitive du sol sur lequel ils sont établis n'a-t-elle pas été accrue! Et de quelle somme leur valeur d'achèvement n'a-t-elle pas été augmentée! Sur ceux qui sont exploités, elle a plus que doublé. Pour représenter le capital énorme que vaudront les chemins de fer seuls, il fallait indispensablement un accroissement du métal circulant : c'est le phénomène qui s'accomplit sous nos yeux. Il marquera un des grands progrès de la société humaine. Nous y voyons la civilisation pénétrant d'un bond dans de vastes contrées qui lui avaient été rebelles; la navigation prenant un essor indéfini, la valeur mobilière se développant sans limite, et surtout le prix de la terre, dont chacun ambitionne de

posséder une parcelle comme représentation palpable de sa fortune, s'élevant d'autant plus que des bornes sont posées à son étendue.

« Il est douteux qu'au retour de la paix, et avec une production normale, certaines denrées redescendent à leurs anciens prix : l'abondance de l'argent tendra à les rendre plus rémunérateurs pour le producteur. Ce sera en somme la main d'œuvre qui y gagnera ; car elle est subordonnée à la valeur des substances les plus indispensables à la vie.

« Dans ce mouvement ascensionnel de la richesse des nations, la France est appelée à recueillir la plus large part et à atteindre, sous un gouvernement fort, une prospérité inouïe : à quel spectacle n'assistons-nous pas dans ce moment !

« Au lendemain d'une révolution qui a imposé bien des sacrifices, de grandes entreprises sont créées, les capitaux affluent. Pour continuer des combats de géans, trois appels sont faits à la nation dans un court intervalle, et trois fois elle veut donner tant d'or qu'on ne peut l'accepter. Si pour oser tenter la guerre juste qui couvre de gloire notre drapeau, il a fallu être l'Empereur ; pour pouvoir la soutenir, il a fallu être la France. Il semble qu'il soit dans sa destinée d'être la partie militante de l'humanité, et de devoir tenir constamment l'épée à la main. S'unissant dans un sentiment commun de patriotisme et de haut intérêt européen avec le souverain qu'elle a élu, elle lui a offert ce qu'elle a de plus précieux, ses enfants ; ce qu'elle peut montrer avec orgueil, comme le fruit de son génie et de ses sueurs, ses trésors ; et pleine de confiance, lui a dit : prenez-les. Aussi sa grandeur éclate aux yeux du monde entier, et nulle autre ne

pourrait lui être comparée. Pour la défendre, elle peut appeler aux armes chaque année cent quarante mille de ses fils, sans dépeupler les champs ni l'atelier; elle peut faire sillonner toutes les mers par sa marine, ce luxe de la puissance; elle peut, enfin, s'appuyer sur une vaillante armée, et compter sur l'union des Français se resserrant chaque jour plus étroitement : soyons heureux et fiers d'une pareille situation ! »

M. Fauvelle lit ensuite un travail ingénieux et profond sur les causes de la dérivation des cours d'eau.

Dissertation sur la véritable grandeur, par M. Aussel, professeur de seconde au collége de Perpignan.

M. Antoine Siau présente un intéressant rapport sur la production et l'exportation de nos fruits et légumes.

Vient ensuite une notice de M. l'abbé Fines sur le célèbre évêque Gui de Terréna, enfant de Perpignan, qui a mérité d'être appelé par plusieurs historiens le plus savant homme de son siècle.

M. l'abbé Fines donne aussi lecture d'une pièce de vers en l'honneur de Notre-Dame de Font-Romeu.

Après un court intermède musical, M. Guiraud de Saint-Marsal lit, avec sa verve accoutumée, une relation historique sur les inondations de la Basse et de la Tet.

M. Faure exprime quelques idées lumineuses sur les progrès de notre civilisation, et sur la part que lui apportent les sociétés littéraires, scientifiques et agricoles.

Éloge de la science par M. Danjan. Ce travail re-

marquable se recommande par quelques idées neuves et heureusement exprimées.

Après cela M. Ribes, sous-secrétaire, communique un article très curieux de M. Durand, de Saint-Nazaire, sur le chien de berger.

En l'absence de M. Fabre, retenu chez lui par une indisposition, M. Faure lit une nouvelle composition poétique de M. le Secrétaire de la Société. Elle est intitulée la *Dinde*, et se trouve parmi les pièces de vers que renferme ce bulletin.

La séance a été terminée par la distribution des encouragements agricoles qui faisait l'objet principal de la réunion. Toutes les primes pour l'amélioration de la race bovine ont été adjugées sur les fonds départementaux ; leur montant s'est élevé à 2.220 fr. La Société a décerné en outre une médaille de bronze à M. Magnères, de Saint-André, pour sa taille intelligente de l'olivier.

Cette séance a prouvé, encore une fois, que la Société s'occupe avec une activité de plus en plus grande des intérêts moraux et matériels du pays, et qu'elle sera à la hauteur de sa mission le jour où les nouvelles destinées qu'on nous prépare rendront plus nécessaires que jamais son initiative et son concours.

SUITE
DU CATALOGUE DES INSECTES COLÉOPTÈRES

OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

AVEC INDICATION DES LOCALITÉS,

Par M. **COMPANYO**, Doct.-Médecin, Directeur-Conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Perpignan, Vice-Président de la Société.

FAMILLE DES HYDROCANTHARES *.

Premier Genre. — *Dytiscus*. — Lin.

1. Dyt. dimidiatus, Illiger. *Gallia*. (Pyr.-Orient.)

Nous trouvons cette espèce dans les fossés dont l'eau est stagnante des parties basses de Château-Roussillon; mares d'eau près Canet, dans le *Cagarell*. Rare.

2. Dyt. marginalis, Lin. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

Commun dans les mares d'eau de toutes les parties basses du littoral.

* Ce travail fait suite au Catalogue des Insectes coléoptères observés dans le département des Pyrénées-Orientales, avec indication des localités, publié par M. Companyo, docteur-médecin.

L'abondance des travaux que devait publier la Société dans son dernier *Bulletin*, fut cause qu'on renvoya au *Bulletin* de cette année la suite des familles qui appartiennent aux *pentamères*; les *carabiques* seulement furent publiés, et aujourd'hui nous donnons les *hydrocanthares* et jusqu'aux *lamellicornes* inclusivement. Nous renvoyons au *Bulletin* qui sera publié l'année prochaine le complément du catalogue; cette partie se composera des *hétéromères*, *tetramères*, *trimères* et *dimères*. Ainsi, dans trois ans, nous aurons donné le catalogue complet des insectes coléoptères du département des Pyrénées-Orientales. Ce travail sera d'un grand secours aux entomologistes qui viendront explorer nos riches vallées.

3. Dyt. circumcinctus, AHR. *Gallia bore*. (Pyr.-Or.)

Fossés vaseux des prairies de Thuir et de Canohès. Il ressemble beaucoup au *marginalis;* mais sa forme un peu plus allongée et plus rétrécie sur le devant, le font bientôt distinguer. Rare.

4. Dyt. circumflexus, FAB. *Paris*.(Pyrén.-Orientales.)

Toutes ces espèces se ressemblent beaucoup et habitent toutes les mêmes lieux. On les trouve généralement dans les parages où les eaux sont stagnantes. Il faut faire une grande attention pour les distinguer entr'elles. Celle-ci se rapproche beaucoup des deux dernières. Ce qui la fait reconnaître, c'est que la couleur générale est d'un vert plus clair, et l'écusson en est jaune. Commun.

5. Dyt. punctulatus, FABRI. *Paris*. (Pyr.-Orientales.)

6. Dyt. perplexus, DEJ. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

Ces deux espèces sont assez communes dans les fossés et mares d'eau près du *Cagarell,* à Canet, et dans toutes les eaux bourbeuses qui sont dans les parties basses de la Salanque.

Deuxième Genre. — *Trochalus*. — ESCHSCHOLTZ.

1. Tro. Roselii, FAB. *Paris*. (Pyrénéés-Orientales.)

Trouvé dans les fossés des eaux vives de toute la plaine du Roussillon, et dans les fossés des parties basses de la Salanque. Commun.

2. Tro. patruelis, DEJ. *Nord*. (Pyrénées-Orientales.)

Fossés des fortifications, derrière la citadelle, dans les eaux qui y séjournent, et dans les eaux stagnantes de la lunette du chemin de Villeneuve-de-la-Raho. Rare.

Troisième Genre. — *Acilius*. — LEACH.

1. Aci. sulcatus, FAB. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

2. Aci. dispar, ZIEGL. *Gallia bore*. (Pyr.-Orientales.)

Ces deux espèces sont communes dans toutes les eaux qui séjournent dans les fossés des prairies de Thuir, Canohès et dans la Salanque.

3. Aci. canaliculatus, ILLIGER. *Hispania*. (Pyr.-Or.)

Nous avons pris cette espèce dans les gouffres des ravins des Albères, aux environs de Sorède, et dans la vallée de Banyuls. Rare.

Quatrième Genre.—*Graphoderus*.—SCHSCHOLTZ.

1. Gra. bilineatus, PAYKULL. *Gallia bore*. (Pyr.-Or.)

2. Gra. cinereus, FABRI. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

Nous avons constamment trouvé ces deux espèces dans les mêmes lieux, les fossés des parties basses de tout le littoral où les eaux séjournent ; nous les avons encore prises dans les fossés couverts d'eau, dans le *Cagarell,* près Canet. Commun.

Cinquième Genre.—*Hydaticus*.—LEACH.

1. Hyd. transversalis, FABRI. *Paris*. (Pyr.-Orientales.)

Cette jolie espèce se trouve fréquemment dans les ruisseaux des eaux vives de Thuir et de Millas, dans les parties basses.

2. Hyd. hybneri, FABR. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Dans les eaux qui coulent sous le fortin de Bellegarde, dû côté de l'Espagne. Rare.

3. Hyd. distinctus, DEJ. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

Aux environs de Céret. Gouffres sous la fontaine *d'en Dauder,* et dans les gouffres des ravins de ses environs. Rare.

Sixième Genre.—*Scutopterus*.—ESCHSCHOLTZ.

1. Scu. coriaceus, HOFFMAN. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)

Cette jolie espèce habite les mares d'eau des ravins des montagnes secondaires, toutes les Albères et les ravins qui en dépendent, les environs du fort Bellegarde, la montagne de Céret, la vallée de Banyuls, tous les ravins de la montagne de *Force-Real*.

Septième Genre.—*Cymatopterus*.—ESCHSCHOLTZ.

1. Cym. fuscus, FAB. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)

2. Cym. striatus, FAB. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)

3. Cym. dolabratus, PAYKULL. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)

Ces trois espèces se trouvent généralement dans toutes les mares d'eau, dans tous les fossés de la Salanque, et dans tous les cours

d'eaux vives qui sont un peu dormantes. Peu de différence distingue les deux premières espèces ; il est facile de les confondre. Le *striatus*, cependant, diffère du *fuscus* par le corselet jaunâtre, avec une tache noire. Commun.

Huitième Genre.—*Liopterus*.—Eschscholtz.

1. Lio. oblongus, Illiger *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

Comme le genre précédent, dans toutes les mares d'eau et fossés stagnants. On le trouve parmi la vase, en retirant le filet lorsqu'on chasse pour se procurer les insectes de cette famille. Rare.

Neuvième Genre.—*Rantus*.—Eschscholtz.

1. Ran. suturalis, Dej. *Germania*. (Pyr.-Orientales.)
2. Ran. notatus, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

Ces deux espèces sont communes dans les eaux qui stagnent dans les fossés, derrière la citadelle, et aux fossés de la lunette du ruisseau de *las Canals*.

3. Ran. agilis, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
4. Ran. adspersus, Fabri. *Suecia*. (Pyr.-Orientales.)

Nous avons constamment trouvé ces deux espèces dans les eaux des parties basses de Saint-Cyprien, et dans la grande *agouille* de la mer qui traverse la plaine de Bages à *Avalrich*, pour aller se jeter à la mer sous l'*Asparou*.

Dixième Genre.—*Colymbètes*.—Clairville.

1. Col. bipustulatus, Fab. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)
2. Col. ater, Fab. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Nous trouvons ces deux espèces dans les mares et les fossés des parties basses. La première se distingue des autres espèces de cette famille par deux points très rouges sur la partie postérieure de la tête.

3. Col. fenestratus, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orientales.)
4. Col. fuliginosus, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orientales.)

5. Col. guttatus, Paykull. *Gallia*. (Pyr.-Orientales.)

6. Col. convexus, Dej. *Gallia*. (Pyrén.-Orientales.)

C'est dans la vase des fossés ou des mares dont l'eau est stagnante qu'on doit aussi chercher les individus qui appartiennent à ce genre. Ainsi toutes les parties basses du littoral nous les fournissent : les eaux vives de Canohès, de Thuir, de Millas et de Saint-Féliu sont les endroits où il faut les chercher. Il y a cependant quelques exceptions ; on trouve quelques-unes de ces espèces dans les mares des régions moyennes des montagnes secondaires. Assez commun.

7. Col. biguttatus, Olivier. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

8. Col. brunneus, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Col. castaneus, Schonherr. *Hispania.* (Pyr -Or.)

Dans les eaux des fossés des fortifications, derrière la citadelle, et à la lunette du ruisseau de *las Canals*. Cette dernière s'y trouve fort rarement.

9. Col. bipunctatus, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)

J'ai trouvé cette jolie espèce dans les eaux des fossés du *Mas de Leule*. Le corselet est jaune, avec deux points noirs, qui contrastent singulièrement avec le corps, qui est très noir ; les élytres sont mélangés de jaune et d'un brun obscur. Rare.

10. Col. chalconatus, Panzer. *Paris*. (Pyr.-Orient.)

11. Col. didymus, Olivier. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

12. Col. maculatus, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)

13. Col. sturmii, Schonherr. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)

Ces quatre espèces sont assez communes dans les eaux vives et dormantes de la plaine. Le *chalconatus* se fait aussitôt remarquer par la couleur générale d'un bronzé obscur, avec deux points ferrugineux sur la tête ; tandis que le *maculatus* a son corselet traversé par une large bande ferrugineuse, et les élytres marqués de petites taches longitudinales pâles. Le *sturmii* est beaucoup plus rare que les autres.

14. Col. nigricollis, Dahl. *Sicilia*. (Pyr.-Orientales.)

15. Col. arcticus, Paykull. *Laponia*. (Pyrén.-Orient.)

Ces deux espèces se trouvent plus particulièrement dans les eaux

des fossés des fortifications de la citadelle; dans les eaux des fossés des parties basses de Canet moins fréquemment.

16. Col. paludosus, FABRI. *Gallia.* (Pyrén.-Orient.)
Col. uliginosus, FABRI. *Suecia.* (Pyrén.-Orient.)
Col. aquilus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)

Ces trois espèces habitent les eaux vives de la contrée de Thuir; nous les avons trouvées très rarement dans nos marais. Le *col. paludosus* est plus bombé que les autres, d'un noir brillant; les bords du corselet et les parties de la bouche sont rougeâtres, les élytres bruns, avec des points enfoncés, forment, vers l'extrémité, des stries irrégulières.

17. Col. femoralis, PAYKULL. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
18. Col. abbreviatus, FABRI. *Gallia.* (Pyrén.-Orient.)
19. Col. basalis, DEJ. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
20. Col. meridionalis, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
21. Col. quadriguttatus, DEJ. *Paris.* (Pyrén.-Orien.)
22. Col. congener, GYLLENHAL. *Suecia.* (Pyr.-Orient.)

Ces six espèces se trouvent dans les eaux des parties basses de la Salanque; les *agouilles* où l'eau stagne, dans les environs du *Cagarell*, à l'*agouille de la mar;* dans les parties basses. C'est toujours en traînant le filet sur la vase et parmi les plantes aquatiques qu'on est sûr de se les procurer.

Onzième Genre.—*Laccophilus.*—LEACH.

1. Lac. minutus, FABRI. *Suecia.* (Pyrén.-Orientales.)
2. Lac. obscurus, PANZER. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

Déjean le regarde comme une variété du *minutus;* nous pensons que cette observation est juste. On ne peut lui trouver de différence bien marquée, si ce n'est la couleur générale plus sombre et les taches moins distinctes.

3. Lac. variegatus, KNOCH. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

On trouve ces trois espèces dans les mares du littoral et dans les eaux vives de la contrée, notamment à la lunette du ruisseau de *las Canals*. Le *variegatus* est plus rare que les autres espèces.

Douzième Genre.—*Noterus*.— Latreille.

1. Not. lævis, Dej. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orientales.)
2. Not. crassicornis, Fabri. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)

Comme les précédents, dans les mares et les fossés dont l'eau est stagnante, derrière la citadelle, et dans les parties basses de Canet et de Château-Roussillon.

Treizième Genre.—*Hygrobia*.—Latreille.

1. Hyg. hermanni, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

Trouvé dans les mares d'eau sur la route de Port-Vendres, au-delà du pont sur le Tech, dans les eaux vives et stagnantes. Cette espèce est très rare.

Quatorzième Genre.—*Haliplus*.—Latreille.

1. Hal. æquatus, Dej. *Lombardia.* (Pyr.-Orientales.)
2. Hal. elevatus, Panzer. *Gallia.* (Pyr.-Orientales.)
3. Hal. ferrugineux, Linné. *Suecia.* (Pyr.-Orient.)
4. Hal. badius, Ullrich. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
5. Hal. variegatus, Dej. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
6. Hal. marginepunctatus, Sturn. *Germania.* (Pyr.-O.)
   Variété de l'*impressus*, Dejean.
7. Hal. bistriolatus, Duftschmid. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
8. Hal. obliquus, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)
9. Hal. rotundatus, Dahl. *Gallia mer.* (Pyr.-Orient.)

Comme les insectes de toute cette famille, ce genre se trouve aussi dans les eaux vaseuses. Leur petite taille les fait échapper à nos recherches; cependant lorsqu'on retire le filet des eaux, après l'avoir promené quelque temps sur la vase, il n'est pas rare d'y en trouver quelques-uns; ils se tiennent aussi sous les pierres, au fond des fossés ou des mares. Les *haliplus obliquus*, *ferrugineux* et *variegatus*, sont plus rares que les autres.

Quinzième Genre.—*Hydroporus*.—LATREILLE.

1. Hyd. picipes, FAB. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

2. Hyd. sex punctatus, FAB. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)

3. Hyd. erythrocephalus, FAB. *Paris*. (Pyr.-Orient.)

4. Hyd. planus, FABRI. *Germania*. (Pyr.-Orientales.)

5. Hyd. tristis, PAYKULL. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

Il faut encore chercher les espèces de ce genre dans les eaux stagnantes. Elles se tiennent dans la vase et au pied des plantes aquatiques qui croissent au milieu des eaux, sous les pierres du fond des mares; c'est avec le filet qu'on peut les saisir, en le promenant et en l'agitant sur la vase. On trouve assez communément ces cinq espèces.

6. Hyd. duodecim pustulatus, FAB. *Gallia*. (Pyr.-Or.)

Cette très jolie espèce est assez rare; on la trouve plus particulièrement dans les petits gouffres des torrents qui descendent des Albères, à Sorède et dans la vallée de Banyuls. Elle est d'un jaune rougeâtre, avec le bord antérieur du corselet noir; les élytres sont noirs, surmontés de six larges taches chacun, qui ont les bords rougeâtres.

7. Hyd. distinctus, DEJ. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

8. Hyd. opatrinus, ILLIGER. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)

9. Hyd. lineatus, FAB. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Ces trois espèces sont communes dans toutes les eaux des parties basses de la Salanque. L'*opatrinus* est pubescent, ponctué et d'un noir assez brillant. Le *lineatus* a les élytres noirâtres, avec le bord extérieur et quatre lignes longitudinales jaunâtres.

10. Hyd. pictus, FABRI. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

11. Hyd. inæqualis, FAB. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

12. Hyd. fluviatilis, LEACH. *Anglia*. (Pyr.-Orientales.)

13. Hyd. cristatus, DEJ. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

Ces quatre espèces sont très minimes et on les saisit avec difficulté; elles se trouvent aussi au fond des eaux vaseuses. Le *pictus* est noir et ponctué; les élytres offrent une tache jaune irrégulière à la base, et une autre crochue à l'extrémité, réunies ensemble par une ligne de

la même couleur. Nous trouvons quelquefois une variété fort remarquable de cette espèce, dont la ligne qui réunit les deux taches des élytres manque tout-à-fait.

14. Hyd. reticulatus, FAB. } *Lapponia.*
quinque lineatus ZETURSTEDT. } (Pyr.-Or.)

On trouve cette espèce quelquefois sur les plantes, dans le voisinage des eaux. Elle est d'un jaune ferrugineux; les élytres noirs et sinués. Rare.

15. Hyd. griseostriatus, GYLLENHAL. *Suecia.* (Pyr.-Or.)

16. Hyd. lepidus, SCHONHER. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

17. Hyd. neglectus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

18. Hyd. nigrita, FABRICI. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

Ces quatre espèces sont fréquentes dans les eaux vives du bassin de Canohès. Nous les trouvons aussi sous Château-Roussillon et dans les eaux de cette contrée, toujours dans la vase et parmi les plantes aquatiques.

19. Hyd. geminus, FABRI. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

20. Hyd. flavipes, OLIV. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

21. Hyd. pumilus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

22. Hyd. lineolatus, DAHL. *Italia.* (Pyrén.-Orient.)

Ces quatre espèces, excessivement petites, sont communes dans toutes les eaux des deux bassins de la Tet et du Tech, dans les parties basses, près des étangs et des eaux stagnantes des fossés; leur très petit volume fait qu'on les saisit avec difficulté. M. Déjean regarde le *lineolatus* comme une variété du *flavipes* (Olivi).

23. Hyd. dorsalis, FABRI. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

On la trouve dans les eaux bourbeuses. C'est une très petite espèce et fort jolie; elle offre deux variétés. Dans la première, les taches de la base des élytres sont nulles; dans la seconde, les taches de la base des élytres, réunies au bord externe, forment une espèce de facies assez bizarre.

24. Hyd. cuspidatus, GERMAR. *Germania.* (Pyr.-Or.)

25. Hyd. lincellus, GYLLENHAL *Germania.* (Pyr.-Or.)

26. Hyd. velutinus, DEJ. *Nord.* (Pyrén.-Orientales.)

27. Hyd. minutissimus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

Comme toutes les espèces de ce genre, elles sont très petites, et se trouvent aussi dans la vase et sur les plantes qui vivent dans l'eau, sous les pierres qui sont au fond, et on ne peut se les procurer qu'à l'aide du filet, qu'on promène dans la vase. Les eaux vives et dormantes sont celles où on les trouve de préférence.

28. Hyd. fasciatus, DAHL. *Italia.* (Pyrén.-Orientales.)

29. Hyd. varius, DEJ. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)

30. Hyd. canaliculatus, ILLIGER. *Hispania.* (Pyr.-Or.)

31. Hyd. nigrolineatus, STEV. *Russia mer.* (Pyr.-Or.)

Nous avons constamment trouvé ces espèces dans les eaux stagnantes des fossés aux environs de Salses, vers les parties basses, et c'est aussi à l'aide du trouble-eau qu'on peut se les procurer. Leur petite taille est la cause qu'elles échappent souvent à nos recherches.

Seizième Genre.—*Hyphidrus*.—LATREILLE.

1. Hyp. variegatus, ILLIGER. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

2. Hyp. ovatus, LIN. *Suecia.* (Pyrénées-Orientales.)

3. Hyp. ovalis (var. de l'*ovatus*), FAB. *Paris.* (Pyr.-Or.)

Ce genre se trouve aussi dans les eaux de toute la Salanque, les fossés où l'eau séjourne, et les flaques d'eau que la rivière forme par ses débordements. Ils ressemblent assez au genre précédent ; mais leur corps court, épais, ovale, presque globuleux, les fait bientôt distinguer.

Dix-septième Genre.—*Gyrinus*.—LINNÉ.

1. Gyr. lineatus, HOFFMANSEGG. *Gallia.* (Pyr.-Or.)

2. Gyr. natator, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

3. Gyr. marinus, GYLLENHAL. *Gallia.* (Pyr.-Orient.)

4. Gyr. minutus, FABRI. *Suecia.* (Pyrén.-Orientales.)

5. Gyr. angustatus, DAHL. *Dalmatia.* (Pyr.-Orient.)

6. Gyr. elongatus, Dahl. *Austria*. (Pyr.-Orientales.)

7. Gyr. bicolor, Paykuli. *Suecia*. (Pyr.-Orientales.)

8. Gyr. dorsalis, Gyllenhal. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)

Ce genre diffère par ses habitudes, des autres genres de cette famille. Ils se tiennent ordinairement sur les eaux, et ils y nagent avec une extrême agilité; ils se meuvent dans toutes les directions. On les voit presque toujours en grand nombre. Leurs élytres sont métalliques et reflètent à la surface des eaux la lumière du soleil. Dès qu'un danger les menace, ils plongent avec une célérité remarquable, et se cachent dans la vase. Le *bicolor* et le *dorsolis* sont beaucoup plus rares que les autres.

Dix-huitième Genre.—*Orectochilus*.—Eschscholts.

1. Ore. villolus, Fabricius. *Gallia*. (Pyr.-Orientales.)

On a séparé cette espèce du genre *gyrinus* pour en former le type du genre *orectochilus*. Il est olivâtre et couvert en-dessus d'un léger duvet gris; il vit dans les eaux courantes. Rare.

TROISIÈME FAMILLE.—*Brachelytres*.—Cuvier.

Premier Genre.—*Velleius*.—Leach.

1. Vel. dilatatus, Fabri. *Gallia*. (Pyrén.-Orientales.)

On le trouve près des monceaux de fumier et dans les champs où il en a été répandu, sous les mottes et parmi les broussailles; il est toujours isolé et probablement attiré en ces lieux par les larves des divers insectes qui s'y tiennent. Rare.

Deuxième Genre.—*Emus*.—Leach.

1. Em. maxillosus, Fabr. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

Il est commun près des tas de fumier des écuries et de la campagne; il n'est pas rare de le voir voltiger dans les rues où se trouve une écurie avec du fumier. Commun.

2. Em. hirtus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Cette espèce se trouve constamment près des corps morts, les rep-

tiles en putréfaction, les taupes, et toute sorte d'animaux qui se décomposent. En fouillant dans ces cadavres, on est sûr d'y trouver ce joli insecte. Commun.

3. Em. erythropterus, FABRI. } *Austria.*
dinudiaticornis, ZIEGLER. } (Pyr.-Orient.)

Cette espèce se trouve particulièrement parmi les broussailles amenées par les eaux dans les parties basses de tout le littoral. Commun.

4. Em. olens, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

5. Em. fossor, FABRI. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)

On trouve ces deux espèces dans les terres, sous les pierres et les broussailles, souvent aussi près des corps morts. Lorsqu'on place quelque cadavre comme arrêt pour y prendre des insectes, il n'est pas étonnant d'y trouver ces deux insectes toutes les fois qu'on va le visiter. Commun.

6. Em. nebulosus, FABRI. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

7. Em. cyaneus, FABRI. } *Styria.*
cyanescens, ZIEGL. } (Pyrénées-Orientales.)

8. Em. similis, FABRI. (var. *alpestris,* DAHL.) *Austria.* (Pyrénées-Orientales.)

9. Em. fuscatus, GRAVENHORST. *Austria.* (Pyr.-Or.)

10. Em. morio, GYLLENHALT. *Suecia.* (Pyr.-Orient.)

Ces cinq espèces se trouvent répandues dans les terres, sous les mottes, dans les broussailles et sous les pierres où il y a de l'humidité. Les *Em. fuscatus* et *morio* sont regardés comme deux variétés; réellement les caractères qui peuvent les distinguer sont peu sensibles. Ils sont plus rares que les autres.

11. Em. pubescens, FABRI. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)

12. Em æneocephalus, FABRI. *Paris.* (Pyr.-Orient.)

Sous les broussailles qui ont été accumulées dans les fossés par les eaux, dans toutes les parties basses et près des étangs de toute la Salanque, on trouve ces deux espèces; elles n'y sont pas cependant très communes.

13. Em. rufipes, LATR. DEJ. DAHL. *Dalmatia.* (P.-O.)

Nous avons constamment trouvé cette espèce dans nos voyages aux

régions élevées de nos montagnes secondaires, dans les champs, sous les mottes de terre et parmi les broussailles des fossés. Rare.

14. Em. lutarius, GRAVENHORST. *Gallia*. (Pyr.-Or.)

15. Em. murinus, FABRI. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

16. Em. rufipalpis, DEJ. *Paris*.(Pyrénées-Orientales.)

17. Em. jucundus, DEJ. *Italia*.(Pyrénées-Orientales.)

Dans les champs, les vignes, les olivettes, au pied des arbres où se sont accumulées des broussailles putrescibles. Près des tas de fumier formés depuis quelque temps; en en remuant les bords, on est sûr d'y trouver quelqu'un de ces insectes. Le *murinus* et le *jucundus* sont plus rares.

Troisième Genre.—*Astrapeus*.—GRAVENH.

1. Ast. ulmineus, FABRI. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

Dans les bois des régions moyennes, sous les écorces et parmi les broussailles du pied des arbres, près des charognes et des matières végétales en putréfaction. Très rare.

Quatrième Genre.—*Microsaurus*.—DEJEAN.

1. Mic. fuliginosus, GRAVENH. *Paris*. (Pyr.-Orient.)

2. Mic. impressus, GRAVENH. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)

3. Mic. floralis, DAHL. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

4. Mic. boops, GRAVENH. *Suecia*. (Pyrén.-Orientales.)

5. Mic. lævigatus, GYLLENH. *Gallia*. (Pyr.-Orient.)

6. Mic. vicinus, DEJ. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Les espèces de ce genre se trouvent répandues dans les terres, en général sous les mottes, les bouses et les broussailles, et partout où il y a des excréments, tant dans la plaine que dans les régions moyennes de la montagne. L'*impressus* et le *lævigatus* sont assez rares.

Cinquième Genre.—*Staphylinus*.—LINNÉ.

1. Sta. cyanipennis, GRAVENH. *Gallia*. (Pyr.-Orient.)

2. Sta. cærulescens, DEJ. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

3. Sta. consimilis, Dej. *Italia.* (Pyrénées-Orientales.)
4. Sta. rufimanus, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
5. Sta. tristis, Ziegl. (var. du *laminatus*, Gravenh.) *Austria.* (Pyrénées-Orientales.)
6. Sta. æneus, Grav. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
7. Sta. cœnosus, Grav. *Gallia.* (Pyrén.-Orientales.)
8. Sta. politus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
9. Sta. intermedius, Dej. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)
10. Sta. sanguinolentus, Grav. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
11. Sta. punctus, Grav. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)
12. Sta. bimaculatus, Grav. *Austria.* (Pyr.-Orient.)
13. Sta. quisquiliarius, Gyll. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
14. Sta. varians, Gyll. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
15. Sta. ebeninus, Gravenh. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)
16. Sta. nigrans, Dahl. (variété du *varians*). *Austria.* (Pyrénées-Orientales.)
17. Sta. bipustulatus, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
18. Sta. dimidiatus, Dej. *Austria.* (Pyrén.-Orient.)
19. Sta. dimidiatipennis, Dej. *Gallia merid.* (P.-Or.)
20. Sta. distinguendus, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
21. Sta. virgo, Gravenh. *Suecia.* (Pyrén.-Orientales.)
22. Sta. splendens, Fabri. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)
23. Sta. vernalis, Gravenh. *Austria.* (Pyr.-Orientales.)

Ce genre très nombreux est répandu dans toute la contrée. On trouve ces insectes dans des endroits si différents, qu'on ne peut leur assigner de localité fixe; mais toutes les matières putrescibles, les charognes, les fumiers, les excréments de toute espèce, les amas de végétaux, les pieds des arbres garnis de débris et de mousses, sont le repaire de ces insectes; ils s'y trouvent bien, en ce qu'il se retire en ces endroits beaucoup de larves, dont ils font leur nourriture. Ainsi, il n'est pas étonnant de les trouver dans des localités toutes

différentes en apparence, tandis que dans le fond elles sont toutes naturelles, et c'est le même motif qui les y conduit.

Toutes ces espèces ne sont pas aussi communes les unes que les autres : nous citerons, comme les plus rares, le *dimidiatus*, le *splendens*, le *rufimanus* et le *distinguendus*.

Sixième Genre.—*Cafius*.—LEACH.

1. Caf. xantholoma, GRAVENH. *Gallia*. (Pyr.-Orient.)
2. Caf. littoralis, DEJ. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)

Ces deux espèces, quoique rares, se trouvent dans les bouses, sur les prairies montueuses qui sont fréquentées par les bestiaux.

Septième Genre.—*Xantholinus*.—DAHL.

1. Xan. pyropterus, GRAVENH. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
2. Xan. meridionalis, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
3. Xan. fulgidus, GRAVENH. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
4. Xan. elongatus, GRAVENH. (var. du *punctulatus*, GYLL.) *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)
5. Xan. elegans, GRAVENH. *Germania*. (Pyr.-Or.)
6. Xan. ochraceus, GRAVENH. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
7. Xan. longiceps, GYLL. (variété de l'*ochraceus*). *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)
8. Xan. minutus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
9. Xan. hispanicus, DEJ. *Hispania*. (Pyr.-Orient.)
10. Xan. lentus, GRAVENH. *Suecia*. (Pyrén.-Orient.)

Les endroits rocailleux et humides, près des matières putrescibles, les amas de végétaux. Répandus dans toute la contrée, ces insectes n'ont pas de localité fixe ; nous les avons pris dans des endroits bien différents, mais de préférence sous les pierres humides où il y a des matières en décomposition. Le *pyropterus*, le *minutus* et l'*hispanicus* sont rares.

Huitième Genre.—*Sauriodes*.—DEJEAN.

1. Sau. fulminans, GRAVENH. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)

2. Sau. punctatissimus, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

Mêmes habitudes que le genre précédent; on les trouve dans les mêmes localités. Répandus dans toute la contrée, ils sont assez rares.

Neuvième Genre.—*Achenium*.—Leach.

1. Ach. cordatum, Dahl. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
2. Ach. depressum, Gravenh. *Austria.* (Pyr.-Or.)
3. Ach. testaceum, Dej. *Hispania.* (Pyr.-Orientales.)

Pour se procurer les insectes de ce genre, il faut fouiller les écorces des arbres; quelquefois on les trouve au pied des arbres garnis de mousse, dans les endroits humides, et aussi sous les pierres.

Dixième Genre.—*Lathrobium*.—Gravenh.

1. Lat. pilosum, Gravenh. *Austria.* (Pyr.-Orientales.)
2. Lat. elongatum, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)
3. Lat. fuliginosum, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
4. Lat. biguttulum, Megel. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
5. Lat. meridionale, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
6. Lat. angusticolle, Dahl. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)
7. Lat. multipunctatum, Gravenh. *Paris.* (Pyr.-Or.)
8. Lat. rufipenne, Gyllenh. *Suecia.* (Pyr.-Orient.)

Ce genre se trouve généralement sous les pierres humides, le long des cours d'eau, notamment à l'embouchure des canaux qui charrient les immondices de la ville, et dans les ruisseaux où se trouvent des matières putréfiées. Le *biguttulum* et l'*angusticolle* sont très rares.

Onzième Genre.—*Pæderus*.—Fabricius.

1. Pæd. littoralis, Gravenh. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)
2. Pæd. riparius, Fabri. *Gallia.* (Pyrén.-Orientales.)
3. Pæd. melanurus, Gen. *Italia.* (Pyrén.-Orientales.)
4. Pæd. ruficollis, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

Il faut, pour se procurer les insectes de ce genre, parcourir les bords des rivières de la Tet et du Tech, et les bords des torrents qui vien-

nent se jeter dans ces rivières ; les pierres humides et les broussailles renferment la plupart des espèces de ce genre. Le *ruficollis* est rare.

Douzième Genre.—*Lithocaris*.—Dejean.

1. Lit. testacea, Dej. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Lit. ferruginea, Dej. *Hispania*. (Pyrénées-Orient.)
3. Lit. bicolor, Gravenh. *Austria*. (Pyrénées-Orient.)
4. Lit. misella, Dej. *Gallia merid*. (Pyrénées-Orient.)
5. Lit. exigua, Dej. *Italia*. (Pyrénées-Orientales.)
6. Lit. minuta, Dej. *Gallia merid*. (Pyrénées-Orient.)

Non seulement ce genre habite sous les pierres humides le long des cours d'eau, mais on le rencontre encore dans tous les endroits humides où se trouvent des broussailles amassées. Ces insectes sont petits, très agiles et difficiles à saisir.

Treizième Genre.—*Rugilus*.—Leach.

1. Rug. orbiculatus, Fab. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Rug. megacephalus, Dahl. *Austria*. (Pyr.-Orient.)

Ce dernier n'est qu'une variété de l'*orbiculatus*. Les *rugilus* sont des insectes qu'il faut aussi chercher sous les pierres humides, et parmi la mousse du pied des arbres.

Quatorzième Genre.—*Astenus*.—Dejean.

1. Ast. procerus, Knoch. *Paris*. (Pyrénées-Oriental.)
2. Ast. anguinus, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
3. Ast. quadricollis, Dej. *Hispania*. (Pyr.-Orientales.)
4. Ast. bimaculatus, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

Lieux humides et pierreux, mais toujours près des matières en décomposition. Nous les avons trouvés dans toutes les régions.

Quinzième Genre.—*Dianous*.—Leach.

1. Dia. rugulosus, Leach. *Anglia*. (Pyr.-Orientales.)
2. Dia. cordatus, Gravenh. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)

Mêmes habitudes et mêmes lieux que le genre précédent, dont ils diffèrent si peu.

Seizième Genre.—*Stenus*.—Fabricius.

1. Ste. biguttatus, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orientales)
2. Ste. oculatus, Gravenh. *Paris*. (Pyr.-Orientales.)
3. Ste. ater, Dahl. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
4. Ste. cicindeloïdes, Gravenh. *Paris*. (Pyr.-Or.)
5. Ste. brunipes, Dej. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)
6. Ste. speculator, Dahl. *Paris*. (Pyr.-Orientales.)
7. Ste. geniculatus, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
8. Ste. rusticus, Dej. *Italia*. (Pyrénées-Orientales.)
9. Ste. binotatus, Gravenh. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
10. Ste. carbonarius, Dej. *Suecia*. (Pyr.-Orientales.)

Les insectes qui appartiennent à ce groupe, se trouvent dans des localités si différentes qu'on ne peut en indiquer de bien précises. Cependant, c'est toujours les endroits humides qu'il faut fouiller pour les avoir, sous les écorces, sous les pierres, dans la mousse au pied des arbres, sous les débris des végétaux. On en trouve de répandus dans toutes les régions.

Dix-septième Genre.—*Oxiporus*.—Fabricius.

1. Oxi. rufus, Fabric. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Oxi. maxillosus, Fabri. *Germania*. (Pyr.-Orient.)

C'est encore sous les pierres humides des bords des cours d'eau qu'on trouve ce genre d'insectes.

Dix-huitième Genre.—*Prognatus*.—Latreille.

1. Pro. quadricornis, Kirby. *Gallia occid*. (Pyr.-Or.)

Nous avons trouvé toujours cet insecte, qui du reste est fort rare, dans les fourmilières.

Dix-neuvième Genre.—*Bledius*.—Leach.

1. Ble. armatus, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orientales.)

2. Ble. tricornis, GRAVENH. *Gallia.* (Pyr.-Orientales.)
3. Ble. taurus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orientales.)
4. Ble. litigiosus, DEJ. *Italia.* (Pyrénées-Orientales.)
5. Ble. vitulus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orientales.)
6. Ble. procerus, DAHL. *Austria.* (Pyrén.-Orientales.)
7. Ble. maxillosus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Lieux humides, parmi les broussailles, le pied des arbres garnis de mousse, dans les bouses et les fourmilières. En fouillant ces lieux on est sûr d'y trouver les insectes de ce genre.

Vingtième Genre.—*Platystethus.*—MAUNERHEIM.

1. Pla. Cornatus, GRAVENH. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)
2. Pla. striolatus, ZIEGLER. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)

Mêmes lieux que le genre précédent, dont il a toutes les habitudes. Ces deux insectes sont fort rares.

Vingt-unième Genre.—*Oxitelus.*—GRAVENH.

1. Oxi. fuscatus, DEJ. *Nord.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Oxi. piceus, GRAVENH. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)
3. Oxi. flavipes, DAHL. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
4. Oxi. depressus, GRAV. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)
5. Oxi. fusculus, STURM. *Germania.* (Pyr.-Orient.)

Comme les genres précédents ils habitent les mêmes lieux, sous les débris des végétaux amassés dans des lieux humides, sous les pierres et les mousses; répandus dans toutes les contrées où se trouvent des matières putrescibles. Les trois derniers sont très rares.

Vingt-deuxième Genre.—*Anthophagus.*—GRAV.

1. Ant. obscurus, GRAVENH. *Suecia.* (Pyrén.-Orient.)
2. Ant. ambiguus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
3. Ant. flavipennis, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

4. Ant. dichrous, GRAVENH. *Austria.* (Pyr.-Orient.)
5. Ant. rufipennis, DEJ. *Gallia orient.* (Pyr.-Orient.)
6. Ant. bimaculatus, DAHL. *Austria.* (Pyr.-Orient.)

Habitent les bouses, sous les écorces, les fourmilières et les lieux humides où se trouvent des broussailles amassées. Le *dichrous* et le *fluvipennis* sont fort rares.

Vingt-troisième Genre.—*Anthobium.*

1. Ant. oblongum, DEJ. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Ant. rivulare, GRAVENH. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
3. Ant. fuliginosum, *Gallia.* DEJ. (Pyrénées-Orient.)
4. Ant. italicum, DEJ. *Italia.* (Pyrénées-Orientales.)
5. Ant. florale, GRAVENH. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
6. Ant. oxiacanthæ (var. du *sulcatum*) DAHL. *Austria.* (Pyrénées-Orientales.)

Comme le genre précédent, dont ils ont toutes les habitudes, ils se trouvent aussi dans les mêmes lieux.

Vingt-quatrième Genre.—*Acidota.*—KIRBY.

1. Aci. crenata, FABRICIUS. *Paris.* } Pyrénées-Orien-
   var. rufa, DAHL. *Austria.* } tales.
2. Aci. ferruginea, DEJ. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

On trouve ces insectes dans les bouses et les fourmilières, et sous les pierres des lieux humides.

Vingt-cinquième Genre.—*Omalium.*—GRAV.

1. Oma. testaceum, GRAVENH. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
2. Oma. productum, DEJ. *Pyrén.-Orient.*
3. Oma. luridum, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
4. Oma. ophtalmicum, GILLENH. *Gallia.* (Pyr.-Or.)
5. Oma. abdominale, STURM. *Germania.* (Pyr.-Or.)

6. Oma. pygmeum, GRAVENH. *Suecia.* (Pyr.-Orient.)

Ce genre se compose d'espèces assez petites, et qui ont les mêmes habitudes que les genres précédents. On se les procure dans les mêmes lieux et avec les mêmes circonstances.

Vingt-sixième Genre.—*Proteinus.*—LATREILLE.

1. Pro. brachypterus, FABRI. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)

Nous avons toujours trouvé ce petit insecte sous les écorces des arbres qui se dessèchent, et quelquefois dans les fourmilières. Rare.

Vingt-septième Genre.—*Phlœobium.*—DEJEAN.

1. Phl. depressum, GYLLENH. *Suecia.* (Pyr.-Orient.)
2. Phl. nitiduloïdes, DEJ. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
3. Phl. corticale, DEJ. *Gallia occid.* (Pyrén.-Orient.)
4. Phl. marginicolle, DEJ. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

Sous les écorces des arbres abattus dans des lieux humides, les amas de végétaux rejetés par les inondations et quelquefois dans les bouses.

Vingt-huitième Genre.—*Bryocharis.*—LACORDAIRE.

1. Bry. dahlii, DEJ. (var. du *bicolor,* DAHL.) *Austria.* (Pyrénées-Orientales.)

Cet insecte, qui est excessivement rare, a été toujours trouvé dans les fourmilières et très profondément.

Vingt-neuvième Genre.—*Bolitobius.*—LEACH.

1. Bol. atricapillus, FABRI. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
2. Bol. distinctus, DEJ. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Bol. trimaculatus, FABRI. *Succia.* (Pyrén.-Orient.)
4. Bol. pygmæus, FABRI. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)
5. Bol. merdarius, FABRI. *Austria.* (Pyrén.-Orient.)

Insectes très petits, qui habitent les mêmes lieux que les genres

voisins, et qu'on trouve disséminés dans toutes les localités que nous venons d'énumérer ; quelques-uns sont fort rares.

Trentième Genre.—*Mycetoporus*.—Mannerheim.

1. Myc. rufescens, Dej. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Insecte fort joli et très rare, malgré sa petite taille. On le trouve constamment sur le bord des eaux, sous les pierres humides.

Trente-unième Genre.—*Tachinus*.—Gravenh.

1. Tac. humeralis, Gramenh. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
2. Tac. rufipennis, Gyllenh. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)
3. Tac. marginellus, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
4. Tac. subterraneus, Fabri. *Suecia*. (Pyrén.-Orient.)

Ce genre se compose d'insectes de très petite taille. Ils habitent les bouses, les champignons et sous les écorces. On les trouve constamment dans ces lieux.

Trente-deuxième Genre.—*Tachiporus*.—Gravenh.

1. Tac. marginatus, Gravenh. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
2. Tac. chrysomelinus, Fabri. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)
3. Tac. pubescens, Gravenh. *Austria*. (Pyr.-Orient.)
4. Tac. saginatus, Gravenh. *Austria*. (Pyr.-Orient.)
5. Tac. analis, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
6. Tac. lividus, Dej. *Gallia merid.* (Pyrénées-Orient.)

Les insectes qui composent ce genre ont des couleurs très variées et sont excessivement agiles. Quand on découvre leur retraite, ils fuient en relevant leur abdomen ; ils sont difficiles à saisir. Ils habitent les champignons et les bords des tas de fumier, lorsqu'il est déposé dans les champs.

Trente-troisième Genre.—*Hypocyphtus*.—Schuppel.

1. Hyp. globulus, Dej. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

2. Hyp. longicornis, GYLLENH. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)

Habitent les fourmilières et les champignons; ils sont très petits et très agiles. On les prend avec difficulté.

Trente-quatrième Genre. — *Lomechusa*. — GRAVENH.

1. Lom. paradoxa, GRAVENH. *Gallia*. (Pyr.-Orient.)
2. Lom. emarginata, FABRI. *Suecia*. (Pyrén.-Orient.)
3. Lom. intermedia, DEJ. *Styria*. (Pyrénées-Orient.)

Comme les genres précédents, ils sont de petite taille; leurs couleurs sont agréablement disposées. Ils habitent les mêmes localités.

Trente-cinquième Genre. — *Aleochara*. — GRAVENH.

1. Ale. fuscipes (var. du *brevicornis*, DAHL.) *Austria*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Ale. lanuginosa, GRAVENH. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
3. Ale. bilineata, GYLLENH. *Suecia*. (Pyrén.-Orient.)
4. Ale. bipunctata, GRAVENH. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
5. Ale. angustata, CHEVRIER. *N. Esp*. *Suecia*. (P.-O.)
6. Ale. melancholica, DEJ. *Austria*. (Pyrén.-Orient.)

Mêmes lieux et mêmes circonstances que le genre précédent, dont ils ne sont qu'une section, que peu de chose distingue. Les trois derniers sont fort rares.

Trente-sixième Genre.—*Gyrophæna*.—MANNERHEIM.

1. Gyr. amabilis, DEJ. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Gyr. nitidula, GYLLENH. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)
3. Gyr. nana, GRAV. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)
4. Gyr. genei, DEJEAN. *Italia*. (Pyrénées-Orientales.)

Les espèces de ce genre sont très minimes. Ces insectes courent avec une vitesse extraordinaire lorsqu'on les découvre dans leurs retraites, qui sont toujours sous les végétaux en décomposition et dans les bouses. On les saisit avec une grande difficulté.

Trente-septième Genre. — *Oxipoda*. — MANNERHEIM.

1. Oxi. trimaculata, DEJ. *Gallia orient.* (Pyr.-Orient.)
2. Oxi. pallidipennis, DEJ. *Austria.* (Pyrén.-Orient.)
3. Oxi. alternans, GRAVENH. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
4. Oxi. flavicornis, DEJ. *Italia.* (Pyrénées-Orientales.)

Comme le genre précédent, et dans les mêmes localités. Ces insectes sont très difficiles à saisir ; ils sont très agiles et fort petits.

Trente-huitième Genre. — *Bolitochara*. — MANNERH.

1. Bol. misella, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orientales.)
2. Bol. consentanea, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
3. Bol. nigriceps, DEJ. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)
4. Bol. angustula, GYLLENH. *Suecia.* (Pyrén.-Orient.)
5. Bol. boleti, GRAVENH. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)
6. Bol. mélanocephala, DEJ. *Gallia merid.* (P.-Or.)
7. Bol. confusa, DEJ. *Italia.* (Pyrénées-Orientales.)

Les *bolithocara*, nombreux en espèces, sont assez répandus dans toutes les parties basses du littoral ; ils courent avec vitesse lorsqu'on les découvre ; ils habitent les bouses, les fientes et les fourmilières, dans les hautes régions. On les trouve aussi dans les bolets en décomposition.

Trente-neuvième Genre. — *Drusilla*. — LEACH.

1. Dru. canalicutata, FABRI. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)

Apeine diffère-t-il du genre précédent, dont il a les habitudes. On le trouve plus particulièrement dans les champignons.

Quarantième Genre. — *Homalota*. — MANNERHEIM.

1. Hom. plana, GYLLENH. *Suecia.* (Pyr.-Orientales.)

Cet insecte habite les fourmilières dans les bois des régions moyennes. Nous ne l'avons jamais trouvé dans la plaine. Rare.

Quarante-unième Genre.—*Falagria*.—Leach.

1. Fal. obscura, Gravenhorst. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
2. Fal. lineolata, Dej. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
3. Fal. armiger, Chevrier. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)
4. Fal. bimaculata, Chevrier. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)
5. Fal. picea, Gravenhorst. *Austria*. (Pyr.-Orient.)

Ce genre se compose d'insectes de petite taille, qu'on trouve dans les prairies humides, sous les bouses et sous les écorces des arbres; ils sont très agiles, et on les prend avec beaucoup de difficulté.

Quarante-deuxième Genre.—*Autalia*.—Leach.

1. Aut. rivularis, Gravenhorst. *Suecia*. (Pyr.-Or.)
2. Aut. impressa, Gravenhorst. *Paris*. (Pyr.-Or.)

Les *autalia* sont aussi très petits et ont les mêmes habitudes que le genre précédent. On se procure ces insectes dans les mêmes lieux et avec les mêmes circonstances.

Quatrième Famille.—*Sternoxes*.—Latreille.

Premier Genre.—*Acmæodera*.—Eschs.

1. Acm. tæniata, Fabri. *Gallia merid*. (Pyr.-Orien.)
2. Acm. vestita, Dej. *Gallia merid*. (Pyrén.-Orient.)
3. Acm. variegata, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
4. Acm. sex pustulata, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)

Ces insectes se tiennent sur les branches des arbustes dans une immobilité complète; et, aussitôt qu'on va les prendre, si on touche la branche, ils se laissent tomber à terre. Comme ils sont ordinairement sur les aubépines et sur les arbustes qui forment les haies des propriétés, tant de la montagne que de la plaine, on les perd facilement dans les broussailles; il faut donc prendre la précaution de placer dessous le parapluie ou le filet avant de battre l'arbuste afin de pouvoir les saisir lorsqu'ils tombent. Le *teniata* et le *vestita* sont fort rares.

Deuxième Genre.—*Capnodis*.—Eschscholtz.

1. Cap. tenebricosa, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
2. Cap. cariosa, Fabri. *Italia.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Cap. tenebrionis, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

Comme le genre précédent, ces insectes se tiennent aussi sur les branches des arbustes, dans les haies; ils se laissent aussi tomber à terre au moindre mouvement qu'on fasse faire à l'arbuste; il faut donc prendre les mêmes précautions pour les avoir. Le *cariosa* est très rare, tandis que les deux autres sont fort communs.

Troisième Genre.—*Dicera*.—Eschs.

1. Dic. ænea, Lin. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orientales.)
2. Dic. berolinensis, Fabri. *Gallia.* (Pyr.-Orientales.)
3. Dic. acuminata, Fabri. *Suecia.* (Pyr.-Orientales.)
4. Dic. aurulenta, Chevrier. *Paris.* (Pyr.-Orint.)
5. Dic. cruciata, N. S. com. (Pyrénées-Orientales.)

Nous trouvons les espèces de ce genre dans les forêts de chêne et de chêne-vert qui couvrent les pentes des montagnes secondaires; ils se tiennent sur les rameaux des arbustes, et de préférence sur les jeunes pousses : en passant le filet dessus, on en prend beaucoup. On les voit quelquefois aussi sur les plantes des environs, et on les saisit sans difficulté. Ils ont aussi l'habitude de se laisser tomber dès qu'on touche la branche sur laquelle ils sont; il faut donc prendre les mêmes précautions.

Quatrième Genre.—*Chalcophora*.—Serville.

1. Chal. mariana, Fabri. *Germania.* (Pyrén.-Orient.)

Comme la précédente, elle se trouve sur les jeunes pousses. En fauchant avec le filet sur les fourrés, on en saisit quelqu'une; elle est rare.

Cinquième Genre.—*Perotis*.—Megerle.

1. Pero. lugubris, Fabri. *Austria.* (Pyr.-Orientales.)

Dans les prairies, sur les plantes, et surtout sur la bardane où il est commun; on le prend abondamment en promenant le filet sur les fourrés herbeux. Commun.

Sixième Genre.—*Ancylocheira*.—ESCHSCHOLTZ.

1. Anc. rustica, FABRI. *Gallia*. (Pyrén.-Orientales.)
2. Anc. flavomaculata, FABRI. *Gallia*. (Pyr.-Orient.)
3. Anc. octoguttata, FABRI. *Gallia*. (Pyrén.-Orient.)
4. Anc. punctata, FABRI. *Gallia*. (Pyrénées-Orient.)
5. Anc. strigata, GEBL. (variété de la *flavomaculata*.)
6. Anc. S. N. con. (Pyrénées-Orientales.)

On peut se procurer les espèces de ce genre en les cherchant sur les jeunes pousses des bois taillis qui couvrent les côteaux de nos montagnes, régions moyennes, les buissons, dans les haies des ravins des bois de ces régions. Il faut aussi prendre certaines précautions pour les avoir; car si on les laisse tomber à terre, on ne les retrouve que très difficilement [1].

Septième Genre.—*Eurythyrea*.—SERVILLE.

1. Eur. micans, FABRI. *Italia*. (Pyrénées-Orientales.)

La larve de cet insecte vit probablement dans le peuplier; car nous n'avons jamais trouvé cette espèce que sur les troncs altérés de cet arbre, près des cours d'eau. Rare.

Huitième Genre.—*Lampra*.—MEGERLE.

1. Lam. compressa, GYLL. *Gallia*. (Pyrénées-Orient.)
2. Lam. plebeja (variété HERB.) *Germania*. (Pyr.-Or.)
3. Lam. rutilans, FABRI. *Gallia*. (Pyrénées-Orient.)
4. Lam. festiva, FABRI. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

Les *lampra* se tiennent sur les arbres et quelquefois sur les plan-

[1] La larve de l'*anc. flavomaculata*, vit sur le chêne.

tes, mais plus particulièrement sur les arbres; très souvent sur leurs troncs et sur les tiges. Ce sont des insectes qu'il faut saisir vite; car ils sautent aussitôt qu'ils voient approcher la main : il est bon d'avoir toujours le filet prêt à les saisir. Les *lam. rutilans* et *festiva* sont rares.

Huitième Genre.—*Ptosima.*—Servil.

1. Pto. novem maculata, Fab. *Gallia merid.* (P.-Or.)

Cet insecte est très rare; il se tient sur les plantes dans les fourrés des prairies et près des taillis, le long de la rivière de la Tet, entre Perpignan et Château-Roussillon. C'est toujours par hazard que nous l'avons trouvé dans le filet après avoir fauché dans ces parages. C'est aussi de cette manière qu'on se procure une infinité d'insectes très intéressants.

Neuvième Genre.—*Chrysobothris.*—Eschscholtz.

1. Chr. chrysostigma, Fabrici. *Suecia.* (Pyr.-Orient.)
2. Chr. afinis, Fabri. (variété de la précédente.)

Ces deux espèces ont constamment été trouvées en fauchant avec le filet sur les chaumes fourrés où croît en abondance la camomille; elles n'y sont pas rares. Leur larve se nourrit sur l'amandier.

3. Chr. sex guttula, Chev. *Genève.* (Pyrén.-Orient.)
4. Chr. N. Esp., Comp. (Pyrénées-Orientales.)

Nous avons trouvé ces deux espèces sur les buissons qui entourent les propriétés de la plaine, et dans les mêmes lieux aux haies qui entourent les vignes du Vernet et de Mailloles. La larve vit, d'après M. Pelet, naturaliste distingué, dans le bois du cerisier.

Dixième Genre.—*Anthaxia.*—Eschscholts.

1. Ant. candens, Fabri. *Illyria.* (Pyrénées-Oriental.)
2. Ant. manca, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Ant. chicorii, Olivi. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
4. Ant. nitidula, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

On trouve habituellement ces quatre espèces, qui sont très inté-

ressantes, dans les haies des vignes et des torrents de *Casas de Pena*. Ces insectes se tiennent ordinairement dans les fleurs des campanulacées, des liserons surtout, qui sont très abondants dans cette contrée. Leurs larves, d'après M. Pelet, vivraient dans l'amandier et principalement sur l'orme.

5. Ant. umbellatarum, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr -O.)
6. Ant. quadripunctata, Fabri. *Germania.* (Pyr.-Or.)

Ces deux espèces sont souvent trouvées sur le diplotaxis, qui abonde sur le bord des routes, des fossés des champs et des prairies de toute la plaine, ainsi que dans les fossés des fortifications de la ville et de la citadelle.

7. Ant. maculicollis, Dej., regardée comme une variété de l'*ant. hypomelæna*, Illiger. (Pyr.-Or.)
8. Ant. saliciis, Fabri. *Germania.* (Pyrénées-Orient.)
9. Ant. viminalis, Ziegl. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Nous avons constamment trouvé ces trois espèces sur les plantes basses, dans les taillis et les prairies de toute la contrée : c'est en fauchant que nous les avons toujours retirées du filet. Rarement en aperçoit-on un individu isolé sur une plante.

Onzième Genre.—*Sphenoptera.*—Dejean.

1. Sph. geminata, Illiger. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
2. Sph. lineata, Fabri. (variété de la précédente.)

Constamment trouvés sur les ombellifères et sur les campanulacées, dans les fourrés des bois taillis, près des cours d'eau.

Douzième Genre.—*Agrilus.*—Megerle.

1. Agr. biguttatus, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

Constamment trouvé sur les chardons et surtout sur l'*onopordon illiricum.*

2. Agr. rubi, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Orientales.)
3. Agr. viridis, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

4. Agr. linearis, FABRI. *Austria.* (Pyrénées-Orient.)
5. Agr. sinuatus, OLIVI. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)
6. Agr. angustulus, ILLIG. *Austria.* (Pyrén.-Orient.)
7. Agr. elatus, FABRI. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
8. Agr. tauricus, DEJ. *Russia merid.* (Pyrénées-Or.)
9. Agr. laticornis, ILLIG. *Gallia merid.* (Pyrén.-Or.)
10. Agr. filum, SCHO. *Hungari.* (Pyrénées-Orientales.)
11. Agr. undatus, FABRI. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)
12. Agr. bifasciatus, OLIVI. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
13. Agr. amethystinus, OLIVI. *Gallia mer.* (Pyr.-Or.)

Nous trouvons généralement les espèces de ce genre sur toute sorte de plantes, surtout sur les ombellifères et les campanulacées, sur beaucoup d'arbustes fleuris aussi; mais la plus grande partie sont retirés du filet après avoir fauché sur les fourrés des champs et des prairies, tant de la montagne que de la plaine. Quelques-unes de ces espèces sont assez rares.

Treizième Genre.—*Trachys* —FABRICIUS.

1. Tra. minuta, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Tra. pygmea, FABRI. *Gallia.* (Pyrén.-Orientales.)
3. Tra. ænea, DEJ. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orientales.)

C'est après avoir fauché sur les plantes qui bordent les haies des champs et des routes dans toute la contrée, surtout près des forêts, qu'on trouve dans le filet ces trois espèces : la *pygmea* est beaucoup plus rare que les autres. Quand on examine avec attention le *diplotaxis latifolia,* on est sûr d'y trouver quelqu'une de ces espèces : mais il faut prendre la précaution d'y mettre le filet dessous; autrement, au moindre mouvement, ils se laissent tomber à terre, et il est très difficile de les retrouver.

Quatorzième Genre.—*Aphanisticus*.—LATREILLE.

1. Aph. pusillus, OLIVI; *Gallia.* (Pyrén.-Orientales.)

2. Aph. emarginatus, Fabri. *Gallia.* (Pyr.-Orient.)

C'est encore dans le filet, après avoir fauché, que nous trouvons ces deux petites espèces. Elles se plaisent sur les bords herbeux des propriétés dans la plaine, et surtout près des fossés qui contiennent de l'eau.

Quinzième Genre.—*Melasis*.—Fabricius.

1. Mel. flavellicornis, Fabri. *Gallia.* (Pyr.-Oriental.)

Nous avons constamment trouvé cette espèce, qui est excessivement rare, sur les arbres résineux et sur les pins qui abondent dans les forêts des environs de Mont-Louis, et les bois de la *font de Comps,* qui sont sous la *Tartarasse.*

Seizième Genre.—*Cerophitum*.—Latreille:

1. Cer. elateroïdes, Latr. *Paris.* (Pyrén.-Orientales.)

On le rencontre parfois sur les champignons qui sont en putréfaction; il est très rare. La larve de cet insecte vivrait-elle sur cette plante?

(*Elaters* proprements dits.)

Dix-septième Genre.—*Synaptus*.—Eschscholtz.

1. Syn. filiformis, Fabri. *Gallia.* (Pyrén.-Orientales.)

Cette espèce est très commune sur toute sorte de plantes. On la trouve aussi dans le filet, après avoir fauché sur les bords herbeux des prairies, dans toute la plaine et sur les montagnes. On la rencontre aussi dans les broussailles, au bord de la mer, après les inondations.

Dix-huitième Genre.—*Cratonychus*.—Dejean.

(*Melonatus,* Eschsholtz.)

1. Cra. obscurus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
2. Cra. cinerascens, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
3. Cra. niger, Fabri. *Austria.* (Pyrénées-Orientales.)
4. Cra. fulvipes, Herb. (var. de l'*obscurus,* Fabri.)

5. Cra. spretus, DEJ. *Nord*. (Pyrénées-Orientales.)

On rencontre les insectes de ce genre sur toute sorte de plantes et d'arbustes. Les chardons et les ombellifères doivent être visités. Souvent, après avoir fauché et promené le filet sur les taillis du bord des rivières, tant de la plaine que de la montagne, on en trouve quelques-uns. Le *spretus* est plus rare.

Dix-neuvième Genre.—*Agrypnus*.—ESCHSCHOLTS.

1. Agr. atomarius, FABRI. *Gallia merid*. (Pyrén.-Or.)
2. Agr. carbonarius, OLIVI. (Variété du précédent.)

Si l'on ne considérait que la différence de la taille de ces deux insectes, on serait porté à en faire deux espèces différentes; mais ils ont tant de rapports qu'on doit nécessairement les réunir pour n'en former qu'une seule espèce. Nous les avons constamment trouvés sur les oliviers des environs de Mailloles, près Perpignan, et les olivettes des environs de Céret. Ils sont fort rares.

3. Agr. fasciatus, FABRI. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
4. Agr. murinus, FABRI. *Paris*. (Pyrén.-Orientales.)

Ces deux espèces sont assez communes sur toute sorte de plantes, dans les prairies et dans les champs, tant de la plaine que des régions moyennes des montagnes secondaires.

5. Agr. ferrugineus, CHEV. *Genève*. (Pyr.-Orientales.)
6. Agr. *idem*. (variété de ce dernier.)

Cette espèce est très rare. Nous l'avons constamment trouvée sur le saule et quelquefois sur l'olivier, toujours dans les parties voisines de nos prairies basses, notamment sur les côteaux de Château-Roussillon, où les oliviers sont peu répandus, côteaux qui dominent les prairies de cette dernière localité.

7. Agr. rubro testacea, MILCI. (nouvelle espèce.)

Vingtième Genre.—*Athous*.—ESCHSCHOLTZ.

1. Ath. dejeanii, IVAN. *Gallia mer*. (Pyr.-Orientales.)

Toujours aux régions élevées, sur toute sorte de plantes, nous

trouvons cette espèce. En fauchant avec le filet sur les prairies et les bords herbeux des ravins de ces contrées, on est sûr de trouver cet insecte, qui est pourtant rare.

2. Ath. hirtus, HERB. *Austria.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Ath. niger, OLIVI. (variété du précédent.)
4. Ath. subfuscus, GYLL. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)
5. Ath. longicollis, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
6. Ath. hæmorrhoïdalis, FABR. *Germania.* (Pyr.-Or.)
7. Ath. leucophæus, DEJ. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)
8. Ath. marginalis, DAHL. (Var. du *parallelus*, DEJ.)

Il est bien difficile de préciser les plantes sur lesquelles on trouve les insectes de ce genre; car on les rencontre sur les arbres, les arbustes, les graminées, les orties et les ombellifères; ils sont partout, le hazard y est pour beaucoup. Ainsi, le naturaliste n'a qu'à bien examiner tout, s'il veut se procurer des espèces variées. Le filet, pour faucher surtout, est l'instrument par excellence pour se procurer les petites espèces; on ne doit jamais négliger d'en faire un constant usage. Les broussailles amenées par les eaux, les monceaux de fumier, les pailles qui sont sur nos prairies maritimes et sur les bords des fossés des champs, doivent aussi être examinés : on y rencontre souvent de forts intéressants insectes de ce genre. La larve de l'*ath. niger* vit sur l'orme.

Vingt-unième Genre.—*Campylus.*

1. Cam. linearis, FAB. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Cam. variabilis, ESCHSCH. (Var. du *mutabilis*, DEJ.)

On trouve cette espèce, qui a une très belle couleur cannelle, dans toutes les prairies maritimes sur le tamarix, et à terre parmi les broussailles.

Vingt-deuxième Genre.—*Limonius.*

1. Lim. cylindricus, PAYK. *Suecia.* (Pyr.-Orientales.)
2. Lim. serraticornis, PAYK. *Suecia.* (Pyr.-Orient.)

3. Lim. nigricornis, ZIEGL. (Var. du *lim. mus,* ILLIG.)
4. Lim. nigripes, GYLL. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
5. Lim. æruginosus, OLIV. (Var. du *cylindricus,* PAYK.)
6. Lim. bipustulatus. FABRI. *Paris.* (Pyr.-Orientales.)

C'est surtout sur les chardons de différentes espèces, qui se trouvent communément parsemés sur les bords des champs et des routes, dans toute la contrée, qu'il faut chercher les espèces de ce genre, dont plusieurs sont très intéressantes et estimées.

Vingt-troisième Genre.—*Cardiophorus.*—ESCHS.

1. Car. thoracicus, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
2. Car. equiseti, HERB. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Car. testaceus, FABRI. *Stiria.* (Pyrénées-Oriental.)
4. Car. rufipes, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
5. Car. albipes, MEGER. *Austria.* (Pyrénées-Orient.)
6. Car. luridipes, DEJ. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)
7. Car. submaculatus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
8. Car. bisignatus, DEJ. *Hispania.* (Pyrénées-Orient.)

Toutes les parties basses et qui sont souvent inondées, nous fournissent les espèces de ce genre. Les plantes marécageuses, les graminées, les liserons, tous les arbustes qui bordent les fossés des prairies maritimes, les amoncellements de végétaux que les inondations amènent sur tout le littoral, sont des endroits qu'il faut visiter pour se procurer les inscetes de cette famille.

Vingt-quatrième Genre.—*Ampedus.*—MEGERLE.

1. Amp. sanguineus, FABRI. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
2. Amp. (Variété du précédent.)

Côteaux de Château-Roussillon, dans le bois des vieux saules, vers le *Mas-Anglada,* on trouve ce bel insecte et sa belle variété. La larve vit sur le bois du saule, ou dans cette terre qui garnit le creux de ces arbres, et qui n'est autre chose que la décomposition de ce bois. Rare.

3. Amp. crocatus, ZIEGL. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
4. Amp. morio, ZIEGL. *Gallia mer.* (Pyr.-Orientales.)
5. Amp. ephipium, FABRI. *Austria.* (Pyr.-Orientales.)

Nous trouvons ces trois espèces sur les jeunes pouces des taillis des bois, le long des cours d'eau et sur les ombellifères, dans les fourrés herbeux des mêmes localités.

6. Amp. authracinus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
7. Amp. præustus, FABRI. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)

Ces deux espèces, qui sont assez rares, se trouvent habituellement sous les écorces des vieux bois de toutes les forêts des régions secondaires; quelquefois sur les plantes, dans les fossés voisins de ces localités.

8. Amp. elongatulus, FABRI. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
9. Amp. nigerrimus, DEJ. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
10. Amp. tibialis, MEGER. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

Ces trois espèces habitent les taillis des bois qui bordent nos cours d'eau dans les trois bassins; elles se tiennent sur les jeunes branches des saules et des peupliers, quelquefois sur les larges feuilles de la consoude officinale.

Vingt-cinquième Genre.—*Cryptohypnus*.—ESCHS.

1. Cry. pulchellus, FABRI. *Gallia.* (Pyrén.-Oriental.)
2. Cry. exiguus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
3. Cry. quadripustulatus, FABRI. *Suecia.* (Pyr.-Or.)
4. Cry. minimus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
5. Cry. troglodites, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
6. Cry. riparius, BONELLI. *Pedemont.* (Pyrén.-Orient.)

La plupart des espèces de ce genre se trouvent sur les graminées et sur les fleurs dans les prairies maritimes. Quelques-unes sont à terre, parmi les broussailles, l'*exiguus* et le *minimus* surtout, tandis que le *troglodytes* et le *riparius* sont constamment sur les jeunes arbres.

Vingt-sixième Genre.—*Oophorus*.—Eschscholtz.

1. Oop. trilineatus, Dej. *Nord.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Oop. distinguendus, Dej. *Nord.*(Pyrénées-Orient.)

Ces deux espèces, qui sont très rares, se trouvent sur les troncs des vieux arbres, dans les bois des régions élevées des montagnes secondaires : on les rencontre quelquefois aux Albères, dans les bois exposés au nord, à la montagne de Céret, et dans le bois de la *Fou* au-dessus de Rigarda.

Vingt-septième Genre.—*Drasterius*.—Eschscholtz.

1. Dra. bimaculatus, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

Nous avons trouvé cette espèce, qui est fort rare, dans une seule localité, sur les jeunes pousses de chêne-vert des environs de Caladroy, près le château de M. de Ginestous; quelques sujets sur les plantes de ces mêmes bois. Toujours très rare.

Vingt-huitième Genre —*Ludius*.—Latreille.

1. Lud. aulius, Panz. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
2. Lud. signatus, Panz. *Austria.* (Pyrénées-Orient.)
3. Lud. apiculis, Dej. *Pyrœneus.* (Pyrénées-Orient.)

Sur les plantes et les fleurs des parties arides. En fauchant on trouve ces trois espèces dans les champs voisins des vignes de Cases-de-Pène. On est sûr de se les procurer dans les fourrés et les chaumes.

4. Lud. hæmatodes, Fabri. *Gallia.* (Pyrén.-Orient.)
5. Lud. cupreus, Fabri. *Germania.* (Pyrén.-Orient.)
6. Lud. latus, Fabri. *Austria.* (Pyrénées-Orientales.)

En promenant le filet sur les graminées et sur les fleurs des champs voisins des bois, à la base de nos montagnes, on est sûr de se procurer ces trois espèces en abondance.

7. Lud. pyrenæus, Dej. (Pyrénées-Orientales.)

Pour se procurer cette espèce, qui n'est pas très commune, il faut s'élever jusqu'à la rencontre des régions alpines : on en trouve sur les plantes des prairies et le long des ruisseaux.

8. Lud. æneus, FABRI. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)

9. Lud. holosericeus, FABRI. *Paris.* (Pyr.(Orient.)

10. Lud. cruciatus, FABRI. *Germania.* (Pyr.-Orient.)

11. Lud. rugosus, MEGER. *Styria.* (Pyrénées-Orient.)

On trouve ces espèces dans les bois des régions moyennes, sur les arbrisseaux et sur les plantes des haies; dans les amas de végétaux, dans les fossés de ces mêmes régions. Les deux dernières sont assez rares.

12. Lud. metallicus, PAYK. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

13. Lud. pectinicornis, FABRI. *Germania.* (Pyr.-Or.)

14. Lud. tessellatus, FABR. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

C'est dans les régions alpines que nous trouvons ces trois espèces, tantôt sur les arbustes et les plantes, tantôt sur les graminées: on est sûr alors, en fauchant sur les fourrés herbeux, de se les procurer. Le *pectinicornis* est très beau et se fait remarquer par les jolis panaches des antennes du mâle.

Vingt-neuvième Genre. — *Agriotes.* ESCHSCHOLTZ.

1. Agri. pilosus, FABR. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

2. Agri. obscurus, OLIVI. (Variété du précédent.)

3. Agri. segetis, GYL. *Suecia.* (Pyrénées-Orientales.)

4. Agri. gilvellus, ZIÉGL. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

5. Agri. sputator, FAB. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

6. Agri. fuscicollis, PARREY. *Suecia.* (Pyrén.-Orient.)

7. Agri. rusticus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orien.)

On trouve généralement les espèces de ce genre sur les graminées et sur les plantes basses des prairies et des champs tant de la plaine que des régions moyennes de nos montagnes secondaires; les ombellifères et les liserons sont aussi leur repaire. C'est donc en fauchant qu'on est sûr de s'en procurer le plus grand nombre.

Trentième Genre.—*Sericosomus*.—SERVILLE.

1. Ser. brunneus, FABRI. *Germania*. (Pyrén.-Orient.)

C'est dans les bois de chênes qu'on trouve cette belle espèce ; c'est aux environs des Albères que nous l'avons rencontrée le plus souvent.

Trente-unième Genre.—*Dolopius*.—MEGERLE.

1. Dol. marginatus, FABRI. *Germania*. (Pyr.-Orient.)

2. Dol. rufipennis, DEJ. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

Nous rencontrons ces deux rares espèces sur les arbustes des bois des régions moyennes des montagnes secondaires. Caladroy, les montagnes d'Oms et de Llauró nous les fournissent.

Trente-deuxième Genre. — *Ectinus*. ESCHSCHOLTZ.

1. Ect. aterrimus, LIN. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)

Les chênes parsemés sur la lisière des champs dans toute la plaine, nous donnent cette intéressante espèce, qui est fort rare.

Trente-troisième Genre.—*Adrastus*.—MEGERLE.

1. Adr. limbatus, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

2. Adr. humeralis (var. ZIEGLER.) *Austria*. (Pyr.-Or.)

3. Adr. pusillus (var. ZIEGLER.) *Austria*. (Pyr.-Orient.)

4. Adr. quadrimaculatus, FABRICIUS. *Gallia merid*. (Pyrénées-Orientales.)

5. Adr. styriacus, DEJ. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

C'est encore au filet qu'il faut avoir recours pour se procurer ces petites espèces : elles se plaisent sur les graminées, les ombellifères et les plantes basses des lieux fourrés. On en trouve aussi dans les tas de végétaux que les inondations déposent sur toute la partie basse du littoral.

Cinquième Famille. — *Malacodermes*.

Premier Genre. — *Cebrio*. — Fabricius.

1. Cebr. xanthomerus, Hoff. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

C'est la seule espèce du genre que nous trouvons dans cette contrée : il est toujours difficile de se la procurer ; car il faut aller la chercher pendant les fortes pluies d'orage qui arrivent dans les mois d'août et de septembre. Cet insecte ne sort qu'après la première forte averse, lorsque la terre a été humectée ; alors, s'il continue de pleuvoir, on voit les mâles en grand nombre voltigeant çà et là, cherchant la femelle, qui sort rarement de terre. Si l'on veut se procurer la femelle, on doit suivre les mâles qui voltigent, et chercher avec attention là où ils se laissent tomber, la femelle n'est pas loin. On voit souvent sur le même point plusieurs mâles qui se laissent aller à terre : il faut attendre que l'un d'eux ait trouvé la femelle ; car elle ne met que l'oviducte hors de terre, et les mâles sont si lestes à s'accoupler que bientôt on en voit plusieurs sur le même point. On n'a qu'à introduire la pointe du couteau dans la terre ; la soulever, et bientôt on a la femelle qui se trouve ainsi prise avec son mâle : de cette manière seulement on s'en procure quelques-unes ; il est rare de la trouver autrement. Quelquefois, lorsque la pluie tombe par torrents, on trouve des femelles noyées dans les mares ; mais c'est très rare.

On a prétendu que c'était le bruit du tonnerre qui faisait sortir les *cebrions* de terre. Ce qui avait accrédité cette erreur, c'est que dans tout le Midi généralement nous n'avons de pluie en cette saison que par des orages qui sont toujours accompagnés du tonnerre ; et comme on ne voit cet insecte qu'avec les fortes averses, on avait pensé que c'était le bruit du tonnerre qui l'obligeait à sortir. Nous pouvons affirmer que, dans certaines années, des orages n'ayant pas eu lieu pendant l'été, et les pluies d'automne étant arrivées tard et sans le moindre bruit de tonnerre, les *cebrions*, que la sécheresse seule avait empêché de sortir, n'ont pas manqué, dès que la terre a été humectée par de fortes averses, de se présenter et de s'accoupler. Une année surtout, nous n'eûmes des pluies qu'en novembre, et, quoique tard, les *cebrions* n'en sortirent pas moins de leur retraite pour accomplir l'acte de leur reproduction. Ce n'est donc pas le bruit du tonnerre qui les force à quitter leur demeure.

Deuxième Genre.—*Atopa.*—FABRICIUS.

(*Dasoillus,* LATREILLE.)

1. Ato. cinerea, FABRI. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)

2. Ato. cervina, FABRI. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)

On trouve ces insectes sur les fleurs, sur les tiges des plantes basses, le long des routes et des fossés. L'*ato. cervina* est plus rare.

Troisième Genre. — *Cyphon.* —FABRICIUS.

(*Elodes,* LATREILLE.)

1. Cyp. pallidus, FABR. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

2. Cyp. pubescens, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

3. Cyp. flavicollis, DEJ. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)

4. Cyp. limbatus, DEJ. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Les insectes de ce genre sont très diffices à saisir : ils sont excessivement agiles, malgré qu'ils fassent très rarement usage de leurs ailes; ils se tiennent ordinairement sur les plantes dans les prairies et les champs humides, dans les bois à clairières fourrées et humides. C'est avec le filet qu'il faut les chasser; alors, en fauchant sur les lieux que nous avons indiqués, on est sûr de s'en procurer plusieurs espèces. Leurs couleurs sont ordinairement sombres.

Quatrième Genre.—*Eubria.*—ZIEGLER.

1. Eub. palustris, ZIEGLER. *Gallia.* (Pyrén.-Orient.)

Cinquième Genre.—*Scyrtes.*—LATREILLE.

1. Scy. hemisphæricus, FABRI. *Paris.* (Pyr.-Orient.)

En promenant le filet sur les plantes aquatiques des mares et des fossés de toutes les parties basses du littoral, on est sûr d'en retirer des insectes de ces deux genres. Ils sont très petits, et on peut facilement les confondre; car ils se ressemblent beaucoup au premier aspect. Cependant, examinés à la loupe, on voit bientôt que l'un est pubescent,

tandis que l'autre ne l'est point, et c'est ce caractère seul qui les fait distinguer.

Sixième Genre.—*Nycteus*.—Latreille.

1. Nyc. hæmorrhous, Ziegl. *Austria*. (Pyr.-Orient.)

Très petit insecte qu'on voit dans les fleurs au bord des fossés des champs, et qu'on ne peut se procurer qu'en fauchant avec le filet. Non-seulement il est très agile, mais encore, pour s'échapper, il fait usage de ses ailes. Rare.

Septième Genre.—*Lygistopterus*.—Dejean.

1. Lyg. sanguineus, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orientales.)

On trouve cette jolie espèce, qui se laisse prendre avec la plus grande facilité, sur les ombellifères, dans les prairies élevées des montagnes secondaires. Elle n'y est pas très commune.

Huitième Genre. *Dyctyopterus*.—Latreille.

1. Dyc. aurora, Fabri. *Gallia*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Dyc. rubens, Meger. *Gallia*. (Pyrénées-Orient.)
3. Dyc. minutus, Fabri. *Gallia*. (Pyrénées-Orient.)

Ce genre, dont les espèces sont jolies et recherchées, habite nos forêts des régions hautes des montagnes, les prairies et les bords des champs; elles se tiennent sur les fleurs et surtout sur les ombellifères. On les voit facilement, à cause de leurs belles couleurs, et on peut les prendre à la main. En faisant usage du filet, on est sûr d'en saisir bon nombre. Les deux dernières espèces sont plus rares.

Neuvième Genre.—*Omalisus*.—Geoffroy.

1. Oma. suturalis, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Ce joli et rare insecte se tient aussi sur les fleurs des régions hautes, sur les ombellifères de préférence. On le prend avec facilité; mais, comme il est très petit, l'usage du filet est aussi bon pour se le procurer abondamment.

Dixième Genre.—*Pyractomena*.—Dejean.

1. Pyr. xantholoma, Dej. *Nord*. (Pyrénées-Orientales.)

Nous n'avons trouvé qu'une seule fois cet insecte sur les fleurs, dans les prairies du Capcir, sur la route qui conduit au *Llaurenti*. Rare.

Onzième Genre.—*Lampyris*.—Linn.

1. Lam. noctiluca, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Lam. splendidula, Fabri. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)

Il est bien difficile de trouver les espèces de ce genre dans le jour. Cependant, si l'on cherche sous les pierres, dans les bois, on en rencontre quelques sujets; mais il y a un moyen infaillible pour en faire ample provision, il consiste à saisir une femelle, qu'on tient le soir à la main : les mâles viennent bientôt voltiger autour, et alors on les prend sans la moindre difficulté.

Douzième Genre.—*Geopyris*.—Dejean.

1. Geo. hemiptera, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Nous avons trouvé cette espèce toujours dans les bois des régions moyennes de nos montagnes. Nous ne l'avons jamais remarquée dans la plaine. Rare.

Treizième Genre.—*Colophotia*.—Dejean.

1. Col. italica, Fabri. *Gallia merid*. (Pyrénées-Orient.)

Ce genre se trouve au contraire dans les bois de la plaine, les fourrés des bords de la Tet et de l'Agly. Pendant les belles nuits d'été, il n'est point rare de voir comme des étincelles lumineuses traverser les airs; ce sont ces insectes qui volent cherchant leurs femelles : leur abdomen phosphorescent, comme celui de la femelle du *lampiris noctiluca* ou ver luisant, produit cet effet et trahit leur présence.

Quatorzième Genre.—*Drilus*.—Olivier.

1. Dri. flavescens, Fab. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Dri. flavicollis, Dej. *Dalmatia*. (Pyrénées-Orient.)

3. Dri. ater, Dej. *Germania*. (Pyrénées-Orientales.)

Les *driles* sont des insectes très petits, les mâles surtout, qui sont de deux tiers plus petits que les femelles. Leurs couleurs, quoique sombres en général, sont assez jolies, par la disposition des élytres sur l'abdomen. Ils se tiennent sur les fleurs et sur les plantes dans les prairies et les fourrés aux bords des champs et des taillis près des cours d'eau. En faisant usage du filet, on en saisit beaucoup.

Quinzième Genre.—*Cantharis*.—Linn.

(*Telephorus*, Schoffer.)

1. Can. dispar, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Can. nigricans, Fabri. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)
3. Can. obscura, Fabr. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
4. Can. rufa, Lin. *Germania*. (Pyrénées-Orientales.)
5. Can. melanura, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
6. Can. testacea, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
7. Can. paludosa, Gyll. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)
8. Can. pallidipennis, Dej. *Gallia mérid*. (Pyr.-Or.)
9. Can. livida, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
10. Can. clypeata, Illig. *Germania*. (Pyrén.-Orient.)
11. Can. pallipes, Fabri. *Germania*. (Pyrén.-Orient.)
12. Can. italica, Dej. *Italia*. (Pyrénées-Orientales.)
13. Can. thoracica, Gyll. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)
14. Can. fuscipennis, Dej. *Dalmatia*. (Pyr.-Orient.)
15. Can. lateralis, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
16. Can. tristis, Bonelli. *Pedemont*. (Pyrén.-Orient.)
17. Can. varipes, Dej. *Austria*. (Pyrénées-Orientales.)
18. Can. abdominalis, Fabri. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)
19. Can. flavicollis, Dej. (Variété de l'*italica*.)
20. Can. etruscus, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

Il serait assez difficile de désigner exactement le gîte de pré-

dilection de chaque espèce de ce genre. Nous les trouvons partout : sur les arbres, dans les bois, sur les fleurs de toute espèce, les ombellifères surtout ; elles s'y arrêtent de préférence. On les prend avec facilité à la main ; mais dans les endroits fourrés et dans les prairies l'usage du filet est d'un grand secours : de cette manière on en prend davantage, et surtout les petites espèces, qui se tiennent généralement sur les fleurs et qu'on peut à peine apercevoir.

Quelques espèces sont beaucoup plus rares, telles que la *paludosa*, la *pallidipennis*, la *fuscipennis*, la *lateralis*. La *melanura* paraît vivre sur la carotte ; l'*italica* sur les lis, où elle est abondante aux parties basses de Château-Roussillon ; l'*etruscus* sur la guimauve, au bord des étangs et des mares saumâtres, aux parties basses du littoral.

Seizième Genre.—*Silis*.—Megerle.

1. Sil. spinicollis, Meger. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Le bord des chemins, sur les plantes et sur les fleurs, le long des fossés herbeux près la Pépinière, dans les fossés des fortifications et au bas de Château-Roussillon.

Dix-septième Genre.—*Malthinus*.—Latreille.

1. Mal. flavus, Latreil. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Mal. angusticollis, Dej. *Pyrénées-Orientales*.
3. Mal. biguttatus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
4. Mal. marginatus, Latr. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
5. Mal. rubricollis, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
6. Mal. discicollis, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient)
7. Mal. atratus, Dej. *Pyrénées-Orientales*.
8. Mal. brevicollis, Payk. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)

Le genre *malthinus* est comme le genre *cantharis*, il faut le chercher partout. On ne peut non plus assigner un gîte certain à ces espèces : on les trouve partout ; et si l'on veut faire une bonne récolte, on doit mettre le filet en état de pouvoir faucher, avec

la certitude de se procurer de fort jolies espèces. Les *mal. flavus* et *biguttatus* se trouvent régulièrement sur l'aubépine. Leurs larves se nourrissent-elles sur cet arbuste?

Dix-huitième Genre.—*Malachius*.—Fabricius.

1. Mal. æneus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Mal. bipustulatus, Dej. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
3. Mal. spinipennis, Ziegl. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
4. Mal. pulicarius, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
5. Mal. equestris, Fabri. *Hispania*. (Pyrén.-Orient.)
6. Mal. thoracicus, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
7. Mal. marginatus, Dej. *Gallia mer.* (Pyr.-Orient.)
8. Mal. rufus, Fabri. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
9. Mal. fasciatus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
10. Mal. marginellus, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
11. Mal. rufitarsis, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
12. Mal. lepidus, Dej. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
13. Mal. suturalis, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
14. Mal. venustulus, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
15. Mal. hemipterus, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
16. Mal. immaculatus, Dej. *Pyrénées-Orientales*.
17. Mal. unicolor, Dej. *Pyrénées-Orientales*.

Insectes de très petite taille en général, recouverts de couleurs très jolies et tranchantes, se tenant ordinairement sur les plantes et sur les fleurs de toute espèce ; leur corps est mou et leurs élytres flexibles. Ils sont munis de quatre vésicules rétractiles, qu'ils font sortir et rentrer à volonté. Ces vésicules sont rouges ou jaunes; elles contrastent singulièrement avec les couleurs du reste de leur corps. C'est encore le filet qu'il faut faire agir pour s'en procurer beaucoup d'espèces, dans les fourrés des champs, les lisières des bois et des cours d'eau. On est sûr d'en rencontrer et de faire ample provision là où se trouvent réunies beaucoup de fleurs. Parmi les plus rares, nous comptons les *mal. suturalis, bipustulatus, venustulus* et *hemipterus*.

Dix-neuvième Genre.—*Dasytes*.—Fabricius.

1. Das. ater, Fabri. *Gallia merid.* (Pyrénées-Orient.)
2. Das. nobilis, Illig. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
3. Das. pilosus, Ramb. *Hispania merid.* (Pyr.-Orient.)
4. Das. bipustulatus, Fabri. *Italia.* (Pyrén.-Orient.)
5. Das. niger, Fabri. *Germania.* (Pyrénées-Orient.)
6. Das. subæneus, Schon. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
7. Das. flavipes, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
8. Das. plumbeus, Olivi. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
9. Das. pallipes, Illig. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
10. Das. obscurus, Gyll. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)
11. Das. maurus, Dej. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
12. Das. cylindrius, Dej. *Italia.* (Pyrénées-Orient.)

Ce genre n'est pas paré d'aussi belles couleurs que le genre précédent. Ces insectes se tiennent ordinairement sur les plantes et dans les fleurs de diverses espèces. Dès qu'on veut les saisir, ils se laissent tomber à terre et ne bougent plus : de sorte qu'il est difficile de les prendre; car ils se trouvent toujours dans les endroits fourrés. Il faut encore faire usage du filet si l'on veut en faire provision, et se procurer les différentes espèces de cette famille. Le *das. ater* se trouve constamment sur le genêt d'Espagne.

Vingtième Genre.—*Zigia*.—Fabricius.

1. Zig. oblonga, Fabri. *Égypte.* (Pyrénées-Orientales.)

Les *zigies* avaient été considérées comme des insectes appartenant à l'Égypte. Nous avons été le premier à les découvrir dans cette contrée: c'est sur les toits des vieilles maisons qu'on les trouve; elles vivent dans les vieux bois des toitures; la larve est d'un rose très joli. M. Henri Mouchous, faisant voir sa collection à M. Marcel de Serres, la *zigia* attira l'attention de ce naturaliste, qui lui dit : vous avez là un insecte nouveau, qu'il examina attentivement, et le nomma *corinetes buccata.* Quelques jours avant j'avais fait un envoi à M. le comte Déjean, et j'y avais mis quelques *zigies;* mais ce dernier connaissait

déjà cet insecte, qu'il avait reçu d'Égypte, et me donna son véritable nom, en me priant de lui communiquer tous les renseignements que je pouvais avoir, ce que je ne manquai pas de faire. J'avais une vieille porte à l'issue du toit de ma maison, d'où sortaient tous les ans une infinité de *zigies*. C'est aussi de cette même porte que j'ai vu sortir la larve. Celles qui sortent en avril ou mai ne tardent pas à se convertir en nymphes, et à la fin de juin, en insecte parfait. En examinant les vieux bois des maisons, on est sûr, dans le commencement de juillet, d'y trouver des *zigies*, et toujours sous les combles ou sur les toits. Un jour où le soleil est caché par un temps brumeux, en restant sur le toit, on voit les *zigies* se promener. Les deux sexes se recherchent pour satisfaire leurs désirs; si on les contrarie dans leur marche, ils relèvent leurs élytres verts, et laissent voir, en les étendant, leurs ailes membraneuses, qui sont d'un rose tendre. Nous ne les avons jamais vu prendre le vol. C'est de nous que la plus grande partie des collections de France en ont été pourvues.

Vingt-unième Genre.—*Melyris*.—Fabricius.

1. Mel. granulata, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

C'est sur la terre, près des charognes, et quelquefois même sur les os décharnés, près des cartilages des articulations, qu'on trouve cet insecte. C'est toujours lorsque le cadavre d'un bœuf, d'un cheval ou d'un autre animal a été dévoré par les chiens et par une infinité d'autres larves, qui n'ont laissé que les os, qu'on voit apparaître les *melyris*. C'est donc sur toute espèce de charogne décharnée qu'il faut chercher cet insecte. Il est rare.

Sixième Famille.—*Térédiles*.

Premier Genre.—*Tillus*.—Fabricius.

1. Til. elongatus, Fab. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Til. tricolor, Dej. *Gallia bor.* (Pyrénées-Orient.)
3. Til. ambulans, Fab. *Germania.* (Pyrénées-Orient.)

Dans les prairies, sur le bord du bois des Fanges, sur les fleurs et spécialement sur les ombellifères.

Deuxième Genre.—*Notoxus*.—Fabricius.

(*Capito*, Latreille.)

1. Not. subfasciatus, Ziegl. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
2. Not. mollis, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
3. Not. univittatus, Rossi. *Italia*. (Pyrénées-Orient.)

C'est encore sur les fleurs qu'il faut les chercher, dans les parties moyennes de nos montagnes.

Troisième Genre.—*Trichodes*.—Fabricius.

(*Clerus*, Latreille.)

1. Tri. octopunctatus, Fabr. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

On trouve cet insecte répandu dans toute la plaine sur les fleurs, dans les prairies et dans les jardins.

2. Tri. alvearius, Fab. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Cette espèce n'est pas aussi commune. On la trouve sur les fleurs, mais aux parties élevées de nos montagnes; elle s'arrête surtout de prédilection sur les ombellifères.

3. Tri. apiarius, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Le *tri. apiarius* est très commun. Son habitude est aussi de se poser sur les fleurs, dans les prairies, les moissons, les fossés herbeux, dans toute la contrée.

4. Tri. favarius, Illig. *Styria*. (Pyrénées-Orientales.)
5. Tri. leucopsideus, Olivi. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
6. Tri. ammios, Fabri. *Hispania*. (Pyrénées-Orient.)

Ces trois espèces fréquentent aussi les fleurs dans nos prairies, et se posent de prédilection sur les ombellifères, aux parties moyennes de nos montagnes.

Quatrième Genre.—*Clerus*.—Fabricius.

1. Cle. mutillarius, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Nous trouvons cette jolie espèce dans les prairies des montagnes secondaires, aux parties élevées, sur les fleurs de toute sorte de plantes. Elle y est rare.

2. Cle. formicurius, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Cette espèce qui est assez commune, se trouve sur les bois, les vieux troncs qui tombent de vétusté; on la trouve quelquefois à terre et même sur quelques plantes, mais toujours dans le voisinage d'un vieux arbre.

3. Cle. quadrimaculatus, FABRI.

Cette jolie espèce se rencontre toujours sur les écorces des bois, dans les forêts des régions moyennes. Elle n'est pas très commune.

Cinquième Genre.—*Corynetes*.—FABRICIUS.

1. Cor. chalibeus, KNOCH. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Cor. violaceus, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
3. Cor. rufipes, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
4. Cor. ruficollis, FABRI. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)[1]

Ce genre d'insectes paraît vivre constamment aux dépens des corps en putréfaction. C'est à cause de cela qu'on le trouve toujours sur les cadavres dont la décomposition est parfaite; c'est surtout lorsqu'il

[1] Une anecdote fort curieuse, ignorée de beaucoup de monde, au sujet de ce petit insecte, trouve sa place ici, et prouve évidemment que ce genre d'insectes est toujours dans les lieux les plus infects :

« Au moment de la terreur, M. Latreille fut arrêté à Brives et dirigé sur les prisons de Bordeaux, et là condamné, lui soixante-treizième, à la déportation. Accablé sous le poids des mêmes infortunes que l'illustre Haüy, avec lequel il s'était rencontré à Paris et lié d'amitié, la science et ses consolations devinrent pareillement ses voies de salut.

« Le médecin des prisons de Bordeaux s'étonne un jour de voir un prisonnier absorbé dans la contemplation d'un insecte, quand sa tête est menacée. *C'est un insecte très rare*, répond M. Latreille aux questions qu'il lui adresse. L'insecte est demandé et obtenu pour un naturaliste de Bordeaux, alors jeune homme d'une très grande espérance, aujourd'hui notre confrère, M. Bory de Saint-Vincent. Celui-ci flatté de tenir ce don d'un entomologiste, dont le nom était déjà connu par d'honorables travaux, s'impose le devoir de soustraire M. Latreille au danger qui le menace; et bientôt il a le bonheur de voir ses démarches et celles de leur ami commun Dargelas, couronnées du plus heureux succès. Latreille est rendu à

ne reste plus rien, que les *corynetes* sont encore là : ils sont les derniers à quitter la partie ; car on en trouve toujours de cachés auprès des cartilages des articulations. Le *rufipes* et le *ruficollis* fréquentent les caves des épiciers : on est sûr d'en faire ample provision dans les vieux fromages.

Sixième Genre.—*Enoplium*.—LATREILLE.

1. Enop. serraticorne, FABRI. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

2. Enop. sanguinicolle, FABRI. *Gallia.* (Pyr.-Orient.)

Ces insectes qui sont fort jolis se trouvent quelquefois sur les fleurs; le plus souvent sur le bois, dans les forêts des régions basses de nos montagnes : on ne les trouve jamais en grand nombre. Rares.

Septième Genre.—*Lymexylon*.—FABRICIUS.

1. Lym. navale, FABRI., *Paris*. (Pyrén.-Orientales).

la liberté et à la science ! On frémit en pensant qu'un mois plus tard, il pouvait périr avec ses compagnons d'infortune ensevelis dans les flots de la Gironde. Miraculeuse délivrance, si on la rapporte à sa cause, la rencontre fortuite d'un insecte !

« La *nécrobie* à collier roux (*corynetes ruficollis*, FAB.), très petit *coléoptère* que Linneus rangea d'abord, à cause de ses habitudes, parmi les *dermestes*. Mais Quilliger, adoptant les vues de détermination de Paykul et de Fabricius, proposa de la maintenir dans le genre *corynete*. Cependant Latreille avait jugé à propos d'en détacher trois espèces, dont il fit son genre *nécrobie*, exprimant par ce nom que ces petits *coleoptères vivent de la mort*, ou voulant du moins consacrer par cette étymologie qu'on les trouve ordinairement sur des cadavres.

« La plupart des entomologistes de France conservent, dans une place privilégiée de leurs collections, en souvenir de son bienfait, l'insecte de la prison de Bordeaux, la *nécrobie Latreille* ; et, comme si cela n'était point assez pour l'élan de leurs cœurs, une inscription apprend qu'ils ont demandé et qu'il leur a été accordé de tenir, des mains mêmes de leur honoré maître, l'individu consacré à la commémoration d'un aussi miraculeux évènement. » (Extrait du discours prononcé sur la tombe de M. Latreille, 8 février 1833, par M. le chevalier Geoffroy-Saint-Hilaire, *Annales de la Société Entomologique de France*, 1er trimestre 1833.)

Huitième Genre.—*Hylecoetus*.—Latreille.

1. Hyl. dermestoïdes, Fabrici. *Germania*. (Pyr.-Or.)

On trouve les insectes de ces deux genres sur les bois dans les chantiers; dans les maisons où on a du vieux bois. Leurs larves s'y nourrissent, y subissent leurs métamorphoses, et en sortent après: ces insectes restent alors sur le bois. On peut les prendre avec facilité.

Neuvième Genre.—*Rhysodes*.—Latreille.

1. Rhys. europeus, Fabri. *Gallia*. (Pyrénées-Orient.)

C'est encore sur le vieux bois qu'on trouve cette espèce. On la prend aussi souvent en soulevant l'écorce d'un arbre, lorsque cette écorce a subi quelque altération par suite d'une plaie faite au tronc.

Dixième Genre.—*Ptilinus*.—Geoffroi.

1. Ptil. pectinicornis, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
2. Ptil. flabellicornis, Meger. *Paris*. (Pyr.-Orient.)

Insectes de petite taille, vivant sur le bois et s'y métamorphosant. On les trouve souvent dans les maisons, ainsi que sous les écorces des vieux arbres dans les forêts. On rencontre quelquefois le *pectinicornis* sur les noisetiers.

Onzième Genre.—*Xyletinus*.—Latreille.

1. Xyl. pectinatus, Fabri. *Germania*. (Pyr.-Orient.)
2. Xyl. subrotundus, Ziegl. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)
3. Xyl. cardui, Dej. *Gallia merid*. (Pyrénées-Orient.)
4. Xyl. murinus, Dej. *Gallia merid*. (Pyrén.-Orient.)

Les insectes de ce genre ressemblent assez à ceux du genre précédent; ils paraissent avoir les mêmes mœurs. C'est aussi sur les vieux bois qu'on les trouve.

Douzième Genre.—*Dorcatoma*.—Fabricius.

1. Dorc. rubens, Koch. *Germania*. (Pyrén.-Orient.)

2. Dorc. dresdense, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

3. Dorc. bovistæ, Koch. *Germania*. (Pyrén.-Orient.)

Ce sont encore de très petits insectes, qui vivent aussi sur le bois et sur les agarics. On les trouve sous les écorces et dans les bolets, aux régions moyennes des montagnes secondaires.

Treizième Genre.—*Ochina*.—Ziegler.

1. Ochi. hederæ, Germar. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

2. Ochi. sanguinicollis, Ziegl. *Austria*. (Pyr.-Orient.)

Les *ochines* vivent aussi dans les bois, et c'est toujours sur les vieux arbres qu'on doit les chercher, sous les écorces. Les forêts des régions un peu élevées sont celles où on les trouve de préférence.

Quatorzième Genre.—*Anobium*.—Ziegler.

1. Anob. vestitum, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
2. Anob. striatum, Fabri. *Germania*. (Pyr.-Orient.)
3. Anob. tessellatum, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
4. Anob. pertinax, Fabri. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)
5. Anob. oblongum, Ziegl. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)
6. Anob. abietis, Fabri, *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)
7. Anob. villosum, Bonel. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)
8. Anob. pusillum, Gyll. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)

Les insectes de ce genre, qui est assez nombreux, vivent généralement dans les bois; ils sont de petite taille, avec des couleurs sombres. On les trouve partout, dans les maisons, dans les caves, sur les fleurs, dans les bois sous les écorces. Les petits trous que l'on aperçoit sur les bois, même après qu'ils sont travaillés, sont produits par ces insectes. Lorsqu'ils sont en nombre dans quelque meuble, et qu'ils cherchent à s'accoupler, ils font entendre un bruit, qui a donné lieu à des idées souvent bien bizarres.

Quinzième Genre.—*Hedobia*.—Ziegler.

1. Hed. pubescens, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Comme ces derniers insectes, les *hedobia* vivent aussi dans le bois, et on les trouve dans les maisons, ainsi que sous les écorces des vieux arbres.

Seizième Genre.—*Ptinus.*—Linn.

1. Ptin. rufipes, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Ptin. imperialis, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
3. Ptin sexpunctatus, Man. *Germania.* (Pyr.-Or.)
4. Ptin. fur, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
5. Ptin. quadriguttatus, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

Les *ptines* sont aussi des insectes de petite taille, avec des couleurs sombres en général; ils vivent également dans le bois, et c'est dans les maisons qu'on les trouve, ainsi que sur les troncs des vieux arbres. Lorsqu'on les touche, ils restent immobiles, à tel point qu'on pourrait croire qu'ils sont morts; mais un instant après, ils reprennent leur mouvement, qui est très rapide.

Dix-septième Genre.—*Gibbium.*—Scopoli.

1. Gib. scotias, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Gib. sulcicolle, Strum. (Variété de *lafiné*, Ul.)

Très petits insectes transparents, et qu'on prend souvent pour une *araignée*, tant leur forme se rapproche de celle de ces insectes. On les trouve aussi dans les maisons, dans les lieux peu fréquentés. Il n'est pas rare d'en trouver dans les collections d'histoire naturelle, les herbiers, les débris de végétaux, les vieux papiers. A la campagne, on en trouve quelquefois dans les fourmilières.

Dix-huitième Genre.—*Scydmœnus.*—Latreille.

1. Scyd. olivieri, Dej. *Hispania.* (Pyrénées-Orient.)
2. Scyd. latreilli, Dej. *Nord.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Scyd. panzeri, Dej. *Germania.* (Pyrénées-Orient.)
4. Scyd. helwigii, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
5. Scyd. pelleralii, Genis. *Dresde.* (Pyrénées-Orient.)

6. Scyd. reaumurii, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Les *scydmènes* sont de très petite taille : on les trouve dans les lieux où il y a des végétaux amoncelés et en décomposition ; dans les fourmilières, quelquefois au pied des arbres qui sont garnis de mousse, ou de plantes amenées par les eaux. Leurs couleurs sont sombres en général.

Septième Famille.—*Clavicornes.*

Premier Genre —*Necrophorus.*—Fabricius.

1. Necro. germanicus, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
2. Necro. humator, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
3. Necro. vespillo, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
4. Necro. sepultor, Dej. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
5. Necro. investigator, Illig. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)

   Il est considéré comme une variété du précédent.
6. Necro. mortuorum, Fabri. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
7. Necro. interruptus, Dej. *Hispania.* (Pyr.-Orient.)

Tous les insectes de ce genre vivent dans les cadavres : la plupart ont des couleurs tranchantes et jolies par leur disposition. Ils sont remarquables par l'instinct qu'ils ont de transporter les cadavres des petits animaux d'un lieu à un autre, en se mettant plusieurs ensemble pour faire cette opération ; ils répandent une forte odeur de musc. Ainsi, le naturaliste qui voudra les posséder, ne devra pas négliger de visiter les cadavres de tous les animaux qu'il rencontrera dans la campagne ; ceux des taupes, des rats, des lézards, des serpents, qui commencent à entrer en putréfaction ; il sera sûr, en les secouant, d'y trouver quelques-uns de ces jolis insectes. Lorsqu'on place quelque part le cadavre d'un animal, ou de la chair pour se procurer des insectes, on est toujours certain d'y prendre quelque *nécrophore,* et c'est de cette manière que nous sommes parvenu à recueillir les espèces que nous possédons. Le *germanicus*, l'*interruptus* et l'*humator* sont fort rares.

Deuxième Genre.—*Necrodes*.—Wilkin.

1. Necro. simplicipes, Dej. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Necro. littoralis, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Ces deux insectes ont les mêmes mœurs que le genre précédent, et c'est aussi sur les cadavres qu'il faut aller fouiller pour se les procurer.

Troisième Genre.—*Silpha*.—Linn.

1. Sil. hispanica, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
2. Sil. granulata, Oliv. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
3. Sil. nigrita, Creutz. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
4. Sil. obscura, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
5. Sil. reticulata, Fab. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
6. Sil. quadripunctata, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
7. Sil. lævigata, Fabr. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
8. Sil. atrata, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
9. Sil. sinuata, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
10. Sil. rugosa, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
11. Sil. thoracica, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
12. Sil. alpina, Bonel. *Helvetia*. (Pyrénées-Orient.)
13. Sil. carinata, Illig. *Helvetia*. (Pyrénées-Orient.)
14. Sil. tristis, Illig. *Gallia*. (Pyrénées-Orientales.)

Quoiqu'on trouve les insectes de ce genre très répandus dans les champs, les fossés des fortifications de la ville et de la citadelle, et dans tous les parages du département, il n'est pas moins vrai que ces insectes se trouvent aussi toujours sur les cadavres ou dans les environs des lieux où gît un corps mort : c'est là surtout qu'on peut en faire ample provision, et on les y trouve en plus grand nombre à mesure que la décomposition est plus complète, ce qui faisait dire au comte de Genisson : « Les c..... de *silpha* sont toujours les derniers à quitter la partie. » Les *silpha hispanica, alpina* et *quadripunctata* se trouvent aux régions élevées : les deux premiers aux environs de Mont-Louis, la troisième dans les bois de

ces hautes régions; toutes les autres espèces se trouvent dans nos environs, et sont répandues dans toutes les localités du département.

Troisième Genre.—*Sphærites*.—Dufsc.

(*Sarapus fisclar.*)

1. Sph. glabratus, Fabri. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)

Quatrième Genre.—*Agyrtes*.—Frælich.

1. Agyr. castaneus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

On trouve les insectes de ces deux genres sous les amas de végétaux que les eaux ont rejetés, et où gisent beaucoup d'autres insectes. Ils y sont attirés probablement par ces derniers, qu'ils dévorent. Toute la plage et les prairies basses, sont les lieux où nous les avons toujours trouvés. L'*agyrtes castaneus* est très rare.

Cinquième Genre. —*Scaphidium*.—Fabricius.

1. Scap. agaricinum, Fabr. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Scap. quadrimaculatum, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Or.)
3. Scap. immaculatum, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
4. Scap. fascicatum, Dufsc. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Nous avons constamment trouvé ces insectes sur les champignons; quelquefois dans les bois, mais c'est accidentellement. Le *quadrimaculatum* et le *fascicatum* sont fort rares.

Sixième Genre.—*Catops*.—Fabricius.

(*Choleva*, Latreille.)

1. Cat. morio, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Cat. luridus, Dej. *Hispania*. (Pyrénées-Orientales.)
3. Cat. oblongus, Latr. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
4. Cat. chrysomeloïdes, Latr. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
5. Cat. rufescens, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Les insectes de ce genre vivent généralement sur les champignons ; mais ce n'est pas là qu'on les trouve toujours ; ils sont répandus dans diverses localités, tant de la plaine que de la montagne, sous les écorces, dans les bois, sous les débris des végétaux, quelquefois même dans les maisons. L'*oblongus* et le *chrysomeloïdes* sont beaucoup plus rares que les autres.

Septième Genre. — *Peltis*. — Fabricius.

1. Pelt. oblonga, Fabri. *Germania*. (Pyrén.-Orient.)
2. Pelt. ferruginea, Fabri. *Germania*. (Pyr.-Orient.)
3. Pelt. grossa, Fabri. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)
4. Pelt. dentata, Fabri. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)

C'est sous les écorces des vieux arbres, dans les forêts, qu'il faut chercher les *peltis*. Les régions moyennes en fournissent le plus grand nombre ; cependant, c'est aux régions les plus élevées que nous avons constamment trouvé le *dentata*, qui est le plus rare.

Huitième Genre. — *Thymalus*. — Latreille.

1. Thy. limbatus, Fabri. *Alpes gallia*. (Pyr.-Orient.)

Neuvième Genre. — *Thyreosoma*. — Dej.

1. Tyr. cassideum, Dej. *Nord*. (Pyrénées-Orientales.)

C'est encore les champignons qui recèlent les insectes de ces deux genres ; et c'est toujours aux parties moyennes des montagnes qu'il faut aller les chercher. On les trouve aussi quelquefois sous les écorces des arbres. Ils ne sont pas très communs.

Dixième Genre. — *Colobicus*. — Latreille.

1. Colo. marginatus, Latr. *Paris*. (Pyr.-Orientales.)

Cet insecte, qu'on croirait devoir vivre dans les champignons, se trouve généralement sous les écorces des arbres. Les forêts de la base des Albères nous le fournissent ; mais il n'y est pas commun.

Onzième Genre.—*Ips*.—Fabricius.

1. Ips. abreviata, Pauz. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Ips. quadripustulata, Fabri. *Germania*. (Pyr.-Or.)
3. Ips. quadriguttata, Fab. *Germania*. (Pyr.-Orient.)
4. Ips. quadripunctata, Payk. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)
5. Ips. ferruginea, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
6. Ips. quadrinotata, Fabri. *Austria*. (Pyr.-Orient.)
7. Ips. bimaculata, Gyll. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

Ordinairement la plus grande partie des insectes de ce genre se trouvent sur les troncs, sous les écorces des arbres; souvent les fruitiers de nos vergers en sont infestés; à l'état de larve ils font un mal immense. Les forêts des régions moyennes sont celles qui en fournissent le plus grand nombre : quelques-uns cependant paraissent aimer les régions froides; car ce n'est que dans les forêts des parties les plus élevées que nous les trouvons. Le *quadrinotata* et le *quadripunctata* sont de ce nombre, et ce sont les plus rares.

Douzième Genre.—*Strongilus*.—Herbst.

1. Stron. luteus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
2. Stron. ferrugineus, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
3. Stron. floraris, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
4. Stron. quadripunctatus, Illig. *Suecia*. (Pyr.-Or.)
5. Stron. strigatus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
6. Stron. sericeus, Sturm. *Germania*. (Pyr.-Orient.)

Les trois premières espèces se trouvent généralement sur les fruits et sur les arbres; elles sont répandues dans nos jardins, surtout dans les environs d'Arles, auprès du Tech, où se trouvent des prairies plantées d'un grand nombre de pommiers.

Les trois dernières espèces de ce genre ont été constamment trouvées sur les champignons, surtout sur les lycoperdons (ou vesses de chien). Cette espèce de bolet est assez répandue dans nos prairies, tant de la plaine que des montagnes, dans les bois de toutes les régions. Si l'on examine attentivement les champignons, on est sûr d'y trouver ces rares espèces.

Treizième Genre.—*Nitidula*.—Fabricius.

1. Niti. punctatissima, Illig. *Gallia*. (Pyr.-Orient.)
2. Niti. varia, Fabri. *Sueeia*. (Pyrénées-Orientales.)
3. Niti. colon, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
4. Niti. hæmorroïdalis, Payk. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)

Elle paraît être une variété de la précédente.

Ces trois premières espèces ont été trouvées généralement sous les écorces des vieux arbres, aux régions moyennes des montagnes secondaires, et à la base des montagnes des régions froides.

5. Niti. rufipes, Gylh. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)

La *rufipes* a constamment été trouvée sous les écorces des arbres, dans toute la plaine.

6. Niti. bipustulata, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
7. Niti. æstiva, Fabri. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)
8. Niti. obsoleta, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
9. Niti. pedicularia, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

On trouve ces quatre espèces très souvent dans les maisons, où elles ont été probablement apportées avec le bois. On les prend aussi sur les fleurs, dans les bois et sous les écorces des vieux arbres. La *pedicularia* est assez rare.

10. Niti. ænea, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
11. Niti. viridescens, Fab. (Var. de la précédente.)
12. Niti. obscura, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
13. Niti. discoïdes, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Ces quatre espèces se trouvent sur les fleurs de toute sorte, répandues dans les bois, les prairies et les jardins de toute la plaine et des montagnes moyennes.

14. Niti. flexuosa, Fabri. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
15. Niti. sinuatocollis, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)
16. Niti. decemguttata, Fabri. *Suecia*. (Pyr.-Orient.)

Ces trois dernières espèces sont toujours sous les écorces, surtout dans les bois humides des régions moyennes des montagnes. La *decemguttata* est plus rare que les autres.

Quatorzième Genre.—*Cercus*.—LATREILLE.

(*Catheretes*, HERBST.)

1. Cer. atratus, DEJ. *Paris*. (Pyrénées-Orientales)
2. Cer. urticæ, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
3. Cer. pedicularis, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
4. Cer. ferrugineus, DEJ. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
5. Cer. rubicundus, DEJ. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
6. Cer. pulicarius, LATR. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)

Les insectes de ce genre sont très petits et vivent généralement sur les fleurs, où on les trouve pendant la belle saison; ils sont répandus dans toute la plaine et aux régions moyennes. Les *cer. urticæ* et *pulicarius* sont constamment sur les orties; ils sont excessivement agiles, et c'est avec le filet qu'on doit agir pour se les procurer.

Quinzième Genre.—*Micropeplus*.—LATREILLE.

1. Micr. sulcatus, HERBST. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Micr. cælatus, SCHII. *Germania bor*. (Pyr.-Orient.)

C'est sur les fleurs de toute espèce qu'on trouve les insectes de ce genre; ils sont répandus dans les champs, les lisières des bois taillis et les prairies, dans toute la contrée.

Seizième Genre.—*Byturus*.—DEJEAN.

1. Bit. tomentosus, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Bit. fumatus, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Les *byturus* sont encore des insectes qui habitent sur les fleurs, et qu'on se procure dans toute la plaine en faisant usage du filet, qu'on promène sur les fleurs. Nous y trouvons parfois le *bit. fumatus*, que nous regardons comme une variété du *bit. tomentosus*, fort jolie et rare espèce.

Dix-septième Genre.—*Engis*.—FABRICIUS.

(*Dame* LATR.)

1. Eng. humeralis, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

2. Eng. cærulea, LATR. *Nord.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Eng. sanguinicollis, FABRI. *Germania.* (Pyr.-Or.)
4. Eng. rubifrons, FABRI. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)

Ce genre vit sur les bolets, et cependant on le trouve quelquefois sous les pierres, sous les écorces des vieux chênes et des chênes-verts, dans les régions moyennes. C'est sous l'écorce du chêne-liége que nous avons constamment trouvé le *sanguinicollis* et le *rubifrons*, espèces très jolies et fort rares.

Dix-huitième Genre.—*Antherophagus*.—KNOCH.

1. Ant. nigricornis, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
2. Ant. pallens, FABRI. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)

C'est encore sur les fleurs qu'il faut chercher ces insectes; ils sont répandus dans toute la plaine. Le *nigricornis* nous fournit une variété à antennes rougeâtres, qui est fort jolie.

Dix-neuvième Genre.— *Cryptophagus*.—HERBST.

1. Cry. typhe, GYL. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Cry. cellaris, FABR. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Cry. quadricollis, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
4. Cry. nigricollis, MARK. (Var. du *rufipennis*, DEJ.)
5. Cry. mesomelus, PAYK. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
6. Cry. nigripennis, PAYK. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
7. Cry. hirtus, GYL. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
8. Cry. pusillus, PAYK. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
9. Cry. globulus, PAYK. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)
10. Cry. testaceus, DEJ. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
11. Cry. rotundicollis, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

Les insectes de ce genre sont de très petite taille, vivent dans le bois, et il n'est pas rare d'en trouver beaucoup d'espèces dans nos habitations. On peut s'en procurer plusieurs espèces sous les écorces très raboteuses des vieux chênes et des chênes-liége ; cette disposition

leur donne un abri sûr. Le pied des arbres garnis de broussailles en contient un grand nombre. Nous n'en avons jamais trouvé dans le filet, ce qui ferait croire avec raison qu'ils ne se tiennent ni sur les fleurs, ni sur les plantes. Le *nigripennis* et le *pusillus* sont fort rares.

Vingtième Genre.—*Ptilium*.—Schiipel.

1. Pti. fasciculare, Herbs. *Gallia*. (Pyrénées-Orient.)
2. Pti. pusillnm, Gyl. *Nord*. (Pyrénées-Orientales.)

Coléoptères de très petite taille, qu'on trouve sur le tronc des vieux arbres et sous leurs écorces; on les prend aussi dans les fourmilières; ils vivent dans le bois, qu'ils percent de petits trous et y font un grand mal; on les trouve aussi dans les maisons.

Vingt-unième Genre.—*Dermestes*.—Lin.

1. Der. lardarius, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Der. vulpinus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
3. Der. murinus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
4. Der. tessellatus, Fabri. *Gallia*. (Pyrénées-Orient.)
5. Der. ater, Olivi. *Gallia merid*. (Pyrénées-Orient.)
6. Der. thoracicus, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
7. Der. roseiventris, Pey. (Var. du *der. cutta,* Pauz.)
8. Der. spinipennis, Gen. *Nord*. (Pyrénées-Orient.)
9. Der. bicolor, Fabri. *Italia*. (Pyrénées-Orientales.)

Généralement ces insectes vivent sur les cadavres, et c'est particulièrement là qu'il faut les chercher; on ne manque pas de les y trouver en abondance. Si l'on place quelque part le cadavre d'un animal pour se procurer des insectes, les *dermestres* ne tardent pas à s'y porter en nombre. Cependant ce n'est pas exclusivement sur les cadavres qu'on les trouve toujours: le pied des arbres garnis de mousse, les amas de végétaux dans des lieux humides, sont souvent le repaire de la plupart, attirés dans ces endroits par la masse de larves d'autres animaux qui s'y trouvent, et dont ils font leur pâture. Près des dunes, si l'on voit le cadavre de quelque poisson, on est sûr d'y trouver des *dermestres*. Ainsi, le na-

turaliste ne doit pas se rebuter par la mauvaise odeur que répandent les corps morts qui commencent à se décomposer; car c'est dans ces lieux infects qu'il est sûr de trouver de fort belles espèces.

Ces insectes sont à redouter dans les collections d'histoire naturelle, par les dégâts qu'ils y font : cependant ils sont utiles, et nous rendent de grands services en contribuant à la destruction surtout des parties tendineuses et nerveuses des cadavres. Lorsqu'on les touche, ils restent immobiles et on les croirait morts; mais bientôt après ils reprennent leur fuite pour échapper au danger : ils sont très agiles.

Vingt-deuxième Genre.—*Attagenus*.—Latr.

1. Atta. trifasciatus, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
2. Atta. undatus, Fab. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Atta. pellio, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
4. Atta. vigintiguttatus, Fabri. *Germania.* (Pyr.-Or.)
5. Atta. megatoma, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
6. Atta. schæfferi, Illig. *Germania.* (Pyrén.-Orient.)
7. Atta. flavicornis, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Insectes de petite taille, se nourrissant aussi de cadavres : ils sont funestes aux collections, par le dégât qu'ils font aux mammifères qu'on conserve; leurs larves surtout font le plus grand mal. Quelques-unes des larves de cette tribu se tiennent sous les écorces, au pied des vieux arbres, où probablement elles se nourrissent de cadavres d'autres insectes. On trouve l'insecte parfait, en tout temps, près des corps morts, et parfois sous l'écorce des vieux arbres. Le *trifasciatus* et le *flavicornis* sont fort rares.

Vingt-troisième Genre.—*Megatoma*.—Dejean.

1. Meg. serra, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Cet insecte, qui est de très petite taille, et qui probablement se nourrit aussi de cadavres, ne se trouve cependant que sous les écorces des vieux arbres, aux endroits surtout où il y a un suintement occasionné par une plaie qui laisse échapper la sève; il paraît se plaire sur cette partie humide.

Vingt-quatrième Genre.—*Trogoderma*.—Latr.

1. Trog. elongatulum, Fabri. *Germania*. (Pyr.-Or.)
2. Trog ruficornis, Latr. (Variété du précédent.)

Les *trogoderma* sont aussi des insectes de très petite taille, qui doivent avoir les mêmes mœurs des autres insectes de cette famille; cependant on les trouve toujours sur les fleurs, et le filet est le plus sûr moyen qu'on puisse employer pour se les procurer.

Vingt-cinquième Genre.—*Anthrenus*.—Fabri.

1. Ant. museorum, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Ant. scrophulariæ, Fabri. *Germania*. (Pyr.-Or.)
3. Ant. pimpinella, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
4. Ant. albidus, Dej. *Gallia merid*. (Pyrénées-Orient.)
5. Ant. glabratus, Fabri. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
6. Ant. verbasci, Gylh. (Belle var. du *tricolor*, Herb.)

Cette tribu fait le désespoir des collecteurs et des ménagères. Quand ces insectes pénètrent dans une collection, ils la dévorent; comme aussi lorsqu'ils s'introduisent dans une armoire où l'on conserve des objets en laine, ils font un mal immense. Le naturaliste ne saurait prendre assez de précautions, ni assez de moyens, pour s'en défendre; leurs larves sont si petites qu'elles passent par la moindre fente, et la femelle a l'instinct de déposer ses œufs, qui sont imperceptibles, sur le rebord de la jonction des armoires. Dans le Midi, surtout, il faut un soin tout particulier pour conserver les collections : ces insectes attaquent tous les objets d'histoire naturelle, et y font le plus grand mal. On les trouve dans les maisons et sur toute espèce de plantes en fleurs : les campanulacées et les ombellifères surtout en sont couvertes au premier printemps. L'*albidus* et le *pimpinella* sont assez rares.

Vingt-sixième Genre.—*Aspidiphorus*.—Ziegl.

1. Aspi. orbiculatus, Gylh. *Suecia*. (Pyrén.-Orient.)

Insecte de petite taille, qu'on trouve aussi sur les cadavres en décomposition et sous les écorces des vieux arbres. On s'en empare très difficilement, à cause de sa petite taille et de son agilité. On le

trouve aussi sur les plantes en fleurs; et quand on a fauché quelque temps avec le filet, on est sûr d'y trouver quelques-uns de ces insectes, mais en petit nombre, car ils sont rares.

Vingt-septième Genre.—*Hister*.—LINNÉ.

(Première Division.)

1. Hist. major, FABRI. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
Dans les bouses des vaches qui ont séjourné quelque temps sur les prairies. Rare.

2. Hist. cadaverinus, PAYK. *Suecia.* (Pyrén.-Orient.)
Cadavres et fientes. Très commun.

3. Hist. unicolor, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
Détritus des végétaux, cadavres et fientes. Très commun.

4. Hist. lunatus, FABR. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
Bouses et cadavres. Commun.

5. Hist. inæqualis, FAB. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
Bouses un peu sèches.

6. Hist. merdarius, PAYK. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
Dans les excréments humains. Commun.

(Deuxième Division.)

7. Hist. sinuatus, PAYK. *Suecia.* (Pyrénées-Orientales.)

8. Hist. quadrinotatus, PAYK. *Austria.* (Pyr.-Orient.)

(Troisième Division.)

9. Hist. corvinus, GER. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
Généralement dans les champignons et les cadavres.

10. Hist. bimaculatus, FABRI. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
Dans les bouses et les détritus. Assez rare.

11. Hist. duodecim striatus, PAYK. *Paris.* (Pyr.-Or.)
Dans les bouses et sous le fumier amoncelé dans les champs. Commun.

(Quatrième Division.)

12. Hist. purpurascens, Fabri. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
Bouses et détritus.

13. Hist. carbonarius, Payk. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
Sous les amas de plantes en décomposition et les fumiers.

14. Hist. fimetarius, Payk. *Austria.* (Pyrén.-Orient.)
Fumiers et bouses.

15. Hist. stercorarius, Payk. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)

16. Hist. sinuatus. (Variété du *fimetarius.*)
Se trouvent aussi dans les bouses et les fumiers.

(Cinquième Division.)

17. Hist. cruciatus, Payk. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
Cadavres et détritus de végétaux. Il est assez rare.

18. Hist. semipunctatus, Fabri. *Gallia merid.* (P.-O.)
Cadavres.

19. Hist. nitidulus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

20. Hist. intricatus, Latr. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

21. Hist. massiliensis, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

22. Hist. algericus, Payk. *Hispania.* (Pyrén.-Orient.)
Ces quatre espèces se trouvent dans les cadavres et dans les bouses. Les deux derniers sont fort rares.

(Sixième Division.)

23. Hist. æneus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
Cadavres et fourmilières.

24. Hist. affinis, Payk. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
Détritus des végétaux.

25. Hist. dimidiatus, Payk. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
Mêmes lieux que le précédent.

26. Hist. metallicus, FABRI. *Germania.* (Pyr.-Orient.)

27. Hist. metallescens, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

Ces deux espèces se trouvent dans les cadavres et dans les bouses.

28. Hist. rufipes, PAYK. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Dans les cadavres avancés. Très rare.

29. Hist. æreus, DEJ. *Hispania* (Pyrénées Orient.)

Détritus et cadavres. Très rare.

30. Hist. speculifer, PAYK. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

31. Hist. virescens, PAYK. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)

Ces deux derniers se trouvent dans les bouses et sur les cadavres. Ils sont assez rares.

Comme on vient de le voir, on rencontre les insectes de cette famille dans les cadavres, les ordures, les fumiers, les bolets en dissolution, les fourmilières et sous les amas de végétaux en décomposition. Voilà des gîtes bien différents : ils y sont attirés par la réunion de larves et d'insectes de divers genres, qui s'y trouvent amassés, et dont ils font leur pâture. Ces insectes sont généralement de moyenne taille, de forme ovalaire et un peu bombée. Leurs couleurs sont sombres ou métalliques ; quelques-uns (en petit nombre) ont des taches ; d'autres ont des lignes en forme de croix sur les élytres. Leur facies est si ressemblant, que leur étude est excessivement difficile. Paykull l'a facilitée en les divisant en sections, et attribuant à chacune des caractères plus ou moins distincts : sa monographie du genre *hister* est bonne à consulter.

On rencontre les *hister* en toute saison ; mais c'est particulièrement pendant l'été qu'on les trouve en plus grand nombre. Après une forte inondation, on les voit en masse sous les débris des végétaux rejetés sur la grève par la mer ; et alors on rencontre réunis tous ceux qu'on trouve ordinairement isolés dans d'autres circonstances.

Les *hister* sont si voraces qu'ils détruisent une grande quantité d'autres insectes ; et si, par malheur, on en renferme quelqu'un dans la boîte de chasse, quand on rentre le soir, on a le regret de reconnaître qu'il a dévoré la plus grande partie des insectes qu'elle contenait : il est donc essentiel d'avoir un compartiment exprès pour le genre *hister*.

Vingt-huitième Genre.—*Dendrophilus*.—LEACH.

1. Den. rotundatus, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Den. minimus, DEJ. *Gallia*. (Pyrénées-Orientales.)
3. Den. troglodytes, PAYK. *Gallia merid*. (Pyr.-Or.)
4. Den. pygmæus, PAYK. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)
5. Den. punctatus, PAYK. *Germania*. (Pyrénées-Or.)

Ces insectes, petits et plus bombés que le genre précédent, se trouvent généralement sous les écorces et sous les pierres humides; quelques-uns sous les fourmilières : ils paraissent vivre aussi aux dépens des larves d'autres insectes.

Ving-neuvième Genre.—*Abræus*.—LEACH.

1. Abr. globulus, PAYK. *Austria*. (Pyrénées-Orient.)
2. Abr. globosus, PAYK. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
3. Abr. vulneratus, PANZ. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)

C'est aussi sous les écorces, les fourmilières, les détritus des végétaux et sur les bolets, qu'il faut chercher ces très petits insectes, qui sont difficiles à saisir. Le *vulneratus* est très rare.

Trentième Genre.—*Hæterius*.—GODET.

1. Hæt. quadratus, PAYK. *Germania*. (Pyrénées-Or.)

Ce genre, qui est excessivement rare, a toujours été trouvé sous les écorces des vieux arbres.

Trente-unième Genre.—*Onthophilus*.—LEACH.

1. Ont. sulcatus, FABRI. *Gallia merid*. (Pyrénées-Or.)
2. Ont. costatus, DEJ. *Nord*. (Pyrénées-Orientales.)
3. Ont. striatus, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Insectes de très petite taille, qu'on trouve habituellement sous les détritus des végétaux, sous les écorces et sous les pierres, au printemps. Leur agilité les rend difficiles à saisir; ils se laissent tomber dès qu'on les approche, et restent dans une complète immobilité. Le *sulcatus* est fort rare.

Trente-deuxième Genre.—*Platysoma.*—Leach.

1. Pla. depressum, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
2. Pla. pini, Sol. (Variété de l'*angustatum*, Payk.)
3. Pla. oblongum, Fabri. } *Germania.*
4. Pla. frontale, Payk. } (Pyrénées-Orientales.)
5. Pla. complanatum, Payk. *Germania.* (Pyr.-Or.)
6. Pla. angustatum, Payk. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)
7. Pla. picipes, Fabri. *Suecia.* (Pyrénées-Orientales.)

Ce genre est comme les précédents de cette famille : il vit sous les écorces, sous les pierres, sous les détritus et dans les bolets. C'est dans ces lieux qu'il faut le chercher, et qu'on le trouve, au printemps, à l'état d'insecte parfait.

Trente-troisième Genre.—*Hyporhagus.*—Dejean.

(*Monomma,* Klug.)

1. Hyp. gibbosus, Dej. *Nord.* (Pyrénées-Orientales.)

Nous avons toujours trouvé cet insecte, qui est fort rare, sous les écorces du chêne-liége, lorsque surtout quelque partie de l'arbre a été altérée par une plaie récemment faite, et qui laisse couler une liqueur visqueuse.

Trente-quatrième Genre.—*Throscus.*—Latr.

1. Thr. adstrictor, Fabri. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)

En visitant, lorsqu'elles commencent à se décomposer, les fleurs qui tombent à terre, en été, on est sûr d'y trouver ce petit insecte. Il doit probablement aussi se rencontrer sous les pierres; nous ne l'avons jamais trouvé dans notre filet en fauchant, ce qui nous fait penser qu'il ne se plaît pas sur les fleurs. Il est rare.

Trente-cinquième Genre.—*Nosodendron.*—Latr.

1. Nos. fasciculare, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

Le *nosodendron* paraît vivre particulièrement dans les plaies faites

aux arbres ; car on y trouve en même temps les larves et les insectes parfaits. Il fréquente aussi les fleurs, et le filet sert à se le procurer. Nous l'avons trouvé sur diverses espèces d'arbres, même sur les arbres fruitiers, dans nos jardins. Il est rare.

Trente-sixième Genre.—*Byrrhus*.—Fabricius.

1. Byr. gigas, Fabri. *Carniolia*. (Pyrénées-Orient.)
2. Byr. pilula, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
3. Byr. varius, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
4. Byr. ornatus, Panz. *Austria*. (Pyrénées-Orient.)
5. Byr. pyrenæus, Dej. *Pyrænei*. (Pyrénées-Orient.)
6. Byr. dorsalis, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
7. Byr. murinus, Fabri. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)
8. Byr. arenarius, Dufts. *Austria*. (Pyrén.-Orient.)
9. Byr. nitens, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
10. Byr. striatopunctatus, Dej. *Hispania*. (Pyr.-Or.)
11. Byr. vestitus, Dej. *Germania*. (Pyrénées-Orient.)

Les *byrrhes* ont diverses stations. Nous les trouvons dans les bouses, sous les pierres, sur les plantes et sur les fleurs ; ils habitent les endroits sablonneux, dans les prairies, les bois et les champs. Ce sont des insectes de petite taille ; ils volent avec facilité ; leur démarche est lente, et au moindre danger ils restent immobiles. Le *pyrenæus*, l'*ornatus* et le *striatopunctatus* sont rares.

Trente-septième Genre.—*Limnilhus*.—Ziegler.

1. Lim. riparius, Dej. *Gallia merid*. (Pyrénées-Or.)

Nous trouvons dans les mêmes localités cet insecte, qui se rapproche beaucoup des *byrrhes* par sa forme. Il en a les mœurs et les habitudes. Rare.

Trente-huitième Genre.—*Gcorisus*.—Latreille.

1. Geo. pygmæus, Fab. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

2. Geo. canaliculatus, Dej. *Hispania.* (Pyr.-Orient.)
3. Geo. striatus, Dej. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
4. Geo. sulcatus, Dej. *Hispania.* (Pyrénées-Orient.)

Les *georisus* sont de très petits insectes, qui vivent sous les amas de végétaux qui commencent à se décomposer dans les lieux humides. On les trouve aussi au bord des mares d'eau, parmi les mousses et les plantes aquatiques.

Trente-neuvième Genre.—*Elmis*.—Latreille.

(*Limnius*, Illiger.)

1. Elm. volckmari, Mull. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
2. Elm. æneus, Mull. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Elm. obscurus, Mull. *Germania.* (Pyrén.-Orient.)
4. Elm. subviolaceus, Neust. *Gallia.* (Pyr.-Orient.)
5. Elm. parallelipipedus, Mull. *Paris.* (Pyr.-Or.)
6. Elm. maugetii, Latr. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)

Les *elmis* sont de très petits insectes, qu'il faut aller chercher dans les eaux. Ils se trouvent fixés dans les cavités des pierres qui sont au fond des eaux; on les trouve aussi pris aux racines des plantes aquatiques et aux bois qui sont fixés dans la vase. On les trouve encore en abondance dans les endroits pierreux de la Tet et du Tech, vers les bords. L'*obscurus* et le *subviolaceus* sont très rares.

Quarantième Genre.—*Macronichus*.—Muller.

1. Mac. quadrituberculatus, Mull *Germania.* (P.-O.)

Quarante-unième Genre.—*Potamophilus*.—Germ.

1. Pot. acuminatus, Fabri. *Germania.* (Pyr.-Orient.)

Ces deux genres habitent les mêmes lieux que les *elmis*. Ils paraissent en avoir les habitudes.

Quarante-deuxième Genre.—*Parnus*.—Fabricius.

(*Driops*, Olivier.)

1. Par. striatopunctatus, Dej. *Gallia merid.* (P.-Or.)
2. Par. prolifericornis, Fabri. *Germania.* (Pyr.-Or.)
3. Par. dumerilii, Latr. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
4. Par. auriculatus, Illig. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)

Les insectes de ce genre paraissent ne pas avoir les mêmes habitudes que les précédents. Quoique se tenant dans les eaux, on ne les trouve jamais pris aux pierres; mais bien aux plantes aquatiques qui croissent au bord des eaux dormantes, et dans les mares, surtout celles qui sont submergées en hiver. Le *striatopunctatus* et le *dumerilii* sont rares.

Quarante-troisième Genre.—*Heterocerus*.—Fabr.

1. Het. marginatus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
2. Het. minutus, Dej. *Hispania.* (Pyrénées-Orient.)

Les *hétérocères* paraissent éminemment fouilleurs. C'est dans la vase, dans le sable humide, au bord des mares ou des rivières qu'ils se tiennent. On les fait sortir de ces lieux en remuant la vase : ils marchent avec agilité et sont difficiles à saisir.

Huitième Famille.—*Palpicornes*.

Premier Genre.—*Elophorus*.—Fabricius.

1. Elo. grandis, Illig. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Elo. nubilus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Elo. minutus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
4. Elo. griseus, Gyl. (Variété du précédent.)
5. Elo. rugosus, Olivi. *Gallia merid.* (Pyr-Orient.)
6. Elo. intermedius, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
7. Elo. tuberculatus, Gyl. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)

Les insectes de cette tribu vivent dans l'eau. Leurs larves se tien-

nent dans la vase; et lorsqu'elles deviennent insectes parfaits, elles grimpent sur les plantes aquatiques. Ils sont de petite taille, peu agiles, marchent mal; on les trouve sur la vase, au bord des étangs ou des mares; ils nagent mal, et on prétend qu'ils ne volent pas du tout. Le *rugosus* et l'*intermedius* sont rares.

Deuxième Genre.—*Hydrochus*.—Germar.

1. Hyd. nitidicollis, Dej. *Gallia orient.* (Pyr.-Orient.)
2. Hyd. crenatus, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
3. Hyd. costatus, Dej. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
4. Hyd. brevis, Payk. *Suecia.* (Pyrénées-Orientales.)

Les *hydrochus* sont aussi très petits; ils vivent dans les eaux, comme le genre précédent, dont ils ont les mœurs.

Troisième Genre.—*Ochthebius*.—Leach.

1. Och. meridionalis, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
2. Och. riparius, Illig. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Och. impressifrons, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
4. Och. impressicollis, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
5. Och. obscurus, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Comme les deux genres précédents, les *ochthebius* ont les mêmes habitudes. Ce sont des insectes de très petite taille, qu'on trouve dans les mêmes localités.

Quatrième Genre.—*Hydræna*.—Kugil.

1. Hyd. longipalpis, Scho. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)
2. Hyd. gracilis, Mull. *Germania.* (Pyrénées-Orient.)
3. Hyd. minutissima, Gyl. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)

Insectes de très petite taille, ne différant pas par leurs habitudes des genres précédents, et qu'on doit chercher dans les mêmes lieux, sous les pierres, dans l'eau, dans la vase et sur les plantes aquatiques.

Cinquième Genre.—*Sperchæus*.—Fabricius.

1. Sper. emarginatus, Fabri. *Gallia bor.* (Pyr.-Or.)

Insecte qu'on trouve très rarement, soit que ses habitudes diffèrent de celles des autres espèces de cette tribu, soit qu'il ne quitte guère l'endroit où il se fixe. Nous l'avons toujours trouvé cramponné au collet des racines des plantes aquatiques, dans les mares d'eau de la Salanque et du littoral.

Sixième Genre.—*Berosus*.—Leach.

1. Ber. signaticollis, Meg. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
2. Ber. luridus, Fabr. *Suecia.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Ber. punctatissimus, Dej. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)

Comme tous les insectes de cette famille, les *berosus* sont difficiles à se procurer : ils vivent comme eux dans le fond des eaux des étangs et des ruisseaux. C'est par hasard, qu'après avoir promené le filet sur la vase, on en retire quelques-uns. Le *luridus* est fort rare.

Septième Genre.—*Hydrophilus*.—Fabricius.

1. Hyd. piceus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Hyd. scrobiculatus, Panz. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
3. Hyd. caraboïdes, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

Les *hydrophiles* sont des insectes de grande taille : ils sont abondants dans toutes les eaux du département, dans les mares, comme dans les eaux vives, lorsqu'il y a de la vase ; ils paraissent ne se plaire que dans les lieux vaseux, et ils nagent avec facilité. C'est avec le filet qu'on peut se les procurer ; quelquefois même, sur le bord des mares, on peut les saisir avec la main. Ils abondent dans les *agouilles du Cagarell*, près Canet, et dans toutes les mares de la Salanque.

Huitième Genre.—*Hydrobius*.—Leach.

1. Hyd. picipes, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Hyd. convexus, Illig. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
3. Hyd. scarabeoïdes, Fabric. *Suecia.* (Pyr.-Orient.)

4. Hyd. grisescens, Dej. *Austria* (Pyrénées-Orient.)
5. Hyd. griseus, Fabr. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
6. Hyd. globulus, Payk. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
7. Hyd. bipunctatus, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
8. Hyd. truncatellus, Fabri. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
9. Hyd. orbicularis, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
10. Hyd. hemisphæricus, Dej. *Gallia.* (Pyr.-Orient.)

Ces insectes sont moins grands que ceux du genre précédent; ils vivent comme eux dans les mares, les étangs et toutes les eaux vaseuses. On peut aussi les saisir en promenant le filet sur la vase; ils sont attachés quelquefois aux plantes aquatiques. Toutes les mares des parties basses du littoral en fournissent abondamment. Le *globulus*, l'*hemisphœricus* et le *bipunctatus* sont rares.

Neuvième Genre.—*Sphæridium.*—Fabricius.

1. Sph. scarabeoïdes, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
2 Sph. bipustulatum, Fabri. *Paris.* (Pyr.-Orient.)

Les insectes qui appartiennent à ce genre sont de petite taille, et vivent dans les excréments des animaux herbivores plus particulièrement. Dès qu'on les trouble dans leurs demeures, ils fuient avec une extrême agilité. On les trouve dans toutes les localités fréquentées par les bœufs et les juments.

Dixième Genre.—*Cercyon.*—Leach.

1. Cer. littorale, Gyl. *Suecia.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Cer. hæmorroïdale, Fabri. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
3. Cer. atomarium, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
4. Cer. unipunctatum, Fabri. *Paris.* (Pyr.-Orient.)
5. Cer. centrimaculatum, Strum. *Gallia.* (Pyr.-Or.)

Mêmes mœurs et habitudes que les insectes du genre précédent : cependant quelques espèces se trouvent dans le fumier, au bord des eaux et dans les détritus des végétaux. Les parties basses du département sont les lieux qu'ils habitent de préférence.

Neuvième Famille.—*Lamellicornes.*

Premier Genre.—*Ateuchus.*—Fabricius.

1. Ate. sacer, Fabri. *Gallia merid.* (Pyrénées-Orient.)

2. Ate. semipunctatus, Fabri. *Italia.* (Pyr.-Orient.)

Ces deux espèces se trouvent très communément sur tout le littoral de la Méditerranée de notre département. On les voit sur les dunes voler et souvent traîner sur le sable une grosse boule qu'elles conduisent à un trou qu'elles ont pratiqué exprès dans le sable, près d'une plante, sur une mote élevée et un peu éloignée de la mer. Cette boule, formée par des excréments, renferme les œufs que la femelle y a pondus : les larves en naissant commencent à y trouver leur première nourriture. Très communes.

3. Ate. variolosus, Fabri. *Dalmatia.* (Pyr.-Orient.)

4. Ate. pius, Illig. *Hungaria.* (Pyrénées-Orientales.)

Ces deux espèces sont assez communes au pied des Albères, dans toute cette plaine qui longe leur base; elles fouillent les fientes des cochons plus particulièrement : leurs boules, qu'elles traînent comme les deux espèces précédentes, sont faites avec cette même fiente; elles les cachent aussi dans les terres légères, au bord des fossés des champs et des routes. Le *pius* est plus rare.

5. Ate. puncticollis, Dej. *Hispania.* (Pyrén.-Orient.)

6. Ate. laticollis, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

On trouve ces deux espèces dans la plaine, sur les terres éloignées de la mer, le long du riveral de nos trois cours d'eau surtout : elles ne se trouvent pas aussi fréquemment que les autres espèces, dont elles ont les habitudes.

Deuxième Genre.—*Gymnopleurus.*—Illig.

1. Gym. pilularius, Fabri. *Gallia.* (Pyrén.-Orient.)

Cette espèce est très commune dans toute la contrée. On la trouve par masses considérables sur les bouses, le long des routes, et dans les champs : aussitôt qu'ils sont inquiétés, ces insectes prennent le vol; cependant on a toujours le temps d'en ramasser un grand nombre. C'est probablement l'habitude de former les boules dans les fientes qui leur a fait donner le nom de *pilularius*.

2. Gym. flagellatus, FABRI. *Gallia.* (Pyrén.-Orient.)

Le *flagellatus* est moins commun; il reste d'habitude dans les terres arides : les vignes, les olivettes des parties élevées du centre du département. Comme le dernier, on le rencontre toujours dans les bouses et souvent dans les excréments humains. Rare.

Troisième Genre.—*Sisyphus.*—LATREILLE.

1. Sis. schæfferi, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Très commun dans les bouses, sur les chemins et les champs de toute la plaine.

Quatrième Genre.—*Pygurus.*—DEJEAN.

1. Pyg. productus, DEJ. *Nord.* (Pyrénées-Orientales.)

Mêmes habitudes et genre de vie que le précédent. Rare.

Cinquième Genre.—*Copris.*—FABRICIUS.

1. Cop. hispana, FABRI. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Nous avons constamment trouvé cette espèce dans les bouses de vaches, dans les prairies qui bordent la plage d'Argelès et dans celles de la plaine de Palau. Plus rare dans la vallée de Banyuls.

2. Cop. lunaris, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

3. Cop. emarginata, FABR. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

Ces deux espèces sont communes dans les bouses des vaches de toute la plaine, dans les prairies des bords de la mer, et dans toute la Salanque.

4. Cop. paniscus, FABRI. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Cette espèce, beaucoup plus petite que les autres, se trouve dans les bouses aussi, mais dans les bois arides des parties montueuses, les environs de Saint-Laurent-de-Cerdans et de Coustouges : elle y est rare.

5. Cop. granulata, DEJ. *Nord.* (Pyrénées-Orientales.)

Assez commune dans les bouses des vaches, sur les prairies élevées, Mont-Louis et ses environs ; nous l'avons aussi trouvée dans les bouses, sur les prairies, à une élévation moyenne du Canigou. Rare.

Sixième Genre.—*Onthophagus*.—Latreille.

1. Ont. vacca, Fabri. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
2. Ont. hybueri, Fabri. *Austria.* (Pyrénées-Orient.)
3. Ont. taurus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
4. Ont. fracticornis, Fabri. *Gallia.* (Pyrén.-Orient.)
5. Ont. schreberi, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
6. Ont. furcatus, Fabri. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)
7. Ont. ovatus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
8. Ont. emarginatus, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)
9. Ont. hirtus, Illig. *Lusitania.* (Pyrénées-Orient.)
10. Ont. nutans, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
11. Ont. cœnobita, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
12. Ont. nuchicornis, Fabri. *Paris.* (Pyrén.-Orient.)
13. Ont. camelus, Fabri. *Germania.* (Pyr.-Orient.)

Il faut encore chercher les espèces de ce nombreux genre dans les bouses des bestiaux, dans les excréments humains même; on les trouve en masse dans les prairies de la plaine et de la montagne. Le naturaliste ne doit pas craindre de visiter les lieux infects : il se trouve dédommagé de ses peines par les fort jolies et rares espèces qu'il y rencontre.

Septième Genre.—*Bubas*.—Megerle.

1. Bub. bison, Fabri. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)

Nous trouvons cette espèce dans les bouses des bestiaux, dans les terrains arides, les olivettes de Mailloles, et dans la contrée de Thuir, mêmes lieux. Assez rare.

2. Bub. bubalus, Latr. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Le *bubalus* est assez commun : on le trouve de bonne heure, fin de février déjà, dans les bouses des bestiaux de toute la plaine, dans toute la Salanque et dans les prairies maritimes sur tout le littoral.

Huitième Genre.—*Onitis*.—Fabricius.

1. Oni. olivieri, Illig. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Les habitudes de cet insecte sont les mêmes que celles des genres précédents : il faut aussi le chercher dans les bouses des vaches, sur les prairies et champs du bord de la mer, sur tout le littoral. Il s'enfonce dans la terre et il faut souvent aller le chercher assez profondément : en remuant une bouse, on s'aperçoit bientôt du trou qu'il a fait, et alors il est très facile de se le procurer en enfonçant à côté une lame de couteau, et soulevant ainsi la terre. Il est commun.

2. Oni. furcifer, Ros. *Italia.* (Pyrénées-Orientales.)
3. Oni. vandelli, Fabri. *Lusitania.* (Pyrén.-Orient.)

Ces deux espèces ont les mêmes habitudes, et c'est dans les bouses aussi qu'il faut les chercher : mais dans les champs et prairies de l'intérieur des terres, dans la plaine assez éloignée de la mer; car jamais nous ne les avons rencontrées dans les mêmes lieux que l'*olivieri*. Elles sont très rares.

Neuvième Genre.—*Oniticellus*.—Ziegl.

1. Oni. festivus, Stev. *Russia merid.* (Pyr.-Orient.)
2. Oni. flavipes, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Ces deux insectes sont comme tous ceux de cette tribu : on les trouve dans les fientes des bestiaux, dans toutes les prairies de la plaine, comme dans celles de la montagne jusqu'aux élévations moyennes.

Dixième Genre.—*Aphodius*.—Fabricius.

1. Aph. fætens, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
2. Aph. scybalarius, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
3. Aph. rufescens, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
4. Aph. porcus, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
5. Aph. pubescens, Zieg. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

6. Aph. contaminatus, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
7. Aph. inquinatus, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
8. Aph. luridus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
9. Aph. nigripes, Fabri. *Suecia*. (Pyrénées-Orient.)
10. Aph. pecari, Fabri. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)
11. Aph. rufipes, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
12. Aph. erraticus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
13. Aph. scrutator, Fabri. *Austria*. (Pyrén.-Orient.)
14. Aph. subterraneus, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
15. Aph. hæmorroïdalis, Fabr. *Germania*. (Pyr.-Or.)
16. Aph. constans, Dufst. *Dalmatia*. (Pyr.-Orient.)
17. Aph. carbonarius, Strum. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
18. Aph. tristis, Panz. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
19. Aph. sus, Fabri. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)
20. Aph. testudinarius, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orient.)
21. Aph. fimetarius, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
22. Aph. fossor, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)
23. Aph. immundus, Strum. *Paris*. (Pyrén -Orient.)
24. Aph. nitidulus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
25. Aph. prodromus, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
26. Aph. bipunctatus, Fabr. *Russia merid*. (Pyr.-Or.)
27. Aph. bimaculatus, Fabr. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)
28. Aph. quadrimaculatus, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Or.)
29. Aph. merdarius, Fabr. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
30. Aph. monticola, Dej. *Gallia merid*. (Pyr.-Orient.)

Les insectes de cette nombreuse famille habitent toutes les latitudes du département. Les bouses, les fientes des bestiaux de toute sorte, les excréments humains, les fumiers ; enfin, toutes les substances putrescibles les attirent en grand nombre : en fouillant les lieux infects on est sûr d'en faire ample provision. Ils vivent en nombreuse famille dans la même localité ; et, lorsqu'on dé-

couvre une bouse, il n'est pas étonnant de les voir fuir ou s'enfoncer dans la terre par centaines, tant leur nombre est prodigieux. On les trouve partout, dans les champs, les prairies, les grandes routes. Il en est bon nombre qui sont plus rares.

Onzième Genre.—*Oxyomus*.—Eschscholts.

1. Oxy. porcatus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Oxy. sabulosus, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Douzième Genre.—*Psammodius*.—Gyll.

1. Psa. porsicollis, Illig. } *Gallia meridionalis*.
2. Psa. vulneratus, Strum. } (Pyrénées-Orientales.)

Treizième Genre.—*Ægialia*.—Latreille.

1. Ægi. globosa, Illig. *Gallia bor*. (Pyrénées-Orient.)

Ces trois genres sont des coupes qu'on a faites du genre *aphodius*. Il en faudrait beaucoup d'autres pour mettre de la clarté, et faciliter l'étude de cette nombreuse famille. Ils ont les mêmes habitudes et fréquentent les mêmes lieux que les *aphodius;* c'est donc dans les mêmes parages et avec les mêmes circonstances qu'on se les procurera. Ils sont excessivement agiles; et, dès qu'on découvre leur retraite, ils cherchent à s'évader : la plupart restent dans une immobilité complète pendant très long-temps, au point de faire croire qu'ils sont morts.

Quatorzième Genre.—*Trox*.—Fabricius.

1. Trox granulatus, Fabri. *Hispania*. (Pyr.-Orient.)

Cette espèce se trouve sur les routes sablonneuses de la plaine des Aspres, sur les lieux arides. Rare.

2. Trox perlatus, Strum. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
3. Trox hispidus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Ces deux espèces sont communes dans les lieux sablonneux des prairies maritimes de tout le littoral.

4. Trox sabulosus, FABRI. *Suecia.* (Pyrénées-Orient.)

5. Trox arenarius, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

Sur les dunes de tout le littoral on trouve en abondance ces deux espèces, surtout près des cadavres de quelque poisson rejeté par la mer ; on les rencontre aussi dans les terres sablonneuses de la plaine près des fientes.

6. Trox cadaverinus, ILLIG. *Germania bor.* (Pyr.-Or.)

Le *cadaverinus* est beaucoup plus rare : on le trouve près des cadavres, surtout lorsqu'ils sont presque desséchés, dans l'intérieur des terres, dans les fossés des fortifications de la ville et de la citadelle.

Quinzième Genre.—*Lethrus*.—FABRICIUS.

1. Let. cephalotes, FABRI. *Hungaria.* (Pyr.-Orient.)

Seizième Genre.—*Geotrupes*.—LATREILLE.

C'est encore les fientes des bestiaux qu'il faut remuer pour y trouver les espèces de ce genre. Sur les grandes routes, dans les champs et les prairies qui sont fréquentés par les bestiaux, on est sûr d'en rencontrer à la tombée de la nuit : on les voit alors courir sur les chemins, et pendant le jour on les voit voler.

1. Geo. dispar, FAV. (Var. du genre *ammon,* PALL.)

Cette rare espèce se trouve dans les prairies et les champs qui sont dans la plaine de Saint-Genis sous les Albères.

2. Geo. typhæus, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

3. Geo. sylvaticus, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

Ces deux espèces sont fréquentes dans les bouses, aux prairies de Saint-Cyprien et d'Elne.

4. Geo. vernalis, FABR. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Avec cette espèce, qui est commune dans les régions élevées vers la Preste et Mont-Louis, on trouve les deux belles variétés *autumnalis* et *splendens* de Ziegler.

5. Geo. stercorarius, FABR. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

6. Geo. lævigatus, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Les fientes des bestiaux, dans toute la plaine, renferment ces deux espèces. On les voit partout, sur les routes, les champs et les prairies.

7. Geo. hypocrita, Scho. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Cette jolie espèce n'est pas très répandue. Nous l'avons trouvée dans les régions élevées. Comme les autres espèces du genre, elle vit dans les fientes des bestiaux.

8. Geo. hoffmanseggii, Dej. *Hispania.* (Pyr.-Orient.)

Cette espèce est excessivement rare ; elle a les mêmes habitudes que les autres : c'est dans les bouses, dans les vignes et sur les garrigues, à la vallée de Banyuls-sur-Mer, seulement, que nous l'avons trouvée.

Dix-septième Genre.—*Hybosorus.*—Mac-Leay.

1. Hyb. arator, Fabri. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)

C'est encore dans les fientes et dans les champignons qu'on trouve cette espèce, qui est fort rare.

Dix-huitième Genre.—*Ochodæus.*—Megerle.

1. Och. chrysomelinus, Fab. *Austria.* (Pyr.-Orient.)

Je ne puis donner de grands renseignements sur cette espèce, ne l'ayant prise qu'une seule fois en 1822. Nous allions à la promenade avec le comte de Genisson. Mon fils, fort jeune alors, prit un *ochodus chrysomelinus,* et fit de suite la remarque que c'était une espèce que nous n'avions pas encore trouvée. Il avait l'habitude de me suivre dans mes courses entomologiques, et il était content quand il trouvait quelque chose de rare : nous étions sur les glacis des fortifications de la ville, au-dessus de l'allée des platanes. Nous avons beaucoup cherché depuis, mais nous n'avons plus trouvé cette espèce : cependant ses habitudes doivent bien être comme celles de toutes les espèces de cette tribu, et les fientes et les broussailles abondent dans cet endroit. Nous l'avons cherchée en vain depuis dans tous les instants de la journée. M. Aleron, qui est un chercheur infatigable, n'a pas été plus heureux que nous. Cet insecte est très rare.

Dix-neuvième Genre.—*Hybalus*.—Dej.

1. Hyb. cornifrons, Dej. *Italia merid.* (Pyr.-Orient.)

Trouvé sur la route de Castell à Saint-Martin de Canigou, une seule fois, ce qui me fait croire que cet insecte est fort rare.

Vingtième Genre.—*Bolboceras*.—Kirbi.

(*Odonlæus*, Meger.)

1. Bol. mobilicornis, Fabri. *Paris*. (Pyrén.-Orient.)

2. Bol. lusitanicus, Dej. *Lusitania*. (Pyrén.-Orient.)

C'est dans la vallée de l'Agly que se trouvent ces deux espèces. Je ne puis préciser le lieu où elles vivent; mais après la forte inondation du mois de mai 1842, elles furent assez abondantes dans ces parages, parmi la grande quantité de broussailles rejetées par la mer sur la grève. L'inondation, avec débordement des deux rivières, la Tet et l'Agly, avait couvert toutes les terres de la Salanque et balayé toutes les broussailles des luzernes qui avaient été conduites sur la grève. Jamais je n'ai vu tant d'insectes réunis : les dunes de tout le littoral en étaient couvertes, aussi en avons-nous fait ample provision.

Ce genre doit avoir les mêmes habitudes que les autres espèces de cette tribu ; et si on le trouve quelquefois dans les luzernes de ces parages, c'est qu'il y a des bouses déposées par les bestiaux, et que probablement il a l'habitude de fouiller ces lieux infects pour y manger des larves ou bien pour y déposer ses œufs.

Vingt-unième Genre.—*Oryctes*.—Illiger.

1. Ory. grypus, Illig. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)

2. Ory. nasicornis, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

Ces deux espèces vivent dans les terres arides, les olivettes des environs de Perpignan, de Mailloles surtout; tout le long de la base des Albères, Thuir, Ille et autres lieux. On les voit, après le coucher du soleil, sortant de leur trou pour se porter vers les fientes des bestiaux; dans la journée elles rentrent dans la terre. Lorsqu'on laboure les champs, on en soulève quelquefois avec la charrue. En

fouillant auprès des vieux troncs des oliviers, là où il y a des broussailles surtout, on en trouve de blottis; quand on découvre un des trous qui conduit à leur retraite, on n'a qu'à jeter de l'eau dedans, et l'insecte ne tarde pas à sortir : c'est de cette manière qu'on peut se les procurer. Le premier est moins rare que le second.

3. Ory. silenus, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Cette espèce est très commune aux environs de la ville, sur les glacis des fortifications près la promenade des platanes, au tour des remparts de la ville dans l'enceinte près de la caserne de cavalerie, sur le long de la route qui borde la pépinière départementale. On la voit, après le coucher du soleil, sortir des fourrés et venir sur la grande route visiter les fientes que les bestiaux y ont déposé. Elle est très commune en juin et juillet.

Vingt-deuxième Genre.—*Scarabæus*. —Latr.

1. Sca. puncticollis, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)
2. Sca. monodon, Fabri. *Hungaria.* (Pyrén.-Orient.)

On rencontrait très rarement ces deux insectes dans les terres et près des dunes; mais en 1842 ils furent très abondants sous les broussailles qui couvraient toute la plage après l'inondation. Comme ces insectes ne sortent de leur retraite que pendant la nuit, il n'est pas étonnant qu'on les trouve rarement. Le *monodon* est plus rare.

Vingt-troisième Genre.—*Pachypus*.—Dej.

1. Pac. truncatifrons, Dej. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

On trouve cet insecte, qui est rare, dans les amas de broussailles rejetées par les eaux, et au pied des arbres garnis de ces mêmes broussailles.

Vingt-quatrième Genre.—*Anomala*.—Meger.

1. Ano. vitis, Fabri. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
2. Ano. julii, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Communes en juin et juillet sur les jeunes pousses des saules dans les taillis qui bordent nos cours d'eau, la pépinière départementale

et tous les taillis des bords de la Tet et de l'Agly; la couleur varie du beau vert jusqu'au bleu parfait dans l'*ano. vitis*.

3. Ano. junii, DUFT. *Gallia merid* (Pyrénées-Orient.)

On trouve cette espèce ordinairement sur les plantes et sur les jeunes pousses des arbres qui bordent les fossés des parties basses de Canet et dans tout le littoral, près des mares d'eau salée qui se rapprochent le plus des bords de la mer. Elle est moins commune que les deux autres.

4. Ano. frischii, FABRI. (Variété de la *julii*.)

Vingt-cinquième Genre.— *Anisoplia*.—MEGER.

1. Ani. arvicola, FABRI. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Commune sur les jeunes pousses des peupliers, le long de la Tet et de tous les cours d'eau.

2. Ani. campestris, LATR. *Gallia merid* (Pyr.-Or.)

Bord des champs sur les graminées, bord des fossés des routes dans toute la contrée.

3. Ani. horticola, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

4. Ani. austriaca, HERBST. *Austria*. (Pyrén.-Orient.)

Ces deux espèces se trouvent habituellement sur toutes les plantes de toutes les parties aspres des champs au bord des fossés.

5. Ani. fructicola, FABR. *Austria*. (Pyrénées-Orient.)

6. Ani. floricola, FABR. *Hispania*. (Pyrénées-Orient.)

La *rosa canina*, qui borde une grande partie des fossés et des haies des champs dans toute la contrée, est dévorée par ces deux insectes qui s'y tiennent par masses. La *fructicola* est plus rare.

7. Ani. agricola, FABRI. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Les prairies et les luzernes de toutes les parties basses de la Salanque; celles qui sont près des bords des rivières sont couvertes de cette espèce tant elle est commune.

Vingt-sixième Genre.—*Melolontha.*—Fabricius.

1. Mel. fullo, Fabri. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)

Cette très jolie espèce n'est pas très commune, ou du moins il est très difficile de se la procurer parce qu'elle a l'habitude de s'élever très haut et de voltiger autour des sommités de nos plus grands arbres : les sujets qu'on peut avoir sont ceux que quelque accident fait tomber à terre.

2. Mel. vulgaris, Fabr. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

A la tombée du jour on voit voler cette espèce autour des arbres dans toute la plaine ; elle sort de terre et il est facile de se la procurer.

3. Mel. hippocastani.

Cette espèce n'est pas très commune dans cette contrée. Je ne l'ai trouvée qu'aux parties un peu élevées du département, dans le vallon de Saint-Laurent-de-Cerdans seulement.

Vingt-septième Genre.—*Catalasis.*—Dej.

1. Cat. australis, Schoe. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Elle est excessivement commune au bord de la mer sur les dunes; on la trouve attachée aux plantes qui vivent sur ces parages. Dès que le soleil quitte l'horizon, cette espèce vole en si grand nombre que les personnes qui se trouvent au bord de la mer en sont excessivement incommodées ; elle vient bourdonner par centaines autour de la tête. Elle ne quitte jamais les environs des dunes.

2. Cat. pilosa, Fabri. *Austria.* (Pyrénées-Orientales.)

3. Cat. var. *villosa,* Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

Ces deux variétés sont aussi très communes sur tout le littoral. Elles se répandent dans les terres et vont voltiger autour des arbres : je les ai vues sur tout les points du littoral, et dans toute la plaine.

4. Cat. lanuginosa, S. N. Companyo. (Pyr.-Orient.)

Cette espèce est fort rare par l'habitude qu'elle a de ne sortir de terre que vers les onze heures du soir ; elle habite aussi les dunes et se tient dans le sable : jamais dans le jour je ne l'ai trouvée

sur les plantes. Elle est d'un noir très foncé; la suture et le bord des élytres est d'un blanc sale; les segments de l'abdomen sont jaunâtres et un duvet lanugineux couvre toutes les parties inférieures; elle est de la grosseur du *pilosa*. M. le comte de Genisson lui donna le nom de *lanuginosa*. Je venais d'en faire la découverte par le plus grand des hasards. On faisait tant de tapage sur la plage, que, ne pouvant dormir, j'allumai ma lanterne pour chasser aux *scarites*, lorsque je vis sortir cet insecte de terre. Son aspect me frappa; j'en fis provision, et depuis lors, lorsque j'ai voulu le prendre, j'ai dû aller coucher sur la plage de Canet, car c'est l'endroit où je l'ai découvert : je me suis parfaitement convaincu qu'il ne sort de terre qu'au milieu de la nuit. Envoyé à M. le comte Déjean, il reconnut que c'était une espèce nouvelle, et il adopta le nom que nous lui avions donné.

Vingt-huitième Genre.—*Rhisotrogus*.—Latr.

1. Rhi. solsticialis, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

On trouve assez communément le *solsticialis* dans les prairies maritimes qui sont près de nos étangs salés : il vole à la chute du jour ou de grand matin avant le lever du soleil, et se pose sur les plantes, ce qui permet de le saisir facilement.

2. Rhi. pini, Fabri. *Gallia merid.* (Pyrénées-Orient.)

Cette jolie espèce n'est pas très commune. On la rencontre fort rarement, et toujours en petit nombre dans diverses localités. Je l'ai prise dans les terres voisines de la mer, à la lunette du ruisseau de *las Canals;* on la trouve en plus grand nombre, dans la vallée de Saint-Laurent-de-Cerdans et à Prats-de-Mollô.

3. Rhi. paganus, Oliv. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

Les habitudes de cette intéressante espèce, sont de voler très ras de terre aussitôt après que le soleil est levé. Elle se tient dans toutes les prairies maritimes qui bordent les dunes de Canet et du Bordiguol; elle est difficile à prendre. Petite et volant très vite, on la distingue à peine à cause de sa couleur sombre sur les plantes où elle se pose.

4. Rhi. rufescens, Latr. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

5. Rhi. ater, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

On trouve assez communément ces deux espèces dans les Corbières. Elles viennent le soir butiner autour des arbres : je les ai prises aussi aux parties moyennes des régions montagneuses des Albères et de la montagne de Céret.

6. Rhi. æstivus, OLIVI. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

J'ai pris cette espèce dans les environs de Céret, sur la route d'Amélie-les-Bains, butinant, le matin, autour des buissons fleuris quelquefois aussi dans la plaine volant autour des saules.

7. Rhi. tropicus, SCHOEN. *Gallia merid.* (Pyr.-Or.)

Cette espèce est assez rare : on la trouve quelquefois avec le *paganus* volant comme lui dans les prairies maritimes et toujours ras de terre. En faisant usage du filet, on parvient à s'en procurer quelques sujets.

8. Rhi. perplexus, DEJ. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Sur les dunes, dans quelques parties près du *mas de l'Esparrou*, entre l'étang et la butte, où est située la métairie : on peut se le procurer à la chute du jour, volant sur les joncs ; il sort des mottes de sable qui s'accumule autour de ces plantes. Rare.

Vingt-neuvième Genre.—*Omaloplia*.—MEGER.

1. Oma. aquila, DEJ. *Gallia merid.* (Pyrénées-Orient.)

Cette intéressante espèce a été fort commune dans le temps ; elle est devenue très rare depuis quelques années. Elle vivait dans les taillis clair-semés du bord de la rivière, près la pépinière départementale ; vers la chute du jour on était sûr de la prendre par centaines amoncelées sur les plantes basses, quelquefois sur les arbres : elle sortait des tas de sable que la rivière amoncelait en cet endroit. Depuis que cette partie est devenue un bois fourré, cette espèce a disparu et nous ne la voyons plus. Elle paraissait de très bonne heure fin avril et commencement de mai. Rare.

2. Oma. ruricola, FAB. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

3. Oma. brunea, FAB. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

On trouve ces deux espèces sur les jeunes saules qui bordent nos

cours d'eau. Elles sont communes dans les parties basses de la Salanque, tout près des dunes.

Trentième Genre.—*Hymenontia.*—Schsc.

1. Hym. strigosa, Illig. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Cette très petite et intéressante espèce se trouve communément sur les graminées, tout autour de la ville, surtout au bas de la promenade des platanes, et les taillis qui bordent la rivière vers l'*Escourridou;* elle y abonde, et on trouve plusieurs sujets sur la même plante.

Trente-unième Genre.—*Chasmatopterus.*—Dej.

1. Cha. villosulus, Illig. *Hispania.* (Pyrén.-Orient.)

Les bords de la mer, entre Banyuls et le cap de Creus, nous fournissent cette rare espèce : on la voit voltiger sur les plantes; on la prend aussi sur les tiges des arbustes où elle se pose.

Trente-deuxième Genre.—*Hoplia.*—Illig.

1. Hop. farinosa, Fab. *Gallia.* (Pyrénées-Orientales.)

Toutes les prairies, les moissons, les haies. Dans toute la contrée on voit cette jolie espèce qui émaille les plantes sur lesquelles elle se pose. Elle est très abondante par tout.

2. Hop. argentea, Olivi. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

L'*argentea* se trouve sur les jeunes pousses des saules qui vivent sur les cours d'eau, dans la partie basse de notre Salanque, toujours très près de la mer.

3. Hop. squammosa, Fabri. *Gallia.* (Pyrén.-Orient.)

Sur les jeunes pousses des peupliers des taillis qui bordent la rivière de la Tet au-dessous du pont et vers Château-Roussillon. Rare.

4. Hop. lepidota, Illig. *Italia.* (Pyrénées-Orientales.)

5. Hop. rupicola, Bon. (Variété de la précédente.)

Nous avons pris cette espèce et sa variété sur les plantes qui croissent au bord des fossés des champs aux parties moyennes de nos

montagnes, à l'avenue des acacias de la forge de M. Delcros à Saint-Laurent-de-Cerdans; sur la montagne à droite du fort de Bellegarde.

Trente-troisième Genre.—*Amphicoma.*

1. Amp. bombyliformis, FAB. *Russia merid.* (Pyr.-Or.)

Insecte excessivement rare. Je ne l'ai trouvé qu'une seule fois sur une jeune pousse d'acacia sur le bord de la Tet vers Château-Roussillon.

Trente-quatrième Genre.—*Osmoderma.*—ENCLY.

1. Osm. eremita, FABRI. *Gallia.* (Pyrénées-Orient.)

Au bas de la chaîne des Albères, sur les plantes, au bord des chemins et sur les troncs des vieux arbres, entre Saint-Génis et Laroque. Au milieu du jour il vole; on peut facilement le saisir avec le filet. Il n'est pas très commun.

Trente-cinquième Genre.—*Gnorimus.*—ENEYEL.

1. Gno. nobilis, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Trouvé généralement sur les ombellifères, sur la partie méridionale des Albères et sur la base de la montagne de Céret. Cet insecte y est assez répandu.

Trente-sixième Genre.—*Trichius.*—FABRI.

1. Tri. fasciatus, FABRI. *Succia.* (Pyrénées-Orient.)
2. Tri. gallicus, DEJ *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Ces insectes sont assez communs sur les fleurs: les roses et l'aubépine en sont couvertes, dans toutes les parties méridionales de nos montagnes secondaires, Céret, les Albères, les Corbières.

Trente-septième Genre.—*Valgus.*—SCRIB.

(*Acanthurus,* KIRBI.)

1. Val. hemipterus, FABRI. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)

Commun sur les fleurs. On le trouve dans toutes les parties basses des montagnes de Saint-Paul, Cases-de-Pène et dans les environs de Céret.

Trente-huitième Genre.—*Cetonia.*—Fabri.

1. Cet. affinis, Duft. *Gallia merid.* (Pyrénées-Orient.)

Assez rare sur les fleurs, les fruits et sur les troncs des vieux chênes. Je l'ai prise dans toutes les parties méridionales du bas de nos montagnes, ainsi que dans les jardins de toute notre plaine.

2. Cet. metallica, Fabri. *Gallia merid.* (Pyr.-Orient.)

Sur les fleurs du sureau yeble (*s. ebulus*, Lin.) on trouve cette espèce en quantité; on la prend aussi sur les roses qui bordent en grande partie les haies des vignes et des champs.

3. Cet. aurata, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)
4. Cet. obscura, Duft. *Paris.* (Pyrénées-Orientales.)

Comme la précédente, ces deux espèces abondent sur les mêmes fleurs, ainsi que sur le genêt d'Espagne, les troncs des vieux chênes, sur les plaies qui laissent échapper une certaine liqueur visqueuse. Elles sont communes dans toute la contrée.

5. Cet. morio, Fabri. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)
6. Cet. oblonga, Dej. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)

Ces deux espèces sont encore assez répandues dans toute la contrée tant dans la plaine que sur la montagne. On les trouve surtout sur les fleurs des chardons, principalement sur l'*onoporde* (*O. illyricum*). Communes dans beaucoup d'endroits du département.

7. Cet. angustata, Ger. *Dalmatia.* (Pyrénées-Orient.)
8. Cet. marmorata, Fabri. *Paris.* (Pyrénées-Orient.)
9. Cet. lucidula, Zieg. *Gallia merid.* (Pyrén.-Orient.)

On trouve ces trois espèces sur les fleurs des rosiers sauvages, sur l'aubépine et le genêt; mais les deux premières se trouvent généralement sur les pentes des montagnes secondaires, les haies des vignes et les terrains incultes, la butte du phare de Port-Vendres, dans la vallée de Banyuls et sur tout le penchant des Albères. La *lucidula*, au contraire, sur les mêmes fleurs, mais dans la plaine. Elles sont peu abondantes toutes les trois.

10. Cet. ænea, Gyl. *Suecia*. (Pyrénées-Orientales.)

11. Cet. cardui, Dej. *Gallia merid.* (Pyrénées-Orient.)

On trouve assez abondamment ces deux espèces sur les fleurs des chardons et des artichauts de nos jardins. On les prend aussi quelquefois sur les fleurs du sureau.

12. Cet. hirta, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

13. Cet. stictica, Fabr. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

14. Cet. *idem* (variété de la précédente).

Constamment sur les fleurs de l'aubépine, des roses et du genêt, dans nos vignes et haies des champs des parties arides; elles y sont abondantes. La *stictica* offre une variété fort remarquable et très jolie.

Trente-neuvième Genre.—*Lucanus*.—Linn.

1. Luc. cervus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orientales.)

2. Luc. capreolus, Fabri. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)

On les prend dans les bois de nos montagnes. Ils sont assez communs sur les troncs des vieux arbres: nos paysans dans la montagne les appellent *ascagne pollets*, étrangle poulets.

Un fait fort singulier eut lieu il y a déjà quelques années. Nous eûmes une sécheresse extrême; une nuée de *lucanus cervus*, à obscurcir le soleil, traversa toute la plaine qui sépare les Corbières des Albères du nord au sud. Dans certains endroits les paysans en furent effrayés. Au Boulou, village rapproché des Albères, on en vit tomber quelques-uns à terre (on ne connaissait point cet insecte). On nous en apporta deux attachés avec un fil, et nous reconnûmes bientôt que c'étaient des *lucanus*: à quoi tenait une pareille émigration? C'est ce que nous nous garderons bien de dire. Les Corbières sont excessivement arides et les Albères sont toujours couvertes de verdure. Ces insectes ont-ils été attirés là par leur instinct, croyant y trouver une station meilleure? Nous avons communiqué ce fait à M. le comte Déjean, et il nous a dit qu'il ne pouvait comprendre la cause d'un pareil déplacement.

Quarantième Genre.—*Dorcus*.—Meger.

1. Dor. parallelipipedus, Fabri. *Paris*. (Pyr.-Orient.)

On voit grimper fort lentement cet insecte, dans toute la contrée, sur les troncs des vieux saules et autres arbres : il se laisse prendre sans difficulté. Très commun.

Quarante-unième Genre.—*Tarandus*.—MEGERL.

1. Tar. tenebrioïdes, FABRI. *Suecia*. (Pyrén.-Orient.)

Cette espèce est fort rare. On la voit quelquefois sur le tronc des arbres qui tombent de vétusté, dans les bois des régions moyennes de nos montagnes. Nous l'avons prise au bois communal de Céret et aux Corbières. Rare.

Quarante-deuxième Genre.—*Platycerus*.—LATR.

1. Pla. caraboïdes, FABRI. *Paris*. (Pyrénées-Orient.)
2. Pla. rufipes, FABRI. *Germania*. (Pyrénées-Orient.)

Dans les bois de chêne et de chêne-vert qui sont sur toutes nos montagnes secondaires, à une élévation moyenne. On trouve ces deux insectes toujours sur les troncs vermoulus. Le *rufipes* est plus rare.

Quarante-troisième Genre.—*Æsalus*.—FABRI.

1. Æsa. scarabæoïdes, FAB. *Germania*. (Pyr.-Orient.)

Comme les deux derniers insectes, les larves des *æsalus* vivent dans les bois des vieux chênes. On trouve toujours cet insecte sur les vieux troncs de cet arbre, dans nos forêts, à une élévation moyenne. Rare.

Quarante quatrième Genre,—*Sinodendron*.—FAB.

1. Sin. cylindricum, FABRI. *Gallia*. (Pyrén.-Orient.)

Cette espèce est excessivement rare. Comme les autres insectes de cette famille, sa larve vit dans le vieux bois. Nous l'avons trouvée la première fois, en 1822, dans le bois communal de la montagne de Céret. Depuis, nous l'avons prise deux fois aux Albères et au bois de la *Font-de-Comps*, toujours isolée, ce qui nous porte à croire qu'elle est excessivement rare.

NOTICE

SUR LES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT

EXÉCUTÉS AU PONT DE RIVESALTES,

SUR LA RIVIÈRE DE L'AGLY, CHEMIN VICINAL DE GRANDE COMMUNICATION n° 12, DE RIVESALTES A VINGRAU ET A TUCHAN (AUDE),

Par M. A. MAURICE, Agent-Voyer chef, membre résidant.

Le pont de Rivesaltes, sur la rivière de l'Agly, construction très ancienne et d'une irrégularité frappante, n'avait, moyennement, qu'une largeur de voie de 3m30.

Les abords présentaient des rampes de 0m076 par mètre, et la circulation était difficile et pénible pour les nombreux attelages appelés journellement sur ce point, par l'importance des communications entre Rivesaltes et le département de l'Aude, et par l'exploitation des riches vignobles situés sur la rive gauche de l'Agly.

Les améliorations réclamées depuis long-temps pour le passage de ce pont, ne semblaient pas pouvoir être réalisées, parce que les travaux qu'il fallait entreprendre paraissaient tellement considérables, qu'on voyait l'impossibilité de les exécuter avec les ressources dont on pouvait disposer.

Cependant, le Maire de Rivesaltes, M. Louis Amouroux, convaincu de l'indispensable nécessité de l'élargissement du pont, s'attacha avec sollicitude à la réalisation de ce projet; et, insistant auprès de l'administration pour faire étudier les travaux, demandant à sa commune des impositions extraordinaires, il réussit à présenter des moyens suffisants pour faire face à la dépense.

Je me rendis à Rivesaltes, et voici les renseignements que je puisai dans l'étude attentive de cette construction.

Le pont est composé de neuf arches, d'ouvertures inégales, et établies suivant un axe brisé. L'ouverture d'une même arche, considérée à l'amont et à l'aval, ne se correspond presque jamais: ainsi, à la deuxième arche, à partir de la rive droite, l'écartement des pieds-droits est de 11^{m}50 à l'amont et de 12 mètres à l'aval; à la troisième, il y a 8^{m}40 à l'amont et 9^{m}50 à l'aval; à la sixième, on a, à l'amont, 11^{m}30; et 10^{m}25 seulement à l'aval, etc.

Vers la rive droite, quelques arches ont des voûtes en briques, avec des têtes en pierre de taille; et, vers la rive gauche, ces têtes sont en briques, tandis que l'intérieur des voûtes est en esquerdes.

Les deux premières arches de cette même rive, de construction récente, ont des voûtes entièrement en briques; mais, partout, les maçonneries sont très mal faites, et on trouve des crevasses et des cavités, qui laissent apercevoir, ici des portions de voûte en cailloux roulés, là des remplissages en mauvais béton, et, sur tous les points, des inégalités de tassement, des crépis recouverts de fragments de tuileaux et de

briques, qui attestent, ou des vices de construction, ou des malfaçons, donnant à cet ouvrage un cachet tout spécial de décrépitude.

Les nombreuses attaques de la rivière n'ont pourtant jamais entamé ces maçonneries informes, qui n'ont été dégradées que par le temps.

La cause de cette irrégularité peut-elle être attribuée à la chute d'un premier pont, et à une reconstruction faite sur les massifs de fondation, déplacés par la violence des eaux et par l'ébranlement des maçonneries? C'est là l'hypothèse qu'on doit admettre, en présence de cette défectuosité d'exécution, pour un ouvrage si important, quand on manque de tout renseignement précis sur la date de sa construction et sur l'époque de sa restauration.

Quoi qu'il en soit, je conclus de mes observations qu'on pouvait, sans de trop fortes dépenses, élargir ce pont, de manière à obtenir six mètres entre les têtes; et je m'arrêtai à un projet, qui, après plusieurs études, me parut présenter la solution la plus convenable et la plus simple, et dont l'approbation par le Préfet, M. Paul de Soubeyran, permit d'entreprendre les travaux d'élargissement, dont voici le détail :

L'élargissement à six mètres a été obtenu au moyen de voûtes en maçonnerie de briques, accolées contre les faces du pont et contre les têtes des vieilles voûtes, et reposant, à l'amont, sur les avant-becs, et, à l'aval, sur les arrière-becs des piles.

L'axe longitudinal a été rectifié par deux alignements droits, commençant, de chaque côté, sur le milieu des culées, et se rencontrant sur la deuxième pile de la rive droite, sous un angle de 172°30'.

Ces deux alignements donnent ensemble une longueur totale, sur le pont, de 135 mètres.

Les nouvelles voûtes, en maçonnerie de briques, formées par des arcs de circonférence, ont été jetées, de chaque côté, à trois mètres de distance parallèle de l'axe ainsi rectifié.

Ces voûtes latérales n'ont pas été liées en œuvre avec la maçonnerie du pont; mais, afin de les maintenir dans leur plan vertical, et pour prévenir toute disjonction, on a placé, à chaque milieu de voûte, un tirant en fer, porté sur l'extrados des vieilles voûtes, et garni, à chaque extrémité, d'une ancre s'appuyant, de chaque côté, contre les têtes des voûtes neuves, qui sont ainsi reliées ensemble et serrées contre les têtes du pont.

Les naissances sont à deux mètres en contre-haut de la retraite des fondations du pont; l'intrados a été établi à $0^{m}10$ au-dessus de l'intrados des premières arches, et l'épaisseur des voûtes a été de $0^{m}88$ uniformément.

Afin de diminuer la rampe des levées de la rive gauche, on a démoli la dernière arche du pont; on l'a remplacée par une autre de même ouverture, mais ayant une flèche double de la première; et, au lieu de commencer le remblai contre cette voûte ainsi reconstruite, on a établi une arche auxiliaire de $9^{m}70$ d'ouverture, s'appuyant, vers la voûte adjacente, sur l'ancienne culée devenue pile, et, vers les terres, sur un massif de maçonnerie, ayant dû supporter autrefois une travée en charpente, depuis long-temps rendue inutile par les atterrissements.

Ces dispositions ont augmenté le débouché du pont,

et les abords de cette rive n'ont eu qu'une rampe de 0m 035 par mètre.

A l'aplomb des têtes des voûtes d'accolement, on a élevé, contre chaque face du pont, un placage en maçonnerie ordinaire, ayant pour épaisseur la largeur des voûtes; les reins des vieilles voûtes, dégarnis de leur recouvrement, ont été nivelés suivant des plans inclinés régnant sur toute la nouvelle largeur du pont, et, enfin, une chape, des cordons et des parapets ont complété cet ouvrage.

Les arches d'accolement sont au nombre de dix-huit, neuf de chaque côté: leur largeur varie entre 0m44 et 3m00, et les angles au centre qui comprennent les arcs de circonférence des voûtes, varient pour chaque arche, de manière qu'un même rayon n'est propre qu'à une seule arche.

La plus grande ouverture est de 13m60 pour une flèche de 2m 50, et la moindre a 11 mètres pour une flèche de 2 mètres.

Les deux nouvelles arches de la rive gauche ont chacune 9m 70 d'ouverture pour une flèche de 3m 50, et l'épaisseur de la voûte est de 0m66.

Les travaux ont été commencés, à l'aval, par l'exécution simultanée de toutes les voûtes, jusqu'à l'arche à démolir, où s'est trouvée une pile assez épaisse pour résister à la poussée et pour faire culée.

Après le décintrement des voûtes d'aval, qui a eu lieu huit jours après leur achèvement, on s'est porté à l'amont, où les voûtes ont, aussi, été jetées à la fois sur le premier cintrage, convenablement approprié, et on a remarqué en décintrant, des tassements variant, tant à l'amont qu'à l'aval, entre 0m 02 et 0m 05.

En construisant ces voûtes on avait ménagé dans leur largeur, et au niveau de l'extrados des vieilles voûtes, l'espace nécessaire pour faire passer les tirants en fer, qui, à cause du tassement, n'ont pu être placés et serrés qu'après le décintrement.

On a employé un cintrage très simple *(voir le plan)* et néanmoins très solide, à cause du rapprochement des fermes, qui n'étaient espacées que de $0^m 25$, et ce système, aussi économique qu'avantageux pour éviter les appuis intermédiaires, n'a fléchi nulle part sous le poids des arches, qui ont conservé, après le décintrement, une remarquable régularité de voussure.

Ce système d'élargissement, comparé à toute autre combinaison, résume la moindre dépense et la plus grande solidité.

Il est d'une application facile lorsque les arceaux d'accolement ont des largeurs uniformes, et que les avant et arrière becs des piles sont réguliers et offrent des appuis suffisants.

Mais ici les difficultés étaient nombreuses; et ce n'est qu'à force de combinaisons, d'études et de soins dans l'exécution, qu'on est parvenu à obtenir un résultat satisfaisant, sous tous les rapports.

Indépendamment des difficultés qu'on devait nécessairement rencontrer pour équilibrer les poussées, en jetant de chaque côté du pont neuf arches de largeurs inégales, assez surbaissées et reposant sur des appuis irréguliers ou insuffisants, il se présenta, en cours d'exécution, divers cas imprévus.

Ainsi, le massif de maçonnerie formant culée vers la rive gauche, et appartenant d'abord à une travée en charpente, n'avait que quatre mètres de plus

grande largeur par rapport à l'axe transversal du pont, qui devait avoir six mètres.

Pour obtenir ce complément de deux mètres, on fouilla le terrain contre les parements latéraux du massif, jusqu'à trois mètres en contre-bas du sol de la rivière, afin d'établir des fondations.

A cette profondeur, aussi bien qu'à une profondeur beaucoup plus considérable, donnée par le sondage, il fut impossible de trouver autre chose que du sable mélangé de gravier, et on fut obligé de jeter un massif de béton (*avec chaux hydraulique*), entouré d'un enrochement en gros moellons, formant empâtement, et arrivant jusqu'à 0m50 en contre-bas du sol de la rivière, où l'on commença la maçonnerie en moellons et mortier.

Cette même disposition dut être appliquée à un avant-bec, vers la rive gauche, qui n'avait pas assez d'épaisseur pour supporter la retombée des voûtes.

De plus, en arrasant les avant et arrière becs des piles à la hauteur déterminée pour la retombée des nouvelles arches, on s'aperçut que ces maçonneries ne se composaient, presque partout, que d'un parement de 0m40 d'épaisseur, et qu'elles étaient remplies, à l'intérieur, par un massif de terre pilonée, prenant la forme du prisme triangulaire affectée aux avant et arrière becs.

Les points d'appui sur lesquels on avait compté n'existaient donc pas, et on était dans la nécessité de prendre d'autres dispositions; mais, en réfléchissant sur une circonstance aussi inattendue, on fut amené à supposer que ce simple revêtement étant trop faible pour défendre les avant et arrière becs contre les af-

fouillements, il fallait qu'il existât un massif en maçonnerie, depuis le sol de la rivière jusqu'au niveau inférieur des fondations. Cette vérification fut faite au moyen d'un sondage, et la supposition fut vraie.

On en fut quitte pour remplacer ces prismes en terre par de la bonne maçonnerie de briques, reliée en arrachements avec la vieille maçonnerie, afin d'obtenir un tassement aussi uniforme que possible.

Les travaux de ce pont, confiés à un jeune entrepreneur, intelligent et habile, M. Jacques Escarra, fils, ont été commencés le 1er juin 1853, et ont été achevés le 31 septembre suivant.

La dépense totale s'est élevée à 21.250 francs ; et la ville de Rivesaltes, ainsi que le chemin vicinal de Vingrau, possèdent aujourd'hui un pont très curieux et très remarquable sous le rapport de l'art, mais surtout très commode, d'un accès très facile, et sur lequel les charrettes peuvent se croiser avec toute sécurité.

Perpignan, le 3 février 1854.

NOTICE SUR UNE NOUVELLE MIRE,

DITE *MIRE A RAPPORTEUR*[1],

Par M. A. MAURICE, Agent-Voyer chef, membre résidant.

Quand on applique la théorie des plans de niveau à la détermination des différences de hauteur entre plusieurs points du terrain, situés à de grandes distances, on établit plusieurs stations du niveau pour obtenir un *nivellement en long*.

Toutes ces stations sont rattachées entr'elles par des repères ou *coups de niveau arrière* qui établissent la relation de position entre deux stations consécutives; et si on prend, pour la première station du nivellement, un plan de niveau suffisamment élevé au-dessus de l'horizon pour que les plans de niveau des autres stations lui soient inférieurs, on pourra le considérer comme un plan de niveau commun à toutes les stations, et il suffira, pour attacher à une station finie, la station suivante, de soustraire de la dernière côte, rapportée au-dessous du plan général, la côte du coup arrière, et d'ajouter la différence à toutes les côtes de la station qui se rapporte à ce coup arrière.

On substitue ainsi le plan de niveau général au plan de niveau de chaque station, ce qui revient à substituer une côte connue à une côte qu'on déter-

[1] Brevet d'invention sans garantie du gouvernement.

mine en opérant, et il est facile de comprendre qu'on puisse obtenir, toutes rapportées au-dessous d'un plan commun à toutes les stations, les hauteurs verticales ou côtes déterminées par le niveau sur la mire, en remplaçant la graduation limitée de la mire par une graduation illimitée, au moyen d'un ruban métrique, par exemple, parce que ce ruban permet de substituer, à volonté, une côte quelconque rapportée à une côte prise sur la mire, ce qui opère de suite la soustraction entre la côte rapportée et le coup arrière, et que l'augmentation relative des côtes suivantes s'obtient alors directement sur la mire.

La combinaison de ce ruban métrique avec la mire, constitue un nouvel instrument appelé *mire à rapporteur,* qui donne toutes *rapportées* au-dessous d'un même plan de niveau, les côtes d'un nivellement quelconque, à mesure qu'on prend les côtes avec le niveau [1].

DESCRIPTION.

Une règle de $0^{m}036$ sur $0^{m}036$ de section, et de 2 à 3 mètres de longueur, graduée métriquement de bas en haut, forme la mire. *(Voir la planche.)*

Elle reçoit sur l'une de ses faces un *ruban métrique* inextensible qui, prenant toute la longueur de la règle, se ploie, à chaque extrémité, sur une petite poulie transversale, et vient s'attacher et s'enrouler derrière, sur deux axes tournant dans des colliers fixés à la mire.

Un voyant ordinaire en tôle, glisse le long de la

[1] Voir pour plus de détail l'instruction théorique et pratique que nous avons publiée pour l'usage de la mire à rapporteur, et qui contient tous les développements nécessaires pour faire comprendre le principe sur lequel repose cette nouvelle méthode de nivellement.

mire entre le ruban et le bois; le ruban est gradué de bas en haut; il a une longueur déterminée, et on peut le dérouler de haut en bas et de bas en haut, suivant le besoin, au moyen des axes qui, à cet effet, sont coudés en manivelle.

Deux petites vis de pression, placées au-dessus et au-dessous de chaque axe, servent à fixer invariablement le ruban et à lui donner une tension convenable; et quand il est amené à la position voulue, les côtes de nivellement *rapportées* sont lues sur ce ruban, aux points de rencontre de ses divisions avec le milieu du voyant.

MANIÈRE D'OPÉRER.

Première station du niveau. Après avoir pris, comme pour un nivellement ordinaire, le premier coup de niveau qu'on doit considérer comme *coup arrière*, on fixe le voyant et on amène, sur son milieu, la division milieu du ruban; c'est-à-dire que si le ruban a une longueur graduée de 10 mètres, la division à faire correspondre au milieu du voyant sera 5 mètres; si la longueur graduée du ruban est 15 mètres, la division milieu sera 7^{m} 50, etc.

Cette division du ruban, qu'on fait correspondre au milieu du voyant après que le coup arrière a été pris, est la première côte *rapportée* du nivellement.

On enroule tout le reste du ruban sur les axes, et on le fixe au moyen des vis de pression dont il a été parlé, afin de le tendre invariablement sur le devant de la mire.

On prend ensuite autant de côtes qu'on veut dans cette station, en faisant courir le voyant le long de la mire; et la première côte de la station correspon-

dant au coup arrière étant 5 mètres par exemple, on lit toutes les autres sur le ruban, aux points de division rencontrés par le milieu du voyant dans ses diverses positions au-dessus ou au-dessous de 5 mètres.

Ces côtes se trouvent ainsi *rapportées au-dessous d'un plan général de comparaison*, passant, au-dessus du premier point, à une hauteur déterminée par la première côte lue sur le ruban.

Deuxième station du niveau. Sans toucher au ruban, on vise le voyant pour prendre un nouveau coup arrière, et on fixe le voyant; on lâche ensuite les vis de pression, et au moyen de l'une des manivelles, on déroule le ruban de manière à amener la côte rapportée, qu'il indiquait *au dernier point*, sur le milieu du voyant arrêté au coup arrière.

On serre alors les vis sur le ruban, pour le fixer dans cette nouvelle position; on lâche le voyant, et on prend la côte suivante et toutes celles de la même station en lisant sur le ruban les divisions déterminées par le voyant.

Ces divisions donnent des côtes *rapportées au-dessous du plan horizontal* de la première station, qui est *le plan général de comparaison.*

On opère de la même manière pour les stations suivantes, en prenant un coup arrière, en faisant correspondre au milieu du voyant, dans cette position, la division du ruban exprimant la dernière côte rapportée de la station précédente, et en lisant, sur le ruban, les côtes successivement prises après le coup arrière.

Avec un ruban d'une longueur déterminée, on obtient des différences de niveau *maxima*, égales à la longueur graduée du ruban; mais on peut, avec ce

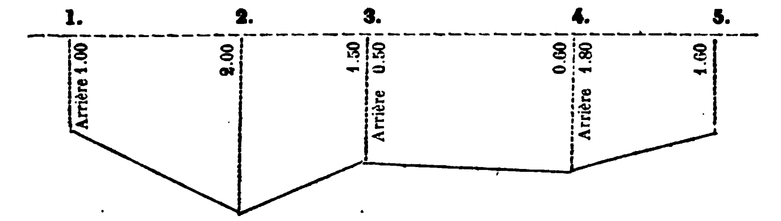
même ruban, et au moyen de combinaisons très simples, obtenir des différences de niveau quelconques, parce qu'il n'y a qu'à substituer, lorsque la graduation du ruban est insuffisante, une division quelconque à la division qui empêche de continuer, en ajoutant, selon le cas, la différence aux côtes déjà prises ou aux côtes à prendre.

Nous allons compléter les indications précédentes par une application.

Nous supposerons dans ce qui va suivre que la mire a une hauteur de $2^{m}50$; que le ruban métrique gradué sur $15^{m}00$ seulement, a un allongement à chacun de ses bouts de $1^{m}35$, ce qui lui donne une longueur totale de $17^{m}70$, et que les axes fixes, placés à $0^{m}10$ l'un de l'autre, vers le milieu de la mire, sont situés à $1^{m}20$ de distance de chaque extrémité : c'est la disposition qui convient le mieux pour la facilité des opérations.

NIVELLEMENTS EN LONG.

Les côtes d'un nivellement en long, fait avec la mire ordinaire, seraient inscrites de la manière suivante, pendant l'opération sur le terrain :



Pour faire ce nivellement avec une mire à rapporteur de $2^{m}50$ de hauteur, et en supposant un ruban de 15 mètres de longueur graduée, on amène

la division 7^{m} 50 (division milieu) au milieu du voyant arrêté à 1 mètre sur la mire, au coup arrière du n° 1, et le ruban présente sur l'étendue de la mire la graduation indiquée par la *fig.* 1 ci-dessous.

Quand le ruban est ainsi fixé, on lit :

Pour la côte n° 1	7^{m} 50.
Pour la côte n° 2	8^{m} 50.
Pour la côte n° 3	8^{m} 00.

Le coup arrière pris sur le n° 3 donne 0^{m} 50 à la mire; on fixe le voyant à cette hauteur, et comme la côte rapportée de ce point est, dans la station précédente, 8 mètres, on amène cette division 8 mètres du ruban, sur le milieu du voyant arrêté au coup arrière 0^{m} 50 de la mire; alors le ruban étant fixé, se présente sur la mire avec une étendue graduée donnée par la *fig.* 2.

La côte suivante 0^{m} 60 prise par la mire, indique que ce point est plus bas de 0^{m} 10 que le coup arrière; le voyant est donc monté de 0^{m} 10 tant au-dessus du coup arrière de la mire, que de la division 8 mètres du ruban qui lui correspond, et on lit sur le ruban, la côte 8^{m} 10 pour le n° 4.

Un nouveau coup arrière est pris, il donne 1^{m} 80; on amène la côte 8^{m} 10 du ruban (dernière côte rapportée) sur le milieu du voyant arrêté à la côte 1^{m} 80 de la mire, et le ruban présente alors la graduation indiquée par la *fig.* 3.

La côte suivante 1^{m} 60 sur le point n° 5, lorsque le coup arrière est 1^{m} 80, indique que le voyant est descendu de 0^{m} 20; il s'est donc arrêté à 0^{m} 20 au-dessous de 8^{m} 10, et c'est en effet 7^{m} 90 qu'on lit sur le ruban à 0^{m} 20 au-dessous de 8^{m} 10 et au milieu du voyant arrêté à 1^{m} 60 sur la mire.

L'opération faite avec le ruban donne donc, pour résultat, les côtes suivantes :

N° 1.	7m50.
N° 2.	8m50.
N° 3.	8m00.
N° 4.	8m10.
N° 5.	7m90.

Si, pour vérification, on rapporte le nivellement fait avec la mire ordinaire en employant une côte d'emprunt de 6m50, il est facile de voir qu'on trouve les mêmes côtes ci-dessus, pour les poins nos 1, 2, 3, 4 et 5.

fig. 1.

	Graduation de la mire.	Graduation du ruban.	
	50	9.	
	40	90	
	30	80	
	20	70	
	10	60	
	2.	50	
	90	40	
	80	30	
	70	20	
	60	10	
	50	8.	
	40	90	
	30	80	
	20	70	
	10	60	
Lieu	1.	50	du coup arrière.
	90	40	
	80	30	
	70	20	
	60	10	
	50	7.	
	40	90	
	30	80	
	20	70	
	10	60	
	0.	50	

fig. 2.

	Graduation de la mire.	Graduation du ruban.	
	50	10.	
	40	90	
	30	80	
	20	70	
	10	60	
	2.	50	
	90	40	
	80	30	
	70	20	
	60	10	
	50	9.	
	40	90	
	30	80	
	20	70	
	10	60	
	1.	50	
	90	40	
	80	30	
	70	20	
	60	10	
Lieu	50	8	du coup arrière.
	40	90	
	30	80	
	20	70	
	10	60	
	0.	50	

fig. 3.

	Graduation de la mire.	Graduation du ruban.	
	50	80	
	40	70	
	30	60	
	20	50	
	10	40	
	2.	30	
	90	20	
Lieu	80	10	du coup arrière.
	70	8.	
	60	90	
	50	80	
	40	70	
	30	60	
	20	50	
	10	40	
	1.	30	
	90	20	
	80	10	
	70	7.	
	60	90	
	50	80	
	40	70	
	30	60	
	20	50	
	10	40	
	0.	30	

Cet exemple démontre l'exactitude de l'opération faite avec la mire à rapporteur, et constate la supériorité de cette nouvelle méthode de nivellement sur toutes les méthodes enseignées jusqu'à présent.

Il nous reste à en faire ressortir les avantages dans l'application aux profils en travers.

PROFILS EN TRAVERS.

On appelle ainsi des nivellements partiels relevés perpendiculairement à l'axe du nivellement en long, avec lequel ils sont rattachés par la côte d'axe, et qui donnent lieu à diverses opérations assez longues, avant d'être définitivement rapportés, parce que, quelle que soit la côte obtenue sur le point du profil en travers correspondant au nivellement en long, on suppose que cette côte est *zéro*, et on la prend pour côte directrice, c'est-à-dire qu'on fait passer un plan horizontal par le point du terrain où l'axe du profil en travers rencontre l'axe du nivellement en long, et qu'on rapporte à ce plan horizontal toutes les côtes du profil en travers.

Ces calculs et ces transformations, dont les fastidieuses longueurs prennent un temps précieux à tous ceux qui s'occupent des calculs de terrasse pour la rédaction d'un projet de route ou de chemin, disparaissent complètement si on emploie la mire à rapporteur, en se servant ici d'une graduation spéciale, portée sur le revers du ruban et disposée de telle manière que, le *zéro* étant sur le milieu de la longueur, il y a une graduation de bas en haut, au-dessus de zéro, jusqu'à 7^{m} 50, et une graduation de haut en bas, au-dessous de zéro, aussi, jusqu'à 7^{m} 50.

On comprend de suite combien il est facile d'obtenir immédiatement les côtes d'un profil en travers, rapportées, comme on dit, *à zéro,* pendant qu'on opère sur le terrain, puisque, après avoir pris la côte d'axe du profil en travers, sur un point du nivellement en long, il suffit d'amener la division zéro du ruban sur le milieu du voyant arrêté à la côte d'axe; de fixer le ruban dans cette position, et de prendre les autres côtes à droite et à gauche de l'axe du nivellement en long, en lisant sur le ruban, les divisions au-dessus ou au-dessous de zéro, correspondant au milieu du voyant dans ses diverses positions.

Il est bien entendu que si, pour un même côté de profil, on doit déplacer le niveau, il faut aussi déplacer le ruban, et substituer à la côte prise sur le coup arrière, la division du ruban indiquant la dernière côte rapportée.

Ce déplacement du ruban, pour une nouvelle station du niveau, s'opère de la même manière que pour le nivellement en long; on n'a donc qu'à se conformer aux prescriptions qui ont déjà été exposées.

PROFILS EN TRAVERS A LA RÈGLE.

Enfin, voyons comment on peut encore abréger la méthode expéditive des profils en travers faits avec la règle, pour des terrains accidentés, en employant la mire à rapporteur.

Pour la partie aval ou descendante, on appuie un bout de la règle horizontale sur le terrain, au point préalablement désigné pour la côte d'axe du profil en travers; on porte la mire sur le point qu'on doit relever, et après avoir placé le zéro du ruban (gradua-

tion ordinaire) sur le *zéro repère* de la mire, correspondant à la hauteur verticale comprise entre l'axe du voyant et le sol, on fait monter le voyant jusqu'à ce que son sommet arrive à la partie inférieure de la règle, lorsque celle-ci est mise bien de niveau; on fixe alors le voyant, et la distance verticale du terrain au plan horizontal de la règle est indiquée par la division du ruban qui correspond au milieu du voyant : c'est la première côte.

Pour la station suivante de la règle, on amène sur le zéro repère de la mire, la division qui indique la première côte; on serre le ruban, et après avoir encore placé la mire et la règle aux points voulus, on lit la deuxième côte, sur le ruban, à la rencontre du milieu du voyant; on obtient ainsi l'addition de deux hauteurs verticales, et en opérant de la même manière pour le côté amont du profil, on connaît de suite, à mesure qu'on prend une côte, de combien le terrain s'abaisse ou s'élève sur chaque point, au-dessous ou au-dessus du point de départ.

L'avantage de la mire à rapporteur sur toutes les mires qui sont en usage aujourd'hui, est incontestable : elle permet à tout le monde de rapporter un nivellement en long; elle facilite et ábrége le travail, et nous pensons que cette nouvelle méthode de nivellement est appelée à rendre de grands services dans la pratique.

Perpignan, le 15 janvier 1856.

MÉMOIRE SUR LES PILES,

Par M. **André Crova**, Professeur de Sciences Physiques
et Naturelles au Collége de Perpignan,
Membre résidant.

A une époque où l'électricité dynamique joue un rôle si remarquable et si important; où ses applications, se multipliant tous les jours, paraissent devoir changer la face du monde industriel, il est difficile de ne pas être frappé, d'un côté, de l'activité prodigieuse avec laquelle s'étend le domaine de ses applications, et des perfectionnements que l'on apporte tous les jours aux appareils qui doivent fonctionner sous l'action du courant électrique, d'un autre côté, par l'état stationnaire des piles qui produisent le courant.

Il est cependant bien clair que les perfectionnements apportés aux piles, soit pour augmenter l'énergie du courant qu'elles produisent, soit pour diminuer la dépense et les difficultés de leur entretien, sont d'une importance bien considérable. Que l'on réussisse à produire un courant énergique à peu de frais, et avec des appareils tellement simples qu'ils puissent être mis en action par tout le monde, et l'on verra l'électricité envahir les ateliers, porter partout le mouvement, la lumière et la chaleur; et, esclave docile et infatigable, obéir aux moindres désirs et aux moindres exigences de l'homme.

Frappé de cette vérité, et en même temps de l'in-

suffisance évidente des piles actuelles, j'ai entrepris depuis peu de temps de les perfectionner, et, s'il m'est possible, d'imaginer de nouvelles dispositions qui puissent remédier aux inconvénients que présentent leur emploi et leur entretien.

Avant d'aborder cette question, il est nécessaire d'observer que généralement une pile donnée ne peut pas s'adapter à toutes les applications des courants électriques, et que les piles, actuellement en usage, peuvent se partager en deux classes : 1° Piles destinées à fournir un courant qui puisse se maintenir énergique et constant pendant une durée de douze heures; 2° Piles destinées à fournir un courant faible, mais pouvant vaincre une résistance considérable, et dont l'action constante puisse se prolonger pendant un mois. La pile de Bunsen est un exemple des piles de la première classe; celle de Daniell se rattache évidemment à la seconde.

Ces deux piles sont insuffisantes, incommodes, coûteuses : on peut les considérer comme des appareils tout-à-fait transitoires, et dont on ne se sert que parce qu'on n'en connaît pas de meilleurs.

Je vais indiquer les observations que j'ai eu l'occasion de faire pendant un usage assez fréquent de ces deux appareils.

La pile de Bunsen est composée d'un cylindre creux en zinc amalgamé, placé dans un vase en verre rempli d'eau acidulée. Au milieu de ce cylindre se trouve un vase en porcelaine poreuse, rempli d'acide azotique, dans lequel plonge un cylindre en charbon de cornue, muni d'un anneau et d'une lame de cuivre formant le pôle positif de la pile, tandis qu'une lame, fixée au zinc, en forme le pôle négatif.

Le principal inconvénient de cette pile consiste dans l'emploi de l'acide azotique : il n'est pas difficile de voir que ses vapeurs corrosives vont attaquer la monture et les lames de cuivre. De l'altération du cuivre résulte l'imperfection des communications métalliques, et l'obligation où l'on se trouve de nettoyer très souvent toutes les parties des divers éléments. Dans les premiers essais que l'on a faits pour produire la lumière électrique avec les piles de Bunsen, on établissait les communications des divers éléments en serrant les deux lames de cuivre avec des pinces à vis ; mais l'imperfection des communications produisait des variations énormes dans l'intensité de la lumière produite. On a dû finir par souder invariablement entr'elles les lames servant à obtenir les communications, et alors seulement on a obtenu une lumière constante.

La pièce qui établit la communication du conducteur avec le charbon, est tantôt un anneau dont on l'entoure, tantôt une tige de cuivre que l'on y fixe. Or, il est important que cette communication soit parfaite. Pour s'en convaincre, il suffit de monter un élément de Bunsen, en faisant communiquer le conducteur avec le charbon, simplement à l'aide d'un fil de cuivre dont on l'entoure une ou deux fois. Lorsque le courant est établi, le fil de cuivre s'échauffe fortement aux points de contact avec le charbon ; et, si l'on fait passer le courant sur une boussole, on voit que son intensité est plus faible que lorsque la communication est établie avec un anneau de cuivre solidement fixé sur le charbon ; mais dans ce cas elle n'est pas encore parfaite, et il arrive que lorsque la pile fonctionne depuis quatre ou cinq

heures, le cuivre est attaqué par l'acide azotique qui a imbibé le charbon, et la communication n'est plus bien établie. J'exposerai plus loin les moyens que j'ai employés pour assurer la perfection des communications.

Il est fâcheux que, dans cette pile, un métal aussi facilement attaquable que le zinc soit mis en présence d'un acide aussi énergique que l'acide azotique, et n'en soit séparé que par une cloison perméable : l'acide azotique va nécessairement attaquer le zinc, et nuit ainsi à la constance du courant et à la conservation du zinc. Il arrive aussi que lorsque la pile a fonctionné et que l'on a lavé le charbon à grande eau, celui-ci n'en retient pas moins de l'acide azotique que le lavage ne peut lui enlever, et qui, se dégageant lentement du charbon, attaque sa monture en cuivre si l'on ne prend soin de l'enlever et de la décaper toutes les fois que l'on a fait fonctionner la pile. Enfin, et ce point est le plus important, la constance du courant que produit cette pile ne se maintient que durant cinq heures tout au plus, ce qui est fort insuffisant, particulièrement quand on l'emploie à la production de la lumière électrique.

Pour le vérifier, j'ai monté un élément de Bunsen; j'ai fait passer le courant sur une boussole dont la construction est fort analogue à celle de la boussole des Tangentes : le zinc était fortement amalgamé et plongeait dans 425 centimètres cubes d'eau acidulée par un dixième en volume d'acide sulfurique; le charbon plongeait dans un vase poreux contenant 80 centimètres cubes d'acide azotique, dont la densité était 1,37.

Au bout d'une demi-heure, la déviation de l'ai-

guille était montée à 61°. Cette déviation fut à peu près constante pendant trois heures; au bout de quatre heures et demie, elle était de 57°; au bout de six heures, 52°; enfin, au bout de sept heures, elle était tombée à 38°.

Tout ce qui précède fait voir d'une manière évidente qu'il serait urgent d'améliorer la construction de cette pile, ou bien d'en trouver une autre qui, aussi énergique que celle de Bunsen, n'en eût pas les inconvénients.

J'ai fait quelques essais à ce sujet; en voici les principaux résultats :

1° En substituant à l'acide azotique, dans les piles de Bunsen, une solution saturée de bichrômate de potasse, mêlée avec $^1/_{10}$ de son poids d'acide sulfurique concentré, on obtient un courant dont l'intensité est un peu moindre que celui de la même pile, chargée avec de l'acide azotique; mais la constance du courant qu'elle donne peut être maintenue bien plus long-temps qu'avec l'élément Bunsen. L'ancienne disposition de ces derniers éléments, avec un charbon en dehors du vase poreux, est dans ce cas préférable, parce que l'on emploie un plus grand volume de bichrômate : l'on donne ainsi au courant une constance que l'on peut rendre plus ou moins grande, selon que l'on emploie une quantité plus ou moins considérable du liquide excitateur.

2° Une pile formée d'un ou plusieurs éléments, charbon et zinc amalgamé, sans vase poreux, le charbon étant dans l'axe du cylindre en zinc, à une distance de 5 millimètres de celui-ci, donne un courant très énergique lorsqu'on la plonge dans le mélange de bichrômate et d'acide sulfurique dont j'ai

donné la composition. Il me reste à régulariser, si je le puis, le courant de cette dernière pile dont l'énergie est très remarquable.

Ces deux piles offrent les particularités suivantes :

1° Elles ne dégagent pas la moindre trace de gaz ou de vapeurs, car tout l'hydrogène est absorbé par le bichrômate, si le zinc est bien amalgamé ;

2° L'amalgame du zinc se conserve bien mieux qu'avec les piles à acide azotique ;

3° Enfin, le liquide qui sert à charger ces piles est très peu coûteux, puisque avec 1 kilogramme de bichrômate, coûtant 3 fr. 50 c., et 1 litre d'acide sulfurique, coûtant 60 c., on obtient 11 litres de ce liquide.

Mais une particularité qui distingue cette pile de toutes les autres, c'est que le même liquide peut servir à peu près indéfiniment.

En effet, le bichrômate, après avoir absorbé l'hydrogène, s'est changé en alun vert de chrôme :

$$KO.2CrO^3+4SO^3+3H=KO.SO^3+Cr^2O^3.3SO^3+3HO$$

Il suffit donc, lorsque le liquide a servi une fois, de l'évaporer, de calciner le résidu qui contient alors de l'oxyde de chrôme, et de fondre ce résidu avec de l'azotate de potasse. Le résultat de la fusion, dissous dans une quantité d'eau, précisément égale à celle que l'on a évaporée, et à laquelle on a ajouté une quantité convenable d'acide sulfurique, donne un nouveau liquide, tout aussi propre que le premier à charger la pile, et cette opération peut se répéter indéfiniment. La théorie en est très simple : le sulfate de chrôme est décomposé par la chaleur et laisse de l'oxyde de chrôme, qui se change en acide

chrômique et s'unit à la potasse pour donner du chrômate de potasse, lorsqu'on le fond avec de l'azotate de potasse; l'action de l'acide sulfurique change ensuite le chrômate neutre en bichrômate.

Cette considération serait très importante si l'on employait ces piles en grand. Dans mes recherches sur ces piles, j'ai eu l'occasion de faire quelques observations intéressantes, et de remarquer plusieurs sels qui me paraissent nouveaux, mais que je n'ai pas eu le temps d'examiner suffisamment. J'espère les faire connaître dans un autre travail, lorsque j'aurai pu arriver à quelque nouveau résultat, et compléter mes observations. Je me bornerai, pour le moment, à signaler la transformation assez rapide de l'alun vert de chrôme, incristallisable, en alun violet, cristallisé en octaèdres: j'ai observé très souvent cette transformation dans les vases qui contenaient le liquide ayant servi à faire fonctionner la pile, surtout lorsque j'y laissais aussi le charbon.

Je passe maintenant à la seconde classe de piles : celles qui donnent un courant faible, pouvant vaincre de grandes résistances, et se maintenir constantes pendant plusieurs mois. J'ai déjà dit que la pile de Daniell peut être citée comme type de cette classe de piles : comme c'est celle qui est la plus employée pour les actions lentes et faibles, je vais aussi indiquer le résultat des observations que j'ai eu l'occasion de faire sur cette pile.

Je ferai sur cette pile une remarque analogue à celle que j'ai faite sur la pile de Bunsen : c'est l'inconvénient qui résulte de la présence du sulfate de cuivre devant un métal comme le zinc, qui a la propriété de décomposer rapidement ce sel, en provo-

[illegible]

Cette pile présente un phénomène remarquable, qui se produit [illegible] dans [illegible] c'est que le dépôt de cuivre, qui devrait se faire sur la lame de cuivre plongée dans le sulfate de cuivre, se fait très souvent dans le vase lui-même, et finit par encroûter de cuivre toute sa paroi intérieure. L'énergie du courant est alors altérée à un tel point, que, si l'on ne remplace pas le vase poreux, la marche de la pile est bientôt arrêtée. Ce dépôt se produit presque toujours loin du contact de la lame de cuivre, et, en cela, ce phénomène me paraît se rattacher à celui des pôles multiples observé par M. Pouillet. J'ai observé plusieurs fois un pareil dépôt, soit sur les vases poreux, soit sur les vessies des piles de Daniell dont je me servais pour la galvanoplastie. Lorsque je me servais de vessies, j'ai remarqué que le dépôt de cuivre était généralement provoqué par la chute, sur cette membrane, d'une parcelle de zinc ou de métaux étrangers, détachés du zinc par l'action de l'acide sulfurique. Lorsqu'on charge la pile de Daniell avec du sulfate de cuivre et de l'eau pure, il arrive que l'acide sulfurique du sulfate de cuivre reste souvent dans le vase poreux, et que l'oxygène seul va se porter sur le zinc; ce métal finit par se recouvrir d'une croûte d'oxyde de zinc qui arrête le courant, si

l'on ne prend pas soin de la détacher ou de la dissoudre avec un acide.

C'est pour remédier à ces inconvénients, qui sont très graves, que j'ai imaginé une nouvelle disposition dans laquelle je n'emploie qu'un liquide, et par conséquent pas de vase poreux. Les éléments dont je me sers sont composés d'un cylindre creux en zinc amalgamé, dans l'axe duquel est placé un cylindre en charbon de cornue ou en charbon fabriqué artificiellement : le cylindre en charbon est à une distance de 5 millimètres du zinc, dont il est séparé par de minces bandes de liége, de caoutchouc ou de gutta-percha. Pour armer cette pile, il suffit de la plonger dans un vase contenant de l'eau acidulée par $^1/_{10}$ d'acide sulfurique (en volume). Le mode de construction de cette pile permet de réunir plusieurs éléments en batterie comme on le fait dans les piles de Wollaston, de manière que l'on peut provoquer l'action d'un nombre quelconque d'éléments en les plongeant à la fois dans des vases contenant le liquide excitateur. Cette disposition est applicable à mes éléments, parce que la nature des communications du charbon avec le zinc est telle qu'il est inutile d'y toucher quand on les a établies une fois pour toutes.

Cette communication intime du charbon avec le zinc est un point très important. Voici comment je m'y prends pour en assurer la perfection :

Le charbon est d'abord entouré d'une lame de cuivre formant anneau, dont le prolongement sert de réophore : cette extrémité ainsi disposée est placée dans un moule dans lequel on coule du plomb; ce métal se moule ainsi dans les moindres cavités du

charbon que l'on a eu soin d'entailler à la lime sur plusieurs points afin de rendre le contact plus intime : la communication de l'anneau avec le charbon, est ainsi assurée d'une manière permanente.

On peut encore s'y prendre de la manière suivante : le charbon étant entouré de son anneau dont la lame est prolongée en réophore, on plonge son extrémité supérieure dans un bain de sulfate de cuivre, qui recouvre l'anneau et toute la partie du charbon en contact avec lui ; on fixe la lame de cuivre au pôle négatif d'une pile dont le pôle positif se termine par une plaque de cuivre circulaire plongeant dans le bain : le cuivre galvanoplastique se dépose alors sur l'anneau, s'étend sur le charbon et se moule sur ses aspérités, de manière à rendre intime sa communication avec le réophore.

Ce second procédé établit une communication plus intime; cependant j'emploie de préférence le premier. En effet, au contact du charbon imbibé d'eau acidulée, le cuivre s'oxyde avec le temps, tandis que le plomb est à peu près inaltérable. Dans les essais que j'ai faits au poste télégraphique de Perpignan pour essayer l'application des nouveaux éléments, au service des télégraphes électriques, j'ai employé des éléments basés sur le même principe que ceux que je viens d'indiquer, mais construits avec des modifications assez importantes : les essais ont complètement réussi. Il a fallu pour faire fonctionner d'une manière continue une pile composée de trente de mes éléments, une dépense quatre à cinq fois moindre que celle qui était nécessaire pour une pile de Daniell de même force, fonctionnant pendant le même temps. L'on ne devait presque pas s'occuper

de la pile, puisque trente éléments ont fonctionné deux mois sans qu'il ait été nécessaire de les retirer de leur vase pour les nettoyer, tandis que l'on doit nettoyer une fois tous les jours chaque élément de la pile de Daniell.

Cette pile a servi plusieurs mois à la transmission des dépêches, et sa marche a été parfaitement régulière; elle doit cette régularité, la facilité de son entretien et le peu de dépense qu'elle nécessite, aux circonstances suivantes:

Le charbon est inaltérable; la nature de sa communication avec le conducteur est telle, qu'une fois établie il n'est plus nécessaire de s'en occuper; le zinc, étant amalgamé, n'est attaqué que lorsque le circuit est fermé.

La théorie est la même que celle des piles de Smée et de Sturgeon : seulement, l'hydrogène produit se dégage bien plus facilement sur les aspérités du charbon que sur celles de l'argent platiné ou de la fonte. Quelques essais que j'ai faits sur la pile fonte et zinc de M. Sturgeon, m'ont convaincu que son courant n'est pas très constant, et que le vase en fonte est toujours attaqué lorsque le circuit n'est pas fermé.

Pour démontrer la constance du courant de mes éléments, j'ai monté une pile de dix éléments dont j'ai fait passer le courant sur une boussole, après avoir interposé dans le circuit une résistance assez considérable, composée de plusieurs bobines de fil de fer très fin entouré de soie; j'avais préalablement mesuré la résistance de chaque bobine à l'aide d'un rhéostat; la résistance de ces bobines était telle que le courant avait l'intensité de ceux que l'on emploie habituellement pour la transmission des dépêches :

il donnait 21° de déviation sur la boussole des sinus employée dans les postes télégraphiques, la résistance totale qu'il avait à vaincre étant représentée par une colonne de sulfate de cuivre de 1m0164 de longueur et de 0m0214 de diamètre. Le courant passant d'une manière continue, on a observé lr déviation de la boussole plusieurs fois par jour, pendant une durée de quinze jours; au bout de ce temps-là, l'intensité du courant était exactement la même que le premier jour, et, dans cet intervalle, la déviation n'avait pas varié d'un demi degré. La pile fonctionnait déjà depuis quinze jours lorsque je commençai l'expérience : au bout d'un mois, le zinc était aussi brillant et le liquide de la pile aussi propre que le premier jour. J'ai aussi comparé les éléments Daniell aux miens; et dix éléments de cette pile, fonctionnant aussi depuis quinze jours, donnaient un courant qui, conduit sur la même boussole avec la même résistance, a donné une déviation de 20°.

Il résulte de ce qui précède que le courant d'un élément charbon et zinc amalgamé, a une intensité à peu près égale à celle d'un élément de Daniell de même dimension; que son courant est très constant; que la dépense qu'il exige pour son entretien est quatre à cinq fois moindre, et qu'il peut fonctionner très long-temps sans qu'il soit nécessaire de démonter les éléments ou de changer le liquide qui les baigne.

Je ferai, enfin, quelques remarques sur l'amalgamation du zinc. Quand le zinc est neuf et sa surface brillante, cette opération ne présente pas de difficultés : on plonge le zinc dans l'eau acidulée, et l'on étend ensuite sur sa surface, avec une brosse, quel-

ques gouttes de mercure, qu'il absorbe rapidement; quand la surface du métal a acquis le brillant du mercure, l'opération est terminée. Mais cet amalgame ne peut persister indéfiniment, surtout lorsque le zinc est abandonné à lui-même sans servir. On voit au bout d'un certain temps sa surface se ternir, des gouttelettes sphériques de mercure apparaître sur sa surface et tomber au moindre choc. En effet, dans l'amalgamation, une couche très mince de mercure reste à la surface du zinc sans se combiner avec ce métal : peu à peu celui-ci s'en imbibe; il se fait un amalgame cristallin de zinc suivant des proportions définies, et le mercure en excès se sépare sous la forme de gouttelettes. Le zinc a perdu alors la propriété de se conserver dans l'eau acidulée sans dégager de l'hydrogène : il la conserve, au contraire, lorsqu'il fonctionne dans la pile; ainsi, des zincs qui fonctionnaient depuis deux mois, sans interruption, dans mes piles, avaient, au bout de ce temps, conservé leur amalgame : le zinc était devenu un peu terne, mais le simple frottement du doigt lui rendait son brillant primitif.

La propriété que possède le zinc amalgamé de ne pas dégager de l'hydrogène dans l'eau acidulée, est un cas particulier d'un principe plus général, qui consiste en ce que toute surface métallique très polie devient incapable de laisser dégager l'hydrogène. Ainsi, du zinc très pur dont on a poli soigneusement la surface, se comporte dans l'eau acidulée comme le zinc amalgamé : ce même zinc, lorsqu'il a été un peu corrodé par un acide, dégage de l'hydrogène comme le zinc non amalgamé. L'inconvénient des anciennes piles à lames de zinc et de cuivre, prove-

nait aussi de la difficulté avec laquelle l'hydrogène se dégageait sur la surface polie du cuivre. Enfin, une expérience très simple confirme ce principe : lorsqu'on touche avec un fil de cuivre un morceau de zinc amalgamé plongé dans l'eau acidulée, l'hydrogène se dégage abondamment sur le fil de cuivre. Mais, si l'on amalgame préalablement la surface du fil de cuivre, celui-ci perd la propriété de dégager de l'hydrogène lorsqu'on le met en contact avec le zinc; si l'on n'amalgame que quelques points du fil de cuivre, toutes les parties non amalgamées dégagent de l'hydrogène, et celles qui sont amalgamées n'en dégagent pas.

Lorsque le zinc a servi long-temps; que son amalgame a été détruit, et que le métal a été attaqué assez profondément, l'amalgamation est plus malaisée : cependant, en employant de l'eau fortement acidulée et en frottant le métal avec persistance, on peut y arriver. Dans ce cas, j'emploie un moyen plus simple : je mets le zinc dans un vase avec de l'eau acidulée, après avoir étendu sur sa surface quelques gouttes de mercure; l'eau acidulée attaque le zinc et l'effervescence a lieu; j'ajoute alors du sulfate de mercure et j'agite bien le liquide; peu à peu, l'effervescence se ralentit, et les parties les plus rebelles à l'amalgamation finissent par se recouvrir de mercure; j'ajoute alors quelques gouttes de mercure qui s'étendent rapidement sur le métal, et je laisse égoutter. L'amalgamation du zinc sert à détruire toutes les actions locales qui se produisent en nombre très considérable à sa surface, surtout lorsqu'il est très impur et mêlé de charbon. Dans ce cas, s'il présente des fissures, des cavités et des aspérités trop nom-

breuses, il est très difficile de le faire servir avantageusement dans une pile quelconque : on ne peut y réussir qu'en l'amalgamant très fortement et très souvent : alors il arrive que le moindre choc brise le métal ; de là résulte une perte de mercure et de zinc. Il est donc nécessaire d'employer dans la construction des piles du zinc aussi pur que possible.

J'exposerai plus tard d'autres observations que j'ai faites, et j'espère les compléter par des déterminations exactes de l'intensité et de la résistance des nouveaux éléments.

NOTICE

SUR LES MOTEURS ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES,

Par M. **André Crova**, membre résidant.

L'étude des moteurs électro-magnétiques est actuellement d'une très-grande importance, non que ces appareils soient, à cette époque-ci, définitivement adoptés par l'industrie, mais parce qu'ils le seront à une époque peu éloignée. Les travaux industriels, en effet, n'exigent pas toujours une machine puissante, mais ont souvent besoin d'une force agissant très-régulièrement, et dont la marche soit parfaitement précise. Les électro-moteurs seraient, sous ce rapport, très applicables, si la dépense nécessaire pour leur entretien n'était pas trop élevée.

Dans l'emploi d'un électro-moteur, il y a deux objets à considérer : 1° la machine motrice ; 2° la pile qui la fait fonctionner. Ce dernier objet est, comme je l'ai déjà dit, le plus important.

La question des appareils moteurs a été spécialement étudiée par MM. Lenz et Jacobi, par M. Page, M. Froment, et tout récemment par M. Marié-Davy, à qui l'on doit un des travaux les plus sérieux et les plus remarquables qui aient été faits jusqu'ici. Je vais exposer le résultat de quelques recherches théoriques que j'ai faites sur ce sujet :

L'intensité de l'attraction qu'un électro-aimant exerce sur une lame de fer doux, varie en raison inverse du carré de la distance des pôles de l'électro-aimant, aux pôles du fer doux. Or, dans une machine électro-motrice, à un électro-aimant dont le fil est traversé par un courant constant, correspond une force attractive f, à l'unité de distance, et une distance δ des pôles de l'électro-aimant aux pôles du fer doux lorsque le contact a lieu. Pour déterminer f et δ, je fais passer dans les fils de l'électro-aimant un courant constant dont je désigne l'intensité par I ; j'établis le contact avec le fer doux et j'ajoute des poids jusqu'à ce que le fer se détache ; soit P ce poids.

J'ai : $$P = \frac{f}{\delta^2}$$

Je place alors le fer doux à une distance D de l'électro-aimant, D étant très petit ; soit P' le poids que supporte l'électro-aimant à cette distance.

J'ai : $$P' = \frac{f}{(\delta + D)^2}$$

Des deux équations $P=\frac{f}{\delta^2}$ $P'=\frac{f}{(\delta+D)^2}$

je tire les valeurs de f et de δ : $\delta=D\frac{P'+\sqrt{PP'}}{P-P'}$.

Je néglige l'autre racine*, qui est négative, parce que $P>P'$ et que $P'-\sqrt{PP'}$ est négatif.

Connaissant δ, on a la valeur de f, puisque : $f=P\delta^2$.

Portons l'un des pôles de l'électro-aimant à l'origine, et le pôle correspondant du fer doux sur l'axe des X à une distance x de l'origine,

On a en général : $d.mv^2=2(Xdx+Ydy+Zdz)$.

Dans ce cas $X=-\frac{mf}{x^2}$ $Y=o$ $Z=o$. Il vient alors :

$d.v^2=-2f\frac{dx}{x^2}$. Et en intégrant :

$$V^2=-2f\int\frac{dx}{x^2}+C=\frac{2f}{x}+C.$$

Pour déterminer la constante C, soit K la vitesse du fer doux, lorsque $x=a$: . . . . $K^2=\frac{2f}{a}+C$

V sa vitesse lorsque $x=b$: . . . . . $V^2=\frac{2f}{b}+C$

d'où $K^2-V^2=\frac{2f}{a}-\frac{2f}{b}=2\left(\frac{f}{a}-\frac{f}{b}\right)$.

Or, d'après le principe des forces vives, l'accroissement de la force vive du mobile, quand il passe d'une position à une autre, est égale au double du travail produit dans cet intervalle : donc, pendant que le mobile se meut de b en a, il produit un travail représenté par :

$$\frac{f}{a}-\frac{f}{b}=f\frac{(b-a)}{ab}$$

Soit F l'attraction moyenne que l'électro-aimant exerce sur la lame de fer de b en a : nous obtiendrons cet effort moyen en divisant le travail produit par le chemin parcouru. $F = \frac{f}{ab}$ et le travail de cette force sera : $\mathfrak{T} F = \frac{f(b-a)}{ab}$

On pourrait ainsi avoir la valeur de l'électro-aimant en chevaux.

Soit n le nombre de va et vient du fer doux par seconde.

Le travail effectué en 1" est : $\frac{n f(b-a)}{ab}$. Et en appelant C le nombre de chevaux : $C = \frac{n f(b-a)}{75\, ab}$

Il suit de ce qui précède, que, si l'on connaissait exactement, pour un électro-aimant fonctionnant dans un moteur, la relation qui existe entre l'intensité du courant et la force attractive, et le nombre de va et vient du fer doux par seconde, on aurait immédiatement la limite de la force que pourrait atteindre le moteur avec un courant d'intensité I.

ÉPIGRAPHIE ROUSSILLONNAISE,

OU RECUEIL

DES INSCRIPTIONS DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

Par M. **Louis de Bonnefoy**, membre résidant.

Ce recueil devant être suivi d'un *Résumé* général destiné à relier ses membres épars, mes observations préliminaires se réduiront à quelques mots.

Mes recherches ont été faites, et leurs résultats ont été consignés dans l'ordre géographique; je les publie dans le même ordre. J'épuiserai d'abord le premier arrondissement, puis le second, puis enfin le troisième.

J'avais groupé autour de chaque inscription, lorsqu'il y avait lieu, des notes relatives au personnage, au monument, à l'institution qu'elle rappelait, ou simplement paléographiques; je conserve ces notes, en les abrégeant, ou je les supprime lorsqu'elles me paraissent dépourvues d'intérêt.

Le mérite souverain, j'allais dire unique, d'un travail de cette nature est la correction des textes. On ne saurait croire avec quelle facilité l'erreur s'y glisse et se joue du plus sérieux examen. J'ai donc mis tous mes soins à les revoir sévèrement; j'ai respecté la

syntaxe, la prosodie, l'orthographe et la ponctuation qui leur sont propres. J'aurais même conservé les signes abréviatifs, si les caractères ordinaires de l'imprimerie avaient pu se prêter à cette combinaison d'une manière générale. Les dates seules, autant que possible, seront calquées sur l'original.

Mes transcriptions s'arrêtent avec le XVI[e] siècle, sauf de rares emprunts faits aux deux siècles suivants. Dans cette limite, aucun subjectile n'est exclu : j'ai interrogé les produits de la céramique, les métaux, le bois, les étoffes, aussi bien que le marbre ou la pierre. Je ne me flatte pas d'avoir tout vu, et je recevrai avec reconnaissance les renseignements qui m'aideraient à compléter ma collection. Toute remarque faite en vue de rectifier ce qui aurait été déjà publié, ou d'améliorer la suite du travail, serait accueillie avec la même faveur.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Il se compose du Roussillon proprement dit, et de la haute vallée de l'Agly ou pays de Fenouillèdes, qui faisait partie du Languedoc avant la division de la France en départements.

PERPIGNAN.

1.—Saint-Jean. 1324.

Bosch, *Titols de honor,* pag. 386.—*Marca hispan.,* col. 21.—Carrère, *Voyage pitt.,* p. 28.—B[on] Taylor, *Les Pyrénées,* p. 150, et *Voy. pitt.* —de Castellane, *Mém. de la Soc. Archéol. du Midi de la Fran.,* tom. III, p. 242 et planches. —*Notice eccles. sur le Roussillon,* p. 28. — P. Puiggari, *Évêq. d'Elne,* p. 53.

: LAPIS · PRIMVS ·
QVEM · ILLVSTRISSIMVS
DOMINVS · NOSTER · SANCIVS · REX · MAIO
RICHARUM · POSVIT · IN · FVNDAMEN
TO · ISTIVS · ECCLESIE · V̊ · K̄L · MA
DII · ANNO · DOMINI · M · CCC · XXIIII

2.—Saint-Jean. 1324.

+ LAPIS · SECVNDVS · QVEM · RE
VERENDVS · DOMINVS · BERENGARIVS · BA
IVLI · GRATIA · DEI · ELNEN
SIS · EPISCOPVS · POSVIT · IN ·
FVNDAMENTO · ISTIVS · ECCLESIE
V̊ · K̄L · MADII · ANNO ·
DOMINI · M · CCC · XXIIII · : ·

Ces deux marbres constatent la fondation de l'église paroissiale de Saint-Jean, cathédrale depuis 1601. Sur le premier, M. de Castellane (*loc. cit.*) a lu PRINCEPS au lieu de NOSTER, et la copie figurée qu'il en donne dans ses planches porte en effet P̄R pour N̄R : il pouvait aussi bien, et plus régulièrement même, y lire PATER. Sur le second, l'auteur du *Voyage pédestre dans les Pyrénées*, a substitué un *Édouard, prince d'Angleterre*, à l'évêque Bérenger Batlle (V. le *Publicateur*, an. 1834, nᵒ 33). Enfin, malgré la date deux fois exprimée, M. Léonard (*Résumé de l'Hist. de Rouss.*, p. 252) a écrit que notre cathédrale avait été bâtie sur les dessins de M. de Vauban.

La nouvelle église venait suppléer à une autre plus ancienne, qui avait été consacrée en 1025. Le vieux St.-Jean, comme nous l'appelons aujourd'hui,

première paroisse de Perpignan, avait été proportionné aux besoins d'une population naissante; mais vers la fin du XIIIe siècle, malgré l'érection de deux autres paroisses, Saint-Jacques et Saint-Matthieu, auxquelles on allait bientôt en ajouter une troisième, la Réal (1300), l'espace manquait aux fidèles. Fallait-il agrandir l'église-mère, ou construire parallèlement un nouvel édifice sur des proportions plus vastes? Après de longues hésitations, le projet de l'*opus novum* fut adopté. Les travaux, commencés en 1324, languirent, faute de ressources, et se prolongèrent jusqu'à la fin du XVe siècle. La consécration solennelle n'eut lieu que le 16 mai 1509, mais elle avait été précédée d'une consécration au moins partielle, puisque l'église était déjà livrée au culte à la date du 10 avril 1504. (MS. du chan. Coma, p. 141.)

Je saisis cette occasion pour rectifier les dimensions du nouveau St.-Jean, telles que les a données le docteur Carrère, et telles qu'on les a, depuis 1787, invariablement copiées dans son voyage pittoresque (p. 28). Longueur totale dans œuvre, 70 mètres; largeur de la nef, 18^{m}30, profondeur des chapelles du midi, 5^{m}25; un peu moins pour celles du nord; croisée, 48^{m}; plus grande hauteur sous clef, 26^{m}.

5.—Saint-Jean. 1429.

SEPVLTVRA HONORABILIS DOMINI BERNARDI ARRES PRESBITERI ET BACALLARII IN DECRETIS MONACHI SEDIS || ELNENSIS ET CANONICI ECCLESIE BEATI || IOHANNIS VILLE PERPINIANI COLLEGIATE QUI OBIIT XVI DIE DECEMBRIS ANNO A NATIVITATE DOMINI || M^{o} CCCC^{o} XX°VIIII.

Cette inscription court sur la bordure d'une grande

dalle, où l'on voit, gravé au trait, un prêtre, revêtu de ses ornements, sous un dais à clochetons, que soutiennent deux groupes de colonnettes. La dalle est placée vers le milieu de la nef, et perpendiculairement à son axe, contre l'usage; mais on peut croire qu'elle était autrefois orientée, et que sa position fut changée lorsque la clôture de l'ancien chœur fut détruite et le pavé de l'église remanié.

Monachi sedis elnensis se traduit bien par : Moine du diocèse d'Elne; mais peut-être faut-il entendre ici par monachus le membre du chapitre de la collégiale appelé *Monjo de las hosties*, dont le chanoine Coma parle en ces termes : « Molts eran los carrechs que « lo monjo debia complir en Sant-Johan; y tambe « molts los emoluments que rebia dels senyors Bis« bes, juntament de totas las iglesias de Perpinya, « accepto de la de Predicadors (*Noticies*, p. 127). » Sur la multiplicité de ces charges, et sur l'importance de ces émoluments, on peut consulter dans nos livres municipaux le document intitulé : « Quid « facere debeat monachus ecclesie Sancti-Johannis.» (*Livre vert min.*, fol. 90.) A l'origine, le Moine était de droit le dernier admis au chapitre : « Lo mes antic « canonge se nomenava sacrista, y *lo mes jove monjo*.» Il fut plus tard à la nomination du chapelain majeur : l'office fut même dédoublé en 1428, *propter multitudinem operum* (*Noticies*, p. 27, 47, 285).

4.—Saint-Jean. 1442.

ASSI IAV LO SENIER EN

IOHA (?) .... QVI PASSA DAQVESTA

VIDA AL V DE IOLIOLL (?) LANY M........

XXXXII.

La pierre est très usée : les *centaines* de la date sont complètement adirées ; j'ai pourtant écrit 1442, parce que les caractères de l'inscription se rapportent certainement au XVe siècle.

5.—Saint-Jean. 1486.

SEPVLTVRA
DEL HONORABLE
ANDREV BONET
E DEIS *(sic)*. SEVS......
MORI · A · 20 · DEL
MES · DE MAIG

Dalle couchée au pied du sanctuaire. Dans le haut, le monogramme d'ANDRÉ BONET, au milieu d'un carré posé en pointe et cantonné des quatre chiffres de la date 1 . 4 . 8 . 6. Le monogramme a 37 centimètres de hauteur; les lettres de l'inscription en ont 12, et presque toutes affectent des formes antérieures au XVe siècle. La période d'imitation commence; nous touchons à la renaissance, qui dédaignera d'avoir un alphabet propre, et vivra d'emprunts faits à toutes les époques. La formule E DELS SEUS annonce un tombeau de famille; elle devint très commune aux XVIIe et XVIIIe siècles.

6.—Saint-Jean. 1695.

Gallia christ., tom. VI, col. 1075.—*Notice eccles.*, p. 112.—Bon TAYLOR, *Voy. pitt.*, planch.—P. PUIGGARI, *Évêq. d'Elne*, p. 117.

HIC IACET LVDOVICVS .... ECCLESIÆ PRINCEPS
ELNENSIVM EPISCOPVS HENRICI LVDOVICI ...... DE MONTMOR
FILIVS, PARISINVS · MORTVVS EST ANNOS NATUS LI · DIE XXIII
IANVARII, ANNO SALVTIS M · DCXCV ·

Louis-Habert de Montmor fut sacré évêque d'Elne, à Paris, le 12 août 1682, et mourut à Montpellier le 23 janvier 1695. « Son cœur fut porté à Perpignan « dans le mois de février suivant, et inhumé dans « l'église majeure, près de l'autel des saintes Eulalie « et Julie, du côté de l'évangile. Cinq ans après, le « corps de ce prélat, transféré à la chapelle desdites « saintes, fut déposé le 27 octobre 1700, dans l'élégant « mausolée qu'on y voit encore. (P. PUIGGARI) ».

Les lacunes de l'inscription doivent être remplies, la première par : HABERT DE MONTMOR, et la seconde par : HABERT. Ces quatre mots ont disparu, avec deux angles du cadre en marbre noir qui entoure la dalle en marbre blanc, où est sculpté l'évêque, avec la signature de : IOANNES CARAVAQUE . F.

7.—Saint-Jean. 1783.

1783.
DE GOVI.

Une croix, une crosse et une mitre gravées en creux. C'est-là toute l'épitaphe d'un saint prélat, qui occupa le siége d'Elne pendant trente-neuf ans, et mourut honoré de tous et regretté des pauvres, dont il était le père.

8.—Saint-Jean. 1784.

LA MARGUILLERIE DE ST-JEAN || A CONSACRÉ CE MONUMENT || DE SA RECONNAISSANCE A || MONSEIGNEUR LE MARÉCHAL || COMTE DE MAILLY, CHEVALIER || DES ORDRES DU ROI, GRAND-CROIX DE MALTHE, COMMANDANT EN CHEF || DE ROUSSILLON, QUI DE CONCERT AVEC || MADAME LA MARÉCHALE DE MAILLY || NÉE NARBONNE-PELET, SON ÉPOUSE, LUI A FAIT || PRÉSENT.

D'UN DAIS, D'UNE CHAPE, ET D'UN || OSTENSOIR, DONT LA RICHESSE ET LA BEAUTÉ || ATTESTERONT A JAMAIS LEUR PIÉTÉ, ET || LEUR BIENFAISANCE POUR CETTE ÉGLISE. || C'EST A CET ILLUSTRE BIENFAICTEUR QUE || LA PROVINCE DOIT LE RÉTABLISSEMENT || DE L'UNIVERSITÉ ET DU PORT-VENDRES, L'ÉCOLE MILITAIRE, || LA FONDATION DES PRIX D'ÉMULATION || CELLE DE DOUZE PLACES POUR || L'ENTRETIEN DES PAUVRES, || ET PLUSIEURS AUTRES ÉTABLISSEMENTS || AUSSI UTILES QUE GLORIEUX || L'AN DE GRACE || 1784.

C'est encore un marbre bien moderne; mais il rappelle un homme dont le souvenir n'est pas tout à fait éteint, et que le pays, au temps de nos pères, a salué du nom de bienfaiteur.

9.—Saint-Jean. 1581.

SENT REGIDOS
LLVIS · TROIART
CANONIA · I · LLVIS
RAMVS · BENEFISIAT
A 22 · D'AGOST · AY · 1581 ·

J'avais d'abord rattaché cette pierre à la construction de la sacristie de la chapelle de la Conception, où elle se trouve. Plus tard, j'ai lu dans un registre de la communauté de St-Jean : « *Nota.* Com a xxi de « noembre 1573, die dels quinze graons (*La Présen-* « *tation de N. D.*) fonch posada la primera pedra de « la sacristia de la capella de la Concepcio. Fonch « pedri mosen Perot Llobet, esent consol terç aquell « any (*Memorias. reg. de* 1555 à 1577, fol. 275 v°). » Ceci est formel, et je ne puis croire qu'un travail de si faible importance ait duré jusqu'en 1581. D'autre part, comment la sacristie fut-elle entreprise avant

la chapelle au service de laquelle on la destinait? Cela ressort pourtant de la délibération suivante extraite du même registre, même page : « Consell es« pecial sobre la capella de la Consepcio, so es si la « farian quadrada ho redona, y fonch determinat per « la major part que la fesen *redona.* » Or, on délibère sur le plan d'une construction avant de l'entreprendre. Mais la chapelle est carrée, tandis qu'on la voulait ronde : nouveau problème! A moins qu'on n'applique à la forme de la voûte, qui est en berceau, le mot *redona*.

10.—Saint-Jean. 1245.

ANNO·DOMINI·M·CC·XL·V·IIII·NONAS·IVNII·OBIIT·
BERNARDVS·BOTINIANVS·QVI·INSTITVIT·SVVM·ANNIVERSARIUM·
VIVIT·CVM·CHRISTO·TVMVLO·QVI·CLAVDITVR·ISTO·
NAM·FRAGILI·VITA·FVIT·VT·SIMPLEX·HEREMITA
MITIS ET HVMANVS·V·NOMINE BOTINIANVS·AMEN

Ce recueil offrira plusieurs inscriptions métriques, soit en totalité, soit en partie seulement, comme l'épitaphe de BOTINIA. Dans ces dernières, la prose donne la date du décès et le nom du défunt; les vers sont réservés à l'éloge ou à la sentence pieuse. Il est à peine nécessaire d'ajouter que les vers sont toujours léonins, et bravent souvent Despautère.

Une observation particulière se présente ici. Le sigle V de la cinquième ligne ne peut guère sous-entendre que VIR ou VIXIT. Les deux interprétations s'accordent avec le sens, et la première a l'avantage de ne pas rompre la mesure du vers; mais est-il prouvé qu'on méconnut l'intention de l'auteur en adoptant la seconde? Je ne le pense pas : VIXIT serait la conti-

nuation du jeu d'esprit VIVIT, VITA, des deux lignes qui précèdent, et c'est déjà de la couleur locale. La syllabe excédante offrirait une difficulté réelle, si l'on n'avait pas de nombreux exemples de cette licence (voir entr'autres nº 68). Dissimulée à l'œil du lecteur par l'emploi du sigle, elle était censée ne pas exister.

11.—Saint-Jean. XIe siècle.

Bon TAYLOR, *Voy. pitt.*—HENRY, *Guide*, p. 19.

✝ VNDA ZACRI FONTIS ✝ NECAT ANGVIS SIBILA SONTIS

La cuve baptismale de Saint-Jean vient de Saint-Jean-le-Vieux; mais suivant une tradition, dont j'ignore la source, elle aurait été transportée dans cette dernière église de celle de Malloles (ancien *villa gothorum*). La translation aurait eu lieu à une époque indéterminée, d'après les uns, au XVe siècle, d'après les autres, lorsque la cure de Malloles fut réunie à la mense capitulaire de Saint-Jean (1467). Même divergence d'opinions sur la question beaucoup plus sérieuse de l'âge du monument. Le baron Taylor et M. Henry le déclarent visigothique; d'autres juges, qui n'ont pas publié leurs motifs, l'appellent romano-byzantin de la période secondaire. Je partage l'avis de ces derniers. En faveur de la date la plus reculée, j'ai entendu citer les cannelures qui décorent l'extérieur de la cuve, et les caractères de l'inscription. Or, les cannelures sont loin d'être exclusives de l'époque romano-byzantine, puisqu'elles sont considérées comme une des particularités distinctives du style roman-bourguignon. L'âge du vieux Saint-Jean est-il contesté, parce que des cannelures

sont creusées dans son grès rouge? L'inscription est originale par la manière dont elle est gravée, autant que par la physionomie des caractères; mais, à part l'ʊ oncial du mot ANGVIS, aucune forme n'est caractéristique des temps antérieurs à l'an 1000. Le trait de la gravure est étroit, peu profond et partout égal; les pleins sont indiqués par un double trait, comme si on n'avait voulu qu'en tracer l'épaisseur.

12.—Saint-Jean. 1506.

INTER . NATOS . MV—LIERVM . NON SV—REXIT . MAIOR IO—HANNES. *(sic)* BAPTISTA . M·D·VI—

Cuve circulaire en marbre blanc, portée sur un pied couvert d'ornements et feuillages de la renaissance; joli meuble, formant contraste avec les fonts baptismaux qui l'avoisinent. L'inscription gravée autour de la cuve est interrompue quatre fois par des écussons représentant le baptême de Jésus-Christ, le Précurseur, une main qui semble sortir des eaux, et un chiffre ou monogramme.

13.—Saint-Jean. *Reliquaire de S. Jean-Baptiste.*

Fr. Llot de Ribera.—Marca, *opusc.*.—*Notice eccl.*, p. 55.—Henry, p. 32.

L'an 1323, un jeune étranger se présente au couvent des Dominicains de Perpignan, et dépose entre les mains du frère Alénya, prieur, une boîte contenant, dit-il, un objet précieux. Il se rend en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle et reprendra la boîte au retour; si Dieu dispose de lui pendant le voyage, le monastère héritera du dépôt. Le pèlerin ne revint pas. Plusieurs années après, frère Alénya,

près de mourir, raconta l'aventure à la communauté et lui remit la boîte. Elle renfermait une main gauche, avec partie de l'avant-bras; mais la légende explicative était en grec, lettre morte pour les bons religieux. Ils la transcrivirent sur parchemin, et le Fr. Alberti, un des leurs, fut chargé d'apporter cette copie à l'évêque d'Athènes, pour avoir l'explication du mystère. L'archevêque de Thèbes, alors présent à Athènes, en fit une traduction latine, qui nous est parvenue. Elle apprit aux FF. Prêcheurs qu'ils possédaient une relique de saint Jean-Baptiste. Ils l'ont conservée jusqu'à la sécularisation de leur ordre en France, dans le trésor de leur couvent, d'où elle est passée à celui de la cathédrale.

Deux traités ont été écrits sur cette relique. L'un, ouvrage du P. Llot, dominicain et professeur de théologie, fut imprimé à Perpignan, en 1591, sous ce titre: *Dels miracles que lo Senyor ha obrats per medi de la santa reliquia del bras y ma esquerra del glorios san Joan-Batista*; l'autre a été composé en latin par M. de Marca, pendant son séjour dans notre ville, en 1666, et fait partie de ses *Opuscules* (Paris, 1681). Je connais la *Relation* du P Llot seulement par son titre, et la dissertation de M. de Marca, par la traduction française qu'en a publiée M. le chanoine Fortaner (*Notice ecclésiastique*). Cette dernière me suffirait, si l'auteur avait jugé à propos de rapporter le texte grec de la leçon donnée par le savant archevêque. Je regrette l'absence de cet utile auxiliaire.

La boîte qui renferme la main gauche de S. Jean-Baptiste a 370 millim. de longueur, 120 de largeur, et 95 de hauteur. Sur le couvercle, qui se ferme à coulisse, est peint le Précurseur, ailé, pieds nus,

portant de la main gauche une tête dans un bassin, et de la droite un livre ouvert. Au-dessus de la tête du saint on lit :

Ο ΑΓΙΟΣ ΙΩΑΝΝΗΣ Ο ΠΡΟΔΡΟΜΟΣ
Sanctus Joannes Præcursor.

Avant d'aller plus loin, je fais observer que la traduction latine, mise en regard du texte grec, sera toujours celle que le Fr. Alberti rapporta d'Athènes.

Sur le livre : ΦΩΝΑ *(sic)* ΠΡΟΔΡΟΜΟΣ ΥΠΗΡΗΘΗΣ ΤΟΥ ΛΟΓΟΥ ΜΕΤΑΝΟΩΝ ΔΕΙΚΝΥΣΙ ΦΥΣΙΝ ΒΡΟΤΙΑΝ. *Clama, præcursor, minister verbi, pœnitens ostende naturam mortalium.*

Sous les pieds : ΤΙ ΣΕ ΚΑLΕΣΩΜΕΝ ΠΡΟΦΗΤΑ .....ΓΕLΟΝ ΑΠΟΣΤΟΛΟΝ Η ΜΑΡΤΥΡΑ. *Quid te vocabimus prophetam, angelum, apostolum aut martyrem?*

Sur les côtés de la boîte, dix-huit vers iambiques trimètres mêlés, à la louange du saint, dix d'un côté et huit de l'autre, peints en noir, sur fond blanc, et par deux vers à chaque ligne. Les parties de l'inscription assez bien conservées pour rendre le doute impossible, seront transcrites en majuscules; quelques mots légèrement adirés, mais pouvant être sûrement reconnus au moyen de la traduction latine, et par la collation du mot grec correspondant avec les restes de l'original, le seront en minuscules; l'adiration complète ou le doute légitime se confondront sous un même pointillé.

. . . . εις βροτων . . . .

. . . . . ελθε κηρυξ. . . . .

απαντα τΑ ΣΟΙ ΘΑΎΜατΟΣ ΠΛΗΡΗ ΠΈΛΕΙ ·⁝·

ΛΈΓΕΙ ΓΑΒΡΪΗΑ ΤΗΝ ΓΕνηΣΪΝ ΣΟΥ ΞΈΝΩς

πατρὸς ΤΗΝ ἈΠΈΙΘΕΙΑΝ ΤΪΜΩΡΩ͂Ν ΘΈΛΕΙ ·⁝·

ΔΊΚΗΝ ΔῈ ΤῊΝ ΚΩΦΕΥΣΪΝ ἘΙΣΦΈΡΕΙ ΤΆΧΟΣ :

ὙΠΕΡΘΕΝ ὨΦΘΗΣ ἈΡΕΤΩ͂Ν ΤΡΪΣ ΟΛΒΪΩΝ :

ΚΡΈΙΤΤΩΝ ΠΡΟΦΗΤΩ͂Ν Ι͂ΣΟΣ ΤΩΝ ἈΠΟΣΤΌΛΟΝ⁝

. . . . ὨΦΘΗΣ x.. . . . .

ἄγευστος τροφης παντοιων. . . . .

. . . . προςτιΘΕΙ ΠΑΝΤΩΝ ΩΣ ΕΘΟΣ ·⁝·

ΔΙΔΟΥΣ Α. . . . . τοις προςθεμενοις.....

ΤΗ ΤΪΜΪΑ ΣΟΥ ΘΉΚΗ ΤΗ͂ ΤΩΝ ΛΕΙΨΆΝΩΝ ·⁝·

ΠΡΑΓΜΆΤΩΝ ΕΛΪΣΣΕΙΣ ΤΕ ΚἈΙ ΣΤΡΟΦΑΣ ΒΙΟυ.

ΡΩΣΙΝ ΣΩ͂ΜΑΤΟΣ ΣΥΝ ΘΥΠΜΗΔΪΑ (*sic*) ΠΛΈΩΝ ·⁝·

ἘΥΛΟΓΩ͂Ν Δ᾿ ἈΥΤῸΣ ΚΥΒΕΡΝΩΝ ΩΣ ΣῸΙ ΘΕΜΙΣ

ΦΈΡΕΙΣ ΠΤΈΡΥΓΑΣ ΩΣ ΙΣΩΘῈΙ ΑΓΓΕΛΩΝ ·⁝·

ἘΝΫΛΟΣ Ὢ͂Ν ἌΫΛΌΣ ΩΣ ΣΩΤΗΡ ἜΦΗ :

TRADUCTION LATINE.

Deus descendit in omnium salvationem.
Veni tu, præco, declarare verbum.
Omnia tua miratu plena extant.
Dixit Gabriel nativitatem tuam extrancè.
Patris retinentiam punire vult.

Pœnam autem mutitiam infert citò.
Suprà apparuisti virtutes ter beatas.
Melior prophetis, æqualis apostolis.
Martyrum apparuisti ornamentum plenum quid, beate.
Non gustans cibum qualiumcumque quæ in naturâ sunt.
Genuflectens adjuva omnes, ut mos est,
Præbens succursum adjacentibus voto
Honorabili tui positioni reliquiarum.
Negotiorum volutiones, et revolutiones vitæ,
Sanitatem corporis cum lætitiâ ligans;
Benedicens autem ipse, et gubernans, ut tibi fas est.
Fers alas, adæquatus angelis.
Materialis existens immaterialiter, ut Salvator dixit.

Je ne finirai pas sans dire ce que je dois à l'aimable complaisance de M. le chanoine Fines. Par ses soins, j'ai eu toutes les facilités désirables pour examiner la boîte et copier l'inscription jusque dans ses moindres détails. La parfaite connaissance qu'il a de la langue grecque m'a été d'un grand secours dans la restitution des mots imprimés en minuscule. Si je n'ai pu me rendre entièrement à ses avis, il voudra bien n'en accuser que l'inexorable clarté de l'original. J'ai marqué du signe consacré (*sic*) les deux mots qui n'ont pas trouvé grâce à ses yeux. Les hellénistes comprendront ses scrupules.

14.—Saint-Jean. *Cage de l'horloge*. 1743.

EX·MANDATO.ILLVSTRISSIMI·DOMINI DE PONTE: COMITIS D'ALBARET, PRIMARII·PROESIDIS·ET VICE PRÆFECTI·RVSCINONENSIS AGRI (DOMINO·DE·LAVRENS·REGIO·MACHINARIO·DVCENTE) ILLVSTRISSIMORVMQVE DOMINORVM·DE·REART·GABADY·JAVME·CROVZAT·ET·LAUGET·FIDELISSIMÆ·VRBIS·PERPIG·CONSVLVM·

ISTVD·OPVS·A PHILIPPO·BARTHELEMY·FERRARIO·IN HVJVSCE·
VRBIS MONETÆ·OFFICINA·SCALPTORE·EXCOGITATVM AC FACTVM·
EST·COLLOCATVM·VERO·DIE·V·MARTII·ANNO·1745·REGNANTE·
LVDOVICO·XV·

Cette hardie et légère charpente a le mérite de relever un peu la triste nudité de la façade de notre cathédrale. A moitié hauteur, environ, est suspendu le timbre des heures, dont je parlerai plus bas (nº 56). M. de Ponte d'Albaret fut intendant du Roussillon de 1740 à 1752 : son grand-père l'avait été de 1698 à 1710. (HENRY, *Guide*, p. xx.)

15.—Saint-Jean. *Parvis*. 1344.

ANNO·DOMINI ⁝ M ⁝ CCC ⁝ XL ⁝ IIII ⁝ TERCIO ⁝ DIE ⁝ MEN
SIS ⁝ SEPTEMBRIS ⁝ OBIIT ⁝ PETRVS ⁝ RAYMVNDI ⁝
SACH ⁝ PARATOR ⁝ QVI ⁝ INSTITVIT ⁝ SVVM ⁝ ANNI
VERSARIVM ⁝ CVIVS ⁝ ANIMA ⁝ REQVIESCAT ⁝ IN PACE ⁝ AMEN ⁝

Notus mihi nomine tantùm, puis-je dire de Raymond Sach ! mais la profession qu'il exerçait est une de celles qui concourent à la fabrication des draps, branche importante du commerce roussillonnais au moyen-âge, et je rappelle en passant cette industrie perdue. On aura, par les données suivantes, une idée du développement qu'elle avait acquis. Bosch (*Titols*, p. 387) et Fossa (*Mém. p. les av.*) ont vu dans les registres de G. Bosquet, notaire, un acte du VI des calendes de mai 1332, où étaient énumérés 349 maîtres tisserands en laine, chefs de maison, dans la seule ville de Perpignan. M. de Saint-Malo (*Rech. sur le comm. rouss.*) a pu constater dans une seule année (1392) l'exportation outre-mer de 3.199 pièces de drap.

16.—Saint-Jean. *Parvis*. 1630 et 1631.

Fossa, *Mém. p. les avoc.*, p. 49.—*Notice eccl.*, p. 10. —Henry, *Guide*, p. 38.

GVBERNATA PER
ARAGONVM REGES
AB ANNO MCLXXII
VSQ· MC.........

C'est tout ce que j'ai pu retrouver des inscriptions qui accompagnaient deux statues, un vieillard et un guerrier, placées jadis à l'entrée du parvis, là même où l'on voit aujourd'hui deux boules de marbre perchées sur un piédouche. Les voici entières, d'après une ancienne copie.

1re statue, érigée le 15 mai 1630.

Sur la poitrine : INNATA FIDELITAS IN CORDE PERPINIANENSIVM.

Sur un bouclier, qui couvrait les genoux, étaient sculptés un chien, un chat et un enfant à demi dévoré, avec ces mots qu'elle montrait du doigt : EN CIBVS ET ESCA PERPINIANENSIVM PRO SERVITIO REGIS ET PATRIÆ. Allusion aux horreurs de la famine pendant le siége de 1475.

Sur le piédestal : NON MIHI, SED SOLI DEO HONOR ET GLORIA. FIDELISSIMA VRBS PERPINIANENSIS FVNDATA ANTE ADVENTVM CHRISTI DCCCLXXX ANNOS. PER DECEM COMITES GVBERNATA AB ANNO DOMINI DCCC VSQVE AD MCLXXII. ECCLESIA VETVS SANCTI IOANNIS CONSECRATA ANNO MXXV.

La leçon donnée par M. le chanoine Fortaner *(not. eccl.)* porte FVNDATA CIRCA ANNUM 880. L'omission, volontaire peut-être, des mots ANTE CHRISTI ADVENTUM

rapproche de sa véritable date cette fabuleuse antiquité de Perpignan. Mais toutes les autres leçons maintiennent cet anachronisme. Ainsi que l'a fait observer Fossa, l'inscription avait été tirée de l'ouvrage de Bosch, récemment publié. On y lit (p. 383): « La « posan al mateix temps del gran incendi dels Pi- « rineus, que fonch lo any 880 abans de Christo. »

2me statue, érigée le 18 juin 1631.

Sur la poitrine: FIDEM A SANCTO PAVLO, FIDELITATEM A NATVRA, CONSILIVM A MEIS, ARMA A VICTORIIS, TITVLVM FIDELISSIMÆ A SERVITIIS, CLAVEM ET MVRVM HISPANIÆ AB OBEDIENTIA SVSTENTO.

Sur le piédestal: NON GESTIS SED SOLO SERVITIO DEI GLORIOR. GVBERNATA PER ARAGONVM REGES AB ANNO MCLXXII VSQVE AD MCCLXII. PER REGES MAIORICARVM AD MCCCXLIIII. ITERUM PER REGES ARAGONVM AD MCCCCLXII QVO FVIT PER REGES GALLORVM TYRANNICE OPPRESSA, VSQVE AD MCCCCXCIII QVO FVIT REGI ARAGONUM RESTITVTA.

Les mots TIRANNICE OPPRESSA avaient été biffés après la conquête. On aurait pu s'en tenir là.

17.—Saint-Jean. 1291.

ANNO ⁝ CHRISTI ⁝ M° ⁝ CC ⁝ LXXX°XI ⁝ III° ⁝ KL ⁝ IANVARII ⁝ OBIIT ⁝ BR *(Berengarius)* ⁝ DE ⁝ PALMA ⁝
SACRISTA ⁝ PERPINIANI ⁝ QVI ⁝ INSTITVIT ⁝ SVVM : ANNIVERSARIVM ⁝ EIVS ⁝ ANIMA ⁝ REQVIESCAT ⁝ IN ⁝ PACE ⁝

On trouve ce marbre, à gauche, en sortant de l'église par la porte latérale du midi, appelée *petite porte,* et plus anciennement *porte de Bethléem.* Il représente en bas-relief une scène empruntée aux cérémonies qui accompagnent la sépulture chrétienne. Le

défunt est couché sur un drap mortuaire, la tête nue et les mains jointes; derrière lui, sept personnages, debout, dans l'ordre suivant : au milieu, un prêtre, revêtu de la chape, la main droite levée pour bénir; à sa droite, un acolyte, le chandelier au bras, un autre prêtre, un porte croix; à sa gauche, un second acolyte, un clerc portant le bénitier et le goupillon, un thuriféraire, avec l'encensoir et la navette. Aux quatre angles du cadre, des écussons chargés d'un palmier, armes parlantes de PALMA. Nous trouverons le même sujet souvent reproduit, avec de légères différences, qui seront indiquées en leur lieu.

Palma fut procureur de l'évêque d'Elne Bernard (II) de Sala, au concile provincial de Béziers, en 1281 (P. PUIGGARI, p. 47).

La dignité de sacristain était la première après celle de chapelain majeur, chef du chapitre de la collégiale. Cette charge appartenait au plus ancien chanoine : *lo mes antic se nomenava sacrista.* (Voir n° 3).

18.—Saint-Jean. 1302.

...NO DOMINI M̊ CCC̊ II̊ : TERCIO.......OB..
....G : YORDANI : EPDOMADARIVS *(sic)*: ECCLESIE : ... I: IOHANNIS
....PERP ________ INIAN
......ITVIT : SVVM : ANNIVERSARIVM : ET ISTE : FV
....NCEPTOR : OPERIS : CLAVSTRI : ORATE : PRO EO :

Ce marbre fait pendant à celui de PALMA, à droite de la porte de Bethléem. Le défunt y est représenté revêtu de la chasuble à cloche, la tête nue et les mains jointes. Au-dessus, main bénissante sortant d'un nuage.

Le *claustrum*, dont Guillaume Jorda jeta les fondements, n'est autre que l'ancien cimetière de la parois-

se, grand quadrilatère de cinquante-six mètres de côté environ, autour duquel régnait une série continue et régulière de tombeaux arqués. Trois galeries existent encore : celle de l'ouest a été démolie quand on construisit le séminaire, il y a trente ans. On trouve dans le cloître quelques pierres tombales qui vont être décrites, et grand nombre d'écussons chargés, en général, d'armes parlantes ou de monogrammes, mais devenus muets, pour la plupart, depuis que le nom des titulaires a disparu avec leur épitaphe.

19.—Cloître Saint-Jean. 1315.

: ANNO : DOMINI : M̊ : CC̊C : XV̊ : IIII : KL̄S : AVGVSTI : OBIIT : DOMINA : BONETA : || : UXOR : PETRVS : *(sic)* RIPARIE : MERCATORIS : CVIVS : ANIMA . REQVIESCAT : IN PACE :

VXOR PETRUS! La prose a ses licences au moyen-âge comme la poésie; j'en fais la remarque une fois pour toutes. Les irrégularités de cette espèce ne seront désormais accompagnées que du signe usité *(sic)*. N'oublions pas aussi dans la somme des erreurs la juste part du ciseau, qui ne corrige pas ses écarts aussi facilement que la plume.

Le bas-relief décrit au nº 17 est reproduit sur le marbre de BONETA : le cortége clérical y est réduit à six personnages; mais il y a de plus deux femmes qui déposent la défunte dans son tombeau. Aux quatre angles, et sur le devant du sarcophage, les armes parlantes des Ribera, un écu chargé de deux fasces ondées.

20.—Cloître Saint-Jean. 1316.

: ANNO : DOMINI : M̊ : CC̊C : V̊I : DECIMO : ID9 : IANVARII : : OBIIT : BERNARDVS : GVABRIC̄ : FVSTERIVS : PERPINIANI :

L'inversion *sexto decimo*, pour *decimo sexto*, est contraire à l'usage et sans exemple dans notre épigraphie; cependant, si l'on veut lire 1306 et non 1316, il faut supposer une erreur de gravure sur l'un des deux mots IDVS ou DECIMO.

Au-dessus de cette inscription, la sainte Vierge, portant l'enfant Jésus, sous une arcade tribolée, dont le lobe central est chargé d'un soleil, et accostée de deux anges, qui tiennent des chandeliers.

21.—Cloître Saint-Jean. 1335.

:AQEST : ES LO MONIMENT : DEL SEYOR : EN : PERE : ARNAV : ESPESIAYRE : DE PERPEYA : QVI A STAB : || : LITS : A LAGLESA : DE SENT : IOHAN : DOS : ANIVERSARIS : LAHV : PER ANIMA : DE SON : PARE : EN : || : PERE : ARNAV : ESPESIAYRE : AVTRE : PER SI : METEYTS : E PER : TOTS : LOS : SEVS : LOS QALS : ANIVERS : || :SARIS : FOREN : ESTABLITS : LO PRIMER : DIA : DE MARTS : LANY : DE NOSTRE : SEYOR : MIL : CCC : XXXV :

.... EVOTAMENT : COPENGI : PER TV : PER VIDA : DEL : SON : CRVSIFICAT :

Cette dernière ligne partage horizontalement le marbre en deux tableaux de haut-relief, d'égale dimension. Si je l'avais transcrite à son rang, elle aurait interrompu le sens de l'épitaphe distribuée par moitiés égales sur le haut et sur le bas du cadre.

Le sujet du tableau supérieur est une descente de croix. La sainte Vierge, suivie de trois saintes femmes, tient la main droite de son fils, déjà détachée; Joseph d'Arimathie (?) entoure de ses bras le corps qui penche en avant, et déchire la main gauche, clouée encore au bois; une femme, qui n'a que les proportions d'un enfant par rapport aux autres per-

sonnages, travaille à délivrer les pieds, avec un instrument que je n'ose déterminer; saint Jean (?), les mains jointes, attache ses regards sur la croix; un septième témoin du drame, presse de la main gauche la poignée d'une large épée, enveloppée de son fourreau, et présente un lambel de la droite.

Au-dessous, la scène de l'ensevelissement. Deux personnages déposent dans le tombeau le corps du crucifié; au second plan, la sainte Vierge, debout, accompagnée de quatre saintes femmes. Deux de ces dernières portent la boîte ou l'urne aux parfums.

Je ne connais ce marbre que depuis quelques jours: il me fut indiqué par M. l'architecte diocésain, qui l'a sauvé dans la démolition d'un pan de mur du séminaire. Il appartenait sans doute à la galerie détruite de l'ouest (V. n° 18). Malgré l'épreuve qu'il a subie, sa conservation est excellente. J'avais regardé jusqu'à présent l'épitaphe de IVNYENT (1361. V. n° 44) comme le premier exemple de la langue romane dans nos inscriptions; il faut reculer cette date jusqu'en 1335.

Un autre marbre, malheureusement perdu, la reculerait encore; voir au n° 72 la leçon que j'en donne, d'après une ancienne copie.

22.—Cloître Saint-Jean. 1370.

⁝ HIC ⁝ IACET ⁝ RAYMVNDVS ⁝ HVALGE
RI ⁝ MERCATER ⁝ *(sic)* VILLE ⁝ PERPINIANI ⁝ QVI ⁝
⁝ OBIIT ⁝ PRIMA ⁝ DIE ⁝ NOVEMBRIS ⁝
⁝ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ CC̊C ⁝ LX̊X ⁝ CVIVS ⁝ ANIMA ⁝
⁝ REQUIESCAT ⁝ IN PASSE ⁝ *(sic)* AMEN ⁝

Beau modèle de caractères du XIVe siècle.

23.—Cloître Saint-Jean. 1382.

: HIC : IACET :: FERRARIVS : SEPTEMBER :
: FVSTERIVS : QVI : OBIIT : XXIIII : DIE : IVLII :
ANNO : A NATIVITATE : DOMINI : M : CCC : XXVIII : ANIMA : CVIVS : RE
QVIESCAT : IN PACE : AMEN : + ASSI : IAV :
LO CEYOR : EN : P : SATEMBRE : FVS
TER : MORI A IIII DE ABRIL : LANY : M : CCC LXXXII

24.—Cloître Saint-Jean. XIVe siècle.

; BERNAT : MIAFRE ; CANONG
E : DE SANT : IOHAN ;

Le défunt s'élance du tombeau, entièrement nu, repoussant de ses deux mains le couvercle sur lequel est gravée l'épitaphe. Au-dessus, Dieu le Fils, assis, les mains levées à la hauteur des épaules et la paume tournée en dehors; à ses côtés, deux anges debout: celui de droite, portant la croix avec la couronne d'épines passée dans la branche supérieure; celui de gauche, tenant la lance. L'iconographe chrétien a reconnu la résurrection finale et le jugement dernier.

25.—Cloître Saint-Jean. XIVe siècle.

LO SEYO	D BRVYEL
R ; GELI ; L	ES ; PARA . Y
P BOSCH	DE : PERPEY
	A

Est-ce une tombe commune, ou une liste de donateurs qui ont contribué à la construction d'une partie du cloître? L'inscription est divisée en deux par le pied d'une croix, en la forme ci-dessus. Les caractères appartiennent au XIVe siècle.

26.—Cloitre Saint-Jean. 1408.

·ANNO·DOMINI·M̄:CCCC:VIII·X·KLN·OCTOBRIS·OBIIT·VENER.
DOMINVS·PETRVS. ¦ GARIGELLA·PRESBITER·CANONICVS ELNE-
NSIS·QVI INSTITVIT IN ECCLESIA·SANCTI.IOHANNIS.IN.ALTARI.
SANCTI MICA ¦¦ ELIS·VNAM·MISAM (sic). QVALIBET DIE CELE-
BRANDAM PERPETVO·ET·XX IIII.ANIVERSARIA:

Cette inscription est accostée de deux écus écartelés, portant aux 1 et 4 les armes parlantes de Garrigell, c'est-à-dire, une *garrigue*, figurée par deux arbres rabougris, sur un terrain montueux; aux 2 et 3, deux fasces ondées. L'ancienne chapelle de Saint-Michel, à la cathédrale, est aujourd'hui celle du St.-Sacrement, au fond du transept méridional.

27.—Cloître Saint-Jean. 1558.

SEPVLTVRA·DE·MOS·
SEN·IOAN·MERCER·
NOTARI·Y·DELS.SEVS.
1558.

28.—Cloître Saint-Jean.

.... ADONA·CON
.... ESSA·DE CLA
.... R·DEL DIT·EN
.... MARE·DEL MOLT
.... O DERRER REY
.... ORCA.

Ce fragment vient d'être découvert au séminaire, en élevant la porte d'entrée; il était noyé dans la maçonnerie comme toutes les autres pierres tombales

qui peuplaient la galerie de l'ouest (V. n. 18). Je ne voudrais pas lui donner plus d'importance qu'il ne mérite; cependant, je crois devoir observer que la première femme de Jacques II, roi de Mayorque, s'appelait *Constance,* et fut *mère* de Jacques III. Ce malheureux prince, dernier de sa race, vécut de la vie agitée *d'un prétendant,* et fit de vains efforts pour recouvrer l'héritage de son père. S'il y avait lieu d'appliquer ces souvenirs historiques, le fragment qui nous occupe appartiendrait à une pierre commémorative d'une autre plus ancienne, car les caractères ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle.

29.—Vieux Saint-Jean. 1270.

⁝ ✝ ⁝ ANNO ⁝ DOMINI :
: M̊ : C̊C : LXX : QVINTO
: ID9 : MARCII : OBIIT :
: B : BONETI ⁝ DE PERPENIANO
QVI TVMVLVM CERNIS
CVR NON MORTALIA SPERNIS
DIC PATER NOSTER ⁝ PRO ANIMA EIVS ⁝

Il faut remarquer dans cette inscription la forme particulière de quelques T, dont la barre se replie aux deux extrémités, qui descendent parallèlement aussi bas que la haste.

30.—Vieux Saint-Jean. 1294.

ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M ⁝ CC ⁝ LXXXX ⁝ IIII ⁝ IX ⁝ KL ⁝ MADII ⁝ OBIIT ⁝ DOMINVS ⁝
PETRVS ⁝ HOMINIS ⁝ DEI ⁝ SACRISTA ⁝ PERPINIANI
QVI ⁝ INSTITUIT ⁝ SVVM ⁝ PRESBITERVM ⁝ ET ⁝ ANNIVERSARIVM ⁝
CVIVS ⁝ ANIMA ⁝ REQVIESCAT ⁝ IN PACE

Pierre Homdedeu avait succédé probablement à

Berenger de Palma (V. n° 17) dans la charge de sacristain. Même bas-relief sur sa pierre tombale que sur celle de son prédécesseur. Les fastes consulaires de Perpignan portent plusieurs fois le nom d'un Guillaume Homdedeu dans les dernières années du XIII[e] siècle.

31.—Hospice de la Miséricorde. 1116. 1424.

CARRÈRE, p. 27.—FOSSA, p. 76.

ANNO DOMINI : M̊ : C̊ : XV̇I : I : APRILIS : GLORIOSE :
MEMORIE : ARNALDVS IAVFREDI COMES ROSSILIONIS
PRESENS HOSPITALE FONDAVIT *(sic)* ET HEDIFICAVIT
SVBSEQVENTER ANNO DOMINI : M : CCCC : XXIIII : XII
MADII............. A NOVO FVIT REHEDIFI
CATVM............. ET........... LVIES
.... IOR
...... ET OMNIBUS BENE...............

L'hospice de la Miséricorde a été jusqu'en 1809 l'hôpital St.-Jean, fondé pour les malades, l'an 1116, par Gausfred, comte de Roussillon. Le marbre qui rappelle cette fondation était placé à l'extérieur, et menacé d'une destruction prochaine par les enfants, qui l'avaient pris comme point de mire dans un de leurs jeux. M. le baron Guiraud de Saint-Marsal le fit alors transporter dans l'intérieur de la cour. A proprement parler, il n'y pas eu déplacement : le marbre est encore incrusté dans les murs dont il constate l'origine et le rétablissement ; il y a de plus espoir de conservation. Au-dessus de l'inscription sont les traces d'un christ, sous une niche ogivale. On lit assez facilement les quatre premières lignes, moins bien la cinquième, et par lambeaux seulement les trois derniè-

res. J'ai remplacé par des points tous les passages dont je n'aurais pu donner qu'une leçon conjecturale.— Carrère et Fossa n'ont pas transcrit au-delà du mot HEDIFICAVIT.

32.—Hospice de la Miséricorde. 1236.

† ¦ ANNO ¦ DOMINI ¦ M̊ ¦ CC̊ ¦ XXX̊ ¦ VI̊ ¦ SEX
TO ¦ KLA OCTOBRIS ¦ OBIIT DEVSLA
FE SOROR ¦ HOSPITALIS PAVPERVM
PERPINIANI ¦

Les caractères de cette inscription sont inégaux, anguleux, et gravés par une main peu exercée; bien conservés d'ailleurs.

33.—Hospice de la Miséricorde. 1431.

FONT DEL SPITAL DE SANT
IOHA FETA A XXXI DE OCTOBRE
LANY M CCCC XXXI

Au-dessus, en creux, une croix pattée au pied fiché, circonscrite dans un carré posé en pointe. La croix au pied fiché était la marque distinctive des hospitaliers chargés du soin des malades. Ils la portaient sur une tunique blanche, au côté gauche de la poitrine; la branche transversale en était rouge, et la branche verticale, bleue.

« La fontaine de l'hôpital est nourrie par une source « particulière, qui est dans la ville même, près la porte « de Canet, à l'endroit appelé le puits *de las Colominas*. « L'eau de cette source, insuffisante pour les besoins « de l'hôpital, coule dans un canal particulier, jusques « au bas de la *Fontaine-Neuve*, où elle se mêle à celle

« qui descend du réservoir de cette fontaine, destinée « pour celle de *Na Pincarda.* «(FOSSA, *Mém. pour les avocats,* p. 74.) Voir plus bas, n° 40.

34.—Saint-Jacques. 1285.

✝ ; IX : KL ; DECEMBRIS ; ANNO ; DOMINI ; M̊ ; CC̊ ; LXXX ; V̊ ; PE
TRVS ; DE VLMIS ; OLIM ; RECTOR ; ECCLESIE ; SANCTI IACO
BI ; INSTITVIT ; PRESBITERVM ; SVVM ; IN ; DICTA ;
ECCLESIA ; QVI ; CELEBRARET ; MISSAS ; PRO
ANIMA SVA ; ET ; BENEFACTORVM ; SVORVM ; IN ; ALTARE ;
BEATE ; MARIE ; MAGDALENE ; AD QVEM ; PRESBITE
RVM ; TENENDVM ; DIMISIT ; OMNES DOMOS ; QVAS
HABEBAT ; IN PODIO ; ET ; MANVMISSORES ; SVOS ;
ASSIGNAVERAT ; C ; LIBRAS ; PRO REDDITIBVS ; EMENDIS ;

Pierre d'Oms fut sans doute le premier curé de Saint-Jacques; car on le trouve avec ce titre dans un acte de procuration donnée à deux frères quêteurs, chargés de recueillir des aumônes pour l'*œuvre* de l'église, le VII des calendes d'avril 1274. Il y est appelé *Petrus Deude de Ulmis sacerdos, capellanus sivè* RECTOR *ecclesie beati Jacobi.*

35.—Saint-Jacques. 1489.

P. PUIGGARI et ALPH. CAFFE, *Mém. de la Soc. des Pyrénées-Orientales,* tom. VI, p. 324 et planches.

EN LANY M·CCCC·LXXXVIIII FOV FET LO PRESENT RETAVLE ESTANTS CONSOLS DE MAR LOS HONORABLES MOSEN FRANCES PINYA BVRGES HE MOSEN IOHAN GARAV MERCADER DE LA PRESENT VILLA DE PERPINYA.

Cette inscription se lit sur un tableau fait pour la chapelle de la loge de mer, et transporté à St.-Jacques

lorsque la loge fut convertie en salle de spectacle (1752). Elle le divise horizontalement en deux sujets d'inégale hauteur, l'un sacré, l'autre profane, vivifié cependant par l'idée religieuse. En haut, le groupe de la Ste Trinité, dans une auréole entourée de saints de l'ancienne et de la nouvelle loi; en bas, une ville, une bourse de commerce ou loge, et la mer couverte de vaisseaux, que bénit, du sein des nuages, le bienheureux évêque Olaguer, patron de la marine catalane, contre la piraterie barbaresque. Ce tableau a été décrit par M. Puiggari, dans le recueil cité plus haut; M. Caffe a joint au texte le dessin du sujet inférieur. Il est inutile de transcrire les noms des seize personnages qui se pressent autour de l'auréole divine, et pareil nombre de sentences relatives à l'administration de la justice, tirées des livres saints. Une page y suffirait à peine. Les caractères sont en gothique carré et parfaitement conservés; par un beau jour ils sont très faciles à lire.

Ce tableau, peint sur bois, et d'une grande dimension, est justement estimé (haut. 3m 40, larg. 1m 92, non compris le cadre). La dorure a gardé son éclat, et les couleurs sont encore vives. Il échappa par bonheur, il y a quelques années, au pinceau restaurateur, qui ne respecta pas un saint Barthélemy, de Guerra, et une sainte Magdeleine, attribuée à Rigaud.

36.—Saint-Jacques. *Ancien cimetière*. 1483.

REQVIESCAT IN PACE
AQVESTA : CREV : E :
TOVLBES : A FETES :
FER : LO SENYOR : EN :

RAMON : ROSCOLL : TIXEDOR
E SOBREPOSAT : DEL OFICI A XX
VII DE FEBRER : AY 1483 PER
ELL : ELS SEVS

Je n'aurais pas deviné cette inscription sous les deux pieds de terre qui la recouvrent, et j'en dois la connaissance à M. l'abbé Xambeu. D'après ses indications, je fis fouiller le sol à vingt mètres environ du clocher, le long du mur de clôture bâti à l'est. J'attendais mieux, je l'avoue, parce qu'on se fait toujours une idée favorable de l'inconnu; mais je ne fus pas fâché de la découverte. Ce marbre ferme l'entrée du caveau, destiné par Raymond Roscoll, à lui-même et aux siens; il est armé de deux anneaux en fer, qui servent à le soulever; ses angles sont ornés d'écussons, deux chargés d'un aigle, et deux autres d'une croix portée sur deux bâtons passés en sautoir. Par SOBREPOSAT DEL OFICI il faut entendre la charge élective et annuelle de commissaires que la corporation prenait dans son sein, et qui étaient alternativement juges experts, surveillants, amiables compositeurs. J'ai déjà dit (n° 15) que cette corporation était puissante : « Elle « recevait des legs, s'imposait, payait chèrement ses « priviléges au fisc, déléguait auprès du roi ses fondés « de pouvoirs, s'assemblait en son hôtel, dit du con- « seil, au champ des rames, où elle possédait une halle « aux draps ou magasin, appelé *casa de la guarda.* » (M. DE SAINT-MALO, *Rech. sur le comm. rouss.*) Je n'ai rencontré nulle autre part le mot TOVLBES, équivalent ici du mot générique *sepultura*, mais dont la signification particulière serait caveau. La croix qui surmontait le *toulbes* a disparu.

37.—Porte de la citadelle. 1577.

M. Henry, *Guide*, p. 68.

PHILIPPVS.II·HISPANIAR·VTR.Q9.1577.SICILIAE.REX.DEFENSOR·ECCLESIÆ

Les caractères de cette inscription étaient en bronze; il n'en reste que la gravure sur le marbre où ils étaient incrustés. La description que M. Henry (*loc. cit.*) a donnée de tout le monument, peut être consultée avec fruit. J'ajoute à sa leçon le mot VTRARVMQUE, encore très visible en la forme ci-dessus.

38.—Rue de Calce. 1469.

M. Henry, *Guide en Roussillon*, p. 103.

LESPITAL·DELS·TIXEDORS
:FET.LANY·M·CCCC·LXVIIII:

Cette inscription est accostée de deux écus posés en pointe et chargés d'un aigle couronné. Au-dessus, la sainte Vierge, debout, et couronnée par deux anges, ouvre des deux mains son manteau, comme pour abriter cinq personnages, trois hommes, une femme et un enfant, agenouillés à ses pieds. M. Henry, qui a lu LEPROSOS au lieu de TIXEDORS, prend ces personnages pour des lépreux. Je ne sais y voir que des voyageurs fatigués, souffrants peut-être (car la femme a l'air de porter sa main gauche en écharpe), et demandant un asile à la porte de l'hospice. Ils portent des besaces; à la ceinture de l'un d'eux est suspendue la calebasse à deux ventres, où nos paysans mettent encore leur provision journalière de vin; aux pieds d'un autre est le tonnelet, appelé *barral*, destiné au même usage. Nulle trace de la funèbre cliquette, en supposant,

toutefois, qu'elle fût exigée par nos règlements, beaucoup moins sévères à l'égard des lépreux que partout ailleurs. M. A Monteil aurait difficilement trouvé dans nos archives les touchants détails de la VIe épître du *frère Jehan*. Au reste, une léproserie a existé très anciennement au Puy Saint-Jacques, long-temps appelé *Puy des Lépreux*. Mais la question n'est pas là : les lépreux avaient leur hospice, et la corporation des tisserands était assez riche pour avoir le sien(V. n° 36).

39 —Fontaine-Neuve. 1406.

EN LANY : M : CCCC : VI : LO MES : DE IV
LIOL : FO : ATROBADA : AQVESTA : AIGV
A : E MESA : PER : CAVES : ALA : FONT : NOVA : ES
TANS : CONSOLS : DE : LA : VILA : DE PERPENYA
LOS : ONRATS : EN : IOHAN : BORRO : EN : P : GVER
ART : EN : G : BVGVARREL : EN : IOHAN : TRINY
AC : P : FELIV : G : BVRGVERA : DRAPER : HOBRER

« La plus ancienne fontaine de la paroisse Saint-« Jacques est celle que l'on appelle la *Fontaine-Neuve*. « Les lettres patentes accordées aux consuls de Perpi-« gnan par Martin, roi d'Aragon, le 6 octobre 1406, « expriment son origine. On y lit : qu'il y avait, près « du monastère de St-Sauveur, une fontaine appelée « *Font-Nova,* dont la source avait tari depuis peu de « temps.... qu'on venait de découvrir hors de l'en-« ceinte de la ville, une source dont l'eau pourrait « être amenée à ladite fontaine. Le roi en fit une « concession particulière aux consuls de Perpignan ; « leur permit de l'amener dans la ville, et de l'y dis-« tribuer, comme ils jugeraient à propos, pour l'uti-« lité des habitants. » (FOSSA, *Mém. p. les av.*, p. 73.)

40.—Fontaine de Na Pincarda. 1431.

Même inscription que ci-dessus (nº 33). Il n'y a de différence que dans la disposition : ici, la croix au pied fiché se trouve au centre.

Au-dessus : FONT DEL SPITAL DE SANT IOHA FETA ;
Au-dessous : A XXXI DE OCTOBRE LANY M. CCCC. XXXI.

41.—Fontaine de Na Pincarda. 1456.

LA VILA DE PERPANYA
MA FETA LANY M·CCCC·LVI.

Est-ce la date véritable de l'établissement de la fontaine? Dans ce cas, le marbre ci-dessus (nº 40) aurait été destiné seulement à constater les droits antérieurs de l'hôpital St.-Jean, auquel on retenait, au passage, une certaine quantité d'eau.

42.—Halle au Blé. 1577.

REGNANT
GLORIOSAMENT
EN·ESPANYA·EL POTEN
TICIM·REY·PHELIP·Y
ESSENT·CONSVLS·DE·
PERPINYA.LVS·MAGNIFICHS.SENYORS.ANTONI
TRINAC·Y·MOSSEN·HIERONIM
BALDO·Y·MOSSEN·IOHAN·PORT
Y·MOSSEN.MICHEL.MASSAT·SE
FEV.LA PRESEN.OBRA.1577.

L'ancienne halle a été démolie et reprise au pied en 1847. L'inscription, provisoirement déposée au Musée pendant les travaux, a reconquis à peu près sa première place dans le nouvel édifice.

43.—Loge de Mer. 1540.

P. Puiggari, *Bull. de la Soc. des Pyr.-Or.*, VI, 324.

REGNANT·GLORIOSAMENT·EN
SPANYA·CARLES·QVINT·
EMPERADOR.DE ROMA·Y ESENT
CONSOLS·DE MAR·LOS·HONORABLES
HONORAT·FORNER·BVRGES·Y·FRANCES
MATES·MERCADER·FONC·FETA
AQVESTA.ALTRA·PART·LANY
DE LA SALVT·XPIANA·(Christiana) 1540.

La construction de la bourse ou tribunal de commerce, sous le nom de loge de mer, fut autorisée par Martin, roi d'Aragon, le 20 septembre 1397. C'est notre plus beau monument d'architecture civile; en rapprochant les dates de l'ordonnance de Martin et du *lapis ultimus,* on voit qu'il fallut cent quarante-trois ans pour le mener à bonne fin.

44.—Hôpital Saint-Jean. 1361.

ACI·IAV : LONRAT : EN : BERENGVER.
DE : IVNYENT : MERCADER·E·CIVTADA
DE : BARCHELONA : QVI : PASSA : DAQVESTA
VIDA : EN : LO : MES : DE : IVNY
LANY : M : CCCLXI·

Cette inscription est gravée sur la face antérieure d'un sarcophage porté de l'église des Cordeliers à la chapelle de l'hôpital civil. Le fond en est doré, les caractères, découpés carrément et à vive arête, étaient remplis d'un mastic, dont on aperçoit encore quelques restes. Elle est flanquée, à droite et à gauche de l'écusson des Junyent, qui portaient de

gueules au lion d'or, couronné du même (*adarga catalana*, II, 89). C'est dans notre épigraphie le premier exemple de l'emploi de la minuscule gothique, ou caractère gothique carré.

Le sarcophage est porté par deux lions dorés et posés en forme de gargouille, c'est-à-dire, les jambes de devant horizontalement repliées le long du corps, et s'appuyant contre le mur, ce qui prouve qu'il était autrefois incrusté comme il l'est aujourd'hui. Le nom de Jünyent est historique en Catalogne; on le trouve communément dans Capmany et Feliu de la Peña.

45.—Hôpital militaire. 1312.

ANNO DOMINI M CCC XII VII IDVS IVNII OBIIT FRATER ERMENGAVDVS OLIBE CVIVS OSSA SVNT POSITA IN HOC SEPVLCRO QVOD.

AD HOC ORDINAVIT FIERI DOMINA BONETA MATER SVA VXOR QVONDAM DOMINI RICOLFI OLIBE IN SVO VLTIMO TESTAMENTO ANIMA VTRIVSQVE REQVIESCAT IN PACE.

Ce marbre reproduisait le sujet déjà vu plusieurs fois (nos 17, 19, 30). Un ancien recueil manuscrit, appartenant à M. Puiggari, en parle en ces termes: «Il y a en pierre une figure, en habits de cordelier, «couchée et entourée de la communauté, avec la «croix, les chandeliers, etc.» Mais on en a fait un évier, et le bas-relief a disparu; l'inscription seule, qui occupait le cadre, est restée. En 1847 on pouvait la lire en entier; deux ans plus tard la première partie de la ligne inférieure, jusqu'au mot suo, avait disparu sous le frottement des couteaux, qu on avait l'habitude d'y aiguiser.

46.—Maison Méric, *rue des Trois-Rois*. XVe siècle.

R ✵ IHS XPS RESPLAN ✵ P

Gravé en relief sur une auge, à côté du puits. Il serait oiseux d'en citer plusieurs autres, où l'on ne voit que les mots IHS XPS, ou simplement IHS.

47.—Musée. *Cippe romain.*

J'ouvre les *Mémoires sur l'histoire du Languedoc*, par Catel, et j'y trouve : « Après les bains de Balaruc « viennent les bains de Regnes *(Rennes)*, au diocèse « d'Alet,... l'on voit encore dans l'église du dict lieu « cette ancienne inscription romaine, qui a esté autre- « fois tirée des anciens bastiments qui étaient autour « de ladite fontaine :

C·POMPEIVS
QVARTVS
I·A·M·
SVO·

C'est précisément l'inscription que l'on voit au musée de la ville, et dont M. Puiggari nous a donné l'histoire dans le *Publicateur* (1832, n° 40). M. de Montagnas, qui en a fait présent au musée, la tenait de M. Barrot, notaire, à Sournia, lequel l'avait tirée du château du Vivier, dont le seigneur l'avait achetée, à *Rennes-les-Bains*, vers 1760. Sur la face du cippe opposée à l'inscription est gravée une branche de laurier.

48.—Musée. 1293.

✠ ⁝ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ C̊C ⁝ X̊C ⁝ IIÎ ⁝
⁝ X̊II ⁝ KLS ⁝ OCTOBRIS ⁝ OBIIT ⁝ EYMERI

CVS ; DE ; PVLCRO ; VICINO ; MILES ; QVI
; INSTITVIT ; SVVM ; SACERDOTEM ; IN
; MONASTERIO ; SANCTI ; SALVATORIS ;
PERPINIANI ; DIC ; PATER ; NOSTER ; PRO ; EO

Ce marbre a été tiré du couvent de St.-Sauveur. L'inscription est encadrée dans une bordure de besants et de croix alternés.

49.—Musée. XIIIe siècle.

.... .VLTVS NATA SIBI DVP...
.....................; QVARVM FVIT VNA BONETA
..............VILLALMA ; RAIMVNDO CASTILIONIS
.....................; IACET HIC CVI IVNCTA MARIA
.............RNALIS ; SAPIENS ET PROVIDA ....
.....................; BERINGARIOQVE COLVMBI
..............CERNIS ; ET MVNDI GAVDIA SPERNIS
.....................; FVIT HEC SPES EXITVS....

Beaux caractères du XIIIe siècle. Ce marbre vient du couvent de Saint-Dominique. Toujours des armes parlantes : un écu chargé d'un pigeon, pour COLVMBI *(Colomer)*; un autre, d'un château, pour CASTILIONIS *(Castello)*.

50.—Musée. 1385.

ANNO DOMINI M CCC LXXX V || OBIIT : NOBILIS : VIR : DOMINVS :
BERNARDVS : DE SONO : MILES : ET VICECOMES : DE EVVLO : ||
CVIVS : ANIMA : REQVIESCAT : IN PACE : O LECTOR : ORA : PRO : ME :

Grande dalle de marbre blanc. Sous un dais trilobé, soutenu par deux colonnettes, un chevalier armé de toutes pièces; le tout gravé au trait. M. de Saint-Malo a publié dans le bulletin de la Société des

Pyrénées-Orientales (tome VII) une notice étendue sur cette inscription, et sur la famille des vicomtes d'Évol, à laquelle appartenait le défunt.

81.—Musée. XIVe siècle.

.... ¦ ILLVSTIRS *(sic)* ¦ DOMINA ¦ ALAMANDA...... SA ¦ DE CASTRO NOVO.

Sur le socle d'une statue en marbre blanc, tirée du couvent de St.-François. Voir sur cette ALAMANDA la notice de M. Puiggari, tome VII des mémoires de la Société des Pyrénées-Orientales.

Les quatre inscriptions suivantes ont quitté Perpignan. Les deux premières sont au château de Corbera; la troisième est à la métairie Vésian, située sur la route de Thuir, à huit kilomètres de la ville; la quatrième, enfin, au château de Villemartin, près Limoux, dans le département de l'Aude.

82.—**Château de Corbera.**

BOSCH, *Titols de honor*, p. 17.—*Marca, hisp.*, col. 20. —XAUPI, *Rech. hist.*, t. II, p. 149.—Dom VAISSETE, *Hist. du Languedoc*, nouv. édit., t. I, p. 73, et additions de DU MÈGE, p. 137.—*Acad. des Inscr et Belles-Lett.*, tom. XXV.—FOSSA, *Mém. pour les avocats*, p. 49.—CARRÈRE, *Voy. pitt.*, p. 25.—HENRY, *Hist. du Rouss.*, t. I, introd., et *Guide*, p. 112.—*Publ.*, 1832, n° 31.

Cette inscription a conquis dans le pays une certaine célébrité par les discussions auxquelles elle a donné lieu. Sur son témoignage, M. de Marca fit de Perpignan un municipe romain du nom de FLAVIVS EBVSVS. Les historiens de Languedoc et l'Académie des

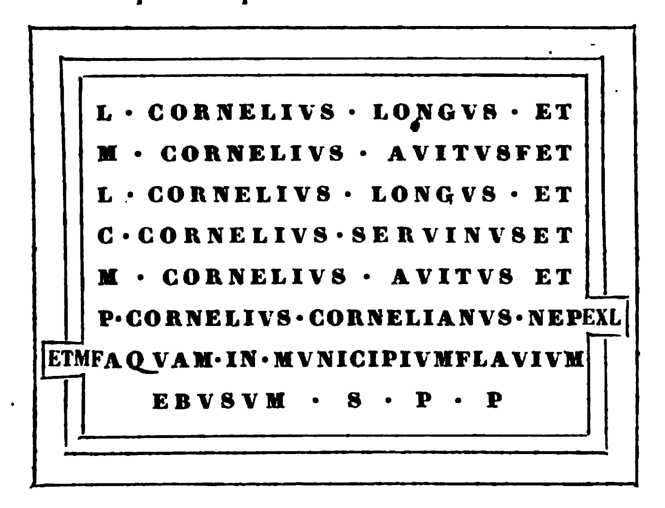
Inscriptions et Belles-Lettres adoptèrent cette erreur, que l'abbé Xaupi fut heureux de propager dans l'intérêt de son système historique. M. de Marca se félicitait d'avoir été le premier à signaler l'antiquité de Perpignan : « Ejus vetustas à nemine hactenùs prodita est.» *(loc. cit.)* Mais l'honneur de la découverte revient à Bosch, qui avait écrit dans ses *Titols de honor,* imprimés en 1628 : « Asenyaladament en la fidelissima vila « de Perpinya en moltes parts, en particular en les pa- « rets de la plaça antiga del Olí, ahont estan encara « continuats los fets de CORNELIO CORNELIANO romans, « en dita llengua latina, etc. » Notre savant Fossa vint renverser le fragile échafaudage, en observant : que les anciens historiens ou géographes n'avaient jamais compté FLAVIVS EBVSVS au nombre des villes du pays qui forma plus tard le Roussillon ; qu'ils avaient au contraire donné ce nom à la ville principale de l'une des Baléares, IVICE ; que Jean Devi, mort à Perpignan en 1561 (nous verrons plus loin son épitaphe) avait été gouverneur d'IVICE ; que le mur, enfin, où se trouvait la pierre en question avait fait anciennement partie de la maison Devi ; d'où la conclusion facile à tirer que le marbre de CORNELIUS avait été apporté d'Ivice à Perpignan par ledit Jean Devi.

M. Léon de Vilar, à qui appartenait cette inscription, l'a transportée de Perpignan à son château de Corbera : sa place était au Musée.

Ma leçon diffère en deux points de celle de M. de Marca : 1° je retranche le point dont il a fait précéder et suivre le F placé à la seconde ligne, après le mot AVITVS ; 2° je substitue aux quatre premières lettres de la septième ligne EIME les lettres ETMF. L'inscription a été gravée d'abord sans ces quatre lettres et sans

les trois dernières EXL de la ligne précédente. Le lapicide avait évidemment fait un oubli, qu'il a réparé aux dépens du cadre, en pratiquant une double entaille dans la moulure. Mais la seconde entaille est insuffisante et les lettres complémentaires ETMF y sont trop serrées l'une contre l'autre. Il en est résulté que la barre du T n'a pas eu l'espace nécessaire pour se développer, et que le bas de la haste du F s'épâte en s'unissant au montant de l'A.

A la seconde ligne, le point qui devait séparer les deux mots AVITVS ET, s'est fondu dans la haste du F intercalé après coup.



53.—Château de Corbère.

BOSCH, p. 52.—XAUPI, II, 137.—FOSSA, p. 108.—CARRÈRE, p. 29.—*Notice eccl.*, p. 50.—HENRY, *Guide*, p. 112.—*Publicateur*, 1832, nos 31 et 32.

HVIVS DOMVS DOMINVS

FIDELITATE CVNCTOS
SVPERAVIT ROMANOS.

D'après une tradition mise à néant par Fossa (*loc. cit.*) cette pierre conserverait le souvenir d'un acte de vertu civique, digne des beaux temps de la Grèce ou de Rome. Pendant le siége de 1475, le fils du premier consul ayant été fait prisonnier dans une sortie, son père aurait mieux aimé le voir égorger sous ses yeux, que trahir son pays en ouvrant les portes de la ville. Cette inscription, long-temps voisine de la précédente à Perpignan, l'a suivie au château de Corbère. Elle avait eu, en 1832, les honneurs d'une seconde édition.

54.—Mas Vésian. XVe siècle.

	VITALIS BVRGENSIS		FVNDATOR
PETRVS		FVIT MEI	
	BELERO NOTARIVS		SVCCESSO.

Les mots PETRVS et FUIT MEI sont communs à la première et à la troisième ligne. Cette ordonnance originale rappelle l'exemple de *vers brisés* connu des humanistes :

	pit	rem	tem	pit		rem
Qui ca	uxo	li	ca		atque dolo	
	ret	re	te	ret		re.

Ce marbre est sorti de St.-Dominique en même temps que le portail de la chapelle de St.-Georges et partie de la colonnade du cloître, vendus par le Génie militaire en 1837. M. de Poeydavant se rendit adjudicataire de ces précieux débris, qu'il destinait à la construction d'une chapelle; mais la mort prévint

ses projets. Le portail seul a été relevé plus tard, et sert d'entrée à la cour de l'exploitation rurale du *mas* Vésian. Les pierres d'appareil sont devenues la proie du maçon ; l'inscription fait parement, à la hauteur de trois mètres, vers l'angle sud-ouest ; le reste, arcades, colonnes et chapiteaux, gît entassé pêle-mêle.

55.—Château de Villemartin (Aude).

Baron Guiraud, *Cloître de Villemartin*. — De Castellane, *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. IV, p. 309.

ANNO DOMINI ¦ M ¦ CCC ¦ XXXIII
FVIT INCEPTVM CLAVSTR
TM ¦ (*sic*) PER FRATREM ¦ Arnaldum ¦ DE PARIETIBVS
TORTIS ET FVIT COMPLET
VM ¦ ANNO DOMINI ¦ M CCC ¦ XLII

Cette inscription a suivi le cloître de nos grands Carmes, démoli par l'artillerie en 1830, acheté comme moëllons au mètre cube, par M. le baron Guiraud (de l'Académie française), et relevé par lui dans son parc de Villemartin, près Limoux. On doit savoir gré à M. le baron Guiraud d'avoir refait un monument avec ces marbres condamnés à la destruction ; mais dans le cœur du Roussillonnais qui visite le *cloître de Villemartin*, le sentiment du regret se mêle à celui de la reconnaissance.

Je m'écarte, à la troisième ligne, des leçons de MM. Guiraud et de Castellane, qui ont écrit, l'un : PER B. DE PETRIBVS, et l'autre, PER E. D. PIERIBVS. Il y a sur la pierre : P·FRE·A·D PIERIBV9 ; les deux P sont armés de la traverse abréviative de ER ou AR. Le signe final 9 aurait suffi sans l'V qui le précède. Une guirlande de feuillages encadre cette inscription.

86.—Cloche des heures de Saint Jean. 1418.

† XPS REX VENIT IN PACE DEVS HOMO FACTVS EST † MENTEM SANTAM *(sic)* SPONTANEAM † HONOREM DEO ET PATRIE LIBERACIONEM † BARBARA NOS SERVA XPI MITISSIM *(sic)* SERVA AMEN.

† LANY MIL·CCCC·XVIII· † STANTS CONSVLS DE LA VILA DE PERPENYA LOS HONORABLES EN LORENS REDON IOHAN CANTA GVILLEM CAMPREDON BARNAT GARRIVS PERE AMYL FO FET AQVEST SAYN † IHS

XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT XPS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT AMEN.

Le diamètre de cette cloche est de 2m02; aucune autre, dans le département, n'approche de cette dimension, et peu de villes de France en ont de plus grandes. D'après M. Criballer, fondeur, elle aurait 0m 16 dépaisseur à la *frappe;* elle serait donc en *treize bords;* cette épaisseur proportionnelle du métal est rare. Je n'ai pu vérifier moi-même ces mesures, parce que la cloche est suspendue à sept mètres environ au-dessus de la plate-forme. Malgré la hauteur et le raccourci, on peut facilement, avec le secours d'un binocle, déchiffrer l'inscription, dont les caractères sont assez grands et très purs. Un ruban étroit, qui ceint les faussures, est chargé de petits caractères: je n'ai pu distinguer clairement que les trois mots TE DEUM LAVDAMVS, répétés sans doute, selon l'usage.

87.—Cloche du couvent de Sainte-Claire. 1475.

† SANCTE † DEVS † SANCTE † FORTIS † SANCTE ET † INMORTALIS *(sic)* † MISERERE NOBIS † M † CCCC † LXXV.

IHS IHS IHS IHS

58.—Cloche à Saint-Matthieu. 1480.

† IHS ¦ MARIA ¦ SIT ¦ NOMEN ¦ DOMINI ¦ BENEDITVM *(sic)* ¦ LANY ¦ MIL CCCC LXXX

Plus bas : TE : DEVM : LAVDAMVS : plusieurs fois répété.

Entre ces deux lignes, des médaillons représentant le Christ en croix, entre saint Jean et sa mère; la sainte Vierge, portant l'Enfant Jésus, et saint Michel terrassant le démon.

A côté du médaillon de la Vierge est le sceau du fondeur chargé d'une cloche dans le champ, avec ces mots en légende : † NICHOLA COLIN. Sur un ruban, vers le bas de la cloche : AVE MARIA GRACIA.

59.—Cloche capitulaire à Saint-Jean. 1483.

† IHS XPS ME FECIT IOHAN GIL LANY MIL
CCCC LXXXIII

Deux médaillons : un *Ecce homo*, et une Vierge tenant l'Enfant Jésus. D'après MM. Renouvier et Ricard, IOHAN GIL serait un fondeur de Montpellier (*Mém. de la Soc. arch. de Montpellier*, t. II, p. 229).

Nous reverrons Johan Gil et Nichola Colin.

60.—Cloches de la citadelle. 1601.

1re cloche : † XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT XPS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT

† PHILIPPVS III DEI GRATIA ISPANIARUM REX FETA LANY MDCI.

Au-dessous de l'écu d'Aragon, posé en pointe et couronné : AVE MARIA:

2e cloche : † AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINVS TECVM BENEDICTA TV IN MVLIERIBVS.

Le reste comme à la précédente.

INSCRIPTIONS PERDUES.

Quelques-unes des inscriptions suivantes ont été publiées; les autres, en plus grand nombre, sont inédites. J'ai tiré ces dernières de divers recueils manuscrits, sans nom d'auteur, faits au siècle dernier.

61.—Couvent de Saint-Sauveur. 1246.

ANNO · DOMINI · M̊ · C̊C · X̊L · V̊I · ISTIC · ESSE · SCIAS · CORPVS · DOMINE · BONASIAS · SPIRITVS · IN CELIS · GAVDET · PRESENTE · FIDELIS · NEMPE · PRIORISSA · PRIOR · EXCITAVIT · ORDINEM · IN · SANCTO · SALVATORE ·

Le monastère de Saint-Sauveur n'a laissé d'autre souvenir de sa fondation que l'épitaphe de BONASIAS. Il est moins facile encore de préciser l'époque où vint sy fondre la communauté de religieuses augustines, annexée depuis le XII[e] siècle au monastère des chanoines réguliers d'Espira-de-l'Agly. Toujours est-il que le couvent de Saint-Sauveur s'est maintenu jusqu'à la révolution de 89. Sous la dernière prieure, Françoise Delpas, militaient encore quinze professes.

62.—Sous le porche de l'église de Malloles. 1275.

† ANNO · DOMINI · M̊ · C̊C · LXXV̊ · IV̊ · NONAS · IANVARII · OBIIT · Ā · XATMARII · QVI · INSTITVIT · SVVM · ANNIVERSARIVM · SCILICET · III · SOLIDOS · PRO · CLERICIS · DE MALLEOLIS · CVIVS · ANIMA · REQVIESCAT · IN · PACE · AMEN ·

La cure de Malloles fut réunie à la mense capitulaire de Saint-Jean en 1367.

63.—Sous le porche de l'église de Malloles. 1278.

✝ ANNO·DOMINI·M·CC·LXXVIII·XVIII·KLS·IANVARII·OBIIT·MARIA·VXOR·DOMINI·A·XATMARII·QVE·INSTITVIT·PRO·SVO·ANNIVERSARIO·III·SOLIDOS·ANIMA·EIVS·REQVIESCAT·IN·PACE·AMEN·

64.—Sous le porche de l'église de Malloles. 1280.

ANNO·DOMINI·M·CC·LXXX·VIII·KLS·MARCII·OBIIT·BERNARDVS·XATMARII·HEBDOMADARIVS·ISTIVS·ECCLESIE·QVI·INSTITVIT·III·SOLIDOS·PRO·SVO·ANNIVERSARIO·QVI·TVMVLVM·CERNIS·CVR. NON·MORTALIA·SPERNIS·TALI·NAMQVE·DOMO·CLAVDITVR·OMNIS·HOMO.

65.—Cloître du convent de St.-François. 1282.

✝ ANNO·DOMINI·M·CC·LXXX·XII·KLS·OCTOBRIS·OBIIT·DOMINA·AVSBERGA·VXOR·QVONDAM·DOMINI·ARNALDI·DE COSTA·IVRISPERITI DE PERPINIANO·✝·ET POSTHAC·ANNO·DOMINI·M·CC·LXXXII·XII·KLS·OCTOBRIS·OBIIT·DICTVS·DOMINVS.·ARNALDVS·DE COSTA·QVORVM·CONIVGVM·OSSA·IACENT·HIC·TVMVLATA·FILIOS·HABVERVNT·VENERABILEM·IN·CHRISTO·PATREM·DOMINVM·RAYMVNDVM·DEI·GRACIA·ELNENSEM·EPISCOPVM·ET·DOMINVM·PETRVM·DE COSTA·IVRIS·PERITVM·PRESBITERVM·PREDICTORVM·ANIME·IN PACE·REQVIESCANT·

L'épitaphe d'Arnaud et d'Ausberge n'a été gravée que plusieurs années après leur mort, puisque leur fils Raymond ne pouvait être désigné sous le titre d'évêque d'Elne avant 1289.

66.—Couvent de Saint-Sauveur. 1287.

OBIIT·DOMINA BRVNISSENDIS·MONIALIS·MONASTERII·SANCTI·SALVATORIS·PERPINIANI·FILIA·CONDAM·DOMINI·PONCII·DE·VERNETO·ANNO·DOMINI·MILLESIMO·DVCENTESIMO·OCTOGE-

SIMO · SEPTIMO · OCTAVO · IDVS · SEPTEMBRIS · ORA · DEVM · PRO · ANIMA · EIVS ·

Une autre leçon porte : OBITVS DOMINE, etc.

67—Couvent de Saint-Dominique. 1288.

HIC · IACET · TERRENO · VALLISPIRII · QVI · OBIIT · ANNO · DOMINI · M · CC · LXXII · IN · DIE · SANCTI · VINCENCII · ITEM · DOMINA · MARIA · VXOR · DOMINICI · LEBREVI · QVE · OBIIT · ANNO · DOMINI · M · CC · LXXXV · IN · DIE · SANCTE · MARGARITE · ITEM · TERRENO · FILIVS · AMBORVM · QUI · OBIIT · ANNO · DOMINI · M · CC · LXXXVIII · SEPTIMO · KLS · OCTOBRIS · QVORVM · ANIME · REQUIESCANT · IN · PACE ·

68.—Façade de l'église des Cordeliers. 1292.

QVEM · LAPIS · HIC · CLAVDIT · R · DE · PONTONIBVS · HAVSIT ·
MILES · CVRRICVLVM · VITE · POST · VIRGINIS · ALMVM ·
PARTVM · TRANSACTIS · ANNIS IAM · MILLE · DVCENTIS ·
ANNOS · DECEM · NOVIES · VNVM · BIS · SVPER · ADDES ·
IDVS · OCTAVO · MADII · PRO · QVO · PIA · VIRGO ·
EXORET · CHRISTVM · QVOD · CELO · COLLOCET · IPSVM ·
O · LECTOR. CARISSIME · DOMINVM · ORA · PRO · ME ·

Sur le R du premier vers de cette épitaphe, voir l'observation déjà faite ci-dessus, n. 10.

69.—Couvent de Saint-Dominique. 1300.

« Dans la grande cour de St.-Dominique, du côté « du rempart, sur une pierre où était représenté en « bas-relief un chevalier coiffé d'un casque et bran- « dissant une épée, sur un cheval caparaçonné, lancé « au galop.

« Bordure supérieure : ANNO . DOMINI . M . CCC . NÑS . « AVGVSTI . OBIIT . DOMINUS . VILLARIUS . MILES.CONDAM. « ILLVSTRIS.

« Bordure inférieure : DOMINI . REGIS . MAIORICARVM.
« CVIVS . ANIMA . PER . MISERICORDIAM . DEI . REQVIESCAT.
« IN . PACE . AMEN. »

Cette note est extraite d'un ancien recueil appartenant à M. Puiggari.

70.—Façade de l'église des Cordeliers. 1302.

ANNO · DOMINI · M° · CCC° · SECVNDO · XVI° · KLS · NOVEMBRIS · OBIIT · P · CADAYN · RECTOR · PERPINIANI · QVONDAM · DE · MALLEOLIS · QVI · TVMVLVM · CERNIS · CVR · NON · MORTALIA · SPERNIS · TALI · NAMQUE · DOMO · CLAVDITVR · OMNIS · HOMO ·

71.—Façade de l'église des Cordeliers. 1303.

XIX° · KLS · FEBRVARII · ANNO · DOMINI · M° · CCC° · III° · OBIIT · DOMINA · BIKRAILDA · VXOR · DOMINI · PETRI · GARRIGA · CVIVS · ANIMA · REQVIESCAT · IN · PACE ·

Une autre leçon donne BRVNIKILDA au lieu de BIKRAILDA.

72.—Façade de l'église des Cordeliers. 1312.

AISI · IAV · DONA · SIBILIA · TAIZA · MVLIIER · DEL · HONRAT · PERE · TAIZ.......... MORI · LANY · DE · LA · INCARNACIO · M · CCC · XII · AL · MES · DE · OCTOBRE ·

D'après cette inscription, il faudrait modifier la date assignée ci-dessus (n° 21) à l'introduction du catalan dans notre épigraphie. Mais la pierre étant perdue, et la fidélité de la leçon ne pouvant être vérifiée, j'ai cru qu'il convenait de maintenir la date certaine de 1335 jusqu'à preuve également certaine du contraire.

73.—Sous le porche de l'église de Malloles. 1315.

✝ ANNO·DOMINI·M̊·CCC̊·XV·IIII·IDVS·NOVEMBRIS·OBIIT·FRANCISCA·FILIA·CONDAM·IACOBI·XATMARII·QVE·INSTITVIT·IN·ISTA·ECCLESIA·SACERDOTEM·CVIVS·ANIMA·REQVIESCAT·IN·PACE·AMEN·

74.—Couvent de Saint-François. 1333.

✝ ANNO·DOMINI·M̊·CCC̊·XXXIII·SEXTO·IDVS·MARCII·FVERVNT. IN·HOC·LOCO·TRANSLATA·OSSA·DOMINE·SIBILIE·VXORIS·QVONDAM·ARNALDI·DE·LVPIANO·MILITIS·

75.—Façade du couvent de la Merci. 1368.

HIC·IACET VENERABILIS·FRANCISCVS·POMINI·BARBELLI·MAGISTER·GENERALIS·ORDINIS·SANCTE·MARIE·DE·MERCEDE·CAPTIVORVM·ET·FVIT·TRANSLATVS·QVINTA·DIE·MARCII·ANNO·DOMINI·M̊·CCC̊·LXVIII·ANIMA·EIVS·REQVIESCAT·IN·PACE·

Il est fait mention dans l'histoire de l'ordre de la Merci, par Ribera, page 244, d'un « Reverendissimo « Padre Maestro Fr. Ponce de Barelís, de nacion « Francés, » maître général *ecclésiastique* en 1358. Je soupçonne notre POMINI BARBELLI, dont le nom aura été mal lu, de n'être pas autre que PONCE DE BARELÍS.

76.—La Réal. Sur l'ancienne porte du chapitre. 1401.

ANNO·CHRISTI·M̊·CCCC̊·I·NNS·FEBRVARII·OBIIT·DOMINVS·ARNALDVS·RAYNALT·LEGVM·DOCTOR·CANONICVS·ET·SVCCENTOR·ELNE·

77.—Vieux St.-Jean, devant le maître-autel. 1425.

Gallia christiana, tome VI, col. 1062. — *Notice*

ecclésiastique, p. 94.—P. PUIGGARI, *Evêques d'Elne*, p. 72.

SEPVLTVRA·REVERENDI·IN·CHRISTO·PATRIS·D·D·HIERONYMI·DIVINA · MISERATIONE · ELNENSIS · EPISCOPI · QVI · OBIIT · DIE·VENERIS·XVI·CAL·DECEMBRIS·ANNO·DOMINI·M·CCCC·XXV·

C'est Jérôme d'Ochon. Il occupa le siége d'Elne de 1410 à 1425.

78.—Saint-Jean. 1433.

ANNO DOMINI M·CCCC·XXXIII·V·IDVS MARCII REVERENDVS DOMINVS GALCERANDVS EPISCOPVS ELNENSIS CVM CLERO IPSIVS ECCLESIE ET HONORABILIBVS CONSVLIBVS HVIVS VILLE ECCLESIAM HANC SVB INVOCACIONE SANCTI IOHANNIS BAPTISTE EDIFICAVERVNT·

On voit encore à l'angle nord-ouest de l'église la pierre où était gravée cette inscription. Les développements qu'entraînerait la discussion de la date, ne peuvent trouver leur place que dans une monographie de la cathédrale.

79.—Vieux Saint-Jean. 1436.

Publicateur, 1836, n° 52.

LA VIGILIA DE CORPVS CHRISTI LANY M CCCC XXXVI LO HONORABLE EN GVILLEM AMARELL BVRGES HE EMBAIXADOR DAQVESTA VILA FO MORT CRVELMENT PER DEFENSIO DE LA CAVSA PVBLICA : CVIVS ANIMA REQVIESCAT IN PACE·

CORPUS CHRISTI, la Fête-Dieu, qui tombait cette année au 7 avril (V. *Art. de vér. les dates*).

L'assassinat de Guillaume Amarell fut un deuil public; on en jugera par les lignes suivantes, extrai-

tes d'un vieux registre de la communauté de Saint-Jacques :

« A sis de juny del any mill quatre cents e trenta e
« sis, entre VII o VIII hores de nit, mataren mossen
« Guilem Amarell, mercader, al cami qui va de
« Perpinya a Toluges, lo qual mori per defensio del
« pople de Perpinya; lo qual mata un filol seu, com
« venia del seu mas, y aso ere la vespre del Corpus,
« y lo dia del Corpus lo tingueren en longe en memoria
« era mort per defensio de la vila; per so la vila fa
« fer en memoria del qual un aniversari tots anys
« la vespre del Corpus. *Anima ejus requiescat in pace.*
« *Amen.* »

L'assassin, ou les assassins, s'étaient soustraits à la vindicte publique; peut-être même leur évasion avait-elle été favorisée par les officiers royaux. On est autorisé du moins à le conclure des termes de la requête adressée au roi Alphonse par les consuls de Perpignan, transcrite au *Livre vert mineur*, fol. 452. Ces magistrats y nomment le coupable, François Gi-ginta, et réclament contre lui ou ses complices toute la sévérité des lois. Ils demandent qu'il soit fait défenses à tous officiers de leur donner asile ou protection, et même que le roi s'interdise à leur égard le droit de grâce.

80.—Ermitage de Saint-Assiscle. Sous le porche, à la gauche de la porte, en entrant.

AQVEST ES LO PERDO ATORGAT E DONAT A TOTS AQVELLS QVI VINDRAN VISITAR AQVEST LOC EN LES FESTES DAVALL ESCRITAS EN LAS OCTAVAS DAQVELLAS, SO ES ASSABER : CCCCXL·DIES PER CASCVNA FESTA E PER LAS OCTAVAS DE QVASCVNA AYTANT MARCA LES QVALS· FESTAS SON SO ES

ASSABER DE NADAL · E DE RESVRECCIO · E DE ASSENCIO · E DE PENTACOSTE · E LAS IIII · FESTAS DE NOSTRA DONA · E DE SANT MIQVEL · E DE SANT IOHAN BAPTISTA · E DE SANT IOHAN EVANGELISTA · E DE QVASCVN APOSTOL · E DE SANT LAVRENS · E DE SANT ASSISCLA · E DE SANTA VICTORIA · E DE SANTA MARIA MAGDALENA · E DE SANT MARTI · DE SANTA CATARINA · DE SANT NICOLAV · SANTA MARGARITA · E PER MARTROV EN LO DIE DE LA DEDICACIO DE LA DITA IGLESIA.

MARTROV, La Toussaint, anciennement la *Fête des Martyrs*. (*Glossaire des dates.*)

M. Puiggari avait vu cette inscription, et croyait se souvenir qu'elle était en gothique carré, à bases lancéolées.

81.—Chapelle du Christ. 1569.

FOSSA, *Mém. pour les avocats*, p. 51.

IOAN · DEVI GVBERNATOR ET CAPITANEVS GENERALIS EBVSI · 1569.

C'est l'inscription annoncée au nº 52.

On trouve un Bernard Davi ou Devi, bailli de Perpignan en 1311 et années suivantes; un Pierre Davi, également bailli en 1452; un consul de mêmes nom et prénom, en 1486, etc.

82.—Saint-Jean. 1620.

Gallia christ., tom. VI, col. 1072.—*Notice ecclés.*, p. 108.—P. PUIGGARI, *Évéq. d'Elne*, p. 106.

HIC QVIESCIT REVERENDVS D · D · F · RAPHAEL DE RIPHOS DEI GRATIA EPISCOPVS ELNENSIS ORDINIS PREDICATORVM · OBIIT XV · KAL · JANVARII ANNO DOMINI MDCXX ·

Il occupa le siége deux ans et un mois: son épitaphe est signalée devant le maître-autel.

83.—Couvent de St.-François, porte de la sacristie. 1623.

Gallia christ., tom. VI, col. 1061.—*Notice eccl.*, p. 93.—P. PUIGGARI, *Évêq. d'Elne*, p. 69.

D·D·FRANCISCVS·XIMENIVS·ORDINIS·MINORVM·EPISCOPVS·ELNENSIS·PATRIARCHA·HIEROSOLYMITANVS·OBIIT·DIE·XXIII·IANVARII·ANNO·DOMINI·M·CCCC·IX·ET·HIC·EST·TRANSLATVS·DIE·XVII·SEPTEMBRIS·M·D·C·XXIII·

François Ximénés n'occupa le siége d'Elne que pendant quelques mois. Il était de la création de l'anti-pape Benoît XIII. Ainsi que l'a fait observer M. Puiggari, on le retrouve dans les documents après le 23 janvier. Il y a donc erreur, provenant, soit de la lecture, soit de la pierre elle-même, copie d'une épitaphe antérieure.

84.—Vieux Saint-Jean. 1637.

Gallia christ., Tom. VI, col. 1073.—*Notice eccl.*, p. 109.—P. PUIGGARI, *Évêq. d'Elne*, p. 110.

HIC JACET ILLUSTRISSIMUS D·D· GASPARDUS DE PRIETO, RELIGIOSUS BEATÆ MARIÆ DE MERCEDE, EPISCOPUS ELNENSIS· OBIIT DIE 30 OCTOBRIS MDCXXXVII.

Il avait été appelé au siége d'Elne le 18 février de l'année précédente.

85.—Saint-Jean. Transept du nord. 1700.

Notice eccl., p. 112.—PUIGGARI, *Év. d'El.*, p. 117. —*Gallia christ.*, tom. VI, col. 1075.

D. O. M. ÆTERNÆ MEMORIÆ ILLUSTRISSIMI ECCLESIÆ PRINCIPIS LUDOVICI HABERT DE MONTMOR, ELNENSIUM EPISCOPI, REGI A SANCTIORIBUS CONSILIIS ET SANCTÆ FIDEI APUD RUSCINONENSES INQUISITORIS GENERALIS, QUI MORTUUS MONTEPESSULANO, IN SUA MAJORI ECCLESIA PERPINIANENSI INHUMARI VOLUIT, UT PRÆSUL ET CLERUS QUOMODO IN VITA DILEXERUNT SE, ITA ET IN MORTE NON SINT SEPARATI. MONUMENTUM HOC ET EPITAPHIUM POSUIT CARISSIMUS ET AMANTISSIMUS FRATER JOHANNES LUDOVICUS HABERT, EQUES, DOMINUS DE MONTMOR, COMES DE MENIL-HABERT, REGI A SECRETIORIBUS CONSILIIS, REI JUDICIARIÆ, CIVILIS ET ÆRARIÆ, REGIS TRIREMIBUS BELLICIS URBIUM ARCIUMQUE MUNIMENTIS IN GALLO-PROVINCIA PRÆFECTUS GENERALIS ET IN AQUENSI SUPREMA CURIA REGIS SENATOR, LIBELLORUMQUE SUPPLICUM IN REGIA MAGISTER.

Sur une dalle de marbre blanc, jadis incrustée dans le mur, auprès du tombeau de l'évêque de Montmor, qu'elle concerne. Je suis étonné que cette inscription n'ait pas été sauvée, puisque celle de M. de Mailly, que j'ai rapportée ci-dessus, nº 8, n'a pas souffert. Elles étaient voisines, et le même sort paraissait leur être réservé.

J'ai appelé *perdues* les vint-cinq inscriptions qui précèdent, parce que mes recherches pour les découvrir ont été jusqu'à ce jour infructueuses. D'autres, avant moi, n'avaient pas été plus heureux : et cependant je ne renonce pas à l'espoir d'en retrouver quelques-unes, seulement déplacées ou cachées derrière un vieux meuble. Il est fâcheux que l'idée d'une enquête n'ait pas germé dans la tête d'un curieux, il y a quarante ans. Les membres de l'ancien clergé vivants à cette époque avaient connu le pays avant ses bouleversements, et leurs souvenirs de jeunesse

auraient été consultés avec fruit. Vagues et même contradictoires, les indications que l'on peut recueillir aujourd'hui conduisent à des résultats négatifs. Le vieux Saint-Jean, par exemple, conservait-il encore, en 1789, les épitaphes d'Amarell et des évêques Jérôme d'Ochon et Gaspard de Prieto? L'un répond oui et l'autre non; encore ce non et ce oui sont-ils également indécis: on voit que la mémoire de ces détails est devenue confuse, et l'on ne pousse pas plus loin son examen sur la foi de semblables données.

Puisque j'ai nommé St.-Jean-le-Vieux, il n'est pas inutile de rappeler que Don Sanche, roi de Mayorque, et l'Infant Don Philippe y avaient aussi leur tombe. D. Sanche, mort à Formigueras, le 4 septembre 1324, avait choisi sa sépulture dans la vieille église, en attendant qu'un mausolée pût être élevé à ses restes dans l'église nouvelle, dont il avait posé la première pierre le 27 avril de la même année (V. nº 1). Mais la dynastie mayorquine succombait vingt ans plus tard, et les rois d'Aragon furent peu soucieux de raviver la mémoire d'un prince dont ils avaient dépossédé les successeurs. On ne songea donc plus à Don Sanche : il n'est même pas sûr qu'une épitaphe eût été gravée sur sa tombe provisoire en 1324, car il n'en est fait mention nulle part.

L'église des Cordeliers était riche en pierres tombales, l'église des Grands-Carmes avait aussi les siennes; mais celle des Dominicains l'emportait sur les deux autres par le nombre et par l'importance. Ainsi que l'a fait observer M. de Saint-Malo « elle possédait « les restes mortels des vicomtes d'Ille et de Canet, « de l'Infant Don Fernand de Mayorque, et de quel-

« ques autres défunts d'origine royale. » (*Mém. de la Soc. des Pyr.-Orient.*, tom. VII, p. 261.)

Le sol de l'église des Dominicains a été relevé jusqu'au niveau du sol extérieur, et l'on assure que de nombreuses dalles ont été recouvertes par le remblai. Puissent-elles n'être pas enfouies à tout jamais!

Ces dernières pages étaient déjà sous presse, lorsque j'ai pu enfin me procurer une copie du texte grec de l'inscription ci-dessus, nº 13, tel que l'a publié M. de Marca (*Opuscules*, p. 403 à 413). Il y a quelques différences entre nos deux leçons. Sur le livre qui est dans la main droite de saint Jean-Baptiste, M. de Marca lit: *δείκνει την φύσιν των βροτῶν*, au lieu de *δείκνυσι φύσιν βροτιαν*; au 3e vers : *σου* au lieu de *σοί*, *εἰσι* au lieu de *πέλει*; au 4e vers : *γέννησιν* au lieu de *γένησιν*; au 6e vers: *χωφεύειν* au lieu de *χώφευσιν*; au 15e vers : *τυμεδία δέων* au lieu de *τυπμηδια πλεων*; au 17e vers : *ἰσωθεὶς ἀγγέλοις* au lieu de *ἰσωτει ἀγγελων*. M. de Marca n'a d'ailleurs transcrit que douze vers : « Ex decem et « octo versibus, ex quibus integra inscriptio constat, « supersunt tantùm duodecim, sex aliis unà cum « incrustatione thecæ deperditis. » Les six vers qu'il omet sont les mêmes dont je n'ai pu lire que des mots isolés, c'est-à-dire les 1er, 2e, 9e, 10e, 11e et 12e. Ainsi les détériorations que l'on remarque sur la peinture dateraient d'avant 1666.

5.

:LAPIS·PRIMUS·
QUĒ·ILLUSTRISSIMUS
DN̄S·N̄R·SANCIꝰ·REX·MAIO
RICH·POSUIT·Ī·FŪDAMEN
TO·ISTIꝰ·ECCLIE·V·KL·MA
DII·ANNO·D·M·CCC·XXIIII

6.

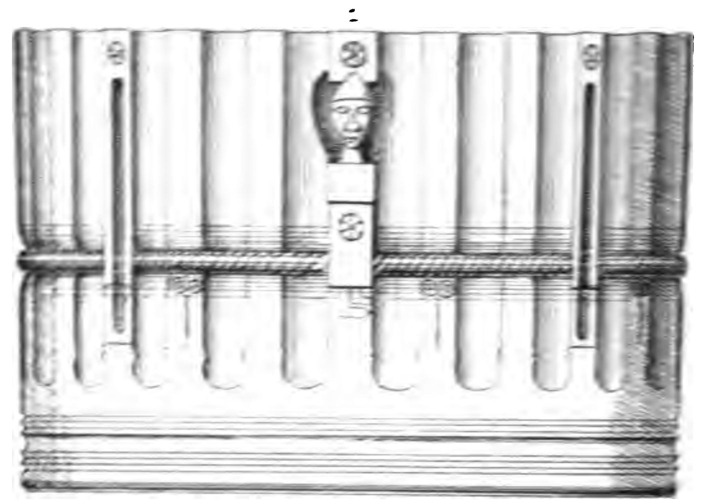
✠LAPIS·II·QUĒ·RE
UERĒDꝰ·DN̄S·B̄R·BA
IULI·GR̄A·DEI·ELNĒ
SIS·EP̄S·POSUIT·IN·
FŪDAMĒTO·ISTIꝰ·ECCLE
V·KL·MADII·ANNO·
DN̄I·M·CCC·XXIIII·:·

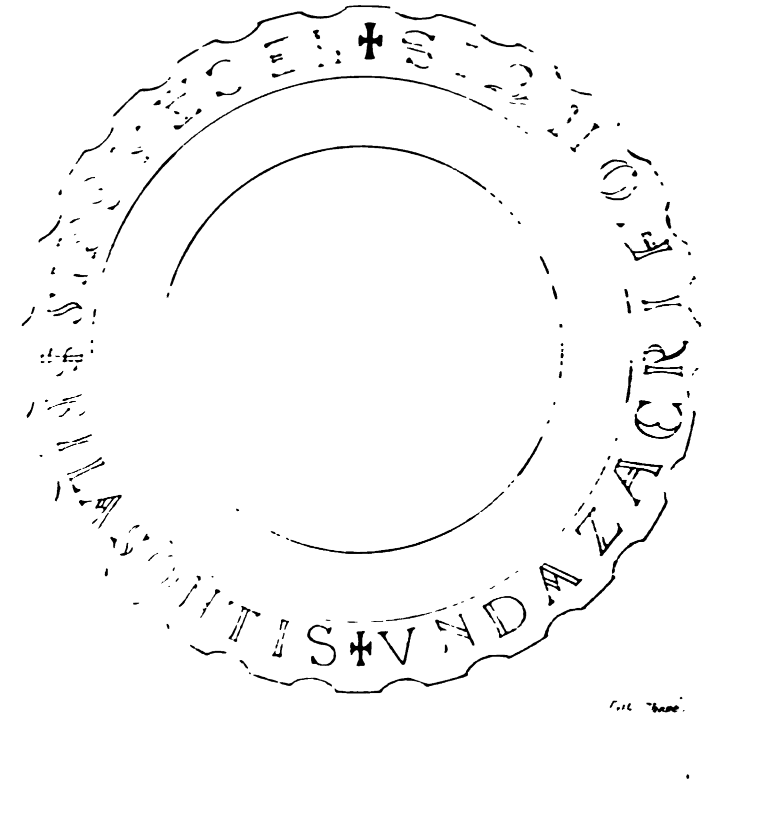
Lith. Chapé.

11.



Lith. Chapé.





2.

✝ : ANNO : DNI : M : CC : XXX : VI : SEX
TO : KL A OCTOBRIS : OBIIT DEVSD
FE SOROR : HOSPITALIS PAUPERUM
PERPINIANI :

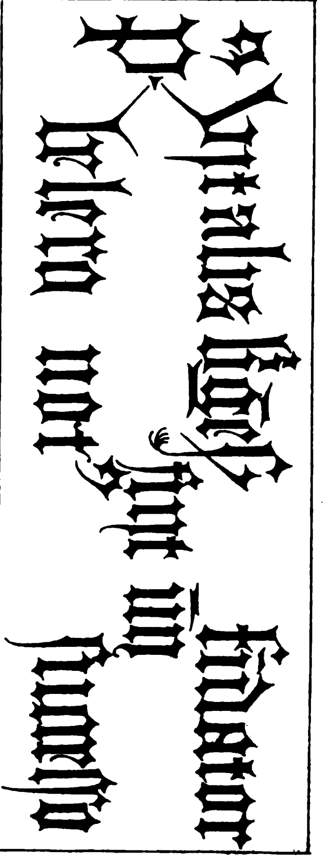
3.

ANNO·DNI·M·CC·XLV·IIII·NONAS·IUNII·OBIIT·
BNARD·BOTINIAN·QI INSTRUIT SUU ANNIUSARIU·
UIVIT·CU·XPO·TUMULO·QI·CLAUDITUR·ISTO·
NA·FRAGILI·UITA·FUIT·UT SIMPLEX·HEREMITA
MTIS ETHYMANUS·Y·NOMINE BOTINIANUS·AMEN

4.

: ✝ : ANNO : DOMINI :
: M : CC : LXX : QUINTO
: ID9 : MARCII OBIIT
: B : BONETI : DE PETANO
QUI TUMULUM CERNIS
CUR NON MORTALIA SPNIS
DIC PATNOST : PRO EI9

8.



9.



10.

Lith. Chape.

7.

Lith. Chapé.

ÉTUDE HISTORIQUE
SUR LE PRÉSIDENT SAGARRE,

Par M. MORER, membre résidant.

A ce nom de président Sagarre, il semble qu'on ressent encore vibrer dans l'air une espèce de frémissement de terreur : pour le peuple roussillonnais, le mot *Sagarre* porte avec lui l'épouvante et l'effroi. Pourquoi! c'est qu'on n'a jamais considéré la situation critique au milieu de laquelle vivait cet homme, ni les fonctions pénibles qu'il avait à remplir. La masse ne voyait en lui que le magistrat rigide dans ses devoirs, et qui contrariait ses penchants politiques : on prenait son énergie pour de la dureté; on le disait toujours altéré de sang et abusant du pouvoir qui lui était donné pour satisfaire un instinct féroce.

Telle est l'idée, nous le savons, qu'on se fait du président Sagarre : cette idée est-elle vraie? Et si ce n'était là qu'un préjugé populaire, pourquoi ne contribuerions-nous pas à le détruire, en faisant connaître ce personnage, qui a joué un grand rôle dans notre province, tel qu'il était, c'est-à-dire tel que nous le montrent nos documents historiques?

Mais pour bien comprendre les faits, il faut esquisser, en peu de mots, le tableau de la situation du Roussillon à cette époque qui se rattache à une des phases les plus importantes de notre histoire.

Vers le milieu du XVIIe siècle, la Catalogne, à laquelle était lié le Roussillon, se révolta. Le comte Olivarès, ministre tout puissant du roi Philippe IV, avait supprimé une partie des franchises et des priviléges dont jouissait cette province, et dont elle se montrait si jalouse. Les Catalans indignés, plutôt que d'y renoncer, préférèrent se donner à un gouvernement étranger, et le roi de France, aidé et appelé par eux, put joindre à tous ses autres titres celui de comte de Barcelone; mais bientôt, par un de ces changements politiques qu'expliquent très bien la différence de mœurs et de caractère des deux nations, et surtout l'oubli d'un premier moment d'irritation, ces mêmes Français, dont on avait imploré le secours et qu'on avait regardé comme des frères, ne furent plus que des ennemis. La guerre éclata entre les deux puissances. La Catalogne se réconcilia avec son roi et fut perdue pour nous; mais le Roussillon restait à la France à titre de conquête. Le gouvernement ne pouvait plus commettre la faute reprochée avec raison au fils de Louis XI, qui avait déjà tenu en son pouvoir cette province et s'en était volontairement dessaisi. La France voulut reprendre ses limites naturelles, et, comme la Gaule d'autrefois, toucher les Pyrénées : il fut donc irrévocablement résolu qu'on garderait le Roussillon où se trouvaient concentrées des forces considérables : ce pays était devenu le but principal de cette guerre, et il ne devait pas cesser désormais d'appartenir au sol français.

Cependant, à cette époque, le cœur des Roussillonnais était tout entier à l'Espagne : c'est là, de l'autre côté des monts, qu'étaient pour eux la patrie

et la nationalité. Pendant plusieurs années ils cherchèrent, par tous les moyens, à briser leur nouveau joug pour rentrer sous l'ancienne domination. Il y eut des révoltes et des conspirations toujours renaissantes qu'il fallut punir avec rigueur; mais telle est la marche de l'esprit de parti : dans les coupables, le peuple ne voyait que des victimes, des martyrs mourant pour leur foi politique, et le juge qui frappait, la loi à la main, était abhorré.

Or, quel était cet homme, ce juge qui intimidait la rébellion et condamnait les coupables? — C'était Sagarre. — Exposé à la vue de tous, parce qu'il était le plus haut placé, il eut toujours à lutter contre l'opinion publique et il lutta énergiquement. Il fallait, en effet, pour résister, une grande fermeté de caractère; savoir gouverner et faire respecter le pouvoir au milieu d'un pays en combustion, a été, dans tous les temps, une tâche bien difficile. Sagarre s'y voua complètement, et c'est de ce dévoûment à la cause française que sont nées tant de haines.

Comment cet homme s'était-il élevé au poste éminent qu'il remplissait? Comment avait-il gagné la confiance du gouvernement français? Nous pouvons le savoir en examinant sa longue carrière politique.

François de Sagarra, désigné par les Français sous le nom de *Sagarre*, est né d'une famille distinguée; mais il peut être placé au nombre de ces hommes qui se sont élevés par leur propre mérite. Jeune encore, il embrassa avec ardeur le parti de la France, lorsque le Roussillon venait à peine de tomber en son pouvoir. C'est en 1652, que nous le voyons pour la première fois mêlé au gouvernement de cette province. — Voici à quelle occasion :

Par suite de la conquête, le roi de France possédait dans ce pays un domaine considérable; mais les dons ou pensions qui avaient été accordés sur ce domaine, dès les premiers temps, en absorbaient complètement les revenus. Il fallait cependant trouver l'argent nécessaire pour soutenir le siége de Barcelone. Ce fut alors que le maréchal Lamotte-Houdoncourt qui était gouverneur-général de ces comtés, et investi de pleins pouvoirs, supprima toutes les donations faites antérieurement, et il envoya dans cette province, pour concentrer entre ses mains tous les produits, le docteur François de Sagarra.

Il sut bientôt mériter la confiance du gouvernement. En 1653, nous le voyons revêtu des fonctions de vice-gouverneur, et le roi le gratifia d'une pension de trois mille livres. Un an après, il est nommé gouverneur des comtés de Cerdagne et de Roussillon, en remplacement de Thomas de Banyuls, qui, malgré le serment de fidélité prêté à la France, avait trahi tous ses devoirs en se mettant à la tête d'une conspiration pour favoriser le parti espagnol. Ce fait seul sert à faire connaître au milieu de quelles graves circonstances Sagarre prenait en main le pouvoir. Nous avons encore retrouvé les lettres-patentes qui l'instituent dans cet emploi de gouverneur.

« Voulant, dit le préambule, confier cette charge « à une personne sûre et digne, nous avons fixé notre « choix sur notre cher conseiller François de Sagarre, « dont la prudence, l'habileté, la probité nous sont « bien connues, et qui a rendu des services journa- « liers à nous et à la patrie. »

C'est ainsi que s'exprime le monarque, et ces mots sont un éloge complet pour l'homme à qui ils s'adres-

sent. Ces lettres-patentes sont du mois d'avril 1654; et, au mois de juin de la même année, le roi lui écrit personnellement une lettre qui existe encore dans nos archives pour le remercier de nouveau de ses services, et il le nomme *juge de toutes les contestations au sujet des personnes qui seront déclarées avoir embrassé le parti des ennemis.*

C'était là une mission bien délicate, et qui était loin de le recommander à la faveur des Roussillonnais. Le parti des ennemis était le parti espagnol, et ce parti était populaire et nombreux. Il ne faudrait pas croire que ce fussent les masses seulement qui s'opposaient de tout leur pouvoir à leur réunion avec la France; mais clergé, noblesse, bourgeoisie, tous suivaient les mêmes idées. Nous en avons vu un exemple dans la conspiration à la tête de laquelle se trouvait Thomas de Banyuls, qui était lui-même gouverneur: cet exemple ne fut pas le seul. Sagarre résista toujours au torrent, et il en fut noblement récompensé par des titres et par des honneurs.

En 1662, il était conseiller-d'état, président du conseil souverain, et il fut encore nommé commissaire-général des domaines du roi en Roussillon. L'ordonnance qui l'institue en cette dernière qualité s'exprime ainsi : « *Estant* nécessaire de commettre « une personne d'intégrité et affectionnée au bien « de nos affaires, *scachant* ne pouvoir faire un meil- « leur choix, ni plus digne, nommons François de « Sagarre..... »

Un homme tel que lui devait avoir pour adversaires non-seulement des hommes politiques, mais aussi ces âmes remplies de fiel qui sont de tous les temps et de tous les partis, toujours envieuses des succès d'un autre.

Aussi, de basses et jalouses dénonciations étaient constamment dirigées contre sa personne. Nous avons été assez heureux pour découvrir plusieurs documents portant un caractère officiel, et qui nous font voir la haine et l'acharnement qu'on mettait à le poursuivre.

Citons d'abord une lettre du ministre Louvois à M. Trobat, avocat-général au Conseil-Souverain du Roussillon :

« Versailles, 12 avril 1666. — Monsieur.

« Vostre lettre du 27 du mois passé m'apprend « que vous vous conformerez à ce que je vous ai « mandé au sujet de M. le président Sagarre; j'ad- « jouterai de plus qu'il est à propos que vous entre- « teniez avec lui l'amitié que vous aviez autrefois « ensemble, et que vous vous absteniez d'entrer « dans les intérêts de ceux qui lui sont contraires « pour éviter que le party opposé, devenant trop fort, « il ne s'en suive son oppression, et mesme un dom- « mage considérable pour le publicq qui souffre ordi- « nairement de la division des principaux officiers ».

Nous voyons par cette lettre que le Ministre craint que Sagarre ne soit opprimé. Sagarre opprimé!..... Mais, en vérité, avec l'opinion qu'on s'était faite de cet homme, c'est lui qui toujours opprimait les autres. — Continuons.

Voici une autre lettre du même Ministre à M. de Maqueron, intendant du Roussillon. Elle est datée de Paris, le 17 novembre 1667; on y lit le paragraphe suivant :

« Vous trouverez ici une lettre non signée contre « le président Sagarre : il est bon de vous informer « si ce qu'elle contient est véritable, et à toutes fins

« d'essayer de découvrir, par l'écriture de cette let-
« tre qui est semblable à toutes celles que nous avons
« reçues contre luy, qui sont ces sortes de donneurs
« d'avis. »

Le 27 octobre 1670, le même ministre écrivait à M. Carlier, autre intendant du Roussillon : « L'on
« m'a adressé la lettre cy-jointe non signée et le mé-
« moire qui l'accompagne contenant plusieurs advis
« contre M. le président Sagarre; quoyque je n'y
« adjoute pas grande créance, néanmoins je ne laisse
« pas de vous les envoyer afin de vous informer de
« toutes choses ».

Il est fâcheux que la lettre et le mémoire mentionnés par le Ministre, et dont l'auteur se cachait sous le voile de l'anonyme, n'existent plus; nous aurions ainsi appris quelles étaient ces sourdes accusations qu'on n'osait pas signer, et qui étaient dirigées contre le président Sagarre; mais on voit par d'autres lettres, que de longues recherches dans nos archives ont placées sous ma main, qu'on l'accusait d'être un faux monnayeur; peut-être même était-il soupçonné de sorcellerie, car deux de ces pièces nous montrent le président Sagarre sous un jour tout nouveau.

Cet homme que le préjugé populaire dépeint comme un tigre à instincts féroces, aimait et cultivait les sciences. Ses moments de loisir, il les consacrait à l'étude de la chimie. A cette époque, la chimie à peine sortie de ses langes était confondue avec l'alchimie qui l'avait précédée, et je suis convaincu que les travaux de ce genre du président Sagarre ont pour beaucoup contribué à inspirer la terreur de son nom.

Le 12 mars 1666, Louvois écrit à M. de Maqueron, qu'il connaît tous les égards que l'on doit au caractère de M le président Sagarre; que quelque chose qu'on ait pu dire contre lui à Sa Majesté, elle est bien persuadée de *son intégrité,* et *si mémorative* de ses services qu'elle n'a jamais voulu y ajouter la moindre créance; mais afin de satisfaire le public et désabuser tout le monde, elle engage le président à s'abstenir de *travailler à la chimie* et à renvoyer de chez lui un nommé Joseph, italien d'origine, dont la réputation perdrait le plus innocent de tous les hommes; ajoutant que s'il ne changeait de conduite, il passerait infailliblement pour un faux monnayeur.

Il paraît cependant que malgré les vives recommandations du Ministre et la haine de ses ennemis qui cherchaient à le perdre, en employant tous les prétextes, Sagarre n'avait pas tout-à-fait renoncé à ses études sur la chimie; car nous avons encore trouvé une autre lettre de Louvois, adressée à M. Carlier, et qui porte la date du 7 février 1672. Il y a dans cette pièce le passage suivant: « Vostre « lettre du 12 décembre m'a esté rendue à mon re- « tour; elle m'a informé de ce qui a donné lieu « d'écrire contre M. le président Sagarre, et je seray « bien ayse de sçavoir, simplement par curiosité, si « la machine du sieur de Saint-Jean, qui a été dres- « sée de concert avec ledit sieur Sagarre chez don « Alexis de Sanmanat, pour faire l'eau mercurialle « *(sic)* et l'huile de talque aura réussy ».

A quoi devaient donc servir cette *eau mercurialle* et cette *huile de talque :* était-ce à la recherche d'un agent propre à la transmutation des métaux? Je ne sais; mais nous voyons que le Ministre lui-même

semble prendre intérêt à ces travaux, et qu'il s'en informe par un sentiment de curiosité.

J'ai dit que ces lettres nous faisaient connaître le président Sagarre sous un jour tout nouveau. Aurait-on imaginé, en effet, que ce haut personnage, investi de grands pouvoirs, magistrat, gouverneur, occupé, tantôt à réprimer des séditions armées, tantôt à suivre les traces de conspirations, toujours renaissantes comme la tête de l'hydre et qui pouvaient compromettre l'avenir de la conquête, trouvait chez lui un délassement tranquille, en se livrant à des expériences de chimie ? Nous ne pouvons en douter, car je cite des documents authentiques; mais, aussi, j'ai dit que je voulais dépeindre Sagarre tel qu'il était, et non pas tel que nous l'a montré un préjugé populaire, animé par des ressentiments politiques.

Il y avait trente ans que la France s'était emparée du Roussillon, et sa puissance n'était pas encore bien affermie. L'opinion publique était toujours tournée vers l'Espagne. Comme, dès les premiers temps, ce n'était point seulement dans les classes inférieures que se trouvaient les conspirateurs; ils appartenaient au contraire aux rangs élevés. L'année 1674 peut en fournir une preuve nouvelle.

A cette époque devait aussi éclater une conspiration qui faillit réussir. Elle fut découverte à Villefranche, en Conflent, par suite de l'amour d'une jeune fille pour un officier français. Sans entrer dans le détail de cette affaire, palpitante d'intérêt, et qui avait dans toute la province de vastes ramifications, nous devons citer un document officiel qui fait connaître, au nombre des coupables, un Consul même de Perpignan.

Ce Consul était Antoine Rivet. Il fut accusé du crime de lèse-majesté, au premier chef, parce que, étant sujet du roi et consul de la ville, il se trouvait au nombre des conspirateurs, qui devaient faire entrer secrètement les Espagnols dans Perpignan et dans les autres places du Roussillon.

Arrêté et traduit en justice, voici les conclusions qui furent prises contre lui par le Procureur-Général près le Conseil-Souverain. Je reproduis textuellement ce document, parce qu'il offre un vif intérêt et qu'il caractérise bien l'époque.

« .....Le Procureur-Général requiert pour le Roy, « qu'il plaise à la Cour, desclarer ledit Antoine Rivet, « sufficement[1] atteint et convincu du crime de leze- « majesté en premier chef; qu'en conséquance tous « et chascuns ses biens seront confisqués et appliqués « à perpétuité aux coffres de Sa Majesté, et pour ré- « paration dudit crime comdamner ledit Antoine Ri- « vet à estre livré ez mains de l'exécuteur de l'haute « justice, lequel luy fera faire le tour ordinaire et « l'amende honorable, tenant ledit Rivet un sierge « de sire alumé entre ses mains, et demandant à « Dieu, au Roy et à la justice pardon de son crime, « tant vis-à-vis l'esglise de Saint-Jean de Perpignan, « que devant la porte du palais et à la place de la « Loge, et après, trénant ledit Rivet par terre, ses « pieds attachés à la grupe de une mule, le conduira « à la Loge de Perpignan où à leschafau qui est dressé, « estranglera en trestre ledit Rivet jusques à ce que « mort naturelle sen suive, et après tranchera sa teste « pour estre misse dans une cage de fer, laquelle fixera

[1] C'est à dessein que nous conservons la même orthographe qui montre combien on était encore peu familiarisé avec la langue française.

« après à une part de la maison de la Loge de laditte
« ville, et le restant du corps dudit Rivet portera aux
« potences dittes de Puig-Juan, pour y rester.—Bien
« entendu que préalablement l'exécution de laditte
« condempnation, ledit Antoine Rivet sera appliqué
« à la question ordinaire et extraordinaire pour des-
« clarer ses complices; requiert en outre que des
« livres de la maison consulaire, le nom dudit Rivet
« soit esfacé, et toute sa postérité privée de tenir
« charges ni offices dans laditte maison consulaire,
« ni aultres de la présente ville.—Fait au parquet, le
« 19 juillet 1764. Signé : TROBAT, advocat général. »

Le 30 juillet, les conclusions que je viens de rapporter furent confirmées par le Conseil-Souverain du Roussillon, dont Sagarre était président.

Cette condamnation et d'autres qui furent prononcées pour la même affaire contre les conspirateurs, durent laisser après elles un long retentissement.—Nous ne pouvons justifier la barbarie du supplice; il suffit de dire que telle était alors la législation pénale, législation heureusement adoucie par nos mœurs; mais, en examinant les faits en eux-mêmes, nous sommes obligés de convenir qu'ils devaient nécessairement entraîner sur la tête des coupables la plus terrible responsabilité. Il ne fallait pas que par de sourdes menées, le droit de conquête et de réunion à la France pût être mis en question, et vînt d'un moment à l'autre bouleverser tous les esprits. Ceux qui tentaient témérairement de livrer le Roussillon aux Espagnols, commettaient donc un crime de haute trahison; ils savaient la peine qu'ils encouraient. Mais nous l'avons déjà reconnu : la sympathie était pour les coupables, et la haine augmen-

tait contre les Français et contre la justice qui soulevait le glaive de la loi.

Ne pensez pas cependant que les accusés fussent livrés à la merci d'un homme seul. Quelle que fût la puissance du président Sagarre, il ne pouvait condamner qu'avec l'assistance de la Cour. C'est ainsi que la sentence rendue contre le consul Rivet est signée par de Sagarra, de Fontanella, de Copons, de Marti, de Ménalt, de Prat et de Quéralt. On se souvient à peine des autres juges; tous les ressentiments semblaient se concentrer sur Sagarre, qui par sa haute position était le plus en évidence.

Que de temps, de patience et d'habileté ne fallut-il pas pour ramener cet esprit ardent et indépendant des Roussillonnais, les forcer à aimer ce joug qu'ils détestaient! Quelle puissance de caractère devait avoir l'homme qui combattait contre l'esprit général de son pays, restait ferme dans ses principes et invinciblement attaché à ses devoirs!

Je sais qu'en montrant comme je le fais aujourd'hui le président Sagarre, je heurte bien des idées. La haine, l'esprit de parti avaient entassé tout leur poison sur cet homme, qui fut revêtu de fonctions périlleuses dans des jours critiques; mais en fouillant nos documents historiques, c'est-à-dire en remontant à la source réelle, la vérité apparaît : ce tableau fantastique au milieu duquel on avait bercé notre enfance s'est évanoui, et nous avons pu reconnaître combien étaient éminents les services que cet homme remarquable rendit au Roussillon et à la cause française.

La carrière du président Sagarre fut longue et largement remplie. En 1688 il était encore Conseiller-

d'État et Président du Conseil-Souverain. Le 20 octobre de la même année, le Roi l'avait autorisé, par une lettre spéciale, à se faire remplacer, en son absence, dans ses fonctions de Commissaire royal par un autre officier de la Cour du Domaine; mais il dut cesser d'exister bientôt après, car le 23 novembre de cette même année (1688), nous avons trouvé dans nos vieilles archives du Domaine la nomination provisoire d'un autre Commissaire en remplacement du président Sagarre, *décédé*. C'est ainsi, qu'après trente-six ans de sa vie publique, il s'éteignit peu à peu, revêtu encore de toutes ses fonctions, comblé d'honneurs de la part du roi Louis XIV, qui, de près comme de loin, savait apprécier les hommes de mérite et leur tendait sa main puissante.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

GUI DE TERRENA.

Messieurs,

Hier, la curiosité me conduisit dans cette salle. Deux bustes frappèrent ma vue : ceux de Dom Brial et de François Arago ; et la veille encore, j'avais lu dans les notices historiques sur l'île de Maillorque, par Joachim-Marie Bover de Rossello, un de ces éloges qui se trouvent rarement dans l'histoire. Il concerne un enfant de Perpignan, qui en fut aussi le premier Pasteur, et qui a, pour le génie, de la ressemblance avec celui que nous sommes heureux de posséder. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont déjà nommé Gui de Terrena. Les savantes recherches d'un Membre dont nous regrettons la perte, nous l'ont fait connaître et apprécier. Permettez-moi de reproduire d'après lui les traits principaux de cette gloire de notre ville.

Général de l'Ordre du Mont-Carmel, Évêque d'Elne, après l'avoir été de Maillorque, Conseiller intime du Roi, Membre du Conseil privé du savant et pieux Benoît XII, qui le transféra au siége de Vaison, sans doute pour le rapprocher de lui, auteur d'écrits gardés à la bibliothèque du Vatican, et dont

un l'a fait appeler le marteau des hérétiques, auteur de constitutions synodales, jugées dignes de figurer dans la collection des conciles, voilà des titres qui doivent rendre Perpignan fier de lui avoir donné le jour. Pour les couronner, ajoutons l'éloge glorieux dont il a été l'objet.

Nous lisons dans l'auteur cité au début de cette notice : *Zurita, Tritemo y Bocio lo califican por el varon mas docto de su siglo.* Trois historiens qui le reconnaissent le plus savant homme de son siècle! Cependant Gui de Terrena n'a ni portrait ni buste. Il mériterait bien sa place dans notre Musée parmi les grands hommes du pays. Son portrait est dans l'épiscopologie de M. Puiggari. Qu'un artiste du Roussillon s'en inspire, se mette à l'œuvre, et dote Perpignan d'une toile ou d'un marbre qui reproduise dignement cette grande figure!

L'Abbé Fines,

Membre résidant.

CARRÈRE*.

Joseph-Barthélemi-François Carrère, né à Perpignan, le 24 août 1740, se livra, dès l'âge de douze ans, à l'étude de l'anatomie. La facilité de se procurer des cadavres dans l'hôpital militaire de Perpignan, dont son père était le médecin, lui donna les moyens de s'adonner à la dissection et d'y acquérir de grandes connaissances. A quinze ans, il suivit successivement les cours de médecine des écoles de Perpignan et de Montpellier, et reçut dans cette dernière ville les honneurs du doctorat en médecine, le 26 novembre 1759, n'étant alors âgé que de dix-neuf ans. De retour à Perpignan, il obtint son agrégation à la Faculté de Médecine, le 8 février 1760. S'étant ensuite présenté au concours de la chaire d'anatomie et de chirurgie, il fut élu professeur à l'unanimité des suffrages, le 20 décembre 1762. L'Université de Perpignan ayant résolu, le 8 octobre 1770, de former un cabinet d'histoire naturelle, composé des seules productions de la province du Roussillon, elle le chargea d'organiser cet établissement, et il en devint le premier directeur; enfin, par brevet du 18 avril 1773, le Roi le nomma inspecteur général des eaux minérales de la province du Roussillon et du comté de Foix.

* Nous devons cette notice au fils de notre illustre compatriote, M. de Carrère, qui habite Saumur.

C'est par l'entremise de MM. les frères Xatart, ses parents, dont l'un est pharmacien dans cette ville, qu'elle nous est parvenue.

Au mois de mai de la même année, des affaires particulières ayant appelé Carrère à Paris, il résolut de s'y fixer. En conséquence, au mois d'octobre 1774, il donna sa démission des places qu'il occupait à Perpignan. L'Université, sensible à la perte qu'elle faisait, rendit, de son propre mouvement, le 2 mars 1775, un décret, par lequel, après avoir rappelé son zèle, ses talents et ses services, elle lui accorda les honneurs et les droits de la vétérance, quoiqu'il n'eût pas atteint le terme fixé par les règlements.

A la même époque, le corps de ville s'empressa de lui consacrer un monument encore plus honorable, en déposant dans ses registres un témoignage authentique de son estime et de l'affection générale, et en déclarant que la résolution prise par Carrère de se fixer à Paris excitait les regrets de ses concitoyens.

Établi dans la capitale, Carrère s'y fit bientôt connaître par sa science et son habileté; il fut nommé censeur royal le 26 juin 1775, promu au premier grade de la Faculté de Médecine le 3 mars 1776, nommé médecin du garde-meuble de la couronne au mois d'avril suivant; puis, nommé, en mai 1779, associé ordinaire de la Société royale de Médecine de Paris; il fut successivement associé de la Société des Sciences et de l'Académie royale des Sciences de Toulouse, de l'Académie impériale des Curieux de la nature, de l'Académie de Médecine de Montpellier, de l'Académie de Médecine pratique de Barcelone, etc., etc.

Il devint plus tard conseiller-médecin ordinaire du Roi Louis XVI, et ensuite premier-médecin du roi Louis XVIII, pendant l'exil de ce Monarque.

Ouvrages publiés par Carrère.

Les Maladies des Armées, ouvrage traduit de l'anglais de M. Pringle, 1755; 2 volumes in-12.

Traité des Eaux minérales du Roussillon, 1756; 1 vol. in-8°.

De Vitalis corporis et animæ fœdere, Perpiniani, Reynier, 1758; 1 volume in-8°.

De Sanguinis circulatione, Perpiniani, Le Comte, 1764, in-8°.

De Alimentorum digestionis mechanismo, Perpiniani, Le Comte, 1765; 1 volume in-8°.

De Revulsione, Perpiniani, Le Comte, 1770; 1 volume in-8°.

Expériences sur l'irritabilité et la sensibilité du corps humain, Perpignan, Le Comte, 1774; 1 volume in-8°.

De Retrogrado sanguinis motu, Perpiniani, 1773; 1 vol. in-8°.

Traitement théorique et pratique des Maladies Inflammatoires, Paris, Vincelet, 1774; 1 volume in-12.

Le Médecin, Ministre de la nature, ou recherches et observations sur la coction pathologique, Paris, Ruault, 1776. (Amsterdam.)

Bibliothèque littéraire, historique et critique de la Médecine ancienne et de la Médecine moderne, Paris, Ruault, 1776; 2 vol. in-4°.

Lettres a M. Bacher, Paris, 1777; 1 vol. in-8°.

Dissertation médico-pratique sur l'usage des rafraîchissants et des échauffants dans les fièvres exanthématiques (Amsterdam.) Paris, Cavelier, 1778; 1 vol. in-8°.

Usage et effets de la Douce-Amère ou *Solanum scandens* dans le traitement de plusieurs maladies, Paris, Cailleau, 1780; in-8°.

Traité des propriétés, usage et effets de la Douce-Amère dans le traitement de plusieurs maladies, et surtout des maladies dartreuses; 1 vol. in-8°, Paris, 1781 et 1789, chez Cailleau. Traduit en italien par *Guarini,* Venise, 1785; en allemand, par *Molini,* avec des additions et des notes par *Starck,* Gênes, 1786.

Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les Eaux minérales en général, et en particulier sur celles de France; 1 vol. in-4°, Paris, Cailleau, 1785 et 1798. Traduit en allemand par *Camerarins,* Leipsick, 1787.

Instruction sur le Tétanos ; 1 volume in-8°, Paris, Imprimerie royale, 1786. Traduit en italien par *Bongioranni*, Vérone, 1787. Ouvrage rédigé par Carrère et publié par la Société royale de Médecine, à qui le Gouvernement l'avait demandé.

Précis de matière médicale, par Venel, avec des additions et observations qui font plus de la moitié de l'ouvrage, par Carrère ; 2 vol. in-8°, Paris, Cailleau, 1787.

Manuel pour le service des malades, ou précis des connaissances nécessaires aux personnes chargées du soin des malades ; 1 v. in-12, Paris, Lamy, 1786, 1787 et 1788. Traduit en allemand par *Hermann*, Leipsick, 1787 ; en italien par *Asti*, Mantoue, Pazzoni, 1788 ; encore en italien par *Veneroni*, Naples, 1789 ; en anglais par *Smith*, Londres, 1788 ; en Espagnol par *Salva*, Barcelone, Piferrer, 1791.

Recherches sur les maladies vénériennes chroniques sans signes évidents ; 1 vol. in-12, Paris, Cuchet, 1788. Traduit en italien par *Pagliani*, Rome, 1790, et en allemand par *Emmer*, Gœttengen, 1791.

En outre, Carrère a publié les ouvrages de littérature suivants, dont la plupart ne portent pas son nom :

Deux volumes de poésies françaises ;

Un volume de pièces de théâtre ;

Des abrégés historiques de la province du Roussillon, du comté de Foix, du duché de Valais, du comté de Senlis et du Dauphiné ;

Deux Romans,

Et une histoire des révolutions de la Monarchie française.

Quand la mort l'a surpris à Barcelone, le 13 février 1803, il terminait et allait publier un ouvrage considérable sur l'Espagne. Cet ouvrage, qui devait former 6 volumes in-8°, renferme des notions intéressantes sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'état des sciences, de la littérature et des arts de ce royaume, avec des recherches sur l'histoire naturelle, et beaucoup d'observations sur la topographie, la physique et la météorologie, etc.

DUCHALMEAU.

Duchalmeau, Jean-Baptiste, né à Caunes (Aude), en 1770, mort à Perpignan le 19 frimaire an XIII, (1804), négociant, maire de cette ville avant, pendant et après le Consulat.

Le général Augereau [1], commandant la 10e Division militaire, et le lieutenant-général Despinoy, commandant la place de Perpignan, avaient voulu plusieurs fois empiéter sur les droits de l'autorité municipale. Le Maire, dont la fermeté égalait l'outrecuidance des Généraux de la République, avait toujours su se faire respecter par eux, en les mettant à leur place.

Dans une occasion, Augereau ayant à se plaindre d'un habitant de la ville, se présenta cavalièrement, le chapeau sur la tête, à la mairie, devant Duchalmeau, qui, après l'avoir entendu, lui dit : « Général, « tu oublies que tu parles au premier Magistrat de la « cité, auquel tu dois le respect. Je ne recevrai ta « réclamation que lorsque tu te présenteras convena- « blement devant moi. » Puis Duchalmeau quitta brusquement le Général, qui resta tout étourdi de cette leçon de convenance.

Excellent administrateur, Duchalmeau était juste,

[1] Le Général de division Augereau, devenu plus tard Maréchal de l'Empire, commandait la 10e Division militaire, dont le siége était à Perpignan, pendant l'an VI et l'an VII de la République (1798 et 1799).

mais sévère envers tous, riches ou pauvres; la faveur ni l'intrigue n'avaient aucun accès auprès de lui; il se faisait aimer et craindre. Sa seule présence dissipait un attroupement séditieux; il n'employait jamais la force en pareil cas. Son nom était un épouvantail pour les agitateurs et une sauvegarde pour les gens paisibles.

Le 6 frimaire an XI (1802), il prit un arrêté qui défendait la mendicité dans la ville de Perpignan. Il comptait sur les dons volontaires pour fonder un hospice, où les pauvres et les vieillards infirmes auraient été reçùs; mais les dons lui ayant fait défaut, il mourut avec le regret de n'avoir pu accomplir une œuvre si utile, et dont la nécessité se fait encore sentir de nos jours.

Sa mort fut un deuil public : la population entière de la ville accompagna ses restes à la dernière demeure. C'est le plus éclatant témoignage d'affection que l'on puisse donner au citoyen et au magistrat.

Une rue de Perpignan porte son nom.

JOSEPH SIRVEN,

Membre résidant.

VALANT.

Valant, Joseph-Honoré, homme de lettres, né à Perpignan, le 20 janvier 1763, mort à Paris, le 15 juillet 1829.

Il fit ses premières études au collége de sa ville natale, où il eut pour maître et ami le savant abbé Verdier, dont le souvenir sera toujours cher aux Roussillonnais.

Son application et son amour pour l'étude le firent bientôt remarquer; ses nombreux succès donnèrent dès lors les plus grandes espérances à ses parents. Jeune encore, il obtint une place chez les Doctrinaires, à Aix, en Provence; il demeura quelque temps parmi eux, et, en 1785, il se rendit à la capitale, qu'il n'a plus quittée. Là, il fut nommé professeur dans une des principales maisons d'éducation; mais la Révolution, qui ne tarda pas à éclater, changea tout-à-fait sa position dans le monde. Il adopta franchement les principes de réforme sociale proclamés en 1789, et pendant le règne de la Terreur il faillit être victime de son dévoûment à la cause de la liberté. En 1794, après le 9 thermidor, il fut chargé par une commission sortie du sein de la Convention nationale, et à la tête de laquelle était Courtois, de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices. Il devint secrétaire de Merlin de Douai, Ministre de la Justice. — En l'an V, il fut nommé Directeur du *Lycée de la Jeunesse;* il créa plus

tard l'*Athénée de la Langue française*, dont Cambacérès était le Président honoraire, et qui comptait pour correspondants plus de 1.800 savants de l'Europe.

Valant a laissé plusieurs écrits qui font honneur à sa plume (voyez la *France littéraire*). Ses poésies sont pleines de sentiment; son érudition, nourrie de la lecture des anciens, était vaste et sa mémoire prodigieuse. Son principal ouvrage, ou du moins celui qu'il affectionnait le plus, est intitulé : *De la Garantie sociale, dans son application avec la peine de mort*, qu'il mit au jour, en 1795, par ordre de la Commission des *Onze*. Les journaux du temps applaudirent aux sentiments philanthropiques qui l'avaient dicté. Il donna, en 1827, une troisième édition de cet ouvrage, sous le titre de : *Nouveaux essais sur la peine de mort*, dans lequel se trouve le discours en vers *sur le meurtre public*, composition poétique où l'on remarque des pensées fortes, élevées et des vers dus à une chaleureuse inspiration

Ses *Lettres académiques* firent beaucoup de bruit lors de leur publication.

Valant fut lié d'amitié avec Dupuy, Sauvages, le Cte Lanjuinais, la princesse Constance de Salm, Delille, Mercier, et plusieurs autres célébrités de l'époque.

Il eut de nombreux amis, qui tous lui restèrent fidèles, même dans son infortune. Bon citoyen, littérateur modeste, il ne courut jamais après les places ni les distinctions. Aussi, mourut-il pauvre; mais sa mémoire sera toujours chère à l'homme de bien.

JOSEPH SIRVEN, Membre résidant.

Cette notice a paru, en partie, sans nom d'auteur, dans l' *Annuaire du Département*, publié par M. J.-B. Alzine, en 1834.

CARBONELL.

Carbonell, Antoine-Jacques, né à Perpignan, le 27 juillet 1778, mort dans la même ville, le 20 janvier 1834.

Jeune encore, il embrassa par inclination la carrière de l'enseignement. Le collége de Perpignan l'a compté au nombre des régents les plus instruits; il aurait même pu figurer avec avantage sur un plus grand théâtre : mais doué d'une extrême modestie, il n'aima point à se faire valoir ni à se placer au niveau de sa réputation; il voulait passer inaperçu sur cette terre où tant d'ambitions, tant de vanités s'agitent et où le vrai mérite est si souvent méconnu.

Il avait publié, en 1808, un roman pastoral intitulé : *Daphné,* imité de Gesner. Cet ouvrage eut le tort de voir le jour lorsque ce genre de littérature n'était plus goûté, et il tomba bientôt dans l'oubli.

Carbonell, en 1817, publia un recueil de poésies : *Essais, opuscules divers;* mais ses meilleurs ouvrages sont restés inédits. Il a notamment laissé un poëme divisé en trois chants sur les *Pyrénées-Orientales* qui aurait placé son nom à côté de ceux des poètes lyriques du XIXe siècle : cette composition grande, belle et riche en tableaux poétiques rendrait le souvenir de Carbonell toujours cher à la muse roussillonnaise, si elle était livrée à l'impression; mais le fils de l'auteur ne lui a pas encore procuré une gloire qui, indubitablement, rejaillirait sur lui.

Quelques-unes de ses poésies ont paru dans l'*Almanach des Muses*, le *Publicateur* et dans les *Étrennes Roussillonnaises*, recueil qui fut publié à Perpignan, en 1815.

Plusieurs sociétés académiques l'appelèrent dans leur sein, et il fut en commerce de lettres avec les littérateurs distingués de l'époque, qui rendirent publiquement justice à ses lumières, à son goût et à l'amabilité de son caractère.

JOSEPH SIRVEN, Membre résidant.

ARTUS.

Artus, Pierre, né au Boulou, en 1761, mort à Perpignan, en 1846. Violoniste distingué, jouissant d'une popularité justement acquise, boute-en-train de nos réunions dansantes, il a fait les délices de nos pères par la joyeuseté de ses saillies, l'originalité de son esprit et l'aménité de son caractère. Il joignait comme exécutant, à un talent musical que les Rhodes, les Kreutzer, les Lafon applaudirent, une bienveillance toute cordiale pour ses confrères. Ces qualités réunies l'avaient fait surnommer le *Jullien* des Pyrénées [1].

Attaché à l'orchestre de Perpignan, depuis plus

[1] Tout Paris a connu le célèbre Jullien, qui n'a pas été remplacé dans les sociétés dansantes de la capitale.

de cinquante ans, comme premier violon, il se faisait remarquer par la pureté de son jeu, la vigueur de son coup d'archet et sa grande facilité à exécuter une partition à première vue.

Ami d'une gaîté franche, expansive, épicurien par conviction et non par système, il aimait la table et se livrait facilement aux douces jouissances qu'elle procure. On cite de lui divers traits qui, en gastronomie, peuvent passer pour de véritables tours de force. Jusqu'ici il n'a pas été égalé; car il est malheureusement reconnu que la politique et l'alcool, en envahissant, en détraquant les esprits, ont émoussé et paralysé les estomacs : on mange, mais non avec l'appétit toujours aiguisé, qui était l'apanage de nos grands-pères.

Né de parents pauvres, mais honnêtes, Artus sut, par son travail et son intelligence, s'élever au-dessus de sa condition première, et acquérir une modeste aisance, bien que chargé d'une nombreuse famille. Il a dignement rempli sa carrière, entre une épouse, modèle des mères, des enfants qu'il chérissait et de nombreux amis que ses vertus civiles et privées lui avaient procurés.

Nos dissensions politiques ont brisé le moule où se formaient les hommes de sa trempe.

JOSEPH SIRVEN,

Membre résidant.

VIALAR.

Vialar, François, né à Perpignan, le 20 septembre 1754, mort dans cette ville, le 22 janvier 1850.

Curé de l'église de La Réal, il aurait pu prétendre à un poste plus élevé. Il avait été principal du collége de Perpignan et professeur d'humanités au célèbre collége de Lesquille, à Toulouse, où il eut pour élève M. de Villèle qui, devenu ministre des finances sous les Bourbons de la branche aînée, lui offrit le siége vacant d'un évêché. M. Vialar, dans sa modestie, refusa cette dignité, et demanda, comme une grâce à son élève, qu'il voulût bien faire élever la cure de La Réal à la première classe; ce qui lui fut accordé sans difficulté.

La longue carrière de ce digne et bon curé n'a été signalée que par des bienfaits: son souvenir sera toujours cher à l'infortune, et aux hommes qui ont été à même d'apprécier son noble caractère et ses éminentes vertus.

Orateur chrétien en renom et poète distingué, il a été couronné par les académies des Jeux Floraux et de Montauban. Ses ouvrages sont restés inédits, moins plusieurs pièces de poésie qui ont été publiées dans les *Étrennes Roussillonnaises*.

Après sa mort, son buste a été déposé au Musée de Perpignan.

JOSEPH SIRVEN, Membre résidant.

CAPDEBOS.

Capdebos, Pierre-François, peintre, né à Perpignan, le 27 février 1797, mort à Paris, le 31 juillet 1836, était membre de la Société libre des Beaux-Arts, de la Société de Statistique universelle et de celle des Pyrénées-Orientales.

Perpignan lui doit la création de son Musée de tableaux, qui fut ouvert le 1er mai 1833, et pour lequel il avait fait de nombreux sacrifices. Le 31 mai de la même année, l'autorité municipale, voulant récompenser son zèle et son talent, le nomma directeur et conservateur du Musée et professeur de dessin à l'école gratuite, en remplacement de feu Cayrol.

Il a peint plusieurs tableaux de dévotion ou représentant des sujets divers; mais son genre de prédilection était le portrait.

La ville de Perpignan, en 1824, le chargea de faire ceux de Charles X et de Henri IV: le premier et celui de Louis XVIII, peint par Maurin, père, furent brûlés par le peuple, en 1830, sur la place de la Loge; le second fut déposé au Musée.

Excellent physionomiste, ses portraits sont en général d'une vérité, d'une ressemblance frappantes; son coloris, son *faire* décellent un élève des grands maîtres, et principalement de notre Rigaud qu'il avait constamment étudié.

Il dirigeait, en 1830, à l'École de Médecine de Paris, un travail anatomique intéressant pour l'art auquel il s'était voué; la révolution de juillet le fit interrompre.

En 1833, il conçut l'idée de former à Perpignan une *Société libre des Beaux-Arts, Sciences et Belles-Lettres*. Bien que ce projet n'ait pas pu se réaliser, il est juste de dire que c'est aux réunions préparatoires de plusieurs personnes qu'il avait convoquées, qu'est due, en partie, l'existence de la *Société Philomathique*. L'impulsion qu'il donna alors produisit plus tard d'heureux résultats. Toutefois, nous devons ajouter que le nom de notre compatriote n'a jamais figuré sur la liste des fondateurs de cette société, parce que les premières réunions eurent lieu en son absence, et qu'il ne prit aucune part aux travaux qui contribuèrent à lui donner la dénomination qu'elle a perdue le 6 février 1839.

Capdebos réunissait aux qualités du cœur, qui sont l'apanage de l'honnête homme, un caractère aimable et conciliant. Aimé de sa famille qu'il adorait, il s'était fait des amis sûrs qui l'ont constamment regretté.

JOSEPH SIRVEN,

Membre résidant.

BOUSQUET.

Bousquet, Ange, connu comme artiste-musicien, sous le prénom de Georges, naquit à Perpignan, le 18 mars 1818, et mourut à Saint-Cloud, le 15 mai 1854, membre correspondant de la Société des Pyrénées-Orientales.

Il remporta, en 1838, le grand prix de composition musicale au concours de l'Institut.

Ses principaux ouvrages sont : *l'Hôtesse de Lyon*, *les Mousquetaires* et *Tabarin*, opéras.

Il écrivait dans *l'Illustration*, journal de la capitale ; chargé de la revue musicale, il a fait souvent preuve de goût et de discernement.

Sa mort prématurée a brisé dans sa fleur un talent qui promettait une illustration roussillonnaise.

JOSEPH SIRVEN,
Membre résidant.

LAFORGE.

Laforge, Pierre, artiste-musicien, né à Perpignan, en 1785, mort à Rio-Janeiro (Brésil), le 13 juillet 1853.

Il remporta, en 1810, le premier prix de hautbois au Conservatoire Impérial de musique de Paris; deux ans après, il fut incorporé dans la musique du 1er régiment de grenadiers de la garde. Après les événements de 1814, il se plaça à l'orchestre du théâtre Faydeau, et, en 1816, il rentra à Perpignan, dans le sein de sa famille.

Parti de cette ville, en 1817, pour le Brésil, dès son arrivée à Rio-Janeiro, grâce à son talent et à la bienveillante protection de notre compatriote, M. Maler, consul-général de France, il fut admis à la chapelle du roi, Don Juan VI; il y resta jusqu'en 1831, époque où Don Pedro Ier, empereur du Brésil, abdiqua la couronne en faveur de son fils, Don Pedro II.

Le régence qui suivit cette abdication ne fut pas favorable aux artistes; des troubles éclatèrent; la chapelle et les théâtres furent fermés. Laforge se décida alors à donner des leçons de hautbois, et plus tard il monta un établissement d'imprimerie de musique qu'il géra jusqu'au 25 janvier 1853.

Il se disposait à revenir en France, car il désirait ardemment revoir le Roussillon, sa famille, ses amis d'enfance, et saluer le drapeau d'Austerlitz et d'Arcole pour lequel il s'était expatrié, lorsque la mort lui a ravi cette dernière consolation.

Joseph Sirven,

Membre résidant.

PIERRE PUIGGARI *.

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, la mort a frappé l'un de nos Membres qui était aussi une de nos illustrations roussillonnaises. Je viens aujourd'hui retracer, en quelques mots, la longue carrière de cet homme, qui a honoré son pays, sur lequel la tombe se ferme, mais dont la mémoire doit survivre.

Doué d'une intelligence d'élite, M. Pierre Puiggari a voué presque toute son existence à la culture des lettres. Jeune, et après avoir fait d'excellentes études, il entra comme novice au monastère des Bénédictins d'Arles : il désirait faire partie de cet ordre célèbre, qui a fourni tant de noms chers à la science, et il était, en effet, bien digne d'y prendre place; mais il fut contrarié dans ses penchants par la Révolution de 1789.

Il passa en Espagne, se rendit à Madrid, où il se livra avec ardeur à l'étude si riche de la langue castillane. Rentré dans sa patrie, il embrassa la carrière de l'enseignement : pour un homme tel que lui, c'était presque suivre sa première vocation. Il fut successivement professeur d'humanités et de rhétorique, et il devint plus tard principal de collége.

Ce fut à cette époque qu'il publia ses *Leçons de Langue espagnole*, le meilleur livre qui ait encore

* Il naquit à Perpignan, le 27 janvier 1768, et il est décédé le 4 septembre 1854.

paru en ce genre. Il donna ensuite une nouvelle édition de la *Grammaire espagnole-française de Chantreau,* ouvrage destiné aux Espagnols, et qui a obtenu à juste titre le plus grand succès.

Profondément versé dans la littérature ancienne et moderne, c'est de préférence vers les études historiques et archéologiques qu'il avait dirigé les grandes facultés de son esprit. Il avait acquis la connaissance la plus complète de notre histoire nationale, en fouillant avec sagacité au milieu de nos vieilles archives, parmi nos chartes et nos parchemins, et il possédait une vaste érudition, qui s'alliait à une remarquable netteté de jugement. C'était presque un jeu pour lui que d'aborder les questions les plus difficiles ou les plus controversées; toujours armé d'une critique sûre, la lucidité de son opinion apportait partout la clarté. Son style correct, élégant et facile, était empreint de cette logique qui entraîne avec elle la conviction.

Infatigable au travail, il n'avait pas cessé jusqu'à ces derniers temps d'être un de ces Bénédictins volontaires pour qui l'étude était devenue une nécessité. Il a inséré dans le *Publicateur,* et disséminé dans d'autres recueils un grand nombre d'articles estimés sur divers sujets scientifiques, et qui intéressent surtout notre Roussillon. Nous voudrions, au lieu de trouver ces documents historiques dispersés et par cela même d'une recherche difficile, qu'ils fussent réunis en un seul volume. Cette réunion grandirait encore la réputation de l'auteur, et la science y gagnerait.

En 1842, il a publié le *Catalogue biographique des*

Évêques d'Elne, depuis l'année 571 jusqu'à nos jours. On ne saurait assez apprécier, en lisant cet ouvrage, combien il a fallu de temps et de savoir pour découvrir dans nos vieilles annales un nom ou une date inconnus, et leur fixer la place qu'ils doivent avoir: aussi, ce petit volume est pour le monde savant un travail considérable et de haute portée; il a servi à corriger une foule d'erreurs, qui avaient été introduites dans la *Gallia christiana*.

L'intelligence de M. Puiggari, qui n'avait rien perdu de sa vigueur, lui a permis à l'âge de quatre-vingts ans, de publier une grammaire catalane. Le bon vieillard jette un cri de regret en remarquant tous les néologismes qui ont été introduits dans cette langue romane, autrefois si belle, presque déjà formée lorsque la langue française bégayait à peine, et dont personne, mieux que lui, ne connaissait le charme et la flexibilité; mais, hélas! que peuvent les regrets d'un homme contre le flot envahissant de la civilisation moderne! Il est vrai qu'elle nous amène le progrès, mais elle vicie aussi bien des choses. Le travail de notre collègue sera, du moins, un nouveau monument à ajouter à ceux que nous possédons déjà, et qui montreront un jour à nos arrière-petits-neveux ce qu'était notre vieux langage. Il laisse aussi, en manuscrit, un dictionnaire catalan-français, qui est le complément de sa grammaire. Cet ouvrage est précieux, et l'on ne saurait contester son utilité : nous espérons qu'il sera livré à l'impression, et qu'il viendra jeter ainsi un dernier éclat sur cette vie laborieuse et si bien remplie.

MORER,

Membre résidant.

EMMANUEL BONAFOS.

Le docteur Emmanuel Bonafos, médecin en chef des hospices civils de Perpignan, professeur d'histoire naturelle, d'accouchements, etc., etc., etc., né à Perpignan le 14 janvier 1774, mort le 9 novembre 1854, était issu de cette ancienne famille de Bonafos, longue et honorable lignée de médecins distingués, qui rappellent dans nos contrées les illustres Alcepliades de Rome. Praticiens de mérite, chez lesquels le caractère et les qualités qui ennoblissent notre belle profession sont héréditaires.

Son père, Joseph Bonafos, médecin estimé, marié en secondes noces avec Mlle Siau, Marie-Catherine, était conseiller du roi, médecin des camps et armées royales, médecin de l'hôpital civil et militaire de Perpignan, proto-médic de la province du Roussillon.

Le jeune Emmanuel, né avec de la facilité et de rares dispositions, après avoir fait de brillantes et sérieuses études, quitta à quinze ans le collége pour se rendre à Montpellier, afin d'étudier la médecine et de la pratiquer à son tour.

Arrivé dans cette ville en 1790, pendant que ses condisciples, entraînés par les tendances néfastes et les instincts malheureusement aveugles et pervers du temps, travaillent sans goût et sans fruit, Emmanuel, fidèle aux principes et aux traditions de

famille, peu ému par une liberté qui devait conduire aux horreurs de la licence la plus barbare, et noyer sa patrie dans le sang, calme, se recueille, et redoublant de zèle et d'efforts, se divise entre l'hôpital et le Jardin des Plantes; il passe de l'étude de l'homme à celle des végétaux, et cherche à devenir ainsi aussi savant médecin que botaniste profond.

Le jeune adepte savait que la science n'agrandit l'âme si elle n'est forte et sévère, et qu'il vaut mieux appliquer à la recherche de l'utile et à l'amour du beau et du bon les premières émotions, l'ardeur vive et féconde de la jeunesse, que de se livrer à la fougue désordonnée des penchants et des passions.

Paris était loin alors d'être comme aujourd'hui le foyer de lumières autour duquel viennent se grouper à l'envi les hautes renommées du savoir. La faculté de médecine de Montpellier marchait sans rivale et la première des facultés européennes.

Il était glorieux, en effet, de sortir d'une faculté que rehaussaient les Barthez, les Fouquet, les Broussonet, les Peyrille, etc., et où l'enseignement était sur un pied transcendant. Le 14 janvier 1793, Emmanuel Bonafos y recevait avec distinction son grade de docteur-médecin.

Après avoir passé quelque temps à Paris, où il devait se fixer, et où l'avait attiré auprès de lui son oncle maternel Siau, qui l'y retint jusqu'à son décès, il rentra à Perpignan. — Marchant sur les traces de son père, il eut bientôt acquis sa réputation; bientôt il devint le pair de remarquables et habiles émules, auxquels il céda en toute liberté le champ de la chirurgie pour se maintenir le premier parmi les médecins. Une clientèle nombreuse et choisie vint

couronner ses efforts; et les succès nombreux obtenus par une observation réfléchie, une prudence bien calculée, un tact particulier, surtout à reconnaître les efforts de la nature et à les seconder convenablement, justifièrent la confiance qu'il avait inspirée. Passionné pour l'étude en général, et persévérant toujours dans son goût pour les sciences naturelles en particulier, il ne cessait d'y livrer ses cours instants de loisir.

Son heureuse faculté à saisir les problêmes les plus difficiles de la science, son aptitude à en élucider les points les plus ardus, une parole vive et érudite, une mémoire prodigieuse le servant sans cesse merveilleusement à propos, en lui donnant toutes les conditions essentielles pour le professorat, ne pouvaient manquer de le signaler à l'attention publique et de lui attirer la bienveillance de l'administration.

Sous notre ancienne monarchie, qui ne connaissait ni monopole universitaire, ni centralisation administrative, Perpignan, avec des franchises, des priviléges de toute sorte, possédait une Université où la jeunesse studieuse venait sans frais perfectionner une instruction large et libérale qu'elle recevait de toute part gratuitement.

A cette antique institution que nos derniers rois de France avaient dotée généreusement, et qui avait un certain renom, la tempête révolutionnaire avait fait succéder une école dite Centrale. C'est dans la nouvelle école que la place du docteur Emmanuel Bonafos était naturellement marquée d'avance.

En juin 1794, il fut donc nommé, en même temps et tout à la fois, professeur d'histoire naturelle à ladite école, et appelé à la direction du Jardin des

Plantes de la ville, où il devait encore professer tous les ans un cours public de botanique. Mais, tandis que ses nombreux auditeurs, attirés par la grâce et la pureté de sa diction, se pressaient pour l'entendre sur les marches de l'amphithéâtre, les malades, qu'il savait aussi charmer par ses récits et sa piquante originalité, retrouvaient près de lui les consolations dont ils avaient besoin, et devaient lui ouvrir la porte des hospices.

En 1795, il entra en qualité de médecin-adjoint à l'hôpital civil dont il devint le médecin en chef en 1818. — La même année, il fut chargé en la même qualité du service de l'hôpital militaire, tâche pénible qu'il continua tant que la commission administrative des hospices civils en fut elle-même chargée. Dans ces fonctions, tel fut son zèle à remplir ses devoirs, tel fut son amour de l'humanité que, pendant soixante ans consécutifs, il ne manqua pas un seul jour de visiter les malheureux qui lui furent confiés; car il connaissait la moralité attachée à ces délicates fonctions, et sa scrupuleuse philanthropie, disons mieux, sa véritable charité chrétienne aurait reculé devant elles, si sa conscience ne lui avait pas répété qu'il était digne de les remplir.

En devenant le médecin des malades de l'Hôpital, il en était aussi l'ami constant et empressé: avec quel dévoûment il cherchait à alléger leurs maux, à tempérer leur misère!

Le soldat souffrant était encore l'objet de toute sa sollicitude. Maître à la fois de la vie et du cœur de ceux qu'il visitait, il en devenait bientôt le confident et l'appui assuré.

Souvent, pour entrer plus intimement dans la

confiance du vieux brave, il lui laissait raconter tout à son aise et à plaisir, tantôt les joies passées de la famille absente, tantôt les rudes assauts de cette époque gigantesque, et les bonnes chances de l'avant-garde, ou même les scènes divertissantes de la folâtre chambrée; de la sorte, il saisissait tout le côté moral de l'homme, dont il faut savoir tenir compte lorsqu'on étudie et lorsqu'on veut guérir sa maladie.

Ici, nous sommes nécessairement entraîné à exposer les principes d'après lesquels agissait le docteur Emmanuel Bonafos. En effet, ce serait peu dire qu'il était profond naturaliste, qu'il traitait ses malades avec toute la perspicacité, toute l'habileté du praticien; pour mieux apprécier le savant et le médecin, il ne faut pas craindre de discuter, de contrôler ses doctrines.

Comme naturaliste, en se préservant de la manie des systèmes, il n'avait pas seulement étudié la nature dans les livres de son cabinet; mais placé au sein de nos riches montagnes, dont il connaissait à fond la constitution géognostique, son œil investigateur avait cherché à la saisir sur le fait. Son imagination, ou quelques écarts isolés ne l'engagèrent jamais à la plier à ses calculs ou à soumettre à une loi unique sa marche féconde et ses opérations si variées à l'infini.

En botanique, l'analyse rigoureuse des parties de la fructification fut toujours son guide; et, quoique au courant de toutes les méthodes, il resta constamment attaché au système de Linnée, qui, malgré ses imperfections, est celui qui offre le moins de difficultés dans la pratique. S'il n'avait pas constitué quel-

ques nouveaux genres, il avait enrichi plusieurs de ceux déjà établis de notes et de caractères que des observations soignées lui avaient fournis. Chargé de la direction du Jardin des Plantes de la ville, la culture, cette pierre de touche des espèces, lui avait offert de grands secours qu'il avait su mettre à profit, pour placer avec certitude, dans des espèces bien connues, des variétés en grand nombre que les modernes avaient établies sans preuves suffisantes.

En zoologie, des études opiniâtres et assidues, des hasards heureux lui avaient présenté quelques races mal connues qu'il avait décrites de bonne heure. Plusieurs espèces inédites ne lui avaient pas échappé; il avait apporté de l'ordre dans la nomenclature et l'histoire de plusieurs, et, ce qui n'est pas moins important dans le règne organique, il avait réduit plusieurs espèces en une seule.

Comme médecin, nous allons le voir à l'œuvre.

Ennemi du charlatanisme, plus ennemi encore de ces longues formules, qui ne dénotent que l'ignorance, s'il avait foi en les ressources de la nature, on ne le vit cependant jamais mettre en doute la vertu des agents véritablement héroïques et curatifs que la matière médicale possède. Notre confrère, pour le juger sainement, pour mieux caractériser sa manière de faire, était sobre de médications. Ses études sur la physiologie et sur l'hygiène lui avaient donné bientôt cette conviction profonde et réelle, que c'est surtout dans la juste application de leurs règles que consiste la santé de l'homme; que les erreurs commises si souvent à cet égard la dérangent toujours, et que pour rétablir l'harmonie dans l'exercice de nos fonctions, c'est à elles surtout qu'il faut avoir re-

cours, laissant aux remèdes violents le soin de sauver le malade dans les circonstances seulement où la vie est gravement en danger.

Fort de la conscience de son savoir et de son expérience, il vit rapidement augmenter sa considération en même temps que sa pratique, qui se fussent plus étendues encore sans son excessive réserve et son peu d'incuriosité.

Suivons rapidement un instant M. Bonafos dans les phases de son existence.

Dès le mois de juin de 1794, nous le voyons professeur d'histoire naturelle à l'École Centrale, et professeur de botanique au Jardin des Plantes de Perpignan dont il était directeur.

En 1795, il fut nommé médecin adjoint de l'hôpital civil, et fut chargé aussi du service de l'hôpital militaire de la même ville.

En 1799, ses relations avec la Société royale d'Agriculture de Paris le firent nommer membre correspondant de cette société, devenue aujourd'hui Société Centrale et Impériale d'Agriculture, avec laquelle il n'avait pas discontinué de correspondre un seul instant, et à laquelle il avait adressé de remarquables travaux.

En 1800, un des premiers, il pratiqua de nombreuses vaccinations à Perpignan, et s'évertua à propager la vaccine dans le département. Depuis 1816, il fit presque toujours ou à-peu-près seul le travail long et pénible de la répartition annuelle des sommes allouées par le Conseil-Général pour la propagation du bienfait de l'immortelle découverte de Jenner. Cette répartition toujours intègre et juste fut constamment approuvée par MM. les Préfets.

En 1817, il fut appelé à la conservation de la pépinière départementale, qui, sous son intelligente administration est aujourd'hui devenue cet établissement grandiose et prospère, et cette promenade délicieuse qu'admirent et que viennent nous convoiter les étrangers.

En 1818, il devint médecin des prisons civiles, en même temps qu'il passait médecin en chef de l'hôpital civil.

En 1823, il fit partie de l'intendance sanitaire des Pyrénées-Orientales, supprimée après l'épidémie de la fièvre jaune de Barcelone qui l'avait provoquée.

En 1825, il fut désigné pour le jury médical, dont il resta continuellement membre, à tous les renouvellements quinquennaux jusqu'en 1854, où son fils, médecin plein d'avenir, l'a remplacé, ainsi que dans les fonctions de médecin en chef de l'hôpital.

En 1827, il fut chargé de professer la partie médicale et physiologique du cours départemental d'accouchements. Cours utile qui, grâce à sa patience et à l'habile coopération de son éminent collègue, l'honorable docteur Jacques Massot, professeur de la partie pratique et opératoire, a pourvu notre pays de sages-femmes fort expertes et précieuses.

En 1828, devenu médecin des épidémies du premier arrondissement, il lui fut donné de traiter et d'étudier les deux épidémies cholériques de 1835 et 1837. Nous dirons plus tard pourquoi cette faculté ne lui fut plus permise en 1854.

Cette même année 1828, il fut nommé à une très grande majorité président du comité médical de Perpignan.

L'année 1843, M. le préfet Vaïsse le mettait le

premier au nombre des archéologues qu'il voulait réunir en société.

Le mois de juin 1851, la faculté de médecine de Montpellier et M. le Ministre de l'Instruction publique le désignèrent comme juge du concours ouvert devant cette faculté pour la place de professeur de botanique, qu'il avait refusée, et que venait de laisser vacante le décès de M. Rafanault-Delille.

Depuis sa création, la caisse d'épargne du département avait voulu pour son administrateur l'homme dont l'activité était connue, la probité proverbiale.

Dès son origine, à son tour, la Société agricole, littéraire et scientifique de Perpignan, dont il fut longtemps le président, l'appela dans son sein. On sait qu'à l'instar de son président actuel, l'honorable M. Auguste Lloubes, il apportait dans toutes les séances, avec l'aménité et la sagesse de sa direction, la prépondérance de son autorité et de ses lumières.

Dans le courant de 1854, il avait été reçu membre de la Société de Botanique de France. De la sorte il devenait le collègue, avant sa mort, de tous les naturalistes illustres avec lesquels il avait été en rapport durant sa vie.

Enfin, en dernier lieu, nous avons été témoin de ces acclamations enthousiastes et unanimes de l'association médicale du département, qui le portèrent d'abord comme président provisoire de l'association, et plus tard comme son président honoraire.

Il n'est pas indifférent de noter ici que la plupart des places occupées par M. Emmanuel Bonafos sont purement honorifiques, ne donnent absolument aucun droit à une retraite. D'ordinaire, elles n'offrent à l'homme désintéressé qui les occupe d'autre avan-

tage qu'un redoublement de labeurs et d'efforts, et souvent, avec des envieux nombreux, force tracas de toute espèce.

Assurément, si M. Bonafos n'avait eu des goûts simples et modestes, un caractère réservé, ses immenses services, le nombre de positions qu'il avait honorablement occupées, auraient dû appeler sur lui, de la part du Gouvernement, une distinction honorifique qui fût venue couronner toutes celles qui le recommandaient à tant de titres.

Mais, soit oubli involontaire ou préoccupation, ou soit, qu'au milieu d'une foule servile et honteusement courbée, on n'ait jamais distingué l'homme qui debout, attendait fièrement sans la demander l'étoile de l'honneur qui eût été si dignement placée sur sa poitrine, le ruban rouge n'a pas brillé à la boutonnière du vieillard méritant.

Cette existence honorable et si bien remplie devait cependant près de son terme rencontrer quelques épreuves.

Celui dont les services non interrompus de son grand père et de son oncle paternel en qualité de médecin en chef des hospices de Perpignan, réunis aux siens, présentaient une durée continue de plus d'un siècle, et les siens propres cinquante-trois ans dans les mêmes hôpitaux; celui qui pouvait se dire le Nestor des botanistes, le doyen des médecins de son département et probablement de la France entière, devait être frappé en 1848.

En effet, le 4 mars de cette année, M. Bonafos fut suspendu :

1° Du service de santé de la prison Sainte-Claire : —il avait été nommé chef de ce service en 1817;

2° De la conservation de la pépinière départementale : — il administrait ce bel établissement depuis sa création, en 1819;

3° des fonctions de médecin des épidémies : — il avait été nommé en 1828.

Depuis lors il ne fut plus réintégré dans aucune de ces fonctions.

Cette destitution ne provoqua chez le vieillard résigné ni surprise ni douleur.

Si à cet égard il a jamais laissé échapper quelque plainte, ce n'a été que dans le cercle étroit de quelques amis et dans l'abandon des conversations familières; et encore était-elle tempérée par tout ce que la charité avait mis dans son cœur d'indulgence et de pardon.

Quoique ses nombreuses occupations et ses devoirs ne lui laissassent que de rares loisirs, M. Bonafos trouvait cependant assez de temps pour se livrer à l'étude de la science et des lettres. La méditation était devenue pour lui un besoin nécessaire. Dans sa vie tranquille et de cabinet, il se nourrissait de la lecture des grands auteurs hippocratiques et arabes, pour mieux s'en pénétrer et pouvoir les comparer à nos auteurs modernes, dans les travaux desquels il était merveilleusement initié.

C'est dans Hanemann qu'il avait étudié l'homéopathie destinée à ne faire que des dupes, et qui n'inspire que des roués charlatans. Ces cures miraculeuses qu'on nous apporte à grands frais de Marseille, nous les obtenons tous les jours sans bruit à Perpignan par une hygiène appropriée et opportune, et quelques fois aussi par l'adjonction de capsules les moins offensives du monde, l'amidon et la mie de pain !

La médecine du bon sens est à jamais inamovible, et il n'est au pouvoir d'aucun novateur d'en changer les principes immuables.

Comme nous l'avons dit, M. Bonafos aimait aussi à étudier cette grande littérature de Rome et du siècle de Louis XIV, qui, riche de tant de chefs-d'œuvre, doit rester pour tous les âges un objet de surprise et d'émulation, car tout y resplandit, tout y éclate en merveilles. Entre les classiques qu'il chérissait et relisait sans cesse avec plaisir, il faut mentionner Virgile, Horace, Cicéron, Tive-Live, Pascal, Corneille, notre grand Bossuet. C'était comme le résumé des hautes branches du savoir humain : la poésie, l'histoire, l'éloquence. Il savait reconnaître dans les uns de suaves accents, dans les autres de pénétrants récits ; dans ceux-ci des sentiments vrais, élevés pas l'impassibilité de l'âme jusqu'à la plus sublime philosophie, et par le charme de l'expression au plus haut degré de puissance de la parole.

C'est que ces immortels génies étaient accommodés aux allures tempérées et discrètes de sa pensée.

Sans cesse occupé des travaux de l'esprit, souvent retiré dans son silencieux intérieur, on conçoit aisément que M. Bonafos ait beaucoup écrit. Aussi, laisse-t-il de nombreux travaux inédits, qui demanderaient à être coordonnés pour être livrés au public.

Parmi d'excellents mémoires sur différents sujets d'histoire naturelle, nous avons rencontré une relation intéressante d'un voyage de Perpignan à Paris, entrepris en 1793. Ce récit plein de péripéties bizarres, burlesques et sérieuses tout à la fois, laisse percer à chaque page l'entrain du jeune homme, la touche et l'art d'un coloriste délicat, d'un maître

exercé, et la prudence commandée par les circonstances de l'époque.

Nous avons encore lu de lui quelques jolis vers où pétillent la verve et l'harmonie, et portant l'empreinte de la bonne école et d'une morale de bon aloi.

Tous ses écrits enfin sont sages et purs: le style en est sévère, convenable et poli, d'une correction modèle.

Sa conversation enjouée était agréable, parsemée sans cesse de traits d'esprit, d'anecdotes attrayantes, narrées avec sel et toujours à propos; ses manières naturelles et de bon ton laissaient bientôt percer l'homme bien né, et appartenant à cette ancienne société française que nous avons le regret de voir tous les jours s'en aller.

Après avoir considéré le savant et l'homme de lettres, étudions un peu l'homme privé.

Nous ne craignons pas d'avancer que le caractère du docteur Bonafos était un heureux mélange de douceur et de droiture. Son regard bienveillant, son front uni, son visage toujours souriant, faisaient de lui comme l'apparition visible, la personnification de l'amitié, et s'il est permis de s'exprimer ainsi, une sorte d'incarnation de mansuétude et de bonté.

Rien n'égalait surtout sa modestie. Et, ici, je ne veux pas parler de cette fausse humilité qui n'est que la quintessence de l'orgueil; mais cette rare vertu qui veut qu'on n'exagère pas tout ce qu'on dit et tout ce qu'on fait, mais qui nous engage à reconnaître et à avouer le mérite d'autrui, quelquefois même à lui servir d'organe.

Dans notre profession, il est des instants où l'on a

besoin de s'oublier et de ne pas offenser : c'est quand une santé chère, menacée, appelle le secours de la science réunie. Soit alors que la gravité du mal assombrisse la parole, soit que la diversité des doctrines et des jugements, ajoutons l'ardeur des rivalités et des vanités jalouses, puisse donner à l'expression de notre opinion une teinte d'acrimonie ou un cachet de personnalité, M. Bonafos montrait toujours l'urbanité de l'homme à travers le savoir et l'expérience du médecin ; préférant la persuasion au combat, souffrant quelquefois de l'erreur des autres, quand personne n'avait à souffrir de la sienne. Aussi, le dénigrement, cette ombre qui suit le mérite, la critique elle-même qui souvent blesse si douloureusement, s'arrêtèrent devant lui : il les avait vaincus par son abnégation et sa placidité.

Un autre trait distinctif dominait encore dans cette nature privilégiée : c'était la charité. Avec quelle régularité il l'exerçait à l'égard des pauvres ; avec quel bonheur aussi il la déployait dans la pratique de son art, qui semble incomplet s'il ne prépare et n'accoutume à la commisération ! Et lorsqu'il l'avait exercée sans bruit, sa physionomie s'illuminait de joie, et le sentiment du bien qu'il avait fait rafraîchissait son âme.

Sa maxime était de chercher le bonheur en faisant le plus de bien possible.

Dès sa plus tendre enfance, naturellement accessible aux idées et aux impressions religieuses, il avait senti, sous la tendre et pieuse direction de sa mère, se développer en lui une foi de plus en plus vive. Cette foi ne l'abandonna jamais, ni pendant les an-

nées ardentes et tout ensemble insoucieuses de la première jeunesse, ni au sein du discrédit presque universel qui, à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, s'attachait à toute pensée, à toute croyance, à tout acte ayant la religion pour objet ou pour principe. Cette foi n'avait cessé de s'affermir continuellement en lui, et par la lecture assidue des livres saints et par les enseignements continuels de la vie.

Les sentiments du bon chrétien, il ne dut donc jamais les ranimer, et il n'eut pas besoin de les appliquer à la période de décadence de ses forces. Lorsqu'il sentit que le terme de ses jours approchait (mieux qu'un autre il pouvait les mesurer et les compter), il ne s'occupa plus que de pensées graves et il attendit. A voir cette physionomie tranquille où ne s'étendait aucun voile de tristesse et d'appréhension, où parlait la bienveillance et l'affection pour ses enfants et tous ceux qui l'entouraient; à voir cette empreinte de béatitude anticipée du juste qui va de la terre à Dieu, on reconnaissait que c'était Dieu lui-même qui allait se charger d'acquitter, par une belle mort, la dette de reconnaissance du pauvre, la dette de reconnaissance de la cité.

Quand approcha le moment suprême, M. Bonafos, qui déjà avait mis ordre à ses affaires domestiques, se sentit grandir. Le *Miserere* et le Christ sur les lèvres, il arriva par degrés à cet état de résignation et de sainte volupté où l'âme n'a plus d'autres désirs que l'ordre de la Providence, d'autre résignation que la prière, se séparant par elle des bruits expirants du monde qui fuit. Placé dans cette sphère inaccessible aux angoisses comme aux affections de l'huma-

nité, conservant toute la sérénité de l'espérance, il s'éteignit le sourire sur les lèvres, confiant en un bon père et peu soucieux du réveil [1].

Le jour de ses obsèques, j'ai vu, non pas de simples signes de douleur sympathique; mais j'ai vu courir, parmi la foule attendrie, cette douleur profonde et saintement contagieuse, qui l'avertissait qu'un homme de bien lui était ravi; j'ai vu surtout, rangés en longues files respectueuses, les pauvres qui venaient saluer encore une fois celui qui, couronné en ce moment d'estime et de vertus, avait été pour eux une sorte de représentation divine, car lui aussi avait su consoler et guérir. L'homme de loisir y coudoyait l'homme de peine; le riche, l'indigent, le noble, le plébéien, tous les visages étaient abattus et mouillés de larmes. C'est que cette mort était une calamité publique, comme elle sera à jamais un sujet de deuil pour les nombreux amis du défunt.

Quelques adoucissements peuvent cependant être apportés à ces regrets unanimes. En effet, rien n'a manqué à celui que la mort elle-même avait craint

[1] Non-seulement nous n'avons jamais compris l'athéisme chez le véritable savant, mais nous soutenons que le vrai savant ne peut être irréligieux.

Toutes les vérités sont solidaires, parce qu'elles dérivent toutes du même principe qui est Dieu. Toute science dont le dogme ne remonte pas jusqu'à ce principe est, par cela même, sans moyen de synthèse et ne peut se constituer; lorsqu'elle a poussé son travail analytique jusqu'à son dernier terme, elle se trouve réduite à néant.

La foi grandit la science, comme la science fortifie la foi : j'en appelle aux saint Thomas, aux saint Paul, aux saint Augustin, à nos Pascal, à nos grands Bossuet, etc.

C'est au siècle où les grands hommes se faisaient petits par leur ingénuité religieuse, qu'ont eu lieu les plus immortelles découvertes, celles qui ont bouleversé la face du monde entier, la poudre à canon, la boussole et l'imprimerie.

de marquer de son redoutable sceau. Oui, rien ne lui a manqué, ni le mérite des services publics, ni l'attrait des exercices littéraires, ni la continuité des bienfaits, ni l'auréole des vertus domestiques, ni le bonheur du foyer, ni la consécration de la foi : aussi, nous en avons la ferme confiance, dans l'appréciation de la vie et de la mort de leur père, ses enfants, dignes héritiers de ses brillantes qualités et de ses vertus, conserveront la mémoire de ses travaux, de ses services et s'efforceront de les imiter.

Ah! puisse l'exemple paternel être à la fois leur règle et leur force! Qu'il les confirme dans leurs devoirs et les soutienne dans leurs épreuves que, jeunes encore, ils sont appelés à subir! Qu'il leur inspire en même temps la sévérité et la justice, la patience et l'amour du prochain! Qu'il les anime aussi dans la culture des lettres qui ennoblissent nos loisirs, élèvent notre intelligence, tempèrent nos amertumes, peuplent et consolent les mornes solitudes du cœur!!!

Louis Faure,

Docteur-Médecin, Membre résidant.

LE DONJON DE LA CITADELLE DE PERPIGNAN,

Par M. **Joseph Sirven**, Membre résidant.

Ce donjon, bâti en 1277, sous Jacques 1er, et fermé dans l'enceinte de la citadelle dont il forme la partie culminante, est vulgairement appelé le *château des rois de Majorque*. C'est là que ces rois logeaient lorsqu'ils venaient dans la capitale du vieux Roussillon. Primitivement il était entouré de jardins, de vergers et de prairies [1]. Plus tard, sous la domination aragonaise, il était appelé le *château Royal.*

C'est un ouvrage carré, composé de huit tours aussi carrées: on remarque à l'une d'elles un dextrochère [2], et, au centre de la cour, une belle et grande citerne. Il a été successivement entouré de fortifications par Jean Ier, roi d'Aragon, Louis XI, Charles-Quint, Philippe II et Vauban. Il renferme de vastes magasins, des casernes que les siècles avaient dégradées et qui, de nos jours, ont été réparées et ont reçu d'importantes améliorations. On y remarque une salle d'armes magnifique, un puits de 40 mètres de profondeur [3], et une chapelle qui présente

[1] Ces propriétés étaient arrosées par les eaux du ruisseau de Thuir, qui y étaient amenées au moyen d'une machine hydraulique appelée *Noria*.

[2] La main en pierre était armée d'une épée, qui fut enlevée en 1793.

[3] Ce puits a 8 mètres 6 centimètres de circonférence et 40 mètres de profondeur, depuis son ouverture jusqu'au fond des eaux : il est alimenté par une source très abondante.

extérieurement, dans ce qui a échappé aux coups du vandalisme révolutionnaire et aux ravages du temps, les caractères de l'architecture de l'époque de sa construction[1].

Cette chapelle est double, c'est-à-dire qu'il s'en trouve une au rez-de-chaussée, située précisément au-dessous de celle qui nous occupe. La supérieure fut d'abord sous l'invocation de la Sainte-Croix, et, après la conquête des Français, en 1642, sous celle de Sainte-Florentine; la souterraine semble n'avoir jamais servi à célébrer les saints mystères, car elle est dépourvue de tout ornement tant extérieurement qu'intérieurement, et a plutôt l'aspect d'une prison.

La chapelle principale, qu'éclaire du côté du nord un œil-de-bœuf orné d'un trèfle percé à jour, n'est pas de niveau avec le plan des appartements du premier étage; la porte d'entrée est sous une galerie couverte, ayant pour soutien, en partie des piliers[2], en partie des portiques en ogive, et à laquelle on parvient du pavé de la cour par deux larges escaliers latéraux, en pierre, de 33 marches chacun et garnis de rampes en fer : l'un, à droite, conduisait aux appartements du roi, l'autre, à gauche, à ceux de la reine. Arrivé sous la galerie, l'on doit encore

[1] Voyez dans le *Voyage pittoresque et romantique dans la France ancienne et moderne*, la description de la porte de cette chapelle.

En 1836, les reliques de sainte Florentine, native de Carthagène, en Espagne, ont été transportées, en procession, à l'église Saint-Jean, de Perpignan.

[2] Ces piliers ont été construits en 1747, et ont succédé aux portiques en ogive, détruits sans doute par le temps, qui faisaient suite à ceux qui xistent encore, et qui sont assez bien conservés.

franchir 17 marches pour atteindre la chapelle. Le clocher, de forme carrée, tout bâti en pierre de taille, s'élève assez haut au-dessus des édifices qui l'environnent. Il est surmonté d'un belvédère de construction moderne d'où la vue s'étend au loin : on y jouit d'un très beau coup-d'œil.

C'est dans ce château que mourut Philippe-le-Hardi [1], que naquit Don Ferran de Majorque [2], que l'aîné des enfants de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité à Paris le 4 août 1477 [3], trouva une prison et la mort, et que se réfugia l'anti-pape Pierre de Luna, connu sous le nom de Benoît XIII, alors qu'il était poursuivi par la colère de Sigismond,

[1] On sait comment la Sicile fut inondée du sang des Français en 1282 (*vêpres siciliennes*). « Pierre III, roi d'Aragon, voulant dépouiller Charles « d'Anjou, avait eu beaucoup de part au complot qui produisit le massacre. « Le pape Martin IV, Français et ami de la France, excommunia le prince « Aragonais, lui ôta sa couronne par une bulle, et la donna à Charles de « Valois. Une croisade fut publiée pour l'exécution de cette sentence. » (MILLOT, *Histoire des Troubadours*, tome III.)

Jacques Ier, roi de Majorque et du Roussillon, se rangea du côté de Philippe-le-Hardi. En 1285, le prince Français entra en Roussillon. L'histoire a dit les malheurs qu'il éprouva dans cette croisade : en 1286, il mourut à Perpignan.

[2] Voyez la vie de ce prince, 9me Bulletin des travaux de la Société des Pyrénées-Orientales, page 376 et suivantes, par M. Renard de Saint-Malo.

[3] « Jamais exécution ne se fit avec tant d'appareil. Nemours fut conduit « au supplice sur un cheval couvert d'une housse noire ; on tendit de noir « la chambre où il se confessa ; on fit un échafaud neuf, quoiqu'il y en eût « toujours un subsistant, et l'on mit dessous les enfants du coupable, afin « que le sang de leur père coulât sur eux... » (*Hist. de Louis XI*, par DUCLOS.)

« Boffil-le-Juge obtint de Louis XI que l'aîné des enfants du duc de Ne« mours (Jacques d'Armagnac) fût enfermé dans le donjon de la citadelle « de Perpignan, où il mourut quelque temps après d'une contagion, sans « qu'on songeât à le tirer de sa prison ni à prendre soin de lui. » (*Histoire des Ducs de Bourgogne*, par M. de BARANTE.)

et déclaré schismatique aux conciles de Pise et de Constance [1].

L'empereur Sigismond, suivi de sa cour et entouré d'une bonne escorte, fit son entrée à Perpignan le 19 septembre 1415 ; il établit son logement dans le couvent des Grands-Carmes. Il eut une entrevue au château avec Pierre de Luna, en présence de Ferdinand Ier, roi d'Aragon et de sa famille, du fils du roi de Navarre, des comtes de Foix et d'Armagnac, d'un grand nombre de prélats et de gentilshommes. Il l'invita à se désister de la papauté et à faire cesser le schisme qui désolait l'Église. Ne pouvant vaincre son obstination, il le menaça de toute sa colère. L'anti-pape, effrayé, s'échappa pendant la nuit, s'embarqua à Collioure, et fut se réfugier à Péniscola, non loin de Valence, en Espagne, où il mourut en 1424, à l'âge de 90 ans.

Le donjon des rois de Majorque est pour les Roussillonnais un monument qui leur rappelle des souvenirs glorieux se rattachant à leur histoire, et il est à regretter que la teinte que les siècles avaient déposée sur ses murs extérieurs, et qui décelait son origine, ait disparu sans retour, en 1854, sous une vulgaire crépissure.

[1] Pierre de Luna célébra un concile à Perpignan. L'ouverture se fit dans la chapelle du château, et les autres sessions eurent lieu à l'église du couvent de Saint-François.

L'Anti-Pape qui, en quatorze jours, avait été ordonné Prêtre, nommé Évêque et couronné Pontife, fuyant le maréchal de Boucicaut, qui le poursuivait en Provence, aborde à Collioure, prend terre sous la tour du *Port-d'Avel*, et se loge avec sa nombreuse suite au château, d'où il part le 26 juillet 1408 pour Perpignan (*Cartulaire de Collioure*). Il arrive dans cette ville, et sur l'invitation de Martin, roi d'Aragon, il établit sa résidence au donjon.

NOTICE SUR LA FONDATION

DE L'HÔPITAL SAINT-JEAN, DE L'HOSPICE DE LA MISÉRICORDE ET DU DÉPÔT DE CHARITÉ DE PERPIGNAN,

Par M. **Joseph Sirven**, membre résident.

« Pour fonder les hôpitaux et pour les desservir,
« il fallait une vertu que le paganisme, dans ses
« créations les plus ingénieuses, n'a pas même
« entrevue, la *Charité*. C'est à cette vertu toute
« chrétienne qu'on doit ces fondations. »
(De Watteville, inspecteur-général des établissements de bienfaisance. — *Rapport au Ministre de l'Intérieur*, 1847.)

HÔPITAL SAINT-JEAN.

Arnaud Gausfret, régent du comté du Roussillon, s'intitulant Comte par la *grâce de Dieu*, fonda cet hôpital, pendant la minorité de son neveu, pour la rémission de ses péchés.

1116. — Dans l'acte rédigé par Duran, prêtre, en l'absence d'un notaire, le 2 des ides d'avril 1116, il en offre l'hommage à Jésus-Christ et à la Vierge Marie, et déclare que quiconque s'aviserait de contrefaire ou de détruire la donation des lieux et terres qu'il fait pour l'accomplissement de cette œuvre

uniquement consacrée aux pauvres, encourrait la colère de Dieu et serait excommunié [1].

1148. — Gausfret III, comte titulaire, devenu majeur, ratifia les largesses de son oncle; fit de nouveaux dons avec Girart, son fils, en 1148, et accorda de grands priviléges à cet établissement charitable.

1266-1431. — Le 4 des ides de mai 1266, Don Jacques, surnommé *le Conquérant*, céda aux consuls et aux habitants notables de la ville de Perpignan, le patronnage et les revenus de l'hôpital Saint-Jean, appelé primitivement Saint-Blaise, ainsi qu'il est énoncé dans une charte déposée aux archives (1re liasse, nº 14 [2].) (*Livre vert mineur*, folio 32, et *Livre vert majeur*, folio 52.) — Ils en conservè-

[1] L'hôpital était desservi alors par un commandeur et six moines hospitaliers; quatre sœurs de charité étaient chargées de soigner les malades, ainsi qu'il conste du règlement qui, en exécution du décret de Don Sanche, roi de Majorque, du 3 des ides de mai 1315, fut confirmé par les Consuls de Perpignan aux calendes de juin de la même année. Les hospitaliers étaient extraits au sort à la maison consulaire. L'administration de l'hôpital, qui était entre les mains des Consuls, s'y est conservée jusqu'en l'année 1716, où lon établit un bureau composé de vingt-quatre directeurs, à la tête desquels étaient l'Évêque d'Elne et les Consuls.

Le 26 juillet 1779, il fut fait une convention entre le bureau de la Maison de la Providence, à Mâcon, et la commission administrative de l'hôpital, par suite de laquelle six sœurs de la Congrégation du Saint-Sacrement furent envoyées à cet hôpital pour le service des malades; et par un traité du 15 avril 1840, approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur le 25 juin de la même année, les sœurs hospitalières de la Maison du Saint-Sacrement, dont le siége est à Perpignan, ont été chargées du service intérieur de l'hôpital Saint-Jean et de l'hospice de la Miséricorde.

[2] Dans les archives de l'hôpital Saint-Jean (liasse 35) existe un document d'une grande importance historique. C'est un legs fait par un particulier nommé Ramon Guiraudi, pour l'œuvre du pont de pierre sur la Tet, à Perpignan (1195). C'est le plus ancien monument écrit où il soit question de ce pont.

On y trouve encore deux titres, en langue catalane, constatant que les

rent l'administration, en agrandirent l'enceinte, et firent construire, le 31 octobre 1431, la fontaine qui jaillit au milieu de la cour[1].

1696. — Par édit de Louis XIV, donné à Fontainebleau, en 1696, enregistré au Conseil-Souverain, le 26 novembre même année, les revenus des léproseries ou hôpitaux de Saint-Lazare de Jérusalem, existant dans le Roussillon, furent unis à ceux de l'hôpital Saint-Jean.

A la suite de cette union, dix-sept communes ont acquis le droit d'envoyer leurs malades indigents à cet hôpital,

Savoir : Argelès-sur-Mer, Banyuls-dels-Aspres, Baixas, Claira, La Perche, Millas, Palau-del-Vidre, Pia, Saint-Cyprien, Saint-Féliu-d'Avall, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Sainte-Marie-la-Mer, Torreilles, Truillas, Villelongue-de-la-Salanque.

Ces hôpitaux furent réunis à l'hôpital Saint-

revenus de la ville de Perpignan, ont été affermés aux enchères publiques, le 30 septembre 1387, pour l'espace de dix ans et vingt-cinq jours, aux sieurs Guillaume Fabre, marchand, et Guillaume Colom, changeur, au prix de 1.694 livres catalanes 8 sols 2 deniers et 1 maille.

[1] La source de cette fontaine est au fond d'un ancien puits, appelé *dels Ollers*, construit à l'une des extrémités de la ville. L'eau en est conduite d'abord par un canal particulier, avec soupiraux de distance en distance. Après un asses long trajet, elle vient se mêler à celle que la ville de Perpignan amène de l'extérieur à ses frais au réservoir d'une fontaine publique nommée *Font-Nova*, et là, ces eaux confondues, se divisent, savoir : une partie s'échappe et sert pour les habitants, une autre va aux locaux de l'ancien monastère de Saint-Sauveur, et le reste, destiné aux besoins de la ville et de l'hospice, continue de couler par un tuyau ayant aussi des soupiraux, jusqu'à la fontaine *Na Pincarda*, où elle se partage une dernière fois entre les habitants qui viennent puiser à cette fontaine et l'hospice de la Miséricorde, qui la reçoit dans ses locaux au moyen d'un canal particulier.

Jean, à la charge par ce dernier de recevoir les malades pauvres desdits lieux et de satisfaire aux prières et services de fondation dont étaient tenus les biens des maladreries.

Déjà, le même monarque, par lettres-patentes du 21 janvier 1681, avait fait don à l'hôpital des droits de main-morte jusqu'à concurrence de 10.000 pistoles (100.000 fr.) sur les fonds de fondation, legs, etc.

De nombreux bénéfices furent fondés en sa faveur par bulles des papes Innocent IV, Benoît XIII (antipape, Pierre de Luna), Alexandre VI, Léon X, Paul III, Sixte V, Clément X, Innocent XI, Innocent XII.

Des indulgences et des priviléges lui furent aussi accordés par les abbés de nos principaux monastères, les gouverneurs de la province et les évêques d'Elne, qui l'avaient mis sous leur protection spéciale.

Gérart II, dernier comte du Roussillon, les rois d'Aragon[1], de Majorque, d'Espagne et de France, imitèrent leurs prédécesseurs : aux munificences

[1] Par lettres patentes du 15 janvier 1450, données à Perpignan, la reine Dona Maria d'Aragon, accorda à l'hôpital le droit d'avoir des quêteurs dans toutes les églises de cette ville et de la province. Ces quêteurs jouissaient de grands priviléges. Déjà, par sa bulle de l'an 1428, Jean II, évêque d'Elne, avait permis aux hospitaliers de quêter dans toutes les églises de son diocèse, et accordait des indulgences aux personnes charitables qui feraient des dons et des aumônes à l'hôpital Saint-Jean.

Entr'autres priviléges accordés à l'hôpital Saint-Jean, il en est un qui mérite d'être connu.

Philippe II, roi d'Espagne, accorda, le 10 août 1587, un privilége par lequel il est ordonné qu'il ne pourra être représenté aucune comédie à Perpignan, sans qu'au préalable elle n'ait été soumise à la censure du Commissaire de l'Inquisition ; il y est ordonné, en outre, qu'une portion de la recette de la représentation des comédies ainsi approuvées, devra être réservée pour les pauvres de l'hôpital (liasse 3, n° 21).

royales se joignirent et se sont joints encore dans ce siècle des legs faits par des personnes pieuses et charitables qui, en donnant à cet hôpital la faculté de recevoir un plus grand nombre de malades, ont augmenté ainsi le patrimoine des pauvres.

L'hôpital Saint-Jean était situé au local où est établi l'hospice de la Miséricorde. Le 1er janvier 1809, les malades furent transférés à l'établissement qu'ils occupent de nos jours. Cette translation fut approuvée par un décret de S. M. l'empereur et roi, donné à Compiègne, le 8 avril 1810.

L'hôpital, grâce à la commission éclairée qui l'administre, a reçu d'importantes améliorations, tant sous le rapport du bien-être du personnel, que sous celui de l'agrandissement et de l'assainissement des locaux.

CHARTE DE FONDATION DE L'HÔPITAL SAINT-JEAN DE PERPIGNAN.

In Dei nomine, ego Arnaldus, gratiâ Dei Comes Russilioni, et Petrus, Vicarius Perpeniani, propria nostra bona et spontanea voluntate, ut Deus dimitat nobis omnia nostra delicta, sumus donatores Deo Omnipotenti et sanctæ Mariæ Dei Genitricis, et omnibus Sanctis Dei, terram et locum, ad facere mansiones, ad honorem et laudem Dei et Domini nostri Jesu-Christi, et hospitalem ad procurare, et recreare, et consolare, et visitare pauperes Christi. Est autem prædictus locus et terra in comitatu Russilioni, infrà fines et terminos de villa quæ vocant Perpeniano, prope Ecclesiam Sancti-Joannis. Affrontat namque prædicta terra et locus, de parte altano, in muro cellariæ, ubi est sita Ecclesia Sancti-Joannis. De parte circio affrontat in manso Remundi Seniofredi qui fuit condam. A meridie, afrontat in via quæ pergit ad Ecclesiam Sancti-Joannis. Ab aquilone, afrontat in flumen quæ vocatur Tet. Quantum includunt jam dictas afrontaciones de jam dicta terra ut locum, sic donamus Omnipotenti Deo et pauperes ejus, cùm (exiis et regressiis), et cùm

suis terminis, et cùm omnia in se habencia, sine engan, et sine ulla reservatione. Non propter alium lucrum, sed propter amorem Dei. Rogamus et postulamus nobiles homines jam dictæ villæ Perpeniani, pauperes et medioeres, magnos et minimos, et omnes Christianos ex omnibus partibus, ut omnes adjuvent, et propter hoc habeant partem et hæreditatem in regno Christi et Dei. Quod si ulla persona masculini ut feminini generis surrexerit contra hanc scripturam donationis, frangere aut dirrumpere voluerit, in ira Omnipotentis Dei incurrat, et à liminibus sanctæ Dei Ecclesiæ excommunicatus permaneat, et cùm Juda traditore participatio fiat, et in hoc sæculo benè nunquàm habeat. Facta est scriptura donationis, 2 idus aprilis, anno millesimo centesimo 16 Incarnationis Filii Dei, regnante Ledvico Rege in Francia.

Sig✝m Arnaldus Gaufredi, gratiâ Dei Comes, qui hanc cartam donationis fieri fecit, et testes firmare rogavit. — Sig✝m Petrus Arnaldi, Vicarius. — Sig✝m Jacobi. — Sig✝m Giles-Bernard Casal. Sig✝m Joannes Peregrinus.

Durandus, Sacerdos rogatus, scripsit hanc scripturam cùm suprà scriptis litteris in linea 13, die et anno præfixo.

HOSPICE DE NOTRE-DAME-DE-MISÉRICORDE.

On lit dans un manuscrit en langue catalane, déposé à la bibliothèque publique de Perpignan (manuscrit de Cros) :

1637.— « Dans le mois de mars 1637, il s'agissait de « mettre à exécution l'établissement d'une maison de « Miséricorde. Le Conseil-Général fut assemblé. Il fut « donné pouvoir aux consuls et à la douzaine d'ache- « ter une maison et de régler tout ce qui serait né- « cessaire : en effet, la maison fut achetée, et on « en prit possession après y avoir placé la croix.

« Le 3 avril suivant, les consuls et plusieurs prê- « tres, particulièrement le sacristain Joseph Joallar « et le docteur Sola, qui étaient les élus du bras ec-

« clésiastique pour l'exécution de cette œuvre, et « plusieurs autres personnes de toute condition, « commencèrent à faire, à cet effet, une quête qui « fut très abondante en argent, en objets d'habille- « ment, en denrées et en mobilier pour garnir la « maison. » (Traduction littérale.)

1686.—Cet établissement qui, quarante ans après son ouverture, n'avait qu'une existence nominale, fut réorganisé et fondé définitivement, par édit de Louis XIV, du mois d'avril 1686, sur des bases plus larges, plus en harmonie avec les exigences du siècle. Il fut destiné à recevoir les mendiants, les orphelins et les enfants abandonnés du Roussillon, de la Cerdagne et du Capcir, trois divisions qui, avec une partie du Languedoc, forment, depuis 1790, le département des Pyrénées-Orientales.

Le roi chargea, de l'exécution de son œuvre, messire Raymond de Trobat, conseiller en ses conseils, président au Conseil-Souverain du Roussillon, intendant de justice, police, finances et fortifications des places dudit pays, et des armées de Sa Majesté en Catalogne.

Dans son édit, Louis déclare formellement qu'*il entend être le protecteur de cet hospice qui ne sera pas dépendant de son grand-aumônier ni d'aucun de ses officiers*. Il en confie la régie et l'administration aux consuls de Perpignan et aux deux premiers administrateurs qui se trouveront en exercice au moment de son ouverture; et pour soutenir cette réorganisation, il accorde des droits sur les boucheries de toute la province, et unit à l'hospice les deux tiers des revenus de tous les hôpitaux du diocèse de Perpignan et des lieux de Capcir et de Cerdagne française, à

l'*exception de celui de Saint-Jean, qui sert et servira toujours pour recevoir et traiter les malades de maladie formée, même ceux de la Miséricorde* [1]. Il permet qu'on lui fasse des dons et des legs, et lui accorde une foule de priviléges. Mais aussi il défend la mendicité, *car*, dit-il, *elle est souvent fille de la paresse et engendre tous les vices*.

L'ouverture de Notre-Dame-de-Miséricorde fut précédée d'une procession où figurèrent 360 pauvres *habillés proprement de drap bleu*, et où se trouvèrent l'illustrissime et révérendissime Louis de Montmaur, évêque d'Elne, tout son clergé, ainsi que les magistrats, à la tête desquels étaient d'abord haut et puissant seigneur François de Monète, comte de Chaseron, gouverneur de Brest, lieutenant-général des armées du roi et de la province du Roussillon; messire Raymond de Trobat; l'illustre Bonaventure Cabaner, doyen des chanoines d'Elne; et ensuite le sieur Soler-et-Maymir, premier consul de la ville de Perpignan; Don Alexis de Senisterre et de Sainte-Eugénie, ancien intendant; et les administrateurs de l'hospice, qui étaient alors Don Joseph de Trobat, conseiller du roi en ses conseils, abbé de l'église de La Réal, Don T. d'Oms, les sieurs Florence Castillet, Blaise Miffre, orfèvre, Joseph Trilles et Jacques Boutes, marchands.

Le concours du peuple fut très grand; tout le monde louait Dieu, et des cris de : Vive le roi! se firent entendre tant que dura la procession.

1738-1739. — Pendant l'hiver de 1738 à 1739, et

[1] Cette union ne produisit qu'un bien minime résultat : l'hôpital d'Ille, le seul qui avait alors un revenu annuel de 5.000 francs, refusa d'en verser le tiers à la caisse de la Miséricorde.

par suite des mauvaises récoltes, le nombre des mendiants augmenta dans la province. Ils se rendirent en foule à Perpignan où des secours de toute nature leur paraissaient plus assurés. A cette calamité se joignant des pertes considérables éprouvées déjà, en 1723, par la maison de Notre-Dame-de-Miséricorde [1]; cet établissement, privé aussi du secours annuel que lui faisait le roi, à cause des guerres que le monarque eut à soutenir, se vit obligé de ne pas recevoir les pauvres qui affluaient à sa porte ; il dut même renvoyer ceux qu'il entretenait dans son sein, ne pouvant les nourrir ni les vêtir : ils couchaient jusqu'à sept dans le même lit. Il n'y resta que 200 enfants des deux sexes, et encore, pour les faire subsister convenablement, fallut-il avoir recours à la charité publique.

Dans cette circonstance, MM. de Jallais, intendant, et d'Aguillar, l'un des administrateurs, firent de nombreux sacrifices pour soutenir l'œuvre charitable de Louis XIV.

Monseigneur de Gouy, évêque d'Elne, et M. le maréchal de Mailly, ont aussi laissé à la maison de Notre-Dame-de-Miséricorde des souvenirs impérissables de bienfaisance.

1778. — Le 16 avril 1778, par contrat retenu par Me Rivière, notaire à Paris, M. le maréchal de Mailly fonda à Notre-Dame-de-Miséricorde douze places affectées à perpétuité à douze pauvres garçons de la ville de Perpignan, à prendre trois dans chacune des quatre paroisses et à choisir par les curés respectifs. Il dota cette fondation de la somme de 18.000 fr. Il n'en

[1] La Miséricorde fit alors une perte de 57.880 francs (somme énorme à cette époque) sur des billets de la banque de Law. La banqueroute de cet intrigant fut fatale à notre hospice.

versa que 12.000, les autres 6.000 devaient être payés après son décès [1].

1783.—Le 27 février 1783, Monseigneur de Gouy d'Avrincourt fit son testament (Me Jaume, notaire,) il est ainsi conçu :

« Je nomme et institue pour mes héritiers les pau-« vres de mon diocèse à désigner par mes exécuteurs « testamentaires, que je prie d'avoir soin de faire « prier pour le salut et repos de mon âme, et qui

[1] Ce dernier paiement ne put avoir lieu, M. de Mailly étant mort sur l'échafaud révolutionnaire.

Les enfants de Notre-Dame-de-Miséricorde, en 1778, étaient habillés de gros drap gris, avec les parements de drap bleu; les douze pauvres de M. de Mailly portaient sur leur habit un petit médaillon représentant les armes du bienfaiteur, et leurs parements étaient de drap rouge. Leur nourriture consistait en féverolles, haricots et pain bis; ils ne mangeaient de la viande que lors des grandes fêtes; ceux occupés à un travail de fatigue, ou qui apprenaient un état, recevaient seuls une portion de vin par repas.

« *A Messieurs les Administrateurs de l'Hospice de Notre-Dame-de-Miséricorde, à Perpignan.*

« Paris, le 1er mai 1786.

« Les sentiments, Messieurs, d'intérêt et d'attachement que vous m'avez « inspirés envers un hospice, dont vos soins respectables font le soutien et « le bonheur, ont été le principe des secours que j'ai cru devoir vous offrir; « et je n'ai pu qu'être infiniment sensible aux témoignages que vous m'en « avez donnés. Mais je pourrais vous dire, Messieurs, que rien n'était ca-« pable autant d'y ajouter que la délibération que vous avez prise sur un « objet où je ne réclamais que l'assistance de douze malheureux enfants, « que j'ai mis sous votre protection, et à laquelle vous voulez bien vous-« mêmes vous joindre.

« Un sentiment aussi précieux ne pouvait que l'être à mon cœur, et j'ai « cru ne pouvoir vous en présenter un gage plus constant qu'en me rendant « aux désirs que vous avez bien voulu me marquer, en vous envoyant mon « buste pour être placé dans la salle de vos délibérations, et pour y être à « jamais le monument de mon attachement et de mon union au zèle et « aux soins si respectables dont vous êtes animés.

« Je suis, Messieurs, avec une parfaite considération, votre très humble « et très obéissant serviteur, Le Maréchal Comte de Mailly. »

« auront la direction de la distribution à faire auxdits « pauvres du diocèse, sans entendre par cette distri« bution générale donner le tout à l'hospice de la Mi« séricorde de Perpignan.

« Les exécuteurs testamentaires sont MM. les cha« noines Laboissière et Rovira. »

Parmi les autres fondations importantes qui ont été faites à cet hospice, je dois en signaler une qui subsiste encore. Voici le résumé de l'acte qui l'établit :

1779.—Par acte passé pardevant Me Jaume, notaire à Perpignan, le 12 septembre 1779, M. Brutus, prêtre, en exécution du testament de M. Matthieu Garrigua, prieur d'Espira, en Conflent, fonda au nom de celui-ci, à perpétuité, une pieuse aumône en faveur des filles de la Miséricorde, lesquelles, tous les ans, seront extraites au sort pour jouir, deux des gagnantes, et *en cas de mariage seulement*, de la dotation de 50 fr. chacune, et ce néanmoins aux charges et conditions suivantes :

1° Que les deux pauvres filles qui devront recueillir cette aumône, lors de leur mariage, seront extraites au sort parmi celles qui auront déjà fait leur première communion, dans une assemblée du bureau d'administration de l'hospice, qui se tiendra dans le mois de septembre de chaque année, quelques jours avant la fête de Saint-Matthieu, paroisse de Perpignan, sans que d'autres filles que celles qui se trouveront alors retirées à la Miséricorde puissent y concourir.

2° Que les deux filles qui auront été extraites au sort pour recueillir la dotation de 50 fr., assisteront, après avoir confessé et communié, aux offices et à la procession qui se feront chaque année, le 21 septem-

bre, jour et fête de saint Matthieu, à l'église paroissiale de Saint-Matthieu, de cette ville, et y prieront particulièrement pour le repos de l'âme de feu M. Matthieu Garrigua, ci-devant curé de cette église, et le jour de sa mort, prieur d'Espira, en Conflent.

1793-1794.—En 1793, Flers, général républicain, renvoya les enfants de la Miséricorde ; les filles furent d'abord établies à l'hôtel de Mme de Blanes, ensuite dans le couvent de Sainte-Catherine ; et l'on plaça les garçons dans le local de l'ancienne maison des Jésuites : l'hospice fut converti en hôpital [1]. En 1794, les filles et les garçons furent dispersés chez les habitants de la ville.

1796.—La Miséricorde fut rouverte en 1796 ; les enfants y rentrèrent, et, depuis lors, cet établissement, soumis à la surveillance de l'autorité supérieure et d'une commission administrative composée de cinq membres et du maire, qui en est le président-né, a été uniquement destiné à recevoir les orphelins pauvres et les enfants trouvés et abandonnés du département des Pyrénées-Orientales.

[1] « Le Général en chef, considérant l'affluence toujours croissante des « malades de l'armée, qui remplissent déjà toute la partie de la maison de « la Miséricorde qui leur avait été cédée ; vu la difficulté des évacuations « suffisantes, et le temps que demandent les établissements projetés à l'Pia et « au Vernet, il lui paraît absolument indispensable de consacrer en entier « toute la maison de la Miséricorde au soulagement de ceux qui s'étaient « consacrés eux-mêmes à la défense de la patrie.

« Les administrateurs de ladite maison sont autorisés à prendre, avec les « citoyens Blondeau et Corbeau, adjoints, et que nous nommons à cet effet, « toutes les mesures qu'ils jugeront les plus convenables pour transporter « provisoirement leur établissement de charité dans telle maison nationale « qu'ils jugeront la plus propre pour les recevoir.

« *Le Général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales,* FLERS.

« A Perpignan, le 26 juillet 1793. »

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'hôpital Saint-Jean et de l'hospice de la Miséricorde se confondent pour la formation du budget annuel. Les dépenses seules étant distinctes, aux termes des instructions ministérielles, il existe pour chacun de ces deux établissements une comptabilité régulièrement tenue. Le personnel des employés se compose d'un économe, agent principal, secrétaire de la commission administrative, d'un économe-adjoint, chargé du bureau des entrées et des enfants trouvés, et d'un receveur dont la comptabilité est soumise à la Cour des Comptes.

En prenant pour base les recettes ordinaires de ces deux maisons, elles ne peuvent entretenir, la première que cent malades et la seconde que cent enfants des deux sexes. Lorsque ce nombre est dépassé, il y a déficit, qui devrait être comblé par le Conseil-Municipal de Perpignan et par le Conseil-Général, attendu que l'hôpital reçoit les malades qui lui sont envoyés par la ville, et que la Miséricorde se peuple des enfants envoyés par le département [1].

DÉPÔT DE CHARITÉ.

XIV siècle. — L'hôpital des Repenties de Perpignan a été destiné, dès son origine, à enfermer et à corriger les femmes et les filles prostituées. Il a été fondé par la ville, bien qu'on en ignore l'époque, un incendie

[1] Il résulte des chartes et d'autres documents historiques, déposés aux archives de l'hôpital Saint-Jean, que cet établissement, ainsi que celui de l'hospice de la Miséricorde, appartiennent à la ville de Perpignan, moins les bâtiments, jardin et dépendances de l'ancien Évêché, qui ont été acquis avec les deniers des hospices, en vertu de la loi du 14 frimaire an X.

ayant dévoré ses titres. Il est au moins certain qu'il existait déjà au commencement du XIVe siècle, sous la domination des rois de Majorque. Ses ressources d'entretien étaient très modiques, parce que la pureté des mœurs, à cette époque, était en proportion des revenus que cet établissement possédait. Ses principaux bienfaiteurs étaient : MM. le marquis d'Oms, le comte de Ros, Joseph Canta, le chanoine Sabaly, Louis Sounier, archidiacre d'Elne, etc.

Il fut abandonné en 1789, rétabli en 1796 sous le nom de Dépôt de mendicité, et régi à l'entreprise jusqu'au 1er août 1818 [1]. A cette époque, le maire de Perpignan, de l'avis du Conseil-Municipal, décida qu'il serait régi par économie et soumis à la surveillance de cinq administrateurs; qu'il recevrait les teigneux, les galeux et les individus des deux sexes atteints de maladies honteuses, et qu'il serait considéré comme une succursale de l'hôpital Saint-Jean qui, en vertu de sa fondation, ne doit point traiter ces sortes de maladies. Plus tard, l'autorité décida que cet établissement recevrait les femmes en couche.

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 22 décembre 1820, il fut organisé à l'instar des autres établissements charitables; et enfin, sur la demande du même ministre, et par arrêté du préfet du département du 28 juin 1826, approuvé le 7 septembre suivant, le Dépôt de Charité (nom qu'on lui donna alors) fut administré, à compter du 1er janvier 1827, par la commission des hospices et hôpitaux civils.

[1] Ses revenus ayant été confisqués en 1793 au profit de la Nation, il a dû forcément, pour subsister, être subventionné par le département et par la ville.

Le Dépôt de Charité, outre qu'il est mal situé, au centre de la ville, dans un quartier populeux, n'offre pas les garanties de salubrité désirables. Le local est trop exigu, et les diverses catégories de malades qui y sont admis, confondus en quelque sorte, pêle-mêle, les jeunes garçons avec les adultes, les filles de mauvaise vie avec les femmes honnêtes, etc., présentent un spectacle bien triste aux yeux de l'observateur.

Cet état de choses, qui existe depuis trop longtemps, contraire à la morale et au bien-être matériel des malades, a fixé sérieusement l'attention de l'autorité qui nous régit. Dans sa sollicitude, elle a décidé que le Dépôt de Charité serait placé dans un local plus convenable, plus approprié aux besoins, aux exigences que commandent les maladies qui y sont traitées. Tout donne à croire que ce projet, déjà à l'étude, ne tardera pas à être mis à exécution.

Il existait autrefois, au faubourg des Blanqueries, un établissement connu sous le nom de l'*Hospitalet* : on y recevait les vieillards et les infirmes des deux sexes. Dans la nuit du 7 au 8 décembre 1772, cet hospice fut emporté par une inondation. Deux femmes furent noyées, et les autres malheureux qu'il renfermait, grâce au dévoûment des soldats de la garnison et de quelques habitants de la ville, purent être sauvés. L'époque de sa fondation est inconnue.

INFLUENCE DE LA RELIGION

SUR LES BEAUX-ARTS,

Par M. l'Abbé [illegible], Membre résident.

Il m'a semblé que vous trouveriez opportunes, dans cette solennité, quelques considérations sur l'alliance des arts avec la religion. Descendue du ciel, cette fille aînée de la sagesse divine prend part à tout bien sur la terre. Les arts lui sont chers. Elle leur a tendu les bras, quand ils fuyaient, tout meurtris, le glaive destructeur des barbares. Elle les a reçus dans son sein, ranimés au contact de sa chaleur vivifiante, et rendus pleins d'une nouvelle force au monde pacifié. Aussi, continue-t-elle à les chérir comme de vieux amis, malgré quelques instants d'une rupture affligeante. Mais écartons de pénibles souvenirs : notre époque tend à la réconciliation du beau avec le saint ; favorisons, selon nos forces, cette œuvre éminemment sociale. La religion aime les arts, les soutient, les élève, les fait monter avec elle aux plus sublimes hauteurs, où ils puisent, à la source même de l'inspiration, le sentiment, l'amour, l'enthousiasme du beau, la passion ardente de la perfection. A leur tour, les arts saintement inspirés ornent ses temples, chantent ses gloires, prient avec elle, et perpétuent le souvenir des bienfaits divins.

La présence de notre éminent prélat, comme un de ses illustres prédécesseurs, Raymond de Salg, digne de l'éloge pontifical que le respect retient sur mes lèvres; celle de nos magistrats éclairés, zélés protecteurs de la religion; l'élite des intelligences de la cité, m'encouragent, parce que les esprits supérieurs sont indulgents, et j'aborde mon sujet que j'esquisserai à grands traits, et que je résume en ces mots : Il est possible de rencontrer du beau en dehors de la religion; mais rien, comme elle, ne peut garantir le beau dans toute sa plénitude.

Dès qu'on approfondit l'idée des beaux-arts, on reconnaît que la foi et le sentiment religieux sont la lumière qui les éclaire, la chaleur qui les féconde. En effet, qu'appelons-nous beaux-arts? La représentation ou l'imitation fidèle et intéressante de la nature. C'est dans la nature qu'ils ont leur modèle, l'idéal même doit s'y conformer. Dieu seul n'a pas besoin d'un type extérieur; il crée à son image. Le génie humain a besoin d'un original, son modèle est dans les œuvres de Dieu; il crée à l'image de la nature.

La lyre du poète ne dit que les scènes dont il a été le témoin, ou des fictions qui leur ressemblent, et les émotions qu'il a éprouvées. Le pinceau de Rigaud et de Raphaël, le ciseau de Puget et de Boher, qu'ont-ils retracé sur la toile et sur le marbre? des contours gracieux, des formes admirables sans doute, des groupes ravissants; mais dont ils avaient puisé l'idée dans la nature. A son école, le maître de la mélodie apprend les modulations suaves, les accords puissants, l'harmonie au magique pouvoir. C'est à elle que Vitruve même empruntera les proportions et les décors

de ses majestueux édifices. Connaître la nature est donc le premier besoin des arts. Je n'en veux pas davantage pour établir que l'artiste suprême a couronné la religion Reine de ces enfants enchanteurs du génie, qu'il a mis sur son front le diadème du beau.

Placés en face de la nature, dont ils méditent le tableau magnifique, les arts doivent l'envisager sous trois aspects : dans les objets, dans les rapports et dans la fin. Leur tâche est de la reproduire fidèlement sous ces trois points de vue. Ils n'atteindront la perfection qu'en étant vrais dans l'objet, vrais dans l'ensemble, vrais dans le but, complètement vrais; idée qui renferme les trois conditions que l'école appelle de trois noms différents : vraisemblance, unité, moralité. Ainsi la vérité est le fond des arts, et par la force même des choses, nous arrivons à cette définition de Platon, aussi chrétienne que belle et grande d'expression et de pensée : Le beau est la splendeur du vrai. Qu'on m'indique un homme épris d'amour pour la vérité que son intelligence a contemplée dans la nature, l'enthousiasme est dans son cœur; voilà un artiste. Dans quels rangs le trouver?

Je conviens que, religieux ou indifférents, tous nous portons dans l'âme un amour de la vérité; mais le degré n'est pas le même pour chacun de nous. L'homme, qui s'inquiète peu de la religion, s'inquiète peu de la vérité dans le point le plus sérieux, et s'il l'aime, ce n'est guère que lorsqu'elle ne gêne pas ses affections. Il pourra donc la saisir dans les objets sensibles qui donnent de l'agrément matériel; être habile à retracer une fleur, un arbre, un corps humain, avec toute la régularité de ses formes, la grâce de ses contours, avec l'expression et la couleur :

il sera Grec. L'artiste religieux lui sera-t-il inférieur? En le supposant également doué pour le mécanisme de l'art, attaché qu'il est à la vérité suprême, chérissant toute vérité dans son principe éternel, il est épris d'admiration et d'amour pour les objets de la nature, les contemple avec le même intérêt que l'enfant se plaît à considérer l'image de son père, et doit les saisir et les exprimer avec autant de vérité au moins que l'artiste insouciant de la foi. L'égalité, sinon l'avantage, dans la représentation des objets, dans le beau des sens, lui est confirmée. Venons à la seconde espèce de beauté, l'expression des rapports.

Quelle jouissance délicieuse dans cette vaste et ravissante harmonie de l'univers, dans la sublime ordonnance de toutes les parties, dans leur concours à former ce bel ensemble que nous pouvons appeler le beau de l'intelligence! Lier entr'eux les objets comme les lie la nature, être vrai dans les rapports, et, sans nuire à la variété, ramener, comme la nature, toutes les parties à l'unité, joindre au plaisir de l'oreille ou des yeux la délectation de l'esprit. Quelle glorieuse tâche pour le génie! Comparons, sous ce point de vue, les deux artistes que nous avons déjà mis en parallèle. Quel est celui qui pénètrera plus avant dans les charmes de la nature, qui la rendra dans un sens plus parfait?

Pour comprendre l'ordre, il faut l'aimer, le pratiquer. L'observateur le plus fidèle en sera le plus intelligent appréciateur. En général, lorsqu'un homme est revenu à la pratique de la religion dont il avait oublié les lois, nous avons bien ouï dire : Voyez quel changement, quelle règle, quelle mesure! Cet éloge a-t-il accompagné le transfuge de la foi? Ah! souvent

la désertion a été suivie d'un langage contraire. Le même esprit est donc plus réglé à proportion qu'il est plus religieux. Sans autre détail, des deux génies que nous comparons, et d'ailleurs égaux dans leurs facultés, je vois déjà le plus propre à saisir l'harmonie de la nature. Dans l'un, je reconnais sans doute une intelligence vaste, capable d'embrasser d'un coup-d'œil l'ensemble et l'arrangement; dans l'autre, une intelligence également puissante, mais avec un élément de plus, l'élément qui allume l'activité : l'amour. Chaque être lui parle de son Dieu, l'harmonie générale lui en dit la sagesse. Ému, pénétré, il suit la main invisible qui dispose toutes les créatures, selon l'antique expression, avec nombre, mesure et poids. Plein de cet ordre qu'il admire et qu'il aime, il le reproduira dans sa grandeur et sa magnificence, il exprimera mieux le second genre de beauté : la vérité de rapport et d'ensemble.

Ce n'est pas tout d'imiter la nature dans ses ouvrages et dans leur relation. Voici quelque chose de plus important, que j'allais appeler son mystère. C'est le but, le dessein de la nature, perfectionner l'homme, le beau du cœur. Écoutons une autorité qui n'est pas suspecte, l'*Encyclopédie du* XVIIIe *siècle* : « Il n'y a « que de petits génies qui n'aient pas aperçu que « dans l'univers entier tout a une tendance bien mar- « quée et bien décidée vers l'activité et la perfection. « Il est évident que ce n'est que pour servir d'appât « et d'indice à ce qui est bon que la nature emploie « la beauté. » Permettez-moi un court développement.

Oui, la nature a une tendance à la perfection. Le sang répandu ne me fait pas horreur uniquement

pour soulever mon âme; et la main qui panse la plaie en relevant la tête mourante n'a pas un attrait uniquement pour me procurer du plaisir. Le plaisir et la peine tendent au bien. Vous avez voulu, sagesse éternelle, que le monde devînt un livre moral, que le sang de mon frère fût repoussant pour me détourner du crime, et que la main charitable eût des attraits pour m'engager à l'humanité. Oh! que de charmes, que de chastes plaisirs, que de voluptés pures et innocentes, dans cet évangile vivant de la nature, pour l'âme qui a pénétré son dessein ultérieur! Tous nous pouvons l'entrevoir. Il est réservé à l'esprit religieux de le contempler, d'y savourer quelque chose de divin que seul il saisit parfaitement, que seul il peut faire passer dans ses œuvres. Vrai dans la fin, comme dans les rapports et l'objet, il est l'artiste physique, intelligent, vertueux, il rend la splendeur du vrai.

La religion est donc l'amie des arts, une sœur affectionnée qui les embrasse, les fortie, leur inspire l'amour de la vérité, leur en dévoile les charmes, leur donne un sentiment exquis des ouvrages de la nature, l'intelligence parfaite de son ensemble, le secret de sa fin morale. Elle les reçoit dans ses temples, les admet aux solennités sacrées, où ils concourent avec elle à élever le cœur de ses enfants, à y faire naître les sentiments purs, tendres et célestes. Qu'il est ravissant le spectacle de cette union fraternelle des arts et de la religion, se prêtant un appui mutuel, marchant avec un même esprit à un même but, à la vérité, couronnés en même temps des rayons de sa gloire! Oh! puisse une si admirable union n'être jamais altérée!

RAPPORT

SUR L'EXPOSITION D'HORTI-FLORICULTURE

DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'ANNÉE 1855,

Par M. L. FAURE, Docteur-Médecin, Membre résidant.

Messieurs,

Si j'ai accepté, tout incompétent que je suis, la tâche de rapporteur du Jury de l'exposition d'horti-floriculture de 1855, c'est que, à part cette bienveillance qui me flatte et dont m'honorent mes collègues, tous sans exception dans cette circonstance, m'ont apporté le concours de leurs lumières.

Je n'aurai donc qu'à coordonner et à mettre en relief des matériaux communs, et plus particulièrement les notes précieuses fournies par un de nos plus recommandables horticulteurs, notre ami M. Antoine Siau.

L'exposition de 1855 a été ce qu'elle sera toujours dans notre Roussillon, c'est-à-dire qu'elle a dépassé nos espérances.

Comment n'en serait-il pas ainsi, lorsque des hommes de haute intelligence et d'élite ont donné eux-mêmes l'exemple, et sont venus nous stimuler par leur initiative et leur salutaire impulsion?

A notre sol privilégié, à notre climat, le plus favorisé de France, il faut l'activité, l'émulation pour faire jaillir comme par enchantement de la terre, les hortolages les plus hâtifs et les plus estimés; les

fleurs les plus suaves et les plus variées en brillantes couleurs.

Avec une température régulièrement douce et exceptionnelle pendant tout le courant de l'année; un soleil ardent, un ciel limpide et sans nuages; de nombreux canaux d'arrosage, dont les eaux abondantes sont quelques-unes saturées de principes azotés; avec un terrain d'alluvion fertile par excellence, il n'est pas étonnant que les Pyrénées-Orientales puissent étaler avec orgueil les merveilles de leurs innombrables produits.

Les légumes, les fruits aussi ne nous ont pas fait défaut. Chez nous la nature en pleine liberté se suffit à elle-même, et la culture n'a nul besoin d'invoquer la science, ni de recourir aux prestiges de l'art.

Ici, pas de serres-chaudes, de cloches; pas de fumiers apprêtés, pas d'engrais spéciaux. Tout nous vient en plein air, tout se développe luxuriant avec notre chaleur atmosphérique: — sur notre sol tout mûrit spontanément et avec rapidité!

Grâce à nos horticulteurs-maraîchers et fleuristes, l'exposition de cette année a offert un ensemble admirable, autant par les plantes sans nombre qui y figuraient, que par le goût exquis qui avait présidé à leur arrangement.

A tous égards elle a été riche, variée, et faite pour exciter l'envie des cités plus grandes que la nôtre.

C'est que, nous aimons à le répéter, une louable émulation avait animé nos praticiens habiles, et que la plupart s'étaient lancés avec ardeur dans cette lutte pacifique. En répondant à l'appel et par leurs efforts, ils se sont montrés tous dignes d'éloges sinon de récompenses.

Nous désirerions que ceux qui n'ont pas exposé, se pénétrassent des avantages qui résultent pour tous de semblables concours. Aux débutants, ils facilitent les moyens de se faire connaître, et leur fournissent l'occasion de cimenter leur naissante réputation; à ceux qui se sont déjà produits, ils donnent la faculté de la conserver intacte ou de la grandir; et enfin ils offrent à chacun un catalogue parlant, qui permet de pouvoir se fixer sur les meilleures et les plus belles espèces.

Soyons reconnaissants envers le public qui, par sa présence sympathique a prouvé combien il s'associait à notre solennité d'horticulture, rehaussée par la joie dont pénétrait tous les cœurs français cette autre fête nationale, qui venait prouver une fois de plus à l'univers entier, que la France, en fait de civilisation et de gloire, a marché de tout temps sans rivale!

Nous avons été témoins de l'admiration avec laquelle les visiteurs s'arrêtaient devant ces supports pliant sous le poids des produits maraîchers de toute espèce, accusant la culture la mieux entendue et qui est assurément la plus importante et la plus digne d'encouragement.

L'hortolage est d'autant plus utile que c'est par lui que le moindre espace de terrain peut donner le plus de résultats et de lucre. Les légumes sont en outre partout la nourriture principale des ouvriers et des cultivateurs.

Ne dois-je pas vous parler de ces fruits savoureux qui, délices de nos tables, flattent à la fois la vue et le palais du gourmet, et émeuvent en même temps la convoitise et l'appétit des plus sobres?

Comment pourrais-je vous dépeindre cette exhibition florale qui fait honneur aux exposants?

Les fleurs ont ce séduisant avantage: leur agréable culture apporte à l'âme les jouissances les plus douces et les plus pures, et contribue encore à donner au corps la plus ferme santé.

Cultivées avec art, toutes ne tardent guère à acquérir un arôme plus suave, et une plus grande variété de formes et de couleurs.

La floriculture, objet d'un commerce fort étendu, est devenue aujourd'hui une véritable science, dans laquelle apparaissent toutes les ressources de l'intelligence et de la puissance du génie humain.

Ne sommes-nous pas parvenus à hybrider, et à varier à l'infini plusieurs espèces et à en créer de nouvelles?

Je passe, quoique à regret sous silence, une foule de plantes et de jolis arbustes étrangers introduits depuis peu en Europe, et tous parfaitement acclimatés dans notre département.

Notre Roussillon a cela de particulier et qui lui appartient exclusivement en propre, c'est que, suivant ses différentes zones, les végétaux des latitudes les plus opposées peuvent y croître et y prospérer.

J'ai oublié à dessein cette forêt de reines-marguerites, de verveines, et ces gracieuses corbeilles dans lesquelles la main délicate et exercée de M. Guardia-Garrette avait diapré merveilleusement ses dalhias ravissants, etc.: vous rappeler dans ce moment tous ces objets serait peut-être affaiblir la réalité de l'impression qu'ils ont laissée dans votre mémoire.

Mais aussi bien me laisserais-je trop entraîner; j'ai

hâte d'arriver aux appréciations du Jury, et je viens à l'instant vous en rendre compte.

Le Jury de l'exposition s'est réuni le 26 septembre, au nombre de dix-sept membres, dans le local ordinaire des séances de la Société Agricole et Scientifique; après examen et discussion, il a été arrêté les dispositions suivantes :

LÉGUMES.

« Une médaille d'argent devait être accordée au « jardinier qui présenterait le plus bel ensemble de « plantes potagères ; »

« Une médaille en bronze, à celui qui présenterait « les plus belles variétés nouvelles de fruits et de « plantes potagères. »

Les personnes qui ont pris part à ce concours étaient nombreuses et de diverses localités.

Nous avons vu avec plaisir que toutes, sans exception, avaient envoyé de superbes échantillons; et que celles qui n'ont pas obtenu de prime d'encouragement, approchaient du mérite de celui plus heureux que le Jury a dû couronner.

Nous ne pouvons nous empêcher de remercier MM. Joseph Massot, Louis Barate, Bonzoms, François Taillade, Raymond Margail, Eugène Barthe, la Ferme-École, et, enfin, M. Eychenne, qui a introduit chez nous plusieurs plantes potagères étrangères qu'il cultive avec succès; nous ne pouvons, dis-je, nous empêcher de les remercier, pour leurs excellents melons, tomates d'Andalousie, betteraves, choux d'Utrech, petits-pois, haricots de Chine et de Soissons, artichauts (l'espèce qui toute l'année approvisionne nos marchés).

Tout le monde a remarqué, parmi de prodigieuses aubergines de la localité, de superbes aubergines panachées, dont quelques-unes jaunes et blanches, fort curieuses comme type de nouvelle variété, créée tout récemment par Jacques Marqui, d'Ille.

Le Jury, en décernant à ce concurrent une médaille en bronze, n'a pas eu en vue de proclamer la supériorité des légumes du jardinier étranger; mais il a voulu plutôt encourager l'aptitude et le zèle ardent d'un tout intéressant jeune homme qui, plein d'avenir, ne recule devant aucun sacrifice pour marcher dans la voie du progrès.

Nous saurons gré à MM. Tresserre, jardinier de M. Guiraud de Saint-Marsal, Galy, de Saint-Estève, Pull, d'Elne, Louis Ribes, Cargolès, etc., de leurs légumes; nous n'oublierons pas non plus dans cette liste le docteur Farrand, de Thuir, qui nous a adressé des pommes de terre très hâtives.—A ces noms qu'il nous soit permis d'ajouter ceux de MM. Jouy-d'Arnaud, Guiraud de Saint-Marsal et de Jean-Jacques Lloubes: — leurs envois sont un bon exemple que nous désirerions voir suivre par tous nos grands propriétaires, qui devraient apporter leur contingent aux nouvelles expositions. — L'exemple venu de haut est toujours profitable, et il est beau que, par une direction éclairée de la culture de la terre, les premiers et les plus riches citoyens cherchent à descendre au niveau des maraîchers et des cultivateurs intelligents.

FRUITS.

Les fruits exposés étaient remarquables par leur volume, et représentaient toutes les qualités su-

périeures connues. — Plusieurs étaient venus de semis.

Malgré l'époque avancée de l'année, nous avons pu voir et savourer de belles pêches au duvet velouté, et des fraises délicates, dites des quatre-saisons, provenant les unes de chez MM. Margail, Barrate, Siau, Durand, de Saint-Nazaire; et les autres sorties de chez MM. Bresson et Fonds-Julia.

Pourquoi nos amateurs et nos maraîchers négligent-ils cette espèce de fraise qui, dans nos parages produisant toute l'année, les dédommagerait suffisamment de leurs déboursés et de leur peine?

Dans toutes les contrées où les fruits se récoltent, on en cueille peu qui puissent rivaliser avec ceux du Roussillon. Il serait difficile de trouver des poires Duchesse-d'Angoulême égales à celles de M. Baretge. Nulle part on ne montrerait des Bons-Chrétiens d'Espagne comparables à ceux de MM. Michel Fabre, frères, qui, comme on le sait, marient dans leurs jardins la culture des arbres fruitiers du premier choix, avec celle des plus belles variétés de chrysantèmes.

On était ravi de trouver parmi des tas de poires, de pommes, ces magnifiques prunes de Coëtche, ces noisettes, ces noix, ces amandes plus magnifiques encore, tous nos divers et appétissants raisins, et nos espèces si nombreuses de belles figues.

Notre souvenir serait par trop ingrat, si nous oubliions cette pyramide de beaux fruits, couronnée par une Duchesse-d'Angoulême énorme, qui trahissait l'habitude qu'a M. Jean-Baptiste Blanic de tout parfaitement exécuter.

La Commission, en proclamant la beauté et l'excel-

lence de tous les fruits en général, a remarqué cependant la qualité supérieure et la variété des espèces en particulier des fruits de MM. les frères Robin.

C'est à ces deux Messieurs que le département doit le perfectionnement de l'arboriculture et l'importation de beaucoup d'arbres fruitiers étrangers. Chez ces Messieurs tout dénote le savoir et l'intelligente pratique; d'autre part, nous les trouvons dans presque tous nos concours, et toujours au premier rang, à ce point que, lorsque le prix est décerné à d'autres, cela ne diminue en rien leur mérite personnel. Ces considérations ont en conséquence décidé le Jury à accorder à l'unanimité, une médaille d'argent à ces arboriculteurs, et une mention honorable à MM. Eychenne, Marc Robert et Laurent Baretge.

Les fruits confits que nous exportons au loin, étaient représentés à notre exposition par les admirables poncires, les poires, les prunes, les cerises et les figues, etc., qui laissaient percer avec leur cachet de beauté et de saveur locales, le talent délicat de M. Pratx.

FLEURS.

Presque tous nos floriculteurs, et ils sont nombreux chez nous, sont entrés en lice. Si la culture des fleurs n'est pas la plus utile, elle est du moins de toutes la plus attrayante.

La multiplicité et l'aspect printanier des fleurs exposées avaient lieu de surprendre. Nous avons compté les collections les plus complètes de reines-marguerites, de pensées, de géraniums, de verveines et de plantes grasses. Plusieurs lantanas, obtenus de semis par M. Astors, se faisaient remarquer. Mais

les regards se reportaient toujours émerveillés sur ces brillantes corbeilles, où plus de cent vingt espèces de dalhias se groupaient artistement disposées en véritable tapis mosaïque. Parmi les phlox, les pétunies, les fuschias et un millier de fleurs variées et rares, quatre nélumbiums en fleur, appartenant à Mme Clarisse Jaume, étalaient leurs pétales gracieuses au milieu d'autres plantes aquatiques. De nombreux orangers chargés de fleurs et de fruits; des rosiers sans nombre couverts de plus de quatre-vingt-dix variétés de roses, portaient au loin leurs parfums.

A côté d'arbustes exotiques les moins répandus et formant plusieurs groupes, figurait un jeune kichta ou arbre à crême d'Égypte, apporté en France par M. Antonin Arago; et afin de prouver aux plus incrédules le bienfait de notre climat, quatre bananiers fleuris et vigoureux avaient été extraits de la pépinière départementale. On admirait, enfin, la collection belle et variée des vases du Jardin des plantes, que gère M. Michel avec un soin et une aptitude particuliers.

Le Jury avait à décerner dans ce dernier concours une médaille en bronze, « au plus bel échantillon « d'une espèce de fleur. » Il a jugé que M. Oleron devait obtenir cette médaille pour sa belle collection de verveines. En outre, il se plaît à mentionner très honorablement MM. Garrette, banquier, et Bresson, pour leurs dalhias coupés, comme offrant le choix le plus rare d'échantillons connus et nouveaux.

Ma tâche est actuellement finie. Je serais heureux,

Messieurs, de l'avoir remplie à votre satisfaction; mais plus heureux encore si les exposants, après avoir agréé nos remercîments et nos plus vives félicitations, se persuadaient qu'après avoir tous bien fait cette année, ils peuvent mieux faire encore l'année prochaine.

Avant de clore mon rapport, qu'il me soit permis de rendre à l'honorable Président de notre société le légitime hommage que nous lui devons.

Les expositions de 1853 et 1855 sont ses œuvres: c'est grâce à son intelligente activité, et à son amour pour le pays, que le progrès en flori-horticulture a acquis l'importance que nous venons de proclamer.

Perpignan, le 10 octobre 1855.

POÉSIE.

RÉSUMÉ EN VERS

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

Par M. l'Abbé FINES, Membre résidant.

AVERTISSEMENT.

Les vers ont toujours été considérés comme un puissant auxiliaire de la mémoire. Le savant Ampère était guidé par cette considération, quand il mit en beaux vers latins, adressés à son fils, le tableau des connaissances humaines. C'est dans la même pensée que j'avais entrepris de versifier, pour un de mes neveux, un précis de l'histoire de France, aussi court et aussi plein qu'il me serait possible. Il devait être accompagné d'un développement écrit ou oral. Je regrette de n'avoir pas été en mesure de donner le résumé complet; j'ai dû me borner aux deux premières races.

La chronologie est marquée, siècle par siècle, afin que l'élève en ait une idée générale, et puisse classer,

ne serait-ce qu'approximativement, les dates intermédiaires.

Les partages, ordinairement peu retenus, et qu'il est indispensable de connaître pour ne pas se perdre souvent, comme dans un labyrinthe, sont entrés dans le résumé.

Certaines expressions demanderaient une note explicative. Ainsi *illustre*, pour Clodion; *brillante enfant*, pour Brunehaut; *hommes forts*, pour Francs; *enfant blanc*, pour Witikind. Mais le texte suppose l'explication du maître. Il en est de même pour *clan*, *ring*, famille, cercle; c'est-à-dire tribu.

J'ai donné tous mes soins à éviter le défaut si facile et si commun, dans cette espèce d'ouvrages : le style monotone, plat et décoloré. Aussi, ai-je suivi le conseil d'un bon juge, dont nous aimons tous la pure, élégante et douce poésie. L'abrégé avait été rédigé primitivement en vers de douze syllabes. Pour rompre l'uniformité d'une longue suite d'alexandrins, les grands vers ont été, dans des faits en quelque sorte épisodiques, remplacés par des vers de diverses mesures, sans intercallation pourtant de vers libres, qui aideraient moins la mémoire.

J'en ai déjà trop dit au sujet de ce faible travail. Puisse-t-il être digne de l'honorable Société, qui encourage avec tant de bienveillance tous les efforts.

TEMPS ANCIENS.

Av. J.-C. Les Gals, empreints des traits d'une origine antique,
Se présentent enfin sur la scène historique,
Des Druides gardant les dogmes vénérés.
De leurs clans, avec gêne, au Midi resserrés,
Quelques-uns vers l'Ister ont suivi Sigovèse;
587. D'autres ont vers le Pô marché sous Bellovèse,
Le sauveur de Marseille. Alors, les tristes Juifs
Pleuraient Jérusalem, et gémissaient captifs.
Le Pô voit accourir des tribus plus nombreuses;
390. Et des hardis Sénons les bandes belliqueuses,
Quatre siècles avant le salut des humains,
Font trembler Clusium, écrasent les Romains.
281. Un siècle après, l'orage a grondé sur la Grèce.
La Gaule au chef Punique a prêté sa jeunesse,
Lorsque ses rudes mœurs commençaient à changer,
Au propice contact des mœurs de l'étranger.
154. Trente lustres encor restent, quand Massalie,
Appelle à son secours les héros d'Italie,
Qui rencontrent le Cimbre et de sanglants combats.
Le dernier siècle arrive, et les nombreux soldats
62. Qu'Arioviste guide, envahissant nos plaines,
Préparent à César des victoires prochaines.
Ses aigles prennent leur vol.
Les Tigurins, les Helvètes,
Les Belges et les Venètes
De leurs morts jonchent le sol.
L'invasion germanique
Refoulée, et les Bretons,
Dans le sein des bois profonds
De leur île druïdique,
Atteints par les légions,
Tout cède. La politique
Semant les divisions,
Les Éburons, les Carnutes,
Après de terribles luttes,

Victimes d'un cruel sort,
Allument un vif transport
Dans ce pays qu'on désole.
Rapidement un cri vole;
Et du Midi jusqu'au Nord
Ébranle toute la Gaule,
Qui tente un suprême effort.
Formidable elle se dresse;
Mais sous le bras qui la presse,
Expirante, elle s'affaisse.
Tombé, le peuple Gaulois
Souvent encor se ranime,
Et sous le joug qui l'opprime
Il retombe chaque fois.

César maintient ses mœurs, ses coutumes, ses lois,
L'associe à sa gloire et lui promet des droits;
Mais Octave, empereur, pour resserrer sa chaîne,
Fonde, change, abolit, rend la Gaule romaine.

De J.-C. Voici l'ère du Christ : les pervers empereurs,
37-68. Caius, Claude, Néron épuisent les rigueurs.
Un Voconce indigné contre Néron se lève.
Plus tard, c'est Classicus, dont la défaite achève
D'asservir les Gaulois et de river leurs fers,
Quand Sion disparaît dans son dernier revers.
Domitien les plie à son pouvoir terrible.
Le premier siècle fuit, et la Gaule est paisible.

197. Champ fameux, au second, de Septime et d'Albin;
277. Au troisième, elle doit repousser le Germain,
Voit les Francs s'établir voisins de ses frontières,
Et détruit d'Amandus les bandes meurtrières.

Le quatrième encore, introduisant les Francs,
Les mêle aux légions, les élève à des rangs.

407. Le cinquième paraît chargé d'affreux nuages
De Suèves, d'Alains, de Vandales sauvages;
Fixe les Bourguignons, et des Francs valeureux
Fonde sur notre sol l'empire glorieux.

Des forts chasseurs retraçons la peinture.
Un large corps, une haute stature,

Le teint d'albâtre, et l'azur dans les yeux,
Lèvre à moustache, et longs et blonds cheveux,
Tressés au front, mais coupés en arrière;
Un accent rude; un ferme caractère :
Tel est le Franc. A l'intrépidité
Il joint l'adresse et la légèreté.
Hospitalier et néanmoins sauvage,
Dévastateur, il égorge, il ravage;
Et maniant la francisque, ou l'angon,
Ou la framée, il se bat en lion,
Presque toujours sans cotte ni cuirasse.
Son front est nu : le casque l'embarrasse.
Chez lui jamais, en des rites cruels,
Le sang humain ne baigna les autels.

ÉTABLISSEMENT DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

Mais portons nos regards sur les saintes annales.
De Trophime et Crescent les vertus pastorales
62? Illustrent Arles, Vienne, au grand siècle de Paul.
Le suivant de Lyon a consacré le sol
177-202 Par le sang généreux de Pothin, d'Irénée,
Sous Aurèle et Sévère, et deux cents fois l'année
A revu le Cancer. L'idolâtre courroux
212. Égorge, à Besançon, Ferréol et Ferjoux.
Ces martyrs ont légué leur sacré patrimoine
A Saturnin, Denis, Gatien, Austremoine,
Julien, Martial et Paul, de Fabien
250. Illustres envoyés qu'immole Aurélien.
Après trois cents soleils, Hercules, et Galère,
302. Et le Dalmate obscur renouvellent la guerre.
Chrétiens, reposez-vous de ces nobles combats,
Constantin couronné vous reçoit dans ses bras.
Mais craignez Julien, sa fourbe hypocrisie
Voudrait vous entraîner dans son apostasie.

ÉTABLISSEMENT DES FRANCS DANS LA GAULE.

420. Quatre siècles se sont augmentés de vingt ans,
Et du Rhin jusqu'à Trève, un chef mène les Francs,

Dont le vaillant Aèce affranchit la Belgique.
Le temps est arrivé : le code politique
Des Saliens vainqueurs régira les Gaulois.
428. L'illustre chevelu, porté sur le pavois,
Vient de ses compagnons réparer la disgrâce.
Défait, il se relève, il ranime l'audace
Au cœur des *hommes forts,* s'empare de Bavai,
Et de Cambrai réduit s'élance dans Tournai.
Près de la Somme, enfin, l'envahisseur s'arrête,
Et partage aux tribus sa rapide conquête.
448. Mérovée apparaît. Qu'il est beau le laurier
Dont l'échec d'Attila pare son front guerrier!
Son empire s'étend aux rives de la Seine.
458. Childéric lui succède. Exilé par la haine
Qu'inspirent ses excès, par Viomade instruit,
Il recouvre le trône, et Basine le suit.
Zénon l'avait orné du pouvoir militaire,
Et Tournai conserva sa couche funéraire.

PREMIÈRE RACE. — MÉROVINGIENS.

PREMIÈRE PÉRIODE.

PROSPÉRITÉ.

La Gaule offrait alors, au centre, les Romains,
Qu'en un cercle enfermaient les durs Armoricains,
Les Francs, les Allemands aux âpres habitudes,
Les Bourguignons, les Goths, aux mœurs déjà moins rudes.
Sur la France au berceau le Ciel jette un regard.
Ses Princes, de la Foi porteront l'étendard.
481. A leur tête est Clovis, sa vaillante framée,
Du guerrier, à Soissons, ouvre la renommée.
Voyez-vous s'élancer le héros de vingt ans?
Des Romains étonnés il enfonce les rangs.
Syagrius a fui. L'heureux fils de Bazine,
Dans ses états conquis, en souverain domine,
Et d'un soldat brutal châtiant la hauteur,
A tous ses compagnons imprime la terreur.

Ah! viens, pieux ange,
Ange de douceur!
O Clotilde, change
Le sauvage cœur!
Que l'eau salutaire
Du saint caractère
Marque tes enfants;
Et qu'au Roi leur père
Sa vertu confère
Ses dons bienfaisants!

Oui, Clovis recevra l'eau sainte du baptême.
Réjouis-toi, Clotilde, il invoque lui-même
Le Dieu de son épouse, au moment du danger,
Et Tolbiac l'a vu sous la croix se ranger.
Pour toi bientôt son bras s'est armé de vengeance,
Et du sixième siècle il marque la naissance.
Contre les Visigoths conduisant ses soldats,
Clovis défait leur chef et conquiert ses états.
Consul, Patrice, Auguste, environné de gloire,
Pourquoi faut-il qu'il lègue en honte à sa mémoire
La mort de Sigebert, de son fils Cloderic,
Le sang de Rinomer, celui de Cararic,
Et Ricaire égorgé sur le corps de son frère?
Ah! priez pour la fin de ce Roi sanguinaire,
Au temple d'Orléans, Pontifes réunis!
L'Éternel va peser les œuvres de Clovis.

Des États on fait le partage.
Thierry prend Metz pour héritage,
De Clodomir, second des fils,
Orléans devient l'apanage,
511. A Childebert échoit Paris,
Soissons à Clotaire est remis.

Clotilde entr'eux d'abord maintient l'intelligence;
Aussi les Bourguignons éprouvent leur puissance.
Mais pourquoi te baigner au sang de ton captif,
Clodomir! A venger le Ciel est attentif:
Clodomir a péri. Ses fils, jeunes victimes,
Sont le sanglant début d'une chaîne de crimes.

Des lauriers de Clovis voile l'auguste éclat,
Tolbiac! sur tes murs quel perfide attentat!
La Thuringe est le prix de ce forfait infâme.
Mais où va Childebert, et quel courroux l'enflamme?
Sur le fils d'Alaric il court venger sa sœur.
Triomphant, à Clotaire il unit sa valeur :
Gondemar est défait, la Bourgogne est conquise.
Les deux frères envain tentent une entreprise
Sur le fils de Thierry, jeune roi belliqueux,
Des Romains et des Goths vainqueur astucieux.
Théodebald languit successeur de son père :
Dès qu'il meurt son domaine est ravi par Clotaire.

Childebert, d'un autre Absalon
Ose aider la rébellion ;
Mais bientôt la mort vengeresse
Le frappe, et sa punition
Ne dompte pas la hardiesse
Du méchant Chramne. Ses fureurs
D'un père impitoyable attirent
La plus atroce des rigueurs,
Source de poignantes douleurs,
Qui jusqu'au tombeau le déchirent.

La main propre au fuseau pour un sceptre de Roi
N'est point faite. Des Francs ainsi le veut la loi.
Aux filles de leur chef, le principe salique
558. Interdit le pouvoir. Clotaire est maître unique.
561. Mais Clotaire n'est plus. L'empire est partagé.
D'attribuer les lots le sort sera chargé.

L'arrêt de l'urne fatale
Favorise Caribert ;
Paris est sa capitale,
Metz celle de Sigebert.
A Chilpéric le sort donne
Soissons pour lot afférent ;
Il réserve la couronne
De la Bourgogne à Gontrand.
L'Aquitaine mal soumise
Encore reste indivise.

Grave, sentencieux ; mais sans foi, mais sans mœurs,
Caribert est taché d'infâmes impudeurs.
Sa mort n'apaise point les sanglantes querelles
Que l'on cherche à calmer, et qu'on rend immortelles.
Athanagilde, assis au trône Visigoth,
Accorde à Sigebert la main de Brunehaut.
De la *brillante enfant* la sœur infortunée
Au roi des Neustriens unit sa destinée.
567. Chilpéric, fasciné par un monstre infernal,
Frédégonde, à Galsuinthe apprête un nœud fatal.
Quelle source d'horreurs ! La guerre est allumée.
Sur Tournai Sigebert a conduit son armée.
L'époux de Brunehaut tombe sous le poignard,
Elle-même est captive, et n'inspire d'égard
Qu'au fils de Chilpéric que son sort intéresse.
Le perd en l'épousant, échappe à sa détresse ;
Par le sage Gontrand voit son fils protégé,
De la main de Landry Chilpéric égorgé,
584. Et régnant après lui le deuxième Clotaire.
De cet autre orphelin Gontrand sera le père.
En retour Frédégonde appuie un prétendant.
Mais bientôt Childebert hérite de Gontrand,
De son jeune cousin envahit les domaines,
Est vaincu, fuit et meurt. Les soldats des deux Reines
Se heurtent à Liffol. Deux fils de Childebert,
A peine adolescents ; Thierry, Théodebert,
Régnaient l'un en Bourgogne et l'autre dans l'Ostrie,
Quand le second Clotaire était Roi de Neustrie.
Frédégonde expira. La furie au tombeau
De la dissension n'éteint pas le flambeau,
Et le septième siècle offre un champ de carnage.
Les fils de Childebert s'attaquent avec rage.
A son frère vaincu, que lui livre le sort,
Thierry donne des fers, la tonsure et la mort.
Mais au compte effrayant l'éternité l'appelle.
Clotaire est dévoré d'une soif criminelle
De joindre à son pouvoir les droits de ses neveux.
Au sang de Brunehaut il en éteint les feux.

Il règne seul : assemble à Paris un concile,
Des Maires affermit la puissance mobile,
Élève Dagobert au pouvoir souverain,
Bat les Saxons, et meurt clément et sage enfin.

628. Dagobert prétend seul posséder tout l'Empire.
A se donner un Roi l'Aquitaine conspire,
Et garde Caribert, appuyé d'Amandus.
Dagobert devenu l'ami d'Héraclius,
Du trône avec Pepin écarte la justice.
L'exil du sage Amand, ferme censeur du vice,
Une guerre fatale avec les Esclavons,
Et le tribut remis aux perfides Saxons,
Caribert par son fils trop tôt joint dans la tombe,
L'Aquitaine envahie, une horrible hécatombe
De Bulgares trompés déshonorent ce Roi.
Ni saint Denis doté, ni l'amitié d'Éloi,
Ni le commerce accru, ni les saintes offrandes
N'effaceront ces traits des antiques légendes.
Son fils est vainement ceint du royal bandeau ;
Le sceptre de Clovis se brise à son tombeau.

DEUXIÈME PÉRIODE.

DÉCADENCE DES MÉROVINGIENS.

Désormais des enfants, ornés du diadème,
Et des Maires, armés de leur pouvoir suprême,
De la première race annoncent le déclin.
La Neustrie au pavois porte un fantôme vain :

638. C'est le second Clovis, sous la main de Nanthilde
Comptant quatre ans à peine. On l'unit à Bathilde.
Il végète, Ega règne ; ensuite Archinoald.
Sigebert de Pepin, de son fils Grimoald,
Chez les Austrasiens, doit subir la tutelle.
Son dernier jour a lui. Le ministre infidèle
Bannit le sang des Rois et couronne son fils.
Mais les deux criminels sont livrés à Clovis,
Qui punit leur audace et finit sa carrière.

656. Sur Paris règne alors le troisième Clotaire,
Le second Childéric sur les Austrasiens,
Quand on laisse à Thierry des langes pour tous biens.
Qu'il serait doux de voir la sagesse et le lustre
Du règne de Clotaire et de sa mère illustre,
Réformant les abus, rachetant les Gaulois,
Sans l'orgueil d'Ebroïn, oppresseur de ses Rois!.
Bathilde est dans le cloître et son fils dans la tombe.
Ebroïn pour Thierry se déclare et succombe.
Sous la bure du moine ils s'éclipsent tous deux.
670. Le second Childéric, en prince vertueux,
Régna, tant qu'à Léger il se montra docile.
Mais auprès d'Ebroïn, dans le cloître il l'exile,
Ne connaît plus de frein, outrage Bodillon,
De la haine, en son cœur, enfonce l'aiguillon;
Et dans son propre sang cette injure est lavée.
673. L'étoile de Thierry s'est à peine levée,
Le cloître laisse fuir Ebroïn et Léger.
Ebroïn à Thierry, qu'il devait protéger,
Devient traître, et va se ranger
Auprès de Dagobert dont il défend la cause.
Vainqueur, il tourmente, il dépose,
Immole son rival, le fidèle Prélat.
Le faux Clovis, qu'avec éclat,
Il traînait après lui, comme roi légitime,
Devient encore la victime
De son ambition qui s'impose à Thierry.
Ses adversaires ont péri;
Mais un Franc outragé comme vengeur se lève,
Le Maire tombe sous son glaive.
La race d'Héristal fonde son avenir.
L'Ostrie a vu Thierry prêt à l'assujettir.
Pepin vole, du roi ruine la puissance,
Et le prince vaincu meurt sous sa dépendance.
691-695. Sans force, Clovis trois, *le juste* Childebert
711. Ont de Roi le nom seul. Le second Dagobert,
Quand sept cent onze fois a reparu l'année
Règne, et du grand tuteur finit la destinée.

Il vainc Théodebald ; secondé par Rainfroi,
Sur les Austrasiens veut dominer en roi.
715. Il meurt. Chilpéric deux est placé sur le trône.
Contre Charles, en brave, il défend sa couronne,
La perd et suit Odon Le vainqueur sous sa main
Ensuite le garda, docile souverain,
Substitué dès-lors au prétendu Clotaire,
Ombre qui disparaît, au gré du puissant Maire.
Chilpéric dévora l'humiliant honneur
D'un sceptre sans pouvoir, et périt de langueur.
720. Thierry deux lui succède. Alors, dans l'Aquitaine,
Aux enfants d'Ismaël résistait avec peine
Eudes, noble vainqueur du valeureux Zama.
De la Gironde au Rhin la Gaule s'alarma.
Charles accourt. Son bras tombe sur l'infidèle
Comme un marteau pesant que son nom nous rappelle.
L'islamisme est vaincu, les Frisons sont réduits,
Et Hunald et Hatton à l'hommage soumis.
Charles, quand Thierry meurt, garde un pouvoir suprême,
Sans orner aucun front du royal diadème.
Et malgré les saints lieux dépouillés de leurs biens,
Son bras est imploré par le chef des Chrétiens.
Le Pontife et le Duc rentrent dans la poussière.
Pepin-le-Bref commence à fournir sa carrière :
Pour dépouiller Griffon s'unit à Carloman,
742. Nomme Childéric trois ; par un habile plan,
Le décore du titre et garde la puissance.
Les deux frères unis brisent la résistance
Qu'à leur force indomptée opposent à la fois
Aquitains, Allemands, Saxons et Bavarois.
Carloman va cacher sa grandeur dans le cloître.
Pepin sent dans son cœur l'ambition s'accroître:
Sur l'avis du Pontife, avec art consulté,
752. Dépose Childéric, monte à la royauté.
Mais d'abord esquissons les primitifs usages.
Le domaine royal, comme les héritages,
Par le père aux enfants est toujours dévolu :
Le sexe néanmoins du partage est exclu.

L'histoire offre à nos yeux les tribus assemblées,
En solennel conseil par l'usage appelées,
Pour balancer de tous les avis imposants,
Pour proclamer les chefs, leur offrir des présents;
Partager le butin, les captifs ou la terre,
Et décider ensemble ou la paix ou la guerre.
Dans la province, en chef domine un duc altier,
Un comte dans la ville, au bourg un centenier,
Prononçant ou l'exil, ou l'amende légale,
Le jugement de Dieu, la peine capitale.
Ici tout est réglé par la loi des Germains;
Là tout est résolu par celle des Romains.
L'histoire sait descendre. Elle prend la tunique,
La braie aux larges plis, le pantalon gallique
En vêt les Francs, ajoute une veste, une peau,
Ou bien sur leur poitrine agrafe le manteau,
Quelquefois remplacé par la longue simarre.
De perles, de colliers souvent elle les pare.
La semelle de cuir, qu'elle met à leurs piés,
Par-devant, sur la jambe a les cordons liés.
Nos aïeux parlent-ils? L'expression latine
Sur le rude Tudesque et le Gallois domine.
Autant que belliqueux ils furent ignorants.
Et la Gaule polie à ces fiers conquérants
Dut la chute des arts, la perte des lumières.
L'histoire reconstruit les demeures princières,
Faites de simple bois; la modeste maison,
La cabane du serf, de chaume ou de gazon;
Fait connaître les lois et la part d'influence
De la religion sur l'état de la France.

DEUXIÈME RACE.—FRANCS AUSTRASIENS OU CARLOVINGIENS.

PREMIÈRE PÉRIODE.

GLOIRE DES CARLOVINGIENS.

La couronne, tombant du front des Neustriens,
Brillera sur celui des Rois Austrasiens,

Douze lustres et plus ; mais sa mourante gloire,
Près de trois fois autant pâlira dans l'histoire.
Des Carlovingiens l'habile fondateur
752. A présenté la tête au rit consécrateur.
De l'autel il s'élance à la Septimanie.
Les Musulmans vaincus, et de sa félonie
Vaïfre châtié, Griffon qui tombe errant,
L'échec du Bavarois, du Saxon remuant,
Dans les rangs des héros lui donnent une place.
Le Pontife romain tremble sous la menace
Du Lombard insolent. Pepin est imploré.
Le politique adroit, par Étienne sacré,
A fondu sur Astolphe. Il obtient sa parole,
Mais Astolphe est parjure : aussitôt Pepin vole.
Par son glaive, à la Foi le perfide est soumis.
En don à l'opprimé deux États sont remis.
Des Alpes, le vainqueur bondit aux Pyrénées.
Narbonne à ses soldats résista sept années.
Elle s'était rendue ; et Vaïfre toujours,
Pour sa lutte, au Midi demandait du secours.
Par neuf ans de combats, de siéges, de ravages,
Pepin brise le Duc, épuise les courages.
L'Aquitaine a cédé. Vaïfre, dans les bois,
Périt d'un trait perfide. Il s'écoule trois mois,
Et Pepin lentement à Saint-Denis expire.
On condamne ses torts, et pourtant on admire
La prudence qu'il sait unir à la valeur.
768. Charles, digne de lui, succède à sa grandeur.
Moins fameux, Carloman a sa part des domaines.
Dans son cœur, il nourrit de soupçonneuses haines,
Et rompt soudainement, lorsque leur union
Devait du vieux Hunald punir l'agression.
Son frère saura seul châtier le rebelle.
Bientôt meurt Carloman, et l'Austrasie appelle
Au timon de l'État le prince valeureux.
Que sont pour lui les droits de ses faibles neveux?
Les nobles orphelins vont chercher un asile
Près du lombard Didier, qui s'est montré facile

A recevoir Hunald de ses fers échappé.
Oppresseur d'Adrien, tu vas être frappé!
Vois-tu Charles d'Herman abattre la colonne?
Le héros court à toi, dans tes murs t'emprisonne,
Te presse, te ravit ta couronne de fer.
Il s'élance. Où va-t-il? Aux rives du Weser,
L'enfant blanc est sorti de ses forêts obscures.
L'enfant blanc est en fuite, et les Saxons parjures
Promettent d'accepter et le joug et la foi.
L'Arabe, dans la Saxe, implore le grand Roi.
Il part, il est vainqueur, et la Marche d'Espagne
Devient un boulevard abritant Charlemagne.
Dans le sentier étroit des monts de Roncevaux,
Quel massacre effrayant d'intrépides héros!
Charles est leur vengeur. Mais Adrien l'appelle.
Les Lombards intrigants, Tassillon infidèle,
Devant lui se sont tus, et la Religion
Impose à ses enfants la royale onction.
Encore une autre fois la Saxe est révoltée,
Au cri de l'enfant blanc : encore elle est domptée.
Las de tant de revers, Witikind se soumet.
De noirs conspirateurs, découvrant le projet,
Charles au comte Hostrat enlève la Thuringe,
Dépouille Tassillon, dernier Agilofinge,
Et force dans ses rings l'Avare impétueux.
Mais, ô chagrin! D'un fils le complot odieux
Au père désolé commande la justice.
Ne pouvant de la paix endurer le supplice,
Les Saxons soulevés encore sont vaincus,
Et loin de leurs foyers, par troupes répandus.
L'Avarie est bientôt par les armes soumise,
Et la Marche d'Espagne aux Arabes reprise.
   Mais quel est donc ce cri? Gloire à Charle Empereur!
C'est Léon proclamant son noble protecteur;
Et du neuvième siècle on voit naître l'aurore.
Ami du grand Haroun, ami de Nicéphore,
Des Princes respecté, le Monarque puissant
Partage à ses trois fils l'empire florissant.

Sans doute du repos il goûtera les charmes.
Hélas! sur l'avenir ses yeux versent des larmes.
Aux côtes, il a vu les tyrans de la mer.
A ce chagrin succède un souci plus amer.
Pepin son fils n'est plus; bientôt Charles expire.
Dans son deuil, le Monarque associe à l'empire
Louis, Roi d'Aquitaine. Alors l'appui des arts,
Le grand législateur a tourné les regards,
L'esprit, les sentiments vers l'Empire céleste.
Dans sa mort tout est saint, jusqu'à son dernier geste.

DEUXIÈME PÉRIODE.

COMMENCEMENT DE LA DÉCADENCE DES CARLOVINGIENS.

814. Le grand homme n'est plus. Son débonnaire fils
Va boire lentement le fiel d'âpres ennuis.
Des bienfaits de ce règne inaugurent l'entrée.
Sur le front de Louis coule l'huile sacrée.
Bon Prince, à réformer que n'es-tu moins ardent?
Pourquoi précipiter un partage imprudent?
Quand tu donnes l'honneur de l'empire à Lothaire,
L'Aquitaine à Pepin, à Louis la Bavière,
Tu sèmes tes douleurs. Bernard prétend des droits.
Le supplice, dont meurt ce descendant des Rois,
Dans le cœur du Monarque a porté les alarmes.
Son repentir éclate en de publiques larmes;
Et ce noble regret, des sujets peu compris,
Au vainqueur des Bretons attire le mépris.
L'Arabe, le Normand, la Bretagne inquiète
Le menacent alors d'une triple tempête.
Il répand des faveurs sur le fils de Judith,
Et des autres enfants la haine s'enhardit.
Pepin porte les coups le premier à son père,
Puis, sous l'habit du moine, il le livre à Lothaire.
La trame est sans succès; mais non pas à sa fin.
Les trois frères, ligués dans le même dessein,
Laissent un nom infâme à ce champ du mensonge,
Où chacun dans le crime indignement se plonge.

Lothaire ose jeter au pied du saint autel
Son père humilié, comme un vil criminel.
Peuple, Pepin, Louis, témoins de cet outrage,
Levez-vous! Ils sont prêts. Le monstre perd courage,
Il fuit. Et rétabli, le diadème au front,
Le père généreux pardonne son affront.
Lothaire néanmoins perd l'honneur de l'empire.
A combler les soucis du vieillard tout conspire.
Le Normand destructeur et l'ardent Sarrasin
Désolent sa frontière; et la mort de Pepin,
Par un nouveau partage, à Louis de Bavière
Inspire la fureur d'attaquer son vieux père.
840. Accablé de chagrins, le mourant Empereur
Murmure le pardon du fils conspirateur.
Ah! si dans le tombeau le suivaient les querelles!
Mais l'aigle impérial de ses serres cruelles
Menace des Français le jeune et faible Roi,
Dont Louis de Bavière entend le cri d'effroi.
Il s'alarme. Aussitôt sa milice est rangée
Près de Charles-le-Chauve; et la lutte engagée
Aux champs de Fontenay, par un succès sanglant,
De Lothaire affaiblit le pouvoir insolent.
On pleure les trépas, et la France est unie
Par un serment fameux avec la Germanie.
Mais enfin, à Verdun, le partage et la paix
Terminent les conflits. Les Gaulois sont Français,
Les Germains Allemands, les Lombards Italiques.
Ainsi les trois états perdent leurs noms antiques.
L'empire est démembré. Des barbares partout,
Saccagement, désordre, ignorance surtout
C'étaient là nos malheurs. L'armoricaine plage,
Par des succès constants, à l'ancien vasselage
Se soustrait, et ses ducs sont devenus ses rois.
L'Aquitaine est armée : elle soutient les droits
De Pepin, secouru de Bernard et de Sanche;
Mais l'abandonne enfin, comme juste revanche
D'un infâme recours aux pirates du Nord,
Ces satellites de la mort

Devant qui marche l'épouvante,
Et dont la fureur ensanglante
L'abbaÿe et le château-fort,
Le bourg et la ville opulente.
Ils résistent à tout effort,
Ils écrasent Robert-le-Fort,
Et des rives de l'Aquitaine
Jusques au-delà de la Seine,
En tous lieux sèment des débris,
Et trois fois font trembler Paris.
Quelle honte! A prix d'or, Charles second achète
Des cupides Normands l'onéreuse retraite.
Du trône impérial Lothaire descendait,
En faveur de ses fils. L'aîné Louis gardait
L'Italie et l'empire, éclatante puissance,
Lothaire la Lorraine et Charles la Provence,
Quand, par les Aquitains, d'unanime concert,
Au fils du roi Français le sceptre était offert.
Le lâche, Roi français! La France le renie.
Il doit la disputer au Roi de Germanie.
Perd d'abord, et bientôt recouvre ses états.
Mais son neveu Lothaire à la loi du trépas
A payé son tribut, et le Monarque avide
Dans la Lorraine, accourt d'une marche rapide.
Les Sarrasins alors occupaient l'Empereur.
Il n'est plus. Aussitôt l'injuste usurpateur
A ses états encor veut réunir l'Empire.
Louis-le-Germanique au même honneur aspire.
Son droit était égal; mais la mort le ravit.
Son droit passe aux enfants, que le péril unit.
Opposant à la force une juste défense,
Ils menacent d'accord l'Italie et la France,
Et d'un oncle superbe arrêtent les desseins.
Exposé, dans Verceil, à des dangers prochains,
Il fuit honteusement : un funeste breuvage
Laisse son corps glacé dans un humble village.
Ce souverain ambitieux,
Pour contenir les factieux,

Aux grandes charges militaires,
Que Louis rendit viagères,
En attachant l'hérédité,
Fonde la féodalité.
Par le droit d'opposer le glaive
Au monarque dont il relève,
Le seigneur se trouve enhardi.
Le danger du trône a grandi.
Il s'augmente de la misère,
Effet malheureux de la guerre.
Des derniers Carlovingiens
Ainsi s'ébranlent les soutiens.

TROISIÈME PÉRIODE.

SUITE ET ACCROISSEMENT DE LA DÉCADENCE DES CARLOVINGIENS.

877. Le deuxième Louis, à la voix bégayante,
Pour conjurer des grands une ligue effrayante,
Amoindrit, par ses dons, le domaine royal,
De titres et d'honneurs se montre libéral.
Des vassaux négligés un grand nombre s'irrite :
Bernard, dans la Gothie, en même temps s'agite.
Louis va le soumettre, et la mort le surprend.
D'Ansgarde, son épouse, il laissait en mourant
Le troisième Louis et Carloman son frère.
Charles était encor dans le sein de sa mère,
Alix, seconde épouse. Enfin les deux premiers
879. Sont des droits paternels reconnus héritiers,
Malgré tous les efforts d'une puissante ligue.
Parent de Rois, Bozon, par crédit, par intrigue,
Lui-même de Provence était devenu Roi.
Les frères vont punir l'infracteur de la foi,
Le vassal orgueilleux est pressé par leurs armes.
Mais quels sont, dans le Nord, ces cris et ces alarmes?
Les Normands! Les Normands! Soudain Louis accourt,
Se bat en héros, vainc; mais son triomphe est court.
882. Il survit quelques mois. Carloman est seul maître,
Repousse les Normands. On sent l'espoir renaître.

Sa mort inattendue encore éteint l'espoir.
L'histoire, ici, remplit un consolant devoir.
Des deux frères unis elle n'a fait qu'un règne,
Pour apprendre à chérir l'union qu'elle enseigne.
Charles, le fils d'Alix, ne comptait que cinq ans.
Pouvait-il s'opposer aux grands flots des Normands?
Charles-le-Gros était maître d'un vaste empire :
884. C'est lui, pour Roi-tuteur, qu'on se hâte d'élire.
Il marque son début par la déloyauté.
Les Normands conféraient avec sécurité.
Le meurtre de leur chef a ranimé leur rage.
Sous les murs de Paris, cette horde sauvage,
Que la fureur transporte, a suivi Sigefroi.
Eudes, Robert, Goslin, du peuple dans l'effroi
Relevez l'énergie! Une lutte sanglante,
En supportant la peste et la faim désolante,
Deux ans entiers, par eux, contre tous les efforts,
Parmi les feux, les dards, les ruines, les morts,
Est, sans jamais fléchir, vaillamment soutenue.
Du secours désiré l'heure est enfin venue.
Sur Montmartre on a vu flotter des étendards.
C'est Charles! Mais, ô honte! En face des remparts
Couronnés de héros, sans combattre, le lâche,
Accepte d'un impôt l'humiliante tâche.
La France le repousse. A Tibur, détrôné,
Il doit cacher au jour son front découronné.
Le fils d'Alix accomplissait deux lustres,
La France encore avait besoin d'un bras.
Eudes, Robert, les survivants illustres
De tant de morts, aux pressants embarras,
Aux grands périls d'une imminence extrême
Sont, avant tous, capables de pourvoir.
888. Eudes reçoit le pesant diadème,
Et sait monter au niveau du devoir.
Les Rois des mers, ces ravageurs terribles,
A Montfaucon, par lui, sont écrasés;
Rainulfe, Herbert, opposants inflexibles,
A cet exploit ne sont point apaisés.

L'enfant d'Alix par un parti, fidèle
892. Au sang des Rois, proclamé souverain,
Suscite au comte une lutte nouvelle;
Mais un partage en amène la fin.
Eudes survit à peine un an. La France entière
898. Reçoit l'adolescent au faible caractère,
Dans les fastes marqué d'un surnom de mépris.
Ses préludes obscurs à peine y sont inscrits.
Par des concessions, sa crédule imprudence
Satisfait des vassaux l'orgueilleuse exigence,
Qui d'autant plus s'accroît qu'elle a plus obtenu.
Mais le dixième siècle est déjà survenu,
Accomplissant le cours de sa onzième année.
Rollon a parcouru la France rançonnée,
Sur la Manche établi le Normand redouté,
Et de Charles reçu, comme propriété,
Le duché qui retint le nom de Normandie.
Contre le souverain une trame est ourdie
Dont Robert, frère d'Eude est le zélé moteur.
De toutes parts, ce n'est qu'une longue clameur
Accusant Haganon, le fidèle ministre.
Charles n'a pas compris ce présage sinistre,
Convoque les vassaux, ouvre le champ de mai.
Hélas! de leur audace il va faire l'essai.
On l'outrage, on l'attaque. Il n'est pas homme lige
Qui ne refuse hommage. On le presse, on exige
Le renvoi du ministre. Il est sacrifié.
A son retour fatal, de nouveau rallié,
Le parti factieux, plus hardi se déchaîne :
922. A proclamer Robert son audace l'entraîne.
Laon seul en fief n'était pas converti.
Du souverain c'était la résidence.
Il en doit fuir, par Hugues investi,
Et dans sa fuite apprend sa déchéance.
Mais il revole, aidé des Aquitains.
Près de Soissons la bataille est livrée :
Avec Robert Charles en vient aux mains,
L'abat, succès de trop peu de durée.

Hugues, vengeur de son frère Robert,
Enlève au Roi son heureuse victoire.
923. Par lui le sceptre à Raoul est offert :
D'une couronne il dédaigne la gloire.
Raoul poursuit le prince infortuné,
Qui, près d'Herbert, va chercher un asile.
Herbert, le fourbe, était déterminé
A l'employer, comme instrument utile,
Pour seconder ses plans ambitieux,
Et l'enferma dans une forteresse.
L'usurpateur, vaillant, juste, pieux,
Quoique d'un prince opprimant la faiblesse,
Des Aquitains, *sous le Christ attendant*
Un Roi terrestre, obtient l'obéissance.
D'Herbert, toujours en ses vœux plus ardent,
Le fer, les dons vainquent la résistance,
Et Charles trois meurt dans l'oppression.
Péronne fut son exil et sa tombe.
Raoul est seul; mais l'opposition
Du Duc normand l'inquiète. Elle tombe,
Dès qu'au barbare il accorde Bayeux.
Il soutenait une lutte incertaine
Contre l'empire, et Louis à ses vœux
Cède ses droits sur la haute Lorraine.
Raoul meurt sans enfants, encor plein de vigueur.
936. Appelé d'outre-mer à l'odieux honneur
D'hériter d'un pouvoir sans force et dérisoire,
Louis quatre, réduit au simple territoire
De la ville de Laon, seul domaine des Rois,
D'un ministre affidé n'a pas même le choix.
Il faut d'Hugues-le-Blanc accepter l'influence.
Veut-il de ses vassaux affaiblir la puissance?
Hugues est leur soutien. Othon est proclamé.
Au Midi, cependant un parti s'est formé,
Qui protége Louis contre ses adversaires.
Mais le ciel le soumet à des leçons sévères.
Perfide, il préparait des fers à l'orphelin,
Il s'ouvre une prison, dont il ne voit la fin,

Qu'en cédant à regret sa seule forteresse.
Errant, et combattant encor dans sa détresse,
Par Othon secouru dans des périls nouveaux,
Il a recouvré Laon. Il réduit ses vassaux
A convenir enfin d'une paix générale,
Mal observée, et meurt d'une chute fatale.
Sur le trône des Rois Hugues pouvait s'asseoir :
954. A son neveu Lothaire il laisse le pouvoir,
De sa protection fait accepter la gêne,
Et joint à ses Duchés le Duché d'Aquitaine,
Que sur le duc Guillaume il cherche à conquérir.
Mais le tombeau pour lui vient enfin de s'ouvrir.
Par le Roi vainement une trame est ourdie,
Pour enlever Richard, le duc de Normandie.
Lothaire prétendait faire valoir son droit
Au duché de Lorraine; et du moment qu'il voit
Que du titre Othon deux revêt Charles son frère,
S'établit suzerain du nouveau titulaire;
Indigné, sans retard, il fond sur le duché.
De nombreux Allemands sur Paris ont marché;
Le menacent trois jours, opèrent leur retraite,
Et l'Empereur, sur l'Aisne, essuie une défaite.
Un accord suit de près. Charles est maintenu,
Et comme suzerain Lothaire est reconnu.
A son fils il a fait partager sa couronne.
La main de son Emma peut-être l'empoisonne.
Des Carlovingiens apparaît le dernier,
986. D'un père actif et brave indolent héritier,
Louis cinq, ennemi d'une mère homicide.
Encore l'on soupçonne une épouse perfide
D'avoir hâté sa fin : et ce trépas fatal
Termine de Pepin le lignage royal.

COUP-D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

De ce siècle de fer étudions l'ensemble,
La fin de ces mille ans, où le monde entier tremble,

Aux noirs pressentiments en tous lieux répandus.
Charles-le-Grand avait, par des soins assidus,
Fait refleurir les lois, les arts et la science.
Le potentat mourant lègue un empire immense,
Aux complots criminels, sous Louis exposé,
Et par l'ambition de ses fils divisé.
Des frères ennemis épousant les querelles,
Les vassaux turbulents deviennent moins fidèles,
S'arrogent du pouvoir, et les invasions
Des Barbares du Nord, dans leurs possessions
Les forçant d'accourir, pressés de se défendre,
Isolent le Monarque; et des Rois va descendre,
Par rapides degrés, la faible autorité.
Un arrêt a des fiefs fixé l'hérédité.
De cette loi surgit la France féodale.
Tout puissant feudataire au souverain s'égale,
A ses vassaux directs, ses arrière-vassaux.
Chacun pour sa défense élève des châteaux.
Les ponts sont abattus et les routes détruites,
Les passants rançonnés, les sciences proscrites :
L'industrie a cessé, le commerce a tari.
Dans le cloître les arts vont chercher un abri,
Rare asile et peu sûr que leur offre l'Église;
Car aussi du clergé le malheur paralyse,
Presque dans tous les rangs, le savoir et les mœurs.
Il en restait pourtant quelques faibles lueurs,
Propres à maintenir encor son influence
Sur les grands, qui mettaient l'honneur dans l'ignorance.
Il entrait dans les plaids, il concourait aux lois,
Au pouvoir des seigneurs était un contrepoids,
Et, de ses propres serfs tempérant l'esclavage,
D'un régime plus doux était l'heureux présage.
Complétons ce tableau de la société,
En parcourant encore avec rapidité
Le manoir féodal que la résine éclaire,
Le domicile obscur et sa lampe vulgaire,
La tunique du pauvre et son rude sayon.
Mais quel sujet pompeux se présente au crayon?

C'est une cour plénière. En chlamyde pourprée,
Et l'épervier au poing, la noblesse titrée
Étale à l'œil surpris un faste ruineux.
Le Monarque répand des présents somptueux,
Fait sa riche livrée au royal domestique,
Tandis que les festins, la danse, la musique,
Et la chasse et les jeux accompagnent les dons.
Tout-à-coup des combats s'allument les brandons.
Le guerrier sait déjà protéger son audace :
A son ancienne armure il a joint la cuirasse
Avec le casque et l'arc. Le vaillant cavalier
S'unit au fantassin, tout prêt à l'appuyer.
L'idiome romain de plus en plus s'altère,
Et, mêlé de tudesque, en roman dégénère :
Langue qui nous dépeint le chevalier errant,
Prompt à voler en aide à l'opprimé souffrant.

SAINT-MARTIN DE CANIGÓ *.

LÉGENDE DU XIe SIÈCLE.

Par M. **Louis Fabre**, Professeur au Collége de Perpignan,

Secrétaire de la Société.

Le titre de légende que je donne à cet opuscule, indique assez que je n'admets pas, comme entièrement vrai, ce que Tomic, et Bosch après lui, ont écrit sur l'origine du cloître Saint-Martin. En effet, les savantes recherches de MM. de Saint-Malo et Puiggary sur le vieux Roussillon, le Conflent et la Cerdagne, ainsi que les ingénieuses notices qu'ils ont publiées sur ces provinces, prouvent jusqu'à la dernière évidence que les chroniqueurs ont ajouté à la simple vérité historique, pour rendre sans doute leurs récits plus intéressants. Après cet aveu, je ferai observer que la poésie vit de fictions : c'est une vérité de tout temps reconnue. Trouvant dans la légende de Saint-Martin de Canigó le sujet d'une pièce de vers, j'ai cru pouvoir me montrer moins scrupuleux que les critiques consciencieux dont je respecte l'esprit et le savoir. J'ai voulu contribuer à varier cette séance : c'est l'unique but que je me suis proposé.

* Cette pièce a été lue, le 31 mai 1852, dans une séance publique de la Société.

I.

Au cœur du Canigó, de ces rocs escarpés,
Par la neige blanchis, par la foudre frappés,
S'élèvent, sur les bords d'un effroyable abîme,
Les ruines d'un cloître... Expiant un grand crime,
Un farouche guerrier l'avait, dit-on, construit.
Puis il s'y renferma loin du monde et du bruit,
En attendant la mort et le moment terrible,
Où Dieu, l'interrogeant d'un regard inflexible,
Déclarerait, enfin, si l'expiation
L'avait pu racheter de la damnation;
Mais de quel noir forfait était-il donc coupable?
Écoutez et jugez?...

II.

En ce temps déplorable,
Où Comtes et Marquis, Arabes et Normands,
Chevaliers, Suzerains, Chrétiens et Musulmans,
Se portant tour-à-tour, ou repoussant la guerre,
Parcouraient, désolaient, ensanglantaient la terre,
Le Conflent, la Cerdagne avaient pour souverain
Guiffre-le-Belliqueux, comte fier et hautain.
Après avoir vaincu, réduit même au silence
Tous ceux des grands vassaux qui bravèrent sa lance,
Il jouissait en paix du prix de sa valeur;
Mais il avait promis, s'il revenait vainqueur,
D'accomplir dans l'année un saint pèlerinage,
En un cloître fameux sur un autre rivage.
Il prenait le bourdon, quand survient, tout poudreux,
Un courrier annonçant qu'en bataillons nombreux,
Les Mores, descendus des sommets de l'Albère,
Ravagent, passent tout au fil du cimeterre.
A ces mots, de fureur le Comte transporté,
S'est écrié : Marchons!... Mais, ô fatalité!
A son esprit revient sa pieuse promesse;
Il baisse les regards, où se peint la détresse.

Bientôt il les relève... Appelant son neveu :
Alfred! imprudemment, dit-il, j'ai fait un vœu,
Et je dois l'accomplir : ma foi me le commande.
Je pars!... De mes guerriers réunis chaque bande,
Et marche à l'ennemi!... Jusques à mon retour
Observe tous ses pas, veille bien nuit et jour;
Mais ne l'attaque point en bataille rangée;
Exprès je le défends... Ma parole outragée
Serait, sois en bien sûr, l'arrêt de ton trépas.
Tu me connais, je pars, et tu me reverras
Quand dix fois le soleil aura dissipé l'ombre.
Des Sarrasins alors, ah! quel que soit le nombre,
Aucun ne reviendra sous le ciel catalan.
Il s'éloigne à ces mots; et, d'un rapide élan,
Dans la poudre se perd derrière la montagne.

III.

Cependant son neveu, parcourant la campagne,
Arbore en vingt manoirs l'étendard de la croix.
A ce signal sacré se lèvent à la fois,
Chacun avec transport déployant sa bannière,
Le Conflent, le Capcir et la Cerdagne entière.
Alfred nomme les chefs de chaque bataillon,
Les réunit, leur parle, et court en Roussillon.
Du Conflent montagneux on atteint la limite.
Là, dans l'inaction par le Comte prescrite,
Le jeune chef se tient, et voit avec dépit
Les Mores tout brûler sans trève ni répit.
O fureur! il les voit, accourant en tumulte,
Venir lui prodiguer la menace et l'insulte.
Il les voit et frémit... Depuis huit jours entiers
Avec peine il retient l'élan de ses guerriers,
Quand un More s'approche, et hideux d'insolence
L'appelle, le défie à la dague, à la lance,
Et traite son repos d'infâme lâcheté.
C'en est trop, crie Alfred! tant de témérité
Doit recevoir enfin le prix qu'elle mérite!
Se tournant vers les siens : Soldats, guerriers d'élite!

Dit-il, dont je gémis d'enchaîner la valeur,
Vous êtes, comme moi, pénétrés de douleur,
En voyant qu'un barbare ainsi nous brave en face,
Je vais en un instant châtier son audace;
Soyez de ce combat impassibles témoins;
C'est cruel, mais de vous je n'espère pas moins.
Contre le Sarrasin, à ces mots, il s'élance,
Et fait en mille éclats d'abord voler sa lance.
Le barbare fuyait, lorsque de tous côtés
Ses nombreux compagnons, à coups précipités,
Fondent sur les Chrétiens... Une mêlée affreuse
S'engage, et la victoire erre long-temps douteuse :
Mais que peut la valeur contre la trahison?
Sur les flancs des Chrétiens du bout de l'horizon
Accourt de Musulmans une troupe nouvelle.
Comme les siens Alfred et se trouble et chancelle:
Tout se disperse enfin, et l'Arabe insolent
Plante son étentard sur le sol du Conflent.

IV.

Aux lueurs, cependant, de la dixième aurore,
L'univers se réveille et le ciel se colore.
Quel est ce cavalier que le jour renaissant
Nous montre, l'œil en feu, le geste menaçant!
C'est le Comte, c'est lui, qui, de combats avide,
A dépouillé le froc pour être plus rapide.
Il arrive!... A l'entour (jugez de ses transports!)
Il voit le sol couvert de débris et de morts;
Et plus loin, la clarté, qui grandit, lui révèle
Les pavillons, le camp, les cris de l'Infidèle,
Le traître a combattu, dit-il avec douleur!
Où le trouver? s'il vit, malheur à lui!... malheur!
Il s'éloigne, et brûlant d'en découvrir la trace,
Il interroge, il prie, il promet, il menace.
Alfred, dont la frayeur précipite les pas,
Loin d'un oncle irrité, qui ne pardonne pas;
Qu'il respecte d'ailleurs comme un enfant son père,
Avait atteint déjà, dans sa fuite légère,

Les lieux, où de Castell le tortueux torrent
Dans les eaux de la Tet se jette en murmurant.
A gauche, et dirigé par cette onde rapide,
Vers la source il bondit, comme l'isard timide
Que poursuit de ses traits un chasseur inhumain.
Au pied d'une montagne, où finit tout chemin,
Il arrive... Il apprend qu'au-dessus de sa tête,
Pour être près du ciel, sur une aride crête,
Habite, loin du monde, un serviteur de Dieu.
Il gravit les rochers et parvient au saint lieu;
Il entre, et se jetant aux genoux de l'ermite :
Mon père! sauvez-moi, dit-il, par le mérite
Du Christ, pour les humains mourant sur cette croix.
Relevez-vous, mon fils, de sa tremblante voix
Répond à l'étranger le vieux anachorète;
Innocent ou coupable, en ma pauvre retraite
Vous trouverez repos, aide et protection.
Si vous avez failli, mon intercession,
Vos remords fléchiront la céleste colère,
Et contre tout mortel ce pieux sanctuaire
Sera pour vous, mon fils, un redoutable abri.
Comme il disait ces mots, on entend un grand cri,
Et la porte, en éclats, vole dans l'ermitage...
C'est le Comte qui, l'œil étincelant de rage,
Sur son jeune neveu déjà lève le fer.
Arrête, dit l'ermite, insensé! que l'enfer
A poussé dans ces lieux! Arrête et considère
Ton Sauveur et le mien, implorant de son père
Pour ses persécuteurs un généreux pardon.
Tu reçus une offense? Ah! fais-en l'abandon,
Et ne repousse pas un vieillard qui t'implore!
Il retenait le fer, il suppliait encore;
Guiffre, d'un bras nerveux, le renverse... Soudain
S'élance sur Alfred, protégé, mais en vain
Par le signe sacré de la merci divine,
Et traversant la croix qui couvre sa poitrine,
Il lui perce le cœur, et fait jaillir son sang
Sur le faible vieillard, qui, le front menaçant,

Se relève et s'écrie : Infâme ! Téméraire !
Rien n'a pu retenir ton horrible colère ;
Eh bien ! Je te maudis ! Guiffre veut le percer...
Il s'arrête, il se trouble, il se sent affaisser
Aux genoux du vieillard, qui, le regard terrible,
Lui montre sa victime et demeure inflexible.
Le Comte voit ce corps, qui déjà se raidit,
Et tombe en s'écriant : Mon Dieu ! Je suis maudit !

V.

Un an après ce meurtre, en ce lieu solitaire,
Par ordre du Pontife, un pieux monastère
S'élevait sous le nom de cloître Saint-Martin.
Là, des moines nombreux, priant soir et matin,
Pour le Comte imploraient la divine clémence,
Et lui-même, oubliant son titre et sa puissance,
Ainsi que son épouse, y répandant des pleurs,
Expiait les effets de ses tristes fureurs.
Quand il eut rendu l'âme, une obscure chapelle
Y reçut dans le roc sa dépouille mortelle.
Elle y resta long-temps... Par l'âge ruiné,
Le monastère enfin se vit abandonné ;
Et les cendres de Guiffre, imposante relique,
Passèrent à Castell, dans son temple rustique.
Elles y sont encor, et le sombre guerrier,
Dans son sépulcre attend le jugement dernier.

LE NID D'AIGLES,

ANECDOTE HISTORIQUE,

Par M. **LOUIS FABRE**, Professeur au Collége de Perpignan,

Secrétaire de la Société.

Le vulgaire insensé n'admire que l'éclat.
Des spectacles pompeux, un barbare combat,
Où des milliers de morts ensanglantent la terre,
Le charment seuls... Mais loin des horreurs de la guerre,
Qu'un homme se dévoue à quelque saint devoir,
D'être aperçu du monde a-t-il même l'espoir?
Non. Mais il sait que Dieu, dans sa juste balance,
A toute œuvre là-haut garde sa récompense.
Pour vous, qui chérissez la campagne et les bois,
Vous dont l'âme s'émeut à de pieux exploits,
Franchissez avec moi les champs, où même encore
De l'antique vertu l'humanité s'honore,
Où l'on craint l'Éternel, où l'imposant aspect
D'un mortel chargé d'ans inspire le respect;
Avançons jusqu'au pied de ces pics solitaires,
Où l'aigle et le vautour vont suspendre leurs aires.
Nous y voici... Montons jusqu'à ce haut sapin;
Voyez de ce côté, là-bas, dans le lointain,
N'apercevez-vous pas une pauvre chaumière,
Que le roc sourcilleux abrite tout entière?
C'est l'habitation du bon homme Bernard.
Allons-y... Ses enfants entourent le vieillard,
Étendu sur son lit et gravement malade.
Mais voici le docteur... Mon ancien camarade!

Votre pouls, s'il vous plait; votre langue? C'est bien!
Tenez-vous chaudement, cela ne sera rien,
Dit-il, en tapotant avec sa main la joue
Du vieillard abattu... Puis faisant une moue,
Vers les trois jeunes gens, qui, de crainte muets,
Attendaient du docteur les solennels arrêts,
Il les mène à l'écart... La maladie est grave;
Il pourrait en mourir... Sein haletant, œil cave,
Tout me fait redouter l'accès pernicieux.
D'ailleurs, vous le savez, votre père est bien vieux.
N'importe; donnez-lui douze grains de quinine.
—Mais où donc les trouver?—A la ville voisine.
Cela coûte trois francs, mes braves! Mais doit-on
Épargner quand on voit son père moribond?
Adieu, mes chers enfants, que Dieu vous soit en aide!
Je reviendrai demain voir l'effet du remède.
Il s'éloigne à ces mots. Les frères, à l'instant,
Tiennent conseil entr'eux; et chacun exhibant
Les pièces de billon que renferme sa bourse,
Ils trouvent dix-sept sous; c'est toute leur ressource.
—Que faire, dit alors le plus jeune des trois?
Laisserons-nous ainsi le vieux père aux abois?
Dieu, mon cœur, disent non... Maudit qui leur résiste!
L'autre jour un Monsieur, savant naturaliste,
Me demandait un nid d'aigles ou de vautours,
Au prix de trente francs. Cet utile secours
Sans doute sauverait les jours de notre père.
Eh bien! je l'ai trouvé; du moins mon cœur l'espère.
Hier soir, dans les flancs de ce roc escarpé,
Que nous voyons souvent de la foudre frappé,
A cent mètres du sol disparut à ma vue
Un aigle que j'avais découvert dans la nue;
Puis un autre. Je crois que leurs jeunes aiglons
Sont cachés dans ce roc. Il faut les prendre! Allons!
J'hésitais; car la mort, frères, est presque sûre
Pour quiconque voudra tenter cette aventure;
Mais il s'agit du père et je n'hésite plus.
—Les conseils, dit l'aîné, sont ici superflus;

Mais à moi, le plus vieux, appartient l'entreprise!
—A moi, plutôt à moi! dit l'autre, l'âme éprise
Des mêmes sentiments.—J'ai trouvé le trésor;
C'est moi qui dois le prendre, ou bien tirons au sort,
A répondu Germain qui seul savait écrire:
Les deux autres Paul, Jean, pouvaient à peine lire.
Ils acceptent... Soudain le plus jeune saisit
Un brin de saule sec qu'à la flamme il noircit.
Puis d'une vieille carte ayant fait trois parcelles,
Et de chacun des noms marqué chacune d'elles,
Les roule, les confond dans un vieux feutre, et dit:
Le premier nom sortant ira prendre le nid.
On appelle un berger, que le hasard amène.
Il fallait les voir tous retenir leur haleine,
Quand le pâtre, enfonçant et retirant la main,
Leur présente un billet où chacun lit: Germain!
C'était un beau garçon, d'une force athlétique.
Dans sa puissante main il prend un sabre antique,
Arme du vieux Bernard, quand il était dragon,
Pendant les jours heureux du grand Napoléon[1].
Une corde gisait sous le grabat du père,
Elle n'était pas neuve, et servait d'ordinaire
A renverser un chêne ou quelque vieux sapin.
Les autres, doucement la retirent; soudain
En rajustent les nœuds et la rendent solide
A soutenir un corps balancé dans le vide.
Ils s'approchent tous trois du bon homme Bernard,
Râlant déjà la fièvre, et baisent le vieillard,
Qui s'écrie en pleurant: Vous quittez ma demeure,
O mes fils! quand je meurs!—Oh! non, non, dans une heure
Nous te rapporterons la vie et la santé.
Ils s'éloignent alors avec rapidité;
Mais avant de monter au bord du précipice,
Voulant à leur projet rendre le Ciel propice,
Aux pieds de la Madone, ils vont avec ferveur
Implorer en son nom les grâces du Sauveur.

[1] VARIANTE.—Et parcourait l'Europe avec Napoléon.

Puis, par un long détour ils atteignent la cime
Du pic, berceau de l'aigle au penchant de l'abîme.
Là, d'un œil inquiet, chacun d'eux mesurant
L'horrible précipice, où gronde un noir torrent,
Ils tombent à genoux ; et quand ils ont encore
Prié pour le vieillard dont l'amour les dévore,
Germain est attaché par le milieu du corps.
Ses frères, Paul et Jean, unissant leurs efforts,
Tiendront la corde... Armé du sabre de son père,
Il descend, il descend jusqu'à l'affreux repaire,
Où tout lui fait penser que repose le nid.
Il s'y trouve, en effet... Que Jésus soit béni!
Le jeune homme aperçoit quatre aiglons isabelle,
Quatre charmants aiglons, d'espèce rare et belle;
Les met sous son bras gauche, et crie : Ils sont à moi!
Mes frères, enlevez!... Ils commencent; mais quoi!
Sur lui fondent soudain, sortis du sein des nues,
Deux aigles sans pitié, les ailes étendues,
Qui viennent en fureur défendre leurs aiglons,
Et du bruit de leur vol remplissent les vallons.
Du bon fils, à ce coup, toute la force éclate;
Brandissant d'une main sa redoutable latte,
Et de l'autre appuyant le nid contre son cœur,
Il jure au vieux Bernard de remonter vainqueur.
Oh! ce fut un combat horrible, épouvantable!
Qu'une muse inspirée, en quelque vaine fable
Invente, je le veux, mille combats divers
Sur la terre livrés, ou même au sein des mers :
Sous ses pieds l'homme encor sent un appui solide;
Mais, suspendu, lutter, seul, au milieu du vide
Contre deux ennemis qui, dans leur élément,
Ne vous laisseront pas respirer un moment;
Ah! c'est ce qu'un mortel peut voir de plus horrible!
Les aigles dans les airs jettent un cri terrible;
Les aiglons dans leur nid hurlent... Le montagnard
Siffle, agite son glaive, et frappant au hasard,
Tantôt atteint le roc et tantôt le plumage
Des aigles, que transporte une nouvelle rage.

Déjà du ravisseur ils dispersent dans l'air
Les habits en lambeaux et découvrent la chair.
Mais lui, monte toujours, et toujours les repousse,
Quand un ébranlement, une affreuse secousse
Lui fait lever les yeux... O douleur! O revers!
En agitant sa latte, il avait d'un revèrs
Largement entamé la corde qui l'enlève.
Il les ferme aussitôt!... Dans un funeste rêve,
Avez-vous cru tomber d'un toit ou d'un clocher,
Sans trouver dans les airs rien pour vous accrocher?
Tel fut alors Germain... Il balance, il frissonne,
Ruisselant de sueur, sa force l'abandonne.
Il est près de lâcher son sabre et son butin :
Mon père mourra donc; hélas! c'est trop certain,
Dit-il. En même temps un aigle avec furie
S'abattait sur sa tête... En invoquant Marie
Germain reprend courage. Il frappe, il frappe encor,
Et d'un bras convulsif il serre son trésor.
Un seul effort, un seul! lui criaient ses deux frères.
Ranimé, transporté, par ces deux voix si chères,
Il porte un dernier coup, et dans l'affreux torrent
Précipite avec bruit son ennemi mourant;
L'autre veut le venger et roule dans l'abîme,
Tandis que du rocher Germain atteint la cime.
Notre frère! O héros! Arrive dans nos bras!
Exclament Paul et Jean, mais Germain n'entend pas.
Ce périlleux combat, ces coups, tant d'énergie
Avaient presque épuisé ce qu'il avait de vie.
Il tombe sur le roc privé de sentiment.
On le relève... O Ciel! quel affreux changement!
Il avait les cheveux du plus beau noir d'ébène;
Ils sont devenus blancs... Reconnaissable à peine,
Ce n'est plus qu'un vieillard! N'importe, il vit encor.
Les aiglons sont charmants et valent un peu d'or!
On les prend, on s'empresse, on les porte à la ville :
Bernard prend le remède et paraît plus tranquille;
Et le brave docteur, aussitôt arrivé,
Dit : C'est bien mes amis, votre père est sauvé!

LA DINDE,

ANECDOTE HISTORIQUE.

Par M. **Louis Fabre**, Professeur au Collége de Perpignan,

Secrétaire de la Société.

« La noblesse, Dangeau, n'est point une chimère,
« Quand sous l'étroite loi d'une vertu sévère,
« Un homme, issu d'un sang fécond en demi-Dieux,
« Suit, comme toi, la trace où marchaient ses aïeux. »
(Boileau.)

J'approuve fort notre grand satirique :
C'est quelque chose, en effet, qu'un beau nom ;
Mais quand avec cette heureuse relique
On est humain, juste, vaillant et bon,
Lorsqu'en un mot on s'anoblit soi-même ;
Car si toujours on voulait remonter
A l'origine, au sens de chaque emblême,
On trouverait, gardez-vous d'en douter,
Que bien souvent ces belles armoiries,
Que nous voyons en cent lieux éclater,
Furent le prix de quelques jongleries,
Témoin le fait que je vais raconter :

Qui d'entre nous du bon prince Henri quatre
Ne fredonna le vieux et gai refrain,
Où l'on apprend qu'il savait bien se battre,
Aimait à rire et sablait le bon vin.
A ce sujet écoutez une histoire
Que nous transmit Tallement des Réaux :

Huit jours avant la célèbre victoire,
Qu'aux champs d'Ivry remporta le héros
Sur les soldats que soudoyait la Ligue,
Après midi, dans les murs d'Alençon
Il entre seul, harassé de fatigue,
Sans se nommer, et court à la maison
De l'un des chefs de sa royale armée,
Alors absent. La dame du logis
A son aspect est d'adord alarmée,
Et sur le point de jeter les hauts cris;
Car elle craint, en voyant la poussière
Et la sueur qui couvrent l'étranger,
Que son époux n'ait quitté la lumière,
Ou qu'il ne coure un imminent danger.
Rassurez-vous, bannissez vos alarmes,
Lui dit le Prince, en voyant son effroi,
Votre mari, mon noble frère d'armes,
En ce moment se trouve au camp du Roi.
Nous nous donnions le plaisir de la chasse,
Dans la forêt j'ai perdu mon chemin,
Et suis venu vous demander en grâce
De m'héberger chez vous jusqu'à demain.
—Bien volontiers! De sa frayeur remise,
Dit-elle au Roi, qu'elle ne connaît pas,
Le fait entrer, l'installe, et sans remise
Songe et se livre aux apprêts du repas;
En mouvement met tous ses domestiques.
Chacun va, vient et court de tous côtés;
Ils ont beau voir et marchés et boutiques,
Rien nulle part. Confus, déconcertés,
Ils rentrent tous... Aussitôt la maîtresse
Se met en quête, et comme eux vainement.
Le bon Henri remarque sa détresse :
Madame, en vous, dit-il, quel changement!
Plus la nuit vient, plus sur votre visage
Je vois d'ennui... Vous serais-je importun?
S'il était vrai, sans tarder davantage
Je partirais, bien que je sois à jeun.

—Oh ! non, restez, Monsieur, je vous en prie ;
Mais apprenez quel est mon embarras :
Le jeudi soir, ma pieuse patrie,
De nos pays est un des plus ingrats
Pour se pourvoir. Ni gibier, ni volaille
N'est au marché... J'y suis allée en vain.
J'avais pourtant cru faire une trouvaille ;
Mais à quel prix ! Le dirai-je? Un voisin
Vient de plumer une dinde assez tendre,
Qu'il cèdera, mais à condition,
Sans quoi, dit-il, il ne veut rien entendre,
Qu'il en viendra manger sa portion,
Et je ne puis l'admettre à votre table...
—Et pourquoi pas ! s'il est bon compagnon,
S'il est honnête et d'humeur agréable,
S'il veut venir, pourquoi lui dire, non?
Mais quel est donc, enfin, ce personnage?
—Un gros gaillard, assez riche artisan,
Bon homme au fond, qui dans le voisinage
Met tout en train... Il en est le plaisant.
—Qu'il vienne donc ! sans doute, il fera rire.
Dans notre espoir devrait-il nous tromper,
Qu'il vienne encor ! car aujourd'hui le pire
Pour moi serait un gîte sans souper.
Notre artisan est averti sur l'heure.
Endimanché, composant tous ses pas,
Bientôt après, il sort de sa demeure,
Joyeux, avec sa dinde sous le bras.
Il se présente au logis de la dame,
Le feutre en main, serré contre son cœur,
Comme un amant qui déclare sa flamme,
Et dit : Je suis votre humble serviteur.
—Et moi, le vôtre, a répondu le Prince
En souriant ; qu'apportez-vous enfin?
—Ce qu'on peut voir de mieux dans la province :
Regardez donc ! Comme c'est gras et fin !
J'en fis l'achat au marché de Falaise...
Voyez encor, c'est un morceau de Roi ;

Aussi, Monsieur, et ne vous en déplaise,
Je comptais bien qu'elle serait pour moi.
Mais je n'ai pu refuser à Madame,
Me réservant d'en savourer ma part.
Alerte donc! Et devant cette flamme
Que Madelon nous montre tout son art!
Elle obéit; mais tandis que la broche
Fait son office et qu'on met le couvert,
Dans un fauteuil, que du Prince il approche,
Notre artisan s'installe, et l'œil ouvert
Sur le foyer où la dinde s'agite,
Tient cent propos pleins de naïveté,
Parle du Roi, de la Ligue et débite
Tout ce qu'en dit, en pense la cité;
Le tout avec cet esprit que l'étude
Ne donne pas, que l'on reçoit souvent
De la nature, et qu'on perd d'habitude
En cherchant trop à paraître savant.
Bref, l'artisan parvient à faire rire
Le bon Roi qui, malgré sa rude faim
Patiemment attendit sans mot dire
Qu'à ses apprêts son hôtesse eût mis fin.
Alors entr'eux commence la bataille;
Fourchette au poing, de l'autre un coutelas,
Notre luron et d'estoc et de taille
S'escrime tant que sans lasser son bras
Il a bientôt taillé la dinde en pièces;
Puis galamment il en offre un quartier
A sa voisine avec cent politesses,
Un autre au Prince, et se sert le dernier.
Il fallait voir le vaillant personnage
Recommencer, sans perdre un coup de dent,
A discourir, et, de son voisinage
Leur raconter chaque tendre accident,
Comme Sancho, d'une belle sentence
Assaisonnant tous les contes qu'il fait.
Le bon Henri, que forçait au silence
Notre artisan, dont la voix triomphait,

N'en éclatait pas moins de ce franc-rire,
Si rarement connu des souverains,
Dont la gaîté, brillant masque de cire,
Couvre souvent les plus sombres chagrins.
Le Béarnais et sa brave compagne,
Ayant enfin calmé leur appétit,
Et savouré la mousse du champagne,
S'étaient levés sans que l'autre eût tout dit,
Quand tout-à-coup aux genoux du Monarque
Il vient tomber... Sire, pardonnez-moi!
Devant ma porte, à bien plus d'une marque,
Quand vous passiez, j'ai reconnu mon Roi!
J'ai cru devoir tout cacher à Madame,
Je n'ai voulu que vous distraire un peu;
Or de sa part un scrupule, un seul blâme,
M'aurait rendu moins plaisant dans mon jeu;
Mais à vos pieds elle-même se jette,
Pour vous prier d'excuser son erreur,
Et si je suis assez bon interprète
Des sentiments qui pénètrent son cœur,
Sire, daignez rassurer notre hôtesse.
—La rassurer? Ah! plutôt, dit le Roi,
Relevez-vous! Et croyez que sans cesse,
J'aurai présents, j'en puis donner ma foi,
Vos soins, Madame, et ce joyeux compère.
Mais pourquoi donc rester à mes genoux?
Relève-toi!... —Pardon, Sire, j'espère,
Que vous voudrez, de votre honneur jaloux,
Entendre encor ce que j'aurais à dire.
—Eh! parle donc!... —La gloire de mon Roi
Fut, de tout temps, chère à mon âme, Sire;
Elle perdrait, et j'en frémis d'effroi,
Dans l'avenir, quelque peu de son lustre,
Si l'on savait qu'un faquin tel que moi
A pu s'asseoir à votre table illustre.
Pour prévenir ce malheur, je ne voi
Qu'un seul moyen... —Que veux-tu dire? Qu'est-ce?
—C'est qu'à l'instant vous soyez assez bon

Pour m'accorder des lettres de noblesse.
—Qui, noble, toi? — Mais, Sire, pourquoi non ?
J'aime mon Prince, et déteste la Ligue,
Qui tombera sous votre bras puissant.
Puis, comme vous, en horreur j'ai l'intrigue.
—Soit, je le veux. Oui, ce sera plaisant.
Je t'anoblis... Mais quelles armoiries
Prendras-tu donc? — Ma dinde, Monseigneur,
Elle m'a fait, parlant sans railleries,
Pour la choisir, j'espère, assez d'honneur.
—Ventre saint gris, tu seras gentilhomme;
Mais souviens-toi, c'est le point principal
De l'arrêté par lequel je te nomme,
Que tu devras porter ta dinde en pal.
Ainsi fut fait... Depuis cette aventure,
Notre homme qui, parmi les gens aisés,
Comptait déjà, fut, changeant de nature,
Noble, aussi bien que les fils des Croisés.
Comblant, enfin, tant de plaisanteries,
Il fit l'achat d'un manoir ruiné,
Le rétablit, et, dans ses armoiries,
Transmit sa dinde à chaque premier-né.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

STATUTS CONSTITUTIFS.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER.

La *Société* s'occupe de tout ce qui est relatif aux sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.

ART. 2.

Elle s'interdit, expressément, toute discussion étrangère aux sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.

ART. 3.

La Société se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires.

ART. 4.

Le nombre de ses membres est illimité.

ART. 5.

Les fonctionnaires de la Société sont :

Un président, — un vice-président, — un secrétaire, — un secrétaire-adjoint, — un archiviste, — un trésorier, — un comité de rédaction composé du bureau et de deux membres pris en dehors.

ART. 6.

Les membres du bureau sont nommés pour un an. Ils peuvent être réélus.

ART. 7.

Les élections ont lieu sur un bulletin individuel pour les trois premiers fonctionnaires, et sur un seul bulletin pour les autres.

Les nominations ont lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents : s'il y a égalité de voix, le plus âgé l'emporte : si un deuxième tour de scrutin devient nécessaire et qu'il soit sans résultat définitif, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont réuni le plus de voix pour chaque fonction.

ART. 8.

Tout candidat au titre de membre résidant ou correspondant doit présenter un travail relatif aux sciences ou aux belles-lettres, aux arts industriels ou agricoles. Un rapport est fait dans la séance suivante, et on procède ensuite à l'élection par scrutin secret. L'admission est prononcée à la majorité des voix des trois quarts des membres présents. Un travail écrit n'est pas exigé lorsque le candidat à l'admission se recommande par des services rendus à l'agriculture, à l'industrie ou aux sciences.

Toutefois, dans ces cas particuliers, la proposition pour l'admission doit être faite par la majorité des membres du bureau.

ART. 9.

La Société est divisée en sections, dont les cinq premières ont pour spécialité : l'agriculture, l'industrie, l'économie-politique, les sciences physiques et

naturelles, les beaux-arts; et la sixième : l'histoire, l'archéologie et les belles-lettres. Au sein de chaque section est élue une commission permanente, chargée de la rédaction des rapports.

ART. 10.

Le compte-rendu des séances de la Société et les travaux dont elle ordonne l'impression, sont publiés, dans les journaux du département, par les soins du comité de rédaction ou du bureau.

ART. 11.

Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société, si, au préalable, l'auteur n'en a donné lecture en séance ordinaire ou extraordinaire.

ART. 12.

Le comité de rédaction, chargé de réunir les matériaux du Bulletin, les reçoit des commissions permanentes, qui, dans ce cas seulement, ne sont pas tenues de faire leur rapport à la Société. Les présidents de ces commissions sont consultés sur le choix des matériaux du *Bulletin*.

ART. 13.

Chaque manuscrit, mis au net, et prêt pour l'impression, ne peut plus être modifié par l'auteur sans l'assentiment de la Société. Le comité de rédaction, de concert avec les auteurs, est chargé de la correction des épreuves.

ART. 14.

Les membres résidants sont soumis à une cotisation annuelle de *dix francs*, payable d'avance, dans le courant de janvier, et tout membre reçu est tenu de payer *deux francs* pour le diplôme.

ART. 15.

Tout nouveau membre de la Société, domicilié dans le département, est considéré comme résidant.

ART. 16.

Tout membre résidant dont le domicile est transporté hors du département, devient, par ce seul fait, membre correspondant.

ART. 17.

Les membres résidants ont seuls droit à un exemplaire réservé des *Bulletins* publiés par la Société. Les exemplaires restants sont déposés et vendus au profit de la caisse et au prix coûtant.

STATUTS RÉGLEMENTAIRES.

CHAPITRE II.

ART. 18.

La Société se réunit le 1er et le 3e mercredi de chaque mois; les séances s'ouvrent à huit heures du soir.

ART. 19.

Chaque séance est ouverte par la lecture du procès verbal de la séance précédente; elle est faite par le Secrétaire ou le Secrétaire-adjoint, et à leur défaut par un membre résidant au choix du président.

ART. 20.

Le Président, et à son défaut le Vice-Président, occupe le fauteuil; en leur absence, le doyen d'âge des membres présents préside la séance.

ART. 21.

Le Président de la Société ordonnance les mandats, dirige les affaires de la Société, fait observer la police intérieure des séances, et veille au maintient et à l'exécution des règlements. Il rappelle à l'ordre; néanmoins ce rappel ne peut être mentionné au procès-verbal qu'après que la personne inculpée a été entendue, si elle demande à l'être. Le Président peut même, si le cas l'exige, suspendre ou lever la séance.

ART. 22.

Les étrangers à la Société peuvent assister à ses séances, pourvu qu'ils soient présentés par un membre résidant.

ART. 23.

Le renouvellement du bureau a lieu le troisième mercredi de décembre de chaque année, afin que les nouveaux élus puissent entrer en fonction le premier mercredi de janvier.

ART. 24.

Le renouvellement des deux membres du comité de rédaction a lieu le premier mercredi de janvier.

ART. 25.

Les membres correspondants ont leur entrée aux séances, et y ont voix délibérative, à moins qu'il ne soit question d'administration intérieure et d'emploi de fonds. Ils ne peuvent pas faire partie des fonctionnaires de la Société.

ART. 26.

Un tableau, placé en évidence dans la salle des séances, contient la liste de tous les membres de la Société. Cette liste est publiée tous les ans, ainsi que le compte-rendu des séances.

SÉANCES PUBLIQUES.

CHAPITRE III.

Art. 27.

La Société pourra se réunir en séance publique et extraordinaire ; l'époque de ces solennités et leur opportunité seront réglées ultérieurement et annuellement.

ADMINISTRATION.

CHAPITRE IV.

Art. 28.

Le Secrétaire est chargé spécialement de la rédaction du procès-verbal de chaque séance et de la correspondance courante. Il tient un registre des procès-verbaux adoptés par la Société ; il donne l'ordre du jour, après avoir consulté sur ce point le Président, dont il doit également prendre l'avis pour sa correspondance officielle.

Art. 29.

Dans la séance de décembre, avant les élections, le Secrétaire présente le résumé des travaux de la Société pour l'année expirée.

Art. 30.

Toute lettre répondue officiellement est renvoyée à l'Archiviste avec la minute de la réponse. Cette

correspondance est conservée dans les archives de la Société, ainsi que les notes et mémoires, qui y sont lus; mais au préalable, ces pièces sont revêtues du timbre de la Société.

ART. 31.

L'Archiviste est chargé de la conservation de toutes ces pièces; il en tient un registre, où est inscrite la date de leur présentation, et qui sert de répertoire; il tient un registre à part pour y noter les objets d'histoire naturelle, livres ou autres, qui sont donnés à la Société, avec le nom du donataire et la date.

ART. 32.

Les membres de la Société ont le droit de prendre lecture des pièces déposées aux archives; ils ne peuvent les emporter qu'en fournissant un récépissé à l'Archiviste.

ART. 33.

Le Trésorier est chargé de la rentrée des cotisations; il est tenu de prévenir par écrit, au moins deux fois, les membres qui négligeraient de s'acquitter. Il tient un livre-journal où sont inscrites les recettes et les dépenses, avec leur nature; il propose le budget de l'année suivante à la séance du mois de décembre, après le compte-rendu du Secrétaire, mais après s'être concerté avec le Bureau.

ART. 34.

Aucune dépense ne peut être faite sans avoir été votée par la Société.

ART. 35.

Les membres correspondants peuvent devenir résidants, en se conformant à l'article 14.

ART. 36.

Tout membre résidant qui, à la fin de l'année n'a pas acquitté sa cotisation, est censé démissionnaire et, comme tel, rayé de la liste des membres de la Société, après, toutefois, qu'il a été invité par les membres du bureau à se conformer au règlement.

ART. 37.

Aucun membre démissionnaire ne peut réclamer le remboursement de sa cotisation versée.

ART. 38.

Les membres résidants et correspondants reçoivent un diplôme signé par deux membres du bureau, et portant le sceau de la Société.

ART. 39.

En cas de décès d'un membre de la Société, une députation est envoyée au convoi funèbre et auprès de la famille.

ART. 40.

En cas de dissolution de la Société, les fonds en caisse seront distribués aux pauvres; le mobilier et les autres objets qu'elle possède, répartis entre les membres résidants.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

MEMBRES HONORAIRES.

1835. M. MATHIEU, O. ✻, membre de l'*Institut*.
1836. M. GUIZOT, C. ✻, membre de l'*Académie française*.

MEMBRES RÉSIDANTS.*

1854. M. ABBLARD, professeur à l'École-Normale.
1833. M. ALZINE, imprimeur-libraire (*F*)*.
1853. M. ARGIOT, homme de lettres.
1855. M. ASTOR, professeur au Collége.
1853. M. AUDUSSON, Olivier, propriétaire.
1838. M. AUGÉ, ✻, capitaine d'artillerie en retraite.
1854. M. AUSSEL, professeur au Collége.
1846. M. AZÉMAR, vice-consul d'Espagne.
1836. M. BACH, ✻, colonel d'artillerie en retraite.
1855. M. BARTHÉLEMY (de), conseiller de préfecture.
1833. M. BATLLE, négociant (*F*).
1855. M. BÉDOS, avocat.
1833. M. BÉGUIN, directeur de l'École-Normale (*F*).
1853. M. BERTRAN-BALANDA, propriétaire.

* Les fondateurs de la Société sont désignés par la lettre F, qui est à la suite de leur nom.

1855. M. Besse, conseiller de préfecture.
1853. M. Bonafos, docteur-médecin.
1847. M. Bonnefoy (de), propriétaire.
1856. M. Boix, maître en pharmacie.
1855. M. Boucabeille, aumônier de l'École-Normale.
1835. M. Bouis, ex-professeur de chimie.
1836. M. Bresson, propriétaire.
1853. M. Briol, professeur de rhétorique au Collége.
1833. M. Caffe, archit. de la ville de Perpignan (*F*).
1855. M. Calvet, horticulteur.
1856. M. Carlier, chirurgien-major en retraite.
1848. M. Chapé, lithographe.
1853. M. Collet, sous-principal du Collége.
1835. M. Companyo, père, docteur-médecin.
1853. M. Companyo, fils, docteur-médecin.
1854. M. Conte, Félix, propriétaire.
1855. M. Cortie, professeur au Collége.
1855. M. Crova, fils, prof. de chimie et de physique.
1847. M. Cuillé, directeur de la Ferme-École du département.
1853. M. Dadins, Sauveur, propriétaire.
1854. M. Danjan, professeur à l'École-Normale.
1855. M. Delhoste, vicaire.
1848. M. Desprès, Antoine, propriétaire.
1854. M. Durand, Justin, banquier, député au Corps Législatif.
1850. M. Escallar (d'), propriétaire.
1841. M. Eychenne, aîné, propriétaire.
1849. M. Fabre, professeur au Collége.
1853. M. Faure, docteur-médecin.
1833. M. Fauvelle, sondeur (*F*).
1854. M. Fines, chanoine titulaire du diocèse.
1848. M. Garau, fils, avocat.

1853. M. Garrette, banquier.
1848. M. Gouell, docteur-médecin.
1849. M. Guiraud de Saint-Marsal (le baron), C ✻, colonel du génie en retraite.
1845. M. Jaubert de Passa, ✻, corresp. de l'*Institut*.
1856. M. Jaubert-Réart (de), avocat.
1854. M. Jaume, Amédée, notaire.
1854. M. Joui-d'Arnaud, ✻, maire de Perpignan.
1855. M. Jubinal, inspecteur d'Académie.
1850. M. Labau, propriétaire.
1836. M. Lacombe Saint-Michel, propriétaire.
1854. M. Lacroix, Ferdinand, avocat.
1854. M. Lafabrègue, juge.
1841. M. Lazerme, Charles, propriétaire.
1853. M. Llobet, Joseph, propriétaire.
1834. M. Lloubes, Auguste, ✻, banquier.
1853. M. Lloubes, Jean-Jacques, ✻, banquier.
1854. M. Lutrand, professeur au Collége.
1854. M. Martin, docteur-médecin.
1835. M. Massot, Paul, docteur-médecin.
1853. M. Massot, Aimé, docteur-médecin.
1841. M. Mattes, inspecteur des Écoles primaires.
1854. M. Maurice, agent-voyer chef.
1846. M. Méric, François, homme de lettres.
1847. M. Morer, archiviste du département.
1853. M. Muxart, Auguste, avocat.
1835. M. Passama, docteur-médecin.
1836. M. Picas, aîné, avocat.
1853. M. Ribes, directeur de l'École primaire supérieure.
1853. M. Robillard (de), ✻, colonel commandant la place de Perpignan.
1853. M. Robin, aîné, pépiniériste.

1855. M. Roca, Rigobert, aumônier du Collége.
1854. M. Saint-Victor (de), propriétaire.
1853. M. Saléta, ✻, officier de cavalerie en retraite.
1854. M. Sauvy, Joseph, négociant.
1853. M. Siau, Antoine, propriétaire.
1833. M. Sirven, économe des Hospices de Perpignan (*F*).
1854. M. Talayrach, Joseph, avocat.
1855. M. Tarrès, docteur-médecin.
1834. M. Tastu-Jaubert, propriétaire.
1854. M. Thévenin, substitut du procureur impérial.
1856. M. Vallarino, Jean, négociant.
1841. M. Viader, docteur-médecin.
1841. M. Villalongue, Sylvestre, négociant.

MEMBRES RÉSIDANTS N'HABITANT PAS PERPIGNAN.

M. Alard, homme de lettres, à Vinça.
1856. M. Carbonell, propriétaire, à Pézilla.
1853. M. Casamajor, professeur au Petit-Séminaire de Prades.
1853. M. Denamiel, juge de paix, à Rivesaltes.
1853. M. Durand, Laurent, propriétaire, à St-Nazaire.
1853. M. Durand, Jacques, propriétaire, à St-Nazaire.
1846. M. Ginestous (le marquis de), propriétaire, à Caladroy.
1847. M. Girvès, Sauveur, propriétaire, à Vinça.
1854. M. Morer, directeur de l'École com., à Thuir.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1839. Mme Lafabrègue, naturaliste, à Lyon.
1839. Mme Mathieu, à Paris.
1839. Mme Tastu, Amable, à Paris.
1839. Mme Vien, Céleste, à Paris.

1840. Mme Faure, Anaïs, née Biu, à Limoux.
1842. Mlle Favier, Eulalie, à Marseille.

1833. M. Armonville, secrétaire du *Conservatoire des Arts et Métiers*, à Paris.
— M. Arvers, pharmacien militaire, à Perpignan.
— M. Bastard, docteur-médecin, à Châlonnes (Maine-et-Loire).
— M. Boubée, géologue, à Paris.
— M. Chapsal, prêtre, à Ille (Pyrénées-Orientales).
— M. Christol (de) Jul., professeur d'histoire naturelle, à Montpellier.
— M. Des Moulins, Charles, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lanquais.
— M. Denis de Saint-Antoine, président des relations intérieures de la *Société de Civilisation*, à Paris.
— M. Dias de Moralès, ancien député aux Cortès, à Marseille.
— M. Ferrus, ancien principal du Collége de Perpignan (*F*).
— M. Fraisse, de Perpignan, directeur des postes, à Cette (*F*).
— M. Gouget, chirurgien-major au 47e régiment d'infanterie de ligne.
— M. Grosset, de Perpignan, commissaire des monnaies à Paris (*F*).
— M. Ivan, Michel, docteur-médecin, à Digne.
— M. Julia, prof. de langues, à Perpignan (*F*).
— M. Magloire-Nayral, membre de plusieurs sociétés savantes, à Castres.
— M. Marcel de Serres, professeur de géologie, à Montpellier.

1833. M. SIAU, de Perpignan, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
— M. TOURNAL, géologue, à Narbonne.
— M. VÈNE, ingénieur des mines, à Toulouse.
1834. M. BOISGIRAUD, prof. de chimie, à Toulouse.
— M. CÉSAR-MOREAU, directeur fondateur de la *Société française de Statistique*, à Paris.
— M. CROS, avocat, à Carcassonne.
— M. DELESTRE, président de l'*Athénée Impérial*, à Paris.
— M. DUPUY, ✻, colonel d'état-major en retraite, à Toulouse.
— M. GODDE DE LIANCOURT, président de la *Société universelle de Civilisation*, à Paris.
— M. IZERN, de Perpignan, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
— M. PUJADE, ✻, doct,-méd., à Amélie-les-Bains.
— M. POULAIN, chirurgien en chef.
— M. SALIN (Alphonse), contrôleur de la monnaie des médailles, à Paris.
— M. XATART, fils, pharmacien, à Prats-de-Molló.
1835. M. ARAGO, Étienne, de Perpignan, homme de lettres.
— M. CHENU, chirurgien-major au 12e régiment de chasseurs à cheval.
— M. COMBES, docteur-médecin, à Toulouse.
— M. DUBAIN, chef de bataillon du génie.
— M. ENSELY, docteur-médecin, à Castelnaudary.
— M. GALLAY, ✻, de Perpignan, professeur de cor à l'*École Impériale de Musique*, à Paris.
— M. GALLY-CAZALAT, professeur de physique, à Versailles.
— M. GUINARD, aîné, pharmacien, à Bordeaux.

1835. M. GUITER, ancien notaire.
— M. GUYOT DE FÈRE, secrétaire perpétuel de la *Société d'Encouragement*, à Paris.
— M. HENRY, archiviste, à Toulon.
— M. ITIER, naturaliste, directeur des douanes, à Montpellier.
— M. LECOQ, professeur de botanique, à Clermont-Ferrand.
— M. LEUCOTTE, capitaine d'état-major, à Paris.
— M. MAURIN (Antoine), de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. MAURIN (Laurent), de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. MICHEL, capitaine au 17me régiment d'infanterie de ligne.
— M. RIGAUD (Esprit), de Perpignan, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.
— M. RIBES, de Perpignan, profess. de médecine à la Faculté de Montpellier.
— M. SARRUS, doyen de la Faculté des Sciences de Strasbourg.
1836. M. ALERON, naturaliste, à Perpignan.
— M. BREGHOT DU LUT, conseiller à la Cour impériale de Lyon, membre de l'*Académie impériale* de la même ville.
— M. CACHELIÈVRE, ingénieur des mines.
— M. CALMÈTES, de Perpignan, ✱, premier président de la Cour impériale de Bastia.
— M. CHEVROLAT (Auguste), membre de la *Société Entomologique de France*, à Paris.
— M. CORNUO, chirurgien-major au 85e de ligne.
— M. DELOCRE, docteur-médecin, à Lyon.
— M. DENISART-HURTZEL, propriétaire, à Lille.

1836. M. Duffourc, *, colonel du génie.
— M. Julia (Émile), de Perpignan, capitaine d'artillerie.
— M. Lacroix, *, conseiller à la Cour impériale de Montpellier.
— M. Llanta, de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. Merch, trésorier de la *Société Linnéenne* de Lyon.
— M. Mulzant, profess. d'entomologie au Lycée et à la Faculté des Sciences de Lyon.
— M. Neppel, industriel, à Paris.
— M. Paillette, ingénieur civil des mines.
— M. Parés (Théodore), O. *, de Perpignan, ancien procureur-général, à Montpellier.
— M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'*Académie impériale* de la même ville.
— M. Rouffia (Côme), maître de Pension, à Baho.
— M. Thurbert, ingénieur des mines.
— M. Walter, ingénieur civil, profess. à l'*École des Arts et Manufactures*, à Paris.
1837. M. Barrau (J.-J.), homme de lett., à Toulouse.
— M. Boluix, de Perpignan, capitaine de frégate.
— M. Jasmin, homme de lettres, à Agen.
— M. Mercadier, aîné, lithographe, à Toulouse.
— M. Reboul, homme de lettres, à Nîmes.
1838. M. Bonafos, docteur-médecin, à Sigean.
— M. Durosoy, inspecteur des mines.
— M. Duvignau, homme de lettres, à Agen.
— M. Grenier, docteur-médecin, prof. d'histoire naturelle, à Besançon.
— M. Vaillant, dessinateur, attaché au *Muséum d'Histoire naturelle*, à Paris.

1839. M. Brochier, capitaine du génie, à Paris.
— M. Cadilhac (Désiré), à Puisségur, près Béziers.
— M. Coubart d'Aulnay, membre de l'*Athénée des Arts*, à Paris.
— M. Du Mége (Alexandre), secrétaire-général de la *Société Archéologique du Midi*.
— M. Michaut, naturaliste, cap. au 10e de ligne.
— M. Terrevert, naturaliste, à Lyon.
1840. M. Arago (Alfred), peintre d'histoire, à Paris.
— M. Joulia (Henri), maître de pension.
— M. Monzic-Lasserre, docteur-médecin, à Coux (Dordogne).
1841. M. François, ingénieur des mines.
— M. Fontan, docteur-médecin.
— M. Moquin-Tandon, naturaliste, à Toulouse.
— M. Vienne, biblioth. de la ville de Toulon.
1842. M. Benet de Peraud, doct.-médecin, à Paris.
— M. Gellé, professeur à l'École vétérinaire de Toulouse.
— M. Godard, naturaliste, capitaine adjudant-major au 67e de ligne.
— M. Laugier, attaché à l'Observatoire de Paris.
— M. Petit, direct. de l'Observre de Toulouse.
— M. Poncy, ouvrier maçon, homme de lettres, à Toulon.
— M. Selva (Prosper), *, de Perpignan, capitaine de frégate.
1843. M. D'Ombre-Firmas, d'Alais.
— M. Pagès-Roudière, docteur-médecin.
— M. Passama, *, de Perpignan, cap. de frégate.
— M. Massot-Reynier, *, de Perpignan, procureur-général à la Cour impér. de Rouen.
— M. Solliers (Félix), homme de lettres, à Paris.

1844. M. Bouis (fils), de Perpignan, prof. de chimie, à Paris.
— M. Colson, numismate, chef de bataillon au 75me de ligne.
— M. Didier (Petit), de Lyon.
— M. Perey (Alexis), professeur de mathématiques, à Dijon.
— M. Robinet, membre de l'*Académie impériale de Médecine*.

1847. M. Ivat, avocat à la Cour impériale de Paris.
— M. Renard de Saint-Malo (fils), de Perpignan, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.
— M. Moléon (de), publiciste, à Paris.

1848. M. Laurance, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.
— M. Lefranc, homme de lettres.
— M. Perris (Édouard), naturaliste, à Mont-de-Marsan.
— M. Reboud, docteur-médecin, aide-major (Algérie).

1849. M. Autheman, fileur en soie, à Lisle-sur-Sorgue (Var).
— M. Cauchois-Ferrand, officier d'état-major.
— M. Pietta (Lucien), à Montesquieu, près Toulouse.
— M. Tastu (Émile), avoué, à Montpellier.

1851. M. Gaubill, capitaine en retraite.

1853. M. Maniel (Jacques), de Perpignan, ingénieur en chef des chemins de fer du Nord.

1854. M. Bataille, procureur impérial, à Limoux.
— M. Bonnet (Edmond), ingénieur du chemin de fer de Narbonne à Perpignan.

1854. M. Carvallo (Jules), ingénieur en chef de la cinquième section des chemins de fer du Midi et du chemin de fer de Narbonne à Perpignan, membre fondateur de l'*Institut archéologique et historique du Limousin.*
— M. Prax, de Perpignan, vice-consul de France à Saint-Domingue.

1855. M. Barthélemy (Anatole de), sous-préfet de Beffort.
— M. Calisti, inspecteur d'académie à Foix.
— M. Chaurand de Malarce, homme de lettres, à Blois.
— M. Crova, père, professeur émérite, à Perpignan.
— M. Guigon, prof. de mathématiques, à Bastia.
— M. Paris (Louis).
— M. Soubeyran (Paul de), préfet, à Blois.
— M. Soultrait (Georges de), ancien sous-préfet, à Castel-Sarrasin.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1833. M. Ribell, *, docteur-médecin, à Barcelone.
— M. Llobet, géologue, à Barcelone.
— M. Ladron de Guerrera, chanoine et curé du Retiro, à Madrid.

1835. M. Lorenzo de Redecilla, homme de lettres, à Madrid.
— M. Francisco Vera, homme de lett., à Madrid.
— M. Acevedo, homme de lettres, à Madrid.
— M. Lorenzo Abat, homme de lett., à Madrid.
— M. Mariano de Sans, naturaliste, à Barcelone.
— M. Roura, professeur de chimie, à Barcelone.

1835. M. Garnier, membre de l'Univers., à Madrid.
— M. Raull, avocat, à Barcelone.
— M. Bastuc, censeur royal, à Barcelone.
1842. M. Luis Balagué, membre de la *Société Philomathique*, à Barcelone.
1847. M. le marquis de Belpuig, duc de Savella, à Palma (Iles Baléares).
— M. Joachim Maria Bover de Rossello, à Palma.
— M. Nicolas Brozedo y Zafortera, à Palma.
— M. Jules de Cabarrus, consul de France, à Palma.
— M. Basilio Seb. Castellano, bibliothécaire de la Bibliothèque royale, à Madrid.
— M. Luis Maria Ramires Las Cazas Deza, président de l'*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, à Cordoue.
— M. Modesto La Fuente, homme de lettres, à Madrid.
— M. Isidore Chaussat, homme de lettres, à Barcelone.
1848. M. Martinez (Antoine), à Palma (Iles Baléares).
— M. Medel (Raymond), à Palma.
1849. M. Fages de Roma, inspecteur-général d'agriculture dans la province de Girone.
1851. M. Vidal, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Valence.
1852. M. Macdonald, président de l'*Académie britannique*, à Londres.
— M. le comte de Mélano, secrétaire perpétuel de l'*Académie britannique*, à Londres.
1853. M. Reume (Auguste de), capitaine d'artillerie en Belgique, membre de l'*Académie britannique*.

1853\. M. Fadeuille (de), membre de l'*Académie britannique*.
— M. Rubio y Ors, prof. de littérature espagnole à l'Université de Castille, à Valladolid.
— M. Florencio Janer y Graells, homme de lettres, à Madrid.
— M. Juan Trujillo del Parrasso, à Madrid.
— M. Gens (Eugène), professeur d'histoire à l'*Athénée royal d'Anvers*.
— M. le vicomte de Kerckove-Varent, président de l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres.
— M. le Vte Eugène de Kerckove-Varent, fils, chargé d'affaires de l'Empereur de Turquie près le Gouvernement belge.
— M. Alexandre Schaepkem, peintre de paysages, professeur de peinture, à Maëstrich.
— M. Léonard de Cuyper, statuaire, à Anvers.
— M. Nicolas Van-der-Heyden, généalogiste, à Anvers.
— M. Raphael Atienza, marquis de Salvatierra, à Ronda.
— M. Thomas Aquilo, professeur universitaire, à Palma (Iles Baléares).

MEMBRES RÉSIDANTS DÉCÉDÉS.

Bonafos, père, docteur-médecin.
Carcassonne (Jean), propriétaire.
Falip (Titus), géomètre.
Mouchous (Théodore), pharmacien.
Puiggari (Pierre), homme de lettres.
Vimort-Maux, manufacturier.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Département	Société	Ville
Aisne	*Académie des Sciences et Belles-Lettres.*	Saint-Quentin.
	Comice Agricole.	
Alpes (Basses-)	*Société d'Agriculture.*	Digne.
Aube	*Société Scientifique et du Commerce.*	Troyes.
	Société d'Agricult., Arts et Belles-Lettres.	
Aude	*Société d'Agriculture.*	Carcassonne.
	Comice Agricole.	Limoux.
	Société des Arts et Sciences.	Carcassonne.
Ariége	*Société Agricole et Littéraire.*	Foix.
Aveyron	*Société d'Agriculture.*	Rhodès.
Bouches-du-Rhône	*Société d'Horticulture.*	Marseille.
	Société de Statistique.	
	Académie des Sciences.	
Drôme	*Société d'Agriculture.*	Valence.
Calvados	*Société Vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.*	Bayeux.
	Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres.	
	Société d'Agriculture et de Commerce.	Caen.
	Académie des Siences, Arts et Belles-Lettres.	
	Société Académique, Agricole, Industrielle et d'Instruction.	Falaise.
Cantal	*Propagateur Agricole du, etc. (rédacteur).*	Aurillac.
Charente	*Société des Arts Agricoles et Industriels.*	Angoulême.
Charente-Inférieure	*Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*	Rochefort.
	Athénée de la Charente-Inférieure.	Beauvais.
Cher	*Société Agricole du Cher.*	Bourges.
Côte-d'Or	*Académie de Dijon.*	Dijon.
Creuse	*Société des Sciences Naturelles et Archéologiques.*	Guéret.
Doubs	*Société d'émulation.*	Besançon.
	Société d'Agriculture.	

Drôme	*Société de Statistique des Arts et des Sciences.*	Valence.
Eure	*Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.*	Évreux.
Gard	*Académie des Sciences, etc.*	Nîmes.
Garonne (Haute-)	*Académie des Jeux-Floraux.*	Toulouse.
	Académie des Sciences et Belles-Lettres.	
	Société Archéologique du Midi.	
	Société d'Agriculture.	
Gers	*Société Agricole.*	Auch.
	Revue Agricole et Horticole (rédacteur).	
Gironde	*Académie des Sciences.*	Bordeaux.
	Société Linnéenne.	
	Société d'Horticulture.	
	Société d'Agriculture.	
Hérault	*Société Archéologique.*	Montpellier.
	Société d'Agriculture.	
	Société Archéologique.	Béziers.
Indre	*Société d'Agriculture.*	Châteauroux.
Indre-et-Loire	*Société Médicale.*	Tours.
Isère	*Société d'Agriculture.*	Grenoble.
	Académie Delphinale.	
Jura	*Société d'Émulation.*	Lons-le-Saulnier.
Landes	*Société d'Agriculture.*	Mont-de-Marsan.
Loir-et-Cher	*Société d'Agriculture.*	Blois.
Loire	*Société d'Agriculture.*	Mont-Brison.
Loire (Haute-)	*Société des Sciences et d'Agriculture.*	Le Puy.
Loire-Inférieure	*Académie.*	Nantes.
Lot	*Société Agricole et Industrielle.*	Cahors.
Lot-et-Garonne	*Société d'Agriculture et Arts.*	Montauban.
Lozère	*Société Agricole, Scientifique et Littéraire.*	Mende.
Maine-et-Loire	*Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*	Angers.
	Société Industrielle.	
Manche	*Société Académique.*	Cherbourg.
Marne	*Académie Impériale.*	Rheims.
	Société d'Agriculture.	Châlons.

Meurthe	*Société des Sciences, Lettres et Arts.*	Nancy.
	Société Centrale d'Agriculture.	
Moselle	*Société d'Histoire Naturelle.*	Metz.
Nord	*Société d'Agriculture.*	Valenciennes.
	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.	Douai.
	Société d'Émulation.	Cambrai.
	Académie Nationale, Agricole, Manufacturière, etc.	Lille.
	Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.	
	Comice Agricole de l'arrondiss. de Lille.	
Oise	*Société d'Agriculture.*	Compiègne.
Pas-de-Calais	*Académie des Sciences.*	Arras.
	Société des Sciences et Belles-Lettres.	Boulogne.
Rhin (Haut-)	*Société d'Agriculture.*	Colmar.
	Société Industrielle.	Mulhouse.
Rhône	*Académie des Sciences.*	Lyon.
	Société des Sciences Physiques, Naturelles, d'Agriculture et d'Industrie.	
Sarthe	*Société Agricole et Scientifique.*	Le Mans.
Seine	*Académie Nationale, Agricole, Manufacturière et Commerciale.*	Paris.
	Académie des Arts.	
	Société Centrale d'Agriculture.	
	Société pour l'Instruction élémentaire.	
	Société de Statistique universelle.	
	Société d'Encouragement pour l'Indust.	
	Cercle Agricole.	
	Société de la Morale chrétienne.	
	Annales administratives et Scientifiques d'Agriculture française.	
Seine-Inférieure	*Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*	Rouen.
	Société libre d'Émulation et de Commerce.	
	Société d'Horticulture.	
	Société Centrale d'Agriculture.	
	Société Havraise.	Le Hâvre.

Seine-et-Marne . . .	*Société d'Agriculture, Sciences et Morale.*	Melun.
Seine-et-Oise.	*Institut National Agronomique.*	Versailles.
Sèvres (Deux-). . . .	*Société d'Agriculture et du Commerce.*	Niort.
	Société de Statistique.	Niort.
Somme	*Société des Antiquaires de Picardie.*	Amiens.
	Société d'Agriculture.	Amiens.
Var	*Société des Sciences.*	Toulon.
	Société d'Agriculture et du Commerce.	Toulon.
	Société Scientifique et Archéologique.	Draguignan.
Vienne.	*Société d'Agriculture.*	Limoges.
Vienne (Haute-). . .	*Société d'Agriculture et du Commerce.*	Poitiers.
Vosges.	*Société d'Émulation.*	Épinal.
Yonne.	*Société Archéologique.*	Sens.

Algérie	*Annales de la Colonisation Algérienne.*
	Bulletin de la Société d'Agricult. d'Alger.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Angleterre.	*Académie Britannique.*	Londres.
Belgique	*Société Archéologique de Bruxelles.*	Bruxelles.
Espagne.	*El Propagador de la Libertad.*	Barcelone.
	La Granja, revista.	Figuères.
Hollande.	*Académie royale des Sciences.*	Amsterdam.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.



